



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

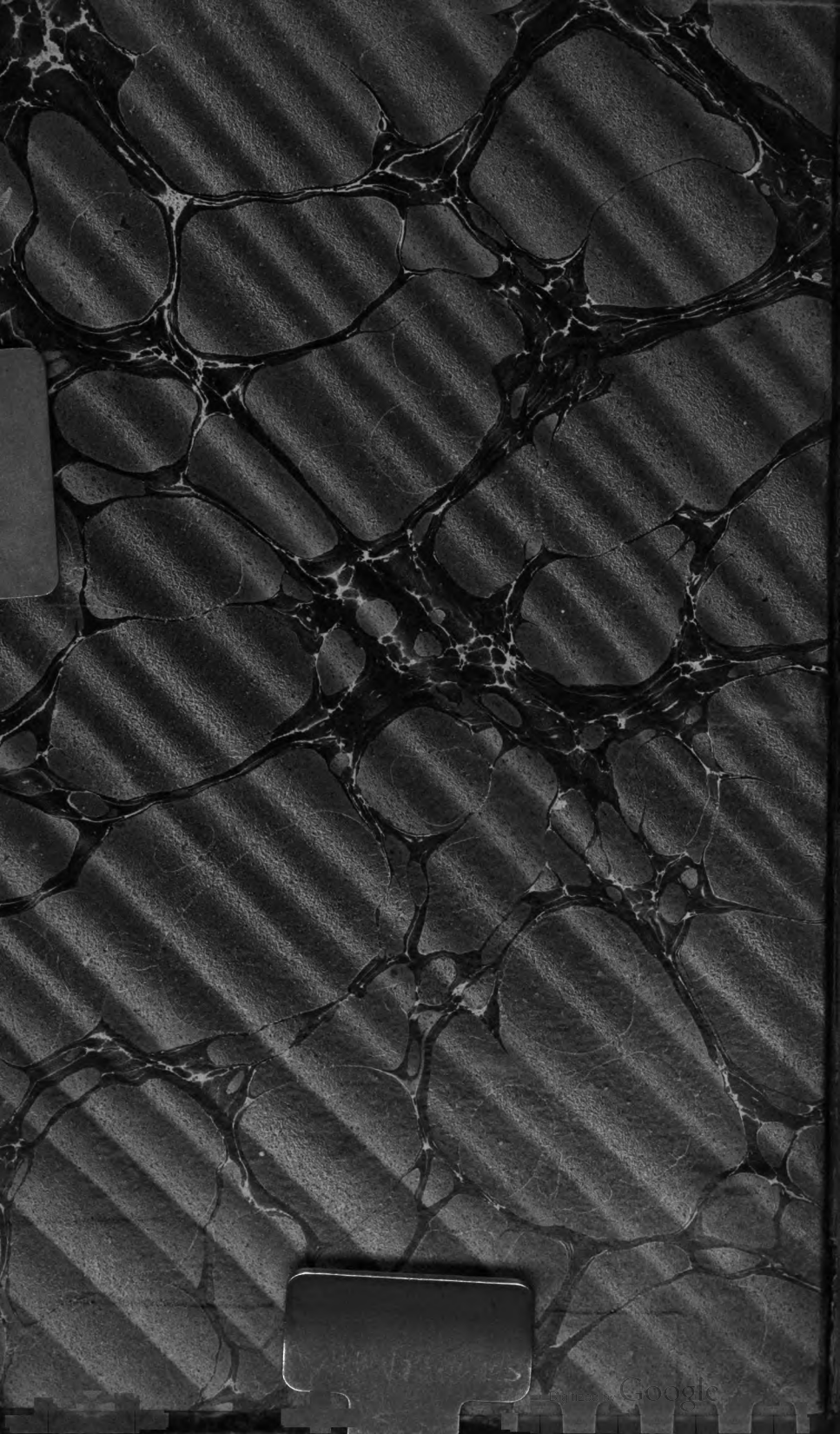
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







HISTOIRE DE FRANCE

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS

LES PREMIERS AGES JUSQU'EN 1848.

Ouvrage dédié à Mgr l'Évêque de Verdun

PAR L'ABBÉ PIERROT

CURÉ-DOYEN DE DUC, CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'UN DE NOS ÉCRIVAINS LES PLUS CONNUS
DANS LA PRESSE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME HUITIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, RUE DELAMBRE, 9

—
1862

HISTOIRE DE FRANCE.

IV. ÉPOQUE, 3. PÉRIODE, LIVRE II (suite).

CHAPITRE III.

De la Réforme, son origine, son caractère, son histoire en France
sous François I^{er} et Henri II.

L'Eglise de Jésus-Christ, établie pour conduire l'humanité vers ses hautes destinées, au lieu de se voir secondée par le monde qu'elle voulait purifier, a été sans cesse obligée de lutter contre lui. Il n'est point de notre sujet de retracer ici toutes les guerres que la religion eut à soutenir, ni de dire la manière dont elle a réparé ses pertes. Remarquons seulement que la Providence lui a ménagé de nouvelles conquêtes, quand ses ennemis lui ont enlevé ses enfants. Ainsi l'Amérique se présente à son zèle quand la plus effrayante des hérésies vient l'éprouver et essayer de faire sombrer le navire sacré. Le protestantisme est, assurément, le plus grand

fait qui se soit montré depuis le commencement de l'Eglise, parce que, sous le masque de la religion et au nom du Christ, il tend à rendre chaque individu souverain maître de lui-même en matière de doctrine, et, comme conséquence nécessaire, en matière de morale et de gouvernement. Pour bien comprendre le protestantisme, il est nécessaire d'avoir une idée de la situation religieuse à sa naissance, d'en saisir les causes, d'en exposer l'histoire en France, de dire les moyens employés pour le combattre.

§ 1^{er}. *Etat de l'Eglise au commencement du XVI^e siècle.*

Depuis longtemps un mot retentissait d'un bout de l'Eglise catholique à l'autre : *réforme! réforme!* mot redoutable que le peuple ne prononce pas impunément. Tous les conciles, depuis celui de Constance jusqu'à celui de Latran, n'avaient cessé de demander la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres.

Le chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, quoique revêtu de la souveraine puissance sur le monde chrétien, étant homme comme le reste des mortels, a ses passions comme les autres hommes; il ne faut donc pas être surpris que, dans le nombre des Pontifes, quelques-uns aient été un sujet de scandale. Alexandre VI, dont le pontificat a été heureux pour l'Eglise, ne fut pas toujours un sujet d'édification pour les fidèles de la chrétienté. Jules II, quoique son règne ait été plus glorieux encore, aima trop la guerre. Tous deux se proposaient un but magnifique, celui de l'affranchissement de l'Italie de toutes les puissances étrangères, et surtout la sécurité du domaine de l'Eglise. Et en cela ils étaient louables; car

le Pape, comme puissance temporelle, est obligé de défendre le domaine de Saint-Pierre, s'il veut jouir de l'indépendance qui lui est nécessaire pour exercer avec une entière liberté son autorité spirituelle. Cependant la vie militaire, les ruses d'une politique réputée habile chez les hommes du monde, ont quelque chose de trop étranger au caractère de celui qui, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, doit avoir en honneur l'humilité, la simplicité, la vérité.

Rome, se trouvant sous l'action plus immédiate du souverain Pontife, devrait, ce semble, être plus pure que les autres villes; et cependant cette ancienne capitale du monde païen, qui avait conservé instinctivement un reste de paganisme dans ses idées et son amour pour les fêtes profanes, a toujours été regardée comme la partie du troupeau de Jésus-Christ qui a eu le plus besoin de réforme. Au moment de l'avènement de la seconde race au trône de France, saint Boniface, patron de la Germanie, avertissait que les sauvages habitants qu'il appelait à la foi étaient scandalisés des fêtes païennes que les chrétiens célébraient dans la Ville sainte.

Les Papes les plus sévères avaient fait les plus grands efforts pour ramener à la modestie évangélique le peuple léger de Rome, et jamais ils n'avaient pu y parvenir; ils croyaient avoir beaucoup gagné quand ils obtenaient plus de décence extérieure, sans pouvoir changer le fond du caractère léger et volage des Romains.

L'exaltation de Léon X au souverain pontificat fut une époque bien remarquable pour les arts et pour ce que nous nommons en France la civilisation, c'est-à-dire le brillant et la délicatesse des formes. Créé cardinal à

quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-six. Sa famille étant alors retirée en Toscane, Léon eut bientôt le crédit de mettre son frère Pierre à la tête du gouvernement de Florence. Il fit épouser à son frère Julien-le-Magnifique la princesse de Savoie. Ces trois frères, élevés par Ange Politien et par Chalcondyle, étaient dignes d'avoir eu de tels maîtres. Tous trois cultivaient à l'envi les lettres et les beaux-arts. Ils méritèrent que ce siècle s'appelât *le siècle des Médicis*. Le Pape surtout joignait le goût le plus délicat à la magnificence la plus recherchée; il excitait les génies dans tous les arts par ses bienfaits et par son accueil plus séduisant encore. A son couronnement, on croyait voir renaître les splendeurs de l'Empire romain. Sa religion n'avait rien d'austère; elle se conciliait le respect des peuples par la pompe des cérémonies; le style barbare de la Daterie faisait place à l'éloquence des cardinaux Bembo et Sadolet, alors secrétaires des brefs, hommes qui savaient imiter la latinité de Cicéron.

Luther, avant de se déclarer l'ennemi de la Papauté, avait visité l'Italie, et le témoignage qu'il nous rend de ce qu'il avait vu est loin de ce qu'il dit dans la suite. « En Italie, les hôpitaux sont bien bâtis et bien pourvus; on y donne une bonne nourriture; il y a des serviteurs attentifs et de savants médecins. Ils ont une sorte de magnificence, car ils sont ornés de peintures, et les lits et les habits y sont très propres. Aussitôt qu'un malade y est amené, on lui ôte ses habits, on en fait un inventaire exact, afin qu'ils lui soient rendus à sa sortie; on le revêt d'un sarrau blanc; les plus habiles médecins viennent le soigner. On voit aussi des dames et matrones honorables qui se voi-

lent pendant quelques jours pour soigner les pauvres ; de sorte qu'on ne sait point qui elles sont, et ensuite elles retournent chez elles. A Florence, les hôpitaux étaient tenus avec autant de soin qu'à Rome, et les malades y étaient traités avec une exquise délicatesse.

» A Rome, disait encore Luther, la police est très sévère ; le capitaine parcourt la ville et y fait observer le plus grand ordre. Quiconque est saisi dans les rues les armes à la main, est châtié très sévèrement. » Enfin, au jugement du réformateur, rien n'était plus à louer que le tribunal de la rote et le consistoire.

Léon X, le grand pontife qui assista à une épouvantable révolution religieuse, avait, au milieu du faste de la grandeur, la conduite et la réserve d'un saint ; ses repas ressemblaient à ceux que Vida donnait aux étrangers dans son évêché d'Albi. Les légumes y figuraient en abondance : le mercredi, pas un plat de viande ne paraissait sur la table ; le vendredi, on ne mangeait que des racines ; le samedi, il était de règle qu'on ne mît pas le couvert, le Pape jeûnait ce jour-là. Léon X mangeait peu et ne buvait que de l'eau. Tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher s'en allaient émerveillés. Le peuple l'aimait avec passion et s'inclinait devant lui comme devant un saint, parce qu'il admirait en lui des mœurs d'une pureté d'éclat que la calomnie ne put ternir (1).

Léon eut pour successeur Adrien VI, qui fut trop peu de temps à la tête de l'Eglise. Il se plaisait avec les saints, les consultait dans toutes les affaires. Il mérita, après un

(1) Audin, *Histoire de Léon X*.

pontificat d'un an et huit mois, d'être enterré avec cette épitaphe : *Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander.*

L'Eglise d'Espagne avait alors des mœurs très sévères ; elles y avaient été introduites par le cardinal Ximènes, homme d'un caractère ferme et austère, qui, revêtu de l'habit d'un cordelier quand il était régent d'Espagne, disait qu'avec son cordon il saurait ranger tous les grands à leur devoir, et qu'il écraserait leur hauteur insultante sous ses sandales.

Si nous voulions énumérer ici le nombre des saints qui sanctifiaient cette terre, le lecteur en serait surpris. Saint Pierre d'Alcantara, sainte Thérèse, saint Louis de Grenade, répandaient par leurs exemples et par leurs discours l'odeur des plus douces et des plus admirables vertus.

L'Eglise d'Allemagne avait bien perdu de son attachement au Saint-Siège ; plusieurs causes y avaient contribué. Il existait en Allemagne un sentiment de mécontentement, je dirai presque de défiance contre la cour de Rome. Cette sorte de défiance procédait de deux sources principales : d'abord de la lutte violente entre le sacerdoce et l'Empire : quoique, en s'attaquant à la tyrannie des empereurs allemands, les Papes eussent rendu un service réel à l'Allemagne, cependant plusieurs grands de cette vaste contrée y avaient puisé un germe de haine qui ne demandait que de légers motifs pour se changer en hostilité. En second lieu la Papauté, pour élever ces grands édifices qui font la gloire du monde chrétien, et pour soutenir la prééminence extérieure du souverain Pontificat, toucha au point le plus sensible, à la con-

voitise : les demandes répétées de secours qui se présentaient sous mille formes indisposaient les peuples.

D'ailleurs une partie du clergé d'Allemagne, ayant embrassé l'état ecclésiastique moins par esprit de religion que pour posséder ces riches bénéfices qui étaient, au moyen âge, la gloire de l'Allemagne, se mêlait beaucoup plus de choses temporelles, de diètes, de gouvernement, de guerres, que du salut des âmes. De là une grande dégradation morale, et pour le peuple une source de scandale, dont un novateur pouvait très facilement abuser pour perdre la nation. Le mot de réforme devait faire d'autant plus de dupes, que plusieurs fois déjà il avait retenti sans que les abus eussent voulu disparaître. Aussi quand Luther, avec sa voix de tonnerre, fit entendre ce grand mot ; quand il lança au milieu de la multitude les déclamations les plus violentes ; qu'il emprunta aux écrivains sacrés leurs plus énergiques expressions pour soulever les peuples, l'Allemagne, la froide Allemagne s'émut, espérant enfin trouver l'objet de ses vagues aspirations ; espérances trompeuses, puisqu'à la paix succéda la guerre, à l'abondance la misère, à la vie la mort.

L'Eglise de France avait eu ses luttes contre la Papauté ; la pragmatique sanction et le fameux concordat entre Léon X et François I^{er} avaient excité de grands démêlés au sein de la nation. La discipline ecclésiastique n'était pas partout observée parfaitement. La pluralité des bénéfices, surtout lorsqu'on en voyait un si grand nombre entre les mains d'un cardinal de Lorraine, excitait des murmures. Du reste, les grands désordres étaient généralement inconnus.

Il ne faut pas juger des mœurs du clergé et des moines

par les pamphlets de leurs adversaires, par les luthériens et les calvinistes, qui voulaient persuader que la chasteté est impossible. Lorsqu'on nous dit que les évêques vivaient en princes voluptueux, qu'ils avaient jusqu'à huit et neuf évêchés; que les prélats, les curés et les moines menaient une vie commode; qu'on voyait des prêtres élever publiquement leurs enfants, à l'exemple d'Alexandre VI, et qu'on en conclut que le relâchement était extrême, que le corps ecclésiastique était gangrené, ce sont des conclusions générales tirées de faits particuliers. Nous avons eu de nos jours quelques procès scandaleux dirigés contre de malheureux ecclésiastiques, quelles conséquences les journaux n'en ont-ils pas tirées? que n'ont-ils pas écrit de l'immoralité du clergé? de la loi prétendue barbare du célibat? Et cependant chacun est obligé de convenir que notre clergé est admirable de mœurs et de décence; que jamais il ne se montra plus vertueux; que la discipline ecclésiastique est religieusement observée. Je ne serais pas surpris que quelque historien du *xx^e* siècle, et même d'aujourd'hui, ramassât ces faits épars et en tirât la conséquence que le corps en général est corrompu. Les moines surtout ont été l'objet d'attaques extrêmement sévères. Leurs plus grands ennemis ont cependant été obligés de leur rendre justice : « On ne peut nier, dit Voltaire, qu'il y ait eu dans » le cloître de très grandes vertus. Il n'est guère encore » de monastères qui ne renferment des âmes admirables, » qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écri- » vains se sont plu à rechercher les désordres et les vices » dont furent souillés quelquefois ces asiles de la piété. » Il est certain que la vie séculière a toujours été plus

» vicieuse, et que les plus grands crimes n'ont pas été
» commis dans les monastères; mais ils ont été plus re-
» marqués par leur contraste avec la règle. Nul état n'a
» toujours été pur. Il faut n'envisager ici que le bien gé-
» néral de la société, et il en est résulté pour le monde
» les plus grands services : les moines ont existé moins
» pour eux-mêmes que pour les peuples au milieu des-
» quels ils étaient appelés à vivre. »

A l'époque dont nous retraçons l'histoire, la vie monacale n'avait certes pas toutes les douceurs qu'on a tant vantées. Qu'on écoute Luther. Son noviciat fut d'abord pénible; les moines, qui s'étaient aperçus de son violent penchant à l'orgueil, le soumirent à des épreuves assez difficiles : on le chargea d'entretenir la propreté de la maison, de balayer les dortoirs et d'aller mendier, un sac sur le dos. Quand on le jugea capable de la vie monastique, on lui mit des livres entre les mains; il fit une étude toute spéciale de l'Écriture sainte et surtout de saint Augustin, dont il grava les principaux écrits dans sa mémoire. Ce qui fortifiait sa tendance à l'exagération des maximes de l'Écriture et des Pères, c'est qu'il se livrait au jeûne et aux veilles avec une telle intempérance, qu'il compromettait sa santé. Certes! la vie de son monastère ne nous montre pas que les instituts religieux fussent descendus jusqu'à l'effrayante immoralité qu'on a voulu leur attribuer.

Quoique le mal ait été exagéré, il est cependant incontestable que l'Église avait besoin de réformes. La plus importante de toutes, celle cependant que le clergé voulait le moins, c'était, sinon le renoncement à une partie de ces richesses excessives, du moins le sage emploi en

faveur de la religion de cette grande autorité temporelle que la ferveur de la foi avait fait donner au clergé au moyen âge. Il eût fallu que les Papes n'employassent jamais les taxes à l'élévation de leur propre famille, comme ils le firent quelquefois, ou pour la satisfaction d'intérêts trop étrangers aux intérêts généraux de l'Eglise. Il était scandaleux sans doute de voir certains prélats posséder jusqu'à sept et huit évêchés. On s'effraierait de la seule liste des bénéfices possédés par un cardinal de Lorraine, par un cardinal de Wolsey. C'est là surtout ce qui excitait la haine des grands, ce qui faisait demander la réforme par ces hauts et puissants seigneurs qui auraient voulu avoir pour leurs cadets les riches bénéfices. C'était là pour eux la réforme essentielle ; si elle eût été opérée, il ne se fût point élevé tant de voix contre le clergé. Qu'importait en effet à Stockholm, à Copenhague, à Londres, à Dresde, que l'on eût du plaisir à Rome ? La séparation qui se fit avec tant de violence, et pour des causes très légères, a opéré à la fin cette réforme tant demandée, et qui n'a servi de rien. Il faut, toutefois, avouer qu'en face de ses ennemis qui l'accusaient de corruption, le clergé catholique a pris des habitudes plus sévères, des mœurs plus dignes de son rang. Un rival devient, en effet, plus circonspect par la jalousie surveillante d'un rival importun.

Ce qui a beaucoup scandalisé nos philosophes, c'est ce qu'ils nomment les prétendues ventes des absolutions et les dispenses à tout prix. Un meurtrier sous-diacre ou diacre, dit Voltaire, était absous avec la permission de posséder trois bénéfices pour douze tournois, trois ducats et douze carlins ; c'est environ vingt écus. Un évêque, un

abbé pouvait assassiner pour environ trois cents livres. Toutes les impudicités les plus monstrueuses avaient leur prix fait; on obtenait dispense pour des péchés passés ou pour ceux qu'on avait envie de faire. Tel est le langage tenu à la suite des protestants par de mauvais catholiques, par de prétendus amis de la sagesse.

Celui qui parle ainsi est dans la plus complète ignorance des lois de l'Eglise, ou dans la plus insigne mauvaise foi. Les usages qu'il attaque ont été, au contraire, établis pour la conservation des bonnes mœurs. Il y a des lois tellement graves, dont la violation entraîne de si grandes conséquences, que l'Eglise, toujours attentive au bon ordre, a voulu en confier la garde à des hommes plus recommandables que les autres par leurs lumières, par leurs vertus, par leur habileté. Et de même qu'il faut un plus habile médecin pour traiter les maladies difficiles et dangereuses, de même l'Eglise a voulu, pour les fautes considérables, capables de porter atteinte à la religion, à l'autorité, à l'ordre public, des ministres plus instruits, plus expérimentés : quand elle donne le pouvoir d'absoudre, ce n'est point pour abuser de ce droit, c'est pour mieux préparer aux dispositions requises pour obtenir le pardon. Elle veut que le coupable soit repentant, sincèrement disposé du fond de son cœur à renoncer au péché et à tout ce qui porte au péché; qu'il y ait réparation des injustices commises, restitution des vols faits au prochain.

Quand le pénitent est sincèrement repentant, quand il a renoncé à ses mauvaises habitudes, quand il a réparé toutes ses injustices, qu'il est digne d'obtenir le pardon de son péché, il reste encore un devoir à remplir

pour le prêtre : c'est celui de la pénitence pour le péché commis, qu'on a pleuré et dont on a un regret sincère ; ce devoir, quoique abandonné à la discrétion du confesseur, avait cependant besoin de règle : voilà pourquoi on trouve dans les vieux rituels des catalogues de pénitences imposées aux hommes coupables de tels ou tels crimes. Ces pénitences sont ordinairement très-sévères, et ce n'est qu'en subissant des peines considérables qu'on obtenait la remise de sa faute. On voit donc que, loin d'être une source de relâchement, la réserve et l'indulgence doivent être un moyen de faire marcher rapidement dans la voie de la justice.

Les empêchements pour certains actes, pour le mariage par exemple, ont été aussi établis pour éloigner les mauvaises mœurs. Chacun le comprend assez sans que nous soyons obligés d'insister sur ce point.

Les lois ont été portées pour le bien général des peuples, mais le bien qui peut en résulter n'est point si absolu, qu'il n'y ait nécessité de lever en quelques circonstances et en faveur de certaines personnes l'obligation de la loi. Comme aucun péché n'est irrémissible, que beaucoup de ceux qui se rendent coupables de cas réservés ne peuvent aller en personne auprès du supérieur, il était donc nécessaire de donner à certaines personnes le pouvoir d'en absoudre. Indépendamment de toutes les conditions nécessaires pour être absous, pour faire usage de ces pouvoirs l'Eglise a pu imposer une taxe pour telle ou telle faveur, afin de faire d'abord sentir l'importance de la loi. Il est donc absurde de dire qu'un évêque, un abbé pouvait *assassiner pour trois cents livres*. Celui qui avait eu le malheur de commettre

ce crime ne pouvait en être absous que par un prêtre qui eût les lumières et la vertu nécessaires pour l'obliger à réparer son crime, autant qu'il était possible, à l'égard de Dieu, à l'égard de la société et à l'égard des ayants-droit de la malheureuse victime. Si c'est permettre *d'assassiner pour trois cents livres*, nous demanderons à nos adversaires le moyen d'empêcher le crime et de le réparer. Il faut donc convenir que ce qui a été présenté comme un grand abus est, au contraire, une cause de véritable progrès.

Un autre abus que l'on a vivement reproché à l'Eglise, c'est la vente des indulgences. Comme ce reproche est lié à l'origine même de la réforme, nous remettons à l'examiner dans le paragraphe suivant.

§ II. *Origine de la réforme. — Biographie des principaux réformateurs.*

Le changement considérable qui était survenu dans les institutions de l'Europe, la chute de la féodalité pour faire place au pouvoir monarchique, auraient seuls suffi pour amener une révolution dans l'Eglise, une réforme totale de sa discipline, si l'on veut, quand même d'autres causes ne seraient pas venues s'y joindre.

On a dit que le pape Léon X, en encourageant les études, avait fourni des armes contre lui-même ; on prétend que le cardinal Pole, en le félicitant de ce qu'il étendait le progrès des sciences en Europe, l'avertissait du danger de rendre les hommes trop savants. L'Eglise n'a jamais redouté la lumière, elle s'est toujours mise à la tête des sciences. Mais il est cependant vrai

pour l'Eglise, comme pour toute autre société, qu'une instruction jetée à la masse sans préparation, sans la faire arriver graduellement, peut être aussi dangereuse qu'un brillant soleil à celui à qui on a arraché la cataracte.

La querelle s'engagea à l'occasion des Indulgences et s'étendit bientôt à la plupart des points de doctrine. Dans la primitive Eglise, les pasteurs se montraient extrêmement sévères à l'égard de ceux qui avaient commis des fautes considérables ; les martyrs sous les verrous des prisons, les personnages les plus saints intercédèrent quelquefois pour obtenir l'adoucissement de la rigueur de la loi et la commutation de la pénitence canonique contre des œuvres de charité et de piété. Suivant cette voie d'indulgence, l'Eglise, dans les siècles subséquents, déterminait elle-même des œuvres par lesquelles on pourrait satisfaire à la peine temporelle des péchés dont on aurait obtenu le pardon par toutes les voies de droit, c'est-à-dire par le sacrement de pénitence, la contrition, la confession et la satisfaction. Un des exercices de piété le plus en vigueur au moyen âge, ce furent les pèlerinages et les croisades. Or, il est évident que le voyage de Jérusalem n'est pas le seul exercice de piété, que si l'Eglise a pu y attacher des indulgences, elle peut aussi en attacher à d'autres actes, à la prière, à l'aumône, etc. De là il arriva que, lorsqu'on eut le dessein d'accomplir des œuvres religieuses, quelquefois même des œuvres simplement bonnes, les souverains Pontifes accordèrent des indulgences. Aussi, lorsque les princes et les papes avaient besoin de fonds, ils recouraient à ce moyen qui amenait de l'argent avec d'autant plus de facilité, que la contribution était volontaire.

Mais deux sources d'abus se glissèrent dans la pratique. 1° L'argent était quelquefois détourné de sa destination primitive, et, au lieu de servir l'Eglise, il était donné par certains pontifes à des parents ou à des amis ; le plus souvent les princes séculiers s'en emparaient ; c'est ainsi qu'en Allemagne une somme levée pour la guerre contre les Turcs fut partagée entre l'empereur et l'électeur de Saxe. Chez toutes les nations le même abus se rencontra. 2° Le soin de percevoir les aumônes était confié à des quêteurs, qui employaient quelquefois les moyens les moins convenables pour se procurer le plus d'argent possible. Quelques-uns trafiquaient des choses saintes comme on livre au négoce les choses les plus communes.

Léon X voulut appliquer ce moyen à l'une des plus belles entreprises qui puissent illustrer un souverain ; et, sans le prévoir, il fournit prétexte à l'une des plus affreuses commotions dont l'univers ait été témoin.

Son prédécesseur Jules II, sous lequel l'architecture et la peinture commencèrent à prendre de si nobles proportions voulut que Rome eût un temple qui surpassât Sainte-Sophie de Constantinople, et qui fût le plus beau qu'on eût élevé sur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. Léon X suivit ardemment ce magnifique projet. Il fallait beaucoup d'argent, et ses munificences avaient épuisé ses trésors. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole du monde. Ce fut là l'occasion d'un soulèvement contre l'Eglise et contre le Pape, son chef.

Afin de se procurer de l'argent pour ce grand édifice,

Jules II s'était contenté de faire publier des indulgences en France et en Pologne. Mais Léon X, qui avait formé le dessein d'enrichir ce temple des plus magnifiques décors, étendit l'indulgence aux provinces septentrionales de l'Allemagne. Il avait été pris des précautions contre les abus dont on avait eu à se plaindre et dont nous venons de parler. Ainsi la bulle disait que les aumônes se verseront, non entre les mains des prédicateurs, des confesseurs, ni des commissaires, mais par les pénitents mêmes ou leurs envoyés, dans le tronc placé pour cela dans l'église et fermé à trois clefs, qui devaient rester entre les mains de trois personnes différentes. L'ouverture du tronc devait se faire en présence de personnes notables du lieu. Il y avait même une excommunication majeure contre les prédicateurs, confesseurs ou commissaires qui contreviendraient à cette disposition.

Malgré cette défense on a dit que les prédicateurs, non contents du produit des sermons en chaire, offraient des indulgences dans les rues et les marchés, les tavernes et les maisons particulières. Il y a là une exagération de la part des ennemis des prédicateurs chargés de prêcher l'indulgence. Albert, prince électeur, archevêque de Mayence et de Magdedourg, ayant reçu du Pape commission de publier l'indulgence, chargea Tetzels, religieux dominicain, de la prêcher conformément aux sages instructions qui lui étaient données. On dit qu'il exagéra la valeur de la grâce actuellement offerte, mais il est probable qu'on comprit mal ses paroles. Il y avait un religieux augustin de Wittemberg qui en conçut de la jalousie et qui se posa en antagoniste du prédicateur. Ce religieux est le trop fameux Luther.

Luther, issu de parents pauvres, ayant été obligé de travailler et même de mendier en faisant ses études, avait conservé dans son couvent une ardeur incroyable pour la lecture ; il s'attachait de préférence aux auteurs les plus rigoureux, et les opinions les plus sévères étaient les siennes. Aussi lorsqu'il entendit le dominicain, il afficha une thèse de quatre-vingt-quinze propositions contre la doctrine de Tetzcl. Ces propositions n'étaient pas présentées comme une doctrine, mais comme objet de discussion. Ce qui plut aux grands de la province, c'est qu'elles étaient assaisonnées de nombreux et hardis sarcasmes contre la prétendue avidité de la cour romaine et l'avarice personnelle des collecteurs.

La controverse s'anima bientôt ; on mit de part et d'autre la plus grande chaleur dans les discussions soit écrites, soit orales. Luther, redoutant les suites de l'alarme qu'il avait donnée et le ressentiment du pontife, jugea prudent de lui adresser une lettre soumise, qui se terminait par ces mots : « C'est pourquoi, très saint Père ! » je me prosterne à vos pieds, avec tout ce que je suis et » tout ce que j'ai. Ma vie et ma mort sont dans vos mains. » Appelez-moi ou repoussez-moi, approuvez-moi ou me » condamnez, selon votre plaisir : je reconnaitrai votre » voix pour la voix du Christ, qui dirige votre personne » et se fait entendre par elle. »

La cause fut enfin portée au pied de la chaire pontificale. Léon X, qui n'avait pas donné à cette discussion tout l'intérêt qu'elle méritait, et s'était persuadé que cette querelle de moine s'apaiserait d'elle-même, voyant que le mal gagnait les grands seigneurs, frappa enfin Luther de la sentence d'excommunication. Il était trop tard : la

lenteur et l'irrésolution de Léon X, qui souffrait depuis plusieurs années que le novateur bravât l'autorité papale, sans prendre aucune mesure décisive pour le punir de sa présomption, avaient grandi Luther, et il s'était attaché les plus puissants personnages de l'Allemagne. Aussi l'hérésiarque répondit à la sentence pontificale par son fameux livre de la *Captivité de Babylone* ; il exhorta les princes à secouer le joug de la papauté, et se déchaîna contre les messes privées, qu'il montra comme une marchandise dont se servait le clergé.

Dans sa fureur, il en appela « du juge impie, apostat, » antechrist, blasphémateur de la parole divine, » à la décision d'un concile général, auquel il n'avait l'intention de se soumettre qu'autant que le concile partagerait ses opinions ; afin de produire un puissant effet sur le peuple, il réunit les habitants de Vittemberg et les conduisit à un immense bûcher funèbre élevé hors des murs ; là il jeta dans les flammes tout le corps du droit canonique, les thèses des savants Eccius et Emser, écrites contre lui, enfin la bulle de Léon X, qui le condamnait, et s'écria d'une voix d'énergumène : « Parce que vous » avez troublé la cité du Seigneur, vous brûlerez dans » les flammes éternelles de l'enfer ! »

Pour résister à ce furieux, il eût fallu en Allemagne un pouvoir fortement constitué, un homme brisé aux affaires, qui eût une influence prépondérante sur le corps germanique. Luther avait tremblé devant Maximilien ; mais, après la mort de cet empereur (1519), se sentant appuyé par le puissant électeur Frédéric de Saxe, qui jouissait d'une très haute autorité, il cessa de craindre, en face d'un empereur qui devait montrer plus tard de

très grands talents. Au lieu de l'enfermer, pour empêcher les troubles, Charles-Quint consentit à l'entendre en présence des théologiens chargés de le juger ; mais l'esprit de satan était déjà tellement empreint sur la figure de l'hérésiarque, que l'empereur dit à voix basse à ses courtisans : « Jamais un tel homme ne m'amènera à dévier de la foi de mes pères. »

Cependant les questions se multipliaient. La question du libre arbitre, cette source intarissable de querelles, était un autre écueil contre lequel Luther venait se heurter : il nia le libre arbitre, qui est écrit dans la conscience du genre humain ; il demanda ensuite que les vœux fussent abolis, parce qu'ils ne sont pas de l'institution primitive ; que les prêtres pussent être mariés, parce que plusieurs apôtres l'étaient ; qu'on communiât avec du vin, parce que Jésus-Christ avait dit : *Buvez-en tous* ; qu'on ne vénérât point les images, parce que Jésus-Christ n'avait pas laissé d'images.

Une multitude de docteurs se joignirent alors à lui pour attaquer avec la plus grande violence le passé de l'Eglise. Il s'éleva des voix contre le droit que saint Grégoire VII s'était arrogé de disposer des royaumes ; contre le commerce des choses saintes, contre des oppressions publiques et particulières ; on étalait dans les chaires et dans les écrits un tableau de cinq cents ans de persécutions ; on représentait l'Allemagne baignée dans le sang par les querelles de l'empire et du sacerdoce, les peuples traités comme des animaux sauvages, le purgatoire ouvert et fermé à prix d'argent par des incestueux.

Tous ces cris animaient les peuples, et les docteurs de l'Allemagne allumaient plus de haine contre la nouvelle

Rome, que Varus n'en avait excité contre l'ancienne dans les mêmes climats.

Toutes les provinces de la catholicité se mêlèrent aussitôt à ce grave débat. La Sorbonne suspendit, pour attaquer de front Luther, l'examen de la dispute s'il y a eu trois Madeleines ou une seule Madeleine, et comme Aristote jouissait alors de la plus grande autorité dans les écoles, elle le fit intervenir. Luther ayant affirmé que la doctrine d'Aristote était fort inutile pour l'intelligence de l'Écriture, la sacrée faculté de Paris traita cette assertion d'erronée et d'insensée. Les thèses les plus vaines étaient mêlées aux plus profondes; les imputations les plus calomnieuses se succédaient presque sans interruption.

Un roi voulut intervenir avec le glaive de la parole dans cette lutte acharnée : Henri VIII, qui avait été initié par son père aux connaissances de la théologie, prit la plume en faveur du dogme. Il demanda, assuret-on, à Léon X la permission de lire les livres de Luther : il y trouva des prétextes pour attaquer plus tard l'autorité du Pape. Mais d'abord il réfuta l'hérésie de manière à mériter les éloges du Chef de l'Église. La flatterie osa comparer ce livre, que personne ne lit plus, aux écrits des Augustin, des Jérôme. Le Pape donna le titre de *Défenseur de la foi* au roi Henri et à ses successeurs, le décernant ainsi à celui qui devait être quelques années après le plus sanglant ennemi de Rome. Les Espagnols, profondément attachés au principe de l'unité, demeurèrent étrangers à la grande guerre. L'Italie, plus éclairée que nulle autre nation sur les questions religieuses, et sachant d'ailleurs qu'elle devait toute sa puis-

sance à la Papauté, ne voulut point se séparer du Chef de l'Eglise.

La Suisse reçut la première la doctrine de la secte allemande, qui se faisait appeler la *primitive Eglise*. Zuingle, curé de Zurich, alla plus loin que Luther; il rejeta la présence réelle, et mérita d'être surnommé le *Sacramentaire*. Zuingle ayant soulevé contre lui une partie du clergé du pays, l'affaire fut portée aux magistrats. Le sénat de Zurich examina le procès, comme s'il se fût agi d'un héritage; on alla aux voix, et la pluralité fut pour la réformation, qu'elle ne comprenait pas. Le peuple se rangea aussitôt du parti de cette assemblée, quand le greffier lui eut annoncé que Zuingle avait gagné sa cause. Une bourgade suisse jugea Rome. Il n'y a que dans des moments de révolution insensée qu'on rencontre de pareilles choses.

Quelques années après, Berne, qui fut longtemps en Suisse ce que Amsterdam a été dans les Provinces-Unies, jugea plus solennellement encore ce même procès : le sénat, ayant entendu pendant deux mois les deux parties, condamna Rome, et son arrêt fut reçu sans grande difficulté par tout le canton; on éleva même une colonne sur laquelle le jugement fut gravé en lettres d'or.

Le sénat de Berne et celui de Zurich avaient donné une religion au peuple; mais, à Bâle, ce fut le peuple qui contraignit le sénat à la recevoir. Il y avait déjà alors treize cantons suisses protestants. Lucerne et quatre des plus petits et des plus pauvres, étant demeurés attachés à leur foi, commencèrent la guerre civile contre les réformés : c'est la première guerre de religion entre les catholiques et les protestants.

Le Danemarck et toute la Suède remplaçaient le catholicisme par le luthéranisme, appelé la *religion évangélique*. Luther se voyait l'apôtre du Nord et jouissait en paix de sa gloire. Dès 1525, les Etats de Saxe, de Brunswick; de Hesse, les villes de Strasbourg et de Francfort embrassaient sa doctrine.

Si le réformateur allemand était parvenu à étendre ainsi sa doctrine, comment y était-il arrivé? par la violation de ses vœux, en foulant aux pieds ce qu'un prêtre doit avoir de plus sacré, en arrachant de son refuge une vierge consacrée à Dieu pour en faire sa femme, en livrant les biens de l'Eglise comme une proie aux grands, en renversant les plus saintes barrières. Les réformateurs d'Allemagne, qui voulaient suivre mot à mot les maximes de l'Evangile, donnèrent un spectacle inouï dans toutes les annales du christianisme; ils dispensèrent d'une loi qui semblait alors devoir être à l'abri de toute atteinte : c'est la loi divine positive de n'avoir qu'une femme, loi sur laquelle repose la tranquillité des familles, loi que les plus hautes raisons politiques, la nécessité de donner un successeur à un roi, n'avaient pu faire transgresser. Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse, demanda, ce qui paraît étrange, par un motif de conscience, de pouvoir épouser une seconde femme du vivant de sa femme Catherine de Saxe, qui était *laide, sentait mauvais et s'enivrait souvent*. Ensuite il avoue naïvement qu'il est tombé dans la fornication, et donne à entendre que, s'il n'obtient pas l'autorisation qu'il sollicite, il abandonnera la secte.

Luther assembla un petit synode à Vittemberg, et signa la permission de la polygamie. Comprenant l'horreur de

ce scandale, il crut le dérober aux yeux du public en le tenant secret, ne pensant point que le temps révèle tous les secrets de cette nature.

Cependant la doctrine de Luther portait des fruits épouvantables; Storck et Muncer, ayant lu dans l'Écriture que tous les hommes naissent égaux, en tirèrent cette conséquence, qu'ils devaient l'être en réalité, et que si les Papes étaient méconnus pour avoir traité les princes en sujets, les pauvres devaient aussi méconnaître les seigneurs qui traitaient les paysans en bêtes. A la vérité, le manifeste de ces sauvages, au nom des hommes qui cultivent la terre, aurait été signé par Lycurgue : ils demandaient qu'on ne levât sur eux que les dîmes des grains, qu'une partie fût employée au soulagement des pauvres; qu'on leur permît la pêche et la chasse pour se nourrir; que l'air et l'eau fussent libres; qu'on modérât les corvées; qu'on leur laissât du bois pour se chauffer. Ils réclamaient les droits du genre humain; mais ils les soutenaient en bêtes féroces.

Muncer s'empara de Mulhausen en Thuringe, en prêchant l'égalité, et, pour montrer comment il l'entendait, il fit déposer tout l'argent à ses pieds. Depuis la Saxe jusqu'en Alsace, tous les paysans s'armèrent, massacrèrent tous les gentilshommes qu'ils purent saisir et égorgèrent une fille de Maximilien I^{er}. Une chose digne de remarque, c'est que, semblables à ces esclaves révoltés qui, se sentant incapables de se gouverner eux-mêmes, se choisirent pour roi le seul maître échappé au carnage, ces paysans placèrent à leur tête un gentilhomme.

Cet attroupement, après avoir tout ravagé depuis la

Saxe jusqu'à la Lorraine, éprouva le sort de toutes les bandes qui ne sont pas conduites par des chefs habiles : il fut détruit. Muncer, qui avait voulu se poser en Mahomet, porta sa tête sur l'échafaud à Mulhausen, tandis que Luther, qui le premier avait franchi la barrière de la soumission, ne perdit rien de son crédit et n'en fut pas moins le prophète de sa patrie.

Les anabaptistes ne furent pas effrayés de la mort de leur chef Muncer, et ils continuèrent leurs courses vagabondes. Le fanatisme n'avait point encore produit dans le monde une fureur pareille; tous ces paysans, qui se croyaient prophètes et qui ne savaient rien de l'Écriture, sinon qu'il faut massacrer sans pitié les ennemis du Seigneur, se rendirent les plus forts en Westphalie, qui était alors la patrie de la stupidité : ils s'emparèrent de la ville de Munster, dont ils chassèrent l'évêque. Ils voulaient d'abord rétablir la théocratie et être gouvernés par Dieu seul; mais un nommé Matthieu, leur principal prophète, ayant été tué, un garçon tailleur, nommé Jean de Leyde, du lieu de sa naissance, assura que Dieu lui était apparu et l'avait nommé roi : il le dit et le fit croire.

La pompe de son couronnement fut magnifique. On voit encore la monnaie qu'il fit frapper : ses armoiries étaient deux épées en sautoir. Monarque et prophète à la fois, il fit partir douze apôtres qui allèrent annoncer son règne dans toute la basse Allemagne. Voulant avoir plusieurs femmes, à l'exemple des rois d'Israël, il en épousa jusqu'à dix à la fois. L'une d'elles ayant parlé contre son autorité, il lui trancha la tête en présence des autres, qui, soit par crainte, soit par fanatisme, dansèrent avec lui autour du cadavre sanglant de leur malheureuse compagne.

Jean de Leyde, après avoir été pris par l'évêque de Munster, fut promené de ville en ville, comme on fait voir un monstre.

L'Allemagne agitée, tourmentée par tant de ferments, voyait toutes ses croyances tomber en lambeaux. L'action du protestantisme, étudiée en Allemagne, laisse voir qu'il n'y a là qu'un travail de démolition. On attaque pièce à pièce l'édifice religieux, on en conserve ce que l'on veut, mais on n'édifie pas. Cependant aucune grande société, aucune doctrine ne peut vivre de négations; car, par des destructions successives, on arriverait finalement au néant. Il fallait au protestantisme un organisateur, et il le trouva dans le fameux réformateur français.

Jean Calvin, dont les doctrines religieuses furent admises par la plupart de nos réformistes français, était né dans la ville de Noyon, et, par une faveur spéciale, l'évêque de cette ville lui avait accordé une cure, afin qu'il pût continuer ses études. Il eut le malheur de rencontrer à Orléans un luthérien qui lui corrompit l'esprit et le cœur. Il se livra aux débauches les plus affreuses, s'abandonna à la sodomie et mérita d'être flétri. « Campianus, dit Richelieu, qui mourut martyr en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, reprochant aux ennemis du catholicisme la vie infâme de Calvin, qu'il accusa d'avoir été *fugitif* et *fleurdelisé*, ne reçut d'autre réponse du protestant Witoke : « Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul et d'autres l'ont été aussi. » A quoi Duracus repartait en la réplique qu'il fait pour Campianus : « Que c'est une chose impie de comparer Calvin, marqué pour ses crimes, à saint Paul, marqué pour la confession de Jésus-Christ. »

Calvin, lié avec tous les fauteurs de désordres, se retira à Nérac, cette cour du roi de Navarre où se réunissaient tous les principaux partisans de la nouvelle doctrine. Après être rentré en France et avoir vainement sollicité un prieuré, il se retira à Bâle, où il vit Erasme, qui dit de lui : « Je vois une grande peste s'élever dans l'Eglise contre l'Eglise. » Il publia bientôt après son fameux livre de *l'Institution chrétienne*. Il se proposait, dans cet écrit, de bâtir la véritable Eglise ; c'est pour cela qu'il établit la supériorité des ministres et des consistoires. Calvin n'était pas un profond orateur ; mais il était clair, méthodique, et surtout avait un grand charme dans le style, ce qui le faisait lire avec agrément.

Le principal théâtre où parut Calvin est Genève, la ville sainte du calvinisme, la cité modèle présentée en admiration au reste de l'univers. On a dit que Genève, divisée en deux partis, l'un catholique et l'autre protestant, avait, afin de réunir tous ses citoyens dans une croyance unique, ordonné des conférences publiques en présence de son sénat, établi pour juger. En effet, pendant plusieurs jours, il y eut une discussion publique, mais on n'y vit aucun champion décidé du catholicisme ; il parut en son nom quelques prêtres flétris qui, après avoir discuté, s'avouèrent vaincus et donnèrent gain de cause au protestantisme. Le conseil proscrivit la religion romaine ; et l'on voit encore aujourd'hui, dans l'Hôtel-de-Ville, cette inscription gravée sur une plaque d'airain : « En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite d'avoir secoué le joug de l'Antechrist, aboli » la superstition et recouvré la liberté. »

La révolution religieuse était consommée lorsque Calvin parut pour la première fois. Invité à se fixer à Genève, il se déclara bientôt en état d'hostilité avec la croyance adoptée par la ville, fut contraint de la quitter et de se retirer à Strasbourg, d'où il revint pour établir ce régime dur, sévère, qui, à en croire les partisans du saint évangile, n'était autre que la règle de la primitive Eglise : les jeux, les spectacles furent défendus chez les réformés. Genève, pendant plus de cent ans, n'a pas souffert chez elle un instrument de musique. La confession auriculaire fut proscrite ; mais on établit la confession publique, qui a été en usage dans la Suisse, dans l'Ecosse, à Genève, ainsi que la pénitence.

Il ne faut pas se laisser prendre par ces mœurs extérieures. Entendons Calvin lui-même sur les causes et les fruits de la réforme. « Sur dix évangéliques, vous en » trouverez à peine un seul qui soit devenu évangélique » pour autre chose que pouvoir s'adonner plus librement » à la crapule et à la débauche. Dans le petit troupeau » de ceux qui se sont séparés de l'idolâtrie papistique, le » plus grand nombre est plein de parjure et de tromperie. » Ils font bien mine d'avoir du zèle, mais quand on y » regarde de près, on les trouve pétris de faussetés et » d'artifice. »

Qu'on ne se persuade pas que ce blâme concerne les ministres seuls ; voici ce que dit Froment, l'un des apôtres de l'apostasie genevoise : « Tu trouveras des gens de » bien à Genève, qui ont été prêtres ou moines, autant » et plus qu'il n'y en avait au temps des messes ; qui sont » mariés, vivant honnêtement et travaillant de leurs » mains : mais il y est venu et il y vient encore journal-

» lément un tas de moines réformés, cafards, séduisant
» les pauvres filles et servantes, en les prenant et les
» plantant là, elles et leurs pauvres enfants. D'autres, le
» premier et le principal évangile qu'ils demandent c'est
» une femme, et pendant que durent les calices et reli-
» quaires qu'ils ont dérobés, ils font grande chère avec
» la femme, se donnant pour des gens de bonne maison,
» des gentilshommes, et, après s'être livrés à tous les dé-
» sordres, s'en retournent laissant femmes et enfants au
» grand détriment de l'hôpital. D'autres amènent des
» concubines qu'ils donnent comme leurs femmes légi-
» times, et, après avoir tout consumé, les laissent comme
» les premières et s'enfuient secrètement. Enfin d'autres
» plus rusés, après avoir ruiné par la banqueroute beau-
» coup d'honnêtes ménages et de bons marchands, se
» permettent de tout faire sous le voile de l'évangile : de
» quoi Genève a été blâmée, comme étant le retrait de
» tous les méchants, des larrons, des faux monnayeurs,
» des meurtriers, des sorciers, etc., qui pensent trouver
» ici un asile assuré. » Voilà le tableau de ce qu'était
Genève ; il n'y avait de bon que les catholiques simples
qui s'étaient laissé entraîner sans réflexion ou bien par
crainte. Le reste, rebut de tous les pays, était sûr de
trouver l'absolution de tous ses forfaits parce qu'il s'é-
tait fait calviniste.

Il n'est point de notre sujet de décrire plus en détail
la situation de Genève réformée. Il est un point de vue
extrêmement important sous lequel nous devons consi-
dérer le fameux réformateur, c'est celui de la tolé-
rance. On a longtemps accusé le catholicisme d'intolé-
rance ; nous ne croyons pas, ou plutôt il est certain que

jamais il ne l'a poussée aussi loin que Calvin, qui cependant avait écrit : « En cas que quelqu'un soit hétérodoxe et » qu'il fasse scrupule de se servir des mots *trinité* et *per-* » *sonne*, nous ne croyons pas que ce soit une raison pour » rejeter cet homme ; nous devons le supporter sans le » chasser de l'église et sans l'exposer à aucune censure » comme un hérétique. » Mais Jean changea d'avis ; un bûcher est ici un témoin irrécusable.

Michel Servet, de Villanova en Aragon, médecin célèbre qui méritait de jouir d'une gloire paisible, pour avoir, longtemps avant Harvey, découvert la circulation du sang, voulut négliger un art utile pour une science plus profonde, mais aussi plus dangereuse. Il enseigna les vieilles hérésies soutenues par Sabellius et par Arius. En France il ne subit aucun châtement. Il crut être cependant plus libre à Genève et s'y retira. Calvin vient à le savoir, le dénonce et le fait arrêter à l'*Enseigne de la Rose*, lorsqu'il était prêt à partir ; on le dépouille de quatre-vingt-dix-sept pièces d'or, d'une chaîne d'or et de six bagues. Il était, sans doute, contre le droit des gens de se saisir d'un étranger et de le jeter en prison, quoiqu'il n'eût porté aucun trouble dans la cité. Genève avait une loi qu'on devrait imiter, loi qui ordonnait au délateur de se mettre en prison en même temps que l'accusé ; pour échapper à cette loi, Calvin fit faire la dénonciation par l'un de ses disciples, qui lui servait de domestique.

Quand son ennemi fut aux fers, il lui prodigua les injures et les mauvais traitements, et, à force de presser les juges et de faire crier que Dieu demandait l'exécution de Michel Servet, il le fit brûler et jouit de son supplice.

Calvin avait cependant élevé la voix bien souvent contre les persécutions, et il se montra ici plus atroce que les princes contre lesquels il déclamait ; ceux-ci punissaient leurs sujets turbulents : lui punit un étranger qui n'avait dogmatisé ni dans Genève, ni dans aucun lieu de sa dépendance.

Le dernier trait au portrait de Calvin peut se tirer d'une lettre de sa main. Elle était adressée au marquis de Poët, grand chambellan du roi de Navarre, et datée du 30 septembre 1561.

» Honneur, gloire et richesses seront la récompense
» de vos peines : surtout ne faites faute de défaire le
» pays de ces zélés faquins qui excitent les peuples à se
» bander contre nous. Pareils monstres doivent être
» étouffés comme j'ai fait de Michel Servet, espagnol.»

Le lecteur nous pardonnera d'être entré dans des détails assez étendus sur les principaux réformateurs ; il lui importait de connaître les chefs, les apôtres de ces luthériens, de ces anabaptistes, de ces sacramentaires qu'il coudoie tous les jours. Il est difficile de comprendre comment les protestants consentent à reconnaître de pareils saints. Ils répondent, il est vrai, qu'ils n'invoquent point ceux qui ont établi leur réforme ; qu'ils ne sont ni luthériens, ni zuingliens, ni calvinistes ; qu'ils croient suivre les dogmes de la primitive église ; qu'ils ne connaissent point les passions de Luther et de Calvin. Mais quand la source est empoisonnée, l'eau qui en découle peut-elle être pure ?

§ III. Principes fondamentaux et conséquences de la Réforme.

Les mots *réformation*, *religion du saint Evangile*, *église primitive*, sont bien sonnants : cependant, ne nous laissons pas prendre par les mots, essayons de pénétrer jusqu'au fond, dégageons le principe protestant de tout ce qui l'enveloppe et mettons-en au grand jour toutes les conséquences.

Quand les réformateurs se détachèrent de l'Eglise romaine, ils l'accusèrent d'erreur; pour corriger cette erreur dans sa source, ils donnèrent à l'Ecriture un autre sens que celui que l'Eglise lui donnait. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartaient ainsi de la doctrine reçue. Ils dirent que c'était de leur autorité propre, de celle de leur raison. Ils dirent que le sens de la Bible étant intelligible et clair à tous les hommes en ce qui était du salut, chacun était compétent en matière de doctrine et pouvait interpréter la Bible, qui en est la règle, selon son esprit particulier; que tous s'accordaient ainsi sur les choses essentielles, et que celles sur lesquelles ils ne pourraient s'accorder, ne l'étaient point. Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'Ecriture; voilà l'autorité de l'Eglise rejetée, voilà chacun renvoyé, en fait de doctrine, à sa propre juridiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la réforme. Reconnaître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète que soi.

Les conséquences de ce principe mènent évidemment à la négation de toute religion, je dirais presque de toute certitude; car, en donnant à la raison une autorité

absolue, en repoussant toute autorité extérieure sur l'interprétation d'un livre, pourquoi ne pas étendre ce principe à toutes les matières? pourquoi ne pas dire qu'en philosophie la raison est souveraine? pourquoi ne pas admettre qu'elle peut rejeter, qu'elle a droit, un droit incontestable, souverainement rationnel, de rejeter tout ce qui est cru par l'univers entier? On voit donc que le principe protestant conduit au scepticisme en philosophie.

Il est vrai que le protestantisme ne pousse pas si loin ses conséquences; prenons ses principes tels qu'il veut nous les donner, tels qu'ils nous ont été transmis par les chefs, et voyons-en l'action morale sur la société.

En examinant l'Écriture, Luther crut trouver deux grands principes, desquels il fit découler toute sa doctrine morale, la nécessité et la foi : de l'impuissance absolue de l'homme pour faire le bien, suivait l'impossibilité des bonnes œuvres, du mérite, de la satisfaction, de l'expiation des fautes par la pénitence, etc. L'homme devenait donc une simple machine irresponsable aux yeux d'un Dieu juste, puisqu'une divinité amie de la justice ne peut commander l'impossible. Cependant, comme le salut est possible au chrétien, il fallait en trouver le principe. Luther crut le rencontrer dans la foi, non point dans cette foi, source des œuvres, mais dans la seule persuasion que les péchés sont remis; persuasion qui, une fois acquise, rendait inamissible la grâce de la justice. Ce principe entraînait d'horribles conséquences pour la religion et la morale naturelle. La foi seule justifie : donc on ne doit point s'occuper de bonnes œuvres; par la persuasion que les péchés sont remis, ils le sont en effet : donc chacun a à sa disposition un moyen infallible de salut; il peut se livrer

sans crainte à tous les désordres de ses passions, il réparera tous ses crimes par un seul acte de foi. On recule d'épouvante en entendant de pareilles maximes, si contraires aux premiers éléments de la morale des païens eux-mêmes.

Voilà la belle réforme morale que devait amener le protestantisme. Heureusement que les hommes, plus sages que leurs principes, n'en tirent pas toutes les conséquences, car le protestantisme présenterait le spectacle le plus hideux. Il produisit des effets auxquels il était loin de s'attendre dans le commencement, et, par une réaction naturelle, il augmenta, centupla les abus qu'il devait détruire. La réforme criait à l'intolérance, et quelle société religieuse fut plus intolérante qu'elle ? Elle égorgeait les catholiques ; elle allumait le bûcher de Servet à Genève ; elle soulevait les paysans pour dévaster les provinces qui ne voulaient point adopter la nouvelle croyance ; elle alla même jusqu'à s'attaquer aux morts, elle dispersa au vent les cendres des catholiques. On nous reproche sans cesse la Saint-Barthélemy, les fureurs de la Ligue, la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades ; mais qu'est-ce donc qui amena ces mesures ? N'est-ce point l'intolérance des réformateurs, leurs séditions, les guerres civiles qu'ils suscitaient, qui contraignirent l'autorité à prendre ces mesures que nous déplorons tous ? L'intolérance des hérétiques fut donc la cause indirecte de ces grands actes de justice très-sévères, mais commandés par une sorte de nécessité, comme nous le montrerons en son lieu. L'esprit protestant est toujours le même ; il veut l'Irlande dans la servitude, et les Etats-Unis, sous le

prétexte de liberté, veulent asservir le catholicisme. La réformation était-elle moins inconséquente en fait de doctrine? Elle repoussait certains mystères comme n'étant pas accessibles à l'intelligence humaine, et elle en acceptait d'autres aussi incompréhensibles. Elle demandait la réforme, mais cette réforme n'était-elle pas commencée et mieux faite qu'elle ne pouvait la faire elle-même? Car, sans gouvernement, sans autorité, chacun abandonné à sa propre foi, le protestant peut-il sérieusement parler de discipline?

On a transporté la question sur un autre terrain que celui de la religion et de la morale; on a envisagé l'action du protestantisme sous le rapport des arts, de l'industrie et de la politique; et, sous ces points de vue, on lui a donné un immense avantage sur le catholicisme.

On ne peut contester qu'à son début la réformation n'ait transformé la société, de militaire qu'elle était, en industrielle, qu'elle n'ait puissamment contribué au développement de notre industrie; nous ne nierons pas que, dans l'origine, nos principaux fabricants furent des protestants; mais croit-on un instant que le génie français serait demeuré stationnaire au milieu du mouvement du monde? Qui est-ce qui a donné le perfectionnement à notre fabrique, qui lui a donné ce cachet de bon goût qui fait rechercher nos produits sur tous les marchés du monde? Ce n'est certainement pas le protestantisme, car « la réformation, dit M. de Châteaubriand, pénétrée de l'esprit de son fondateur, moine envieux et barbare, se déclara ennemie des arts. En retranchant l'imagination de l'homme, elle coupa les ailes du génie et le mit à pied. Elle éclata au sujet de quelques aumônes destinées

à élever au monde chrétien la basilique de Saint-Pierre : les Grecs auraient-ils refusé les secours demandés à leur piété pour bâtir un temple à Minerve ?

» Si la réformation eût obtenu, à son origine, un plein succès, elle aurait établi, du moins durant quelque temps, une autre espèce de barbarie : traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie tous les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, elle tendait à faire disparaître la haute éloquence et la poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de sec, de froid, de pointilleux dans l'esprit, à substituer une société guindée et toute matérielle à une société aisée et toute intellectuelle, à mettre la machine et le mouvement d'une roue en place des mains et des opérations mentales ; ces vérités se confirment par l'observation d'un fait.

» Dans les diverses branches de la religion réformée, cette communion s'est plus ou moins rapprochée du beau, selon qu'elle s'est plus ou moins éloignée de la religion catholique. En Angleterre, où la hiérarchie ecclésiastique s'est maintenue, les lettres ont eu leur siècle classique. Le luthéranisme conserve des étincelles d'imagination que cherche à éteindre le calvinisme ; et ainsi de suite, en descendant jusqu'au quaker, qui voudrait réduire la vie sociale à la grossièreté des manières et à la pratique des métiers.

» Shakespeare était probablement catholique(1) ; Milton a imité visiblement quelques parties des poèmes de saint

(1) Il a paru, cette année même (1858), dans le *Rambler*, revue catholique anglaise, une série d'articles qui mettent ce point hors de doute.

Avite et de Masenius ; Klopstock a emprunté la plupart des croyances romaines. De nos jours, en Allemagne, la haute imagination ne s'est manifestée que quand l'esprit du protestantisme s'est affaibli et dénaturé. Les Goëthe et les Schiller ont retrouvé leur génie en traitant des sujets catholiques. C'est à Rome que les peintres, les sculpteurs et les architectes des cultes dissidents viennent aujourd'hui chercher des inspirations que la tolérance universelle leur permet de recueillir. L'Europe, que dis-je ? l'univers est couvert des monuments de la religion catholique. On lui doit cette architecture gothique qui rivalise, par les détails, et qui efface, par la grandeur des proportions, les monuments de la Grèce. Il y a trois siècles que le protestantisme est né ; il est puissant en Allemagne, en Angleterre et en Amérique ; il y est pratiqué par des millions d'hommes : qu'a-t-il élevé ? Il vous montrera les ruines qu'il a faites, parmi lesquelles il a planté quelques jardins ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antique sagesse des vieillards, le protestantisme se détacha du passé pour planter une société sans racines. Avouant pour père un moine allemand du xvi^e siècle, la réforme renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique, par une suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau de l'univers. Le siècle protestant dénia, à sa première heure, toute parenté avec le siècle de ce Léon, protecteur du monde civilisé contre Attila, et avec cet autre Léon qui, mettant fin au monde barbare, embellit la société lorsqu'il n'était plus nécessaire de la défendre.

» Si la réformation rétrécissait le génie dans l'éloquence, la poésie, les arts, elle comprimait les grands cœurs à la guerre; l'héroïsme est l'imagination dans l'ordre militaire; le catholicisme avait produit des chevaliers, le protestantisme fit des capitaines braves et vertueux, comme La Noue, mais sans élan, souvent cruels à froid, et austères moins de mœurs que d'esprit : les Châtillons furent toujours effacés par les Guises. Le seul guerrier de mouvement et de vie que les protestants comptassent parmi eux, Henri IV, leur échappa. La réformation ébaucha Gustave-Adolphe, Charles XII et Frédéric : elle n'aurait pas fait Bonaparte; de même qu'elle avorta de Tillotson et de Claude, et n'enfanta point Fénelon et Bossuet; de même qu'elle éleva Inigo-Jones et Webb, elle ne créa point Raphaël et Michel-Ange (1). »

Le point de vue sous lequel le protestantisme a été le plus vanté, c'est celui de la politique; on dit que la réforme a été favorable à l'émancipation du genre humain, et qu'elle a réellement introduit dans nos sociétés modernes le germe de cette grande indépendance, de cette égalité destinée à changer le monde; mais, malheureusement, les faits parlent plus haut que les paroles. Etudions encore les actes et jugeons.

Il est très important d'examiner la différence des deux communions dans la manière dont elles se sont propagées. Jésus-Christ annonce sa doctrine au peuple; ce sont les pauvres qui l'adoptent, et elle monte insensiblement du pauvre au riche. Quand les Césars se firent

(1) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

chrétiens, il y avait déjà des chrétiens de tout état, de toute condition, depuis le plus simple artisan jusqu'au ministre, depuis l'ignorant jusqu'au plus beau génie.

Est-ce ainsi que procède le protestantisme ? il prend une route entièrement opposée : c'est par les grands, les puissants, les prêtres, les savants et les gens de lettres qu'il commence ; ce n'est que lentement qu'il descend dans le peuple, encore n'est-ce qu'en le trompant. On peut assurer que ce double caractère d'origine se remarque dans tout le développement des deux communions.

La réforme est loin d'avoir jamais été aussi populaire que le catholicisme : d'origine patricienne, elle en affecte les allures ; elle ne peut sérieusement sympathiser avec la foule. La raison tenant en elle le premier rang, elle suppose une capacité de raisonnement qui n'est point le partage du pauvre. On peut dire que tous les actes qui ont pu l'honorer tiennent plus de la raison que du sentiment si naturel aux masses. S'il revêt celui qui est nu, il ne le prend pas comme la sœur de charité dans son sein pour le réchauffer ; s'il ouvre des asiles à la misère, c'est moins par compassion que pour délivrer ses regards de la pauvreté. Toutes les institutions catholiques ont, au contraire, pour but de relever l'humanité par le sentiment et la commisération, qui fait assurément plus de bien que les aumônes les plus abondantes. Le moine et le curé sont les amis et les compagnons des indigents : ils vivent comme eux et sont pauvres comme eux.

Le prêtre catholique suit l'homme, le plus pauvre même de préférence, depuis l'entrée de la vie jusqu'au tombeau. Après l'avoir baptisé, l'avoir dirigé durant son

existence, il va le soutenir et le consoler sur son lit de mort, malgré le danger de la peste et de la contagion ; et, après sa mort, il bénit sa dépouille. Est-ce le ministre protestant qui agit ainsi ? Il a bien essayé de singer le prêtre catholique, mais jamais il ne l'a imité. Dans les temps de peste, il craindrait de priver de tout appui sa femme et ses enfants. Et, après la mort, pourquoi prier pour le défunt, quand on n'admet point d'expiation ?

On voit donc que, par son origine et son organisation le ministère protestant est loin d'être populaire. On a cru le relever en disant que le protestantisme est ami du républicanisme ; voyons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

« A sa naissance, la réforme sembla, en effet, favoriser une sorte de républicanisme, non pas le démocratique, qui s'étend à toutes les classes de la société, mais l'aristocratique, parce que les premiers disciples de la réforme furent de grands seigneurs. Les calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement fédératif, ayant de l'analogie avec le vieil empire d'Allemagne : c'était donc la résurrection du régime féodal, qu'on voulait faire revivre après tant d'efforts pour l'abattre. Il n'est point surprenant que les nobles aient embrassé avec ardeur un culte par lequel ils espéraient retrouver le pouvoir perdu, évanoui. Ce premier élan passé, les peuples ne recueillirent en réalité aucune liberté du protestantisme.

» Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, poursuit Châteaubriand, dans les pays où la réforme est née, où elle s'est maintenue, vous verrez partout l'unique volonté d'un maître : la Suède, la Saxe, la Prusse sont

restées sous la monarchie absolue ; le Danemarck est devenu un despotisme légal. Le protestantisme échoua dans les pays républicains ; il ne put envahir Gênes, et à peine obtint-il à Venise et à Ferrare une petite église qui mourut. Les arts et le beau soleil du Midi lui étaient funestes. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques, Schwitz, Uri, Underwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre, il n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant le xvi^e siècle dans le giron de la foi catholique. Quand la Grande-Bretagne se sépara de la cour de Rome, le Parlement avait déjà jugé et déposé des rois ; les trois pouvoirs étaient distincts ; l'impôt et l'armée ne se levaient que du consentement des lords et des communes ; la monarchie représentative était trouvée et marchait ; le temps, la civilisation, les lumières croissantes y auraient ajouté les ressorts qui lui manquaient encore, tout aussi bien sous l'influence du culte catholique que sous l'empire du culte protestant. Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de liberté par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII ; ce Parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran fondateur avait force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le sceptre d'Elisabeth que sous celui de Marie ? La vérité est que le protestantisme n'a rien changé aux institutions. Là où il a trouvé une monarchie représentative ou une république aristocratique, comme en Angleterre et en Suisse, il les a adoptées ; là

où il a rencontré des gouvernements militaires, comme dans le nord de l'Europe, il s'en est accommodé et les a même rendus plus absolus.

» Si les colonies anglaises ont formé la république plébéienne des Etats-Unis, elles n'ont point dû leur émancipation au protestantisme : ce ne sont point des guerres religieuses qui les ont délivrées ; elles se sont révoltées contre l'oppression de la mère-patrie, protestante comme elles. Le Maryland, Etat catholique et très peuplé, fit cause commune avec les autres Etats, et aujourd'hui la plupart des Etats de l'Ouest sont catholiques ; les progrès de cette communion dans ce pays de liberté passent toute croyance, parce qu'elle s'y est rajeunie dans son élément naturel, populaire, tandis que les autres communions y meurent dans une indifférence profonde.

» Une seule république s'est formée en Europe à l'aide du protestantisme, la république de Hollande ; mais il faut remarquer que la Hollande appartenait à ces communes industrielles des Pays-Bas qui, pendant plus de quatre siècles, luttèrent pour secouer le joug de leurs princes et s'administrèrent en forme de républiques municipales, toutes zélées catholiques qu'elles étaient (1). »

§ IV. *Du concile de Trente.*

Le remède au mal qui travaillait toute la chrétienté avait été indiqué par tout le monde dès l'origine de la dispute élevée sur les choses religieuses. Les catholiques

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

pensaient qu'un concile général remédierait enfin à la corruption universelle et réformerait la discipline d'une Eglise qui avait besoin de transformer, non point sa croyance, mais ses règlements disciplinaires, pour les harmoniser avec la situation nouvelle de la société. Les nouveaux dogmatiseurs invoquaient aussi le concile général et promettaient de se soumettre à ses décisions. Il est vrai que les novateurs de tous les temps ressemblent beaucoup à ces plaideurs qui, condamnés à un tribunal, interjettent appel à un autre dont ils vantent la probité et les lumières, dans l'espoir de faire triompher leur cause, et se déclarent ouvertement contre lui, l'accusent d'ignorance et d'injustice s'il vient à confirmer le premier jugement. La conduite ultérieure des prétendus réformés nous montre la conduite qu'ils auraient tenue après leur condamnation par un concile général. Les rois de France et d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, avaient vivement pressé Clément VII de convoquer l'une de ces vénérables assemblées qui ont toujours eu tant d'autorité sur le monde chrétien. Le pontife était incertain ; il jetait ses regards en arrière, voyait Constance, où un pape avait été déposé et où avaient été émises des doctrines révolutionnaires ; il était plus effrayé encore de la marche qu'avait suivie le concile de Bâle ; aussi apporta-t-il tant de retard, qu'il mourut avant d'avoir fait droit à la demande qui lui avait été adressée.

Paul III se résolut enfin à convoquer le concile à Trente. Dans sa bulle, où il rappelait le principe de son autorité, il invita tous les évêques de la chrétienté à venir prendre part aux travaux de cette grande assemblée. Il pria en même temps l'empereur, le roi de France

et les autres princes, d'y venir par eux ou par leurs ambassadeurs. Enfin, le 13 décembre 1545, s'ouvrit le concile général de Trente. Il ne forma point de schisme, comme celui de Bâle; il ne montra pas de principes anarchiques, comme celui de Constance; il ne déposa ni pape ni empereur; il n'eut pas des discussions aussi animées que les premières assemblées générales de l'Eglise; tous ses ennemis reconnaissent qu'il y eut de la dignité dans les délibérations, de la profondeur dans les discussions. Jamais, au reste, un concile ne fut assemblé pour un sujet plus important : il ne s'agissait pas seulement de condamner une ou deux hérésies, mais de proscrire la multitude des erreurs que les protestants avaient répandues dans une grande partie de l'Europe; d'expliquer la croyance catholique sur les divers points de doctrine qui étaient contestés; de justifier le culte, que les hérétiques traitaient de superstition et d'idolâtrie; enfin de réformer les abus qui s'étaient introduits dans la discipline durant les siècles précédents. Aussi, jamais assemblée ecclésiastique ne fut plus célèbre. Plus de deux cent cinquante évêques ou prélats des différentes nations catholiques, les plus savants théologiens, les plus habiles jurisconsultes, les ambassadeurs des divers souverains, y assistèrent.

La France, en état d'hostilité avec l'empereur et de froideur envers le Pape, ne voulut pas d'abord prendre de part au concile de Trente. François I^{er} fit même naître dans l'esprit du Pape des craintes sur les dispositions de l'empereur à l'égard du chef de l'Eglise, et l'engagea à transporter la sainte assemblée dans l'une des villes du domaine de Saint-Pierre, s'offrant à le protéger contre

toutes les tentatives que pourrait faire contre lui l'impérial Charles-Quint. Le Pape profita d'une maladie contagieuse qui s'était déclarée à Trente pour transporter le concile à Bologne. Les partisans de l'empereur firent alors de vives réclamations et ne voulurent pas se rendre dans le lieu qui leur avait été indiqué comme une nouvelle convocation. Aussi le concile fut interrompu jusqu'à la mort de Paul III.

Jules III, qui réunit de nouveau le concile à Trente en 1551, semblait l'assembler dans des circonstances favorables pour la réunion, car la plupart des souverains protestants de l'Allemagne se montraient disposés non-seulement à reconnaître l'autorité du concile, mais encore à envoyer des ambassadeurs pour traiter en leur nom de la réconciliation. Henri II, roi de France, refusa encore de prendre part aux travaux du saint concile. Ses ennemis répandirent même le bruit qu'il avait formé le dessein de réunir lui-même un concile et de se séparer de Rome, comme avait fait l'Angleterre. Le Pape ayant témoigné un vif mécontentement à cette nouvelle qui n'avait, il est vrai, aucun fondement réel, le roi lui fit remettre une note très énergique, rédigée par le cardinal de Lorraine, pour exposer longuement la situation de la France vis-à-vis de la Papauté et de l'Empire ; ce n'était point, en effet, la question religieuse, mais la question politique et l'injuste défense du roi qui avaient tenu nos évêques éloignés de Trente.

Le concile, interrompu de nouveau en 1552, reprit ses travaux en 1562 sous Pie IV. Après avoir balancé si elle y enverrait des ambassadeurs, Catherine de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de Charles IX,

se décida enfin à accréditer Saint-Gelais-Lansac, Gui du Faur, juge-mage de Toulouse, et le président Arnaud du Ferrier, qui tous trois étaient suspects en matière de religion. Il s'éleva alors une question d'étiquette qui faillit amener de graves démêlés. Le comte de Luynes, ambassadeur de Philippe II, roi d'Espagne, voulut être encensé et baiser la patène avant Ferrier, ambassadeur de France. Ne pouvant obtenir cette distinction, il demanda comme grâce qu'on employât deux encensoirs et deux patènes. Ferrier fut inflexible. Comme il en résultait de graves désordres, on finit par supprimer la cérémonie de l'encensoir et le baisement de la patène.

On est obligé de rapporter ces faits pour montrer comment les questions les plus puériles peuvent entraver les plus graves discussions. On apporta bientôt après les décrets du concile de Trente confirmés par le Pape, pour solliciter le roi de les publier dans son royaume ; on l'engageait en même temps à se réunir au roi des Romains pour délibérer sur les moyens de pacifier l'Allemagne et la France et de détruire l'hérésie. Ces propositions furent écartées, attendu que le cardinal de Lorraine allait se rendre au concile pour y faire connaître les pensées de la France sur les réformes désirées. Le cardinal fut reçu avec beaucoup d'honneur, parla très bien dans la réunion générale, et fut présent jusqu'à la fin aux séances de la vénérable assemblée.

Il serait beaucoup trop long d'analyser ici les grands travaux du concile de Trente ; ce que nous devons seulement observer, c'est que tous les points de doctrine y ont été si clairement établis que, depuis cette célèbre assem-

blée, il ne s'est pas élevé une seule erreur qui n'y ait trouvé sa condamnation. Aussi nous n'avons eu aucune hérésie durable depuis cette époque.

Le concile de Trente fut reçu et publié solennellement dans la plupart des églises de la catholicité. Il rencontra en France de grandes difficultés, que le corps épiscopal n'a jamais pu surmonter, malgré les tentatives faites pour cela en différentes circonstances. Il y avait d'abord une sorte d'amour-propre à ne pas recevoir officiellement un concile auquel nous n'avions pris que très peu de part et contre lequel les ambassadeurs français avaient publiquement protesté. Ensuite la réforme disciplinaire n'étant pas, dit-on, en rapport avec nos usages, nos habitudes, l'admission du concile entraînait un grand changement dans les rapports des religieux entre eux, avec le pouvoir civil et le centre de l'unité. A toutes ces considérations politiques, venaient se mêler les attentions et les prévenances pour les calvinistes, qu'on espérait toujours gagner et qu'on craignait de froisser.

Le parlement de Paris, toujours si ardent défenseur de ce qu'il appelait les intérêts du royaume, c'est-à-dire toujours désireux de remettre entre les mains des rois un pouvoir absolu sur le clergé, s'opposa à la réception du concile de Trente. Il prétendait que l'autorité ecclésiastique avait usurpé une partie de la puissance temporelle, en accordant aux tribunaux ecclésiastiques la faculté d'imposer des amendes et de recourir à des moyens correctifs, tels que la prison ; il affirmait encore que le concile de Trente lésait les conciles provinciaux et nationaux, et qu'il dérogeait violemment à des canons fort anciens et surtout très vénérés. On voit qu'il

n'y avait aucun motif sérieux pour ne pas recevoir le concile de Trente. En somme, ce fut plutôt une question d'amour-propre que de principe. Nous devons observer, à l'honneur du haut clergé de France, qu'il fit de sérieuses démarches pour l'adoption de la discipline du concile, démarches rendues inutiles par le mauvais vouloir des parlements et de la royauté.

§ V. *Jésuites. — Leur origine. — Leur établissement en France. — Préjugés contre eux. — Fondement de ces préjugés.*

L'Eglise a toujours trouvé son principal appui dans les ordres religieux qui ont paru dans son sein pour satisfaire à de nouveaux besoins. Les différents ordres antérieurs à la réforme, n'ayant pas été établis pour lutter contre le protestantisme, s'arrêtaient pour ainsi dire en sa présence ; les uns combattaient avec des armes trop émoussées, les autres demeuraient froids et impassibles spectateurs du combat ; plusieurs individus furent assez coupables pour désertir les rangs de l'ordre auquel ils avaient fait vœu d'être attachés, et pour embrasser le luthéranisme. L'Esprit-Saint, toujours vivant dans l'Eglise, produisit un ordre nouveau qui, né de la force des circonstances, était par là même propre à répondre au besoin du temps. Cet ordre a toujours paru si bien approprié au but de son institution, qu'il a constamment effrayé les protestants, qui l'ont représenté comme un corps aussi redoutable qu'odieux, capable, par sa constitution, d'envahir et de troubler la société tout entière. Ces clameurs ont produit une fâcheuse impression dans

l'esprit de beaucoup de catholiques, non pas des catholiques fervents, pieux et désireux de voir le royaume de Dieu grandir dans le monde, mais des catholiques politiques, parlementaires, amis de la prédominance du pouvoir temporel sur l'autorité spirituelle. Une exposition impartiale et fidèle devient aujourd'hui plus que jamais nécessaire, afin de dissiper les nuages amoncelés contre la société des Jésuites.

Un officier espagnol de noble maison, nommé Ignace de Loyola, jeune homme au cœur ardent, au génie chevaleresque, ayant été blessé à la défense de Pampelune, en 1521, faute de romans de chevalerie, se mit, durant sa convalescence, à lire la sainte Ecriture et la vie des Saints. Il y puisa une ardente dévotion pour la Mère de l'Homme-Dieu; il réfléchit beaucoup à la situation du monde, aux deux grandes puissances qui s'en disputent l'empire, Jésus et Satan enrôlant les hommes et les rangeant en deux armées ennemies, entre lesquelles va se décider la lutte de la lumière contre les ténèbres. Saisi de l'ardent désir, comme jadis François d'Assise, de conquérir la gloire du ciel par les souffrances et les misères de ce monde, Ignace se fit soldat de la Croix et chevalier de Marie. Il fut d'abord incertain sur la direction qu'il donnerait à son zèle; après avoir résolu de travailler à la conversion des infidèles, des ennemis du nom chrétien, il finit, sur les remontrances du provincial des franciscains, à s'arrêter à l'établissement d'un ordre religieux destiné à embrasser dans son sein la conversion du monde entier, païens et chrétiens. Pour cela, il fallait de la science, et Ignace, aussi peu instruit que la plupart des seigneurs de son siècle, va prendre rang parmi

les écoliers d'Alcala et de Salamanque; puis, avant même de quitter les bancs de ces universités, il commence à catéchiser et à convertir ses condisciples. Si quelques élèves s'attachent à lui, embrassent avec ardeur la réalisation de ses projets, beaucoup d'autres l'attaquent, le poursuivent et le dénoncent à l'autorité ecclésiastique, qui croit devoir modérer son zèle. Loyola, fatigué de cette persécution, quitte l'Espagne, vient à Paris et recommence ses humanités au collège Montaigu; il fait ensuite sa philosophie à celui de Sainte-Barbe, et suit le cours de théologie enseigné chez les jacobins : tous ces travaux furent couronnés par le grade de docteur.

Le zèle qu'il avait montré en Espagne se développe à Paris, et Ignace s'y fait des disciples décidés à tous les sacrifices pour réaliser ses desseins. Les six premiers disciples qui s'attachèrent à lui étaient : Pierre Lefèvre, prêtre savoyard; François Xavier, gentilhomme navarrais, professeur de philosophie au collège de Beauvais; le portugais d'Azevedo, et les espagnols Lainez, Salmeron et Bobadilla.

Le 15 août 1534, Ignace et ses pieux amis montent à Montmartre; Lefèvre dit la messe dans une chapelle souterraine, et, après le saint sacrifice, ils font le serment solennel de consacrer leur existence au service de la religion, de se contenter du strict nécessaire et de faire ensemble le pèlerinage de Jérusalem. Tous furent fidèles à leurs engagements et virèrent encore leur nombre s'accroître de deux Français.

Empêchés de se rendre en Palestine, parce que les Turcs fermaient l'entrée de cette terre de bénédiction,

ils vont se jeter aux pieds du souverain Pontife, le conjurant de disposer de leurs personnes pour la défense de la foi catholique. Le pape Paul III reçoit leur projet de constitution, le soumet à une commission de cardinaux qui se prononce contre l'établissement d'un nouvel ordre religieux, et cet avis prévaut auprès du Chef de l'Eglise (1538).

Cependant la réforme, sapant les fondements du Christianisme, s'attaquait à tout ce qu'il y a de plus saint; la nécessité de nouveaux défenseurs de l'Eglise et du Saint-Siège se faisait plus vivement sentir; le pape Paul III accepte enfin les services des Jésuites et les approuve sous le nom de *Société de Jésus*, en restreignant le nombre des membres à soixante. Les premiers résultats de leurs travaux firent bientôt lever cette restriction par le Pape, et ses successeurs leur accordèrent de grands privilèges. L'ordre se propagea rapidement en Europe. François Xavier le transporta au-delà des mers.

« La constitution de l'ordre, dit Alzog, beaucoup plus nette et plus forte que toutes celles des autres ordres, se résume comme il suit : Le but principal de l'ordre est la plus grande gloire de Dieu (O. A. M. D. G.); donc les membres de la Société doivent travailler au salut du prochain comme au leur. Ils travaillent au salut du prochain par la prédication, les missions, les catéchismes, la controverse contre les hérétiques, la confession, et surtout par l'instruction de la jeunesse; à leur propre salut, par la prière intérieure, l'examen de conscience, la lecture des livres ascétiques et la fréquente communion. »

En 1540, Ignace envoya seize novices à Paris, qui allèrent loger d'abord au collège du Trésorier, puis à

celui des Lombards ; mais comme la plupart étaient espagnols, la guerre qui s'alluma entre François I^{er} et Charles-Quint les obligea de quitter la France. Ils rentrèrent plus nombreux après la paix de 1544, et trouvèrent un puissant protecteur dans Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui les accueillit d'abord dans son diocèse, à Billom et à Mauriac, puis les logea à Paris, dans son hôtel de la rue Laharpe, et leur légua trente-six mille écus. Ils avaient fait des tentatives inutiles pour se faire reconnaître légalement en France, quand, sur la recommandation du Pape et par l'entremise du cardinal de Lorraine, Henri II leur accorda des lettres-patentes qui les autorisaient à bâtir à Paris une maison et un collège (1550).

Le Parlement ayant refusé d'enregistrer ces lettres, le roi fit paraître en 1552 de nouvelles lettres que, le 3 août 1554, le Parlement soumit, avec les bulles d'institution, au jugement de l'évêque de Paris et du doyen de la faculté de théologie. Comme on y était préparé, ces deux autorités se prononcèrent contre les Jésuites. Eustache du Bellay, évêque de Paris, soutint dans son avis que la bulle contenait « des choses en opposition avec la raison » et qui ne devaient être reçues ni tolérées en la religion, « chrétienne. » La Sorbonne, de son côté, déclara que la Société paraissait « dangereuse pour la foi, perturbatrice » du repos de l'Eglise et plus propre à détruire qu'à « édifier. »

Quoiqu'il y eût une grande injustice dans ces appréciations, et qu'elles fussent dictées par de mauvaises passions, saint Ignace ordonna au P. Brouet, supérieur des Jésuites de Paris, de se soumettre et d'attendre un mo-

ment plus favorable pour se faire reconnaître légalement. L'évêque de Paris leur ayant interdit de remplir aucune fonction dans son diocèse, ils se retirèrent sur la partie soumise à la juridiction de l'abbé exempt de Saint-Germain-des-Prés.

Ainsi commençait, dès la naissance de cet ordre, la persécution qui n'a cessé de le poursuivre et qui semble destinée par la providence à le maintenir dans un état perpétuel de virilité. Le Pape, d'ailleurs, consolait les Jésuites en leur accordant de nouveaux et de plus amples privilèges; non content de les élever aux autres ordres, il leur reconnut le pouvoir de conférer tous les grades académiques, et ces degrés devaient emporter les mêmes privilèges que ceux obtenus dans les plus fameuses universités. Ils obtinrent la faculté d'exercer le ministère sacré dans toutes les églises de la chrétienté, même en certains cas pendant un interdit.

À l'avènement de François II, les Jésuites de Paris renouvelèrent leurs sollicitations pour obtenir une existence légale, déclarant ne pas vouloir faire usage de tout ce qui, dans leurs constitutions, pouvait paraître contraire aux droits de l'Église gallicane et à l'Université. Les Guise, leurs protecteurs, portèrent l'affaire au conseil privé, et, le 31 octobre 1560, ils obtinrent l'ordre de vérification des lettres-patentes et l'homologation de la bulle. L'enregistrement désiré eut enfin lieu le 18 novembre, sous la réserve que, si dans la suite, il se trouvait dans leurs privilèges quelque chose de préjudiciable aux droits du roi et à ceux de l'autorité ecclésiastique, il y serait pourvu. Le haut clergé français réuni à Poissy, tout en acceptant les Jésuites, craignait qu'ils ne fussent dévoués

autre mesure à défendre les droits de la puissance pontificale; il les autorisa à tenir un collège, en leur demandant de supprimer le titre de leur Société; mais ils tinrent ferme et ils placèrent sur la porte du collège qu'ils achetèrent rue Saint-Jacques, l'inscription : *Collegium Societatis nominis Jesu.*

Comme ils savaient que le corps universitaire était excessivement jaloux, ils obtinrent des lettres de scholarité du recteur Julien de Saint-Germain. Quand leurs classes furent ouvertes et qu'on sut leurs leçons gratuites, une multitude d'élèves de l'Université coururent chez eux; ce qui souleva contre eux la plus grande partie du corps universitaire. Afin de faire cesser ces clameurs, les Jésuites demandèrent et obtinrent d'être reçus membres de l'Université. On chercha encore à leur susciter des tracasseries, qui finirent par tomber.

Tandis que la magistrature se montrait l'adversaire d'une Société dont elle redoutait l'influence, la cour lui donnait chaque jour une plus grande confiance, et les rois choisissaient dans son sein leurs confesseurs.

D'après le court exposé que nous venons de faire, le lecteur a déjà jugé que la source des préjugés contre la Société fut le zèle qu'elle montra pour le Saint-Siège, et l'ardent catholicisme qu'elle déploya en toute circonstance : le cours de l'histoire nous le fera mieux comprendre.

§ VI. *Etablissement du protestantisme en France.*

Au milieu de l'agitation universelle, des discussions religieuses les plus vives, des guerres civiles de l'Allemagne, au bruit de la chute du catholicisme en Angle-

terre et dans le nord de l'Europe, le peuple français ne pouvait demeurer indifférent. L'épreuve fut grande pour lui ; mais, grâce à la vivacité de la foi de son clergé, à l'esprit gouvernemental de son Parlement et au bon sens du peuple, la religion eut moins à souffrir qu'en Angleterre et en Allemagne.

Le danger pour notre patrie vint d'abord de l'esprit qui dominait à la cour. François I^{er}, ami des lettres et des savants, attirait en France tous les esprits les plus cultivés de l'Europe. Il y avait à la cour deux femmes qui plaçaient les lettres et les arts au-dessus de tout, de la religion, de la morale, et même de cette décence chrétienne qui est le plus bel ornement des personnes de leur sexe. Ces deux femmes étaient Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre, et la duchesse d'Etampes. La première, femme de bel esprit, auteur de contes licencieux, de mœurs aussi libres que ses contes, attirait à la cour les novateurs dont les têtes, plus ardentes, paraissaient avoir fait plus de progrès dans la connaissance du grec, du latin et de l'hébreu, langues qu'on regardait comme le principe de toute science, ou plutôt qui semblaient réunir en elles toutes les connaissances de l'époque. La duchesse d'Etampes, surnommée *la plus savante des belles*, avait travaillé à développer dans François I^{er} le goût des arts, qui prirent alors de grands développements. Elle se fit en même temps la protectrice de toutes ces idées nouvelles qui, en jetant hors des voies ordinaires, paraissaient donner du relief à l'esprit et relever le caractère et le génie. Ces deux femmes composèrent une messe à sept points, ainsi nommée parce qu'on y pratiquait sept choses qui sont fort éloignées des usages

de l'Eglise de Dieu. C'était d'y faire toujours la communion publique, d'y supprimer l'élévation et l'adoration, d'y communier sous les deux espèces, de n'y faire mention ni de la sainte Vierge ni des Saints, de s'y servir de pain levé et commun, à la manière des Grecs, et de ne point astreindre les prêtres à la loi du célibat. C'est par le canal impur de ces deux femmes que l'hérésie se glissa en France pour y allumer la guerre et y répandre des flots de sang.

Les *Colloquia* d'Erasmus, ouvrage tiré à vingt-quatre mille exemplaires, s'écoulèrent en un moment, et il s'en répandit une prodigieuse quantité en France, où l'on apprit ainsi à voir les institutions monastiques tournées en dérision. Luther, instruit que François I^{er}, pour rétablir les lettres dans son royaume, y attirait de toutes parts les étrangers dont on vantait les talents et les connaissances, y applaudit par un écrit fort artificieux qu'il adressa au monarque, et se fit appuyer par des lettres de l'électeur de Saxe, qui ne voulait rien refuser à son protégé. Il protestait que, dans tous ses actes, il n'avait eu qu'un seul but, rendre à l'Eglise son lustre, qu'on lui avait ravi par le relâchement le plus visible. Il lui envoya quelques-uns de ses livres, où ses hérésies étaient le mieux masquées et qui respiraient le plus la piété; il fit en même temps partir pour la France plusieurs de ses disciples, qu'il choisit, de concert avec Melanchthon, parmi ceux qui excellaient principalement dans la littérature et l'art de la dialectique ou de la dispute. Zuingle, de son côté, ne manqua pas de faire des tentatives pour se rendre la France favorable; il osa même dédier au roi son livre pernicieux *de la vraie et de*

la fausse doctrine. Calvin, à son tour, adressa à François I^{er} une épître dédicatoire pour lui faire hommage de son fameux livre *de l'Institution chrétienne*. Enfin Henri VIII fit des efforts incroyables pour entraîner le roi hors du catholicisme et l'engager à secouer le joug du Saint-Siège. Ce qui donnait le plus d'espoir à ceux qui faisaient ces tentatives, c'est que François I^{er}, quoique dévoué au catholicisme, montrait que le sentiment politique l'emportait chez lui sur le sentiment religieux. Par une conduite inouïe jusque-là chez un prince chrétien, il s'alliait aux Musulmans pour les faire triompher dans la lutte qu'ils avaient engagée contre l'empereur; en même temps il se ligua avec les protestants d'Allemagne.

Mais ces tendances protestantes du roi furent repoussées avec tant de vivacité par le clergé, l'Université, le Parlement et le peuple, que le roi, voulant se justifier de tout reproche d'hérésie aux yeux de la nation, déploya une rigueur excessive contre les hérétiques, et permit d'user à leur égard d'armes condamnées par l'esprit de l'Eglise et même par l'humanité.

L'université de Paris, à jamais illustrée par saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert-le-Grand, Vincent de Beauvais, Alexandre de Halès, se montra digne de son ancienne réputation de foi et d'honneur national. Luther, qui avait déféré ses écrits à ce tribunal, y avait été condamné sans en accepter la sentence : l'Université se chargea de l'examen de tous les livres suspects, et le Parlement se donna la mission de poursuivre tous ceux qui n'auraient pas été revêtus de l'approbation de l'Université. Mélanchthon, dont les écrits

paraissaient moins mauvais que ceux de l'hérésiarque son chef, les vit cependant condamner le 6 octobre 1523 ; ceux de Luther furent livrés aux flammes.

Cette rigueur a été blâmée par nos philosophes humanitaires ; mais, considérée sous le point de vue politique, était-elle plus condamnable que les poursuites exercées chaque jour contre la presse ? Est-ce que ces livres n'avaient pas un danger aussi grand que les productions socialistes que nous réprouvons ? Est-ce qu'ils n'armaient pas les citoyens les uns contre les autres ? Juger froidement une mesure dans son cabinet, sans aucun rapport avec les circonstances où elle a été prise, n'est-ce pas s'exposer à un péril presque inévitable d'erreur ?

Le roi, cependant, se montrait toujours plein de bienveillance pour les hérétiques ; il en donna une preuve à l'égard de Louis Berquin, qui se distinguait par son zèle pour le luthéranisme. Dénoncé au Parlement, en 1523, comme fauteur de l'hérésie naissante, il fut condamné à faire abjuration publique ; mais, ayant refusé de se soumettre, il fut détenu en prison et ne dut sa liberté qu'à l'intervention du roi, qui professait beaucoup d'estime pour sa science et ses talents comme écrivain. Retiré à Amiens, Louis Berquin, loin de profiter de la leçon qu'il venait de recevoir, recommença à dogmatiser, malgré l'avis d'Erasme, son ami, qui l'engageait à cesser d'écrire et à sortir du royaume. Il fut arrêté de nouveau, condamné et gracié une seconde fois par le roi. Sorti de prison, il employa ses premiers moments de liberté à répandre des livres incendiaires. Arrêté une troisième fois, il refusa constamment de faire abjuration, et fut condamné à faire amende honorable en place de Grève,

le 17 avril 1529. Ce fut le premier qui paya de sa vie son ardeur à propager la discorde au moyen du protestantisme. Heureuse la France si, par une police active, par les principes d'une politique prévoyante et sage, suivie sans faiblesse comme sans trop de rigueur, elle avait su éviter la nécessité de recourir à l'échafaud et au bûcher !

Cependant l'erreur, sous le voile de l'amour des belles-lettres, se propageait en France : certains prélats la protégeaient sous le prétexte d'accorder de l'appui aux savants. Briçonnet, évêque de Meaux, fils du cardinal de ce nom qui avait été marié et avait eu deux fils avant d'entrer dans les ordres sacrés, reçut dans son évêché et donna des postes importants dans son diocèse à Jacques Lefèvre d'Étaples, à Guillaume Farel, à Gérard Roussel et à François Vatable, qui tous, à l'exception de ce dernier, étaient des protestants déclarés. Ils employaient leur influence à la cour du prélat pour répandre autour d'eux le dogmatisme protestant et semer l'ivraie parmi le bon grain. La ville et le diocèse de Meaux se ressentirent en peu de temps du séjour de Farel, de Roussel et de Lefèvre. Les anciens usages se changeaient peu à peu, la doctrine s'altérait sensiblement ; en un mot le pays fut, au bout de deux ans, dans un danger évident de perdre la foi. L'évêque ouvrit les yeux et se mit en devoir de remédier au mal, ce qu'il exécuta d'abord avec assez de succès, par la célébration d'un synode, par les mandements qu'il publia, par l'expulsion de Farel et par la révocation des pouvoirs qu'il avait accordés à des prédicateurs plus capables de pervertir les peuples que de les édifier.

Cette réparation, accordée plutôt à l'opinion publique qu'à une sincère conviction, n'eut pas un effet durable, parce que les hérétiques furent remplacés par des hommes dont les doctrines n'étaient pas meilleures.

Le protestantisme marchait sourdement, faisait des progrès lents, mais réels, évitant de choquer l'opinion publique, insinuant le poison plutôt que de le donner à hautes doses, masquant ses erreurs sous le voile du catholicisme. S'il eût continué à montrer cette prudence, peut-être serait-il arrivé à se rendre peu à peu maître du terrain; il était d'autant plus fort qu'il se voyait protégé par la reine Marguerite de Navarre, les frères du Bellay et même par l'évêque de Paris. « Ayant, dit Théodore de Bèze, le roi été gagné par eux, jusqu'à ce point qu'il délibéra de faire venir en France et d'oûir en présence ce grand et renommé personnage, Philippe Mélanchthon, étant pour lors en Saxe, à Wittemberg, compagnon de Martin Luther, mais d'un esprit beaucoup plus paisible et modéré que Luther. Mais environ le mois de novembre 1544, tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels ayant fait dresser et imprimer certains articles d'un style fort aigre et violent contre la messe, en forme de placards, à Neufchâtel en Suisse, non-seulement les plantèrent et semèrent par les carrefours et autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus sages, mais en affichèrent un à la porte de la chambre du roi, étant pour lors à Blois, ce qui le mit en telle furie, ne laissant aussi passer cette occasion, ceux qui l'épiaient de longtemps, et qui avaient son oreille, comme le grand-maître Montmorency, depuis connétable, et le cardinal de Tournon, qu'il se détermina

de tout exterminer, s'il eût été en sa puissance. Alors était en office de lieutenant criminel Jean Morin, aussi grand adversaire de la religion et renommé entre tous les juges de son temps pour la hardiesse qu'il avait de faire des captures, avec la subtilité à prendre les criminels en leurs réponses. Celui-là donc ayant reçu commandement du roi de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux qu'il pourrait attraper, usa de diligence : de sorte qu'en peu de temps il remplit les prisons d'hommes et de femmes de toutes qualités. »

Afin de découvrir plus facilement les hérétiques, la cour se servit du ministère d'un certain Guainier, qui, après avoir servi aux protestants d'instrument pour les convoquer à leurs assemblées, consentit à les dénoncer pour se soustraire aux poursuites judiciaires dont il était l'objet.

Pour réparer les scandales, le roi ordonna une grande procession. Afin de donner plus de pompe à cette solennité, on porta les reliques de tous les martyrs conservées dans les églises de Paris, celles mêmes de la Sainte-Chapelle, qui n'avaient pas été exposées depuis la mort de saint Louis. « Il y avoit, dit Bouchet, grand nombre de » cardinaux, évêques, abbés, prélats et tous les colléges » séculiers de Paris en bon ordre. Après eux venoit du » Bellay, évesque de Paris, portant en ses mains le saint- » sacrement; puis le roi marchoit après le sacre, la tête » nue, tenant une torche de cire vierge à la main, et » après lui marchoient la reine, messieurs les princes, » les deux cents gentilshommes, toute sa garde, la cour » du Parlement, les maîtres des requêtes et toute la jus- » tice. »

Cette procession, relevée encore par la présence des ambassadeurs de Charles-Quint, de Henri VIII, de Venise, s'avancait lentement et s'arrêtait sur les principales places de la cité, où l'on avait préparé d'avance un reposoir pour le saint-sacrement ; non loin de là se voyaient un échafaud et un bûcher « où furent ensuite » très cruellement brûlées vives six personnes, avec » merveilleuses huées du peuple. »

Les protestants ont écrit que les agents du roi avaient ordonné d'attacher ces malheureux à des bascules qui les plongeaient dans le feu, puis les élevaient en l'air, afin de prolonger leur supplice, en faisant jouer ces horribles machines principalement en présence du roi, tandis qu'agenouillé au pied de l'autel, il implorait la clémence de Dieu. Nous aimons à croire que c'est une calomnie : d'ailleurs, ce fait ne peut retomber sur la religion, qui ne l'aurait certes pas inspiré.

Après cette cérémonie solennelle, le roi se rendit dans la grande salle de l'évêché, et là, environné des grands de sa cour, des dignitaires de l'Université, des prélats et des principaux magistrats, il tint ce discours :

« J'ordonne que les coupables soient punis avec une » rigueur qui empêche à jamais, non-seulement d'imiter » leurs exemples, mais d'embrasser leurs opinions. Je » conjure tous ceux qui m'écoutent, je recommande généralement à tous mes sujets de veiller si bien sur » eux-mêmes, sur leurs enfants, sur tous leurs proches, » que personne ne s'écarte de la doctrine de l'Eglise, » dans le sein de laquelle ils me voient persévérer avec » tous les grands du royaume. Oui, moi-même, moi qui » suis votre roi et votre seigneur, si je croyais un de mes

» membres infecté du poison de l'hérésie, je vous le don
 » nerai à couper. Que dis-je! si je savais qu'un de mes
 » enfants en fût entaché, je le sacrifierais à la vengeance
 » et à l'exécration publique. »

Le 29 janvier François I^{er} fit publier un édit « pour l'extirpation et extermination de l'hérésie luthérienne et autres hérésies dont les sectateurs et imitateurs se sont rendus fugitifs, cachant et habitent en aucune partie du royaume. Pourquoi statuant et ordonnant, par édit perpétuel et irrévocable, que tous ceux et celles qui ont recélé et recèleront par ai après sciemment lesdits sectateurs, pour empêcher qu'ils ne fussent pris et appréhendés par justice, seront punis de telles et semblables peines que les sectateurs; sinon que d'eux-mêmes et par leur diligence, ils amenassent et représentassent à justice iceux sectateurs. Et outre, avons aussi ordonné que ceux ou celles qui révéleront et dénonceront à justice aucuns desdits délinquants, soit des principaux sectateurs, ou de leurs recéleurs, auront la quarte partie des confiscations et amendes sur ce adjudées. »

Le clergé prenait en même temps des mesures particulières pour préserver les fidèles du danger de l'erreur. Les conciles provinciaux s'assemblaient, les mandements se multipliaient, on répandait de toute part des écrits où l'on s'attachait à inspirer la plus grande horreur de l'hérésie. L'un des conciles provinciaux les plus célèbres de cette époque fut, incontestablement, celui de la province de Sens, que le cardinal-archevêque ouvrit à Paris (1), le 3 février 1528, et qui dura jusqu'au 9 octo-

(1) L'évêque de Paris était alors suffragant de Sens.

bre. Après avoir exposé avec une grande clarté la nature des nouvelles hérésies et leurs rapports avec les anciennes erreurs, il proposa avec une grande fermeté et une hauteur de vues remarquable la nécessité et le besoin de la réformation des moines, et prescrivit des réglemens pour ramener le clergé, tant séculier que régulier, à une conduite digne des ministres de Jésus-Christ.

Cependant, dans un coin de la France, l'hérésie recevait la plus grande protection et se préparait à lutter. La cour de Nérac, en Béarn, était le refuge de tous ceux dont la foi était suspecte. Sous la direction de César Roussel, son docteur de confiance, Marguerite, sœur de François I^{er}, lisait assidûment la Bible; elle composa une espèce de drame presque exclusivement tiré du Nouveau Testament, et, pour représenter cette pièce, elle fit venir d'Italie une troupe de comédiens habitués à se livrer à tous les vices; s'étant aperçus que, dans cette cour, tous les bons mots contre les religieux et les prêtres étaient toujours reçus avec succès, ils avaient soin de faire toujours figurer dans leurs pièces des ecclésiastiques licencieux et débauchés. Le roi de Navarre, par goût et par complaisance, applaudissait à ces spectacles. Il alla bientôt plus loin; il fréquenta secrètement le prêche; quand on le savait présent, il y avait toujours des déclamations contre le Pape et le Saint-Siège. Ce faible prince, sans caractère, se laissa pousser à la cène protestante, qui se distribua par les nouveaux docteurs dans un réduit du château.

De la cour de Nérac, les prédicants se répandirent dans tout le Languedoc, de même que de Genève il s'en échappa dans le Dauphiné, le Lyonnais et la Provence,

C'est ainsi que le culte protestant parvint à s'établir dans tout le midi de la France et y jeta des racines profondes qui, malgré les efforts tentés par nos rois pour les arracher, n'ont cessé de produire de nouveaux rameaux.

Il y avait une secte dans le Midi qui, depuis deux cent cinquante ans, jouissait de la paix la plus profonde. Les Vaudois, retirés dans les vallées incultes et désertes entre la Provence et le Dauphiné, défrichèrent ces terres stériles, et, par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain et au pâturage; ils prirent à cens des terres du voisinage, et, en enrichissant leurs seigneurs, qui jusque-là n'avaient pas à se plaindre, ils menaient une existence douce et facile. En deux cent cinquante ans, ils avaient élevé trente bourgs sans compter les hameaux, et s'étaient multipliés jusqu'à près de dix-huit mille; heureux si le protestantisme n'était venu les porter au crime. Entraînés par l'exemple et le commerce des protestants, luthériens, zuingliens et calvinistes, ils joignaient à l'hérésie l'inquiétude hautaine, l'audace, l'esprit de faction et de révolte. De leurs montagnes et de leurs défilés sauvages, ils s'étaient répandus en Dauphiné, en Provence, et jusque sur les terres ecclésiastiques du Comtat Venaissin, où ils avaient converti en armes le fer qui jusque-là n'avait servi qu'à féconder le sol ingrat de leurs anciennes retraites. Les villes ou bourgades de Mérindol et de Cabrières, appartenant celle-ci au Pape, l'autre au roi très chrétien, étaient les plus entreprenantes et osaient porter l'erreur dans les cantons voisins. Déjà l'on comptait dix mille maisons vaudoises, tant en Provence que dans le Comtat Venaissin. Pour empêcher la contagion de se répandre davantage, le Parle-

ment d'Aix rendit un arrêt foudroyant qui, ne se bornant pas à proscrire les hérétiques convaincus de troubles, enjoignait la destruction totale de Mérindol, comme du repaire principal de l'hérésie. Aux puissances protestantes, qui voulurent intervenir, François I^{er} répondit qu'elles n'étaient pas plus autorisées à se mêler de ses affaires, que lui à se mêler des leurs; mais la douceur naturelle du cardinal de Sadolet, évêque de Carpentras, qui ne goûtait que les voies de l'instruction et de la patience, la difficulté de réduire par la force des gens qui paraissaient en armes, tandis que les troupes du royaume étaient occupées ailleurs, toutes ces considérations leur firent accorder un assez long délai pour se faire instruire et abjurer l'erreur : cette indulgence ne servit qu'à faire éclater leur audace.

Ils coururent le pays en armes, profanèrent les églises, brûlèrent les images, détruisirent les autels, et, attroupés enfin au nombre de seize mille, ils formèrent le dessein de surprendre Marseille. Par un avis dicté, le roi donna main levée de la surséance accordée aux Vaudois, et envoya l'ordre à tous les gens de guerre qui se trouvaient dans ces cantons, d'exécuter ce qui leur serait commandé par le baron d'Oppède, premier président et commandant de Provence. Le vice-légat d'Avignon leur adjoignit les troupes qu'il entretenait dans le Comtat; ils furent encore renforcés par un petit corps de troupes françaises qui, dans le moment, revenait du Piémont, sous la conduite du terrible baron de La Garde. D'Oppède, se voyant en état d'agir, fit annoncer en plein parlement l'exécution de l'arrêt porté par ce corps et la proscription irrévocable de tous les Vaudois obstinés dans l'hérésie.

Le 13 avril, les barons d'Oppède et de La Garde partirent avec leur petite armée de la ville d'Aix, entrèrent dans la vallée de la Durance et suivirent le Pertuis. Dès le lendemain, les trois villages de Pupin, La Motte et Saint-Martin, qui comptaient sur une espèce de sécurité, furent envahis, pillés et brûlés, et tous les habitants furent passés au fil de l'épée; quelques individus seulement échappèrent au désastre général et allèrent porter dans les bourgs voisins la nouvelle de cette terrible exécution. Informés par la flamme de l'incendie et par la voix de quelques fugitifs, les habitants de Villelaure, Lourmarin, Geissons, Trémines et La Roque quittèrent leurs chétives habitations et se retirèrent dans les forêts voisines. Comme Oppède ne rencontrait aucune résistance, l'armée fut divisée en deux corps qui poussaient tout devant eux.

A Mérindol, lieu spécialement livré à l'anathème, et bien informé de sa destination, on ne trouva pas une seule personne; on mit le feu à la bourgade, et de deux cents maisons qui la composaient, pas une ne demeura debout. Dans la campagne on se saisit d'un jeune homme que les soldats attachèrent à un arbre pour le faire passer par les armes. Quelques-uns, cependant, voulaient qu'on lui fit grâce; mais l'avocat-général Guérin, l'un des commissaires du Parlement, ordonna de tirer, et l'on obéit. Ce fut cette exécution qu'on reprocha le plus à Guérin dans le procès qui, par la suite, lui fit expier sur l'échafaud l'ardeur de son zèle.

De Mérindol, où le premier président s'était trouvé avec l'avocat-général, on se rendit à Cabrières où l'on ne rencontra que soixante hommes et trente femmes, qui

fermèrent leurs portes et se mirent en devoir de se défendre. Pour les punir de leur rébellion, les hommes furent conduits dans une prairie voisine et tous étranglés sans distinction d'âge ; on renferma les femmes dans une grange pleine de paille, puis on y mit le feu ; quand elles se présentaient aux fenêtres pour se précipiter en bas, on les repoussait avec des fourches, ou on les recevait sur la pointe des hallebardes.

On prétend, dit de Thou, qu'il y en eut huit cents de tués tant dans la ville que dehors. Les troupes allèrent de là à La Coste ; la ville fut prise et tous les habitants taillés en pièces jusqu'au dernier. Les femmes et les filles qui, pour se dérober au premier emportement du soldat, s'étaient retirées dans un jardin voisin du château, furent violées par ces furieux et traitées ensuite si cruellement, que plusieurs d'entre elles, qui se trouvaient grosses, moururent ou de douleurs ou de faim ; ceux qui s'étaient cachés dans Mussi furent enfin découverts, et ils eurent le même sort que les autres.

Vingt-deux villages ou bourgs avaient été saccagés et brûlés, plus de trois mille personnes avaient péri, lorsque le baron de La Garde fit proclamer par toute la Provence « que nul n'osât donner retraite, aide, secours, ni » four, ni argent, ni vivres à aucun vaudois ou hérétique ; » et ce, sous peine de la vie. » « D'où s'ensuivit, pour- » suit l'historien de la Provence, que les habitants, » hommes, femmes et enfants, ne pouvant être hébergés » dans les villages et les villes, étaient contraints de de- » meurer dans les bois ou à la campagne, et de n'y vivre, » à faute de bons fruits dans les mois d'avril et de mai, » que d'herbe, ce qui en tua une très grande quantité

» mourant d'une faim enragée. Les plus forts et les
» plus robustes se retirèrent à Genève et au pays des
» Suisses (1). »

Les autres ou furent réduits en esclavage et jetés sur les galères de l'Etat, ou condamnés à mort et exécutés. Quelques-uns, en embrassant par contrainte le catholicisme qu'ils repoussaient dans leur cœur, éloignèrent ainsi de plus grands maux.

Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, avait vainement imploré la grâce de ces infortunés. Lorsque l'horreur causée par de telles exécutions eut retenti d'un bout de l'Europe à l'autre, que toutes les bouches s'ouvrirent pour flétrir des actes qui n'avaient point d'exemple, François I^{er} était couché sur son lit de mort ; désespéré que ses ordres eussent été si mal compris, il recommanda à son fils d'examiner la cause et de faire justice.

En effet, Henri II permit aux seigneurs ruinés de ces villages détruits, de porter leurs plaintes au parlement de Paris. L'affaire fut plaidée solennellement dans cinquante audiences consécutives. D'Oppède exposa avec des couleurs si vives les crimes des Vaudois, et mit dans un si grand jour sa probité et son incorruptible intégrité, qu'il fut déclaré innocent ; tout retomba sur l'avocat-général Guérin, qui paya de sa tête le sang de cette multitude malheureuse et coupable.

Quelque grande qu'ait été la fermeté de François I^{er}, elle ne pouvait produire les effets qu'il poursuivait, parce qu'en attaquant l'hérésie en France, il la soutenait en

(1) Rancke.

Allemagne. Henri II, son successeur, publia des ordonnances aussi sévères contre les huguenots, et confia aux tribunaux séculiers la recherche des hérétiques, autrefois entre les mains de la justice ecclésiastique, qu'il trouvait trop douce. Malgré ces mesures de rigueur, la secte forma des communautés à Paris, à Orléans, Rouen et Angers. Après la malheureuse journée de Saint-Quentin, qui fut un triomphe pour elles, elles se réunirent en synode général à Paris (1559), adoptèrent le symbole des lois disciplinaires de Calvin et l'organisation presbytérienne ; elles firent même une loi pour condamner les hérétiques à la mort, reconnaissant ainsi la nécessité d'une mesure qu'on allait employer contre elles. Ces réflexions suffirent pour faire comprendre la situation nouvelle dans laquelle se trouvait la société, dont nous allons continuer les annales.

CHAPITRE IV.

François II, âgé de 16 ans (1559-1560).

Au règne de François II s'ouvre une époque spéciale de notre histoire; jusqu'à la reddition de Paris sous Henri IV, c'est un drame continu dont les principaux personnages de l'Etat sont les acteurs. Le plus souvent la religion est le prétexte, et l'ambition la véritable cause des scènes sanglantes qui vont se dérouler sous nos yeux. Le chapitre spécial que nous avons consacré à l'origine et au développement du protestantisme en France, a servi d'introduction aux pages que nous avons à écrire. Pour saisir parfaitement tous les incidents des grandes scènes qui vont être exposées, il est nécessaire de caractériser les grands partis qui vont diviser la France, faire connaître leurs intérêts, leurs passions, les mobiles qui les ont fait agir. C'est le moyen le plus sûr d'apprécier le vaste tableau que nous avons à retracer.

Le règne de Henri II, considéré sous le point de vue politique, n'avait rien de tranché; le roi laissait plutôt faire en son nom, qu'il n'agissait lui-même; mais comme il était constamment dirigé par un seul homme, par le connétable de Montmorency, si ferme dans ses volontés, il ne pouvait y avoir de mouvements brusques et de

luttres ouvertes. Il s'était cependant formé des partis d'un caractère parfaitement dessiné, qui n'attendaient que l'occasion pour se montrer.

A la tête de ces partis, nous placerons celui de Montmorency, de l'ancien ministère. Quoique Bochetel, l'Aubespine, Clause et du Thier ne fussent que les commis de Montmorency, sous le nom plus relevé de secrétaires des finances et de l'extérieur, on ne peut leur refuser de la capacité : nous les avons vus en action sous François I^{er} et sous Henri II.

La maison des Châtillon, le second des partis, était composée de trois personnages remarquables : Odet, cardinal de Châtillon ; Coligny, amiral de France, et Dandelot, colonel-général de l'infanterie. Louise de Montmorency, sœur du connétable, surprise par le mot de réforme et par l'apparence de vertu sévère de certains protestants, insinua le protestantisme à ses enfants. Pendant leur captivité, Dandelot et Coligny sucèrent le venin du protestantisme et embrassèrent cette hérésie, plus par le désir d'être les chefs d'un grand parti que par conviction. On ne pouvait refuser des vertus à l'amiral, et Brantôme dit de lui : « On tenoit » Coligny pour un seigneur d'honneur, homme de bien, » sage, mûr, avisé, politique, brave censeur, pesant les » choses, et aimant l'honneur et la vertu, comme il avoit » toujours fait paroître par ses belles actions passées (1). »

Les princes du sang, qui pouvaient avoir, à cause de leur naissance, une haute influence sur les affaires de l'Etat, étaient tous Bourbons : c'était d'abord Antoine

(1) *Mémoires Coligny*, t. xi, p. 185.

de Bourbon, roi de Navarre, marié à Jeanne d'Albret, prince faible et inconstant, sans volonté propre, se laissant conduire à la remorque de ses flatteurs; ensuite Charles, archevêque de Rouen et cardinal de Bourbon; enfin Louis, prince de Condé, véritable type du caractère français, vif, ardent, léger, ami du plaisir, ennemi des choses sérieuses : ces trois princes étaient frères. Deux cousins du roi de Navarre portaient, l'un le titre de duc de Montpensier, et l'autre celui de la Roche-sur-Yon. Tous ces princes du sang, à l'exception du cardinal, penchaient pour la réforme, quelques-uns poussés par leur entourage. Les princes de Montpensier et de Condé n'y cherchaient que leur intérêt. Le parti des princes du sang, sans cohésion et sans chef, avait alors peu d'importance.

Le parti le plus puissant de tous était, incontestablement, celui des Guise. Les six frères montraient tous des talents remarquables; ils étaient unis aux premières maisons de l'Europe. Le jeune roi de France avait épousé leur nièce; ils venaient de se réconcilier avec Philippe II, qui les avait jugés capables des plus grandes choses. Champions décidés du catholicisme et profondément convaincus de sa vérité, ils se montraient prêts à employer les moyens les plus vigoureux pour le faire triompher.

Henri II laissait une veuve âgée de trente-neuf ans, qui en avait vécu vingt-six à la cour, sans qu'on eût parlé d'elle jusqu'alors; elle avait donné dix enfants au roi; sept vivaient encore : quatre garçons et trois filles. On savait que si elle était restée étrangère aux affaires, c'est parce que son mari l'en avait toujours

tenue éloignée. Chaque parti devait donc compter avec elle, car elle ne pouvait manquer d'agir sur l'esprit de son fils et d'avoir une *grande action dans ses déterminations*. François II, successeur de Henri II, était âgé de seize ans à la mort de son père; il était d'une complexion si faible, qu'on n'avait osé lui donner le degré d'instruction que reçoivent les enfants de son âge. Comme il était incapable de se gouverner par lui-même, on était dans l'attente pour savoir quels partis allaient s'emparer de sa personne et gouverner en son nom.

Montmorency, en sa qualité de connétable, devant garder le corps du dernier roi jusqu'à ce qu'il fût transporté à Saint-Denis, ne pouvait paraître à la nouvelle cour pour y faire valoir ses titres; le roi de Navarre, chef des princes du sang, était dans ses terres; les Châtillon n'osaient encore se placer au premier rang; restaient donc les Guise. Ils s'emparèrent d'autant plus facilement du nouveau roi, que la jeune reine Marie Stuart, leur nièce, était éperdument aimée de son époux. Ils furent les premiers à saluer François II roi de France, et le conduisirent au Louvre aussitôt après la mort de son père. Quoique, d'après l'étiquette, la reine-mère fût obligée de demeurer quarante jours sans sortir, elle alla aussi s'installer au Louvre, et se lia aux Guise, qui étaient évidemment les plus forts.

Le premier soin des nouveaux favoris fut de nommer une nouvelle administration. On envoya demander au connétable le sceau du dernier roi, sous prétexte qu'il ne pouvait plus servir. Quoique Montmorency eût été vivement affecté de cette demande, il ne put croire encore à une disgrâce. D'après les conseils des Guise, la reine-

mère rappela le cardinal de Tournon, ministre de confiance sous François I^{er}, dont l'éloignement sous Henri II avait beaucoup grandi la réputation. L'opinion publique réclamait encore le chancelier Olivier : il fut rappelé, et on ôta le sceau à Bertrandi, archevêque de Sens, prélat plein de probité et de connaissances, mais qui n'avait ni la fermeté, ni l'habileté d'Olivier. Le maréchal de Brissac, qui avait déployé une grande capacité dans son gouvernement du Piémont, reçut le gouvernement de Picardie, dont Coligny se démit pour conserver celui de l'Ile-de-France. Tous ces choix étaient excellents, et les ennemis des Guise n'osèrent les blâmer.

Montmorency, fatigué de se morfondre au château des Tournelles, où il gardait le corps de Henri, résolut d'aller à la nouvelle cour, sous le prétexte de présenter ses hommages au roi et à la reine-mère, mais pour savoir s'il garderait toute son autorité passée. Il pria le monarque de conserver à ses enfants et à ses neveux les offices qu'ils tenaient de la bonté de Henri II : « Quant à » moi personnellement... » Le roi l'arrêta à ce mot, et dit que, comprenant les fatigues que lui avaient données les soins de l'administration, il avait voulu en décharger sa vieillesse ; qu'il avait partagé l'administration entre ses deux oncles, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise ; qu'il espérait cependant qu'il daignerait, lorsque sa santé le lui permettrait, éclairer de sa haute expérience le conseil, où il conserverait son ancien rang. Le connétable remercia le roi et le pria même de le dispenser d'assister au conseil.

Montmorency sortit fort mécontent du cabinet du roi et entra chez la reine-mère, Catherine de Médicis, qui

avait eu à se plaindre de lui du vivant de Henri II, parce qu'il avait, disait-on, cherché à jeter des soupçons sur sa fidélité. Après avoir été dix ans stérile, ayant eu ensuite une grande fécondité, on répétait que le connétable avait dit un jour au roi *qu'aucun de ses enfants ne lui ressemblait, excepté Diane, sa fille naturelle, veuve du duc de Castres*. Catherine lui rappela ce propos, qu'il nia, se montrant prêt à confondre tous ceux qui le lui avaient attribué. Jusqu'à la mort de son époux, la réputation de Catherine était demeurée intacte : il n'en fut pas de même depuis.

Quoique Catherine de Médicis eût témoigné à Montmorency tout son mécontentement pour le passé, elle le sollicita d'assister au conseil, comme le roi l'avait invité à le faire, pensant qu'elle pourrait se servir de sa vieille autorité pour contrebalancer la puissance des Guise. Le connétable promit de réfléchir.

Peu de jours après suivirent les cérémonies des funérailles de Henri II, auxquelles succédèrent les fêtes du sacre. Montmorency reparut à la cour, cherchant encore à faire de l'effet, pour tenter de reconquérir une partie de son autorité. Se voyant entièrement négligé, il annonça son départ et se fit accompagner par une suite nombreuse, en sorte que sa disgrâce ressemblait à un triomphe.

Jaloux de l'immense crédit des Guise, les Châtillon et les Montmorency avaient besoin, pour les humilier, de la présence d'Antoine de Bourbon, le chef de la famille royale, qui devait présider le conseil en l'absence du roi. Malgré les nombreux courriers qu'ils lui envoyaient pour le presser de se rendre vite à la cour, le bon An-

toine semblait n'en aller que plus lentement. Dans une assemblée tenue à Vendôme par les chefs des opposants ou leurs délégués, pour arrêter la conduite que le roi de Navarre tiendrait à la cour, on ouvrit des avis bien divers : les uns proposèrent le recours aux armes comme le seul moyen de se délivrer des Guise ; les envoyés de Montmorency pensaient que, pour les abattre plus sûrement, il fallait se présenter au conseil, réunir toutes les voix dissidentes et s'y faire un parti.

Antoine de Bourbon, pacifique par caractère, embrassa ce dernier parti et se mit en route pour Saint-Germain, où était la cour. Quoiqu'il eût fait prévenir de son arrivée, personne ne vint à sa rencontre ; il trouva à peine à se loger au château, où cependant le roi le reçut avec une sorte de cordialité, sans lui témoigner aucune confiance. Bien que la présence du bon Antoine fût fort peu embarrassante, on l'éloigna en lui confiant la noble fonction de conduire sur la frontière d'Espagne Elisabeth de France, sœur du roi, que Philippe avait épousée par procureur. Le prince de Condé fut envoyé dans les Pays-Bas, où se trouvait alors Philippe II, afin d'y jurer la paix de Cateau-Cambrésis au nom de François II.

Les Guise, restés maîtres absolus, s'étaient environnés des hommes les plus capables et en même temps les plus résolus à donner une impulsion ferme à l'administration. Ils avaient en face une grande question à résoudre, dont les différents partis devaient se saisir pour attaquer le ministère. Cette grande question est celle du protestantisme, qui va nous occuper presque exclusivement sous trois règnes. Nous verrons avec peine les principaux personnages le soutenir et le combattre tour à tour, selon que leurs intérêts le demandaient.

Nous n'avons pas à caractériser de nouveau le protestantisme ; nous l'avons fait avec assez d'étendue ; remarquons seulement qu'il ne fut jamais populaire en France, parce qu'il touchait à la vraie foi, si chère aux Français, et qu'il servait de masque aux grands pour reconquérir leur importance féodale et asservir de nouveau le peuple, que l'Eglise et la royauté avaient affranchi. Le peuple manifesta son horreur pour le protestantisme de la manière la plus inquiétante pour le pouvoir, qu'il accusait de faiblesse. Il faisait peser sur les réformés les accusations les plus graves.

Les huguenots (1) montaient l'imagination populaire par des réunions secrètes et nocturnes où l'on n'admettait aucun étranger à leur secte, et dont on racontait des choses horribles. Deux apprentis maltraités par leurs maîtres allèrent les dénoncer au président Saint-André, racontèrent qu'ils avaient été conduits par eux, le jeudi avant Pâques, dans une maison de la place Maubert, où, » à minuit, les huguenots avoient fait leur sabbat ; après » avoir prêché, mangé un cochon au lieu de l'agneau » pascal, et la lampe qui leur éclairait éteinte, chacun » prit sa chacune, et qu'entre autres femmes ils recon- » nurent celle de l'avocat, maître de la maison, et deux » siennes belles et jeunes filles (2). »

Cette accusation passa de bouche en bouche, et fut bientôt publiée dans la capitale. Catherine de Médicis fit venir

(1) Les protestants de France étaient nommés huguenots, expression dont on ne connaît pas bien l'origine. Les uns la font dériver du mot allemand *Eidynots* (confédérés) ; d'autres d'un certain *Hugues*, de Besançon, qui avait négocié cette confédération.

(2) La Planche, 79. — De Thou, l. xxiii, p. 691.

» quelques siennes demoiselles qui favorisoient ceux de
» la religion, leur déclara le rapport à elle fait et les in-
» formations auxquelles elle disoit ajouter foi ; que si
» elle savoit pour tout certain qu'elles en fussent, elle les
» feroit mourir, quelque amitié ou faveur qu'elle leur
» portât (1). »

Ce qui fortifiait surtout la mauvaise opinion qu'on avait des protestants, c'est qu'ils recrutaient les têtes les plus folles et les plus ardentes, et que plusieurs voulaient devenir convertisseurs l'épée à la main.

Les réformés tentaient vainement de se justifier ; le peuple, persuadé de l'existence de leurs crimes, contraignait les magistrats à les punir, et comme il trouvait ceux-ci trop faibles, il prétendait se faire une sorte de justice. On recourut à un moyen ingénieux pour reconnaître les protestants : ce fut de placer des statues de la Vierge au coin des principales rues, de les environner de cierges allumés et d'établir des surveillants chargés d'arrêter tous ceux qui n'honoreraient pas la sainte Vierge, de les forcer à donner pour l'entretien de la chapelle, de s'agenouiller aux pieds de la statue et de la vénérer. Les protestants de la classe du peuple se soumettaient facilement, mais les nobles de la secte résistaient. De là des luttes souvent dangereuses pour l'ordre public. Poussés par l'opinion, les magistrats durent agir, et exercèrent des poursuites dont les auteurs protestants nous font une peinture extrêmement vive. Comme un grand nombre prit la fuite, et qu'aussitôt après leur absence constatée, leurs maisons étaient saisies, leurs

(1) La Planche, 79. — De Thou, l. xxiii, p. 691.

biens séquestrés ou vendus, on entendait dans toutes les rues les huissiers qui mettaient à l'enchère les meubles des huguenots. Les enfants abandonnés n'étaient pas recueillis, car on craignait de paraître favoriser l'hérésie.

Le procès le plus célèbre de cette époque fut celui d'Anne Dubourg et des autres conseillers du Parlement, dont la mise en jugement remonte au règne précédent. Appelé par Henri II à délibérer sur le remède à apporter au mal qui menaçait l'Etat aussi bien que l'Eglise, le Parlement remarqua que quelques-uns de ses membres, et principalement Anne Dubourg, Du Faure, De Foix, Fumée, La Porte, se déclarèrent très hostiles aux mesures prises contre les protestants et demandèrent qu'on en revînt à la tolérance des opinions. Etonné d'une telle opposition de la part de plusieurs de ses membres, le Parlement, qui jusqu'alors avait marché uni pour maintenir l'unité de religion, qu'il regardait en politique comme aussi nécessaire que l'unité du pouvoir, pria le roi, pour s'assurer du fait par lui-même, de tenir un lit de justice où il proclamerait ses pensées en matière de gouvernement, et la ligne de conduite qu'il voulait tenir à l'égard de l'hérésie. Anne Dubourg se leva, soutint avec beaucoup de chaleur le droit à la liberté de penser, et formula dans son discours des propositions tellement suspectes d'hérésie, qu'on ordonna de l'arrêter. Comme Dubourg était prêtre, il fut d'abord livré à l'officialité de Paris, qui, après avoir examiné sérieusement sa foi, le déclara hérétique et le livra au bras séculier. Dubourg interjeta successivement appel de cette sentence au métropolitain de Sens, au primat de Lyon, qui confirmèrent tous deux le premier arrêt. Après que

toutes les juridictions eurent ainsi été épuisées, Dubourg parut devant le Parlement, récusait le président Minard, et comme, malgré cette récusation, Minard continuait à siéger, il dit que ce magistrat ne le jugerait pas. Minard fut, en effet, massacré le soir en rentrant dans sa maison : on dit même que si les présidents Le Maître et de Saint-André, zélés défenseurs du catholicisme, s'étaient rencontrés sous la main des assassins, ils eussent été mis à mort. C'est sous la douloureuse impression de cet événement que fut rendue la sentence contre Anne Dubourg. Voici comme de Thou raconte la mort du condamné :

« Quand on lui lut son arrêt, selon la coutume, il ne » donna aucun signe d'étonnement, mais il dit qu'il par- » donnait à ses juges, qui avaient jugé suivant leur cons- » cience, mais sans science et par une privation de la » vraie connaissance de Dieu. Il s'émut enfin en parlant » à ses juges : Eteignez, éteignez les feux et les embra- » sements que vous avez allumés. Après qu'il eut parlé, » on le mit sur une charrette, et il fut mené à la place de » Grève, accompagné d'un grand nombre de gens ar- » més. Il se dépouilla lui-même de ses vêtements, et » comme on le montait à la potence, on lui entendit pro- » noncer plusieurs fois ces paroles : Mon Dieu, ne m'a- » bandonne pas afin que je ne t'abandonne point. »

Indigné d'un tel endurcissement dans l'erreur, le Parlement avait résolu de condamner au même supplice Du Faure, soupçonné d'hérésie et partisan de Dubourg; il crut pouvoir user de moins de rigueur et lui fit grâce.

Afin de satisfaire l'opinion publique et de maintenir l'ordre, le ministère fit rendre une ordonnance par la-

quelle il était statué que toutes les maisons où se tiendraient des conventicules seraient rasées, sans pouvoir être rebâties, que les assistants à ces conventicules seraient punis de mort, qu'il y aurait une recherche assidue des hérétiques. Ces moyens, qui auraient été employés par les amis de Montmorency, s'ils eussent été aux affaires, étaient incriminés par eux, ce qui donna plus de force aux réformés, alors si peu nombreux en France, que La Nouë, leur plus grand homme d'Etat, assure « qu'il eût suffi des chambrières de Paris, de Toulouse » et des autres grandes villes, pour en chasser les protestants avec leurs balais. » Le parti se recruta de tous les mécontents, de tous les esprits aventureux, des petits seigneurs qui jalousaient leurs suzerains, et bientôt des oratoires s'ouvrirent à Chartres, à Saint-Amand, à Mâcon, à la Châtre, à Angoulême, à Agen, à Montauban, à Cahors, à Milhau, dans les Cévennes.

Une mesure politique servit encore à augmenter le nombre des réformés. Afin de remédier aux dissipations des fonds du trésor public, aux aliénations multipliées du domaine royal, les Guise, suivant en cela les exemples fréquents des ministres des finances, firent rendre un édit qui révoquait toutes les grâces et aliénations du domaine faites par Henri II. Une multitude de solliciteurs s'étant présentés avec leurs titres, les uns pour demander le redressement des anciennes injustices, les autres pour faire valoir les sommes avancées en paiement des biens de la couronne qui leur avaient été cédés, d'autres pour solliciter des paiements de dettes, des récompenses ou des grâces, reçurent l'ordre de quitter Fontainebleau

sous les vingt-quatre heures. Une multitude de seigneurs, mécontents d'un ordre si sévère, se jetèrent dans la faction opposée aux Guise, qui s'était alliée aux protestants.

Les projets les plus extravagants germaient dans toutes les têtes ; les protestants et la noblesse mécontente proposaient les problèmes les plus redoutables pour l'ordre social. On demandait 1° si, toutes les fois qu'un prince, soit par sa jeunesse, soit par tout autre accident naturel, était incapable de gouverner par lui-même, il n'appartenait pas à la nation de revendiquer ce droit, et si chacun ne pouvait pas en conscience poursuivre comme des voleurs et des brigands ceux qui abusent du gouvernement? 2° si la noblesse n'était pas en droit de convoquer elle-même les Etats-Généraux, et quel moyen il fallait employer, soit à l'égard de la royauté, soit à l'égard des autres ordres de l'Etat, pour les contraindre à en subir la loi? 3° si les nobles (et pourquoi ne pas en dire autant de tous les citoyens?) qui croyaient avoir à redouter quelque attaque, soit de la part du prince, soit de la part des dépositaires de son autorité, pour quelque cause que ce soit, n'avaient pas le droit de se faire accompagner par un certain nombre de gens armés pour leur servir d'escorte? 4° si les réglemens provisoires de cette assemblée ne pourraient pas être regardés comme des lois jusqu'à la libre convocation des Etats-Généraux? 5° s'il était permis de tuer en guet-apens les oppresseurs des libertés publiques, lorsqu'on ne pouvait les saisir ni les juger en la forme ordinaire?

De toutes ces prétentions. celle qui effrayait le plus les

dépositaires du pouvoir, c'était celle de convoquer les Etats-Généraux. Ils savaient que cette idée flattait le peuple, qui, une fois entre les mains des meneurs, ne se laisse pas aisément arrêter. Aussi les Guise la repoussaient vivement. « Ils donnoient à entendre au roi, dit La Planche, » que quiconque parloit de cette conversation étoit son » ennemi mortel et criminel de lèse-majesté; car, donnant » cette ouverture, son peuple vouloit donner la loi à celui » de qui il la doit prendre; et seroit son conseil tellement » changé, qu'on le tiendrait à jamais comme sous la » verge; tellement qu'il ne lui resteroit rien d'un roi, » sinon le titre seulement. » La reine-mère et Philippe II confirmaient cette opinion. Le roi d'Espagne offroit ses principales forces pour aider François II à soumettre les rebelles.

Il fallait un chef au parti. Antoine de Bourbon, proposé en sa qualité de premier prince du sang, déconcerta ses partisans par sa faiblesse de caractère, et jeta plusieurs de ses amis dans les rangs opposés. On proposa alors Condé. « On tenait Condé, dit Beaulieu, pour plus » ambitieux que religieux; car le bon prince étoit bien » aussi mondain qu'un autre, et aimait autant la femme » d'autrui que la sienne, tenant fort du naturel de la » race des Bourbons, qui sont fort d'amoureuse complexion. »

En acceptant les propositions qui lui furent faites, Condé déclara que, pour ne compromettre ni sa personne ni son parti, il travaillerait dans l'ombre, qu'il soutiendrait les mécontents, mais qu'il ne se montrerait ouvertement que lorsqu'il serait assez puissant pour tenir tête à ses adversaires. Il fallait, pour organiser la conspira-

tion, un homme habile, entreprenant, infatigable, capable de lutter contre toutes les difficultés. Ce chef se rencontra dans La Renaudie.

La Renaudie, gentilhomme d'une bonne maison du Périgord, avait obtenu en Bourgogne un bénéfice qui lui fut contesté. Son titre étant vicieux, il le falsifia, et se retira en Suisse pour échapper à la vindicte publique. Lié bientôt avec tous les chefs de la réforme de Genève, de Lausanne, de Berne, il conçut le projet d'une vaste conspiration qui devait mettre le gouvernement de la France aux mains des réformés, en établissant une république fédérative. Mais, pour réaliser ce projet, il fallait qu'il passât en France. Il y vint sous un nom supposé.

La Renaudie, comme tous les conspirateurs, masqua ses desseins révolutionnaires ; il marchait pas à pas, tentait une conquête pour en obtenir une autre, et se contenta d'abord de proposer le renvoi des Guise : c'était entrer dans la pensée de tous les mécontents, qui répétaient que l'autorité royale se trouvait suspendue sous un roi si jeune qui était hors d'état de se conduire lui-même, et dont l'autorité était usurpée par des étrangers et des tyrans. Les huguenots, pour chasser les Guise de la France ou du moins les écarter du trône, interrogeaient leurs célèbres écoles de théologie en Suisse et en Allemagne, pour savoir d'elles s'il leur serait permis d'en appeler aux armes dans ces circonstances critiques pour leur religion. Ils pouvaient être assurés de la réponse. Aussi des mémoires approbatifs leur furent-ils adressés (1).

(1) La Planché, *Histoire de l'Etat de France sous François II.*

La Renaudie, chargé de parcourir toutes les provinces, profita d'un procès important qui devait se juger à Nantes, pour réunir en cette ville les hommes les plus considérables du parti; il leur développa tous ses plans et les assura que le prince de Condé n'attendait que l'organisation complète pour se montrer.

L'année précédente, l'Ecosse protestante ayant donné le spectacle de ce que nous appellerions aujourd'hui une démonstration pacifique, et produit par là un effet immense, La Renaudie voulut aussi tenter une démonstration du même genre; il donna le mot d'ordre à toutes les associations protestantes de France de se diriger sur Blois, et de se montrer sans armes devant le roi en une multitude innombrable; il disait que, puisque les assemblées nocturnes avaient été calomniées, celle-ci se ferait à la face du soleil, et qu'elle donnerait à la cour une belle et grande leçon de décence et d'attachement à sa religion. A côté de ce projet il y en avait un caché. Tandis que la foule suppliante se présenterait pour remettre entre les mains du roi la pétition élaborée en faveur de la réforme, cinq cents cavaliers et mille fantassins devaient se rendre maîtres de la personne du monarque, enlever les Guise, les mettre en jugement et contraindre François II à n'avoir d'autre conseil que celui des Bourbons, et à convoquer les Etats-Généraux. Comme il était probable que les Guise se défendraient, il fallait une force suffisante pour assurer l'exécution de la mesure arrêtée contre eux. Des bandes armées devaient partir de toutes les provinces à un jour calculé, de manière à ce qu'elles se trouvassent autour de Blois le 15 mars. Castelnau était chargé de conduire les gentilshommes de Gascogne, Mazère ceux du

Béarn, Du Mesnil ceux du Limousin et du Périgord, Maillé de Brézé ceux de l'Angoumois, La Chenais ceux de l'Anjou et du Maine, Sainte-Marie ceux de la Normandie, Cocqueville ceux du Poitou, de la Saintonge et de la Picardie, de Ferrières de Maligny ceux de Champagne et de l'Île-de-France, Château-Vieux enfin, ceux de la Provence. Dans chaque province devait demeurer un chef armé pour réprimer tout mouvement qui aurait pu se faire en faveur des Guise.

Lorsque tout fut complètement organisé, La Renaudie revint à Paris sur la fin de février, afin de tout concerter avec le prince de Condé. Il choisit un logement au faubourg Saint-Germain, dans la maison d'un avocat nommé Pierre des Avenelles, qui, ayant un secret penchant pour le calvinisme, recevait dans sa maison tous les partisans de la nouvelle doctrine. Lorsque la Renaudie y fut arrivé, Pierre des Avenelles aperçut un tel mouvement dans le parti, des assemblées si fréquentes, que, soupçonnant quelque complot, il résolut de s'en instruire. Etant monté chez son hôte, et ayant fermé la porte sur lui, il lui révéla ses soupçons, lui dit les mots qu'il avait saisis et lui témoigna son mécontentement du peu de confiance qu'il avait en un homme qui se sacrifiait pour la sainte cause du nouvel Evangile. La Renaudie, jugeant que toute réticence était alors inutile, après lui avoir fait prêter un serment inviolable de ne jamais rien révéler de ce qu'il allait lui dire, lui découvrit tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de Nantes, en lui cachant toutefois ce qui n'était connu que de lui et des principaux chefs.

Des Avenelles avait à peine quitté son hôte, que, saisi

d'épouvanté à la seule pensée des conséquences effrayantes que pourrait avoir pour lui un tel complot, s'il était connu, et réfléchissant ensuite que la révélation pourrait lui procurer de grands avantages, il se décida à trahir le secret qui lui avait été livré. Il alla aussitôt trouver un maître des requêtes et l'un des secrétaires du duc de Guise, et leur dévoila tout ce qu'il avait découvert. Lorsque Guise connut toutes ces circonstances, il informa la reine-mère et le chancelier, et demanda qu'on prît les mesures convenables.

Le roi étant peu en sûreté à Blois, où il résidait alors, on le fit conduire à Amboise, petite ville forte située près des bois, sous le spécieux prétexte d'être dans un lieu plus favorable pour la chasse. Appelé à délibérer sur la situation, le conseil fut extrêmement divisé sur les mesures à prendre; quelques-uns pensaient qu'il fallait exterminer le parti protestant sans miséricorde. Brantôme, qui partageait cette opinion, disait plus tard, « qu'en détruisant tous les huguenots on » n'auroit pas eu les troubles et les guerres civiles qui se » sont vus. » Aussi ne trouve-t-il d'autre reproche à faire au duc de Guise, « ce bon et brave chevalier, que » d'être trop consciencieux et de n'avoir pas assez d'ambition. Mais, poursuit-il, M. le cardinal, son frère, » tout ecclésiastique qu'il étoit, n'avoit pas l'âme si pure, » mais fort barbouillée, que, s'il eût été plein de valeur » comme M. son frère, et qu'il en avoit la volonté, il eût » levé la bannière et se fût fait chef de parti. Mais de » sa nature il étoit fort timide et poltron, même il le di- » soit (1). »

(1) Brantôme, t. III, p. 215.

Ces délibérations nous montrent que, dans les temps de grandes commotions, il se trouve des hommes qui ne voient le salut de la société que dans ces remèdes qu'on blâme quand on est revenu au calme, quoiqu'ils soient les seuls efficaces dans la circonstance. Le chancelier Olivier, afin de ramener les hommes égarés, fit rendre, le 2 mars, un édit qui accordait amnistie pour le passé et permettait le libre exercice de la religion réformée jusqu'à l'assemblée d'un concile. Le Parlement, après avoir fait beaucoup de difficulté pour enregistrer cet édit, céda à l'autorité, mais il fit une protestation pour empêcher l'effet de l'amnistie et des concessions faites aux huguenots.

Le duc de Guise, convaincu que cette loi ne désarmerait pas les huguenots, prit des mesures pour les saisir tous comme dans un filet. Après avoir appelé des officiers dont il était sûr, il les disposa de manière à écraser tous les corps armés qu'ils verraient s'avancer vers Amboise. Quoique le bruit se fût répandu que la conspiration était découverte, cependant La Renaudie, informé que Condé s'était rendu auprès du roi pour le rassurer, et que les conspirateurs arrivaient des provinces les plus lointaines, jugea qu'étant aussi compromis, il n'y avait pour lui et pour son parti de salut que dans l'audace. Il avait suivi sans découragement les mouvements de la cour ; et la voyant se renfermer dans la forteresse d'Amboise, il y avait introduit des amis qui s'étaient engagés à lui ouvrir l'entrée de la ville et du château. Guise, à qui rien n'échappait, le soir même du jour où devait éclater le complot, fit murer la porte par où les conjurés devaient entrer, changea la garde, ne la confia qu'à des hommes fidèles et attendit les événements. Ceux qui

comptaient surprendre furent eux-mêmes surpris, et un grand nombre de conspirateurs furent saisis. Le lendemain on les aperçut suspendus aux créneaux de la place, bottés et éperonnés comme ils avaient été arrêtés. Castelnau, Mazère et Raunay, étant arrivés la nuit du 15 à Noizay, se laissèrent surprendre et se rendirent le lendemain au duc de Nemours, qui promit de solliciter leur grâce auprès du roi.

Malgré ces défaites partielles, La Renaudie était parvenu à rallier un grand nombre de conspirateurs, ce qui causait une assez vive inquiétude au duc de Guise : pour dominer la situation, il se fit donner un pouvoir illimité, la lieutenance générale sans partage, et par là excita la défiance de la reine-mère et les craintes du chancelier, qui ne céda que sur l'ordre du roi et pour échapper au danger auquel l'Etat était exposé. Lorsque Guise fut maître absolu, il poussa les conjurés avec vigueur, ordonna à Pardaillan d'attaquer vivement La Renaudie et de ne lui faire aucun quartier. La Renaudie fut tué dans le combat ; tous ses papiers furent saisis, et deux de ses domestiques furent réservés pour déposer dans le grand procès qu'on se proposait d'instruire. Quoique la conjuration semblât abattue, il y avait cependant encore des chefs tellement exaltés, qu'ils voulurent faire une tentative sur Amboise, le lendemain 19 mars, espérant qu'en se confiant en leur victoire, les vainqueurs n'auraient pris aucune précaution. Brantôme cite un acte de bassesse qui ne nous surprend point. Le prince de Condé et le cardinal de Châtillon, tous deux l'âme du complot, eurent l'infamie de courir les premiers aux portes de la ville pour repousser les conjurés, espérant

ainsi voiler la part coupable qu'ils avaient prise à une criminelle conspiration.

Le duc de Guise ordonna de punir tous ceux qui avaient été saisis les armes à la main. « Il fut procédé, dit La » Planche, à leur exécution en la plus grande diligence » qu'il étoit possible ; car il ne se passoit jour ni nuit » que l'on n'en fit mourir fort grand nombre, et tous » personnages de grande apparence. Les uns étoient » noyés, les autres pendus, les autres décapités. Mais ce » qui étoit étrange à voir et ne fut jamais usité en toutes » formes de gouvernement, on les menoit au supplice » sans leur prononcer en public aucune sentence, ni au- » cunement déclarer la cause de leur mort, ni même leur » nom... » Cet auteur, dominé plus par le sentiment de la haine que par l'amour de la vérité, ajoute que les grands seigneurs et les hautes dames assistaient à ces exécutions sans montrer l'ombre de pitié : « Et qui pis » est, le roi et ses jeunes frères comparoisoient à ces » spectacles, comme qui les eût voulu charmer ; et leur » étoient les patients montrés par le cardinal, avec des » signes d'un homme grandement réjoui, pour d'autant » plus animer ce prince contre ses sujets ; car lorsqu'ils » mouroient plus constamment il disoit : — Voyez, sire, » ces effrontés et enragés, voyez que la crainte de mort » ne peut abattre leur orgueil et félonie ; que feroient-ils donc s'ils vous tenoient ? » Un personnage qu'on aurait lieu d'être étonné de voir à ces exécutions, si l'on ne connaissait sa faiblesse, c'étoit Condé, qui y applaudissait.

Quelques jours après ces exécutions, le vieux d'Aubigné passait par là avec son fils Agrippa ; apercevant

de loin les têtes de ses amis et de ses conjurés, il s'arrêta un instant pour les regarder et les montrer à son fils, puis il dit à celui-ci : « Mon enfant, il ne faut point » épargner ta tête après la mienne pour venger ces » chefs pleins d'honneur ; si tu t'y épargnes, tu auras ma » malédiction ! » Pendant qu'il jetait ainsi dans un jeune cœur la triste semence de la haine et de la vengeance, la foule s'ameutait et menaçait de tuer ces deux gentils-hommes, qui échappèrent, grâce à la vitesse de leurs chevaux.

La plupart des seigneurs exécutés avaient accusé un chef occulte nommé le *capitaine muet*, qu'on sut être le prince de Condé. Les accusations étaient tellement précises, qu'il était impossible de révoquer en doute la participation du prince ; le cardinal de Lorraine, pensant que, puisqu'on coupait les rameaux, il ne fallait pas épargner la tige, disait qu'en faisant tomber la tête du prince on coupait le mal dans sa racine. Le duc de Guise proposa d'attendre que la participation de tous les princes du sang fût bien connue, afin de les prendre tous. Pour se tirer alors d'embarras, le prince de Condé recourut à un moyen chevaleresque ; il se présenta à une audience publique du roi pour provoquer ses accusateurs, et déclara que, « s'il se trouvait un homme, de quelque qualité qu'il » fût, qui voulût maintenir qu'il était l'auteur de ladite » entreprise, il s'offrait de le combattre, et là où il lui » serait inégal de s'égaliser à lui en toute chose pour cet » effet. » Il voulait ainsi provoquer le duc de Guise, qui se contenta de dire « qu'il lui étoit tant serviteur, » ayant cet honneur de lui être parent, que lui-même

» prendroit les armes pour le seconder en une si juste
» défense (1). »

Il n'était pas possible, après une telle déclaration, de songer à poursuivre le prince. Il y avait un homme qui passait pour un chef beaucoup plus dangereux, c'était le baron de Castelnau, qui fut surpris au château de Noizay, où il s'était mis en défense. Il ne voulut poser les armes que lorsque le duc de Nemours « lui eut juré » en foi de prince, sur son honneur et damnation de son » âme, et outre ce signe de sa propre main, *Jacques de* » *Savoie*, qu'il le ramèneroit avec ses amis sains et » saufs..... Mais, étant arrivés à Amboise, ils furent » incontinent resserrés en prison et tourmentés par » cruelles gehennes. Ce que voyant M. de Nemours, il » entra en une merveilleuse colère et désespoir du grand » tort fait à son honneur, et poursuivit à toute instance » leur délivrance.... Mais en vain, car à lui et à elles » (aux princesses et à la reine) il fut répondu par le » chancelier Olivier que un roi n'est nullement tenu de » sa parole à son sujet rebelle, ni de quelconque pro- » messe qu'il lui ait faite, ni semblablement pour qui » que ce soit de sa part ; et défense faite générale et par » cri public, à tous et à toutes, de rien plus importuner » Sa Majesté, sur peine d'encourir son indignation..... » Cependant ces quinze misérables furent exécutés à » mort.... Les uns furent décapités, les autres pendus » aux fenêtres du château d'Amboise, et trois ou quatre » roués (2). »

(1) La Planche. — Davila. — De Thou.

(2) *Mémoires*, Vieilleville, t. xxxi, p. 271.

Cette exécution terrible ayant été faite malgré les vives réclamations du duc de Nemours, ce prince, « sou- » dain après cette exécution, piqué d'un remords et vive » componction de conscience, tomba malade d'une ex- » trême mélancolie, qui le faisoit soupirer sans cesse et » murmurer contre Dieu affligeant sa personne d'une » étrange et épouvantable façon. Et estant en ce furieux » désespoir, le cardinal de Lorraine le vint visiter, mais » il ne le voulut point voir. Ains se tourna de l'autre » côté sans lui répondre un seul mot ; puis, le sentant » éloigné, il s'écria en ces mots : « Ah ! maudit cardi- » nal, tu te damnes et nous fais aussi tous damner. » Et » deux jours après il mourut (1). »

La France fit dans ce moment une grande perte, celle du chancelier Olivier. Gardien des lois, obligé par ces lois mêmes à envoyer à la mort ceux qui avaient été pris les armes à la main, il conçut une grande douleur de voir chaque jour multiplier le nombre des exécutions. Il tomba dans la mélancolie, perdit le sommeil, et fut saisi d'une fièvre ardente qui le consuma en peu de jours. Quoique Olivier ait montré de la jalousie contre le clergé, qu'il n'ait pas toujours eu pour l'Eglise la vénération respectueuse qu'elle mérite, on ne peut contester qu'il fut un des grands magistrats de la France. Il était studieux, vertueux, austère ; il travaillait au rétablissement de l'ordre et de l'économie. Les bases de la société étaient ébranlées ; pour la raffermir, il recourut à des moyens énergiques qui furent insuffisants.

Dans l'embarras où se trouvait le conseil sur le choix

(1) *Mémoires*, Vieilleville, t. xxxi, p. 271.

du successeur d'Olivier, les Guise indiquèrent comme le plus vertueux et le plus capable Michel de l'Hospital, qui ne voulut accepter l'office de chancelier que quand Bertrandi, ancien chancelier, eut refusé les sceaux. Ce choix fait honneur aux Guise sous beaucoup de rapports, quoique l'Hospital fût au-dessous de sa position, comme nous le verrons plus tard.

Après la conjuration d'Amboise, le pouvoir fut appelé à délibérer sur les mesures à adopter pour empêcher le retour d'un semblable malheur et pour arrêter la populace, qui se montrait disposée à massacrer elle-même tous les protestants, si le gouvernement ne prenait des moyens de répression. Le cardinal de Lorraine proposa d'établir l'inquisition telle qu'elle existait en Espagne, proposition pour laquelle il y avait une raison sans réplique, puisque l'inquisition espagnole avait préservé l'Espagne de toute innovation en fait de religion et de toute commotion. Nul peuple n'était plus paisible que le peuple espagnol ; il étendait sa puissance au-delà des mers, tandis que la France était livrée aux convulsions de l'anarchie. Les pouvoirs accordés au grand inquisiteur paraissant excessifs aux parlements, le chancelier de l'Hospital, jaloux de maintenir entre les mains du roi toute la puissance publique, proposa d'établir une autre sorte d'inquisition. Il déférait exclusivement aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et la retirait aux tribunaux séculiers. Après que les évêques avaient déclaré une personne coupable du crime d'hérésie, elle était livrée au bras séculier, qui appliquait la loi pénale.

La reine-mère, qui avait pris part à toutes ces mesures, redoutant de voir l'un des partis succomber, mue

par le désir de les balancer l'un par l'autre, afin de les dominer tous, prétexta, pour se rapprocher des protestants, d'être épouvantée de la somme de haine qu'elle amoncelait sur la tête de ses enfants.

Cependant la ligue se reformait ; le prince de Condé, après avoir eu à Montlhéry une conférence avec les Châtillon et les fils du connétable, se déclarait plus ouvertement le chef des mécontents. Les Guise, pour montrer que leurs forces étaient basées sur celles de la nation, résolurent de recourir au moyen indiqué, réclamé par leurs adversaires, la réunion des notables et ensuite celle des États-Généraux. Ils espéraient que les grands, bien instruits des causes du malaise et des efforts tentés par le gouvernement pour conjurer l'orage, ne manqueraient pas de consolider un pouvoir qui avait rendu d'éminents services à la cause de l'ordre.

Des lettres de convocation furent adressées « à tous » les princes et seigneurs du royaume, chevaliers de » l'ordre et gens d'autorité. » Le roi de Navarre et le prince de Condé, craignant de se remettre entre des mains ennemies, ne se rendirent point à Fontainebleau, lieu désigné pour la tenue de l'assemblée des notables. Le 21 août, à une heure après midi, s'ouvrit la première séance.

Lorsque tout le monde eut pris place, Coligny s'avança, plia le genou devant le monarque, et, ayant obtenu la permission de parler, exposa le résultat de la mission qu'il avait remplie en Normandie. Il déclara qu'il n'avait trouvé que des sujets fidèles au roi et sincèrement amis de l'Etat; que la seule cause du trouble venait de ce qu'on ne permettait pas à chacun de servir

Dieu selon sa conscience ; qu'on lui avait présenté, pour être déposée aux pieds du roi, une requête dans laquelle étaient exprimés les plus beaux sentiments de respect et d'obéissance ; qu'il n'avait pas voulu la recevoir, parce qu'elle n'était point signée, quoiqu'on lui eût assuré que, si l'on permettait à la population d'exprimer librement ses sentiments, il y aurait en quelques jours plus de cent cinquante mille signatures.

Ce discours, et surtout ces dernières paroles, causèrent la plus profonde impression sur l'assemblée. Après que le chancelier eut parlé pour exposer le véritable état de la question et faire comprendre qu'il ne fallait pas alors s'amuser à de longues discussions, éloignées du but qu'on se proposait, Guise fit connaître la situation militaire de la France, et montra que l'effectif était à peine suffisant pour la garde des places fortes ; que, s'il fallait des soldats pour maintenir l'intérieur, il serait absolument indispensable d'augmenter le nombre des guerriers. Le cardinal de Lorraine, chargé de l'administration des finances, en fit un tableau alarmant et montra qu'après les réductions possibles qu'il avait réalisées, les dépenses excédaient encore annuellement les recettes de plus de deux millions. Le cardinal fit ensuite délivrer aux membres de l'assemblée un bulletin où se trouvaient inscrites les questions sur lesquelles le roi demandait un avis. Afin d'éclairer l'opinion, chaque parti eut ses orateurs : Montluc prononça un très long discours, qui n'était que la justification du protestantisme. Voici la fin de sa harangue : « Parmi vos sujets il en est, et ils sont en grand » nombre, qui, soit par conviction, soit par crédulité, » ont embrassé cette nouvelle doctrine de si bonne foi,

» la pratiquent avec tant de ferveur, conservent tant de
 » soumission et de respect pour tout ce qui émane de
 » votre autorité, qu'on ne peut, sans confondre toutes
 » les idées, les regarder comme des séditeux. Ils ont
 » cherché dans la simplicité du cœur la voie du salut,
 » et, croyant l'avoir trouvée, ils y persévèrent avec cou-
 » rage, comptant pour rien la perte de leurs biens, l'exil,
 » les prisons et la mort. Il faut que je le confesse, toutes
 » les fois qu'on me raconte les circonstances du sup-
 » plice de quelqu'un de ces malheureux, et qu'on me le
 » représente au pied du bûcher, le front serein, levant
 » les yeux au ciel et bénissant Dieu au milieu des
 » flammes, je frissonne, les cheveux me dressent sur la
 » tête, mes yeux se remplissent de larmes, mes genoux
 » fléchissent, je reste confondu, anéanti. »

Marillac, archevêque de Vienne, fit à son tour un très long discours, chercha la cause du mal et en indiqua le remède dans la convocation des Etats-Généraux. « Le vrai remède est d'assembler la nation et de lui ex-
 » poser en quel état le roi a trouvé les affaires, quel
 » usage il a fait des revenus publics, comment il s'est vu
 » dans l'impossibilité de satisfaire à tous ceux qui for-
 » maient des demandes, à ceux mêmes qui n'en for-
 » maient que de justes ; combien il désire de s'acquitter
 » envers eux, de réformer la discipline de l'Eglise, de
 » soulager les laboureurs, de préserver tout le monde
 » de l'oppression, et de se gouverner par les conseils de
 » ses fidèles sujets. »

Le cardinal de Tournon, trouvant la convocation des Etats-Généraux contraire aux droits du roi, déclara que
 » pendant vingt ans il avait travaillé pour abolir la li-

» berté et assemblée des Etats qui mettent les rois en
» tutelle, et qu'eux favoriseraient plutôt les princes du
» sang que les Guise (1). »

Coligny fit ensuite une longue harangue qu'il termina par les demandes suivantes : 1° que le roi assemblât au plus tôt les Etats-Généraux ; 2° qu'il supprimât la nouvelle garde, afin de rétablir la confiance qui devait subsister entre lui et ses sujets ; 3° qu'il suspendît toute poursuite et toute recherche pour cause de religion, jusqu'à la détermination d'un concile soit général, soit national ; 4° que, faisant droit sur la requête qu'il avait été chargé de présenter, le roi permit à ceux qui professaient la nouvelle religion de s'assembler pour prier Dieu en commun et assister au prêche ; qu'à cet effet il leur accordât des temples, et commit dans chaque district un officier public, pour veiller à ce qu'il ne se passât rien dans ces sortes d'assemblées qui préjudiciât à son autorité ni au bien du royaume.

Le cardinal de Lorraine répondit à l'amiral que permettre aux protestants d'ouvrir des temples, c'était consacrer leur idolâtrie, que le dogme étant suffisamment défini, un nouveau concile ne produirait d'autre effet que de laisser le temps à la faction protestante de se fortifier. Cependant, soit le cardinal de Lorraine, soit le duc de Guise déclarèrent qu'ils consentaient que l'on traitât avec douceur les religionnaires qui s'assembleraient sans armes, et que l'instruction des évêques et celle des curés fussent les seuls moyens de conversion. Les deux frères n'étaient pas non plus opposés à la convocation des Etats-

(1) Tavannes, t. xxvi, p. 39.

Généraux, puisque la noblesse la désirait. Tous les chevaliers appelés ensuite à opiner, déclarèrent simplement qu'ils étaient de l'avis de M. le cardinal (1).

Les volontés de l'assemblée se traduisirent par un édit dans lequel François II déclarait son dessein de demander au Pape un concile général et annonçait la convocation des Etats-Généraux. Les baillis devaient, en conséquence, convoquer au mois d'octobre les trois Etats du bailliage « pour s'accorder ensemble tant de remontrances, plaintes et doléances qu'ils auroient à proposer » et faire entendre, que pour élire certains personnages » d'entre eux, et pour le moindre de chacun Etat qui » auroit la charge de proposer ce qui lui auroit semblé » tourner au bien public, soulagement et repos d'un » chacun. »

En attendant les Etats qui avaient dû se réunir à Meaux le 10 décembre et furent convoqués dans la ville d'Orléans; le roi prescrivit de suspendre les poursuites pour le seul crime d'hérésie, mais de continuer à poursuivre sévèrement tous ceux qui comploteraient contre la sûreté de l'Etat.

Le désordre le plus complet régnait dans un grand nombre de provinces. La Normandie semblait prête à se soulever. Les villes de Caen, de Saint-Lô et de Dieppe avaient déjà établi des prêches et pressaient la ville de Rouen de les imiter. L'agitation commença, et l'on voulait aussi avoir un prêche dans la capitale de la province, lorsque des esprits sages et modérés engagèrent à attendre

(1) De Thou, xxv, p. 802. — La Planche, 524. — Davila, liv. II, p. 47. — Mém. Condé, liv. 555.

encore avant de prendre une si grave résolution, qui pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences ; mais il se trouva parmi les auditeurs un de ces hommes actifs, turbulents, exaltés, nourris des maximes fanatiques des anabaptistes, qui traita ce conseil de lâche, citant les passages et les exemples de l'Écriture où le zèle est loué. Il annonça des prédications publiques hors de la ville ; les réformés s'y portaient en foule et se sentaient profondément remués, lorsque cet insensé, après avoir accusé les chefs de faiblesse et de lâcheté, cause de la perte de la conjuration d'Amboise, tombait dans une espèce d'attaque d'épilepsie, roulait des yeux enflammés, se tortait la tête et les doigts, haletant et écumant comme les vieilles sibylles de l'antiquité. Une espèce de fureur se communiquait ensuite à tous les assistants, quand il les conjurait de prendre les armes. Un jour le cardinal de Bourbon, archevêque de la ville, passant devant ce couventicule, fut poursuivi et n'échappa à la mort que grâce à la vitesse de son cheval. Ce fanatique fut arrêté et condamné à être brûlé vif. Il s'était persuadé à lui-même et avait déclaré à ses disciples que le feu n'aurait aucune action sur lui ; aussi la multitude se porta au lieu du supplice ; bientôt il fut entièrement environné par les flammes et consumé, ce qui déconcerta ses disciples.

Le jeune Ferrières de Maligny, après s'être échappé d'Amboise, s'était retiré à Lyon, d'où il correspondait avec le Languedoc, les Cévennes, le Dauphiné et la Provence, et tâchait de relever le courage des réformés, les engageant à se compter pour montrer que la surprise d'Amboise leur avait fait éprouver des pertes insignifiantes. Il parvint ainsi à former un parti très dangereux

dans la seconde ville du royaume : il loua soixante-dix maisons sous divers prétextes, dans différents quartiers, pour déposer des caisses remplies d'armes et de munitions de guerre. L'église réformée de Lyon se trouvant en état de fournir cinq cents soldats bien équipés, la ville de Genève trois cents, il se proposa d'en tirer onze cents autres, partie du Dauphiné, partie de la Provence, du Languedoc et du Vivarais, et partie de la Bourgogne, sous la conduite de Saint-Cyr, La Rivière, Châteauneuf, Perrault et Belime. Tous les armements étaient déjà prêts à Lyon ; les soldats y arrivaient par petits pelotons, ou se cantonnaient dans les villages voisins, lorsque le roi de Navarre écrivit à Maligny qu'il eût à diriger ses armes et ses soldats sur Poitiers, ce qui jeta ce chef de rebelles dans un extrême embarras. Il envoya un mercenaire au roi de Navarre pour l'engager à changer ses ordres, prescrivit à ses soldats de suspendre leur marche, et cependant il ordonna de réunir les armes dans une maison d'où il serait facile de les transporter hors de Lyon. Le portefaix employé à cet ouvrage ayant aperçu dans une chambre ouverte un amas de casques, de sabres, de cuirasses, et une trentaine d'hommes, en prévint le commandant de la place, qui ordonna la nuit suivante d'aller investir la maison suspecte et de s'emparer des armes et des hommes. Au premier bruit, Maligny et ses soldats s'armèrent, firent une décharge si bien dirigée, qu'ils tuèrent le commandant du guet et mirent en fuite tous les hommes armés. Maligny se retira dans la partie de Lyon située entre la Saône et le Rhône, fortifia le pont et fit appel aux protestants de la ville ; mais ceux-ci, effrayés de sa retraite, se renfermèrent dans leurs mai-

sons. Se voyant abandonné à lui-même, Maligny quitta ce lieu et se retira dans la campagne, où ses gens furent bientôt attaqués par des forces supérieures et dispersés.

Cette dispersion fut un échec pour les autres chefs protestants des provinces voisines, à la tête desquels nous devons placer le fameux Montbrun, capitaine plein de valeur, et doué d'une haute capacité militaire. Rentré dans son château après la guerre de Piémont, où il s'était distingué, il devint un centre de prosélytisme protestant, établit un prêche pour les habitants des villes et des campagnes, foula les lois aux pieds et méconnut l'autorité du parlement de Grenoble, qui ordonna son arrestation. Marin Bouvet, chargé de l'arrêter, se rendait au château de Montbrun pour exécuter l'ordre, quand le capitaine lui demanda une entrevue pour s'entendre avec lui ; Bouvet, plein de confiance en la parole d'un chevalier, consentit à un entretien particulier, pendant lequel Montbrun se saisit de sa personne, le transporta dans son château, lança ses séides sur les soldats du prévôt, en tua plusieurs et fit les autres prisonniers. Après de tels actes de rébellion, Montbrun rassembla des hommes d'armes, tint la campagne, réunit sous ses drapeaux les exilés du Comtat-Venaissin, entra aussitôt dans le Comtat, défit les troupes du vice-légat du Pape, et commit les plus grands excès contre les catholiques. Se sentant incapable de lui résister, le vice-légat s'adressa au gouverneur du Dauphiné, qui unit ses forces aux siennes, et vint attaquer Montbrun. Celui-ci, épouvanté de la dispersion des troupes de Maligny, feignit de se soumettre pour sauver ses hommes ; mais il reprit les armes peu après, et, non content de guerroyer aux en-

virons de son château, ayant osé se mesurer avec le gouverneur de la province, il fut défait, obligé de se déguiser pour se retirer en Suisse, d'où il revint bientôt après prendre part aux luttes des protestants. Pendant sa retraite en Suisse, ses soldats rejoignirent les bandes des deux frères Mouvans, Paul et Antoine, protestants zélés, qui, non contents d'ouvrir, contrairement aux ordonnances, un prêche dans leur propre maison, agitaient le pays, et maltrahaient rudement les catholiques qu'ils pouvaient saisir. La multitude s'ameuta et attaqua un jour Antoine Mouvans sur la route de Draguignan, et le mit à mort. Paul cherchait le moyen de venger son frère, quand le comité directeur de Nantes prescrivit de lui amener de Provence une compagnie de gens de guerre, et de laisser dans le pays un chef accrédité capable de tenir la contrée dans une agitation continuelle. Les députés des soixante églises de Provence nommèrent Mouvans, qui fut bientôt à la tête de deux mille hommes armés, à l'aide desquels il espérait se rendre maître d'Arles, d'Aix et de Sisteron, où il avait des intelligences. N'ayant pu réussir, il se jeta sur les campagnes voisines, et se mit à ravager les terres des catholiques. Après s'être perché au sommet d'une montagne, dans les ruines d'un couvent où il s'était fortifié pour échapper aux coups du gouverneur de la province, il se vit serré de si près, qu'il consentit à capituler, à condition que chacun de ses hommes pourrait retourner chez soi, que lui-même serait libre de pratiquer la réforme et qu'il conserverait cinquante hommes pour sa garde. Malgré cette capitulation, se trouvant peu en sûreté dans sa maison, il se retira à Genève.

La réforme attaquait aussi les Français en Ecosse, dont François II portait le titre de roi depuis son mariage avec Marie Stuart. La reine-mère, régente du royaume en l'absence de sa fille, crut devoir, contrairement aux conseils des Guise, ses frères, user de beaucoup d'indulgence à l'égard des réformés écossais ; elle les rendit ainsi plus audacieux, et les laissa s'unir à l'Angleterre et lever ce qu'ils nommaient le drapeau national contre l'étranger. Ceux qui avaient été partisans décidés du mariage de leur reine avec le roi de France, se rangèrent autour du drapeau de l'insurrection et prétendirent contraindre Marie de Lorraine à abdiquer la régence pour la conférer au duc d'Hamilton. Tout le pays fut bientôt au pouvoir des rebelles, et la reine-mère se vit obligée de se renfermer avec ses Français dans la forteresse de Leith, où elle déploya le plus grand courage. Ses ennemis fatigués consentaient à traiter avec elle, quand elle mourut laissant pour l'avenir de graves embarras à sa fille, parce qu'elle s'était montrée trop faible à l'égard des usurpations des protestants. Elle fut regrettée des catholiques et estimée de ses ennemis.

Les commissaires français chargés du gouvernement après la mort de la reine, avaient été autorisés à accorder une amnistie générale aux insurgés, pourvu qu'ils revinssent au devoir de la soumission. En acceptant la proposition, les lords de la congrégation firent des conditions telles, que tout souverain aurait dû les rejeter. Mais, après avoir défendu avec énergie le pouvoir royal, Montluc et Randan consentirent à la retraite de toutes les troupes françaises, à l'exception de celles des deux forteresses qui resteraient en leur puissance ; ils admi-

rent que, pendant l'absence de la reine, l'exercice de l'autorité serait confié à douze membres, dont sept choisis par la reine et cinq par les Etats, sur une liste de vingt-quatre personnes présentées par les trois Etats. C'était l'abdication de la puissance souveraine. Ce traité eût été rejeté par François II, s'il eût vécu.

En traitant avec l'Ecosse, la France négociait encore avec l'Angleterre. Les conférences furent successivement interrompues et reprises, jusqu'à ce qu'une mutuelle concession amenât la conclusion du traité. François et Marie reconnurent que les couronnes d'Angleterre et d'Irlande appartenaient de droit à Elisabeth, s'engagèrent à cesser d'en porter les armoiries et de prendre le titre de roi d'Angleterre et d'Irlande ; on remit à l'arbitrage du roi d'Espagne la question de compensation ; et l'on stipula que, comme le roi et la reine de France, à la demande d'Elisabeth, avaient fait plusieurs concessions à leurs sujets écossais, ils ratifieraient ces concessions aussitôt que les Ecossais auraient rempli les conditions auxquelles on les leur avait accordées.

L'esprit de rébellion qui poussait les protestants d'Ecosse contre l'autorité légitime et contraignait le roi à subir ses lois, agissait en France et travaillait à s'emparer du souverain pouvoir. Le prince de Condé, l'âme de tous les complots de la réforme, avait entraîné dans la révolte la grande maison des Montmorency et avait formé un plan dont le succès lui paraissait assuré.

Les élections, qui s'étaient faites dans le sens catholique le plus prononcé et en faveur des Guise, avaient donné de si vives inquiétudes au parti de Condé et de Montmorency, qu'il résolut de les annuler, de leur en sub-

stituer de protestantes et d'arriver par une légalité trompeuse à se rendre maître du pouvoir. Voici les moyens employés pour obtenir ce résultat : Dominer le pays par la terreur, le tenir dans une agitation constante, avoir une armée énergique pour frapper fort et s'emparer de quelques positions centrales telles que Orléans, Tours et Poitiers. Condé prescrivit aux chefs armés des différentes provinces de prendre les soldats qui n'étaient pas nécessaires sur les lieux mêmes, et de les diriger sur le centre ; il ordonna de mettre à la tête de ceux qui resteraient des chefs implacables, qui parcourraient sans cesse le pays et frapperaient de mort sans procès tout catholique hostile au parti. Quand les catholiques seraient saisis d'effroi, on déclarerait la nullité des premières élections, on procéderait à de nouvelles et l'on ferait le procès aux Guise. Le parti comptait sur un succès d'autant plus certain, qu'il se croyait assuré de Paris et de l'Île-de-France par le connétable, de la Normandie par l'amiral, de la Bretagne par le duc d'Etampes, de la Provence par le comte de Tende, de la Picardie par Sennarpont et Bouchavanes. Cette conspiration, établie sur des bases extrêmement larges et conduite avec une habileté et un secret bien profond, échoua par la faiblesse d'un agent de Condé. La Sague, gentilhomme attaché à la personne de ce prince, voyageant fréquemment, fut arrêté ; comme on ne trouva sur lui qu'une lettre de compliments pour le connétable, on résolut de le faire parler, et, pour l'effrayer, on étala devant lui les instruments de la question ; il avoua tout, et présenta un papier écrit avec de l'encre sympathique, qu'il suffisait de présenter au feu pour en faire reparaître les caractères.

Quand il ne fut plus possible de douter de cet abominable complot, le roi, afin d'avoir les conspirateurs sous sa main, les invita par une lettre pressante à assister aux États-Généraux, où l'on aurait besoin de leurs lumières. Le roi de Navarre et le prince de Condé, d'abord irrésolus, à cause des avertissements qu'on leur adressait de la cour, se persuadèrent que leur secret demeurerait ignoré et finirent par accéder au désir de Catherine de Médicis. Ils partirent de Nérac avec une petite escorte et s'avancèrent vers Orléans à petites journées.

Le roi, de son côté, quitta Fontainebleau pour se rendre à Orléans, accompagné de mille lances de cavalerie et de deux régiments de vieilles bandes d'infanterie revenues récemment d'Ecosse, force extraordinaire, qui trouvait son excuse dans la tentative faite sur Amboise. Les Guise n'avaient aucune crainte de l'assemblée, qu'ils avaient eu soin de faire choisir parmi les hommes les plus dévoués à leur politique. « Ils avaient averti tous » leurs amis de s'y trouver, et les juges d'empêcher que » rien n'y fût proposé contre leur autorité et celle de » l'Eglise, et surtout que nul ne fût député pour aller » aux États-Généraux, duquel ils n'eussent bon et assuré » témoignage de sa religion catholique romaine, afin que » cette assemblée ne fût nullement bigarrée, et que le » roi les pût voir de meilleur œil. » Pour s'assurer de la foi, il fut ensuite requis, « que chacun feroit confession » de foi selon les articles dressés par la Sorbonne en » 1542, et vérifiés en la cour du Parlement (1). »

Cette profession de foi devait, suivant les protestants,

(1) La Planche, p. 645.

être signée d'abord par le roi et ensuite présentée à tous les membres de l'assemblée; et comme l'on s'attendait que Coligny et d'Andelot la repousseraient, on se proposait de les frapper les premiers et ensuite tous les protestants; mais ce n'est pas ainsi que le roi voulait procéder.

A l'approche des princes conspirateurs, le conseil, appelé à délibérer sur leur arrestation et leur mise en jugement, fut unanime pour l'affirmative, parce que la justice doit être égale pour tous. Les Guise ne signèrent point la délibération, pour qu'on ne pût les accuser d'avoir cédé à l'esprit de vengeance, mais elle fut signée par tous les autres conseillers, par L'Hospital lui-même. Le maréchal de Thermes fut envoyé à la rencontre des princes, à la tête de troupes considérables, pour leur faire honneur, disait-on dans le public, mais en réalité pour les empêcher de retourner sur leurs pas, ce que l'on craignait; car ils recevaient des lettres qui leur révélaient toutes les mesures de la cour.

Ce fut le 29 octobre qu'ils firent leur entrée à Orléans. « Ils trouvèrent, dit Davila, que la cour était, contre l'usage, même en temps de guerre, entourée d'un nombre » considérable de soldats; les portes de la ville, les lieux » les plus forts, l'entrée de chaque rue, étaient occupés : » de toute part ils voyaient étaler l'artillerie et les dra- » peaux. Parvenus à la porte du palais, et comptant, » selon l'usage des princes, entrer dans la cour à cheval, » on ne voulut leur ouvrir que le guichet; il fallut des- » cendre au milieu de la rue, sans être salués ni reçus » par personne; ils furent conduits en la présence du roi, » qu'ils trouvèrent entre le duc de Guise et le cardinal » de Lorraine, entouré des capitaines de la garde. Le

» roi les conduisit lui-même dans la chambre de la reine,
» sa mère, où les Guise ne les suivirent pas. Celle-ci,
» fidèle à son plan de se conserver indépendante et de se
» montrer étrangère aux partis, les reçut avec les mar-
» ques d'honneur accoutumées, et avec tant d'apparence
» de tristesse, qu'on lui vit tomber les larmes des yeux.
» Mais le roi, poursuivant comme il avait commencé, se
» tourna vers le prince de Condé et se plaignit avec des
» paroles amères que, sans lui avoir jamais fait aucune
» injure ou mauvais traitement, le prince, au mépris de
» toute loi divine et humaine, eût soulevé plusieurs fois
» ses soldats contre lui, eût commencé la guerre civile
» dans plusieurs parties du royaume, eût tenté de sur-
» prendre ses principales cités, et eût machiné enfin con-
» tre sa propre vie et celle de son frère. Le prince, sans
» se troubler le moins du monde, ayant répondu har-
» diment que tout cela n'était que calomnies inventées
» par ses ennemis, et qu'il ferait clairement constater son
» innocence : — Eh bien ! reprit le roi, pour découvrir
» la vérité, il faut procéder par les voies ordinaires de la
» justice ; — et sortant aussitôt de la chambre, il ordonne
» au capitaine de sa garde d'y retenir Condé prisonnier.
» Alors la reine-mère, qui laissait faire par nécessité,
» mais qui n'oubliait point les vicissitudes humaines,
» adressa au roi de Navarre des paroles affectueuses
» pour le consoler, tandis que le prince, qui ne dit autre
» chose, sinon qu'il était certain d'avoir été trompé par le
» cardinal, son frère, fut conduit dans une maison voi-
» sine qu'on avait préparée pour cet effet, en murant
» les fenêtres, en doublant les portes et l'armant enfin
» comme une forteresse avec de l'artillerie et des gardes

» nombreuses de tous les côtés. Le roi de Navarre, étonné
 » de l'arrestation de son frère, adressait à la reine-mère
 » beaucoup de plaintes et de longues justifications aux-
 » quelles elle répondait en rejetant sur le duc de Guise,
 » lieutenant-général du royaume, tous les soupçons et
 » tant de malveillance. Le roi de Navarre fut conduit
 » dans une maison contiguë au palais royal, où on lui
 » donna des gardes; et, à la réserve qu'on lui permit
 » de parler à qui il voudrait, on le traita en tout comme
 » prisonnier. En même temps, on arrêta Amaury Bou-
 » chard, son secrétaire, et l'on saisit toutes ses lettres et
 » tous ses papiers; et, le soir même, Tannegui de Car-
 » rouges partit pour la Picardie, afin d'arrêter et de
 » conduire à Saint-Germain Madeleine de Roye, belle-
 » mère du prince, qui, comme femme, était demeurée
 » sans soupçon dans son château (1). »

Pour instruire le procès du prince de Condé, le roi choisit parmi les membres du Parlement les hommes les plus instruits et les plus intègres. Les preuves qu'on avait contre lui étaient si positives, si multipliées et si claires; les réponses du prince étaient si vagues et si faibles, que tous les juges sans exception furent, même avant l'audition de tout témoin, convaincus qu'il était coupable du crime de lèse-majesté. S'il eût été un homme ordinaire, s'il n'eût pas appartenu à la famille royale, sa condamnation eût été prononcée à l'unanimité; mais il était prince du sang, et déjà il semblait que ce fût une raison pour ne pas appliquer la loi ordinaire. Un des seigneurs appelés à le juger, le comte de Sancerre, re-

(1) Davila, t. II, p. 57.

fusa de le condamner, uniquement parce qu'il était du sang royal.

Les appels dû prince de Condé et ses refus de comparaître retardèrent la procédure, ce qui irrita fortement les membres du Parlement et fit dire au duc de Guise : « Il ne faut pas tolérer qu'un petit galant, pour prince » qu'il soit, fasse de telles bravades. »

On avait fixé au 26 novembre le prononcé de l'arrêt, dans l'espoir que le connétable se présenterait pour y prendre part; mais il n'eut garde de venir. Coligny montra plus de détermination; car, bien qu'averti du sort qui menaçait Condé, il n'hésita pas à prendre la route d'Orléans, prêt, s'il le fallait, à partager son sort. En quittant sa femme, il lui traça la ligne de conduite qu'elle aurait à tenir, s'il venait à être arrêté. En chemin il apprit « que déjà étoient arrivés à Orléans trente ou quarante des plus experts bourreaux des villes circonvoisines, qu'on les avoit habillés d'une même livrée et parure; que l'échafaud pour trancher la tête au prince de Condé, la femme duquel étoit sa nièce, s'en alloit jà dressé devant le logis du roi; que la délibération étoit de le faire mourir ignominieusement à l'entrée des Etats, pour d'autant les tenir en crainte et leur faire approuver la mort des autres, dont il étoit au nombre, et des plus recommandés par eux de Guise. »

On s'attendait aux plus grands événements quand le roi tomba malade, le 16 novembre, d'un abcès qui, s'étant formé derrière l'oreille, perça dans l'oreille même et pénétra dans la gorge. La gangrène se produisit peu après, et les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir de guérison. Les Guise, qui ne se dissimulaient

point les orages que la mort du roi allait faire naître, se rendirent auprès de la reine-mère pour la prévenir qu'ils étaient déterminés à retourner dans leurs terres. Mais comme ils ne pouvaient demeurer indifférents à la politique, lors même qu'ils semblaient vouloir l'abandonner, ils engagèrent la reine, si elle voulait éviter de grands malheurs, à livrer les conspirateurs au Parlement, qui les jugerait selon les lois.

Catherine de Médicis les conjura de continuer à servir l'Etat; elle fit appeler le chancelier L'Hospital, lui exposa, en fondant en larmes, les mesures qu'on venait de lui proposer, et dit qu'une telle détermination nécessiterait la mort du roi de Navarre, sans un jugement régulier, car François II étant à l'agonie, on n'aurait pas assez de temps pour lui faire son procès. La duchesse de Montpensier lui ayant assuré que les Bourbons étaient bien disposés en sa faveur, elle ordonna de suspendre le procès du prince de Condé, pria le roi de Navarre de venir dans son cabinet, et, après lui avoir adressé de vifs reproches pour l'amener à se réconcilier avec elle et avec les Guise, elle réussit, pour le moment, et fit signer à Antoine de Bourbon l'acte de renonciation à la régence. Catherine, heureuse de ce qu'elle regardait comme une grande conquête, conduisit le lendemain le complaisant Antoine dans la chambre du roi, qui, docile jusqu'aux portes du tombeau, déclara, en présence d'un grand nombre de témoins, « que c'était de son propre mouvement et contre l'avis de ses oncles, le duc de Guise et » le cardinal de Lorraine, qu'il s'était porté à faire emprisonner le prince de Condé. »

Cette déclaration avait été jugée nécessaire pour cou-

vrir l'honneur du roi de Navarre, qui s'attachait à la cour, où les Guise jouissaient de la plus haute influence. De peur que le prince de Condé ne se contentât point de cette déclaration, et qu'une fois libre, il ne vînt à prendre les armes contre la maison de Guise, la reine obtint du roi de Navarre que, pour mettre Condé en lieu de sûreté et l'empêcher d'être arraché à sa prison par un coup de main, il serait transporté dans un château de Picardie aussitôt que le roi aurait rendu le dernier soupir. François II touchait en effet à sa dernière heure; les médecins avaient reconnu qu'il était possible de le sauver en ouvrant le crâne et enlevant l'abcès: personne n'osa tenter cette opération, parce qu'il s'agissait du roi.

Aussitôt que la cour fut instruite que François II avait rendu le dernier soupir, on ne songea plus à lui; chacun ne s'occupa que de ce qui allait arriver; la reine-mère elle-même, renfermée dans ses appartements, inquiète du présent, plus effrayée encore de l'avenir, avait oublié les funérailles du roi; lorsqu'elle y songea, le trésor était vide. Le corps de François II, après avoir été déposé, sans cérémonie, dans une chapelle, fut conduit à Saint-Denis, accompagné de La Brosse et Lonsac, anciens gouverneurs du prince. Un citoyen indigné, voulant rappeler ce qu'avait fait un fidèle serviteur en faveur de Charles VII, attacha ces mots sur le cercueil du roi: « Où est maintenant Tanneguy Duchâtel? mais il était Français. »

CHAPITRE V.

Règne de Charles IX (1560-1574).

« Au xvi^e siècle, dit un de nos écrivains catholiques, deux ennemis formidables, partis du Midi et du Nord, menaçaient d'opérer leur jonction en passant sur le corps du catholicisme, l'islamisme et le protestantisme. Contre cette double invasion, la grande épée ordinaire du Saint-Siège faisait défaut. La France, entre les mains des derniers Valois, était incapable de sa mission; la guerre civile dévorait ses forces. Comment était-elle arrivée à ce degré d'annihilation dans la balance du monde? Ce n'est pas que l'hérésie naissante eût trouvé faveur sur le trône : François I^{er} et Henri II furent d'une sévérité à son égard que l'Italie et l'Espagne n'égalèrent peut-être pas; mais d'une sévérité de caprice, telle qu'elle pouvait exister dans une cour où les femmes exerçaient leur domination mobile, et dans un État où les mauvaises doctrines de jurisprudence avaient supplanté la légitimité du droit canonique depuis Philippe-le-Bel, et d'une manière plus schismatique encore depuis Louis XII. Aussi cette répression de l'hérésie, violente, saccadée, laïque, ne fut-elle pas bénie. Il fallut bientôt abandonner le glaive intelligent de la justice pour le glaive aveugle des combats.

» Si au moins la cour de France avait su faire une bonne guerre, comme saint Pie V la demandait, comme il l'aidait de ses deniers et de ses héroïques papalins, comme il espéra un jour la faire venir à bonne fin par le héros de Jarnac et de Montcontour ! Mais non, les politiques se placèrent entre les catholiques et les protestants ; de mesquins intérêts de famille supplantèrent les suprêmes intérêts de la foi, et, après de lâches alternatives, il fallut en venir, ou à supporter le joug des protestants énor-gueilliss de succès partiels, ou à le repousser par un effort décisif. Quand le parti catholique s'aperçut de ce dilemme, il était trop tard, il ne pouvait plus espérer la victoire sur le champ de bataille ; il fut réduit à demander au poignard ce qu'il n'osait plus invoquer de son épée. Ainsi se réalisèrent les prédictions de saint Pie V, ainsi fut vengée l'ingratitude qu'on avait opposée à ses conseils ; la France n'eut à cette époque que le triomphe de la Saint-Barthélemy, celui de Lépante se passa d'elle ! »

§ I^{er}. *Commencement de la régence de Catherine de Médicis*
(1560-1562).

Un Etat complètement divisé, une partie des citoyens armée contre l'autre, un enfant de dix ans chargé de porter la couronne, une régence sans règle fixe, voilà la situation où la mort de François II laissait le royaume : c'était l'inconnu jeté aux plus habiles.

Catherine de Médicis, mère de Charles IX, fille d'une illustre famille de marchands, élevée dans une république, habituée aux orages et aux tumultes, aux intrigues

et aux factions, aux empoisonnements et aux coups de poignard, regardait la France comme une espèce de Florence agrandie; elle crut qu'on pouvait gouverner ce pays par l'agitation, les systèmes de bascule, par les émeutes, les petites guerres. La religion, la grande affaire de l'époque, était pour elle une affaire secondaire; au fond, elle n'avait qu'une foi superstitieuse, faible, et elle aurait passé avec une extrême facilité du catholicisme au protestantisme. On voit donc que Catherine de Médicis, ni par son éducation, ni par ses préjugés, ni par sa religion, n'était à la hauteur des circonstances pour gouverner la France.

Le lendemain de la mort de François II, Catherine, qui, comme femme et étrangère, ne pouvait prétendre à la régence, prit son fils Charles-Maximilien, âgé de dix ans et demi, et le conduisit au conseil d'Etat, qu'elle avait convoqué. Le jeune roi, auquel on avait bien fait sa leçon, remercia le conseil des services qu'il avait rendus au roi son frère, et de la fidélité qu'il venait de lui jurer; il le pria de continuer les mêmes soins auprès de la reine sa mère, qui, secondée de son expérience, soulagerait ses jeunes années du poids de l'administration.

Les paroles de cet enfant furent reçues comme s'il avait déjà toute l'autorité du commandement. La reine-mère, établie de fait à la tête du gouvernement sans aucune opposition, flatta Antoine de Bourbon, lui promit d'appuyer vivement auprès de Philippe II ses réclamations incessantes pour la Navarre, afin de le disposer en sa faveur dans le conseil d'Etat, où le gouvernement devait achever de se constituer : elle espérait unir le droit au fait.

Le connétable Anne de Montmorency, qui était demeuré à Etampes sous prétexte de maladie, mais dans la crainte d'être arrêté avec Condé, accourut à Orléans lorsqu'il apprit la mort de François II, y fit acte d'autorité comme commandant supérieur de l'armée, ordonna à la garde placée à l'entrée de la ville de se retirer, prétendant que le roi ne doit avoir d'autre gardien que l'affection de son peuple. Le 21 décembre se réunit un grand conseil pour constituer enfin le conseil de gouvernement. Tous les princes du sang s'y trouvaient, à l'exception de Condé, qui tenait à La Fère prison gracieuse jusqu'à sa justification. Le conseil d'Etat évita de décider les graves questions de la régence et de la lieutenance-générale, et se contenta d'établir la reine-mère et le roi de Navarre les principaux agents des affaires publiques. Le roi de Navarre devait recevoir les communications des gouverneurs de provinces et des capitaines de place qui se trouvaient à la cour et en faire son rapport à la reine-mère, qui déciderait avec lui. Le connétable demeura le chef de l'armée, le duc de Guise grand-maître et gardien du palais, le cardinal de Lorraine directeur des finances, les maréchaux, les grands officiers et les gouverneurs des provinces étaient confirmés dans leurs emplois.

Les Etats-Généraux, qui avaient été convoqués pour le 10 décembre, cinq jours après la mort du roi, avaient si peu le sentiment de leurs droits, que les députés déjà arrivés voulaient retourner dans leurs foyers, disant que leurs pouvoirs étaient expirés. Ils furent retenus, parce qu'on fit valoir ce principe : « le mort saisit le vif, » et que l'autorité royale ne meurt pas ; ils se réu-

nirent le 13. Charles IX parut au milieu de ses États, environné des plus grands personnages de la cour, et donna la parole à son chancelier, qui, après des lieux communs sur les assemblées des nations chez tous les peuples, et principalement en France, entra dans l'exposition de la situation présente. Il parla du remède à apporter au mal dont la société était atteinte. Jugeant les choses avec le calme d'un philosophe, et supposant que des mesures ordinaires suffiraient dans des temps d'orage, il proposa, pour soulager les finances, qui se trouvaient dans un triste état, de licencier l'armée, de remettre la défense de l'ordre aux municipalités, sous la surveillance des autorités royales; et, pour combattre le protestantisme, recommanda au clergé de bien prêcher et de se bien conduire. Evidemment L'Hospital n'était pas à la hauteur de la situation.

Après avoir entendu le discours d'ouverture, les trois États, au lieu de se réunir comme ils le faisaient ordinairement pour choisir un orateur appelé à parler au nom de tous, se divisèrent cette fois et se retirèrent, les uns aux Carmes, les autres aux Jacobins. Le clergé nomma le cardinal de Lorraine pour être son orateur, et engagea les deux autres ordres à l'accepter aussi : ils répondirent « que, pour la grandeur et hauteesse du seigneur » cardinal, et parce qu'il étoit au nombre de ceux qui » examineront et jugeront les remontrances des Etats, » ils n'osoient entreprendre de le requérir de prendre » cette charge, et nommeroient un de leur Etat pour faire » leurs remontrances particulières (1). »

(1) Etats-Généraux, procès-verb. du clergé, f. 119.

Le cardinal, affligé de cet échec, refusa le rôle d'orateur du clergé, qui fut confié à Jean Quintin, professeur en droit canon et député de l'université de Paris. La noblesse élut Jacques de Sille, baron de Rochefort et damoiseau de Commercy, et le tiers-état Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux.

Les délibérations furent longues et souvent animées dans les assemblées particulières.

L'orateur du clergé commença par des considérations de peu de portée ; il donna le concordat comme la cause du mal, et redemanda les élections comme un remède efficace aux dissensions. Il fit un tableau extrêmement sombre du malheur des églises délaissées, ruinées par le fisc, obligées de vendre jusqu'aux calices et aux ornements pour se soutenir ; il attaqua avec une extrême vigueur les hérétiques, qui, pour satisfaire leur haine, étaient prêts à ruiner l'Etat. Il aurait voulu nommer Coligny, il ne l'osa ; mais, en rappelant l'histoire de Gainas, qui avait appelé les Barbares sur l'Empire pour soutenir et propager l'arianisme, il fit un portrait si ressemblant de l'amiral, qu'une partie de l'assemblée se leva pour le sommer de se rétracter. Vainement il déclara qu'il était l'organe d'un corps, il fut obligé de dire qu'il n'avait eu en vue aucune personne en particulier dans le tableau émouvant qu'il venait de faire. Le débat s'était élevé ; il prit encore de plus grandes proportions quand l'orateur examina en détail les désordres de chacun des corps de l'Etat et indiqua les remèdes à y appliquer.

Il voulait que la noblesse jouît de ses privilèges, mais à condition qu'elle serait soumise à l'Etat, que certains de ses membres ne deviendraient pas les oppresseurs du

peuple et du clergé, et que tous se rappelleraient qu'il n'y a devant Dieu nulle acception de personnes.

Il se fit ensuite l'avocat des artisans, des habitants des campagnes, écrasés de charges publiques, vexés par les grands et les puissants.

Il ne craignit pas d'aborder la nécessité de la réforme ecclésiastique ; il la reconnaissait indispensable ; il pensait en même temps que, pour être salutaire, la réforme devait partir de haut ; que, pour lui donner toute la force qu'on pouvait en attendre, il fallait réunir un concile national pour étudier les besoins de notre Eglise, et ensuite présenter son projet au concile de Trente, afin de lui donner la consécration de cette grande et solennelle assemblée. Après avoir porté un œil investigateur sur l'enseignement public et sur les hôpitaux, il aborda la question des protestants. Remettant sous les yeux du jeune monarque les exemples des rois *très chrétiens*, ses prédécesseurs, il le suppliait 1° de remettre en vigueur les ordonnances de son père et de son aïeul contre les hérétiques ; 2° d'ôter aux novateurs leur principal appui, en exigeant le serment d'orthodoxie des membres des cours supérieures, et généralement de tous ceux qui exerçaient un office public dans le royaume ; 3° d'interdire toute communication avec Genève ; 4° enfin de punir sévèrement tous ceux qui troubleraient l'ordre public.

Après avoir traité ainsi la question de la réforme religieuse, venait ensuite l'examen de la dette publique, de l'impôt et du gouvernement. Le clergé demandait, en matière de finances, la réduction des pensions, la suppression des offices inutiles, le retranchement absolu de tout don. Quant au gouvernement, il remerciait la reine

d'avoir voulu s'en charger avec les princes du sang et les ministres les plus capables du dernier règne, et l'exhortait à persister dans un dessein si louable. Ce cahier montrait des vues extrêmement élevées, sortait de la routine, et voulait pousser le gouvernement dans la voie de la sage fermeté, qui seule peut sauver les empires dans les moments de crise.

La noblesse, n'ayant pu s'entendre sur la question religieuse, présenta quatre cahiers différents. Les uns voulaient la proscription absolue de la réforme, les autres la toléraient, d'autres demandaient pour elle l'honneur du culte public. Abordant les questions politiques, les uns auraient voulu que le gouvernement fût remis entre les mains du roi de Navarre. La majorité s'arrêta cependant à remercier la reine-mère d'avoir pris en main la gestion des affaires, en s'aidant des conseils du roi de Navarre. Les députés de la noblesse furent unanimes sur la nécessité de simplifier les lois, de diminuer les offices de judicature, de régulariser l'arrière-ban, et enfin de maintenir fortement tranchée la ligne de démarcation qui séparait la noblesse de la roture.

Le cahier du tiers-état, le plus étendu de tous, ne contenait pas moins de trois cent cinquante articles séparés, formant autant de traités spéciaux sur toutes les matières religieuses, civiles, politiques, judiciaires, commerciales, etc. La plupart des questions y étaient traitées avec une vigueur qui ressemblait beaucoup à celle des tribuns de l'antiquité. Il nous est impossible de suivre ce cahier, dont les vues furent généralement transportées dans la fameuse ordonnance d'Orléans.

Le tiers-état demandait que les charges, principale-

ment les dignités ecclésiastiques, fussent données non à la faveur, mais aux plus dignes; que les évêques et les gouverneurs exerçassent une sévère inspection sur ceux qui étaient confiés à leurs soins, et fissent des visites; que les bénéficiers consacrasent une partie de leurs revenus aux pauvres ou à l'entretien des églises

Les plaintes qu'il formulait contre la noblesse n'étaient guère que le développement de ce que le clergé avait établi dans son cahier.

Il demandait ensuite au roi de renouveler les anciennes ordonnances, ou d'en porter une nouvelle sur le luxe des tables, des habits, des ameublements.

Quant aux impôts, le cahier du tiers demanda, comme celui du clergé, qu'ils fussent ramenés au chiffre qu'ils avaient du temps de Louis XII.

Les vues du tiers sur le commerce sont très remarquables, et sont presque la réalisation du libre-échange que nous avons vu établir naguère en Angleterre, et dont on a essayé de poursuivre la réalisation en France.

Un des points sur lesquels les trois états avaient été unanimes, c'était la nécessité de mettre de l'ordre dans les finances. Les dettes montaient à quarante-trois millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille livres, savoir : vingt-cinq millions neuf cent vingt-six mille livres empruntés à diverses banques à gros intérêt; quatorze millions neuf cent soixante-une mille livres, pour lesquels les prêteurs avaient engagé des domaines ou les aides et les gabelles; cinq millions cinq cent quatre-vingt mille promis en dot à la tante et aux deux sœurs du roi; enfin deux millions trois cent-douze mille dépensés en anticipation sur les revenus de l'année courante.

Ces revenus montaient à douze millions deux cent soixante mille livres, et étaient entièrement absorbés par les dépenses courantes, sans qu'il restât rien pour le paiement des intérêts.

Le chancelier promettait qu'à l'avenir on se renfermerait, pour les dépenses ordinaires, dans les limites établies par le bon Louis XII, et priait les Etats de se charger de la dette; mais ils refusèrent de s'expliquer sur ce point, prétendant n'avoir pas reçu à ce sujet de pouvoirs suffisants.

Les vœux des Etats furent formulés en une ordonnance sur les matières ecclésiastiques, le règlement de la justice et les substitutions réduites à deux degrés. Les ordonnances ou décrets des Etats n'étaient pour le monarque que de simples conseils qu'il n'était pas obligé d'accepter. Aussi le voyons-nous révoquer presque aussitôt l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, relatif au rétablissement de la pragmatique sanction.

Cette fameuse ordonnance rencontra de grandes difficultés au parlement de Paris, qui, pénétré plus qu'aucun autre corps de la nécessité de conserver l'unité dans le gouvernement, s'était toujours montré extrêmement opposé à toute innovation capable de la détruire. Or il est évident qu'il n'y a aucun principe plus dissolvant que le protestantisme, qui substitue l'autorité individuelle à l'autorité publique, et qui, tendant à faire autant de religions que d'individus, tend aussi à faire autant de gouvernements que de personnes. Comme l'ordonnance était favorable aux protestants, qu'elle ne punissait que leurs crimes contre la société et contre l'ordre, que leur hérésie n'était soumise qu'à des peines

canoniques, le Parlement refusa de l'enregistrer, et ce n'est qu'après avoir reçu des lettres de jussion qu'il consentit à l'inscrire sur ses registres.

Cette résistance, si l'on en croit certains auteurs, n'avait pas seulement pour but de défendre les intérêts religieux, mais encore de venger les membres du Parlement, à qui l'on avait retranché un quartier de leurs gages, la cour des Comptes exceptée. Le Parlement se plaignit vivement de ce retranchement, envoya présenter des doléances à Antoine de Bourbon, qui, dans le dessein de se l'inféoder, lui offrit de maintenir avec ses propres deniers l'intégrité de son traitement. La reine-mère, épouvantée de cette proposition, aima mieux excepter tout le Parlement de la retenue sur les pensions et gages.

La reine-mère avait espéré, par cette concession, faire passer le célèbre édit de Romorantin, rendu par François II, et que le Parlement avait refusé d'enregistrer, parce qu'à ses yeux il ne donnait pas une protection suffisante à la religion et à la société. Cet édit, qui prononçait des peines très sévères, et même celle de mort, contre les hérétiques coupables de rébellion, et qui, pour cela, a été accusé de barbarie, remettait aux juges ecclésiastiques les réformés, pour les frapper de peines canoniques, c'est-à-dire de la suspension, de l'interdit, de l'excommunication. Le Parlement observait que c'était une peine dérisoire pour des hommes qui ne reconnaissent ni l'autorité, ni la valeur de ces sentences ; il montrait que de l'édit devait résulter une aggravation inévitable du mal dont la société était rongée. Le Parlement céda enfin devant des lettres de jussion, mais *pro-*

visoirement. Ce provisoire, à ses yeux, ne devait pas durer longtemps, car le chancelier ayant, quelques jours après, demandé l'exécution de l'édit de Romorantin et prescrit de relâcher tous les prisonniers mis sous les verrous pour cause de religion, le Parlement répondit en rendant un arrêt par lequel il était défendu, sous peine de hart, et sans espérance de grâce, à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de tenir des conventicules ou assemblées illicites, d'imprimer et de vendre aucun écrit sur la religion et l'Écriture Sainte, sans une permission de la cour, laquelle ne serait accordée que sur l'approbation de deux docteurs en théologie. Non content de faire publier cet édit à son de trompe dans les carrefours de la ville de Paris, où il avait la haute police, le Parlement arrêta qu'il le serait de la même manière dans celles du Mans, d'Angers, Poitiers, Tours, Saumur, La Flèche, en un mot, dans presque toutes les villes un peu considérables de son ressort.

Malgré les protestations du Parlement et son opposition, le chancelier L'Hospital poursuivait toujours son projet de fusion entre les deux religions, et interdisait aux catholiques et aux réformés de se traiter de *huguenots* et de *papistes*. Bientôt cette politique mitoyenne, sans caractère, excita les plus vives alarmes parmi les catholiques; d'ailleurs, les bruits les plus étranges circulaient sur les projets de la reine-mère. On disait qu'alarmée par les biens du clergé, elle avait résolu, pour s'emparer de ces biens, de livrer l'Église au protestantisme et d'assurer le triomphe de la réforme sur les ruines du catholicisme. Quoique la reine-mère n'eût pas de dessein arrêté, on avait lieu d'être d'autant plus

alarmé, que Coligny l'y poussait et lui montrait la facilité non-seulement de payer toutes les dettes de l'Etat, mais encore d'acquérir des ressources immenses pour l'avenir. Montluc, évêque de Valence, qui penchait pour le protestantisme, était son homme de confiance, son prédicateur ordinaire; il proclamait la réforme d'une manière si peu voilée, que Montmorency, ayant assisté un jour à l'un de ses sermons, fut extrêmement affligé des maximes de l'orateur, et jura qu'on ne lui ferait pas écouter une autre fois des doctrines que ses maîtres François I^{er} et Henri II avaient condamnées.

La prétendue politique de conciliation inaugurée par la reine et par L'Hospital, devait avoir pour effet inévitable de rendre fort vives les passions des partis et les engager à travailler à se supplanter. Quoique les Guise s'effaçassent beaucoup, qu'ils parussent supporter des actes qui ne pouvaient entrer dans leurs vues, empêchés cependant, par leur présence, d'obtenir les concessions qu'ils souhaitaient, leurs adversaires finirent par demander leur renvoi; et, sur le refus d'accéder à cette demande, le roi de Navarre, Coligny, Condé, le connétable, réunis alors à la cour à Fontainebleau, résolurent de partir tous ensemble. La reine, effrayée, les arrêta au moment où ils mettaient le pied à l'étrier, et les apaisa en faisant remettre à Antoine de Bourbon le titre de lieutenant-général. Cette charge venait d'être réclamée pour ce prince par les Etats provinciaux réunis à Paris; ces Etats avaient été tellement gagnés par les réformés, qu'ils osèrent demander que la reine conservât seulement la tutelle et la garde de ses enfants, et que la régence fût confiée au roi de Navarre, et, sur son refus, au prince

de Condé; que les cardinaux fussent exclus du conseil, parce qu'ils avaient fait serment à un prince étranger; que, quoique prince du sang, le cardinal de Bourbon n'y fût pas admis, à moins qu'il n'abdiquât le cardinalat; que le duc de Guise et ses frères en fussent exclus comme étrangers; qu'il ne fût composé que des princes, des grands officiers de la couronne et de quelques notables qui seraient présentés par les prochains États-Généraux. La question de la dette étant extrêmement importante, on devait rechercher les causes qui l'avaient portée si haut, examiner avec soin si les deniers publics avaient été maniés avec cette scrupuleuse probité qu'on doit trouver dans tous les hommes chargés de la fortune publique; on voulait faire rendre les dons distribués légèrement par les rois précédents. Si, après avoir forcé tant d'hommes à restituer à l'État, ce n'était pas assez encore pour acquitter la dette, on recourrait aux biens du clergé.

Epouvantés de l'audace de simples États provinciaux, qui avaient remué les plus hautes questions politiques en traitant de la régence, avaient inquiété les plus hautes fortunes en parlant de restitution pour tous ceux qui avaient obtenu des bénéfices de la cour ou occupé de grands emplois, la duchesse de Valentinois, le dissipateur Saint-André et Montmorency, jusqu'alors appuis des plus chauds réformateurs, commencèrent à réfléchir. Le connétable mesura la profondeur de l'abîme où l'on voulait l'entraîner. Voyant qu'après avoir enlevé au catholicisme la protection spéciale qui le couvrait auparavant, l'ennemi se disposait à attaquer la propriété, il résolut, ainsi que Saint-André, de former une franche association avec le duc de Guise, le seul représentant des vé-

ritables principes à la cour. Depuis ce moment, le connétable se montra plus bienveillant pour le duc ; ils se rencontraient chaque jour presque seuls à la chapelle catholique du château. Tandis que les têtes écervelées couraient en foule au prêche, ils communièrent ensemble le jour de Pâques, 6 avril 1561, pour assurer leur union. Une alliance intime pour la défense de la religion et des droits légitimement acquis, fut signée entre le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal Saint-André. Cette association, nommée le triumvirat, ouvrait une nouvelle phase politique

Mentionnons en passant le sacre du roi, qui se fit à Reims le 15 mai, et l'anéantissement de la procédure intentée contre le prince de Condé. Si le Parlement prononça en sa faveur le 13 juin, c'était moins par conviction de son innocence que par esprit d'opposition à une commission spéciale à qui la cause avait été confiée d'abord.

Quoique la conduite politique du gouvernement jetât sans cesse une nouvelle division dans l'Etat, et que la confusion et le désordre augmentassent chaque jour, le chancelier de L'Hospital ne jugeait pas encore l'épreuve suffisante ; se persuadant que le mal venait de l'opposition des magistrats à ses mesures politiques, il résolut d'établir des conférences où seraient appelés les principaux magistrats pour concerter avec les ministres les meilleures mesures à adopter. Il espérait que, dans les entretiens, les juges céderaient de leurs prétentions, et que les tribunaux appliqueraient sévèrement des lois préparées par leurs chefs.

Dans les différentes réunions, trois opinions furent

présentées : l'une qui voulait faire revivre les peines portées par les anciennes lois contre les hérétiques; l'autre désirait laisser chacun libre de croire et de se conduire comme il le voudrait, en matière religieuse, sur les points contestés, jusqu'au jugement d'un concile général; la troisième s'arrêtait au *statu quo*, à l'état existant, c'est-à-dire n'acceptait d'autre culte public que celui de la religion catholique, laissant aux particuliers de croire ce qu'ils voudraient, mais cependant en punissant de la peine du bannissement quiconque oserait exercer un culte contraire à celui qui avait toujours été le seul admis en France. Cette dernière opinion prévalut. Le chancelier, chargé de la formuler en édit (26 juillet 1561), l'adoucit tellement, que le Parlement refusa d'abord d'enregistrer l'édit et ne consentit à le faire provisoirement qu'après plusieurs monitions. Mais, malgré toutes les réserves du chancelier, le culte protestant n'était pas moins interdit; aussi les réformés en furent consternés.

Le parti protestant, qui venait de recevoir un échec terrible, comptait se relever par le moyen des États-Généraux, que Pasquier appelle « une vieille folie qui court » en l'esprit des plus sages Français. » Le tiers-état et la noblesse avaient été tellement travaillés par le parti des Coligny, des Bourbons, des Montmorency, que leurs délégués étaient tout-à-fait favorables à la réforme religieuse, et avaient même des idées complètement révolutionnaires en politique. Epouvanté des dispositions de ces deux États, le chancelier L'Hospital n'osa réunir le clergé dans le même lieu que les États du tiers et de la noblesse.

Sous prétexte de pacification religieuse, il convoqua à

Poissy tous les archevêques et évêques : ils s'y trouvèrent au nombre de cinquante. Le roi se rendit au sein de l'assemblée ecclésiastique, déclara en peu de mots le motif de cette réunion et chargea son chancelier d'expliquer sa volonté. Laissant de côté la liquidation de la dette de l'Etat, objet principal de la convocation, L'Hospital parla comme s'il eût été président d'un concile, pria les évêques de s'occuper avec le plus grand zèle de la réforme des abus que le temps et la négligence avaient si fort multipliés, et qui étaient devenus le scandale des faibles; enfin il les conjura d'employer, à l'égard de ceux qui étaient tombés dans l'erreur, les moyens de charité, de patience et de douceur. Le roi signifia aux prélats de ne point s'éloigner de Poissy avant d'avoir terminé les affaires sur lesquelles on venait d'appeler leur attention. Le cardinal de Tournon, surpris de voir la puissance temporelle s'arroger sur le clergé de France un pouvoir qui ne lui appartenait point, fit entendre que la question de réformation devait principalement s'agiter au concile de Trente, puis proposa de voter le subside demandé et de rompre l'assemblée des évêques; mais la cour exigea la continuation des travaux jusqu'à ce que la réformation de la discipline fût achevée.

La noblesse et le tiers, réunis à Pontoise, voulurent, avant toute délibération, faire publier une ordonnance qui résumât les mesures arrêtées aux États d'Orléans. Cette ordonnance n'était pas l'expression unanime des États; plusieurs points avaient été appuyés par les uns et combattus par les autres. Le Parlement, à qui le chancelier l'envoya pour l'enregistrer, ayant voulu, avant de procéder à l'enregistrement, faire un examen sévère de

cette ordonnance, le roi de Navarre vint en personne en demander l'enregistrement dans le plus bref délai, et reçut cette réponse du premier président : « Si le gouvernement est si pressé, qu'il publie lui-même son ordonnance : » Puis, le président pria le prince de se retirer, afin de laisser à l'assemblée la liberté nécessaire pour procéder à un examen sérieux. Suspendu pour une telle fermeté, ce courageux magistrat ne céda point ; le Parlement le soutint et contraignit L'Hospital à modifier son ordonnance.

Les délibérations des États de Pontoise roulèrent sur trois objets principaux : la formation du conseil d'administration, la pacification des troubles de religion et la liquidation de la dette publique.

Les États approuvèrent le dernier accord passé entre la reine-mère et le roi de Navarre relativement au gouvernement.

La question si délicate de la religion, qui inquiétait si vivement la nation, fut considérée sous un point de vue nouveau par les deux ordres de la noblesse et du tiers ; prétendant que les voies de la rigueur avaient donné plus de vie à la réforme, ils allèrent jusqu'à permettre la tolérance du protestantisme sous l'inspection des magistrats.

Enfin venait la grande affaire, celle pour laquelle les États avaient été principalement convoqués, l'extinction de la dette publique. La noblesse commença par déclarer que, versant son sang pour la patrie, obligée de faire des sacrifices pour la guerre, elle n'avait rien à payer, ainsi que l'avait reconnu le chancelier dans les derniers États réunis à Orléans. Les députés, sans s'arrêter à cette

observation, convinrent d'abord qu'il fallait rechercher l'état de la dette, ensuite fixer les dépenses annuelles, enfin examiner le moyen de payer la dette et d'acquitter les charges publiques.

Pour ramener la dette à son chiffre réel, il fut proposé de faire une enquête sur l'emploi des deniers publics depuis le règne de François I^{er}, et d'exiger la rentrée, dans le domaine de l'Etat et dans les caisses du roi, de toutes les terres et de tous les fonds dont on n'aurait pas disposé pour le bien public. Il était très probable qu'une sévère enquête ferait rentrer des fonds considérables dans les caisses de l'Etat et diminuerait beaucoup la dette.

Quant aux impôts, les États, considérant le malheur des temps, pensaient, que loin de les augmenter, il fallait les diminuer et les ramener au chiffre où ils étaient sous Louis XII. Et comme il était évident qu'avec un pareil système il était impossible de faire face aux dépenses publiques, on proposa deux grands moyens, la réforme des gens de finances et de la judicature, et l'usurpation par l'Etat de tous les biens du clergé. On pensait, avec ce système, arriver à solder la dette et à acquitter les charges publiques, sans que ni la noblesse, ni le tiers-état fussent obligés d'y concourir.

Afin de diminuer le nombre des agents de finances, ce gouffre où allait se perdre la part principale des impôts, les députés demandèrent la mise à ferme des aides et des gabelles, et la perception des tailles par les magistrats municipaux des villes. Avec ce système, et à l'aide de trois ou quatre receveurs-généraux, l'argent devait sans aucune perte rentrer dans les coffres de l'Etat.

Pour avoir une justice plus expéditive et moins oné-

reuse, soit parlementaire, soit inférieure, les États pensaient qu'il fallait diminuer le nombre des juges, rétablir leur amovibilité et en confier la nomination par voie d'élection aux États provinciaux. Cependant, par compassion pour les juges renvoyés, les députés pensaient se montrer généreux en leur accordant le quart, le tiers, la moitié et même les trois-quarts de leurs émoluments, suivant leur mérite et leurs services.

Ces mesures, malgré leur hardiesse, étant bien insuffisantes pour couvrir la dette, les députés résolurent de s'en prendre aux biens du clergé et de lui faire supporter toutes les charges de l'État : deux systèmes furent proposés pour cela. Le premier consistait : 1° à saisir au nom du roi les revenus de tous les bénéfices dont les titulaires ne résideraient pas sur les lieux ; 2° à déclarer le roi héritier de tous les évêques, abbés, prieurs et simples religieux ; 3° à lever, jusqu'à l'extinction totale de la dette, sur tous les bénéfices au-dessous de cinq cents livres, trois décimes ; sur ceux qui dépasseraient cette somme, un quart ; sur ceux de mille livres, la moitié ; au-dessus de six mille livres, les deux tiers. Les revenus des évêques devaient être réduits à six mille livres, ceux des archevêques à huit, et ceux des cardinaux à douze. Quant aux religieux mendiants, les députés pensaient qu'on pouvait sans scrupule s'emparer de tout ce qu'ils possédaient.

Ce premier plan, tout violent qu'il était, fut dépassé par un second, qui ne laissait aux ecclésiastiques, pour toute propriété foncière, qu'une maison dans le parvis de l'église, et proposait de mettre tous les immeubles du clergé en vente. On prélevait sur le prix de vente un fonds placé en rente, formant un revenu de quatre mil-

lions, suffisant pour l'existence du clergé, du moins on le pensait.

L'esprit d'hostilité qui venait d'éclater dans les bureaux se manifesta plus encore dans la séance solennelle tenue au château de Saint-Germain, pour la réception des cahiers. On refusa aux cardinaux le rang qu'ils occupaient ordinairement dans ces assemblées; aussi trois ne voulurent-ils pas y paraître. L'orateur du tiers, après une dévote invocation, parfaitement semblable à celle que prononçaient les ministres au commencement de leur prêche, déclama avec violence contre la dépravation des ecclésiastiques, l'abus scandaleux qu'ils faisaient d'immenses revenus, dont l'administration ne leur avait été confiée que pour le soulagement des pauvres, et montra l'indispensable nécessité de leur retrancher ce poison; pour les ramener à l'esprit de leur état. Il alla même jusqu'à demander que le roi et son conseil tinssent un concile, où tout se déciderait par la pure parole de Dieu.

Le clergé était sorti de l'assemblée générale des États profondément humilié. Les cardinaux avaient été rabaisés, les évêques à peine considérés : les ministres protestants triomphaient; tout semblait annoncer que Catherine allait enfin passer ouvertement dans le camp ennemi. Elle écrivit une lettre insultante au Pape pour le sommer de réformer aussitôt l'Eglise. Le Pape répondit avec douceur qu'il avait convoqué un concile général à Trente pour travailler à cette réforme, et que l'on n'attendait plus que les prélats français pour se mettre à l'œuvre. Le clergé épouvanté avait offert de se charger du paiement du tiers des dettes, demandant seulement

du temps pour acquitter cette lourde charge. Catherine crut les évêques saisis de terreur; elle voulut les effrayer encore davantage par le fameux colloque de Poissy.

On a prétendu que ce fut le cardinal de Lorraine qui, dans le dessein de faire briller son éloquence, avait le premier sollicité une conférence solennelle avec les protestants. La faculté de théologie s'y était vivement opposée, assurant que ce n'était pas le moyen d'éclairer les protestants, qui fermeraient les yeux à l'évidence, pour persister dans leurs opinions. La cour demeura ferme dans son dessein.

Nous n'entrerons pas dans le détail des questions théologiques qui furent posées dans ce fameux colloque, où parurent Bèze et les principaux ministres protestants, et où ils eurent pour principal adversaire le cardinal de Lorraine. Comme les protestants ne voulaient point de conversion, qu'ils n'avaient qu'un but, lasser leurs adversaires, ils insistèrent habilement sur les moindres choses; après qu'on les eut réduits au silence en leur montrant la contradiction manifeste qui existait entre leurs différentes professions de foi, ils se livrèrent à la colère, et tout dégénéra en vaines disputes; pour les faire cesser, on fut obligé de clore le colloque.

Le cardinal de Ferrare, qui arriva alors à la cour comme légat du Saint-Siège, blâma vivement la solennité donnée au colloque de Poissy, trouvant surtout fort mauvais que le roi et les jeunes princes, incapables de rien comprendre, y eussent été conduits, et engagea les prélats qui appartenaient aux États-Généraux à aller s'occuper de leurs travaux.

Peu après les États-Généraux terminèrent leurs opé-

rations, et finirent enfin par s'entendre sur la somme des dettes qu'ils devaient acquitter. Le clergé s'engagea à payer pendant les neuf années suivantes la somme annuelle d'un million six cent mille livres. Les deux autres ordres consentaient enfin à laisser établir sur les boissons, pour six années seulement, un impôt qui devait rapporter un million deux cent mille livres. On voit que la plus grande partie de la dette pesait sur le clergé, quoiqu'il en eût retiré le moins de fruit.

Afin de ne pas interrompre la suite de ces faits, nous avons négligé de rapporter plusieurs points historiques qui méritent d'être cités. Le premier est le retour de Marie Stuart en Ecosse. Nous n'avons pas dans nos annales d'épisode plus touchant que celui-ci.

Marie eut un secret pressentiment de ses adversités. Encore au berceau et à peine sortie du sein de sa mère, elle avait failli tomber entre les mains des Anglais qui étaient venus assaillir l'Ecosse. Ce fut avec une peine extrême que sa mère trouva une retraite secrète pour échapper aux coups de cette nation farouche. Marie avait été enfin envoyée en France, où elle espérait couler de longs et heureux jours ; mais bientôt il lui fallut abandonner cette patrie adoptive, qu'elle aimait de toute la force de ses affections. Il y avait je ne sais quoi de touchant, de voir la jeune veuve de François II portant le deuil en blanc, composant des élégies, les chantant avec accompagnement du luth.

Quand elle s'embarqua à Calais, dans les premiers jours de septembre 1561, elle vit périr un vaisseau ; mais les vagues de la mer étaient moins agitées que son cœur. Appuyée sur la poupe de sa galère, et les yeux fixés au

rivage, elle eut pendant cinq heures entières les regards tournés vers la France. Quand nos rivages disparurent à sa vue, elle fondit en larmes et s'écria en sanglotant : « Adieu France ! adieu France ! adieu donc ma chère » France, que je perds de vue : je ne vous reverrai jamais » plus ! » Elle ne voulut point descendre dans la chambre, mais passa la nuit sur le pont, afin de sentir encore l'air de France. Quand le jour parut et qu'on aperçut encore dans le lointain le sol de notre patrie, ses pleurs recommencèrent : « Adieu la France ! cela est fait ; » adieu France ! je pense ne vous voir jamais. »

Pendant que le duc de Guise reconduisait la reine jusqu'à Calais, le prince de Condé se préparait à se venger de lui. La reine, instruite de ce dessein, tenta une réconciliation, et prépara une entrevue où tout avait été concerté, gestes, paroles et signes d'amitié. Quand le duc de Guise eut raconté les circonstances de l'emprisonnement du prince d'Orléans, qu'il en eut rejeté la responsabilité sur François II : « Quiconque m'a fait » cet affront, dit Condé, en se tournant vers le duc, je » le tiens pour un méchant homme et un scélérat. — Et » moi aussi, reprit le duc, mais cela ne me regarde » pas. » Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble et se séparèrent plus ennemis qu'auparavant.

On voit que la reine s'attachait à donner toute satisfaction au parti protestant, tout en se disant catholique. Ne voyant pas qu'elle amoncelait des tempêtes sur sa tête, elle entra toujours plus avant dans la même voie. Marcilly de Sipierre, choisi par les Guise pour gouverneur du jeune roi, étant un catholique jugé trop capable et trop ardent, on imagina de créer une surintendance

de l'éducation de Charles IX, et Coligny fut sur le point d'être nommé à cette place. Par crainte de choquer trop fort le sentiment catholique, ce choix ne fut pas fait, et le prince de la Roche-sur-Yon, dont la foi n'était guère meilleure, fut nommé. Les troupes semblaient n'avoir désormais d'autres fonctions que de protéger les réformés; elles les accompagnaient à leur prêche pour les défendre contre les insultes du peuple. Bèze avait de fréquentes conférences avec la reine-mère. Emus de la protection ouverte accordée aux protestants, les prédicateurs tonnaient dans les chaires publiques contre l'hérésie et ses fauteurs. Un Minime, qui s'était distingué parmi tous les autres, ayant été arrêté, tout le peuple se souleva, se rendit au palais, obtint sa libération et le porta en triomphe. Les écoles commençaient, de leur côté, à soutenir les propositions les plus extrêmes, et posaient publiquement *que le Pape, comme vicaire de Jésus-Christ et monarque universel, peut déposer les rois et les princes rebelles à ses commandements*. Cette proposition, déferée au Parlement par le chancelier, fut condamnée et retirée par la Sorbonne.

Tout contribuait donc à augmenter l'agitation du peuple; il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Les protestants tenant un prêche près de l'église Saint-Médard, à deux heures après midi, les catholiques, sous prétexte de sonner les vêpres, se mirent, le 28 décembre, à carillonner avec toutes les cloches, pour étourdir les réformés; quelques-uns sortirent du prêche, entrèrent dans l'église pour imposer silence aux cloches catholiques, qui, loin de se taire, redoublèrent leur carillon. Un protestant ayant été frappé, une lutte s'enga-

gea dans l'église Saint-Médard, et un grand nombre de fidèles furent blessés. Toute la population du quartier se souleva, brûla la maison destinée au prêche et dispersa tous les protestants. Le Parlement se saisit de la cause, et ayant découvert que deux officiers des archers, au lieu de protéger les catholiques, avaient servi les protestants, les condamna à mort. Le peuple, ivre de joie, arracha leurs cadavres des mains des bourreaux et les traîna dans toutes les rues de la ville. Pasquier parle avec horreur « de telle débauche, que, dans une même ville, il y eût exercice de deux religions. »

Les chefs catholiques ne pouvant alors rester à la cour sans avoir l'air de pactiser avec l'erreur, Montmorency, Guise et Saint-André se réunirent pour délibérer sur la situation. Saint-André ne voyait d'autre remède au mal que de coudre la reine dans un sac et de la précipiter dans la Seine ; mais ce remède parut trop violent, et les trois chefs catholiques s'arrêtèrent à l'enlèvement du duc d'Orléans, frère du roi, pour le mettre à la tête du parti catholique. Le jeune duc avait déjà été circonvenu : il raconta tout à sa mère.

Telle était la situation des esprits à la fin de 1561. Les rapports avec le dehors ne tendaient pas à l'améliorer. Le Pape soutenait vivement le parti catholique, tout en lui inspirant des sentimens de douceur. Philippe II, qui aimait à se montrer le champion du catholicisme, fit dire à son ambassadeur, par le duc d'Albe, « qu'il sou-
» haitait qu'on punit sans respect humain tous les sec-
» taires de France, avec la même rigueur dont le roi
» Henri II avait usé... Et si la reine manquait à un si
» grand devoir, Sa Majesté catholique avait résolu de sa-

» crifier tous ses biens et sa vie même pour arrêter le
 » cours d'une peste qu'il regardait comme menaçant
 » également la France et l'Espagne. »

Pour l'animer encore davantage, Perrenot de Chan-
 tonay, son ambassadeur, lui écrivait : « Faites compte
 » qu'aujourd'hui ce qui est loisible à Genève, tant quant
 » aux prêches, administration des sacrements, que choses
 » semblables, se peut faire autant impunément par tout
 » ce royaume, commençant dès l'hôtel même du roi ; et
 » est tenu pour bête, qui n'y fait du pis qu'il peut (1). »

Le cardinal de Ferrare, légat du Pape, conseiller
 d'Etat sous François I^{er}, observant toute cette confusion
 avec un œil calme et clairvoyant, résolut de détacher
 du parti protestant Antoine de Bourbon, lieutenant-gé-
 néral du royaume. Il lui montra que le seul moyen
 d'obtenir son royaume de Navarre, c'était de s'unir au
 parti catholique et de se réconcilier avec Philippe II,
 qui, par zèle pour la foi, lui accorderait incontestable-
 ment l'objet de ses désirs. Antoine se laissa ébranler, et
 dès-lors le parti catholique put le compter au nombre de
 ses membres.

Toujours animé de sentiments honnêtes, et toujours
 plein d'illusions, malgré ses déceptions, le chancelier
 L'Hospital poursuivait la pacification en conservant l'e-
 xercice du culte catholique comme religion de l'Etat,
 et en tolérant le protestantisme ; il ne savait pas que, pour
 atteindre un pareil but, lorsque les passions sont portées
 au plus haut degré, il faut plus que du talent, il faut une
 fermeté, une vigueur qui frappe et abat sans ménage-

(1) De Thou, liv. xxviii, p. 78.

ment tout ce qui s'oppose à ce plan. En agissant ainsi, on peut encore quelquefois échouer, mais au moins on agit en véritable politique. L'Hospital suivait toujours méthodiquement la voie législative avec le plus de modération possible ; il jouait à l'astuce, comme si l'astuce avait jamais servi dans les grandes crises. Le chancelier choisit un certain nombre de membres des huit parlements de France et les réunit au conseil d'Etat, pour préparer une loi de paix.

Ce fut en conséquence des délibérations de cette assemblée que fut rendue la fameuse ordonnance du 17 janvier 1562, par laquelle la réforme était réellement reconnue en France, quoiqu'on obligeât les réformés à restituer ce qu'ils avaient pris aux catholiques, et qu'on leur prescrivit de respecter cette religion. Le culte public de la réforme était permis partout, excepté dans les villes fermées.

Cet édit, destiné à rallier tous les partis, ne contenta personne. Les protestants trouvaient qu'il ne leur était pas assez favorable, et, comme le dit d'Aubigny, « ils l'étendaient au-delà de ses bornes. » Les catholiques y voyaient l'établissement d'une nouvelle religion. Les parlements de province, à l'exception de ceux de Dijon et d'Aix, l'enregistrèrent sans trop de difficultés ; mais celui de Paris fit des remontrances à la cour, représenta que les glorieux monarques François I^{er} et Henri II avaient contenu l'hérésie par leur salutaire sévérité ; qu'elle n'avait éclaté que depuis qu'on avait usé envers elle d'une funeste tolérance, et finit par demander la suppression du dernier édit. Aux pressantes sollicitations du chancelier, de la reine Catherine et du jeune roi lui-

même, le Parlement répondit, après une mûre délibération du 18 février, « qu'il ne pouvait ni ne devait, » en conscience, procéder à l'enregistrement. » Encouragé par la résistance du Parlement, le peuple prit les armes; des bandes se formèrent de toutes parts, la lutte fut sur le point de s'engager entre les deux partis. Enfin, après quatre lettres patentes du roi, et en présence du prince de la Roche-sur-Yon et du maréchal de Montmorency, le Parlement enregistra l'édit : « Attendu, dit-il, » la nécessité urgente, sans approbation de la religion » nouvelle, le tout par manière de provision, et jus- » qu'à ce qu'il seroit autrement ordonné (1). »

Depuis son abjuration de la réforme, le roi de Navarre se montrait ardent catholique, renvoyait sa femme en Béarn, chassait de sa maison Bèze et les autres ministres, changeait les gouverneurs de ses enfants, se déclarait l'adversaire des Coligny et exigeait impérieusement leur renvoi de la cour. Quand ils se retirèrent pour éviter un éclat, la reine, par compensation, ordonna aux évêques de retourner dans leurs diocèses, et aux gouverneurs de province dans leurs gouvernements. Saint-André ne voulut pas obéir, afin d'être à son poste dans le cas où l'on tenterait quelque chose de nouveau contre le catholicisme.

Les protestants, exaltés par l'édit de tolérance, chantaient les louanges du roi, montraient partout une audace incroyable, et, quoiqu'ils ne fussent à Paris que sept ou huit mille, la plupart étrangers, ils bravaient les catholiques. La même agitation se manifestait dans les

(1) Extrait des registres, *Mémoires de Condé*, p. 111.

provinces; le peuple se souleva en Provence, mit à sa tête Pontevéz de Flassan, maire d'Aix, saisit quelques protestants et les pendit aux branches d'un grand pin sous lequel ils se réunissaient pour célébrer leur culte. Pour arrêter ces désordres, la reine fit braquer des canons contre la ville et contraignit Flassan de l'abandonner, avec tous ceux de son parti. Ce vaillant chef se fit précéder d'un étendard aux armes du Saint-Siège, avec deux clefs en sautoir, et d'un cordelier qui portait un grand crucifix de bois, tandis que chaque soldat avait à son cou un rosaire. Son chemin d'Aix à Brignolles, et de Brignolles à Barjols, fut marqué par de terribles exécutions : il fit massacrer tous les protestants qu'il put atteindre et détruisit leurs maisons.

Animés des mêmes sentiments à l'égard des réformés, les catholiques de Bourgogne chassèrent de Dijon deux mille religionnaires? Tavannes ordonna aux paysans de leur courir sus et défendit de les nourrir, de les loger et de leur accorder aucun secours. En Bretagne, ils furent traqués dans les environs de Rennes, quoique le Parlement eût enregistré l'édit de tolérance. Voilà le prélude de la première guerre de religion, dont la responsabilité doit retomber sur les réformés, aussi ennemis, comme nous avons pu le voir, de l'ordre politique que de la foi.

§ II. *Première guerre civile (1562-1567).*

Dans les grandes crises, il n'y a pas de parti intermédiaire, il faut se déclarer d'un côté ou d'un autre; ceux qui se trouvent placés entre deux forces puissantes sont presque toujours broyés par elles. La politique de conci-

liation ne doit se présenter que lorsque, fatigués de leurs luttes, les partis sentent la nécessité de céder mutuellement s'ils ne veulent périr tous les deux : cette politique peut alors intervenir avec grand avantage et rapprocher les ennemis épuisés, qui ne sentent ni dans leur nature physique, ni dans leur cœur, la force de continuer le combat. Telle était la position que voulaient prendre le chancelier et la reine-mère; leur édit n'avait pas d'autre but; ils espéraient que, par le frottement, les catholiques et les protestants s'habitueraient les uns aux autres, qu'ils se supporteraient mutuellement et renonceraient à ce qu'ils avaient d'exclusif. Le duc de Guise, en apprenant la proclamation de l'édit de janvier, dit en montrant son épée : « Voilà qui fera la rescision de cet abominable » édit! » Montmorency et Saint-André, heureux de la répulsion que le peuple manifestait pour la tolérance de la cour, écrivirent au duc de Guise, retiré alors dans sa terre de Joinville, de venir à Paris. Guise n'avait point paru dans la capitale depuis le commencement du règne de Charles IX; il avait vécu dans la retraite, se préparant à prendre part à la lutte qu'il voyait approcher de jour en jour. Lorsqu'il eut reçu les lettres de Montmorency et de Saint-André, il se mit en route avec plusieurs gentilshommes et environ deux cents cavaliers armés d'arquebuses et de pistolets; il était suivi de sa femme et de ses deux enfants en litière.

Dans les provinces, les huguenots n'avaient pas plus de respect que dans la capitale pour les ordonnances du roi. Sur les frontières de Champagne, la petite ville de Vassy étant environnée de hautes murailles, il était par conséquent défendu, par le dernier édit, d'y avoir un

prêche. Cependant les protestants en avaient un dans une grange, au mépris des ordonnances, et en dépit de la population catholique, des autorités de la ville et de l'évêque diocésain de Châlons. Cette église réformée n'avait pas encore de ministre spécial; mais elle était desservie par des prédicateurs ambulants que l'évêque apostat de Troyes y envoyait, afin d'avoir plus d'imitateurs de son apostasie. Lorsque le duc de Guise arriva dans cette ville, les réformés avaient pour ministre un prédicateur envoyé de Genève, nommé Léonard Morel, ami de l'évêque de Troyes. Or, voici ce qui arriva, si nous en croyons l'historien de Thou, écrivain du parti des politiques, beaucoup plus favorable aux protestants qu'aux catholiques. Le duc de Guise, en s'approchant de cette ville le mercredi des Cendres, entendit sonner les cloches à une heure inaccoutumée, demanda pourquoi cet appel, et apprit que c'était une réunion de protestants. De Thou avoue que le duc n'avait nullement l'intention d'employer la violence pour disperser des assemblées illégales, sources de divisions publiques et de guerre civile; il espérait y parvenir par la modération et les conseils, et avait si peu le dessein d'en venir à un massacre, qu'étant entré dans la ville pour y prendre soixante cheval-légers de sa compagnie et les conduire dans la capitale, où il était appelé à grands cris par ses amis, il prit le chemin d'Eclaron, où il voulait dîner. Le prévôt, le curé et le prieur de la ville l'arrêtèrent au milieu de la place et le conjurèrent de se diriger vers le lieu où se tenait l'assemblée des protestants, afin qu'il pût juger par lui-même du désordre. Cependant les gens du duc allaient à la grange où se tenaient les huguenots; ils y

entrèrent, témoignèrent une grande indignation et engagèrent une vive discussion, qui dégénéra bientôt en un combat. La duchesse de Guise, qui avait suivi le chemin d'Esclaron, informée du tumulte, dépêcha aussitôt à son mari pour le conjurer d'épargner le sang de ces infortunés. Le courrier trouva le duc à la porte de la grange, où il était accouru pour faire cesser le tumulte et ramener le calme. Au lieu de répondre à ses intentions pacifiques, les huguenots l'attaquèrent et lui firent une blessure à la joue. A la vue de son sang, ses serviteurs, animés par le désir de la vengeance, se ruèrent sur les protestants l'épée à la main. En vain le duc les conjure de cesser ce massacre, en vain il leur ordonne de remettre l'épée au fourreau, il semble que l'odeur du sang les anime à faire de nouvelles victimes. Environ soixante personnes périrent tuées, étouffées, ou par suite de blessures; plus de deux cents reçurent des blessures assez graves, mais non mortelles. Quand le calme fut un peu rétabli, le duc, nous dit de Thou, quoique ce malheur fût arrivé contre son intention, fit venir les protestants qui avaient été arrêtés, se justifia de l'acte sangui-naire cause de si grands malheurs, et en fit tomber toute la responsabilité sur les huguenots, qui, par leurs assemblées illégales, avaient donné occasion à l'émeute. Il parla avec beaucoup de sévérité au commandant de la place, agissant au nom de la reine Marie d'Ecosse, à qui l'on avait accordé l'usufruit de Vassy et du Bassigny. Il lui montra les conséquences de sa faiblesse, de sa tolérance pour des assemblées contraires aux lois et cause de troubles sérieux dans la ville. Sentant qu'on pourrait rejeter sur lui tout l'odieux de cette journée, il fit faire

une enquête sévère sur les causes du massacre, et il en résulta que la sédition avait commencé par les protestants. Tel est, en substance, le récit de de Thou, dont le narré se trouve confirmé par le protestant la Popelinière, qui convient que le massacre de Vassy fut causé par une rencontre fortuite.

Le massacre de Vassy avait fait une sensation profonde, exalté les uns, excité les autres, et les avait tous préparés à recourir aux armes. Le prince de Condé, reconnu pour le chef des protestants, avait depuis quelque temps organisé une force militaire réellement formidable : il mit ses troupes et son argent au service de la reine, offre dont Catherine de Médicis fut épouvantée; car elle voyait tout-à-coup surgir une armée dont elle ignorait l'existence. Cependant le duc de Guise marchait toujours en avant vers Paris, où il était ardemment désiré par toute la population catholique, qui, par son exaltation, présageait quelque grand mouvement.

Les chefs protestants envoyèrent à Monceaux, où se trouvait la reine, pour la prier d'interdire l'entrée de Paris à l'auteur du massacre de Vassy. Antoine de Bourbon répondit « que les vrais auteurs du massacre » étaient les huguenots, qui avaient provoqué le duc à » coups de pierres; que quiconque toucherait du bout » du doigt son frère le duc de Guise, le toucherait lui-même au corps. » Bèze répondit que le duc aurait dû recourir à la justice, au lieu d'employer la violence; puis, par une allusion transparente, il ajouta, en parlant de son Eglise : « C'est une enclume qui a usé beaucoup » de marteaux (1). »

(1) Th. Bèze, liv. I, p. 1-3.

A son arrivée à Nanteuil, où s'étaient rendus tous les chefs de son parti, Montmorency, Saint-André, etc., Guise fut invité par la reine à passer par Monceaux. Suivant le conseil de ses amis, qui lui montrèrent un piège tendu pour le surprendre, il se dirigea sur Paris, fut reçu en triomphe, se présenta comme l'ami de la paix, et fut en conséquence rendre visite au prince de Condé. Le roi de Navarre accourut de son côté à Paris, y arriva la veille des Rameaux, et parut le lendemain à la procession des catholiques, afin de montrer qu'il n'avait plus aucun sentiment huguenot. Condé répondit à des sicaires qui lui proposaient de tuer le duc de Guise lorsque la procession passa devant son hôtel : « C'est trop tôt ! » parole affreuse qui peint un homme tout entier. Afin d'opposer triomphe à triomphe, le prince organisa une suite armée de trois ou quatre cents hommes, et accompagna avec cette suite le ministre Bèze, qui se rendait au prêche, portant sous ses habits une cuirasse, qu'il laissait apercevoir, pour faire croire que sa vie n'était pas en sûreté.

Le cardinal de Bourbon, gouverneur de Paris, pour éviter un conflit sanglant, pria les deux chefs de parti de sortir de la capitale avec leurs hommes d'armes. Ils obéirent à cet ordre. Condé se rendit à Meaux, où d'Andelot, le cardinal de Châtillon et les principaux chefs de la réforme allèrent se mettre à sa disposition. Il leur manquait l'homme le plus capable du parti, l'amiral Coligny, qui, effrayé de la grandeur des maux dont la patrie était menacée, hésita longtemps et ne se décida que sur les pressantes sollicitations de sa femme. Elle se livrait à des accès de douleur auxquels il finit par céder. Pendant une nuit, il fut réveillé par ses sanglots, et il

l'entendit prononcer ces paroles : « Etre tant sage pour » les hommes, ce n'est pas être sage à Dieu (1). »

Le duc de Guise se dirigea du côté de Fontainebleau, où se trouvait la cour, pour presser la reine-mère de se déclarer franchement en faveur du catholicisme. Comme Catherine de Médicis hésitait, prétendant faire prévaloir son édit de pacification, Guise proposa d'enlever le roi et la reine-mère et de les établir dans une forteresse, afin de ne les pas laisser toujours à la merci de Condé, qui avait formé le projet de s'en emparer. Le roi de Navarre, comme lieutenant-général du royaume, le signifia à la reine, lui laissant faire ce qu'elle voudrait. Le roi fut, en effet, transporté à Melun et de là à Vincennes, où la reine le suivit. Le roi de Navarre rentra aussitôt à Paris, et excita le plus vif enthousiasme lorsqu'on le vit aller mettre le feu aux deux maisons où se tenaient les prêches protestants.

Afin de réparer cet échec, Condé partit de Meaux, se rendit maître du pont de Saint-Cloud, et ordonna au commandant d'Orléans, protestant fanatique, d'occuper en son nom cette place importante, pour relier les réformés du Nord à ceux du Midi. Le lieutenant du gouverneur, catholique décidé, étant trop faible pour lui tenir tête, on dirigea Marcilly sur cette ville, mais il fut précédé par Condé, dont la course fut si rapide, qu'une partie de ses soldats pouvait à peine le suivre; les uns tombaient de cheval, sans que personne songeât à les relever; les valises de ceux-ci s'échappaient, et on les laissait sur la route; les selles de ceux-là se renversaient. Les

(1) D'Aubigné.

villages que traversait cette bande joyeuse croyaient voir la réunion de tous les fous de France. Ils arrivèrent à temps pour s'emparer d'Orléans, ville déjà en partie protestante, où l'on n'entendait de tous côtés que le chant des psaumes traduits par Marot. .

La révolte une fois commencée, le prince de Condé fit publier et adresser au Parlement, aux principales villes et aux cours étrangères, des mémoires justificatifs où il se déclarait le plus fidèle sujet du roi, et retraçait les torts du parti catholique ; ce qui produisit une guerre civile. Dans toutes les provinces, dans toutes les villes, dans tous les villages où les deux religions étaient en présence, on s'insultait, puis venaient des combats sanglants et souvent mortels. Ces combats, quoique isolés, avaient cependant une ramification ; ils se rattachaient à une organisation générale.

Les protestants avaient fait une vaste association dont les principaux membres se rendirent à Orléans, capitale de la réforme française, où ils s'engagèrent à tout sacrifier, leur fortune, leur repos, leur vie pour le triomphe de leur cause, pour ce qu'ils appelaient l'observance des lois de Dieu, enfin pour le maintien des édits qui leur étaient favorables et la délivrance du roi et de la reine.

Sous le prétexte hypocrite d'imiter les premiers chrétiens qui mettaient tout en commun pour la défense de leur foi, ils firent un acte d'assurance mutuelle, soit pour la défense commune, soit pour la réparation des pertes qu'ils auraient essuyées. Calomnie indigne ! Les premiers chrétiens ne s'armaient point pour la défense de leur religion, ils ne prenaient pas les armes contre leur souverain. Cet acte de confédération fut signé par

les plus grands noms, par les représentants de la haute noblesse, par l'amiral Coligny, son frère d'Andelot, Antoine de Croy, prince de Porcien; les La Rochefoucault, les d'Albret, les Grammont d'Asté, les Montgomery, les Soubise, les Mouy, etc.

Les associés arrêtaient en même temps un vaste plan d'attaque, qui consistait en deux points principaux : 1° agiter toute la France, armer tous les protestants des provinces et les ruer sur les catholiques; 2° former un corps d'armée pour tenir tête à l'armée royale.

Avant de faire le récit des grandes expéditions, retraçons les luttes des principales provinces; c'est là que l'on saisit la guerre civile avec toutes ses horreurs.

Le midi de la France avait alors un caractère bien distinct de celui du nord. Le lecteur se rappelle que le pays situé au-delà de la Loire avait été longtemps étranger à la France; que, sur la fin de la dynastie Carlovingienne, et longtemps encore sous les Capétiens, le pouvoir royal y fut à peine nominalelement connu. Les souvenirs d'indépendance existaient toujours au fond de la conscience de ces peuples, qui jouissaient de beaucoup plus de liberté que ceux du nord. La législation romaine régissait les populations méridionales, tandis que la coutume formait la loi du nord. Le Languedoc avait régulièrement ses assemblées générales, qui se tenaient avec une grandeur et une liberté inconnues dans les autres parties du royaume. Quoique la Provence, le Dauphiné et la Guyenne missent moins d'appareil dans la tenue de leurs États, ces assemblées n'avaient pas moins une haute influence sur l'esprit public. Dans tous les pays où les affaires sont faites par la nation, il y a plus d'activité dans l'in-

telligence, les esprits s'habituent aux idées nouvelles, les recherchent avec ardeur, les acceptent volontiers lorsqu'elles se présentent. Aussi, lorsque la réforme prêcha ses doctrines, elle rencontra plus d'adeptes dans le midi de la France que dans le nord ; et, quoiqu'elle y ait toujours été en grande minorité, cependant l'inquiétude naturelle à tous les hommes amis de la nouveauté avait donné une haute influence aux protestants du midi. Les gouverneurs des provinces méridionales, loin d'avoir été choisis parmi les hommes qui tenaient fortement à la foi catholique, semblaient être placés dans ces contrées pour favoriser l'action du protestantisme.

Dans les premiers jours de troubles, les protestants avaient montré une sorte de respect pour l'ordre public et la discipline ; ils laissaient l'argent du roi dans les coffres des receveurs ; s'ils s'emparaient de l'argenterie des églises, ils prétendaient ne le faire que pour couvrir les frais de la guerre, et ils avaient grand soin d'en faire dresser l'inventaire par des officiers publics et d'en donner des récépissés. Mais bientôt les chefs ne purent plus arrêter le fanatisme de soldats grossiers animés par des prédications furibondes, initiés à détruire ce qu'on nommait l'idolâtrie, à l'exemple des zélés de l'Ancien Testament : alors commença la plus horrible profanation ; on renversait les autels, on brisait les statues, on traînait dans la boue les ornements des prêtres. Les catholiques, animés par la vue de pareils excès, voulaient se venger, et le firent quelquefois avec la barbarie que provoque souvent une juste indignation.

L'un des chefs catholiques accusé de plus de cruauté est Blaise de Montluc, gouverneur de la Guyenne, qui

nous a conservé dans ses commentaires les rigueurs qu'il fut obligé d'exercer pour comprimer les désordres et arrêter la rébellion. A Saint-Mézard il trouve quatre hommes qui avaient abattu les croix et s'étaient révoltés. « O méchant paillard, dit-il au chef, as-tu bien osé » souiller ta méchante langue contre la majesté de ton » roi!... Je le pousse rudement, et dis au bourreau : » Frappe, frappe, vilain; ma parole et son coup fut » aussitôt fini que l'autre. » Il en fit pendre deux à des arbres; et comme le quatrième n'était âgé que de dix-huit ans, il le fit battre de verges avec tant de violence, qu'il mourut quelques jours après. A Lectoure, il combla un puits de personnes qu'il avait fait tuer en représailles de ce que, contre le droit des gens et des promesses positives, les habitants de cette ville avaient tiré sur les députés qu'il avait envoyés pour traiter de la reddition de la place. Il fit pendre à un noyer près de la ville, à la vue des ennemis, quatre personnes de bonne maison. Voilà comment procédait Montluc, qui résume ainsi ses actes : « On pouvoit connoître par où j'étois » passé, car tous les arbres de la route portoient les » enseignes. »

Dans la plupart des villes du Languedoc, les protestants, se sentant les plus forts, chassèrent les catholiques de leurs temples, s'en rendirent maîtres, abattirent les croix, les statues, brisèrent les vases sacrés, brûlèrent les ornements. A Nîmes, à Béziers, à Castres, à Montauban, à Montpellier, ils interdirent tout culte catholique comme idolâtrique, ouvrirent tous les monastères, contraignirent les religieuses à paraître au prêche et les forcèrent à se marier.

Toulouse, ville extrêmement ardente, qui avait déjà été témoin d'une horrible guerre de religion, se divisa alors en deux partis. Attaqués dans leur culte, insultés dans leur religion, les catholiques repoussèrent les armes à la main les outrages des protestants, forcèrent leurs maisons, les pillèrent, se saisirent de plusieurs individus et les précipitèrent dans la Garonne. Les protestants se rendirent maîtres du Capitole qui domine la ville, annoncèrent l'arrivée prochaine de nombreux renforts expédiés de Montauban, et firent entendre d'horribles menaces contre la population catholique qu'ils voulaient détruire. Le peuple ne pouvant, sans le plus grand danger, laisser sa citadelle entre les mains de ses ennemis, en fit le siège, tandis que Montluc barrait le chemin de Montauban et empêchait de porter aucun secours aux insurgés. Le feu fut mis aux édifices qui communiquaient au Capitole, pour dégager cette forteresse; les protestants ainsi isolés demandèrent à capituler et à sortir de la ville, pour se retirer à Castres ou à Montauban. Cette condition fut acceptée; mais le peuple, irrité des maux qu'il avait endurés, furieux de voir ses maisons en cendres, attendait avec impatience le moment de la sortie de ces hommes coupables. Suivant l'avis de l'autorité locale, afin d'échapper à la haine populaire, ils quittèrent la ville vers les dix heures du soir. Mais lorsque les villages les aperçurent, ils sonnèrent le tocsin, annoncèrent la venue des brigands et en firent un massacre horrible. Montluc entra à Toulouse quelques instants après; il prescrivit de rechercher les protestants cachés et les livra au parlement de cette ville. Persuadé qu'il fallait couper la racine du mal, il repoussa trois amnis-

ties accordées par la reine et continua ses poursuites.

Le jour même où les protestants furent chassés de Toulouse, le peuple catholique de Gaillac ayant massacré cent cinquante protestants qui faisaient la cène, les réformés de toute la contrée se soulevèrent, détruisirent Gaillac, et passèrent les habitants au fil de l'épée. Par représailles, Jean de Lévis de Mirepoix, dont les ancêtres s'étaient illustrés contre les Albigeois, ordonna aux catholiques de prendre les armes, s'empara de Limoux, ville célèbre par ses manufactures et par son zèle pour la réforme, la livra au pillage, et l'abandonna à tous les excès. Montauban fut assiégé trois fois par les catholiques sans pouvoir être emporté.

Chacune des vingt ou trente villes de cette contrée eut alors son histoire et ses combats : Montpellier, Agde et Béziers furent assiégées à plusieurs reprises ; Beaucaire fut pris et repris trois fois dans une journée, et, dans toute la vallée du Rhône, les chefs catholiques et protestants demandèrent tour à tour ou offrirent leurs secours aux capitaines qui faisaient en même temps la guerre dans la Provence et le Dauphiné.

En Dauphiné la révolution avait été subite et presque générale. Le protestantisme y avait trouvé un défenseur brave à l'excès, d'un esprit plein de ressources, d'une activité infatigable et d'une férocité sans exemple, dans le trop fameux François de Beaumont, baron des Adrets, dont les qualités et les vices étaient portés à un tel degré, que ses partisans eux-mêmes les taxaient de folie. Il prit Gaudrin, gouverneur de la province au nom du roi, et le pendit aux fenêtres de son hôtel, avec cinq ou six de ses serviteurs.

Des Adrets parcourut tout le pays, y abolit le culte catholique, fit entrer dans Lyon des soldats déguisés et força la ville à se déclarer pour les protestants. La messe fut abolie par décret public ; les reliquaires, les croix, les calices et autres vases précieux furent convertis en monnaie d'or et d'argent, et les revenus ecclésiastiques appliqués à l'entretien d'une garnison de deux mille hommes, qu'on jugea suffisante pour la sûreté de la ville. On en offrit le commandement, sous les ordres du baron des Adrets, au comte de Sault, qui avait si bien mérité du parti ; un reste de honte l'empêcha de l'accepter, il préféra aller en Provence, avec un riche butin.

Le baron des Adrets pénétra dans le Forez pour en chasser la noblesse catholique qui s'y était retirée, puis revint à Grenoble pour expulser tous les membres catholiques du parlement. La révolution en faveur du protestantisme fut si générale et si rapide, qu'en quelques jours le culte catholique fut entièrement aboli dans toute la province, excepté à Embrun et à Briançon.

Pour se venger de ce que Fabrizio Serbelloni, commandant du comtat d'Avignon au nom du Pape, avait surpris Orange, ville livrée un moment aux protestants, le baron des Adrets se mit à la tête de quatre enseignes et vint tomber sur la petite ville de Pierrelatte, regardée comme le principal boulevard du catholicisme, à cause de la forteresse qui la défendait. La garnison catholique, surprise dans la ville basse, s'étant retirée après des pertes considérables au sommet du rocher, se vit obligée de capituler, à condition qu'elle aurait la vie sauve, capitulation que le baron foula aux pieds ; car, à peine entré dans la place, il tua une partie des hommes armés, et fit

précipiter du sommet du rocher tous ceux qu'il avait faits prisonniers. Il pénétra ensuite dans le comtat Venaissin ; il parut menacer un instant Avignon, et comme cette ville était trop forte pour être emportée, il se dirigea de nouveau sur le Forez. Il attaqua alors la tour de Montbrison, la seule place du pays qui pût faire de la résistance, enleva la ville d'assaut, fit massacrer une partie de la garnison, et se réserva le reste pour se procurer, après son dîner, le barbare plaisir de faire sauter ces infortunés du haut de la tour. L'un d'eux, après avoir pris sa course s'arrêta deux fois au bord du mur. « Tu as bien de la peine à faire le saut, lui dit des » Adrets. — Monseigneur, je vous le donne en dix, répliqua le catholique. » Le barbare sourit et lui fit grâce de la vie. Cet homme farouche devint bientôt un objet d'horreur aux brigands qu'il commandait ; les premiers chefs du protestantisme, Condé et Châtillon n'osant le révoquer, lui donnèrent un supérieur.

Remplacé par Soubise dans le commandement du Dauphiné, des Adrets se replia sur la Provence, emporta Caderousse, Courthezon, le pont de Sorgues et menaça Carpentras et Avignon. Il releva ainsi le courage des frères Mouvans, dont nous avons rapporté les exploits. Cependant les courses rapides et les batailles continuelles du baron des Adrets et de ses lieutenants anéantissaient son armée, ce qui le contraignit à abandonner Sisteron dont il s'était rendu maître, et engagea ses religionnaires à le suivre. Un corps composé de mille hommes armés et de trois mille femmes, enfants et vieillards, se confia à sa conduite. Ces fugitifs profitèrent de quelques jours que leurs ennemis passèrent à piller Sisteron, franchirent

les fleuves et les montagnes, passèrent les nuits dans la sombre épaisseur des forêts ou dans les creux des montagnes; ils parvinrent au milieu des Vaudois des Hautes-Alpes, et entrèrent enfin dans Grenoble après vingt-deux jours de marche. Après la prise de Sisteron, le parti protestant était écrasé en Provence; le bourreau acheva ce que l'épée du guerrier n'avait pas moissonné.

Tandis qu'il était maître du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence, le baron des Adrets avait fait une tentative sur la Bourgogne et s'était emparé de Châlon-sur-Saône, de Beaune et de Mâcon. Tavannes, homme de plus d'énergie que de zèle, commandait dans cette province; paralysé par les diverses dépêches qu'il recevait, dont les unes, « celles de MM. de Guise, portaient » qu'il fallait tout tuer, et les autres, celles de la reine, » tout sauver, il admonesta Leurs Majestés de parler » franc, avec promesse de les faire obéir en son gouvernement, et d'y exalter le parti qui plairait. » Si Tavannes poussa les protestants avec vigueur, Bèze lui rendit cette justice, ainsi qu'à Villefrancon, son lieutenant, « d'avoir plutôt vidé les bourses que coupé les » gorges. » Il fit publier un ordre à tous les paysans, « de » prendre les armes et de courir sus à tous les rebelles, » ajoutant qu'on n'eût à recevoir, loger, aider de boire » ni de manger les expulsés des villes.... Qu'on eût à » tuer et massacrer tous ceux qui s'assembleroient pour » prier ailleurs qu'aux temples de l'Eglise romaine. »

A l'exception de quelques massacres qui eurent lieu à Auxerre, cet ordre fut très peu exécuté.

En Champagne et en Picardie, la commotion fut moins forte, parce que c'est principalement de ces con-

trées qu'avaient été tirés les gentilshommes qui avaient suivi le prince à Orléans, et qu'ainsi les églises du pays avaient été privées, pour un temps, de leurs principaux chefs. Cependant les villes de Troyes, de Bar-sur-Seine et de Meaux prirent subitement les armes, comptant sur le jeune duc de Nevers, leur gouverneur, qui avait d'abord montré du penchant pour les doctrines nouvelles. Se voyant désavoués par ce prince, les protestants se soumirent. Il y eut dans ces contrées des excès qui révoltent la nature. Ralet, procureur du roi à Bar-sur-Seine, fit pendre son propre fils, qu'il trouva parmi les huguenots. On vit des gens égorger des enfants pour manger leur cœur.

Le sort des réformés fut surtout déplorable dans les villes de Sens, d'Amiens et d'Abbeville. Emues par tout ce qu'on racontait des excès qui avaient été commis dans le Midi, assassinats, églises ruinées, tabernacles profanés, et redoutant de voir se renouveler les mêmes scènes, ces villes se soulevèrent, arrêtèrent tous les protestants, mirent à mort les plus exaltés, et tinrent les autres renfermés.

Aussitôt que la nouvelle de la surprise d'Orléans par Condé eut été apportée en Normandie, les réformés de Rouen, déjà organisés en milice, prirent les armes, se saisirent des portes de la ville, du mont Sainte-Catherine et des deux galères qui avaient servi à conduire la reine d'Ecosse dans ses Etats ; ils interdirent le culte catholique, emprisonnèrent tous ceux qui appartenaient à l'ancienne religion, et tuèrent tous ceux qu'ils jugèrent dangereux et qui avaient auparavant montré tant soit peu d'hostilité aux protestants. C'est à peine s'ils accordèrent

au parlement la permission de quitter la ville. Le duc de Bouillon, quoiqu'ils le sussent favorable à leur cause, n'entra dans la ville qu'avec six personnes. La place se constitua en une sorte de république, et déclara qu'elle ne recevrait aucun ordre de la cour, tant que les triumvirs y domineraient. Les villes du Havre et de Dieppe, les deux portes de la province du côté de la mer, avaient subi la même révolution. Plusieurs autres cités n'attendaient que la présence de l'amiral pour se déclarer et consommer enfin partout le nouveau mode de gouvernement; car, dans cette province, il s'était établi un gouvernement moitié féodal et moitié républicain : c'était dire à la reine ce qu'elle pouvait attendre de la réforme, si elle la laissait jamais triompher.

Sur la Loire et l'Allier, à Meung, Beaugency, Gergeau, Blois, Bourges, Chinon, Cosne, Gien, Moulins, les protestants étant les plus forts, brisaient les images, incendiaient les églises, renversaient les autels, traînaient dans la boue les ornements sacrés, le tout sous prétexte de détruire les monuments de l'idolâtrie.

Telle était la situation réelle de la France, lorsque la guerre commença entre le duc de Guise et le prince de Condé. Ils avaient passé un mois à organiser leur armée et à se former des alliances. Le principal appui du parti catholique était Philippe II, qui, assure-t-on, avait arrêté avec le duc de Guise le dessein d'écraser le parti protestant en France, de se porter ensuite sur la Suisse pour l'y anéantir, et de passer de là en Allemagne pour en détruire le germe. Condé avait fait alliance avec la Suisse protestante, les princes allemands, et surtout avec l'Angleterre.

Quoique le prince de Condé se trouvât avoir des troupes et des alliances plus nombreuses que le parti catholique, il hésitait cependant à commencer les hostilités, ce qui engagea la reine-mère à faire de nouvelles tentatives pour le ramener au devoir. Dans une entrevue qu'elle eut avec lui à Toury en Beauce, Condé convint que, dans l'état des esprits, deux religions étaient impossibles en France ; qu'il fallait nécessairement que l'une ou l'autre succombât, si l'on ne voulait se décider à voir régner une perpétuelle anarchie. Il pensait qu'une fois la question religieuse résolue par un concile général, on devait contraindre tout le monde à s'y soumettre. En politique, il exigeait l'éloignement de la cour de tout le parti catholique. C'était un moyen très peu détourné de faire tomber toute la puissance entre ses mains et celles de son parti, et de substituer la réforme au catholicisme. Catherine, qui savait où étaient les forces vitales de la nation, repoussa ces propositions.

Pendant cette conférence, les compagnons d'armes de Condé s'étant mêlés à ceux qui suivaient la reine, étaient revenus sinon inquiets, du moins refroidis ; car ils avaient à combattre contre le roi, dont ils reconnaissaient l'autorité. On ne pouvait plus leur persuader que la reine était captive, que si elle était libre, elle se rangerait de leur côté ; elle avait prouvé qu'elle était libre et qu'elle ne voulait point user de sa liberté en faveur des rebelles. Coligny pressait Condé d'agir, et lui disait qu'en révolution on gagne plus par l'action que par les négociations. Il se détermina, en effet, à commencer la guerre.

L'armée catholique se trouvant assez forte pour pren-

dre l'initiative, Saint-André fut envoyé faire la conquête de Poitiers, ville qui, quoique composée en grande partie de protestants, avait d'abord gardé une sorte de neutralité : une sentinelle catholique montait la garde aux portes de la ville à côté d'une sentinelle protestante ; mais cette ville, traversée par les grands seigneurs qui venaient du Midi rejoindre l'armée de Condé, fut bientôt livrée à une grande fermentation. Les enfants criaient à l'idolâtrie, abattaient les images et les croix, démolissaient les chapelles. Les reliques les plus vénérées de tout le Poitou furent livrées aux flammes, et les catholiques opprimés. Saint-André emporta la ville d'assaut, la livra au pillage pendant huit jours, et fit pendre le maire de Poitiers avec quelques ministres.

Saint-André alla ensuite rejoindre le roi sous les murs de Bourges, où le protestantisme était devenu oppresseur, depuis que Montgommery était entré dans cette ville, entonnant le psaume de la délivrance et poussant tous les protestants à la révolte. Les catholiques avaient été désarmés ; plus de mille coups d'arquebuse avaient été tirés contre le portail de Saint-Etienne, parce qu'il était revêtu de figures sculptées. Une image sacrée de Notre-Dame-de-Selles fut promenée dans la ville avec de grandes huées, et ensuite livrée aux flammes. La garnison de la tour de Bourges, épouvantée, l'avait livrée aux huguenots, ce qui avait entraîné la chute des petites villes du Berry, Issoudun, Vierzon et Meung, quoique les huguenots y fussent en minorité. Bourges put à peine tenir quelques jours contre l'armée royale, qui continua à enlever toutes les places des environs.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer cette suite de

petites guerres, de prises de villes, qui présenterait trop peu d'intérêt. Le parti protestant, accablé partout, bien qu'il eût reçu des secours de la Suisse et de l'Allemagne, comprit qu'il lui fallait un plus puissant appui, et offrit d'importantes places à notre plus grand ennemi, à l'Angleterre.

Les envoyés de Condé, le vidame de Chartres et Briquemaut, passèrent secrètement en Angleterre pour demander à la reine un renfort de mille hommes et un prêt de cent mille couronnes. Elisabeth s'engagea à fournir cent mille couronnes, à débarquer une armée de six mille hommes sur les côtes de Normandie, et reçut la ville du Havre-de-Grâce, qu'elle devait garder non-seulement comme caution de la somme prêtée, mais encore comme un gage de la restitution de Calais.

Lorsque l'ambassadeur de France à Londres eut été informé de ce traité, il se rendit à la cour, où il était toujours bien reçu, présenta le traité de Cateau-Cambrésis à la reine, et l'avertit que, d'après le dixième article, elle perdrait par le premier acte d'hostilité tous ses droits sur Calais. Ces observations furent à peine écoutées; on n'en tint nul compte. Une flotte alla croiser sur les côtes de Normandie; plusieurs flottilles transportèrent successivement six mille hommes au Havre et à Dieppe, que l'on avait remis à la reine, et le comte de Warwick fut nommé commandant général de l'armée anglaise en France.

Elisabeth, malgré cette prise de possession du sol français, se disait toujours la sincère amie de son bon frère le roi de France; elle fit paraître en Normandie une proclamation où elle manifestait ses sentiments et déclarait

qu'elle venait seulement pour punir la tyrannie de la maison de Guise, dont elle faisait un affreux tableau.

Quand l'ambassadeur français somma Elisabeth de retirer ses troupes, elle feignit de douter que cet ordre vint du roi ; elle essaya même de prouver que Charles IX lui devait de la reconnaissance pour avoir débarqué en France et avoir occupé le Havre et Dieppe, parce que, disait-elle, il était du devoir d'un roi d'accepter avec reconnaissance les secours qu'on lui offrait contre l'oppression de certains de ses sujets. Mais qui donc voulait être oppresseur de la royauté, sinon Condé et ses coreligionnaires, qui l'attaquaient les armes à la main ?

De semblables sophismes ne pouvaient couvrir l'intention véritable de la reine d'Angleterre, ni celle du prince de Condé, qui commença alors à paraître, même aux yeux de certains de ses partisans, comme traître à la patrie. Le duc de Guise avait chassé les Anglais de la France, avait donné Metz au royaume, et lui il cédait à l'étranger deux ports importants, et promettait peut-être de donner encore davantage !

Pour soumettre la Normandie, devenue le boulevard du protestantisme, le roi de Navarre vint mettre le siège devant Rouen, place défendue par une bourgeoisie animée d'un fanatisme extrême, par huit cents vieux soldats sous les ordres de Montgomery, et par cinq cents Anglais. Les fortins avancés furent rapidement enlevés. Le roi de Navarre, qui avait déployé dans ces attaques la valeur des plus courageux soldats, fut blessé à l'épaule. On ne put extraire la balle. Guise prit alors la direction des travaux du siège, fit offrir une honorable capitulation à la place, pour éviter les désordres in-

séparables d'une prise d'assaut : les bourgeois fanatisés la refusèrent. Des mines habilement préparées firent de larges brèches aux murailles; l'assaut fut livré le 26 octobre, et la place emportée. Montgomery se retira par la Seine, avec un certain nombre de soldats. Rouen fut livré pendant huit jours à une soldatesque victorieuse, que les triumvirs avaient essayé d'arrêter sans pouvoir se faire obéir. Pendant ce siège, un assassin ayant essayé de tuer le duc de Guise, celui-ci lui accorda un généreux pardon et lui adressa ces nobles paroles, que ses détracteurs ne devraient pas oublier : « Je veux vous » montrer combien la religion que je tiens est plus » douce que celle de quoi vous faites profession ; la vos- » tre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant » reçu de moy aucune offense, et la mienne me com- » mande que je vous pardonne, tout convaincu que vous » êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. »

Le roi de Navarre, qui avait voulu, malgré la gravité de sa blessure, entrer dans Rouen par la brèche, aggrava son mal par l'intempérance, et expira le 17 novembre à l'âge de quarante-deux ans. Il laissait un fils, le célèbre Henri IV, âgé alors de neuf ans, et une fille, Catherine, encore au berceau. « Jeanne d'Albret, de catho- » lique qu'elle avait été, s'était changée en *huguenote* » *très forte*, » dit Brantôme.

La prise de Rouen fut suivie de la soumission de la plus grande partie des places de Normandie. Dieppe fut repris sur les Anglais : le Havre restait en leur pouvoir.

Après avoir laissé tomber Rouen au pouvoir des catholiques, Condé, animé par des renforts qui venaient d'Angleterre et par la marche de six mille protestants

allemands, qui devaient éviter les troupes catholiques en longeant la Lorraine et la Bourgogne pour se rendre au centre de la France, sortit d'Orléans et vint menacer Paris; il emporta d'assaut la Ferté-Alais, Dourdan, Etampes, Montlhéry, attaqua Corbeil, pour se rendre maître du cours de la Seine et dominer ainsi Paris. Tandis que le maréchal Saint-André le contenait, la reine-mère lui faisait de nouvelles propositions de paix, qui n'avaient guère d'autre but que de l'amuser et de donner à l'armée catholique le temps de se reformer. Le duc de Montpensier ayant amené trois mille Espagnols et quatre mille Gascons, le connétable de Montmorency se trouva alors en état de tenir tête à son adversaire.

Condé, à la tête d'une cavalerie nombreuse et bien armée, voulait piller les faubourgs de Paris avant l'arrivée de Montmorency. Coligny l'en détourna et l'engagea à prendre la route du Havre, pour y recevoir de nouvelles troupes anglaises et de l'argent pour payer ses soldats stipendiés. Condé et Montmorency se rencontrèrent près de la ville de Dreux.

C'était le 19 décembre 1562; presque tous les chefs des deux partis se trouvaient en présence, et l'animosité était extrême, quoique, peu de jours auparavant, les soldats et les chefs français des deux armées se fussent embrassés et traités en amis, ce qui avait donné de vives inquiétudes aux Allemands. Les deux armées étaient à peu près de force égale. Si la cavalerie de Condé était infiniment supérieure à celle de Montmorency par ses armes à feu et par la tactique (elle manœuvrait par escadrons profonds, au lieu d'agir sur une même ligne), l'infanterie catholique, composée principalement de Suis-

ses, l'emportait sur celle des protestants en nombre et en courage. Les deux généraux avaient la plus brillante valeur ; mais tous deux manquaient de ce coup-d'œil profond qui juge le terrain pour en profiter, qui apprécie les fautes de son ennemi pour les faire servir à son avantage, et sait placer chaque corps dans le lieu où il combattra le mieux ; mais tous deux avaient à côté d'eux chacun un lieutenant de la plus haute capacité.

Condé, qui aurait pu garder la rivière d'Eure pour se couvrir, négligea de le faire, s'attendant si peu à être attaqué, qu'il avait ordonné de marcher sur Trion, dans un pays montueux où il aurait eu un immense désavantage ; il prêta le flanc à Montmorency, qui lui lança quelques boulets, et la bataille se trouva engagée sans aucune disposition préalable. Le duc de Guise, commandant de l'avant-garde de Montmorency, était bien loin en avant. Lorsque le connétable attaqua, le centre de l'armée catholique dut supporter tout le poids de l'armée protestante. Coligny se précipita avec furie sur le corps commandé par le connétable, l'enfonça du premier coup, et plusieurs cavaliers se sauvèrent jusqu'à Paris, où ils portèrent l'alarme. Montmorency, environné par ses ennemis, se défendit avec la plus grande vigueur, eut un cheval tué sous lui, monta aussitôt sur celui de d'Oraison, son lieutenant. Il reçut alors un coup de pistolet et fut fait prisonnier. Condé, au lieu de disperser la cavalerie de ses ennemis, s'acharnait contre les Suisses, qui résistaient à toutes ses attaques, ou bien lui livraient un passage pour laisser amortir sa fureur ; mais lorsqu'ils avaient été traversés, ils se ralliaient, serraient de nouveau leurs piques et présentaient un

front redoutable. Un bataillon de dix-sept enseignes de Français et de Bretons n'ayant pas fait la même résistance, la cavalerie de Condé et de Coligny, déjà bien fatiguée de tant de combats, se mit à les poursuivre, laissant à peine deux cents hommes autour de ces deux officiers; c'était le moment qu'attendait Guise, qui, bien que vivement pressé de secourir plus tôt le centre de l'armée, s'y était refusé. Il s'élança alors sur ses adversaires, vint rendre une nouvelle vigueur aux Suisses, qui mettent en fuite les lansquenets; il se précipite sur le corps où étaient Condé et Coligny, les force à fuir à leur tour. Damville fait Condé prisonnier; Coligny, atteint par Saint-André, allait être pris, lorsqu'il fut secouru par le prince de Château-Porcien et La Rochefoucauld : Saint-André fut alors tué par un ennemi inconnu.

Cette journée fut unique par la prise des deux généraux : Montmorency, qui commandait l'armée royale en qualité de connétable, et le prince de Condé furent faits tous deux prisonniers. François de Guise, lieutenant du connétable, gagna la bataille, et Coligny, lieutenant de Condé, sauva son armée. Guise fut alors au comble de la gloire; toujours vainqueur partout où il s'était trouvé, et toujours réparant le malheur du connétable, son rival en autorité, mais non en réputation, il était l'idole des catholiques et le maître de la cour, affable, généreux, et en tout sens le premier homme de l'Etat.

Guise traita Condé avec une courtoisie chevaleresque, et partagea son lit avec son illustre prisonnier. Le prince de Condé ne put dormir; le duc de Guise, au contraire, ne fit qu'un somme, quoiqu'il fût à côté de son ennemi mortel.

Catherine de Médicis, qui avait été consultée en cette occasion pour savoir si elle voulait exposer le salut de l'Etat aux chances d'une bataille, répondit : « Je m'étonne que des capitaines tels que le connétable, le duc de Guise et Saint-André, envoient demander conseil sur la guerre à une femme et à un enfant. » Alors entra la nourrice du roi, qui était huguenote : « Nourrice, dit-elle, le temps est venu que l'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble ? » Lorsque les premiers fuyards vinrent annoncer à la reine la perte de la bataille et la captivité du connétable, on assure qu'elle se contenta de dire : « Eh bien ! nous prions Dieu en français (1). » Cette réponse met tout à nu l'indifférence religieuse de la reine.

Le chef catholique le plus capable, l'homme de génie demeurait; il était maître absolu du terrain, personne ne pouvait plus contredire ses volontés. Guise restait seul des triumvirs, puisque l'un des deux autres était mort et l'autre prisonnier. Quoiqu'on fût en hiver, il proposa de poursuivre à outrance les hérétiques, parti qui ne convenait guère à Catherine, parce que, si elle avait voulu abaisser les protestants quand ils étaient trop puissants, elle ne consentait pas à les laisser écraser. Poussée dans cette voie par le chancelier de L'Hospital, elle était entrée en négociations avec les chefs protestants, dans l'espoir de conclure la paix avec d'autant plus de facilité, que Coligny avait été contraint de se replier sur le Berry et venait de se renfermer à Beaugency. Il avait mis d'Andelot dans Orléans, pour la dé-

(1) Castelnaud, p. 122.

fense de cette place, ne s'attendant pas qu'elle fût attaquée avant le printemps. Guise, qui ne savait pas ce que c'était que la lenteur, marcha sur Orléans pour faire le siège de ce boulevard du protestantisme. Coligny y jeta de nombreuses troupes pour la défendre ; il prit quatre mille hommes et parvint, par des chemins détournés, jusqu'au Havre, où il trouva huit vaisseaux anglais qui lui apportaient de l'argent et des hommes : il fut ainsi en état de reprendre Caen et quelques autres places en Normandie.

Guise, après avoir fait tous les préparatifs d'attaque, poussa le siège d'Orléans avec vigueur, emporta Porteau le 6 février, et le 9 les Tourelles. Après avoir ainsi fermé les passages qui communiquaient avec la place, Guise, pour assurer le succès de l'assaut, ordonna de grands travaux qui eussent rendu la chute d'Orléans indubitable, si un crime horrible ne l'eût arrêté dans sa carrière. Pour enflammer le fanatisme des protestants aux abois, les chefs et les ministres présentèrent une prétendue lettre du duc de Guise à la reine-mère, par laquelle il la priait... « ne trouver mauvais s'il tuoit tout » dans Orléans, jusqu'aux chiens et aux rats, et s'il fai-
» soit détruire la ville jusqu'à y semer du sel (1). »

Poltrou, échauffé par ces récits et par la lecture de l'Ancien Testament, se crut appelé à rendre à sa religion et à ses coreligionnaires un service aussi grand que les plus fameux héros de l'antique loi en rendirent au peuple de Dieu. Après avoir passé toute la journée du 18 février en prières, il monta à cheval, attendit le duc de Guise

(1) Bèze, liv. vi, p. 265.

au coin d'un taillis, l'ajusta au défaut de la cuirasse, sous l'aisselle, et le blessa mortellement d'un coup de pistolet. Poltrot monta aussitôt à cheval et se déroba à travers le bois ; mais, troublé par sa mauvaise action et aussi sans doute poursuivi par la justice divine, il s'égara et fut pris le lendemain. Dans son premier interrogatoire, il déclara qu'il avait été poussé à son crime par l'amiral, par Soubise et par Théodore de Bèze, et qu'il n'avait agi que par un motif de religion.

Le Parlement ne put admettre la pensée dernière du prince lorrain, qui avait demandé la grâce du coupable. Il le soumit à la torture et le condamna à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux et écartelé, arrêt qui fut exécuté le 18 mars 1563.

La blessure du duc de Guise, qu'on avait d'abord jugée sans gravité, fit bientôt de rapides progrès, et on ne conserva plus d'espérance. Le duc vit la mort s'approcher sans frayeur, s'y prépara avec le calme du juste, recommanda sa famille à la reine, demanda pardon à sa femme de toutes les peines qu'il pouvait lui avoir causées, donna des conseils à son fils et bénit sa famille. Il prit Dieu à témoin, en recevant les derniers sacrements, que le malheur de Vassy était arrivé contre son intention. Toute l'armée et le peuple le pleurèrent ; le catholicisme perdait son plus ferme appui.

« François de Guise, dit M. de Châteaubriand, fut supérieur à son fils Henri, quoique non appelé à jouer un aussi grand rôle. Il faut remonter aux Romains pour retrouver cette hérédité de gloire et de génie dans une même famille. C'est ici le point le plus élevé de la seconde aristocratie ; elle jeta en expirant autant d'éclat

que la première ; elle était moins morale, mais plus civilisée et plus intelligente. »

La mort du duc de Guise était un très grand événement pour tous les partis ; les catholiques, qui la célébrèrent comme un martyr, sentaient en effet l'immensité de cette perte. Les protestants chantèrent victoire, et Théodore de Bèze la présentait comme un jugement de Dieu, menaçant de semblables ou plus grandes punitions tous les ennemis jurés du saint Evangile. Coligny, que l'opinion publique et les aveux de Poltrot accusaient de complicité, publia un mémoire justificatif. « Il » s'y défend si faiblement, dit Pasquier, que ceux qui » lui veulent du bien souhaitent ou que du tout il se fût » tu, ou qu'il se fût mieux défendu. »

La personne la plus satisfaite de la mort du duc de Guise fut la reine-mère, qui était délivrée d'un maître et ne voyait plus personne pour balancer son pouvoir. Elle donna des marques hypocrites de douleur, combla les enfants du duc de faveurs ; mais elle remit à la majorité du roi la poursuite des complices de l'assassin, pensant arriver plus facilement à la paix entre les deux partis.

Afin d'avoir une paix convenable, la reine fit conférer ensemble les illustres prisonniers de la bataille de Dreux, le connétable de Montmorency et Condé. Les protestants réclamaient non-seulement toute la liberté religieuse promise par l'édit de janvier, mais encore la punition des auteurs des massacres de Vassy et de Sens, et le droit d'envoyer au supplice les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet (1). Les catho-

(1) Bèze, liv. vi, p. 28.

liques, loin de vouloir céder à de pareilles exigences, prétendaient détruire l'édit de janvier. On finit par faire de part et d'autre des concessions d'où résulta le célèbre édit d'Amboise, qui ne satisfit personne.

Par l'édit d'Amboise, les protestants conservaient le culte public dans toutes les villes dont ils étaient en possession le 7 mars; les seigneurs pouvaient avoir dans leurs châteaux des chapelles réformées pour eux et pour leurs vassaux. Afin de donner aux protestants disséminés la facilité de professer publiquement leur culte, il était permis d'élever un temple protestant dans une ville désignée de chaque bailliage. Paris et sa prévôté étaient exceptés, à raison des désordres qui auraient pu en résulter. Pour ôter toute pensée de flétrissure et même d'amnistie, l'édit portait que tout ce que les protestants avaient fait les armes à la main avait été pour le bien de l'Etat et le service du roi.

Coligny, l'âme du protestantisme, accourut du fond de la Normandie, à la nouvelle de l'assassinat de Guise; il témoigna un vif mécontentement de la paix qu'on venait de signer: « Vous avez, dit-il à Condé, plus ruiné » l'Eglise par ce trait de plume que toutes les forces ennemies n'eussent pu en abattre en dix ans; vous n'avez garanti que la noblesse, qui devait pourtant confesser que les villes lui avaient montré l'exemple, et » les pauvres montré le chemin aux riches. »

« Mais le prince opposait à tout cela les promesses qui lui avaient été faites, qu'en bref il seroit en l'état du feu roi de Navarre, son frère, et que lors, avec la reine, comme on lui avoit promis, ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient. »

L'édit d'Amboise, dont les catholiques étaient mécontents, fut accueilli au Parlement par un morne silence.

Obligé de s'expliquer enfin, le Parlement déclara qu'il ne pouvait procéder à l'enregistrement, ce qui nécessita la double intervention du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier. Il céda enfin par nécessité, et remit au maréchal de Montmorency l'édit enregistré, afin que la cour le fit publier comme elle voudrait : la cour refusa de s'en occuper davantage.

Plusieurs parlements de la province firent la même résistance ; il fallut suspendre le parlement d'Aix et nommer une commission spéciale pour l'enregistrement.

Afin de se fortifier toujours de plus en plus dans les sentiments de la vraie religion, le Parlement résolut de faire signer à tous ses membres une profession de foi catholique, d'enchaîner ainsi ceux qui seraient d'une foi douteuse, et de les éloigner, s'ils se manifestaient ouvertement. Il comprenait la nécessité d'être bien uni pour résister aux demandes injustes de la cour, qui exigea presque aussitôt l'enregistrement d'un édit prescrivant la vente des biens du clergé jusqu'à la concurrence de cent mille écus de rente. Il refusa de l'enregistrer, ce qui obligea le roi à tenir un lit de justice.

Le premier président, après avoir témoigné au roi la joie que causait sa présence à ses fidèles conseillers, emprunta une comparaison tirée de la navigation, pour donner un conseil et tout à la fois un acte d'acquiescement. « Le vaisseau de l'Etat, dit-il, est en effet battu d'une » affreuse tempête ; puisque le roi, qui en est le pilote, or- » donne qu'on jette à la mer une partie des marchan- » dises, je suis forcé de garder le silence ; je me conten-

» terai de prier Dieu de tourner à sa gloire et au salut » commun la résolution qui va être prise. » Après la lecture de l'édit, Duménil, premier avocat-général, exposa les raisons pour et contre, et déclara au nom du procureur général, *qu'attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, il ne s'opposoit point à l'enregistrement.* Le chancelier L'Hospital recueillit les suffrages à voix basse, puis dit : *Le roi séant en son parlement, ordonne que, sur le repli de ses lettres patentes, soit écrit : Lues et enregistrées du consentement du procureur général.*

Cependant quelques grandes affaires occupaient le gouvernement à l'extérieur. La Savoie, l'Empire et l'Angleterre avaient des intérêts à régler avec notre pays.

Par le traité de Cateau-Cambrésis, il avait été stipulé qu'immédiatement après le mariage de la sœur de Henri II avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, ce duc serait remis en possession de tous les domaines qu'il possédait auparavant, à l'exception des villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve d'Asti, que le roi garderait jusqu'à règlement des droits qu'il prétendait avoir contre le duc de Savoie.

Le 8 août 1562, il fut convenu à Blois que le duc de Savoie rentrerait en possession des villes que nous occupions et qu'il céderait au roi Pignerol, La Pérouse et Savillian, places très importantes pour la France, parce qu'elles lui ouvraient les portes de l'Italie. Philibert-Emmanuel, ayant d'ailleurs rendu d'immenses services au Dauphiné, tant en hommes qu'en argent, pendant la guerre de religion, refusa, espérant que le maréchal Bourdillon évacuerait Turin, Quiers, Chivas et Ville-

neuve ; mais le maréchal ne céda que sur des ordres plusieurs fois réitérés, et exigea du duc l'acquit de toutes les soldes arriérées des garnisons françaises. Cette résistance a été vantée par quelques historiens ; nous n'oserions la louer, car elle n'était conforme ni à l'équité, réglée par des traités solennellement jurés, ni à l'obéissance due par les chefs à leur gouvernement.

L'empereur réclamait toujours les villes impériales de Metz, Toul et Verdun, qui après avoir été simplement occupées par la France, furent ensuite réunies à l'Etat. Notre ambassadeur auprès de l'empereur, Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, chargé de négocier un mariage entre Charles IX et une fille de l'empereur, parvint à étouffer les réclamations sans qu'il intervint de traité spécial.

L'espoir de recouvrer Calais avait été un des grands motifs qui avaient déterminé la reine d'Angleterre à intervenir dans la guerre entre les catholiques et les huguenots de France. Les ministres de la religion réformée avaient promis cette restitution ; Coligny et Condé s'étaient engagés à la réaliser. Mais la paix conclue entre les deux parties étant venue dissiper ses espérances, Elisabeth, après avoir déclaré pendant la guerre qu'elle ne gardait le Hâvre que comme en dépôt pour le roi de France, tint un autre langage, et quand le roi lui demanda la restitution de cette place, elle dit qu'elle continuerait à la conserver jusqu'à ce que Calais lui eût été rendu. Le gouvernement français l'assura qu'il était bien décidé à exécuter le traité de Cateau-Cambrésis, mais que le temps marqué par ce traité, pour la restitution de Calais, n'étant pas encore arrivé, il n'avait pas à

en poursuivre alors l'exécution. Comme la reine se montrait inexorable, les catholiques et les protestants se réunirent pour reprendre le Hâvre. Ramenée à des sentiments plus modérés par cette union, la reine d'Angleterre proposa d'autres conditions; mais il était trop tard : déjà l'armée française était réunie sous les murs du Hâvre et en pressait vivement le siège. La ville était, il est vrai, défendue par une nombreuse garnison; mais cette garnison, renfermée dans une ville malsaine, où toutes les immondices étaient amoncélées sans qu'on songeât à l'assainir, se vit bientôt livrée à la violence d'une maladie contagieuse qui enleva une partie des hommes d'armes et rendit le reste impuissant à défendre la place. Lorsque deux brèches eurent été ouvertes, la ville se rendit à composition; l'armée anglaise eut la permission de retourner en Angleterre. Immédiatement après la capitulation parut une flotte nombreuse, qui n'eut d'autre devoir à remplir que de recueillir les restes des troupes anglaises et de les reconduire dans leur patrie.

La reine d'Angleterre, qui avait traité avec tant de hauteur le roi de France, entra dans une grande colère à la nouvelle de la retraite de son armée, jeta l'ambassadeur français en prison, puis se décida à envoyer des plénipotentiaires en France pour traiter de la paix. Charles IX répondit en imitant Elisabeth; il se saisit de Throckmorton, qui s'était présenté sans avoir demandé un sauf-conduit, quoiqu'il eût pris une part très active à la dernière guerre civile de France, en poussant les huguenots à se soulever. Elisabeth envoya de nouveaux ambassadeurs, qui furent un mois sans recevoir de réponses positives. Dans les négociations qui s'ouvrirent ensuite,

on prouva que la reine d'Angleterre, ayant pris part à une attaque à main armée contre la France, avait perdu tout droit sur Calais, et l'on crut faire beaucoup en accordant, après une longue discussion, qu'elle recevrait le quart des cinq cent mille couronnes qui avaient été stipulées dans le traité de Cateau-Cambrésis, et qu'à ces conditions, les prisonniers seraient de part et d'autre remis en liberté.

Lorsqu'on soumit ce traité à la signature d'Elisabeth, elle entra en fureur, fit serment que jamais elle ne consentirait à une pareille infamie, puis se radoucit peu à peu, consentit enfin, par égard pour le roi de France, son frère chéri, et pour la reine-mère, sa sœur bien-aimée, à l'accepter. Elle le ratifia, prêta serment de l'exécuter, envoya l'ordre de la Jarretière à Charles IX, qui, en retour, conféra l'ordre de Saint-Michel au duc de Norfolk et à Dudley, favori de la reine. L'esprit hautain d'Elisabeth ne reçut peut-être jamais une plus grande humiliation.

Pendant la paix dont jouissait la France, les grands donnèrent carrière à leur ambition. Condé surtout rêvait la lieutenance-générale, et osa la demander à la reine-mère, ce qui la détermina à faire déclarer le roi majeur, conformément à l'ordonnance de Charles V, du mois d'avril 1344, et elle convoqua à cet effet le parlement de Rouen avec les grands personnages du royaume.

Il se passa, à cet acte de majorité, une scène dont il n'y avait point d'exemple. Odet de Châtillon, cardinal, évêque de Beauvais, s'était fait protestant comme son frère, et s'était marié. Le Pape l'avait rayé de la liste des cardinaux, et lui-même avait renoncé à cette haute dignité.

Pour braver le Saint-Père, il assista à la cérémonie en habit de cardinal ; sa femme avait même l'impudence de s'asseoir chez le roi et chez la reine en qualité de femme d'un pair du royaume, et on la nommait indifféremment *madame la comtesse de Beauvais* et *madame la cardinale*.

Le jeune roi s'étant assis, adressa à l'assemblée un petit discours dans lequel il remercia Dieu d'avoir donné la paix au-dedans et de lui avoir permis de chasser les Anglais. Il rappela l'édit d'Amboise, le confirma, défendit aux grands, aux villes et aux bourgeois de prendre les armes, de former des alliances avec les nations étrangères, et dit qu'il aurait soin que bonne et exacte justice fût rendue à tous.

L'édit relatif à la majorité du roi et à la confirmation de l'édit d'Amboise fut porté par le marquis de Saint-Gelais au parlement de Paris, pour y être enregistré ; mais, dit le président de Thou, *ce parlement le refusa ; il députa Christophe de Thou, Nicolas Prévost, président des enquêtes, et le conseiller Guillaume Viole, représenter qu'aucun édit ne devoit passer en aucun parlement du royaume, sans avoir été auparavant vérifié à celui de Paris ; que l'édit sur la majorité du roi portoit que les huguenots auroient la liberté de conscience ; mais qu'en France, il ne devoit y avoir qu'une religion ; que le même édit ordonnoit à tout le monde de poser les armes, mais que la ville de Paris devoit être toujours armée, parce qu'elle étoit la capitale et la forteresse du royaume.*

Le roi, quoique jeune, mais instruit par sa mère, répondit : « Je vous ordonne de ne pas agir avec un roi

» majeur comme vous avez fait pendant sa minorité ; ne
» vous mêlez pas des affaires dont il ne vous appartient
» pas de connaître ; souvenez-vous que votre compagnie
» n'a été établie par les rois que pour rendre la justice
» suivant les ordonnances du souverain. Laissez au roi
» et à son conseil les affaires d'Etat ; défaites-vous de
» l'erreur de vous regarder comme les tuteurs des rois,
» comme les défenseurs du royaume et comme les gar-
» diens de Paris. »

Quand les députés eurent rapporté les paroles du roi et sa volonté formelle, le Parlement entra en délibération et se trouva tout d'abord divisé. Pierre Séguier, qu'on nommait *président à mortier*, c'est-à-dire, président de la grande chambre du Parlement, et François d'Ormi, président des enquêtes, allèrent rendre compte de ce partage au roi, qui cassa, le 24 septembre, cet arrêt de partage, et ordonna que la minute serait biffée et lacérée; et enfin le Parlement enregistra l'édit, le 23 septembre de la même année.

La lutte du Parlement n'était que l'expression des sentiments de l'immense majorité de la nation, sentiments qui cherchaient toutes les occasions de se produire. La veuve du duc de Guise tenta de leur donner un nouvel essor en demandant qu'on fit aux complices de l'assassinat de son mari le procès qui avait été remis à la majorité du roi. Charles IX ne voulait pas les laisser juger par son parlement, et la veuve ayant récusé le conseil d'Etat, composé en grande partie de protestants, la cause fut remise à trois ans.

Un nouveau crime du même genre que celui de Poltrot vint encore, dans cette circonstance, souiller la ré-

putation des Châtillon. La reine-mère avait formé une garde pour le roi, composée d'un régiment de dix enseignes de gens de pied français, et elle avait placé à la tête de cette noble garde, un vieil officier, très estimé de Montluc, qui avait servi avec beaucoup de distinction sous François I^{er}. Charry (c'était le nom de cet officier), ne voulant point plier devant d'Andelot, Brantôme l'avertit qu'il se perdait. Quelques jours après, des hommes vendus à d'Andelot, sous un prétexte de duel qui remontait déjà haut, tuèrent le malheureux Charry sur le quai des Augustins, et se retirèrent lentement sans être inquiétés.

Dans cette tourmente des partis, Catherine avait un guide, le seul qu'elle consultât avec confiance, le chancelier de L'Hospital, accusé de protestantisme, presque déferé à l'inquisition romaine à cause de sa tolérance. Il remplissait avec la plus grande exactitude toutes les pratiques extérieures d'un bon catholique; mais sa femme et ses enfants étant protestants, cet entourage agissait malgré lui sur ses déterminations et le portait à tolérer même les excès des réformés, pour ne point compromettre des personnes qui lui étaient chères; ce qui l'a fait accuser, si non d'être un misérable hypocrite, du moins d'avoir un misérable caractère. Catherine, sous sa direction, tenait entre les partis une position mitoyenne, une sorte de neutralité toujours dangereuse.

Convaincue que le parti protestant lui échapperait, si elle ne lui accordait de nouvelles concessions, elle chercha à l'enchaîner dans les filets de la brillante jeunesse qui l'entourait. Plusieurs chefs protestants, et surtout le prince de Condé, s'abandonnèrent publiquement aux

vices les plus honteux et furent de la sorte bientôt discrédités aux yeux de leur parti, qui continuait toujours à affecter de la rigidité.

La reine qui, par cette criminelle politique de corruption, espérait arriver enfin à dominer tous les chefs et à les soumettre à son empire, était encore mieux servie par la mort que par ses coupables intrigues. Déjà la mort avait enlevé le roi de Navarre, Saint-André, le duc de Guise ; sur la fin de cette année, elle ravit le vieux maréchal de Brissac, militaire plein de valeur, de talent et d'expérience. Pour toute autre souveraine que Catherine, c'eût été une perte douloureuse ; mais cette reine paraissait s'en réjouir, parce que ces morts paraissaient asseoir plus solidement son autorité. Pour l'affermir encore davantage, elle résolut de parcourir toutes les provinces avec son jeune roi.

La reine-mère avait pour dessein de ramener, dans le cours de ce voyage, l'opinion publique à sa politique, de pacifier les provinces et de leur faire sentir cette autorité royale que les deux partis avaient également méconnue. Charles IX dut s'apercevoir que la paix d'Amboise n'était pas définitive, comme il l'avait espéré ; car partout les catholiques, indignés des concessions faites aux protestants, demandaient à reprendre les armes. Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, dit au roi, en plaçant la main sur son cœur : « Ceci est à vous ; » puis, la portant sur son épée, il ajouta : « Voilà de quoi vous défendre. »

Les catholiques, après avoir reçu du roi un refus de révocation de l'édit, s'associèrent en confréries sous l'invocation du Saint-Esprit, et s'engagèrent par serment à recommencer la guerre lorsque l'occasion serait favo-

nable. Le roi entendait à chaque heure glorifier Philippe II, dont on vantait la foi sincère et le zèle ardent pour l'extirpation de l'hérésie ; on espérait ainsi le ramener lui-même à des sentiments d'un catholicisme plus décidé et à des mesures d'une politique plus ferme.

Emue des discours que la Champagne, le duché de Bar, la Bourgogne, le Lyonnais et le Dauphiné répétaient à l'envi, la reine-mère travailla à restreindre les concessions faites aux hérétiques, interdit aux ministres de résider ailleurs que dans les lieux où il leur était permis de tenir leurs prêches, leur défendit d'ouvrir des écoles, des collèges, des académies ; elle imposa aux gentilshommes protestants la loi de n'admettre au culte domestique qui leur était garanti, d'autres personnes que leurs vassaux, sous peine d'être punis comme rebelles ; elle proscrivit, dans l'Eglise protestante, tout synode, toute assemblée de délégués, tout tribut, toute capitation, toute collecte destinée à former un fonds commun.

Ces mesures furent sanctionnées par deux ordonnances données l'une à Lyon, le 24 juin, l'autre au château de Roussillon en Dauphiné, le 4 août. Une autre ordonnance rendue dans ce même château fixa le commencement de l'année au 1^{er} janvier. L'année s'ouvrait auparavant le samedi-saint après vêpres, ce qui, par la mobilité de la fête de Pâques, produisait des erreurs chronologiques. L'ère de nos monarchies est celle de Jésus-Christ, parce que le monde actuel est né du christianisme.

Dans ce voyage, Catherine de Médicis eut occasion de recevoir la visite de plusieurs envoyés des puissances secondaires italiennes, qui lui conseillèrent de miner lentement le protestantisme et de l'étouffer.

On dit qu'il avait été résolu « d'y procéder par un lent artifice et en secret, d'écarter les chefs principaux et les plus fermes appuis du parti, de rendre la santé de l'âme au prince de Condé et aux frères de Châtillon, de fortifier les villes suspectes, de remettre l'ordre dans les revenus du royaume, d'accumuler l'argent et faire d'autres préparatifs qui demandaient du temps, pour pouvoir ensuite mettre la main à l'œuvre avec sûreté, sans danger et sans dommage (1). »

Après avoir visité successivement la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, le roi entra dans le Languedoc, province bien plus passionnée que toutes les autres, où le maréchal de Damville, fils du duc de Montmorency, alors encore dévoué entièrement au catholicisme, exerçait une autorité presque despotique. Au mépris de la pacification, il entra dans les villes garanties aux protestants, forçait les religieux défroqués à rentrer dans leurs monastères, faisait pendre à Uzès un ministre, pour avoir trop librement parlé en chaire. Un pays ainsi gouverné, sous un ciel brûlant, dominé par des passions bien plus exaltées qu'ailleurs, s'empressa de décerner au roi les honneurs d'un triomphe, parce que chacun espérait profiter de sa présence en faveur de son parti. Les protestants adressaient les plus instantes réclamations pour contraindre les gouverneurs à observer l'édit; les catholiques montraient la religion en danger, si l'on continuait à avoir la même mollesse. La reine-mère, persuadée enfin que le danger était extrême, que la guerre ne tarderait pas à éclater,

(1) Davila, liv. III, p. 144.

se rendit à Bayonne pour y voir sa fille Elisabeth, reine d'Espagne, et pour s'entretenir avec les ministres de Philippe II et former une alliance avec ce prince.

Ferdinand de Tolède, si connu sous le nom de duc d'Albe, premier ministre du roi d'Espagne, accompagna sa souveraine pour avoir des conférences avec Catherine de Médicis. Il blâma fortement la politique suivie par la France, politique sans caractère, incertaine, vacillante, amie des concessions pleines de périls. Il ajouta, suivant Davila, qu'un prince ne peut faire chose plus honteuse et plus dommageable pour lui-même, que de permettre aux peuples d'introduire autant de religions dans un Etat, qu'il y a de caprices et de fantaisies dans la tête des hommes. Il concluait que, pour arrêter les soulèvements, il ne fallait *épargner le fer ou le feu*.

Suivant lui, on ne pouvait y réussir que par la mort de tous les chefs huguenots, et en faisant ce qu'ils appelaient proverbiallement des *vêpres siciliennes*. Ils résolurent donc que le roi se rendrait à Moulins en Bourbonnais, où l'on estimait que le château serait une demeure forte et assurée pour lui pendant une action de si grande importance; et, lorsqu'il serait arrivé, on devait faire cette grande exécution, qui ne fut consommée qu'à la Saint-Barthélemy : des soupçons et la difficulté de faire arriver alors les chefs huguenots à la cour obligèrent à différer. Il y avait, d'ailleurs, plus de sûreté pour le roi à Paris qu'à Moulins.

Catherine de Médicis, en quittant la reine d'Espagne et le duc d'Albe, se rendit à la cour de Nérac, où elle fit célébrer la messe, qui y était interdite depuis longtemps. Partout, en Guyenne, à Agen, à Périgueux, à

Angoulême, elle accueillait les demandes qui lui étaient faites, travaillant surtout à s'attacher les hommes influents du parti catholique, afin de s'en servir lorsque le moment d'agir lui paraîtrait convenable.

On remarqua à peine, dans l'état où se trouvaient nos relations extérieures, l'abandon du siège de Malte par les Turcs. Cependant les infidèles étaient plus formidables que jamais; mais les chrétiens, au lieu de se réunir tous autour du centre d'unité, aimaient mieux se combattre entre eux. Les nobles chevaliers de Malte, dont beaucoup étaient français, se couvrirent de gloire sans qu'on y fit attention.

Après avoir tout vu par lui-même ou plutôt par sa mère et par le chancelier, Charles IX convoqua une assemblée de notables à Moulins, pour remédier aux principaux abus qu'il avait reconnus dans son voyage, pour opérer la réforme de la justice et le rétablissement de la paix entre les grands du royaume.

Le chancelier de L'Hospital, à qui l'on avait confié le soin de parler, jeta un regard sur les maux qui affligeaient la patrie, et en trouva la principale cause dans la magistrature, qu'on avait corrompue, dans la justice, qu'on avait vendue en rendant les places vénales, en multipliant les sinécures et en livrant les sièges les plus élevés à des hommes incapables; il demanda comme remède à ces maux la diminution des membres inutiles, la suppression des épices, source de corruption, enfin l'établissement de la censure. Quelque sévère que puisse paraître cette mercuriale, elle était faible, comparée à celle qu'il avait adressée dans le lit de justice que le roi avait tenu à Bordeaux pendant son voyage.

Après avoir rappelé le scandale de la violation des lois par la magistrature, le chancelier ajouta :

« On vous accuse de beaucoup de violence ; vous menacez les gens de vos jugements , et plusieurs sont scandalisés de la manière dont vous faites vos affaires, surtout vos mariages ; quand on sait quelque riche héritière, quant et quant, c'est pour monsieur le conseiller.

» Il y en a entre vous, lesquels pendant ces troubles se sont faits capitaines, les autres commissaires des vivres.... Vous baillez même votre argent à intérêt aux marchands, et ceux-là devraient laisser leur robe et se faire marchands. D'ambition, vous en êtes tous garnis. Eh ! soyez ambitieux de la grâce du roi, et non d'autre. »

Cette inflexible sévérité du chancelier de L'Hospital, qui semblait si opposée à son esprit de tolérance, nuisit plus que ses bonnes lois ne servirent. Il eût dû faire des réprimandes aux particuliers coupables et ne pas outrager les corps entiers : il les indisposait, il était cause lui-même de la résistance aux édits de paix, et il détruisait son ouvrage.

Le chancelier, qui avait tenté depuis longtemps la réforme de la justice, avait voulu simplifier la marche de la procédure et la rendre plus rapide. Il est vrai qu'on reprochait à ces réformes le défaut de refuser aux plaideurs la facilité et les moyens nécessaires pour faire valoir leurs droits. Le commerce, ayant surtout besoin d'une justice plus expéditive, demanda « à être jugé » d'après la bonne foi, non d'après la subtilité des lois et ordonnances. » On établit un tribunal consulaire dont

les membres, élus par les commerçants, devaient terminer tous leurs différends d'une manière sommaire. Ce fut l'objet d'un édit de 1563. L'édit de Moulins, qui sert encore aujourd'hui de base au droit commun dans notre nouveau Code, mérite d'être connu avec quelques détails.

L'ordonnance de Moulins confirmait le droit des parlements, d'adresser au roi des remontrances sur les lois nouvelles; mais elle exigeait qu'ils se soumissent ensuite, lorsque la volonté royale s'était déclarée (1 et 2); elle rétablissait l'usage des mercuriales et l'inspection des tribunaux supérieurs sur les inférieurs, afin d'assurer l'uniformité de la justice (3 à 8); elle réglait la nomination aux offices vacants, tant dans le Parlement que dans les sièges inférieurs, l'âge des juges, qui devaient avoir au moins vingt-cinq ans, les examens en preuve de capacité, la réduction à moindre nombre des sièges présidiaux, l'attribution de gages des emplois supprimés à ceux qui étaient maintenus, et l'abolition des épices (9 à 14); elle fixait les ressorts des présidiaux et les attributions des prévôts, baillis et sénéchaux (15 à 27); elle indiquait comment devait être punie toute résistance à la justice (28 à 34); elle réglait les tribunaux qui devaient connaître des crimes, ou d'après le lieu du délit, ou d'après la qualité des personnes et leurs privilèges, ou d'après le degré de violence qui soumettait les coupables à la justice prévôtale (25 à 47); des règles étaient ensuite prescrites pour accélérer l'exécution des arrêts et des jugements, et la saisie des terres confisquées (48 à 53); la preuve par témoins ne devait plus être admise en matière civile pour une valeur supérieure à cent livres (54;

55); les privilèges qui soustrayaient les officiers de la couronne au ressort du Parlement furent limités (56); les substitutions furent restreintes au quatrième degré (57); les donations furent soumises à l'inscription au greffe dans les quatre mois qui suivaient leur date (58); les tuteurs des mineurs furent autorisés à répéter les pertes que ceux-ci auraient faites au jeu (59); des règles uniformes de procédure furent prescrites aux tribunaux (60 à 69); aucune évocation ne dut plus être reconnue par les juges, si elle ne portait la signature de l'un des quatre secrétaires d'Etat (70); la juridiction de police des magistrats municipaux leur fut conservée, mais toute juridiction en matière civile leur fut interdite (71, 72); enfin quelques modifications de détail furent apportées aux dernières ordonnances, par les articles 73 à 86, quant aux hôpitaux, à l'obligation pour chaque ville de nourrir ses propres pauvres, aux confréries, à la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, à l'imprimerie et à l'interdiction faite aux juges d'avoir égard aux lettres closes qui leur seraient adressées sur le fait de la justice (1).

L'assemblée de Moulins avait encore pour but de réconcilier les familles des Guise et des Châtillon. L'amiral de Coligny se purgea, par serment, d'avoir coopéré à l'assassinat du duc de Guise. Aimée d'Este, veuve de cet illustre seigneur, et le cardinal de Lorraine, son beau-frère, sur la demande du roi, embrassèrent Coligny et lui promirent de déposer tout sentiment de haine et de vengeance. Le jeune duc Henri de Guise, qui venait déjà de faire la guerre en Hongrie, quoiqu'il n'eût que

(1) Sismondi, liv. xviii, p. 436.— Isambert, t. xiv, p. 189-212.

seize ans, se dispensa de prendre part à la réconciliation, qui devait avoir une durée trop courte.

La paix semblait cimentée entre les catholiques et les protestants ; et cependant, dans le lointain, au dedans et au dehors du royaume, on entendait gronder l'orage qui devait bientôt amener de nouveaux désastres. Au milieu des fêtes de la cour, on apprit à Paris que les deux partis avaient repris les armes dans plusieurs provinces, et surtout dans le Midi. Pamiers, ville de refuge accordée aux protestants, ayant un évêque zélé et des catholiques ardents, il en résulta des luttes à main armée ; les protestants voulaient que l'évêque ne censurât pas le protestantisme, qu'il ne le désignât pas sous le nom d'une hérésie et de crime capable d'entraîner dans les enfers. Sur le refus de l'évêque, ils chassèrent tous les catholiques de la ville, en tuèrent un grand nombre et profanèrent les églises. Lorsque cette nouvelle arriva à Foix, l'indignation des catholiques, qui étaient les plus nombreux, fut bientôt à son comble ; ils attaquèrent les protestants, en tuèrent trente-cinq et contraignirent les autres à se retirer dans les montagnes. Les auteurs de ces deux séditions furent ajournés au parlement de Toulouse, qui, ne trouvant que de légers torts aux catholiques, punit à peine ceux-ci, tandis qu'il envoya les protestants au supplice. Des troubles éclatèrent presque en même temps à Montauban, à Cahors, à Périgueux, à Valence, et partout les turbulents protestants furent, comme provocateurs ou agresseurs, condamnés plus sévèrement que leurs adversaires.

Des passions plus violentes encore, qui devaient réagir sur notre patrie, s'agitaient au dehors. Les Pays-Bas

se soulevaient; deux armées y étaient en présence, l'une catholique et l'autre protestante; tous les actes qui accompagnent les guerres de religion y prenaient un caractère de férocité inouï partout ailleurs. Le duc d'Albe, envoyé pour rétablir la paix, ayant demandé à traverser la France avec une armée composée de vieilles bandes espagnoles, éprouva un refus, parce que Catherine ne se sentait pas encore assez forte contre l'hérésie pour accéder à cette demande. Le duc d'Albe gagna la Franche-Comté par la Savoie, et parvint sur les frontières des Pays-Bas le 22 août 1567.

Catherine de Médicis, voyant cette armée dans le voisinage de la France, obtint du conseil du roi et des protestants eux-mêmes que l'armée serait augmentée de six mille Suisses, et qu'un corps d'observation serait placé sur la frontière des Pays-Bas, où le protestantisme était menacé.

Les chefs de la réforme en France s'agitaient de plus en plus; ils firent intervenir les étrangers. Leurs coreligionnaires d'Allemagne résolurent de faire une démarche en leur faveur. L'électeur palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Deux-Ponts, un des ducs de Saxe, le duc de Poméranie et le margrave de Bade envoyèrent des députés au roi de France pour le prier de permettre aux protestants de prêcher dans Paris et de se réunir dans tous les lieux où ils le jugeraient à propos. Ils avaient espéré qu'ayant pour eux l'appui de leurs souverains, les conseils de Condé et de Coligny, ils obtiendraient une audience favorable; mais Charles IX leur répondit avec colère « qu'il cultiverait l'ancienne amitié » de sa maison envers les princes allemands, pourvu

» que ceux-ci ne se mêlassent que des affaires de leurs
 » royaumes, tout comme il ne se mêlait point de celles
 » de leurs Etats. » Et, après s'être arrêté un instant, il
 ajouta « qu'ils feraient mieux encore de leur demander
 » de laisser les catholiques dans leurs Etats et dire la
 » messe dans leurs cités et leurs cours. »

Loin d'être déconcerté par cet échec, Coligny réclama
 en des termes impérieux contre une nouvelle ordon-
 nance qui avait été rendue pour obliger les seigneurs
 protestants à se renfermer dans la rigueur de l'édit
 d'Amboise. Il alla jusqu'à faire entendre que les Suisses
 placés sur la frontière de Belgique devraient avoir une
 autre destination que celle de corps d'observation. « Vous
 » ne demandiez d'abord qu'un peu d'indulgence, répon-
 » dit le roi avec emportement; aujourd'hui vous voulez
 » être nos égaux; bientôt vous voudrez être nos maîtres
 » et nous chasser du royaume. » Coligny garda le si-
 lence; mais on voyait dans la mobilité de ses traits les di-
 vers mouvements dont son âme était agitée. Le roi passa
 alors dans la chambre de sa mère, et dit avec beaucoup
 d'humeur en présence du chancelier de L'Hospital, « que
 » le duc d'Albe avait raison, que ces hommes-là por-
 » taient trop haut la tête, et que ce n'était pas par l'a-
 » dresse, mais par la vigueur et la force qu'il fallait les
 » abattre. »

Les réformés comprirent, au langage du roi, que, par
 une agitation fébrile et d'insolentes réclamations, ils n'ar-
 riveraient point au but vers lequel ils tendaient; ils ré-
 solurent d'employer la violence pour l'atteindre.

§ III. *Seconde et troisième guerres civiles (1567-1570).*

Au dehors, la lutte entre le catholicisme et l'hérésie grandissait toujours, et les avantages que remportaient les huguenots les encourageaient dans la révolte. Le protestantisme était également triomphant en Angleterre et en Ecosse ; dans les Pays-Bas, il luttait avec opiniâtreté contre le duc d'Albe. Honteux de leur état d'infériorité aux yeux de la loi, fatigués de réclamer l'égalité à laquelle ils n'aspiraient que pour devenir oppresseurs, les principaux chefs de la réforme se réunirent trois fois durant l'été de 1567, pour délibérer sur leur situation. La paix que la reine leur avait accordée leur paraissait plus funeste que la guerre ; et, d'un autre côté, si le peuple se détachait d'eux et allait les laisser isolés, la révolte ouverte avait ses dangers. Il était d'abord extrêmement impolitique et téméraire de prendre la responsabilité d'une guerre civile, entreprise contre la foi jurée ; il était dangereux, avec peu de troupes, de lutter contre une armée abondamment pourvue de tous les moyens matériels et surtout protégée par la force si puissante de la légalité. Les chefs, après de longues discussions, s'arrêtèrent au projet de s'emparer du roi et de la reine-mère et de les obliger à signer toutes les ordonnances jugées utiles au parti. Il était nécessaire que l'exécution de ce projet fût accomplie promptement, car on disait sourdement que six mille Suisses soldés allaient être appelés dans l'Ile-de-France pour se rendre maîtres de Coligny et de Condé, que l'on devait condamner le premier à mort, le second à une prison perpétuelle. Nous ne croyons

pas que ce fût là le projet de la cour, car elle ne prenait aucune mesure pour sa protection ; le roi et la reine-mère étaient à Monceaux, château sans défense, n'ayant pour garde qu'un petit nombre de seigneurs.

Pour exécuter son plan, Condé appela à lui le fameux Montbrun. Après s'être retiré à Genève à la tête d'une bande de huguenots déterminés à défendre cette ville contre les tentatives qu'aurait pu faire le duc d'Albe, Montbrun avait suivi à la trace ce vaillant capitaine et s'était arrêté près de Metz, pour s'emparer d'une place qui, par sa force et son voisinage de l'Allemagne protestante, était un poste très important pour le parti. Il eût l'audace de se présenter comme un chef français qui venait de sortir du Piémont et avait été envoyé pour relever la garnison de Metz. Vieilleville, gouverneur de la place, avait déjà laissé entrer quelques compagnies, lorsque, instruit par l'indiscrétion d'un soldat, que cette troupe prétendue française venait de Genève, il mit dehors les compagnies nouvellement arrivées et ferma les portes de Metz à Montbrun. C'est alors que celui-ci reçut l'ordre de se rendre, avec sa bande, à Rozoy en Brie, à huit lieues au midi de Meaux, lieu désigné pour le rendez-vous général de tous les protestants, d'où ils devaient se diriger sur Monceaux pour surprendre le roi.

Les projets des protestants avaient été conçus et avaient même reçu un commencement d'exécution avec tant de secret, que la cour les ignorait, et que le connétable repoussa avec hauteur quelques mots vagues répétés par Castelnau, disant que si les protestants avaient rassemblé des troupes, il en eût été instruit le premier. Il fallut bientôt se rendre à l'évidence. La cour se hâta de passer

à Meaux, y appela les Suisses à marches forcées, et, pour leur donner le temps d'y arriver, elle amusa Condé par des négociations. A minuit, ils arrivèrent au nombre de six mille, et, après un repos de trois heures, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à escorter le roi et la reine jusqu'à la capitale. Ils se formèrent en bataillon carré; le roi se mit au centre avec la reine, et à quatre heures du matin ils s'acheminèrent vers Paris. Ils avaient déjà fait quatre lieues, quand ils rencontrèrent le prince de Condé qui, à la tête de trois ou quatre cents cavaliers bien armés, leur barra le chemin, déclarant qu'il voulait parler au roi pour lui présenter une pétition des huguenots. Les Suisses jurèrent qu'il n'en serait rien, et ils baisèrent la terre comme ils avaient coutume de faire quand ils se préparaient à un combat général. Une escarmouche s'engagea aussitôt, mais elle ne pouvait devenir sérieuse, car les Suisses, infiniment supérieurs en nombre, pouvaient aisément repousser les ennemis à cheval, mais ne pouvaient les poursuivre. Ils avancèrent donc la pique basse, sans cesse inquiétés en tête, en flanc, par derrière; les huguenots, qui voltigeaient autour d'eux, leur tuaient quelques hommes, sans jamais pouvoir rompre leurs rangs, retarder leur marche, ou jeter le moindre désordre dans leurs colonnes. Cependant le connétable avait fait sortir le roi du bataillon carré sous la protection de d'Aumale, de Vieilleville, de Castelnau, de Surgères et de deux cents des courtisans les mieux armés, et il lui avait fait prendre un sentier qui le conduisait droit à Paris. Les huguenots ne s'en aperçurent pas et continuèrent à s'acharner contre le bataillon des Suisses. Charles IX entra vers quatre heures à Paris, pour y dé-

jeûner et dîner en même temps ; car il était encore à jeun. La fatigue, la peur, le sentiment même qu'il s'était dérobé au danger d'une manière peu honorable, gravèrent cette journée dans sa mémoire en traits ineffaçables. Il en conçut contre les huguenots, qui avaient voulu l'arrêter et qui l'avaient contraint à fuir, une aversion profonde. Si, jusqu'alors, la politique et le sentiment de son devoir lui inspiraient le désir de réduire les rebelles, dès ce jour il résolut de les détruire pour assurer sa propre sûreté et pour effacer ce qu'il regardait comme sa honte.

Les réformés, maîtres de la campagne, la sillonnaient dans tous les sens, avec leurs corps détachés, et se vengeaient ainsi du non succès de leur audacieuse tentative ; ils dévalisèrent même le cardinal de Lorraine, qui se rendait à Reims ; mais ils ne purent s'emparer de sa personne, grâce à la vitesse de son cheval.

Charles IX étant en sûreté à Paris, Coligny proposa d'affamer la capitale ; pour cela, il se rendit maître des principaux affluents de la Seine, brûla les moulins situés sur les hauteurs qui environnent Paris, et occupa enfin Saint-Denis. Le peuple de Paris, inquiet des mesures prises pour l'affamer, voyant inactive l'armée catholique, quoiqu'elle fût bien supérieure à celle des protestants, répétait tout haut « qu'il était bien honteux de laisser » ainsi une mouche assiéger un éléphant. »

Le connétable de Montmorency, toujours ennemi des combats, fit charger L'Hospital, Vieilleville et Morvilliers de traiter avec Condé. Les huguenots demandèrent le renvoi des Suisses, c'est-à-dire la dissolution de l'armée catholique, une liberté absolue de conscience, et les États-Généraux. La concession de ces trois points eût été une

abdication dans les circonstances critiques où l'on se trouvait. Catherine les repoussa, et déclara responsables des suites de la guerre les principaux chefs protestants. Les négociations une fois rompues, les huguenots se mirent à parcourir tout le pays, à bouleverser les provinces, tandis que leurs principaux chefs se rendaient maîtres d'Etampes, de Saint-Cloud et menaçaient la capitale.

Les bourgeois de Paris, qui avaient pris les armes, murmuraient tout haut de la timidité du connétable. Il fut enfin résolu que l'armée sortirait de la capitale et marcherait à la rencontre de l'ennemi. Condé avait bien moins de monde que le connétable ; « la moitié de ses » gentilshommes n'avoient pas d'armures ; ils suivoient » les drapeaux pour leur sûreté, dit d'Aubigné, remplis- » soient les rangs avec la casaque blanche et le pistolet ; » mais, animés par le fanatisme, ces hommes semblaient être prêts à donner leur vie pour le succès de leur cause. Aussi, quoique l'armée de Montmorency fût bien plus nombreuse, et qu'il eût dix-huit canons, Condé ne désespéra pas de vaincre et se détermina à se mesurer avec les catholiques.

Il divisa sa petite armée en trois corps, plaça son centre sur la grande route de Paris à Saint-Denis, et en prit le commandement ; il appuya sa droite sur Saint-Ouen, et la mit sous les ordres de Coligny ; la gauche, commandée par Genlis, prit poste à Aubervilliers. Bien que ces corps fussent assez éloignés les uns des autres, cependant, comme ils devaient converger vers le centre, ils se rapprochaient sans cesse en marchant à l'ennemi.

Si Condé ne s'attendait pas à une victoire complète, du moins il espérait que le succès serait balancé, ce qui

relèverait infiniment le courage de ses coreligionnaires. Il avait compté encore sur la lenteur du connétable, qui n'attaquerait que fort tard et ne pourrait amener une action décisive. Montmorency ne commença, en effet, le combat que vers trois heures du soir, par quelques coups de canon. Ce que la prudence commandait à ce capitaine, c'était de diriger l'action de manière qu'il pût se servir de son artillerie sans gêner en rien les manœuvres de ses hommes d'armes ; mais, dès le premier choc, son infanterie couvrit son artillerie, et il lui fut impossible de s'en servir. Son armée s'étendit alors en une longue ligne qui fut facilement coupée. Les Parisiens, meilleurs pour une parade que pour une bataille rangée, lâchèrent pied dès le premier choc et mirent ainsi à découvert le commandant général, qui se battit comme un lion, malgré son âge, et montra une bravoure qu'on rencontre rarement même dans la jeunesse. Sommé par Robert Stuart de se rendre, il le frappa si rudement avec le pommeau de son épée, qu'il lui fit sauter trois dents. Un autre Ecossais, placé derrière le connétable, lui tira aussitôt un coup de pistolet dans les reins et le blessa mortellement.

Le fils de ce héros prenait alors l'ennemi en flanc et le forçait à reculer. Le cheval de Condé, percé d'une balle, l'eut à peine tiré du danger, qu'il tomba mort ; celui de Coligny le transporta au milieu des catholiques, où il faillit être pris. Troublées par le danger de leurs chefs, les deux armées suspendirent le combat. La nuit survint, empêcha de recommencer l'action et priva les catholiques d'une victoire certaine, car les protestants, déjà bien plus faibles en nombre avant la bataille, avaient perdu beaucoup plus de guerriers de distinction que

l'armée catholique. Ils avaient d'ailleurs abandonné le champ de bataille, et crurent se relever le lendemain en venant brûler les moulins aux portes de Paris.

Le connétable aurait voulu mourir sur le champ de bataille où il avait reçu huit blessures; mais on le transporta dans la capitale, où il expira peu après son arrivée. « En ce jour, j'ai deux grandes obligations au ciel, » disait Catherine de Médicis, l'une que le connétable » ait vengé le roi de ses ennemis, l'autre que les ennemis du roi l'aient défait du connétable. »

L'armée catholique fut désorganisée dans cette journée, parce qu'elle perdait celui qu'elle regardait comme son chef depuis l'assassinat de François de Guise.

Le connétable avait vécu sous quatre rois, et avait presque toujours joui d'un très grand crédit. C'était un homme intrépide à la cour comme dans les armées, plein de grandes vertus et de défauts, général malheureux, esprit austère, difficile, opiniâtre; mais honnête homme, profondément religieux, pensant avec grandeur. C'est lui qui répondit à son confesseur : « Pensez-vous que » j'aie vécu quatre-vingts ans pour ne pas savoir mourir un quart-d'heure? » On porta son effigie en cire, comme celle des rois, à Notre-Dame, et les cours supérieures assistèrent à son service par ordre souverain, honneur dont l'usage dépend presque toujours de la volonté des rois et des circonstances des temps.

Les affaires des huguenots éprouvaient dans le Midi à peu près la même fortune que dans le Nord. Suivant le désir de Condé, qui, en marquant aux protestants du Midi l'époque où devait commencer l'attaque contre le roi, leur avait ordonné de s'emparer des principales villes de

ces contrées, au moment où l'on s'y attendait le moins, ils se rendirent maîtres de Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Viviers, Saint-Pons, Uzès, le Pont-Saint-Esprit et Bagnoles. On est saisi d'horreur au récit des excès qu'ils commirent. « Partout ils chassèrent des cou-
» vents et des églises les prêtres, les moines et les reli-
» gieux ; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs orne-
» ments, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrés.
» Après avoir pillé l'évêché de Nîmes, ils conduisirent
» un grand nombre de catholiques chargés de chaînes
» dans la cour de cet édifice, et en égorgèrent soixante-
» douze. Le carnage s'étendit dans toutes les campagnes
» voisines : sept chanoines et un grand nombre d'ecclé-
» siastiques furent les victimes de la fureur populaire
» d'Alais. Joyeuse, commandant du Bas-Languedoc,
» contraint de quitter Montpellier, réunit à Béziers les
» Etats de la province, qui blâmèrent sévèrement l'é-
» trange politique de la cour, et rédigèrent une adresse
» au roi pour demander l'exil des ministres protestants,
» l'interdiction de tout culte autre que la religion catho-
» lique, enfin l'établissement de l'inquisition (1). »

Au lieu de s'amuser à discuter, les protestants du Midi agissaient; ayant plus de forces qu'il ne leur en fallait pour tenir tête aux catholiques, ils détachèrent, pour rejoindre Condé, sept mille hommes, connus sous le nom d'armée des vicomtes, parce qu'elle était commandée par les vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Montclar et de Caumont. Ils furent rejoints par Mauvans, à la tête d'un fort détachement de Dauphinois et

(1) *Histoire du Languedoc*, liv. xxxix, p. 279.

de Provençaux. Ces bandes indisciplinées dévastaient tous les pays qu'elles parcouraient; les villes fortes seules échappaient aux ravages. Elles arrivèrent sous les murs d'Orléans, alors investi par l'armée catholique, qui fut obligée de se retirer.

Le départ de ces bandes du Languedoc rendit la supériorité des armes aux catholiques, qui battirent les protestants en plusieurs rencontres; après les avoir réduits à l'impuissance de nuire, ils usèrent de générosité et les laissèrent en repos.

Dans la Guyenne, où Montluc était gouverneur, tout pliait sous sa redoutable épée : personne ne bougea. Loin d'avoir besoin de nouvelles forces, il envoya ses compagnies d'ordonnance à la reine-mère. Le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge furent maintenus par leurs gouverneurs. La Rochelle, ville presque entièrement protestante, reçut une garnison de réformés et devint la place d'armes des huguenots dans l'ouest de la France. Montluc ne put réduire cette forteresse, mais il fit passer au fil de l'épée un grand nombre de rebelles de l'île de Ré.

Ces expéditions n'absorbaient pas l'attention; la pensée se portait plutôt vers le Nord, où se trouvaient les chefs et où l'on savait que devait se décider le débat. La mort du connétable avait ôté au parti catholique son chef, sa principale tête, ce grand Montmorency, qui, depuis la mort de Saint-André, du roi de Navarre et du duc de Guise, n'avait plus eu de concurrent pour se mettre à la tête du parti national. La reine-mère, toujours irrésolue entre les partis, n'ayant qu'un seul point bien arrêté, l'amour exclusif de la domination, ne voulait pas avoir de conseiller puissant; elle conféra la charge de conné-

table à son fils le duc d'Anjou, âgé alors de seize ans. Ce jeune prince, mis à cet âge à la tête de toutes les armées françaises, ne pouvait les commander; on créa un conseil de guerre chargé de décider les plans de campagne et de diriger les troupes; mais comme ce conseil de guerre n'avait pas de supérieur, il arriva que les officiers, jaloux l'un de l'autre, agirent chacun selon leurs caprices et dispersèrent toutes leurs forces, ce qui rendit de la confiance aux huguenots; il était facile de les écraser : libres de se réunir, ils devinrent plus redoutables que jamais.

Jean Casimir, fils du comte palatin, amena au secours des protestants français un puissant corps de troupes, côtoya la Lorraine, traversa la France, occupa Orléans, prit Beaugency et Blois sans avoir été sérieusement inquiété dans sa marche. Mais un ennemi terrible s'attachait à sa suite, la famine; car le roi ayant ordonné de transporter dans les villes fortes les vivres des campagnes, il trouvait avec peine de quoi subsister, et ne recevait plus de solde. Il fallait frapper un coup pour retenir les soldats étrangers; le siège de la riche ville de Chartres fut commencé.

Catherine de Médicis, effrayée à la seule pensée que cette place pût succomber, se détermina à négocier de nouveau, et offrit cette fois l'entière exécution de l'édit d'Amboise et l'abolition de toutes les modifications qui y avaient été apportées. Les chefs protestants acceptèrent ces conditions : « On eût bien désiré d'avoir des villes » pour sûreté d'icelle paix, dit La Noue; mais quand on » demandoit d'autre sûreté que les édits, les serments et » les promesses, on étoit renvoyé bien loin, comme si

» l'on eût vilipendé et méprisé l'autorité royale (1). »

Les chefs ayant insisté pour l'obtention de ces garanties, la reine, afin de désorganiser leur armée, fit publier dans leur camp les offres qu'elle faisait. La plupart des gentilshommes, jugeant que la guerre cessait, reprirent aussitôt le chemin de leur patrie. Coligny fut alors contraint de céder, et la paix, signée à Longjumeau, remit en vigueur l'édit d'Amboise, annulant toutes les restrictions qui y avaient été apportées postérieurement. A ces conditions, les huguenots levèrent le siège de Chartres et livrèrent au roi Orléans, Soissons, Auxerre, Blois, la Charité, où ils avaient des garnisons. Les troupes allemandes, qui étaient arrivées sous les ordres de Casimir, furent soldées par la reine et reprirent le chemin de leur pays. Cette paix fut surnommée *boiteuse et mal assise*, du nom des deux principaux négociateurs, dont l'un était boiteux et l'autre s'appelait Mallassise.

C'est ainsi qu'après chaque bataille le chancelier L'Hospital trouvait le moyen de faire rendre des édits de pacification. Quelque nécessaires qu'ils fussent, ils n'en étaient pas moins inutiles; celui-ci, qui était très étendu et qui accordait une excessive liberté de conscience, fut enregistré au parlement de Paris le 27 mars 1568; mais quand le roi l'eut fait porter au parlement de Toulouse par un gentilhomme nommé Rapin, qui avait appartenu au prince de Condé, le parlement de Toulouse, au lieu de faire vérifier l'édit, fit couper la tête à Rapin. On peut juger si une telle violence était de nature à con-

(1) La Noue, p. 217.

cilier les esprits : elle fut d'autant plus funeste qu'elle demeura impunie.

Dans la situation de la France, les édits de pacification n'étaient que de simples haltes que les chefs de parti s'imposaient, pour mieux se préparer à la lutte. Nous allons la voir devenir encore plus terrible.

Les peuples, animés de zèle pour l'antique foi de leurs pères, poussaient leurs supérieurs spirituels et temporels à poursuivre les réformés. La populace massacra plus de cent huguenots à Amiens ; de semblables actes eurent également lieu à Auxerre, à Bourges, à Issoudun, à Antrain, à Troyes, à Orléans, à Blois, car le protestantisme n'était pas populaire ; il n'avait guère pris quelque racine que dans les grandes villes remplies d'esprits inquiets, parmi les grands seigneurs qui voulaient se distinguer et dans les pays isolés des montagnes, où l'esprit est plus porté aux rêveries. Le pouvoir, poussé par la nation, cherchait à excuser ses actes et essayait de persuader qu'il poursuivait un but caché : c'est ainsi que la reine écrivait à Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, qu'elle n'avait d'autre but, dans la pacification, que de faire observer l'édit de tolérance, de désarmer ainsi les huguenots et de les écraser au moment où ils y penseraient le moins. Tavannes, qui était dans le secret, assurait « que la paix fut faite, à l'exemple de Louis XI, » pour séparer et dissiper les ennemis ; la reine pensant » être juste d'attraper ceux qui l'avoient failli prendre » à Meaux (1). »

Les protestants offrirent eux-mêmes un prétexte à

(1) Tavannes, liv. XLIV, p. 131.

Catherine de Médicis pour ne point désarmer, en refusant de remettre Montauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhau, Vézelay. La Rochelle, devenue forteresse des huguenots, ne voulut recevoir aucune troupe du roi, se retranchant derrière ses antiques franchises. Nous avons observé que cette ville avait, au milieu de la France, une constitution quasi républicaine. La reine refusa alors de licencier les Suisses, mit ses compagnies prêtes à rentrer en campagne, irrita ainsi les protestants et empêcha, selon eux, une pacification sérieuse. C'est aussi ce que lui rappelait le chancelier L'Hospital, dont la politique de juste-milieu (nous l'avons déjà observé), était complètement inapplicable à une époque de crise et de bouleversement. Il fallait une main de fer pour dominer les deux partis, puis s'emparer de celui qui possède la vérité pour comprimer l'autre, si l'on ne voulait les exposer tous les deux à périr.

Le chancelier L'Hospital, devenu odieux aux deux partis par son système, fut contraint de se retirer. Il eut pour successeur Jean de Morvilliers. C'est aussi à cette époque que René de Birago, intrigant milanais, entra dans le conseil de la reine.

Convaincue que la guerre ne tarderait pas à éclater, la reine avait redemandé à Condé les trois cent mille écus avancés par elle pour solder les lansquenets allemands. Elle déclara que ce prince et les Châtillon seuls devaient solder cette somme, et qu'elle n'entendait pas qu'ils la levassent sur les églises protestantes, parce que le roi seul avait le droit de mettre des impositions. Elle demandait aussi à Rome une bulle du Pape, « par laquelle il lui fût permis de vendre du temporel du clergé

» français, jusqu'à cent cinquante mille livres de rente,
» avec promesse de n'employer les deniers qui en pro-
» viendraient qu'à l'extermination de la religion réfor-
» mée et des professeurs d'icelle. » Cette bulle fut en ef-
fet accordée, et la vente des biens du clergé produisit
cinq cent soixante-dix mille écus (1).

Toutes ces mesures indiquaient au parti protestant que l'heure de la guerre allait sonner. Un assassinat la fit éclater. René de Savoie, comte de Cypièrre, ayant embrassé la réforme, et comptant sans doute sur la bienveillance de son frère aîné, qui était alors gouverneur de Provence, revint de Nice à Fréjus. A son arrivée dans cette ville on sonna le toscan; la populace s'ameuta, et, malgré l'intervention des consuls, Cypièrre et trente de ses compagnons furent mis à mort.

La guerre était recommencée; on conseilla à la reine-mère de s'emparer des deux premiers chefs des protestants, Coligny et Condé. Il est certain qu'à notre époque de civilisation ils n'auraient pas joui si longtemps de la liberté. C'était, en effet, ce que prescrivait la bonne politique, car il n'est point permis de laisser les premiers personnages de l'Etat abuser ainsi de leur puissance. René Birago, le nouveau conseiller de la reine, confia l'exécution de ce projet à Tavannes, qui la trouva dangereuse. Ces grands personnages, qu'on voyait passer successivement de la disgrâce à la faveur, devaient très probablement recouvrer leur crédit à la cour, et alors malheur à celui qui aurait osé exercer une violence semblable à celle qui était prescrite! « Cette entreprise, écrit

(1) Davila, liv. III, p. 191. — De Thou, liv. XLIV, p. 135.

» Tavannes à son fils, fut mal dressée, de quenouille et
» de plume, de la reine, du cardinal de Lorraine et
» de Birago, lesquels y devoient employer Monsieur,
» frère du roi, sous lequel nul n'eût craint d'entrepen-
» dre (1). »

Coligny et Condé étaient alors en Bourgogne; informés par Tavannes de ce qui se tramait, ils prirent leurs femmes et leurs enfants, et, avec une faible escorte de cent cinquante chevaux, ils se dirigèrent sur La Rochelle, où ils arrivèrent, malgré la poursuite des troupes royales.

Ils furent rejoints à La Rochelle, le quartier-général de la réforme, par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui leur amena son jeune fils Henri de Béarn, avec quarante-deux enseignes d'infanterie et huit cornettes de cavalerie; c'était le comité directeur.

Tous les chefs restés dans les provinces soulevaient leurs coreligionnaires. Yvoi, Soubise, Montgommery et le vidame de Chartres devaient faire prendre les armes dans tous les lieux où les protestants étaient en grand nombre. Le cardinal de Châtillon négociait en Angleterre et pressait la reine Elisabeth de seconder les efforts de ses coreligionnaires français.

A la nouvelle de la fuite du prince de Condé et de Coligny, et du soulèvement général des protestants, le gouvernement révoqua tous les édits favorables aux huguenots; et, afin de se rendre les catholiques plus dévoués et de justifier ses tergiversations, Catherine assurait que les édits précédents lui avaient été arrachés par force, qu'ils n'étaient que temporaires, jusqu'à ce qu'elle eût

(1) Tavannes, tom. xxvii, p. 141 et 457.

rencontré une occasion favorable. Elle songea alors à réunir des troupes, qu'elle mit sous le commandement du duc d'Anjou, à qui elle donna Tavannes et Sansac pour le diriger.

Avant que cette armée fût sous les armes, les protestants emportaient des villes importantes, surprenaient Niort, Fontenay, Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angely, Pons, Cognac, Blaye et Angoulême. Nous ne raconterons pas les horreurs commises dans la prise de ces villes. Tout ce qui portait le nom de catholique devait s'attendre à tout, nonobstant les capitulations. Les officiers généraux n'étaient pas maîtres des officiers subalternes, moins encore des soldats.

Tout le Languedoc était sous les armes ; la Provence mit un égal empressement. Le seigneur d'Acier, nommé général des troupes protestantes de cette province, réunit une armée de vingt-trois mille hommes, et traversa le Rouergue pour venir rejoindre Condé. Mouvans, jaloux de la supériorité accordée à d'Acier, ne voulut jamais camper avec lui ; il fut surpris par Brissac à Massignat avec deux mille fantassins et quatre cents cavaliers, et succomba lui-même. Le reste de son corps rejoignit d'Acier, qui fit sa jonction avec Condé à Aubeterre (1^{er} nov.).

Deux grandes armées étaient enfin réunies. Celle des protestants ayant la supériorité du nombre, Tavannes se contenta de harceler les réformés, et prescrivit au duc de Montpensier d'agir sans pitié contre les petites villes ou les postes ennemis dont il parvenait à s'emparer ; c'était à ses yeux une compensation des horreurs commises par les réformés à Melle, à Fontenay et dans d'autres lieux.

La vivacité de l'attaque et le déploiement des forces des catholiques avaient déterminé les protestants à précipiter leurs mesures et à former un armement jusqu'alors inconnu. Condé et Châtillon se plaisaient à répéter ce mot de Thémistocle : « Nous périssons si nous ne nous » fussions sentis perdus. » Mais la grandeur de l'armement exigeait d'énormes dépenses. La cause (c'est ainsi que les protestants nommaient leur faction), ayant besoin d'argent, s'adressa à Elisabeth d'Angleterre, qui, quoique peu prêteuse de son naturel, envoya cependant cent mille écus. Les Rochelais se chargèrent, avec ce secours, de pourvoir à tous les besoins de la cause, se firent écumeurs de mer, ravagèrent avec une multitude de petits bâtiments les côtes d'Espagne, de Portugal, de Flandre ; les pays catholiques étaient mis à rançon ou dévastés par ces hardis pirates.

Les rigueurs de l'hiver ne purent même ralentir l'activité des deux partis ; les catholiques essayèrent d'emporter Sancerre, mais le froid fut si rigoureux au commencement de février, qu'il fallut lever le siège. Les protestants assiégèrent le couvent de Saint-Michel-en-l'Herm, qui, ayant été changé en forteresse, gênait la navigation de La Rochelle. Il fut emporté. Forteau, qui commandait les assaillants, ordonna de tuer sans miséricorde les quatre cents défenseurs du poste. Après avoir plongé son bras jusqu'au coude dans le sang des catholiques, il le montrait avec orgueil à ses soldats, pour les encourager à l'imiter. Les huguenots firent aussi une tentative sur le Havre et sur Dieppe ; elle échoua.

A la reprise des opérations militaires au printemps,

Tavannes, s'apercevant que Condé tâchait d'éviter la bataille jusqu'à l'arrivée du marquis de Deux-Ponts qui devait le rejoindre avec de nombreux renforts, conseilla au duc d'Anjou d'engager le combat. Pour y parvenir, il fallait traverser la Charente en présence de l'ennemi, et l'armée catholique ne possédait pas un seul pont sur cette rivière. Le duc d'Anjou parvint à s'emparer de Châteauneuf, dont le pont à demi ruiné fut rapidement réparé ; le prince jeta en même temps un pont de bateaux, ce qui permit à l'armée catholique de traverser la rivière sans difficulté.

Condé, prévenu de cet événement, avait donné l'ordre à tous les corps de le rejoindre pour opérer sa retraite ; il fut mal obéi, et perdit trois grandes heures, ce qui permit à l'armée royale de s'avancer à marche forcée contre lui ; réduit à la nécessité de combattre, Condé se couvrit d'un petit ruisseau à un quart de lieue de Bassac.

Brissac traversa ce ruisseau, repoussa d'Andelot, La Noue et La Loue, et fit prisonniers ces deux derniers chefs. Après avoir tenté un instant de rejeter ses ennemis au-delà du ruisseau et les avoir contraints d'abandonner Bassac, Coligny se replia et prit une nouvelle ligne derrière un second ruisseau, se couvrant en même temps par un marais. Ce fut alors qu'il rappela le prince de Condé qui, ayant été blessé la veille par une chute de cheval, portait son bras en écharpe. Au moment où le prince rejoignait Coligny, le cheval de La Rochefoucauld lui lança une ruade et le blessa à la jambe. « Allons, noblesse, s'écria-t-il, en s'adressant à » trois cents chevaliers qui l'entouraient et en leur

» montrant sa jambe : voici le combat que nous avons
» tant désiré, souvenez-vous en quel état Louis de Bour-
» bon y entre pour Christ et sa patrie ! » rappelant ainsi
cette devise de sa cornette : *Doux le péril pour le Christ
et le pays.*

Mais, quelle que fût la valeur personnelle du prince de Condé et de ses hommes d'armes, il lui était impossible de rétablir le combat. Le corps appuyé au marais venait d'être dispersé ; Chastellier-Portaut, qui en était le commandant, avait été fait prisonnier, et fut tué à l'instant pour venger la mort de Charry, que ce capitaine avait impitoyablement mis à mort cinq ans auparavant. Dès le premier choc, le prince de Condé tomba sous son cheval ; ses guerriers se rangèrent autour de lui pour l'enlever. C'est alors qu'on vit un fait bien rare dans les fastes militaires ; un vieillard nommé La Vergue, secondé par vingt-cinq jeunes gens, ses fils et ses petits-fils, combattit vaillamment auprès du prince, jusqu'à ce qu'il périt lui-même et quinze de ses enfants ; les autres furent faits prisonniers. Condé, se voyant sans défenseurs, présenta son gantelet à Cibad de Pisson, à qui il avait naguère sauvé la vie. Pisson avait promis de le sauver, mais Condé voyant arriver Montesquiou, capitaine des gardes suisses, s'écria : « Je suis mort, tu ne me sauveras » jamais. » En effet Montesquiou, en arrivant, lui tira, à bout portant, un coup de pistolet dans les reins. Le duc d'Anjou insulta au cadavre de ce prince, le fit mettre sur une ânesse et le poursuivit de quolibets. Il le rendit cependant au duc de Longueville, son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme à côté de ses ancêtres. Cette perte importante pour le parti protestant laissait tout le pou-

voir à l'amiral de Coligny, qui trouva dans son génie des ressources pour rétablir les affaires de son parti.

L'armée protestante avait moins souffert qu'on ne se le persuadait. Son infanterie s'était retirée presque intacte; il n'y avait guère que quatre cents cavaliers tués; c'était, il est vrai, la fleur de la noblesse protestante, et d'ailleurs aucun personnage ne pouvait espérer d'avoir sur le parti une autorité égale à celle de Condé. La désolation était extrême; on parlait de se retirer à La Rochelle et dans les îles voisines. Mais d'Andelot tint ferme; il représenta que l'armée protestante était presque entière et que les villes étant décidées à se défendre avec courage, on pourrait maintenir la cause en répandant l'armée dans les places fortes. Un orateur d'un autre sexe produisit plus d'effet encore; Jeanne d'Albret présenta à l'armée son fils Henri, roi de Navarre, et le jeune Henri de Condé; elle excita un enthousiasme général, et dès-lors il fut résolu que la guerre continuerait et que l'armée se disperserait dans les forteresses. D'Andelot, l'auteur de ce plan de guerre, ne put lui-même diriger longtemps les opérations militaires; il mourut au mois de juillet d'une fièvre pestilentielle.

Le duc d'Anjou, le vainqueur de Jarnac, fit plusieurs tentatives sur les grandes villes; elles échouèrent: il se contenta de prendre de petites bicoques, où les reprèsailles étaient accompagnées d'excès malheureusement trop semblables à ceux des protestants.

Tous les habitants du château de Mucidan furent passés au fil de l'épée, parce que Brissac, jeune officier plein de valeur et de talent, avait succombé sous les murs de la place.

Bientôt les deux armées eurent des renforts considérables. Le marquis de Deux-Ponts, fortifié encore par les débris de l'armée du duc de Nassau, qui avait été battu dans les Pays-Bas par le duc d'Albe, traversa la France sans cesse harcelé par le duc d'Aumale.

Coligny comptait plus de vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes et le duc d'Anjou trente mille. Tavannes, qui dirigeait toujours les opérations de l'armée catholique, s'était retranché à la Roche-Abeille en Limousin, et s'opposait à toute attaque imprudente. La reine-mère et le cardinal de Lorraine, qui trouvaient qu'il mettait trop de prudence dans ses opérations, encouragèrent le jeune duc de Guise et Martigues à sortir des retranchements ; ils furent complètement battus, perdirent quarante capitaines, cinq cents soldats et un plus grand nombre de prisonniers. Tavannes répara cet échec, qui aurait pu devenir une déroute complète, et montra que sa tactique était la bonne.

Un mal affaiblissait alors l'armée royale ; la forte discipline qui avait jusqu'alors donné de la supériorité aux armes catholiques, disparaissait. Dans une situation si fâcheuse, la reine-mère consulta Tavannes sur les suites de la guerre. L'habile capitaine ne voyait que cette alternative : traiter avec les rebelles, si la reine n'était pas assurée du concours de Philippe II ; si elle en était assurée, changer tout le Poitou en désert, le seul moyen de réduire complètement les huguenots. La reine-mère aurait pu obtenir une complète coopération de Philippe II, mais elle ne se souciait pas de se mettre sous sa domination, et il lui paraissait d'ailleurs rigoureux de ravager entièrement une riche province de France. En attendant

qu'elle prit une résolution, elle licencia son armée et plaça des garnisons suffisantes dans les forteresses.

Cette détermination de la reine apportait aux réformés l'espoir de pouvoir enfin secourir leurs coreligionnaires des provinces, dont ils apprenaient tous les jours des nouvelles plus alarmantes. A Orléans, ils avaient été obligés de se rendre en prison, le seul lieu où leur vie fût en sûreté; et ce ne fut cependant pas un asile suffisant; car la populace s'ameuta, força la prison et tua deux cent quatre-vingts réformés. Dans la Normandie, la Bourgogne, le Maine, le Perche, les protestants, réduits à la nécessité d'abjurer ou de mourir, s'étaient retirés dans de vieux châteaux qui furent bientôt emportés: la défense irritait les troupes, elles ne voulaient pas faire de quartier. A Auxerre, on vit dans la place publique le cœur d'un protestant grillé sur les charbons et distribué par petits morceaux à tous les catholiques, qui le mangèrent. Tous ces malheureux réclamaient l'appui de Coligny, qui ne pouvait faire face à toutes les demandes.

Avant de porter secours aux autres provinces, Coligny voulait se rendre maître du Poitou et détruire toutes les petites forteresses occupées par les catholiques, pour leur ôter la faculté d'inquiéter les protestants pendant son absence. Les principaux officiers de son armée exigèrent qu'il assiégeât Poitiers, la capitale de la province, parce qu'à leurs yeux, une fois maître de cette ville, il ferait facilement tomber toutes les autres places.

Poitiers, ville extrêmement étendue, dominée par des hauteurs et regardée comme une fort mauvaise place de guerre, paraissait une conquête facile. Coligny tenta d'en faire le siège, et se vit dans la nécessité de disséminer

ses troupes autour de la vaste enceinte. Le duc de Guise, qui accourut pour diriger la défense, fit de nombreuses sorties, et toujours sur les quartiers ennemis les plus faibles; il fut presque toujours heureux, et fit ainsi périr plus de deux mille cinq cents hommes aux protestants. Il ordonna à l'armée catholique de se porter sur Châtelerault, l'un des boulevards des protestants, et contraignit ainsi Coligny à lever le siège de Poitiers pour aller à la rencontre de l'armée catholique.

C'était pour Coligny une nécessité de combattre. Le prince d'Orange venait de le quitter pour rentrer en Allemagne; les Allemands restés à son service, fatigués du genre de guerre auquel on les soumettait, demandaient la bataille ou leur congé. Frappé par le parlement de Paris, qui, non content de le déclarer traître et ennemi de la patrie, avait encore saisi tous ses biens et mis sa tête à prix, ainsi que celles du vidame de Chartres et de Montgomery, il ne pouvait se relever que par une victoire.

Trop faible pour lutter contre le duc d'Anjou, qui venait d'être renforcé par l'arrivée de huit mille Suisses, quatre mille Italiens et sept mille peñtres, Coligny se dirigea sur le Bas-Poitou pour faire sa jonction avec Montgomery, et traversa la plaine de Sainte-Claire, à deux lieues de Moncontour; quelques coups de canon lâchés sur l'arrière-garde protestante jetèrent l'effroi dans les rangs; mais comme l'armée royale n'était pas encore en mesure d'engager la bataille, cette petite affaire se termina avec la nuit. L'amiral, ayant perdu cinq cents hommes, se retira derrière la Dive, qui arrose Moncontour, et fut ainsi maître d'accepter ou de refuser le

combat; mais les Allemands criaient si fort congé ou bataille, qu'il se résolut à combattre.

Il choisit pour champ de bataille une petite plaine située entre la Dive et le Thouet, en appuyant ses ailes à ces deux rivières pour ne pouvoir être tourné. Il entremêla ses arquebusiers et sa cavalerie, ses escadrons français et les escadrons allemands. Le duc d'Anjou, obligé de remonter la Dive vers sa source pour trouver un passage, laissait ainsi à Coligny tout le temps nécessaire pour occuper les postes les plus importants. Les Allemands l'empêchèrent encore d'en profiter, criant « que si on ne leur bailloit argent, ils ne marcheroient point. » Le duc d'Anjou avait ordonné au duc de Montpensier d'attaquer avec vigueur aussitôt qu'il serait arrivé devant l'ennemi; mais Montpensier, craignant de n'être pas assez tôt secouru, voulut attendre que les troupes fussent réunies, ce qui fit que la bataille ne s'engagea que vers les trois heures après midi.

Les succès furent d'abord balancés; les huguenots, après avoir crié à plusieurs reprises : Victoire! victoire! furent enfoncés dans leur corps de bataille composé des plus mauvaises troupes; les deux ailes, malgré ce grave échec, tenaient avec un courage héroïque, et Coligny, quoique blessé à la joue, maintenait ses troupes et animait tout par sa présence. Il fut enfin contraint de se retirer, et alors le carnage devint extrême. L'armée royale, animée par le sentiment de la vengeance, ne voulait faire aucun quartier. Les lansquenets, leurs lances en l'air, demandaient grâce, en disant : *moi, bon papiste*. (Il y avait, en effet, des catholiques dans les rangs des protestants, comme il y avait un grand nombre de Suisses

protestants dans l'armée royale.) Mais les Suisses, ne s'inquiétant guère s'ils frappaient des catholiques ou des protestants, tuaient toujours, parce qu'ils espéraient ensuite recueillir un butin plus abondant. Le duc d'Anjou essaya d'arrêter le massacre, et pour cela se jeta au milieu des rangs de l'armée royale, criant à haute voix : « Sauvez les Français ! » Belle parole, qui montrait qu'à ses yeux les protestants égarés étaient toujours des Français qui avaient besoin d'être éclairés.

Louis de Nassau se retira pendant le massacre et rallia une partie de la cavalerie. D'Aubigné raconte qu'un vieillard, Saint-Cyr Puy-Greffier, « ayant rallié » trois cornettes, reconnut que, par une charge, il pou-
 » vait sauver la vie à mille hommes; son ministre, qui lui
 » avait aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire
 » un mot de harangue : — A gens de bien, courte ha-
 » rangue, dit le gentilhomme : Compagnons, voici com-
 » ment il faut faire. Là-dessus, couvert à la vieille fran-
 » çaise, d'armes argentées jusqu'aux grèves et sokerets,
 » le visage découvert et la barbe blanche comme neige,
 » âgé de quatre-vingt-cinq ans, donne vingt pas devant
 » sa troupe, mène battant tous les maréchaux de camp,
 » et sauve plusieurs vies par sa mort (1). »

Les pertes des protestants avaient été énormes; on compta près de dix mille morts sur le champ de bataille; tous n'étaient pas des soldats sans doute, mais tous les valets avaient combattu comme leurs maîtres. La Noue et Dacier furent faits prisonniers, tous les bagages de l'infanterie furent perdus. Il semblait que le parti protestant

D'Aubigné, liv. v.

était anéanti, et cependant Coligny parvint à opérer sa retraite, et arriva à La Rochelle avec les débris de ses bataillons.

L'amiral voyait retomber sur sa tête la responsabilité de tous les malheurs : les débris d'une armée déjà désespérée avant ses dernières infortunes, deux jeunes princes dont la pauvreté excitait le mépris des mercenaires, des villes faibles, des garnisons épouvantées, des étrangers sans bagages, des ennemis très puissants sans pitié, le triste abandon de tous les grands, à l'exception d'une femme, Jeanne d'Albret, qui le soutenait : telle était la situation de Coligny.

Il ordonna à toutes les garnisons du Haut-Poitou d'évacuer les villes qu'elles occupaient, de se retirer sur la Loire et de s'enfermer dans Sancerre et La Charité. Il écrivit en même temps à tous les protestants du nord et à la reine d'Angleterre de lui envoyer des secours, s'ils voulaient sauver le protestantisme en France. Mais il trouva dans ses ennemis un auxiliaire qui le sauva ; cet ennemi fut la discorde.

Toutes les bouches chantaient à la cour les louanges du duc d'Anjou. Il avait montré de l'intelligence, de la bravoure et de l'humanité ; c'était certes avec justice qu'on lui rendait hommage des succès, quoique la plus grande part dût en revenir au vieux Tavannes, qui avait dirigé le jeune prince. La fumée de l'encens brûlé devant son jeune frère, parut nauséabonde au roi Charles IX. Ses conseillers intimes, croyant qu'il est aussi facile de cueillir des lauriers sur un champ de bataille que de captiver des suffrages à la cour, excitèrent la jalousie du jeune roi, qui écrivit au duc d'Anjou de suspendre la

marche de l'armée, lui disant qu'il voulait lui-même en prendre le commandement : là-dessus il rejoignit l'armée à Niort, en compagnie de la reine, du cardinal de Lorraine et de ses principaux courtisans. Tavannes, pensant qu'on devait attaquer le protestantisme dans son repaire, ne voulait pas qu'on assiégeât Saint-Jean-d'Angely : il ne fut pas écouté. Le siège fut commencé et traîné en longueur; la ville ne capitula que le 2 décembre. C'est ainsi que fut perdu le fruit de la bataille de Moncontour. Le duc d'Anjou et Tavannes, voyant des courtisans qui avaient à peine aperçu l'ennemi, vouloir diriger les opérations militaires, demandèrent à se retirer, prétextant la nécessité de rétablir leur santé délabrée.

Coligny, qui était dans un extrême embarras, conçut un grand projet pour relever son parti ; c'était, après avoir mis des garnisons suffisantes dans ses principales forteresses, de prendre le reste de son armée et de parcourir toutes les provinces dévouées à la réforme, afin de recueillir toutes les forces protestantes qui s'y trouvaient, d'en former un corps formidable et de se porter sur Paris. Il s'avança du côté du Languedoc et parvint à passer sans difficulté la Dordogne et le Lot ; il vint à Montauban, capitale du protestantisme dans cette province. Voulant d'abord se réunir à Montgommery, qui avait eu des succès constants dans le Béarn, il jeta un pont sur la Garonne, près d'Agen, et malgré Montluc, qui parvint à rompre ce pont, il opéra sa jonction le 10 décembre au port Sainte-Marie.

Les généraux gouverneurs au nom du roi dans le Béarn et le Languedoc auraient pu arrêter l'amiral ;

mais ils étaient jaloux l'un de l'autre. Damville était accusé d'être secrètement lié avec ses cousins les Châtillon et de favoriser le parti protestant; ce qui ne convenait pas à Montluc, caractère ferme, un peu féroce, qui se faisait un titre de gloire de ses rigueurs contre les huguenots. « Il n'y a, dit-il, lieutenant du roi en France qui ait fait passer plus de huguenots par le couteau et par la corde que moi; ce n'était pas vouloir entretenir la guerre (1). »

L'amiral entra dans le Languedoc, où son armée grossit de jour en jour, car une foule de petits corps vinrent la joindre; mais, heureusement pour la cause royale, toutes les petites places situées autour de Castres lui demeurèrent fermées; les villes de Perpignan, Narbonne, Carcassonne restaient fidèles au pouvoir légitime. Coligny arriva vers le milieu du mois d'avril devant Nîmes, dont le parti protestant s'était emparé quelques mois auparavant, et où il avait fait couler des ruisseaux de sang.

L'armée protestante, qui balayait tout ce qu'elle rencontrait sur son passage, s'engagea dans la vallée du Rhône; elle éprouva quelque perte devant Avignon, où se trouvait une bonne armée pontificale. Coligny fut rejoint bientôt après par Montbrun et le jeune Lesdiguières, qui devait plus tard déployer tant de valeur : heureux s'il avait employé son courage à la défense d'une meilleure cause !

Après avoir emporté Saint-Etienne et Pont-Saint-Rambert sur la Loire, Coligny allait se diriger sur Paris,

(1) Montluc, tom. xxv, p. 307.

lorsqu'il fut atteint par une maladie inflammatoire qui le mit à deux doigts du tombeau. Son armée s'arrêta dans le Forez, livrée à une grande anxiété, n'ayant aucun chef capable de le suppléer. Lorsqu'il entra en convalescence, il trouva des envoyés du roi qui venaient pour traiter de la paix.

On est surpris de voir un gouvernement, après les victoires de Jarnac et de Moncontour, laisser son ennemi parcourir paisiblement une grande partie de la France. Où était donc l'armée qui avait triomphé à Moncontour? Qu'étaient devenus ces habiles capitaines qui avaient réduit la cause protestante à l'extrémité? La jalousie avait dispersé les plus habiles; la courtoisnerie s'était chargée de conduire elle-même l'armée, et elle la conduisit si mal, que La Noue reprit une multitude de places dans le Poitou et la Saintonge. Le roi, qui pouvait peu auparavant dicter les conditions de la paix selon sa volonté, fut contraint de la négocier et d'accepter les conditions de ses ennemis.

Coligny s'avancait toujours sur la Bourgogne. Cossé, envoyé contre lui, avec des forces supérieures, le rencontra à Arnay-le-Duc, où le combat s'engagea avec une telle mollesse, que personne ne put se vanter d'avoir remporté la victoire. On accusa Cossé d'avoir ménagé l'amiral. La reine-mère se persuada alors qu'elle était trahie de toutes parts, et elle se détermina enfin à accepter les conditions des protestants.

La paix fut signée à Saint-Germain le 8 août 1570, et enregistrée aussitôt dans toutes les cours du royaume.

Les protestants reçurent pour places de sûreté, La Rochelle, Cognac, La Charité et Montauban, et obtinrent

la faculté d'y avoir des garnisons pendant deux ans. Afin de leur assurer une juridiction impartiale, on leur permit de récuser tout le parlement de Toulouse, six juges dans les parlements de Rouen, Dijon, Aix, Rennes, Grenoble, et huit dans celui de Bordeaux. Une amnistie complète pour le passé, une approbation entière de tout ce qui avait été fait par les réformés, l'exercice libre du nouveau culte par toute la France, excepté à la cour et à Paris ; enfin l'égale admission dans les emplois publics, sans distinction de religion, telles étaient, en résumé, les conditions de ce traité, qui ne faisait guère que développer ceux d'Amboise et de Longjumeau.

§ IV. *Massacre de la Saint-Barthélemy. — Dernières années du règne de Charles IX (1570-1574).*

Quoique la paix eût été rétablie par le traité de Saint-Germain, les deux partis restaient toujours en présence. Le peuple, comprenant où était la vérité, ainsi que son propre intérêt, s'était attaché de préférence à la religion catholique, même dans les contrées où le protestantisme s'était le plus fortement enraciné ; l'aristocratie et tout ce qui en dépendait s'était liée au protestantisme. La lutte avait donc une double portée, l'antagonisme religieux d'abord, ensuite le terrible antagonisme de la richesse et de la pauvreté.

La cour présentait une physionomie étrange : c'était un mélange de férocité et de grâce, de politesse et de dureté. On y voyait Cossé de Brissac, avec une figure si efféminée, qu'on aurait dit un homme incapable de tuer

un oiseau, et cependant il ne se plaisait que dans le sang. Par un contraste frappant, « Strozzi, dont le vi- » sage quasi barbare étoit refrogné et noireau, n'étoit » guère moins rempli de cruauté. Voyant ses compa- » gnies embarrassées par trop de filles et de maîtresses » de soldats, ayant fait plusieurs proclamations pour les » chasser, et voyant qu'ils n'en faisoient rien, ainsi qu'on » passoit sur le Pont-de-Cé, il en fit jeter pour un coup, » du haut en bas, plus de huit cents pauvres créatures, » qui, piteusement criant à l'aide, furent toutes noyées » par trop grandes cruautés (1). »

Charles IX se plaisait avec de tels hommes, et il avait un peu de leur caractère ; élevé par des hommes de guerre, il étoit emporté et jureur, habile cavalier, adroit à tous les exercices des armes, quoiqu'il n'eût pas fait la guerre ; il alliait à tout cela l'amour de la poésie, de la musique et des beaux-arts. Il faisait bien des vers, étoit éloquent ; aussi Brantôme l'appelle *un roi fort parfait et universel*.

Henri, le second des frères du roi, s'étoit fait une haute réputation militaire par les victoires de Jarnac et de Moncontour ; mais, avec tout cela, il avait puisé à la cour un air tellement efféminé, que, hors des combats, on ne le reconnaissait plus.

François, duc d'Alençon, le troisième frère du roi, n'avait que seize ans alors ; il paraissoit avoir de la sympathie pour Coligny ; on le croyait même enclin au protestantisme. Il se livra également aux plaisirs les plus honteux, détruisit sa santé et corrompit son cœur.

(1) Brantôme, tom. IV, p. 39.

Dans une cour remplie de jeunes princes et de femmes qui n'aimaient que le plaisir, où il n'y avait aucun frein (car la reine-mère semblait avoir pris pour maxime de corrompre ses enfants, afin de régner à son gré), la paix était un renouvellement de fêtes. Une suite de mariages ou de projets de mariages vint encore les animer.

Charles IX épousa, le 26 novembre, à Mézières, Elisabeth, seconde fille de l'empereur Maximilien. Anne, sœur aînée de cette princesse, était promise à Philippe II, roi d'Espagne.

La reine d'Angleterre demanda la main du prince Henri, qui, flatté de l'idée ambitieuse d'occuper un trône tel que celui de l'Angleterre, et informé que la reine Elisabeth se laissait facilement captiver par des compliments, lui écrivit une lettre où se trouvaient toutes les fleurs de la rhétorique du temps; il la nommait « la » beauté la plus parfaite que Dieu eût fabriquée depuis » plus de cinq cents ans. » Elisabeth, toujours incertaine, un jour décidée à se marier, le lendemain repoussant toute idée d'union matrimoniale, finit cependant par se déclarer pour le mariage, mais à condition que le prince renoncerait au catholicisme. Pour le déterminer à apostasier, on tua Lignerolles, son conseiller intime, catholique zélé; on mit à sa suite un favori léger, facile en matière de religion; on le pressa vivement de désert sa foi pour devenir l'époux de la reine d'Angleterre. Il répondit que sa conscience était aussi délicate que celle de la reine, et que, dans cette circonstance, il serait lui-même forcé de refuser ce qui, sans cela, eût été le plus ardent de ses vœux. On fit alors une autre combinaison matrimoniale; on se proposa de marier le jeune duc d'A-

lençon avec la reine Elisabeth; mais un grand événement vint suspendre cette intrigue.

Le roi de France voulait réaliser un autre mariage entre sa sœur Marguerite et le prince Henri de Béarn, roi de Navarre, dans un double but : d'abord se réconcilier avec une des branches les plus influentes du protestantisme, ensuite sauvegarder l'honneur de sa sœur. Marguerite, élevée dans une cour corrompue, au milieu d'exemples de galanterie, s'était éprise d'amour pour le duc de Guise, qu'elle voulait épouser. Le roi, dans un de ses mouvements de colère, avait juré de faire périr le duc, et avait même ordonné au grand-prieur de France, bâtard de Henri II, de le tuer. Le duc de Guise, pour échapper à la colère du roi, épousa, d'après le conseil de sa mère, Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy.

La conduite du roi faisait présumer qu'il avait oublié tous ses griefs contre le protestantisme : il avait épousé la fille de Maximilien II, dont la tolérance était vantée par tous les protestants; ses frères étaient recherchés par la reine Elisabeth; il voulait donner sa sœur au protestant Henri de Navarre. Ces preuves de bon vouloir à l'égard de la réforme déterminèrent les princes protestants d'Allemagne à lui envoyer une ambassade pour le conjurer de se montrer toujours plein de bienveillance pour les réformés de France, et ils lui proposèrent pour modèle son beau-père Maximilien. Après les avoir remerciés, il les assura qu'il n'avait recherché l'alliance de Maximilien qu'à cause de sa haute prudence, il ajouta « qu'il prenait en bonne part les sages et prudents re- » cords que les électeurs et les princes lui ont fait faire

» pour l'entretien de la paix. » Enfin il manifesta le désir de resserrer toujours davantage les liens qui, depuis plusieurs générations, avaient uni leurs ancêtres. En donnant aux protestants du dehors ces marques de confiance, il se montrait également bien disposé pour ceux du dedans.

Des négociations s'ouvrirent bientôt à La Rochelle, pour établir plus d'union entre lui et les huguenots, qui, malgré leur défaite, épouvantaient encore les catholiques. Tavannes, assure Brantôme, admirant la belle retraite des réformés après la défaite de Moncontour, dit qu'il serait difficile de les vaincre par les armes « et qu'il » falloit y venir par la voie du renard... Voilà pourquoi » la paix se fit, et au bout de quelque temps la Saint- » Barthélemy s'inventa, de laquelle M. de Tavannes, » avec le comte de Retz, fut le principal auteur (1). »

Tavannes est loin de s'exprimer de la sorte. Il dit qu'il était entièrement ennemi de la paix; que s'il ne manifesta pas hautement sa réprobation pour une politique qu'il regardait comme funeste, c'est qu'il ne voulait pas se charger d'une trop grande responsabilité, « et » que messieurs de Lorraine y avaient consenti dans » l'espérance d'attraper les huguenots désarmés. Cepen- » dant, ajoute-t-il, soit que le roi, à dessein, ne tint » parole, ou que la haine invétérée des catholiques cau- » sât des massacres en plusieurs lieux, les plaintes des » huguenots recommencèrent à l'accoutumée dès le len- » demain de la paix (2). »

(1) Brantôme, tom. III, p. 451.

(2) Tavannes.

Le peuple, le Parlement et l'Université ne se montraient pas disposés à la même tolérance que la roi. Sur les instantes sollicitations de l'Université, il fut rendu un édit qui interdisait à quiconque ne serait pas « approuvé catholique, de tenir de petites écoles et collèges, ni lire » en quelque art ou science que ce soit, en public ou en » privé, ou chambre. » Dans les provinces, il y avait eu des massacres; la populace de Rouen, autrefois favorable aux protestants, se souleva contre eux au mois de mars 1571 et en tua un grand nombre; il en fut de même à Dieppe et à Orange.

Les chefs protestants, toujours résidant à La Rochelle, adressèrent des réclamations à la cour. Tavannes, nommé par le roi pour les examiner et pour rendre justice, se montra si équitable, « que les huguenots mêmes ne » vouloient autres arbitres. » Le gouvernement déploya encore beaucoup de vigueur pour réprimer un mouvement du peuple à Paris contre le protestantisme. Après avoir pendu un protestant en 1569, pour avoir célébré dans sa maison le culte réformé, le gouvernement confisqua ses biens, rasa sa maison et éleva sur le terrain un monument expiatoire qu'on nommait la Croix de Gastines. Ce monument ayant été abattu par le gouvernement, en exécution du traité de Saint-Germain, le peuple indigné se souleva et pilla trois maisons appartenant à des protestants. Le prévôt des marchands fut obligé, pour rétablir l'ordre, de recourir à la force et de dissiper l'émeute les armes à la main : quelques meneurs reçurent un châtement exemplaire.

Charles IX, qui poursuivait toujours son projet de conciliation, fit à Jeanne d'Albret une invitation expresse

de se rendre à la cour, avec le prince de Béarn. Il leur témoigna tant de confiance et d'amitié, ainsi qu'à Louis de Nassau, que ce prince lui proposa une alliance contre le duc d'Albe. Charles IX reçut très volontiers ces ouvertures; il assura que depuis longtemps il désirait secouer le patronage de l'Espagne.

Jusqu'alors Coligny s'était tenu renfermé à La Rochelle; mais ses principaux amis faisaient de fréquents voyages à la cour, d'où ils revenaient tous gagnés par les prévenances du roi. Sully dit aussi « que plusieurs » des principaux réformés qui avaient annoncé vouloir » passer quelques années à La Rochelle, commençaient » à changer de langage et à parler avec joie du doux air » de la cour, et de s'y vouloir fier (1). »

Coligny, ne pouvant élever aucune plainte contre le roi, fut invité par Charles IX à venir à la cour apporter lui-même ses doléances pour de prétendues injures faites à son Eglise; on lui laissait la latitude de prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires pour sa sûreté personnelle. L'amiral, ne pouvant résister à tant de prévenances, se rendit à Paris au commencement d'octobre. « Le roi, à l'arrivée, l'appela son père, et, après trois » embrassades, la dernière une joue collée à l'autre, il » dit de bonne grâce, en serrant la main du vieillard : » Nous vous tenons maintenant, vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez (2). »

Non content de lui accorder raison sur tous ses griefs, le roi le combla de présents et approuva tous ses projets pour les établissements qu'il voulait former dans le Nou-

(1) *Econ. roy.*, p. 223.

(2) D'Aubigné, tom. II, p. 5.

veau-Monde. (Coligny avait fait partir des vaisseaux de La Rochelle pour reconnaître les Antilles. Son escadre fut surprise par les Espagnols, et tous les Français qui la montaient furent mis à mort.)

La réconciliation entre le roi et les huguenots était ou du moins paraissait si complète, que tout ce qu'il y avait de sincèrement catholique en gémissait. Les Guise abandonnèrent la cour, protestant qu'ils ne pouvaient être les témoins d'une conduite si contraire à leurs principes. Le pape Pie V ne prévoyait, pour notre patrie, que de grands malheurs; Philippe II se montrait d'autant plus irrité, qu'il avait consacré sa vie à un seul dessein, la destruction du parti musulman et le triomphe de la foi catholique. Il venait de prendre une large part à la célèbre victoire de Lépante. Mais, quoique les Turcs fussent odieux au nom chrétien, Charles IX et ses alliés les protestants des Pays-Bas s'unirent contre le monarque espagnol.

Nous n'avons à nous occuper de cette lutte qu'autant que la France y prit part. Après la pacification qui suivit la mort de Montmorency, les huguenots employèrent cet intervalle à porter la guerre dans les Pays-Bas; trois mille protestants français se réunirent au prince d'Orange, qui avait alors ouvertement embrassé la religion réformée et entrepris de chasser les Espagnols de la Belgique.

Coligny s'occupa beaucoup de cette insurrection, eut à ce sujet de fréquents entretiens avec Charles IX, qui permit à ses sujets de soutenir les révoltés. A l'aide des huguenots français, Louis de Nassau s'empara de Nassau, que le duc d'Albe alla presque aussitôt assiéger; il

s'en rendit maître malgré les efforts du prince d'Orange, qui tenta vainement, avec vingt mille hommes français et allemands, de faire lever le siège. Après la prise de la ville, le duc d'Orange se dirigea vers le nord, fut reçu avec transport par la Hollande et la Zélande, et fut proclamé stathouder de ces provinces.

Le roi de France, qui avait eu une grande part aux insurrections des Pays-Bas contre Philippe II, voulut même attaquer la flotte qui revenait du Pérou. Il ordonna au baron de La Garde de monter sur des vaisseaux qu'on armait à Bordeaux, et d'aller à la rencontre des galions, à leur retour vers l'Espagne. Tous ces actes indiquaient donc un changement de politique complet, une séparation entière entre Philippe II et Charles IX.

L'année 1572, qui devait être marquée par la journée à jamais fameuse de la Saint-Barthélemy, commença par une alliance entre la France et l'Angleterre. Il y avait eu beaucoup de contradiction dans la conduite de ces deux gouvernements relativement aux affaires de Belgique. L'Angleterre protestante, tenant encore à son alliance avec Philippe II, s'était déclarée en faveur de la cause catholique, et la France catholique s'était faite le soutien de la cause des protestants des Pays-Bas. Il est vrai que la reine Elisabeth était conduite ici par une raison supérieure aux principes de sa croyance ; elle regardait la soumission des peuples aux ordres des souverains comme un point capital devant lequel ne doit pas même fléchir la considération de la religion : voilà ce qui explique sa politique. Tandis que la France, où l'autorité était si faible, ne s'apercevait pas qu'elle s'affaiblissait encore en soutenant la cause des rebelles.

Un traité d'alliance offensive et défensive se négocia très activement et se conclut au commencement de cette année entre la France et l'Angleterre.

Dans la nouvelle politique qu'il avait adoptée, Charles IX avait porté une attention spéciale sur le commerce. Birago, son nouveau chancelier, lui fit adopter le système protecteur, qui existe encore aujourd'hui, afin de favoriser les productions indigènes.

La grande idée politique du roi étant toujours le mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de France, mariage qu'il regardait comme un moyen d'union entre des sujets divisés, Jeanne d'Albret revint de nouveau à la cour pour en arrêter les dernières conditions. Elle éprouvait plus de difficultés qu'elle ne s'y était attendue; elle écrivait à son fils : « Je m'assure que si vous saviez » la peine en quoi je suis, vous auriez pitié de moi, » car l'on me tient ici toutes les rigueurs du monde, et » des propos vains et moqueries, au lieu de traiter avec » moi avec gravité, comme le fait mérite; de sorte que » je crève, parce que je me suis bien résolue de ne me » courroucer point, et que c'est un miracle de voir ma » patience. »

Henri, dans une lettre adressée à sa mère, manifestait l'espoir que sa femme embrasserait sa religion. Mais cette princesse repoussa ces espérances et déclara « que quand ces propos ont commencé, on savoit bien qu'elle étoit de la religion catholique, qu'elle en étoit et bien affectionnée. » Le mariage fut enfin signé, et le roi donna à sa sœur trois cent mille écus d'or.

Coligny, toujours l'homme de confiance du roi, n'aimant pas la cour par caractère, vivait ordinairement à

Châtillon-sur-Loing, où il recevait fréquemment des messages de Charles IX qui le consultait sur les principales affaires. Pour suivre son système de conciliation, Charles IX voulut le réconcilier avec les Guise. « Il leur » fit jurer, entre ses mains, de ne se rechercher que d'ami- » mitié, jusqu'à ce que le roi eût arrangé leur différend, » ajoute Davila, ou jusqu'à ce qu'il trouvât le temps plus » opportun pour le vider (1). »

La confiance presque exclusive que le roi accordait aux protestants et surtout à Coligny excita la jalousie des courtisans, et principalement de la reine-mère, et persuada aux catholiques que bientôt ils seraient sacrifiés aux huguenots, contre lesquels ils avaient depuis si longtemps combattu. Quelques auteurs se persuadent que toute la vie de Charles IX était alors une pure dissimulation, qu'il n'y avait qu'hypocrisie dans ses rapports avec les protestants, en un mot qu'il *jouait son rôle*. Nous ne croyons pas qu'il soit possible, avec un caractère emporté comme celui de Charles IX, de ne rien laisser échapper, de ne pas se trahir pendant deux ans; Charles IX voulait sincèrement ce qu'il appelait une conciliation, il y travaillait, et se vit bientôt contraint de recourir aux actes qui ont soulevé tant de blâme.

La mort de Jeanne d'Albret est placée comme le premier anneau de cette longue chaîne d'actes de violence. Jeanne d'Albret étant revenue à la cour au commencement de juin, le roi essaya de la gagner. « Il l'appeloit sa grande tante, son tout, sa bien-aimée. Il ne bougeoit jamais d'auprès d'elle à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence, que chacun en étoit étonné. »

(1) Davila, liv. v, p. 261.

Jeanne tomba malade; quatre jours après elle meurt (7 juin), à l'âge de quarante-quatre ans. Une mort si subite fit crier à l'empoisonnement par tout le parti protestant. Le roi manifesta un vif chagrin de la perte de cette princesse et ordonna de l'ouvrir pour rechercher si l'on trouverait quelque trace de poison; on n'en trouva aucune. Plus tard, un parfumeur de la reine, soit réa-lité, soit forfanterie, se vanta d'avoir mis dans les gants de la princesse un poison tellement subtil, qu'il avait dû remonter au cerveau en quelques heures et la tuer. L'empoisonnement est donc un de ces événements problématiques qu'il ne sera jamais possible de bien constater. La mort de Jeanne d'Albret était une perte immense pour le parti protestant : « Reine, n'ayant de » femme que le sexe; l'âme entière aux choses viriles, » l'esprit puissant aux affaires, le cœur invincible aux » adversités. »

La mort de la reine de Navarre fut, pour les réformés, comme un vague pressentiment de quelque grande calamité. Les amis de l'amiral qui habitaient La Rochelle l'invitèrent à revenir au milieu d'eux pour y être en sûreté. Ils se plaignaient que, sous prétexte d'expédition maritime, La Garde, Strozzi, Lansac et le jeune Landreau, catholiques zélés, vidaient leur arsenal, enlevaient toutes leurs armes, et voulaient les désarmer. Le capitaine Blosset, qui s'était distingué au siège de Vézelay, vint lui demander son congé, « car on ne vous veut pas de » bien ici. — Comment l'entendez-vous? répondit l'ami- » ral : croyez que nous ayons un bon roi. — Il nous est » trop bon, c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller. »

Beaucoup d'autres conseils du même genre furent

donnés à l'amiral, qui trouvait le roi si bon à son égard, qu'il ne pouvait croire à un guet-apens. Ce qui flattait le plus Coligny, c'était la guerre que le roi se proposait de faire en Flandre, et la confiance spéciale que Charles IX lui témoignait pour cette expédition.

Voulant s'éclairer sur la guerre qu'il se proposait d'entreprendre, le roi demanda des mémoires à Coligny, à Morvilliers et à Tavannes. Le mémoire de Coligny, rédigé par Duplessis-Mornay, n'avait rien de remarquable; il établissait faiblement les prétendus droits de la France et faisait des observations peu importantes sur le changement à introduire dans l'armée. Ce qu'il constatait seulement, c'était le réveil guerrier dans l'esprit de tous les Français et le besoin de les occuper au dehors. Morvilliers et Tavannes concluaient à la paix. C'était, en effet, le besoin général qui se faisait sentir.

Le roi parut pencher pour l'opinion de l'amiral, qui en fut tellement satisfait, qu'il ordonna de remettre au roi trois des quatre villes de sûreté données aux protestants, savoir : La Charité, Sancerre et Cognac ; La Rochelle ne fut pas rendue, parce qu'elle prétendit se gouverner toujours d'après son ancienne constitution, et ne recevoir aucune garnison royale

Cette confiance mutuelle du roi et des huguenots augmentait la défiance des catholiques, et détermina les Guise, Tavannes et la reine-mère à travailler à mettre un terme à cet état de choses. Une grande occasion se présenta ; le mariage de Henri, roi de Navarre, avec la princesse Marguerite, qui devait se célébrer dans le courant du mois d'août, attira tous les chefs protestants à Paris.

Tandis qu'on semblait n'être occupé que des fêtes du mariage, une trame s'ourdissait entre la reine-mère et ses conseillers intimes, René de Birago, Albert de Gondi, comte de Retz et le maréchal de Tavannes. Tous étaient d'accord sur un point, la destruction des chefs du calvinisme français; quelques-uns allèrent plus loin, ils proposèrent de se défaire encore de tous ceux qui gênaient l'action royale, des Coligny, des Montmorency et des Guise.

Le roi, quoiqu'on essayât de lui persuader que le protestantisme serait toujours son plus redoutable ennemi, résistait à l'opprimer, parce que les plans que Coligny lui avait développés pour la conquête de la Flandre et la fondation d'établissements considérables en Amérique, lui semblaient propres à rehausser la gloire de son règne.

A la vue de cet attachement chaque jour plus vif pour Coligny, la reine-mère, dont les projets étaient de dominer les partis en écrasant les chefs, conçut un coup hardi qui, sans compromettre sa responsabilité personnelle, mettrait aux prises les chefs des deux factions pour s'entredétruire. Les auteurs sont partagés sur le mode d'exécution de cette première tentative. Les uns assurent qu'elle poussa le duc de Guise à faire assassiner Coligny qui, d'après la déposition de Poltrot, avait coopéré à l'assassinat du plus illustre chef de la maison des Guise. Les autres prétendent qu'elle commanda elle-même l'assassinat, bien persuadée que ce crime retomberait sur une autre tête que sur la sienne. Le choix du personnage qui devait exécuter ce projet n'était pas difficile à faire, car Maurevel, surnommé le *tueur du roi*, s'était chargé de cette tâche, après la mise à prix de la tête de

Coligny par le Parlement. N'ayant pu le joindre, il se vengea sur du Muy, l'un de ses lieutenants. Après cet exploit, il s'était sauvé au camp de Monsieur, général de l'armée, et avait raconté son exploit ; plusieurs officiers le félicitèrent, mais il s'en trouva qui ne parlaient qu'avec indignation d'un tel acte ; ils s'éloignaient de celui qui avait *perfidement* et *proditoirement* tué son maître et son bienfaiteur. Se voyant un objet de défiance générale, il se retira dans sa maison, et fut rappelé lorsqu'on eut besoin de lui pour se défaire de l'amiral. Il s'engagea à le tuer d'un coup d'arquebuse.

« D'Aumale, dit Tavannes, le logea dans le logis de » Chailli. Il s'ajusta, il se couvrit de drapeaux aux bar- » reaux, aux fenêtres, et disposa sa fuite par une porte » de derrière. »

Ce logis était une petite maison située vis-à-vis le Louvre, à côté du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois. Maurevel guetta pendant trois jours l'amiral. Enfin le 20, il le vit sortir du Louvre, marchant lentement et lisant un mémoire qu'on venait de lui présenter. Il l'ajusta et l'atteignit de deux balles, dont l'une lui emporta l'index et l'autre le blessa grièvement au coude gauche. Coligny désigna de la main la maison d'où le coup était parti, et, s'appuyant sur ses gens, se rendit à pied à son hôtel. La porte de la maison fut enfoncée, mais Maurevel s'était échappé et était parvenu à sortir de la ville.

A cette nouvelle, le roi dit d'un air consterné : « N'au- » rai-je jamais de repos ! Quoi ! toujours de nouveaux » troubles ! » Il se rendit ensuite en compagnie de sa mère, de ses frères et d'une suite nombreuse auprès de

l'illustre blessé. « La blessure est pour vous, la douleur » est pour moi, » lui dit le roi; et, en proférant ses imprécations ordinaires, il ajouta : « J'en tirerai une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacera de la » mémoire des hommes. »

Coligny répondit qu'il s'en remettait au jugement de Dieu; pensant qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, il entretint le roi sur les plans qu'il avait formés pour la conquête de la Flandre; il demanda enfin à se retirer à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Le roi lui témoigna qu'il le verrait partir avec regret, parce que, dans son état de souffrance, il était dangereux de voyager; il l'invita de s'entourer de ses plus braves amis, et lui déclara même que, pour lui donner pleine sécurité, il allait faire entrer dans Paris le reste du régiment des gardes et qu'il en mettrait une compagnie à la porte du logis. Cosseins, colonel aux gardes, vint en effet s'y établir un moment après.

Les huguenots irrités entrèrent en foule à Paris, portant leurs armes, et allèrent, en troupe nombreuse et cuirassés, devant la demeure des Guise et du duc d'Anjou, faisant entendre les plus affreuses menaces de vengeance. Il fallait nécessairement obvier à une lutte civile qui allait recommencer. On dit que le roi, irrité des menaces des huguenots et excité par sa mère, s'écria : « Puisqu'il faut livrer bataille, il vaut mieux la gagner » dans Paris. »

Villeroy, dans ses Mémoires d'Etat, rapporte que le duc d'Anjou, roi de Pologne, interrogé à Cracovie sur les causes de la Saint-Barthélemy, répondit : « Nous » l'emportâmes et reconnûmes à l'instant une soudaine

» mutation et une merveilleuse et étrange métamor-
» phose au roi, qui se rangea de notre côté. Car, en se
» levant, prenant la parole et nous imposant silence,
» nous dit, de fureur et de colère, jurant par la mort de
» Dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral,
» qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de
» France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui lui pût
» reprocher après (1). »

Le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Tavannes, Retz et Birago, dont quatre appartenaient à l'Italie, savoir : Catherine de Médicis, Nevers, Retz et Birago, discutèrent le projet de la destruction des huguenots. Guise, introduit dans cette réunion, conseillait de mettre les Montmorency au nombre des condamnés à mourir. Tavannes aurait voulu que le massacre ne tombât que sur les chefs, comme on l'a vu ci-dessus. Le maréchal de Retz maintint qu'il fallait tout tuer, si l'on ne voulait voir leurs enfants se relever ensuite et venger la mort de leurs parents. L'indulgence, à ses yeux, ou une demi-barbarie était une grande faute politique.

Le samedi soir, 23 août, le duc de Guise alla trouver le prévôt des marchands et lui ordonna, au nom du roi, de tenir prêts deux mille bourgeois armés, qui porteraient, pour se reconnaître, une écharpe blanche au bras gauche et une croix blanche à leur chapeau ; il lui dit que dans peu d'heures de nouveaux ordres lui seraient communiqués. En effet, quelques heures après on lui dit de prescrire aux échevins de faire éclairer les rues, sitôt

(1) *Mémoires de Tavannes*, chap. xxvii.

que l'on entendrait la cloche du Palais. Ce coup de cloche était le signal du massacre. Il était convenu qu'il ne sonnerait qu'à trois heures; mais la reine-mère, craignant que le repos ne fit changer de résolution, descendit à minuit chez le roi, où parurent le duc d'Anjou, Guise, Nevers, Birago, Tavannes et Retz. La reine, sachant qu'en piquant l'amour-propre du roi, on arrivait toujours à son but, lui dit en italien : « Que votre irrésolution ne vous fasse pas perdre une occasion unique. » Une heure et demie sonne; la cloche du Palais est mise en branle, le tocsin retentit; aussitôt les rues se remplissent de soldats, des lumières paraissent à toutes les fenêtres, des hommes armés portant la croix en tête et une manche blanche sortent; un seul cri se fait entendre de tous les côtés : Vive Dieu! vive le roi!

Le duc de Guise s'était dirigé vers l'hôtel de Coligny, dont la porte lui fut ouverte. Le bohémien Besme, élevé à la cour de Lorraine, et quelques autres serviteurs aux gages des Guise, tous couverts de cuirasses, armés de poignards et d'épées, entrent; Besme s'avance vers Coligny, qui, sorti récemment de son lit, n'était couvert que d'une robe de chambre, et lui mettant la pointe de l'épée sur la gorge, lui dit : « N'es-tu pas l'amiral? — C'est moi; » puis, regardant l'épée dont il était menacé, il ajouta avec assurance : « Jeune homme, tu devrais » respecter ma vieillesse et mes infirmités; mais tu n'abrèges ma vie que de peu de jours. » Besme lui enfonça son épée dans la gorge, la retira et lui en frappa plusieurs coups au visage.

Le duc de Guise, qui était resté dans la cour, impatient d'attendre la nouvelle de l'exécution, dit en criant :

« Besme, as-tu achevé? — C'est fait, répliqua celui-ci. » — Monseigneur d'Angoulême, dit de Guise, ne le » croira que lorsqu'il le verra de ses propres yeux ; jette » son cadavre par la fenêtre. » Le cadavre fut, en effet, jeté par la fenêtre. Pour s'assurer si c'était l'amiral, Guise et ses amis essayèrent le visage sanglant de Coligny : « C'est bien lui, dit Guise. » Il se mit ensuite à crier : « Courage, soldats, nous avons heureusement » commencé ; allons aux autres, car le roi le commande. » On ne cessait, en effet, de répéter que tout était par l'exprès commandement du jeune monarque.

On cite parmi les hommes de marque qui furent tués dans le même hôtel, Téligny, gendre de Coligny; Guersché, son lieutenant ; Montaut de Rouvray, fils du baron des Adrets.

Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient au Louvre. De peur de faire manquer le coup, la reine-mère exposa sa fille Marguerite à être assassinée : « Per- » sonne, dit-elle, ne me disoit rien jusqu'au soir, qu'é- » tant au coucher de la reine ma mère, assise sur un » coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois » fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques-uns, » m'aperçut et me dit que je m'en allasse coucher. Comme » je faisais la révérence, ma sœur me prend par le bras » et m'arrête, et, se prenant fort à pleurer, me dit : Mon » Dieu, ma sœur, n'y allez pas ; ce qui m'effraya extrê- » mement. La reine ma mère s'en aperçut, et, appelant » ma sœur, se courrouça fort à elle, et lui défendit de » me rien dire. Ma sœur lui dit qu'il n'y avoit point » d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que » sans doute, s'ils découvroient quelque chose, ils se

» vengeroient sur moi. La reine ma mère répond que,
» s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal, mais, quoi
» que ce fût, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire
» soupçonner quelque chose. Je voyois bien qu'elles se
» contestoient et n'entendois pas leurs paroles; elle me
» commanda encore rudement que je m'en allasse cou-
» cher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir,
» sans oser me dire autre chose, et moi je m'en allai,
» toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce
» que j'avois à craindre (1). »

Le roi de Navarre, appelé de bon matin par le roi, avait quitté la chambre de sa femme depuis une heure à peine, lorsqu'il s'y passa une scène d'horreur : « Voici
» un homme frappant des pieds et des mains à la porte,
» criant : Navarre! Navarre! Ma nourrice, pensant que
» ce fût le roi mon mari, court vite à la porte : c'é-
» toit un gentilhomme nommé Gaston de Lévis, sieur de
» Lérans, qui avoit un coup d'épée dans le coude et un
» coup de hallebarde dans le bras, et étoit encore pour-
» suivi de quatre archers, qui entrèrent tous après lui
» en la chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta dans
» mon lit; moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je
» me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant tou-
» jours à travers du corps. Je ne connoissois point cet
» homme, et ne savois s'il venait là pour m'offenser, ou
» si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions
» tous deux et étions aussi effrayés l'un que l'autre. En-
» fin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gar-
» des, y vint, qui, me trouvant en cet état-là, encore

(1) *Mém. de Marguerite de Valois*, tom. II, p. 179.

» qu'il eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et
» se courrouça fort aux archers de cette indiscretion, les
» fit sortir et me donna la vie de ce pauvre homme qui
» me tenoit, lequel je fis coucher et panser dans mon ca-
» binet, jusques à tant qu'il fût du tout guéri. En chan-
» geant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte
» de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et
» m'assura que le roi, mon mari, étoit dans la chambre
» du roi, et qu'il n'auroit nul mal. »

Il se passait une autre scène dans la chambre du roi. Henri de Navarre et le prince de Condé y avaient été conduits. Après leur avoir fait connaître sa volonté de se défaire des huguenots, auteurs de troubles incessants, le roi leur dit « qu'il falloit abjurer la doctrine profane » qu'ils avoient embrassée, et revenir de bonne foi à la » religion catholique romaine. Condé opposa une résis- » tance obstinée, mais le roi de Navarre céda. »

A en croire certaines relations, Charles IX, qui avait montré de la répugnance pour le massacre, sembla y prendre goût lorsqu'il eut commencé. On dit qu'au lever du jour il se mit à la fenêtre d'un corps de bâtiment qui s'avancait sur la Seine, et que, accompagné de carabiniers qui chargeaient ses armes, il tirait lui-même : « Charles, dit Brantôme, prit une grande arquebuse de » chasse qu'il avoit et en tira tout plein des coups à eux » (à ceux qui se réfugioient dans le faubourg Saint- » Germain), mais en vain; car l'arquebuse ne tiroit si » loin. Incessamment crioit : *Tuez! tuez!* et n'en voulut » sauver aucun, sinon son premier chirurgien, maître » Ambroise Paré. »

Ce fait, qui n'est cité par aucun autre historien con-

temporain, raconté seulement par Brantôme, qui était alors absent de Paris et ne le donne que comme un ouï-dire, ne peut être mis au nombre des documents historiques. La fenêtre du Louvre par laquelle on prétend que tirait Charles IX, n'existait pas alors.

Dans leur indignation et sur les rapports exagérés de la renommée, les historiens du temps nous tracent des tableaux qui font frissonner d'horreur.

« La ville n'étoit plus qu'un spectacle de carnage, dit » l'historien de Thou; toutes les places, toutes les rues » retentissoient du bruit que faisoient ces furieux en » courant de tous côtés pour tuer et piller; on n'enten- » doit de toutes parts que hurlements de gens déjà poi- » gnardés ou prêts à l'être; on ne voyoit que corps morts » jetés par les fenêtres; les chambres et les cours des » maisons étoient pleines de cadavres; on les traînoit » inhumainement dans les carrefours et dans les boues; » les rues regorgeoient tellement de sang, qu'il s'en for- » moit des torrents; enfin il y eut une multitude innom- » brable de personnes massacrées, hommes, femmes, » enfants et beaucoup de femmes enceintes (1). »

Il est bon d'observer que ce qui augmenta le mal, c'est que chacun voulait profiter de cette circonstance pour satisfaire ses vengeances personnelles : on égorgeait par fanatisme, on égorgeait par vengeance, on égorgeait pour piller, pour obtenir la succession ou les charges des victimes. C'est par ces vils motifs qu'on vit des parents égorger des parents, et des catholiques immoler leurs coreligionnaires. Il y a une multitude de

(1) *Histoire de de Thou*, liv. 52, traduct., liv. vi.

traits particuliers qui font horreur à la nature et que nous n'avons pas le courage de rapporter ici. Disons cependant que des femmes du rang le plus élevé se promènèrent dans les rues, contemplant les cadavres entièrement nus, et quelques-unes avec une indécente curiosité.

Beaucoup de protestants parvinrent à échapper aux coups des assassins, les uns par la fuite, les autres par la générosité de leurs ennemis, quelques-uns par des moyens extraordinaires.

Vezins, gentilhomme du Quercy, catholique ardent, avait rendu son nom terrible aux hérétiques, caractère qui, cependant, n'excluait point la générosité des sentiments; il avait pour ennemi Regniers, gentilhomme protestant. Au commencement du massacre, Vezins va dans le logement de Regniers, lui commande d'une voix terrible de se lever, de le suivre et de monter sur un cheval qu'il lui présente. Regniers, qui attendait la mort, obéit; ils partent ensemble et vont en Guyenne. Vezins donne des ordres pour que son ennemi soit nourri et défrayé. Etant arrivés au château de Regniers sans qu'ils se fussent dit un mot, Vezins lui tint ce discours : « J'aurois pu profiter de l'occasion des massacres pour » vous tuer à Paris, je ne l'ai point voulu; j'aime mieux » que le péril soit égal entre nous, vidons notre querelle. » Regniers lui répondit : « Je n'ai point la force » de me battre contre celui qui vient de me sauver la » vie; je n'en ai que pour le servir et le défendre. » Il embrasse Vezins qui, après quelque hésitation, part au galop, et laisse à Regniers le cheval sur lequel il était venu de Paris et ne voulut jamais consentir à le reprendre.

On dit généralement que le massacre dura trois jours;

le huguenot La Popelinière, bien informé des malheureux événements, affirme qu'il cessa dans la journée même : « Le roi, vers le soir du dimanche, dit-il, fit » faire défense à son de trompe que ceux de la garde et » des officiers de la ville ne prissent les armes, ni pri- » sonniers *sur la vie* ; ains que tous fussent mis ès mains » de la justice, et qu'ils se retirassent en leurs maisons » clauses, ce qui devoit appaiser la fureur du peuple et » donner loisir à plusieurs de se retirer hors de là (1). »

Nous ne doutons point que, malgré cette défense, quelques crimes n'aient encore été commis; c'est ce qui a fait supposer que le gouvernement avait laissé les massacres durer pendant trois jours. L'exemple donné par la capitale devait bientôt avoir un douloureux retentissement dans toutes les provinces.

Des ordres avaient été donnés, assurent quelques historiens, pour que tous les protestants de France fussent enveloppés dans cette horrible proscription. On cite un mot admirable du vicomte d'Orthez, qui aurait écrit à Charles IX ce billet à jamais célèbre :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre » Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la » garnison; je n'y ai trouvé que de bons citoyens et » braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi » eux et moi supplions très humblement Votre Majesté » vouloir employer en choses possibles, quelque hasar- » deuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme » étant, autant comme elles dureront, sire, vostres. »

L'authenticité de cette lettre est justement révoquée

(1) La Popelinière, liv. xxix.

en doute, car Charles IX écrivait le 25 août au gouverneur du Languedoc :

« Je vous prie faire publier et entendre par tous les lieux et endroits de votre gouvernement, que chacun ait à demeurer en repos et se contenir en sa maison, ne prendre les armes, ni s'offenser les uns les autres, sur peine de la vie, et faisant garder et soigneusement observer mon édit de pacification. A ces fins, et pour faire punir les contrevenants, et courir sur ceux qui se voudroient émouvoir et contrevenir à ma volonté, vous pouvez, tant de vos amis, de mes ordonnances qu'autres, avertissant les capitaines et gouverneurs des villes et châteaux de votre gouvernement, prendre garde à la conservation et sûreté de leurs places, de telle sorte qu'il n'en advienne faute; m'avertissant au plus tôt de l'ordre que vous y aurez donné, et comme toutes choses se passeront en l'étendue de votre gouvernement. »

Comme il adressa à peu près de semblables lettres aux autres gouverneurs de provinces, et fit tout ce qui dépendait de lui pour arrêter le massacre, il y a lieu de croire que le sang qui fut répandu dans les provinces ne le fut point par le fait de l'autorité, mais par une réaction populaire qui se crut en droit d'imiter la sanglante tragédie de la capitale. Aussi remarque-t-on que les excès se commirent dans les provinces à des intervalles bien différents et de manières très diverses : à Meaux, le 25 août; à La Charité, le 26; à Orléans, le 27; à Saumur et à Angers, le 27; à Lyon, le 30; à Troyes, le 2 septembre; à Bourges, le 11 de ce mois; à Rouen, le 17; à Toulouse, le 23; à Romans, le 30; à Bordeaux, le 3 octobre. S'il y avait eu un ordre du gouvernement, trou-

verait-on cette diversité dans les époques, qui n'est nullement proportionnée à l'éloignement des villes? Ce n'est, nous le croyons, qu'un soulèvement populaire déterminé par les événements de la capitale; le peuple doit en avoir seul la responsabilité.

On a été fort divisé sur le nombre des victimes qui périrent dans ces jours néfastes : Péréfixe a dit cent mille, Sully soixante-dix mille, le président de Thou trente mille; mais il y a un écrit qui peut être admis comme base pour établir le nombre des morts, c'est le Martyrologe des huguenots, imprimé en 1582. Le but de cet écrit était de conserver le souvenir de ceux qui avaient subi la mort pour le pur évangile. Les recherches furent faites avec le plus grand soin, et sans aucun doute les noms indiqués religieusement. On remarque dans cet écrit deux parties, l'une où le nombre est indiqué en bloc et s'élève à trente mille; mais lorsqu'il entre dans le détail des villes, il n'est plus encore en bloc que de quinze mille cent soixante-huit, et, lorsqu'il veut indiquer les personnes, il n'en trouve que sept cent quatre-vingt-six (1).

(1) TABLEAU DU NOMBRE DES VICTIMES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY, D'APRÈS LE MARTYROLOGE DES HUGUENOTS

Paris,	en bloc 10,000;	en détail, 468;	nominativem.	152
Meaux,	—	225	—	30
Troyes,	—	37	—	37
Orléans,	—	1,850	—	156
Bourges,	—	23	—	23
La Charité,	—	20	—	10
Lyon,	—	1,800	—	144
Saumur et Angers,	—	26	—	8
Romans,	—	7	—	7
Rouen,	—	600	—	212
Toulouse,	—	306	—	»
Bordeaux,	—	274	—	7
Total en bloc,	15,168;		nominativement,	786

Qu'on double ce dernier nombre, dit Lingard, et l'on ne sera peut-être pas loin de la vérité. C'est donc au juste sentiment d'horreur soulevé par une telle exécution qu'il faut attribuer l'exorbitante exagération du nombre indiqué par la plupart des historiens.

Le premier président de Thou rassura le roi contre sa conscience, qui était en proie aux plus tristes agitations. Le Parlement se trouvant en vacance, une chambre extraordinaire, réunie pour juger la conspiration attribuée à l'amiral, condamna, le 27 septembre 1572, la mémoire de Coligny, et prescrivit que son corps serait mis en pièces, traîné sur une claie et pendu à un gibet sur la place de Grève, d'où il devait être porté aux fourches patibulaires de Montfaucon (1). Par le même arrêt, le château de Châtillon-sur-Loing devait être rasé et les arbres du parc coupés ; il fut même prescrit de semer du sel sur une terre qu'on voulait ainsi frapper de stérilité et purifier de tout ce qu'elle avait produit de mauvais.

Les enfants de Coligny, issus du sang le plus illustre,

(1) « Quelques jours après que M. l'amiral fut tué, dit Brantôme, et porté à Montfaucon pendu par les pieds, ainsi qu'il commençoit à rendre quelque senteur, le roi l'alla voir. Aucuns qui étoient avec lui bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les reprit et leur dit : Je ne le bouche comme vous autres ; car l'odeur de son ennemi est très bonne. Il voulut voir mourir le bonhomme Briquemaut, ainsi que Cavagnes, chancelier de leur cause ; et d'autant qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux, et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mourir et contempler mieux leur visage et contenance. »

Nous ne rapportons ce fait que pour dire qu'il repose uniquement sur l'autorité assez légère de Brantôme, qui ne la raconte que sur un ouï-dire. Les remords dont le roi était alors poursuivi suffirent pour le démentir.

furent déclarés déchus et roturiers, privés non-seulement de tous leurs biens, mais de tous les droits de citoyens et incapables de tester. Par un arrêt du même jour, deux gentilshommes, amis de l'amiral et ses confidents, furent jugés comme ses complices et condamnés à être pendus : ils furent traînés ce jour-là en Grève avec l'effigie de l'amiral.

La nouvelle de la journée de la Saint-Barthélemy causa une profonde sensation à Rome, où l'événement fut représenté, tel qu'il était en effet, comme un coup d'Etat déterminé par les trames des protestants et par un noir complot contre la vie du roi (1). Il y eut dans la capitale du monde chrétien des prières d'actions de grâces pour remercier le ciel d'avoir sauvé le roi et la religion.

(1) Nous croyons devoir donner le jugement de Gabriel Naudé sur la Saint-Barthélemy. « Certes, pour moi, encore que la Saint-Barthélemy soit à cette heure également condamnée par les catholiques et par les protestants, *je ne craindray pas toutefois de dire que ce fut une action très juste et très remarquable, et dont la cause estoit plus que légitime*, quoique les effets en aient esté bien dangereux et extraordinaires. C'est une grande lascheté, ce me semble, à tant d'historiens français, d'avoir abandonné la cause du roy Charles IX, et de n'avoir monstré le juste sujet qu'il avoit eu de se défaire de l'amiral et de ses complices; on luy avoit fait son procès quelques années auparavant, et ce fameux arrest estoit intervenu ensuite, qui fut traduit en huit langues, et intimé ou signifié, si l'on peut ainsi dire, à toutes ses troupes; on avoit donné un second arrest en explication du premier, et tous les protestants avoient esté si souvent déclarez criminels de lèze-majesté, qu'il y avoit un grand sujet de louer cette action, comme le seul remède aux guerres qui ont esté depuis ce temps-là et qui suivront peut-être jusques à la fin de nostre monarchie, si l'on n'eût point manqué à l'axiôme de Cardan, qui dit : *Il ne faut jamais rien entreprendre, si on ne le veut achever. Il falloit imiter les chirurgiens experts qui, pendant que la*

D'ailleurs, le clergé était entièrement étranger au coup d'Etat ; le cardinal de Lorraine était à Rome, et, dans les auteurs du temps, on ne voit pas figurer un seul ecclésiastique, si ce n'est Jean Bouillard, chanoine de Notre-Dame, qui fut tué dans son lit comme hérétique. Aussi tous les hommes impartiaux reconnaissent que l'Eglise ne prit aucune part à cette résolution politique, et l'exposé loyal que nous en avons fait en est une preuve.

Philippe II en ressentit une joie extrême ; il savait que ses plus grands ennemis venaient de succomber ; il connaissait les vastes projets de Coligny contre la Flandre. Charles IX s'était justifié de la velléité qu'il avait eue d'attaquer cette province.

Dans une longue audience, Lamothe-Fénelon, notre

veine est ouverte, tirent du sang jusques aux défaillances, pour nettoyer les corps cacochymes de leurs mauvaises humeurs. Ce n'est rien de bien partir, si l'on ne poursuit la carrière. Le prix est au bout de la tire, et la fin règle le commencement. D'où vient donc que ceste action, puisqu'elle estoit si légitime et raisonnable, a esté néanmoins blasmée et décriée? Pour moy, j'en attribue la première cause à ce qu'elle n'a esté faite qu'à demy, car les huguenots qui sont restés auroient mauvaise grâce de l'approuver, et beaucoup de catholiques qui voient bien qu'elle n'a de rien servi, ne se peuvent empêcher de dire qu'on se pouvoit bien passer de l'entreprendre, puisqu'on ne la vouloit pas achever.....

... Au reste, personne ne peut nier qu'il ne soit mort tant de factieux et de personnes de commandement à la journée de la Saint-Barthélemy, que, depuis ce temps-là, les huguenots n'ont pu faire des armées d'eux-mêmes.....

... L'on peut dire que la Saint-Barthélemy, pour n'avoir pas esté exécutée comme il falloit, non-seulement n'apaisa pas la guerre, au sujet de laquelle elle avoit esté faite, mais en excita une autre encore plus dangereuse. »

ambassadeur à Londres, protesta à Elisabeth que Charles n'avait eu aucune idée d'un tel événement, avant le soir même qui le précéda; que c'est alors qu'il apprit avec autant d'étonnement que d'effroi, que les confidens intimes de l'amiral avaient formé le projet de venger la tentative faite contre sa vie, en surprenant le Louvre, en s'emparant du roi et de la famille royale, en mettant à mort le duc de Guise et tous les autres chefs du parti catholique.

L'éloquence persuasive de Fénelon fit impression sur la reine, qui ordonna à son ambassadeur de remercier Charles de sa communication, et de l'assurer qu'elle suffisait pour convaincre l'univers de la droiture de son intention; elle recommanda même à sa protection tous les Français protestants et leur culte.

Catherine répondit adroitement à ce dernier point, que son fils ne pouvait imiter un meilleur modèle que celui de sa bonne sœur la reine d'Angleterre; que, comme elle, il ne voulait pas forcer les consciences; mais que, comme elle, il prohibait dans son royaume l'exercice de tout autre culte que celui qu'il pratiquait lui-même.

Tous les autres ambassadeurs reçurent une semblable instruction et présentèrent les mêmes moyens de justification.

Le massacre de la Saint-Barthélemy avait produit une profonde impression dans toute la France. Si le roi avait su profiter de son coup d'Etat, il pouvait aisément détruire le parti protestant, réduit à un extrême abatement: mais l'agitation à laquelle il était livré, ne lui permettait pas de s'arrêter à des mesures politiques sages et régulières. Il y avait aux portes de La Rochelle des trou-

pes de terre et une flotte nombreuse sous le commandement de Strozzi et de La Garde; il suffisait de donner un ordre, et La Rochelle était soumise. Il en était de même de Montauban et de Nîmes : le roi laissa aux réformés le temps de reprendre confiance en eux-mêmes et de se montrer aussi redoutables qu'auparavant.

Un énorme changement était survenu dans la personne et les pensées de Charles IX : « Il parut tout changé, et disoit qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir » (Bran-tôme).

« Le roi Charles ayant, le soir du même jour et tout le lendemain, ouï conter les meurtres et tueries qui s'y étoient faits des vieillards, femmes et enfants, tira à part maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, qu'il aimoit infiniment, quoiqu'il fût de la religion, et lui dit : — Ambroise, je ne sçay ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps grandement esmus, voire tant ainsi que si j'avois la fièvre, me semblant à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se présentent à moy les faces hideuses et couvertes de sang : je voudrois que l'on n'y eût pas compris les im-bécilles et innocents. »

Dans le désir de se concilier de nouveau les protestants, le roi appela La Noue, chef fameux parmi les réformés; il le reçut avec une extrême bienveillance, excusa le meurtre de la Saint-Barthélemy comme une nécessité, et lui demanda de se charger de prémunir les Rochelais contre leur propre imprudence. Il leur laissait leurs privilèges, leur indépendance; il ne demandait que

deux choses : la paix et une obéissance extérieure. Il était impossible d'exiger moins.

La Noue, après avoir accepté la commission que le roi lui avait donnée, pria les Rochelais de lui envoyer, dans un village, des commissaires pour traiter avec eux de la pacification. Les envoyés de la ville semblaient le regarder avec un certain œil de défiance. « La Noue, » dit d'Aubigné, leur montra son bras perdu à leur » service ; eux répliquèrent : — Il nous souvient d'un » La Noue, duquel le personnage étoit bien différent » de celui que vous jouez ; c'étoit notre grand ami, » qui, par sa vertu, expérience et constance, défendoit » nos vies, se couronnoit d'honneur, et n'eût pas voulu » nous trahir par de belles paroles, comme fait celui à » qui nous parlons, semblable de visage et non de vo- » lonté. »

Charles IX le nomma gouverneur de La Rochelle, à la seule condition qu'il résignerait son commandement aussitôt qu'il en aurait reçu l'ordre du roi. Ce fut une faute, car La Noue, homme d'une haute valeur, d'une vigilance à toute épreuve et d'un courage merveilleux, ranima encore, par sa présence, le protestantisme dans une ville où il était déjà trop ardent.

La Rochelle, devenue le centre du protestantisme français et ville indépendante par l'extrême imprudence du roi, vit s'organiser dans son sein une constitution républicaine composée en trente articles. Dans les chefs-lieux de cercles protestants, il y avait un maire et vingt-cinq conseillers choisis par voie d'élection dans tous les rangs de la société, sans distinction de caste ni d'origine. Le maire, avec les vingt-cinq, formait le conseil de la

province chargé de l'administration et de la justice. Au-dessus de ce conseil il y en avait un autre composé de cent personnes, dont les vingt-cinq faisaient partie; ce conseil supérieur était comme le sénat représentatif de la province; il décidait de toutes les grandes affaires et de celles qui avaient été portées à son tribunal. Les magistrats des différentes villes, élisaient, à la pluralité des voix, un chef général, cinq lieutenants pour le remplacer, s'il venait à succomber, et un conseil de l'union. Chaque canton avait ses impositions et son contrôleur des finances. Quelques articles concernant les bonnes mœurs des citoyens et des soldats complétaient les mesures adoptées pour le gouvernement des protestants.

On voit que la réforme établissait un gouvernement dans le gouvernement. Cette organisation devint en peu de temps tellement formidable, que le sénéchal de Périgord écrivait au duc d'Alençon : « Si le roi, la reine et » vous ne pourvoyez aux troubles de l'Etat autrement » que par le passé, je crains de vous voir aussi petits » compagnons que moi. »

La reine-mère, qui poursuivait un autre dessein (elle convoitait la couronne de Pologne pour son fils Henri), ne parut pas d'abord s'en préoccuper.

L'astrologie, prétendue science, était alors honorée et pratiquée par les esprits les plus fermes du xvi^e siècle. Catherine de Médicis avait un astrologue qui lui avait annoncé que tous ses fils seraient rois. Pleine de confiance dans la prophétie, elle travailla à la réaliser. Sigismond-Auguste, roi de Pologne, ayant été attaqué d'une maladie de langueur, les Polonais avaient déclaré qu'ils ne choisiraient pas un monarque dans leur propre

royaume, afin de se créer une grande alliance au dehors. Catherine qui, depuis longtemps, cherchait un trône à son fils de prédilection, et avait formé le projet de conquérir l'Algérie pour lui en former un royaume, tourna ses regards vers la Pologne, songea à marier Henri d'Anjou avec Anne, fille de Sigismond-Auguste, espérant ainsi se former des partisans en Pologne. Pour conduire cette difficile affaire, elle en chargea Montluc, évêque de Valence, alors ambassadeur en Turquie, et qui, ayant résidé longtemps en Pologne, connaissait parfaitement le pays. Pour ne point s'engager témé-
rairement, Montluc proposa d'envoyer en Pologne Balagny, son fils naturel (1), en lui recommandant d'attirer les regards de la noblesse par ses manières élégantes, sa gaité, ses grandes dépenses, et de représenter le jeune Henri comme un prince accompli sous tous les rapports.

A la mort de Sigismond, Montluc fut aussitôt envoyé en Pologne. Sa marche fut retardée à Verdun d'abord, où il fut jeté en prison comme protestant; délivré par les prières de la reine-mère, il fut arrêté en Allemagne par les reîtres, qui exigeaient de lui la solde que les protestants français leur devaient. Arrivé en Pologne, il adressa un manifeste à toute la noblesse et au clergé polonais pour leur rappeler les titres du duc d'Anjou à leurs suffrages; il justifia le massacre de la Saint-Barthélemy comme un événement fortuit. C'était là le plus grand

(1) Montluc penchait vers les doctrines calvinistes, et avait contracté un mariage clandestin qui lui attira les censures de Pie IV; il parut revenir plus tard à de meilleurs sentiments.

obstacle que la candidature du jeune Henri rencontrait.

Non-seulement il circulait des relations détaillées de cet événement, « mais toutes les semaines l'on apportoit des peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépeinte, et le roi et le duc d'Anjou spectateurs de cette tragédie, et marris de ce que les exécuteurs n'étoient pas assez cruels. Les dames en parloient avec une telle effusion de larmes, comme si elles eussent été présentes à l'exécution. » L'évêque Montluc ne cessait de prendre Dieu à témoin « que le très illustre duc d'Anjou n'avoit été cause, ni motif de la dite journée, et que au roi son frère ni en lui, on n'avoit jamais vu aucun signe de cruauté (1). »

La peste qui survint força à retarder l'élection jusqu'à l'année suivante. Catherine de Médicis, ayant reçu l'avis de Montluc qu'elle devait se concilier les luthériens d'Allemagne, si elle voulait réussir, n'eut pas honte d'envoyer aux protestants allemands un ambassadeur, non-seulement pour représenter la Saint-Barthélemy comme un événement fortuit, mais encore pour leur proposer une alliance contre la maison d'Autriche. Elle négociait en même temps le mariage de son troisième fils le duc d'Alençon, avec la protestante Elisabeth, reine d'Angleterre. Une telle politique sans suite, aujourd'hui hostile au protestantisme et le lendemain favorable à cette cause, ne pouvait obtenir aucun résultat.

Charles IX entrerait dans ces idées ; il lui semblait qu'en laissant revivre le protestantisme, il effaçait son action de la Saint-Barthélemy. Il y avait à la cour des seigneurs

(1) *Mémoires de J. Choisin*, p. 369, 272.

qui étaient loin de partager ses opinions ; Henri d'Angoulême, son frère bâtard, aurait voulu profiter d'un voyage que le roi fit sur les frontières de Lorraine pour recommencer un nouveau massacre à Paris ; il en fut empêché avec peine par le duc de Nevers, gouverneur de la capitale, qui, cependant, avait été l'un des plus ardents promoteurs de la Saint-Barthélemy.

Malgré son amour de la paix et de la tolérance, il fallut que le roi songeât au siège de La Rochelle, car cette ville avait rejeté toutes les ouvertures de paix, et elle poussait le protestantisme à une guerre à outrance. Le siège de la ville, commencé par Biron et Strozzi, fut ensuite placé sous la direction du duc d'Anjou, qui le poussa avec une très grande activité, car les plus grands seigneurs dont le prince était accompagné voulaient occuper l'endroit le plus périlleux. La Noue, qui dirigeait les Rochelais dans la défense et négociait en même temps, retardait fréquemment les opérations des assiégeants par des propositions de paix ; mais les ministres irrités, non contents de blâmer les négociations, insultaient La Noue, qui fut contraint de sortir de la ville, désespérant de la sauver.

Quoique La Rochelle fût fortifiée par la nature et par toutes les ressources de l'art, et que l'enthousiasme des citoyens les induisît à dédaigner les efforts des assiégeants, la ville faisait cependant reposer son principal espoir sur la flotte que Montgommery avait réunie à Falmouth, et sur les promesses de secours que ce seigneur avait reçues du conseil d'Angleterre. Charles se flattait de l'espoir de les priver de cette ressource, parce qu'Elisabeth avait parlé des derniers événements en des termes

beaucoup plus doux que ses conseillers. Afin de maintenir de bonnes relations avec le roi de France et de lui témoigner son affection, elle avait même envoyé le comte de Worcester pour lui offrir un vase baptismal, et puni des croiseurs anglais qui s'étaient emparé de quelques Français.

De Gondi, ambassadeur de France, en se présentant à la cour d'Angleterre pour remercier Elisabeth, lui demanda la dispersion de la flotte de Plymouth. Tout en promettant qu'elle ne donnerait aucun argent aux Rochelais, elle dit qu'elle ne pouvait disperser une flotte marchande, ni empêcher des particuliers de faire le commerce ; que, si ses sujets abusaient de cette liberté, elle saurait réprimer leurs crimes, et qu'elle permettait au roi de les traiter en pirates.

Cette réponse n'éloignant pas le danger, le roi dut fortifier sa flotte qui croisait à l'embouchure de la Charente. Montgomery, après avoir tenté inutilement de forcer le passage, fut étonné, à son retour en Angleterre, d'entendre sortir de la bouche d'Elisabeth des paroles de mécontentement de ce qu'il s'était permis de déployer le pavillon anglais ; et la reine lui refusa pendant quelque temps la permission d'entrer dans aucun de ses ports. Les aventuriers qui l'accompagnaient se dispersèrent immédiatement.

Si la retraite de Montgomery était de nature à décourager les assiégés, leurs ministres enflammaient toujours davantage leur ardeur, et les conduisaient à l'ennemi en entonnant le psaume *Exurgat Deus*. Comme cette année le poisson était très abondant, qu'il en venait jusqu'au milieu du port, ils rappelaient les prodiges

opérés par le Seigneur pour nourrir son peuple dans le désert; c'était une autre manne qu'il envoyait à ses fidèles enfants de La Rochelle.

Ce qui donna le plus de confiance aux assiégés, ce fut une maladie contagieuse qui vint décimer les armées catholiques. « Dès que un homme en est attaqué, tout » son corps demeure sans force et comme frappé de paralysie; le visage devient pâle et perd entièrement sa » couleur. Le froid s'empare des extrémités; on ne dort » plus; des nausées continuelles, des vomissements verdâtres, et une douleur très violente qui attaque en » même temps l'estomac, les intestins, les flancs, les » aines et les reins; des tiraillements suivis de douleurs » très cruelles à la plante des pieds; des défaillances, » sans que le malade perde connaissance, se succèdent » jusqu'au moment de la mort (1). »

Malgré les chants du cantique de la délivrance, malgré les ravages de cette espèce de choléra, la ville eût fini par succomber, si un autre événement n'eût déterminé la cour à lever le siège. Un courrier ayant apporté au duc d'Anjou la grande nouvelle de son élévation au trône de Pologne, la reine-mère l'engagea à conclure la paix le plus tôt possible.

La paix ne pouvant être conclue avec une seule ville, il fallait comprendre tout le parti qui était en armes dans le Midi. Sancerre, fanatisé par les huguenots du Berry et de la Haute-Loire, était aussi assiégé par Claude de La Châtre. Vainement le comte de Sancerre offrait sa médiation; vainement les murs s'écroulaient devant

(1) De Thou, liv. 414, 794.

les énormes bombardes des catholiques, les habitants de Sancerre se défendaient toujours avec un courage indomptable. Le siège ayant été converti en blocus, une famine effroyable vint ajouter à tous les autres maux, sans que la ville consentit à se rendre. Elle ne se soumit que lorsque ses défenseurs ne purent plus tenir leurs armes.

Montbrun et Lesdiguières sillonnaient les vallées du Dauphiné, sans toutefois pouvoir se rendre maîtres de villes importantes. En Guyenne et en Languedoc toutes les places tombaient sous les coups des troupes royales, et il ne resta bientôt aux protestants aucune forteresse en Languedoc, à l'exception des trois villes de Montauban, Nîmes et Montpellier.

Telle était la situation des huguenots, lorsque le duc d'Anjou offrit la paix à La Rochelle et à tout le parti. Les conditions proposées étaient moins avantageuses que celles qui avaient été accordées après les guerres civiles précédentes. La liberté de conscience formait la base de cette pacification : mais le culte public ne devait être toléré que dans les villes de Nîmes, Montauban et La Rochelle ; dans les autres localités, les protestants ne pouvaient pratiquer leur religion que dans leurs propres maisons. Ils pouvaient cependant se réunir, pourvu que le nombre ne dépassât pas dix personnes. Encore cette faculté était ôtée à Paris et à deux lieues à la ronde. Les baptêmes et les mariages protestants se faisaient dans les maisons particulières. Le roi accordait d'ailleurs un oubli complet pour le passé.

Le duc d'Anjou, à son arrivée à Paris, trouva dans cette ville une ambassade polonaise pour lui offrir la

couronne que lui avait fait obtenir Jean de Montluc, évêque de Valence, en promettant tout ce qu'on voulait, tolérance religieuse, libertés nationales, secours de tous les genres. A l'entendre, la France allait devenir la très humble servante de la Pologne.

Le roi et son conseil furent fort étonnés de semblables conditions, qui n'étaient nullement dans les instructions de l'ambassadeur français. La cour hésitait; Montluc la détermina en disant de promettre toujours, qu'une fois sur le trône, Henri ferait ce qu'il voudrait. Telle était la moralité des négociations à cette époque : mensonge et duperie.

Le duc d'Anjou accepta les conditions de son ambassadeur, prêta le serment demandé, et fit son entrée solennelle à Paris comme roi de Pologne. Toutes les préoccupations politiques et religieuses disparurent alors devant les fêtes. Trois jeunes rois se trouvaient réunis : Charles IX, âgé de vingt-trois ans ; Henri, roi de Pologne, âgé de vingt-deux ; et Henri, roi de Navarre, âgé de vingt ans.

Ces rois ne s'aimaient guère et n'avaient pas le même caractère. Charles IX avait constamment des jurements à la bouche, recherchait les exercices violents, se livrait au plaisir de la chasse avec une activité dévorante, sonnait du cor jusqu'à ce qu'il tombât exténué. Henri voulait allier toute l'afféterie des mignons à la bravoure militaire. Le roi de Navarre se regardait presque comme le captif de ses beaux-frères : il n'osait suivre l'impulsion de son caractère ; il était le chef du parti protestant, et il le laissait persécuter dans ses domaines.

Henri, roi de Pologne, qui avait tant ambitionné un

trône, se sentait affligé de quitter le beau pays de France ; il voyait d'ailleurs son frère souffrant : aussi manifesta-t-il la volonté de passer encore l'hiver en France. Mais Charles IX, jaloux des éloges dont il était l'objet, lui déclara net que l'un des deux devait quitter le royaume : « Partez, lui dit sa mère, mais vous n'y demeurerez » guère. Si bien qu'il fallut déloger et partir de Paris, » sur la fin de septembre (1). »

Le projet que Catherine avait formé pour rapprocher son fils de la France, était d'engager la Pologne dans une guerre contre le parti catholique de Hollande. C'est là encore une face de sa politique toute machiavélique et sans aucune probité ; car il était plus qu'indécemment, il était scandaleux que, après avoir voulu abattre le parti protestant en France, on tentât de le relever dans les Pays-Bas, qu'après la Saint-Barthélemy on employât, pour racheter un tel acte, un prince qui avait montré le plus d'ardeur pour anéantir et faire égorger tous les protestants. C'était le plan de cette femme. Le parti protestant était aux abois dans les Pays-Bas : Harlem venait d'être emporté. Le prince d'Orange allait succomber, quand la reine-mère proposa de le relever et nomma le duc d'Alençon pour être le chef des guerres de Flandre contre l'Espagne.

Le roi de Pologne quitta enfin la France et fut accompagné par sa mère jusqu'à Blamont en Lorraine ; mais son frère Charles IX fut obligé de suspendre sa marche à Villers-Cotterets. « Il avoit trop sonnè de la trompe à » la chasse du cerf. »

(1) D'Aubigné, liv. II, 105.

Henri franchit la frontière de Pologne le 25 janvier 1574, et fut sacré à Cracovie le 21 février. Nous reviendrons plus tard sur ses actes dans son nouveau gouvernement. Continuons à exposer les affaires de France.

Il commençait alors à se former un tiers parti, celui des *politiques* ou des *centres*, qui l'emportèrent à la fin, comme il arrive dans toutes les révolutions. Les Montmorency, chefs de ce nouveau parti, gagnèrent à leur cause, par un gentilhomme provençal, nommé Boniface La Mole, le duc d'Alençon qui, sans se déclarer pour les protestants, blâmait ouvertement les rigueurs déployées contre eux. Ils s'associèrent au jeune vicomte de Turenne, au roi de Navarre et au prince de Condé, à peu près du même âge. Ils se rapprochèrent de La Noue, que nous avons vu jouer le rôle de pacificateur à La Rochelle.

Assurés de trouver, même parmi les catholiques, un parti puissant pour les appuyer, les protestants du Midi étaient devenus beaucoup plus exigeants, bien qu'ils n'eussent pas voulu accepter le dernier édit de pacification. Profitant cependant de cet édit, les principaux chefs organisèrent une constitution quasi républicaine. Ils constituèrent un chef pour chaque province, avec pouvoir de lever des impositions et des troupes, et envoyèrent au roi des députés pour lui faire des représentations. La liberté et l'égalité des cultes n'étaient plus assez pour eux. Sous le prétexte d'obtenir le rétablissement des libertés provinciales, ils demandaient la souveraineté pour chacune des grandes provinces du Midi. C'était vouloir changer la France en un état fédératif. Catherine de Médicis, entendant de pareilles conditions,

s'écria : « Si Condé était encore en vie, et s'il était au cœur de la France, à la tête de vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de pied ; si, de plus, il était maître des principales villes du royaume, il ne demanderait pas la moitié de ce que ces gens ont l'insolence de nous proposer (1). »

Catherine, en renvoyant les députés avec des promesses vagues, comprit la nécessité de se rendre maîtresse du boulevard de la réforme. Elle se flattait de s'emparer par surprise de La Rochelle et d'abattre ainsi la tête du protestantisme en France. Biron, du Lude, Rouhaut et Puy-Gaillard s'étaient introduits dans la place et y avaient pratiqué des intelligences, pour s'assurer d'une des portes de la ville. Informé de cette trame, le maire de La Rochelle les fit arrêter et en informa aussitôt le roi, qui déclara avoir été absolument étranger à ce complot et approuver la condamnation portée contre ces illustres personnages. Les huguenots ne se laissèrent pas tromper par ces protestations ; ils se préparèrent à soutenir une guerre que tout leur annonçait devoir être prochaine.

Il se tint, le 16 décembre, un conciliabule à Milhau, où se fit une nouvelle fédération protestante. Tous ceux qui étaient présents se lièrent par un nouveau serment « à une union, association et fraternité plus intime, avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves. » Ils instituèrent un gouvernement véritablement républicain. Les Etats-Généraux, qui devaient posséder la souveraineté, étaient

(1) De Thou, liv. vii, 13.

obligés de s'assembler tous les six mois en nombre égal de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature. Chaque province avait ses Etats, obligés de se réunir tous les trois mois, et de nommer le capitaine de la province, avec son conseil.

Cette révolution, plus politique que religieuse, puisqu'elle prétendait changer la constitution de la France, s'annonçait par des écrits. On répandait à flots le livre de la *servitude volontaire de la Boétie*; François Hotman publiait sa *Franco-Gallia*, dans laquelle il donnait le pouvoir souverain aux Etats-Généraux, dont les rois n'étaient que les mandataires; un anonyme prêchait la rébellion dans un écrit intitulé *Junius Brutus*.

Au milieu de cette confusion générale, les intérêts se croisaient de toutes parts : les politiques voulaient déférer la lieutenance générale au duc d'Alençon, parce que le roi Charles IX, dans son état de maladie, pouvait à peine s'occuper d'affaires. La reine-mère aurait préféré la voir confiée à son gendre Charles, duc de Lorraine, âgé alors de trente-deux ans, prince calme, réservé, qui s'était toujours bien maintenu avec tous les partis, ce qui avait fait concevoir à Catherine de Médicis l'espoir de le manier à son gré. Les politiques n'avaient non plus aucun sentiment de haine contre Charles de Lorraine; mais son frère Henri, duc de Guise, âgé seulement de vingt-quatre ans, semblait s'être chargé de venger les torts faits à sa famille, et blessa profondément les Montmorency en poursuivant l'épée à la main, jusque dans la chambre du roi, un gentilhomme nommé Ventabren, qu'il accusait d'avoir été aposté par le maréchal pour le tuer.

Ces dissensions rattachèrent aux protestants les politiques, qui avaient besoin d'être assez forts pour attaquer leurs ennemis. Une nouvelle levée de boucliers ayant été arrêtée et le duc d'Alençon mis à la tête de la révolte, il fut décidé que la sédition éclaterait de tous côtés à la fois le 10 mars. Les impatients profitèrent du mardi-gras pour couvrir plus facilement le soulèvement, et firent échouer toutes les mesures; car le duc d'Alençon croyant le soulèvement prématuré, eut la lâcheté de livrer à la reine la liste de tous les conjurés, assurant qu'il ne s'était lié avec eux qu'afin de mieux suivre leurs complots.

Le roi, alors à Saint-Germain, aurait pu être arrêté par deux cents cavaliers protestants bien armés, qui se trouvaient à peu de distance : « Nous fûmes, dit Marguerite de Valois, contraints de partir deux heures après minuit et mettre le roi Charles dans une litière, pour gagner Paris; la reine-mère mettant dans son charriot mon frère et le roi mon mari, qui cette fois ne furent traités si doucement que l'autre; car le roi s'en alla au bois de Vincennes, d'où il ne leur permit plus de sortir (1). »

Quoique les principaux chefs de la ligue, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, fussent retenus prisonniers à la cour, le soulèvement n'en éclata pas avec moins de violence. La Noue surprit Lusignan, Melle et Fontenay. Pons, Tonnay-Charente, Royau, Talmont, Saint-Jean-d'Angely et Rochefort tombèrent aux mains des protestants. Le Velay, le Vivarais et le Forez se soulevaient.

(1) Marguerite de Valois, tom. II, p. 187.

Lyon était bloqué, Orange surpris; Montbrun dominait dans le Dauphiné; La Colombière et Guitry parcouraient la Normandie et le Maine à la tête d'une bonne cavalerie; le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, refusait d'obéir.

Dans cette situation alarmante, Catherine de Médicis commanda la formation de trois armées : l'une sous Matignon, pour la Normandie; une autre sous Montpensier, pour la Guyenne; une troisième sous le dauphin d'Auvergne, pour le Dauphiné et le Languedoc. Ces trois armées ne pouvaient se réunir rapidement : la première seule opéra sous le règne de Charles IX; Matignon, son général en chef, dompta facilement les révoltés en Normandie, malgré la descente de Montgomery sur les côtes de cette province, avec les protestants réfugiés en Angleterre.

Il y eut dans cette guerre quelques faits qui méritent d'être signalés : La Colombière, commandant en chef des protestants à Saint-Lô, se fit tuer sur la brèche, avec ses deux fils, âgés l'un de douze et l'autre de dix ans; Montgomery fut pris à Domfront. Catherine de Médicis, à la nouvelle de la prise de celui qui avait fait périr son mari, entra dans la chambre de son fils « avec quelques insolences de joie qu'on n'avait jamais remarquées en elle, pour annoncer à son fils la prise de » Montgomery; mais il tourna la tête de l'autre côté, » sans prendre part à cet événement (1). »

La reine-mère était parvenue à se rendre maîtresse des principaux chefs des rebelles; mais ils surent s'é-

(1) D'Aubigné, liv. II, p. 129.

chapper, à l'exception de La Mole et de Coconas, deux agents subalternes dont le procès fut fait par devant le Parlement. Il était facile de constater leur conspiration, mais on était loin d'en connaître tous les horribles projets. Coconas dévoila toutes les trames, désignant ouvertement le duc d'Alençon et le roi de Navarre comme les chefs de la conspiration; il dit même que le dessein prémédité allait jusqu'à la mort du roi. Charles IX, qui avait alors repris un peu de vigueur, en fut tellement irrité, qu'il avait formé le projet de faire périr son frère et son beau-frère : « Voyant, dit Marguerite, que La » Mole et Coconas étoient chargés et se trouvoient ex- » posés au danger de perdre la vie, comme j'avois en- » core beaucoup d'autorité sur le roi, je recourus à un » expédient pour les sauver ou perdre ma fortune. »

Marguerite entra et sortait librement du cachot où étaient renfermés ces malheureux; elle avait voulu obliger Coconas et La Mole à prendre successivement ses habits; mais ils ne purent s'entendre pour savoir celui qui commencerait, et cette tentative demeura sans succès.

Charles IX ne put exécuter son dessein; il sentait qu'il allait mourir. Ayant fait venir son premier médecin, nommé Mazille, il lui dit : « Je suis horriblement et » cruellement tourmenté. » Le médecin lui répondit qu'il avait épuisé tous les remèdes de son art, que Dieu était le souverain médecin en de pareilles maladies, et que c'était à lui seul qu'il fallait demander la guérison. « Je crois, dit le roi, que ce que vous dites est vrai, et » n'y savez autre chose. Tirez-moi ma custode, que j'es- » saye de reposer. » Mais l'infortuné cherchait le repos qui s'éloignait, appelait le sommeil qui ne répondait pas

à sa voix ; il ne voyait que les cadavres sanglants de la Saint-Barthélemy, qui étaient tombés sous ses yeux, ou les mourants entraînés dans le cours de la Seine, cherchant à se débattre contre la mort qui les emportait. Les fautes qui avaient amené la triste journée de la Saint-Barthélemy, n'avaient pu laisser sans remords l'infortuné monarque. Enfin sa dernière heure sonna au château de Vincennes, le 30 mai 1574.

Charles IX était doué de grands talents, ami des lettres et des arts, naturellement généreux ; mais, malheureusement, sa coupable mère avait essayé de dépraver toutes ces bonnes qualités, et n'y avait que trop réussi. On a attribué à ce roi quelques pièces de vers qui sont trop bien faites pour être de cette époque.

On ne rendit aucun honneur funèbre à Charles IX : quelques archers de la garde, quatre gentilshommes de la chambre et le cynique Brantôme, c'était là tout le cortège.

CHAPITRE VI.

Henri III, âgé de 23 ans (1574-1589).

§ I^{er}. *Régence de Catherine de Médicis (1574-1575).*

Charles IX, avant de mourir, avait pourvu à l'administration du royaume, jusqu'au moment où son frère

Henri aurait pris en main les rênes de l'empire, en nommant régente Catherine de Médicis, sa mère, qui, pour la seconde fois, recevait en cette qualité le gouvernement du royaume. Catherine avait alors une grande supériorité sur tous ceux qui l'environnaient ; il n'y avait plus, comme la première fois, de personnages capables de dominer le gouvernement par leurs talents, leur position et leur expérience. Catherine avait pris des allures despotiques, et avait résolu de donner à la France la constitution dégradante de la Turquie. Un nommé Poncet, qui avait étudié le jeu des institutions de l'empire ottoman, ayant été introduit à la cour par le chancelier Birago, raconta avec charme les mœurs, coutumes et constitutions de tous les peuples qu'il avait visités. Il n'y avait, à ses yeux, aucun gouvernement qui valût celui du Grand-Seigneur, parce qu'il était le maître absolu de la vie, des biens et de l'honneur de ses sujets. Là, disait-il, les grands et les princes ne sont pas indépendants ; un clin-d'œil du maître suffit pour les faire périr ; point d'autres gentilshommes que les janissaires, ces fidèles exécuteurs des volontés du Grand-Seigneur ; tous les sujets professent la religion du souverain, excepté dans les régions lointaines, où le sultan en tolère d'autres pour ne pas changer les provinces en désert. Il n'y a qu'un seul propriétaire, le sultan, qui distribue les terres et les biens selon sa volonté. Les grands de ces contrées ne possèdent ni villes fortifiées, ni châteaux-forts ; il n'y a en Turquie aucune forteresse, excepté sur les frontières, où elles ont été élevées contre l'ennemi du dehors. On demanda à Poncet comment on pourrait, en France, établir un pareil régime : « Il faut, dit-il, ôter

» les princes et affaiblir tellement la noblesse, qu'elle ne
» puisse contredire au roi. »

Catherine, qui ne comprenait pas combien le despotisme est éphémère, aurait voulu établir ce régime en France : elle avait accordé la Saint-Barthélemy pour anéantir toute la haute aristocratie. Mais les Guise avaient survécu; la lutte ne s'était pas engagée contre eux comme elle l'avait espéré. Les Guise, champions du catholicisme, avaient une haute autorité sur la masse de la nation, qui les mettait au niveau du roi; les Montmorency, quoique moins puissants, formaient aussi un parti redoutable; c'étaient autant de têtes qu'il eût fallu abattre. Catherine n'osait en entreprendre l'exécution pendant ses quelques mois de régence; elle ajourna son dessein, et, jusqu'à l'arrivée de son fils, elle suivit la politique qu'elle croyait le mieux convenir à la situation, et laissa s'assoupir toutes les questions irritantes.

Son premier soin fut de disposer tous les partis à la paix. Le jour même de la mort de Charles IX, elle adressa aux gouverneurs des provinces des circulaires dans lesquelles elle disait que la volonté de Charles IX était de laisser dans une parfaite tranquillité et dans un entier repos tous ceux qui voulaient vivre *doucement sous le bénéfice des lois*; sachant d'ailleurs que c'était la manière de voir du roi, son successeur, elle pria les gouverneurs des provinces de tenir cette ligne de conduite et de ne pas s'en écarter, afin de conserver la paix dans l'Etat.

Pour donner plus de poids à ses lettres, elle avait engagé le roi de Navarre et le duc d'Alençon, qui avaient beaucoup d'autorité sur certains gouverneurs, de les

déterminer à être soumis à la régente, « de même qu'ils » s'efforceroient, de leur côté, à lui rendre tout service » et obéissance. » Elle chargeait Lamothe-Fénelon, son ambassadeur en Angleterre, « de se condouloir avec la » reine d'Angleterre de ce triste et fâcheux inconvénient, » dont elle ne doute pas que ladite reine ne porte beau- » coup de déplaisir. » Mais, en même temps, elle avertit Lamothe-Fénelon « d'avoir l'œil soigneusement ou- » vert aux nouvelles délibérations qu'elle (Elisabeth) » prendra, lesquelles, comme je m'assure, tendront tou- » jours à troubler ce royaume, pour l'extrême désir » qu'elle a de trouver moyen d'y entreprendre, afin d'y » avoir, si elle pouvoit, un autre Calais. »

La reine négocia en même temps une trêve avec les protestants, leur faisant de magnifiques promesses pour l'arrivée de son fils. En effet, une trêve de deux mois fut conclue dans le Poitou. Pour montrer son bon vouloir, Catherine consentit à payer la solde de l'armée protestante, afin qu'elle ne levât aucune contribution.

Dans le Midi, les huguenots s'étaient relevés plus redoutables que jamais, et semblaient avoir puisé une nouvelle énergie dans le sang qui avait été répandu à la Saint-Barthélemy. Ce n'était peut-être pas sans vérité qu'Agrippa d'Aubigné disait, dans son langage incisif :

Les cendres des brûlés sont précieuses graines.

La pacification aurait peut-être encore pu avoir lieu dans ces contrées, sans un incident. La Popelinière et quelques chefs de réformés s'étant rendus auprès de la reine, en avaient reçu des paroles de paix. Mais, à leur retour, en traversant le Quercy, ils furent jetés en prison

par un parti de catholiques, et crurent que toute promesse de paix était fallacieuse.

Un autre incident vint encore compliquer la situation. Le maréchal Damville, second fils du connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui s'était rallié aux politiques, soit oubli, soit dessein, n'ayant pas reçu de communications officielles de la mort de Charles IX, convoqua de sa propre autorité les Etats de Languedoc à Montpellier pour le 2 juillet, tandis que les protestants, de leur côté, se réunissaient à Milhau. Justement irritée d'un pareil procédé, la reine-mère confia la dignité de gouverneur du Languedoc au comte de Villars, amiral de France. Damville refusa d'obéir, donna des ordres comme par le passé, écrivit à l'assemblée protestante de Milhau pour s'unir à elle contre le despotisme de la reine, et il parut, au nom de l'union des protestants et des politiques, un long mémoire pour démontrer la nécessité des Etats-Généraux. Le jeune prince de Condé, que les églises évangéliques avaient reconnu pour chef, promettait d'ailleurs de seconder de tous ses efforts la ligue protestante. Retiré à Heppenheim, il avait des relations fréquentes et intéressées avec les chefs du protestantisme allemand ; il admettait d'ailleurs l'idée de l'union du parti catholique modéré avec le protestantisme, pour écraser l'absolutisme de la cour.

Dans cette situation extrêmement embarrassante pour la régente, en face d'une ligue formidable et d'un chef puissant et capable, qui se constituait en état de désobéissance ouverte, Catherine prit le parti de dissimuler.

Obligée de plier devant les grands, Catherine se vengeait sur ceux qu'elle jugeait moins redoutables. Mont-

gommery étant toujours dans les fers, elle voulut que sa tête tombât. Il fut condamné à mort comme ayant conspiré la mort de Charles IX au moment de la Saint-Barthélemy. La reine voulut rassasier ses yeux en voyant tomber la tête de celui qui avait été la cause innocente de la mort de son mari.

Cependant le roi Henri III, à qui la reine avait expédié, deux heures après la mort de Charles IX, deux courriers par deux voies différentes, pour lui apprendre la mort de son frère et l'inviter à venir prendre la couronne, écrivit à sa mère pour lui conférer la régence et s'achemina vers la France. Il s'était trouvé dans un extrême embarras pour sortir de Pologne. Ses nouveaux sujets, tout en le comblant d'hommages, en faisant des fêtes multipliées en son honneur, le surveillaient constamment pour l'empêcher de fuir, surtout depuis la mort de Charles IX; les gardes ne sortaient de sa chambre à coucher que lorsqu'on le jugeait endormi. Deux voies se présentaient pour sortir de Pologne : assembler le sénat, lui dire qu'appelé à régner sur la France, il avait besoin de se rendre dans son nouveau royaume; proposer de déposer la couronne, et travailler à la faire donner à son frère, le duc d'Alençon. C'était là le parti le plus sage, le plus digne d'un roi reconnaissant envers une nation qui lui avait donné trente-cinq mille voix. Il n'y avait qu'une seule chose à craindre : que le sénat, qui avait déjà témoigné de la répugnance à lui voir prendre le titre de roi, ne s'opposât à son départ. Dans ce cas on pouvait toujours recourir au second moyen, qu'on ne devait prendre que dans une nécessité extrême. Villequier, nouveau favori du roi de Po-

logne, lui persuada de partir *incognito*, comme un malfaiteur, ou comme un roi détrôné obligé de fuir son pays. Henri III adopta ce moyen. L'ambassadeur de France, en retournant dans sa patrie, eut ordre de tenir des chevaux de poste prêts sur toute la route. Le 18 juin Henri se coucha à l'ordinaire, il feignit de dormir : quand les gardes se furent éloignés, il s'échappa par une porte secrète, fit un quart de lieue à pied, monta à cheval et partit au galop. La nuit était tellement obscure, qu'il s'égara dans une forêt, rencontra une cabane de charbonnier, et contraignit le charbonnier à monter en croupe et à le guider. Il fit vingt lieues de chemin à grande course, et arriva le matin à Plezin, ville frontière de la Moravie. Au bruit de sa fuite, la Pologne s'était émue ; l'ordre avait été donné de l'arrêter partout où on le rencontrerait. Les Français encore dans le royaume furent saisis et renfermés dans les prisons de Varsovie.

Henri III, une fois arrivé sur le territoire autrichien, ne marcha plus qu'à petites journées. A Vienne, à Venise, on lui donna des fêtes magnifiques ; à Turin il rencontra le maréchal Damville, chef du parti des politiques, qui, ayant pourvu au gouvernement du Languedoc, s'était hâté de venir à sa rencontre en Savoie.

Le roi reçut bien le maréchal, voulut même lui donner le marquisat de Saluces ; mais il refusa de s'expliquer sur la conduite que le maréchal avait tenue dans son gouvernement, jusqu'à ce qu'il eût entendu la reine-mère. Damville s'embarqua pour le Languedoc, tandis que le roi se dirigeait vers la France. Le duc de Savoie sut si bien agir sur l'esprit de Henri, qu'il en obtint la restitution des places de Pignerol, la vallée de Pérouse

et Savigliano. Les Français ont blâmé cette restitution comme un acte de faiblesse et de mauvaise politique; les étrangers n'y ont vu qu'un acte de justice. Nous pensons que les droits du Piémont étaient au moins litigieux.

Le roi fit, le 6 septembre 1574, son entrée solennelle à Lyon, où il rencontra sa mère. Des conférences s'ouvrirent sur la conduite à tenir à l'égard des protestants. On y appela les personnages les plus marquants de la cour, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le duc de Nemours, Retz, etc., etc. Deux opinions furent en présence : l'une tendait à la paix, l'autre inclinait pour la rigueur.

Comptant au nombre de ses plus beaux exploits les guerres qu'il avait faites aux protestants, Jarnac et Montcontour lui rappelant la haine qu'il avait jurée au protestantisme, Henri rêvait la guerre, qui était peut-être une nécessité, s'il ne voulait abdiquer; car, avec la constitution protestante du Midi, la royauté était impossible, ou elle n'eût été qu'une royauté sans pouvoir, mille fois au-dessous de la royauté féodale de Robert et de Henri I^{er}. Mais, en décidant la guerre, Henri III ne se demandait pas s'il avait des armées et des officiers pour les commander; il ne pensait pas que les meilleurs généraux avaient disparu ou avaient passé dans les rangs de ses ennemis. Henri pensait peut-être se mettre à la tête de son armée; il en était capable, s'il l'eût voulu, mais il semblait alors avoir perdu toute énergie, tout sentiment de dignité. Une seule pensée le préoccupait, le plaisir.

§ II. *Début du gouvernement du roi. — Ses folies*
(1575-1576).

En rentrant dans son royaume, le roi trouvait les plus redoutables problèmes à résoudre : afin de rendre sa personne plus respectable, on le pria de se transporter à Reims pour s'y faire sacrer. Il annonça qu'il allait descendre le Rhône pour visiter le Midi et combattre les hérétiques. A peine entré dans le Dauphiné, le roi écrivit à Montbrun de déposer les armes. « Comment, dit Montbrun, le roi m'écrit comme roi, et comme si je le devois reconnoître ! Je veux qu'il sache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le reconnoitrois pour tel ; mais, en temps de guerre, qu'on a le bras armé, et qu'on est assis sur la selle, tout le monde est compaignons (1). »

Henri jura de faire mourir ce hardi partisan, s'il tombait jamais entre ses mains, et crut se venger en emportant quelques fortins le long du Rhône. Au siège de Livron, les femmes, du sommet des remparts, insultaient aux favoris et leur disaient que la seule arme qu'ils süssent manier étoit le poignard des assassins. Elles leur reprochaient la Saint-Barthélemy : « Venez, assassins, » criaient-elles ; venez, massacreurs, vous ne nous trouverez pas endormis comme à la Saint-Barthélemy. »

Henri III arriva le 23 novembre à Avignon, sans argent. « La plupart des pages se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passaient ; et sans le trésorier Le Comte, qui

(1) Brantôme, liv. iv, p. 354.

» accommoda la reine de cinq mille francs, il ne lui se-
» roit resté ni dame, ni demoiselle (1). »

Ce dénûment n'empêchait pas le roi de se livrer à des fêtes insensées et de changer tout en amusement, le sacré et le profane. Il y avait dans Avignon des confréries de pénitents qui se flagellaient jusqu'au sang ; Henri voulut aussitôt changer en farce ce qu'il y avait de sérieux et de vraiment chrétien dans ces confréries. Toute la cour se déguisa en trois confréries : les blancs, les noirs et les bleus ; on voyait ces sacrilèges s'avancer pieusement en longues files au milieu des rues, pousser dévotement des soupirs, puis, sur les places publiques, se dépouiller d'une partie de leurs habits et se frapper jusqu'au sang. Le roi de Navarre, qui faisait partie de l'une de ces compagnies, se frappait si mollement, que Henri III, après avoir ri de sa crainte, le déclara indigne d'une telle confrérie de pénitents.

Telle était la vie insensée d'un roi qui rentrait dans un royaume profondément agité. Un auteur du temps trouve cette conduite très politique ; il assure que Henri III la tenait dans des vues de prudence. Il y avait tant de folies dans cette tête mal organisée, que nous ne serions point étonné que Henri se crût habile.

Il mourut, pendant le séjour du roi à Avignon, un personnage important, le cardinal de Lorraine (26 décembre 1574). En lui finissait la première et la grande génération des Lorrains. « Le jour de sa mort et la nuit suivante, » s'éleva en Avignon, à Paris et quasi par toute la » France, un vent si impétueux, que de mémoire d'hom-

(1) L'Etoile, pag. 106.

» mes il n'en avoit été un pareil. Les catholiques ro-
 » mains disoient que la violence de cet orage portoit
 » indice du courroux de Dieu sur la France, d'un si bon,
 » d'un si grand et si sage prélat ; et les huguenots, au
 » contraire, que c'estoit le sabbat des diables qui s'assem-
 » bloient pour le venir quérir, qu'il faisoit bon mourir
 » ce jour-là pour ce qu'ils estoient bien empêchés. »

La reine-mère parut profondément affectée de cette mort. En se mettant à table ce jour même elle dit : « Nous
 » aurons à cette heure la paix, puisque le cardinal de Lor-
 » raine est mort, qui étoit celui, dit-on, qui l'empêchoit,
 » ce que je ne puis croire, car c'étoit un grand et sage
 » prélat, auquel la France et nous tous perdons beau-
 » coup (1). » Ayant demandé à boire, comme on lui en
 donna dans son verre, « elle commença tellement trem-
 » bler, qu'il lui cuida tomber des mains, et elle s'écria :
 » Jésus ! voilà M. le cardinal de Lorraine que je vois ! »
 Elle crut encore le voir plusieurs fois. Pendant plus d'un
 mois elle n'osa demeurer seule.

Après avoir passé les derniers mois de l'année à Avi-
 gnon, Henri III se rendit à Reims pour son sacre. Il y
 arriva le 11 février, et le 13 il y fut sacré par le cardinal
 de Guise. « Quand on lui mit la couronne sur la tête, il
 » dit assez haut qu'elle le blessoit, et lui coula par deux
 » fois, comme si elle eût voulu tomber. »

Il se maria le 15, jour du mardi-gras, avec Louise de
 Vaudemont, nièce du cardinal. Ce qui peint le caractère
 de Henri III, c'est qu'aux deux cérémonies de son sacre
 et de son mariage il mit tant de temps à s'habiller et à
 arranger toutes ses pierreries, que, contre les rubriques

(1) L'Etoile, pag. 106

de l'Eglise, la messe ne put se dire que le soir. On supprima le chant du *Te Deum* pour avoir plus tôt terminé.

Nos rois avaient l'habitude de faire par eux-mêmes la neuvaine de Saint-Marcou, afin d'avoir le pouvoir de guérir les écrouelles ; on fut tout surpris de voir Henri confier ce soin pieux à son aumônier. Il rentra à Paris le 27 février. « Dès-lors on le vit tous les jours le long » du Carême, par les paroisses et églises de Paris l'une » après l'autre, ouïr le sermon, la messe, faire ses dévotions ; et cependant s'enquérir de tous les moyens de » faire de l'argent en toute sorte que les ingénieux peuvent penser (1). »

Pour se procurer de l'argent, il mit en gage les reliques les plus précieuses de la couronne de France ; la vraie Croix disparut de la Sainte-Chapelle le 20 mai. Le peuple, d'une voix unanime, accusa Henri III ou sa mère de cette soustraction. « Le peuple, dit L'Etoile, » avoit celle-ci tant en horreur et mauvaise réputation, » que tout ce qui arrivât de malencontre lui étoit imputé, et disoit-on qu'elle ne faisoit de bien que quand » elle pensoit mal faire. » Pour apaiser la rumeur publique, Henri III exposa, l'année suivante, à l'adoration du peuple un fragment de la vraie Croix (2).

La Pologne échappait alors à Henri III. Le sénat convoqué à Stizicka au mois de mai 1575, invita le roi à revenir prendre les rênes du gouvernement et conduire l'armée polonaise contre les Turcs. Henri ayant répondu que les troubles intérieurs de la France l'en empêchaient, un décret du 15 juillet déclara le trône vacant, et Etienne Bathori, vayvode ou prince de Transylvanie, se parta-

(1) L'Etoile, pag. 114.

(2) L'Etoile, pag. 115, 132.

gea les voix avec l'empereur Maximilien II. Cet empereur étant venu à mourir, Bathori demeura possesseur paisible du trône de Pologne.

Cependant le pouvoir s'affaiblissait en France; les factions se fortifiaient. Le parti protestant, peu auparavant complètement déchu, moins par les massacres de la Saint-Barthélemy que par la puissante réaction du catholicisme, était audacieux, grâce au concours puissant qu'il trouvait dans les politiques. Nous avons déjà fait remarquer que ce parti était composé d'un grand nombre de seigneurs catholiques qui avaient moins horreur de la Saint-Barthélemy que de la puissance exorbitante des Guise, et voulaient réaliser les principes de L'Hospital. Le chef principal des politiques était le maréchal Henri de Montmorency, comte de Damville, catholique peu sincère, qui s'était montré l'un des plus ardents ennemis des huguenots, mais qui avait ensuite blâmé les maximes qu'il avait exécutées, quand le pouvoir sembla le négliger et ne pas lui accorder ce qu'il croyait dû à son haut mérite.

Au mois de janvier, Damville fit le serment dans l'assemblée des huguenots à Nîmes: 1° de protéger les églises réformées qui avaient reconnu le prince de Condé pour chef suprême; 2° de réclamer la délivrance du roi de Navarre et du duc d'Alençon, détenus depuis deux ans; 3° de ne conclure ni paix, ni trêve avec Henri III, sans l'assentiment des huguenots; 4° d'accepter le conseil semi-partie des deux religions qui leur serait donné pour l'administration de la justice et des finances.

Tous les protestants n'avaient pas vu cette alliance avec plaisir. Les plus zélés pensaient que les politiques catho-

liques, dans le fond, finiraient non-seulement par abandonner le protestantisme, lorsque leur ambition personnelle serait satisfaite, mais qu'ils se déclareraient encore contre lui. C'est cependant cette union qui rendit de la puissance à la réforme. Dès le mois de janvier Damville emporta Aigues-Mortes, Baillargue, Vocances, Andance, et Alais ; quoique catholique, il commandait les protestants, et le duc d'Uzès, quoique protestant, était à la tête des catholiques. Castres fut pris et ses habitants passés au fil de l'épée. Joyeuse se vengea dans le haut Languedoc, en prenant vingt-sept villes ou villages fortifiés dont il fit égorguer tous les habitants.

Pour délibérer plus librement, les députés des églises réformées et les catholiques politiques se réunirent à Bâle, en Suisse, et formulèrent une pétition au roi pour demander une complète égalité entre les deux religions, et la répression des autres cultes. La reine, effrayée du progrès constant des réformés, repoussa leur demande et se détermina à abattre la tête des alliés par un crime : elle ordonna d'empoisonner l'aîné des Montmorency ; mais, ayant été secouru à temps, il conserva la vie et fut rendu à la liberté avec le maréchal de Cossé, les deux principales têtes du parti des politiques.

Si l'armée catholique faisait des progrès sous le duc de Montpensier, rasant le château de Lusignan et la tour de Mellusine, « la plus noble décoration et la plus vieille » de toute la France (1), » le protestantisme recrutait le vicomte de Turenne, qui marqua entre tous les partisans de la réforme.

(1) Brantôme, liv. III, p. 369.

Les catholiques ayant emporté l'île de Ré, l'une des clefs de La Rochelle, en furent chassés vingt-quatre heures après par La Popelinière, l'historien des guerres civiles. Dans le Dauphiné et la Provence la guerre se continuait avec la férocité et la vigueur des représailles que l'on pouvait attendre des chefs qui commandaient dans ces provinces. Le fameux Montbrun ayant été fait prisonnier, les huguenots offrirent de l'échanger contre des capitaines catholiques. On se souvient que Henri III avait juré de le faire périr. Le parlement de Grenoble condamna à avoir la tête tranchée ce partisan qui avait coutume de dire que le jeu et les armes rendent les hommes égaux.

Afin d'avoir à leur tête un nom capable de servir de ralliement, les partis coalisés engagèrent le duc d'Alençon et le roi de Navarre, tous les deux captifs à la cour quoique libres en apparence, à prendre la fuite et à rejoindre les rebelles. Le roi de Navarre, retenu par une intrigue amoureuse, refusa de partir; mais le duc d'Alençon accepta et se sauva à Dreux, ville de son apanage, où il fut rejoint par une foule de seigneurs. Il fit paraître un manifeste déclamatoire contre les vices du gouvernement, et surtout contre les lourdes charges des impôts, « lesquels ne tendaient qu'à enrichir quelques personnes étrangères, qui s'étaient emparées du roi et des » principaux Etats et gouvernements du royaume. »

Dans le manifeste du prince, il n'y avait aucun abus bien précisé, aucune réforme importante indiquée; on y voyait de ces vagues accusations qu'on peut formuler contre toute espèce de gouvernement. Cela suffit pour faire accourir auprès de lui une multitude de gentils-

hommes protestants et politiques. Une fois à la tête d'une nombreuse armée, il écrivit aux villes de La Rochelle et de Montauban pour leur promettre son appui. Comme il voulait se maintenir bien avec tout le monde, il envoya son secrétaire intime au Pape, pour le rassurer sur ses dispositions à l'égard des hérétiques; s'il s'alliait un moment avec les ennemis de la foi, c'était pour ramener la paix dans sa patrie; ce but une fois obtenu, il devait s'en séparer.

La cour n'était pas sans inquiétude sur les suites de la levée de houcliers du duc d'Alençon. Toutes les forces ennemies se groupaient autour de ce prince; Condé recrutait une armée en Allemagne pour le rejoindre; Damville s'engageait à se réunir à lui sous peu de jours, avec quatorze à quinze mille hommes; l'armée du Poitou était à sa disposition.

Thoré de Montmorency, mis à la tête des troupes recrutées en Allemagne, qui formaient un effectif de cinq mille hommes, se dirigea vers la Lorraine, espérant entrer en Champagne à Langres et passer la Loire à La Charité. Le duc de Guise, chargé de l'arrêter en Champagne, enveloppa la petite armée de Thoré et contraignit les Allemands à mettre bas les armes. Il restait encore quelques hommes dans un hallier : Guise vint lui-même les sommer de se rendre; on lui répondit par un coup d'arquebuse qui lui fracassa la mâchoire; de là lui fut donné le surnom de *Balafré*. Thoré s'échappa et parvint à rejoindre le duc d'Alençon, avec lequel la reine-mère était en négociation.

Le duc de Montmorency s'offrit comme médiateur d'une paix difficile à régler, tant les intérêts étaient

complexes. Les négociations ayant duré plusieurs mois sans rien terminer, on se contenta alors d'une trêve de six mois, temps suffisant pour régler toutes les conditions.

Pendant Henri III, avec cette bizarrerie de caractère qui le distinguait, voulait que ses mignons combattissent les uns contre les autres, les pleurait quand ils succombaient et les oubliait presque aussitôt.

Chaque jour, accompagné de la reine et de ses courtisans, il allait visiter une ou plusieurs chapelles qu'il faisait élever dans différentes églises et charger d'une multitude de bougies, où il récitait des prières et chantait des litanies. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que, lorsque le roi apercevait dans la rue « un beau petit chien dameret, il se détachait de la foule et courait l'acheter, le payait toujours à proportion de sa petitesse, car il raffolait des plus petits. Il songeait en même temps à une réforme générale du langage et des vêtements ; il étudiait la grammaire latine, voulait, par délicatesse de langage, substituer le pluriel à la seconde et à la troisième personne du singulier. En s'adressant au roi, on devait lui dire : *Leurs Majestés*. Il introduisait dans l'habillement des hommes la grande fraise italienne goudronnée (1). »

Telles étaient les graves préoccupations du roi, tandis que sa mère, chargée du poids du gouvernement, se trouvait dans un extrême embarras. Les ennemis grandissaient, la royauté s'avilissait, le trésor royal était vide. Il fallait certes une telle situation pour signer les conditions de la trêve que la reine acceptait. Le parti des mécontents s'engageait à ne point faire entrer en France la

(1) L'Etoile, pag. 118.

grande armée que le prince de Condé avait au-delà du Rhin ; mais, comme il fallait la faire vivre, Catherine paya sur-le-champ cent soixante mille écus d'or. Elle consentait à licencier toutes les troupes étrangères, à l'exception des gardes suisse et écossaise. Le roi livrait six villes de sûreté : Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, La Charité et Mézières ; il permettait au duc d'Alençon d'avoir quatre compagnies pour sa garde ; il invitait les villes confédérées à envoyer des députés à Paris pour y traiter de la paix.

Le roi accepta cette trêve, mais il espérait bien ne pas l'observer, et poussa en secret les gouverneurs à refuser de remettre les places de sûreté aux protestants. Le duc d'Alençon se contenta de Saint-Jean-d'Angely et de Cognac, au lieu d'Angoulême et de Bourges. Cependant on répandait parmi les protestants les bruits les plus sinistres : d'Alençon assurait qu'on avait voulu l'empoisonner ; Condé écrivait que les projets de la reine-mère tendaient à renouveler la grande trahison passée ; Théodore de Bèze annonçait de nouvelles calamités à la réforme. Condé, afin d'avoir un prétexte pour entrer en France, se plaignait qu'aucune des conditions qui le concernaient n'avaient été remplies ; que Mézières ne lui avait pas été remis, que les cent soixante mille écus promis ne lui avaient pas été payés. Il franchit la frontière à la tête de dix-huit mille hommes et de seize pièces de campagne. Le passage de cette troupe, sans solde et sans vivres, fut marqué par les plus affreux ravages. Les villes fortes échappaient à la dévastation, parce que l'armée envahissante ne s'amusa pas à faire des sièges ; mais il ne restait rien des villes ouvertes ni

des villages. Condé entra en Bourgogne, où les Allemands trouvèrent cette curée après laquelle ils soupiraient depuis si longtemps. Nuits ayant essayé de fermer ses portes, à l'exemple des forteresses, les Allemands, heureux d'une apparence de résistance, en profitèrent pour égorger presque tous les habitants, enlever ce qui pouvait se transporter et brûler le reste. Dijon se racheta pour deux cent mille livres, La Châtre pour douze mille. Le magnifique château de Tavannes, à Lespeille, fut rasé en haine de son maître. Deux autres armées, l'une en Languedoc, commandée par Damville, l'autre dans le Poitou, sous les ordres du duc d'Alençon, se conduisaient à peu près de même.

A la fin de février 1576, la cour fut saisie d'une grande terreur lorsqu'elle apprit l'évasion du seul homme réellement redoutable du parti protestant, du porte-drapeau de la réforme, du roi de Navarre, en un mot, à qui le roi n'avait laissé que deux serviteurs : d'Aubigné, son écuyer, et Armagnac, son premier valet de chambre. Le premier n'avait dû son salut auprès du roi que parce qu'il était un poète distingué, et auprès des Guise parce qu'il possédait le talent de la bonne société. Tous deux étaient couchés dans la chambre de Henri de Navarre, lorsque d'Aubigné l'entendit soupirer, puis chanter. Ses deux serviteurs étant accourus auprès de son lit, lui demandèrent s'il était vrai que l'esprit de prière travaillât et habitât encore en lui? et, s'il en était ainsi, pourquoi il demeurerait captif, pourquoi il obéissait à une femme, tandis que ses amis combattaient?

Le roi de Navarre, réveillé par cette conversation, s'occupa des moyens de fuir et profita d'une grande

chasse, arrêtée le 20 février, pour assurer sa fuite. Henri parvint, au milieu de la chasse, à s'écarter; il monta sur des chevaux préparés et se sauva du côté de la Loire. Une fois au-delà de ce fleuve, il se crut en sûreté; il s'écria : « Je ne retourne plus à Paris, si l'on ne m'y traîne; » j'ai la messe et ma femme. Pour la messe, j'essayerai » de m'en passer; mais ma femme, je la veux ravoir. »

Malgré cette plaisanterie, il passa trois mois sans retourner ostensiblement au protestantisme, et ne donna, non plus que ses amis, aucune marque extérieure de religion, attendant le cours des événements avant de se prononcer.

L'armée protestante, devenue formidable par la réunion du prince de Condé et du duc d'Alençon, paraissait résolue de n'accepter la paix à aucun prix; mais la reine-mère offrit des conditions aussi belles que celles qu'ils pourraient attendre des plus brillantes victoires. Suivie de son brillant cortège de dames d'honneur, toujours si puissantes sur les jeunes cœurs, Catherine se rendit à Chastenay, où elle fit signer la *paix de Monsieur*, ainsi nommée parce que le duc d'Alençon reçut en apanage, pour lui et pour ses descendants mâles, les trois duchés d'Anjou, de Berry et de Touraine, *le tout afin de parvenir à quelque grand et heureux mariage*. Les protestants furent établis presque sur le pied de l'égalité avec les catholiques; ils obtinrent le libre exercice de leur culte par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour et à deux lieues à la ronde; la liberté la plus parfaite fut rendue à leurs écoles, à leurs synodes, à leurs consistoires; des chambres mi-partie devaient être établies dans tous les parlements pour leur assurer l'impartialité

de la justice; les mariages protestants furent déclarés légitimes; tous les arrêts rendus contre eux furent annulés. Les plus illustres victimes de leur parti étaient réhabilitées; par une confusion injurieuse, on mit le nom de l'amiral à côté de ceux de La Mole et Coconas. Les enfants de tous ceux qui avaient péri à la Saint-Barthélemy étaient exempts d'impôts pendant six ans. Les protestants obtinrent un très grand nombre de villes de sûreté en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Auvergne et en Guyenne; enfin le roi prenait l'engagement de convoquer à Blois les Etats-Généraux, où la paix devait être faite sur les bases les plus larges.

Jamais paix plus honteuse n'avait été signée par un roi avec la plus faible partie de ses sujets; il accordait aux politiques et aux protestants des conditions exorbitantes. Avec les places de sûreté, le roi livra les plus riches provinces à ses ennemis; il ne lui restait aucune souveraineté au midi; il n'y avait qu'un pouvoir peut-être nominal, mais aucune autorité effective. Le Parlement, après avoir fait la plus vive résistance, enregistra l'édit par nécessité. Le peuple de Paris, toujours si profondément catholique, empêcha de chanter le *Te Deum* pour cet acte déplorable.

§ III. *Sainte Ligue (1576-1577).*

La paix de Chastenay ou de *monsieur* ne laissa à personne la confiance de voir enfin succéder la tranquillité à tous les malheurs passés. Les chefs protestants, étonnés des concessions exorbitantes qu'ils avaient obtenues, pensaient que c'était une vieille ruse de guerre de Catho-

rine de Médicis, et annoncèrent qu'ils voulaient se retirer dans leurs gouvernements. Ils choisissaient pour lieu de leur habitation les forteresses les plus inexpugnables, afin d'avoir le temps de se défendre et de réunir des troupes, si le gouvernement voulait recommencer la guerre.

La grande armée des Allemands, cantonnée auprès de Langres jusqu'à ce qu'on lui eût payé trois millions six cent mille livres, vivait aux dépens de la malheureuse Champagne aux abois. La reine avait engagé les diamants de la couronne; mais ce n'était pas assez. On imposait des contributions nouvelles, que le roi jetait à ses courtisans sans songer à soulager ses sujets.

Les peuples, accablés de maux, détestaient les protestants et les politiques, qui avaient accumulé tant de calamités sur notre patrie. A Bourges, où le duc d'Alençon voulait faire une entrée solennelle, la répulsion était si forte, que Condé, invité aux fêtes, répondit : « Je con-
» nois le peuple de Bourges si mal affectonné à ceux de
» ma religion; il s'y pourroit trouver quelque coquin
» qui, faisant semblant de viser ailleurs, me donneroit
» dans la tête; le coquin seroit pendu, mais cependant le
» prince de Condé seroit mort. Je vous prie, monsieur,
» que je ne fasse pas pendre de coquin pour l'amour de
» moi (1). »

Se trouvant délaissé par la cour, le peuple résolut de se défendre lui-même, et profita d'une occasion pour former une des plus formidables associations de citoyens. Condé ayant obtenu le gouvernement de la Picardie, Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, Roye et

(1) L'Etoile, p. 147.

Montdidier, villes du ressort de son gouvernement, seigneur fortement attaché aux Guise, et catholique dévoué, refusa de livrer au nouveau gouverneur les places dont nous venons de parler. Pour pouvoir se défendre, il songea à organiser le parti catholique en dehors de la royauté.

L'idée de la ligue avait été conçue par le génie des Guise, et le cardinal de Lorraine avait médité sur son organisation au concile de Trente. La mort de François, duc de Guise, avait fait abandonner ce projet; mais quand le Balafre jugea que la situation devenait de plus en plus critique pour la religion, il le reprit et l'insinua à ses agents; car ce n'est pas lui extérieurement qui prit l'initiative dans cette circonstance. La première pièce officielle de la ligue est une convention passée à Péronne par Jacques d'Humières et quelques magistrats.

Par cet acte, les gentilshommes, les prélats et les bourgeois s'unirent pour maintenir les lois et la religion de l'antique monarchie. Ils déclaraient « qu'ils avoient été bien avertis que, sitôt que la ville de Péronne seroit saisie par les troupes de Condé, le dessein étoit d'y dresser le magasin et amas des deniers de ceux de la nouvelle religion; que de là on proposoit envoyer et lancer les ministres par toutes villes du gouvernement, dépêcher les mandements et ordonnances, et, en cas du moindre refus, procéder par arrêt et emprisonnement des catholiques, saisie et dégât de leurs biens. Pour rompre ces pratiques, ils croient leurs biens ne pouvoir être mieux employés, ni leur sang plus justement, ni plus saintement répandu. Pour atteindre ce but, les seigneurs prenoient l'engagement d'honorer et suivre le chef de la

confédération en tout, partout et contre tous ceux qui s'attaqueroient directement ou indirectement à sa personne, pour lui faire très humblement service, et verser tout leur sang pour la grandeur et conservation d'icelle... Chacun, pour son regard, attirera le plus qu'il lui sera possible d'autres gentilshommes, soldats et bons marchands qui auroient envie de se conserver. »

La sainte ligue, un instant renfermée dans la Picardie, où elle eut pour membres tous les seigneurs catholiques, la magistrature et les bourgeois, trouva bientôt des imitateurs dans toute la France. Dans le Poitou, le duc de Thouars, Louis de La Trémouille, fit signer le même acte par tous les catholiques de la province. Le premier président du Parlement se fit à Paris le principal agent de la grande œuvre, et, afin que l'acte d'association parvint jusqu'aux derniers rangs de la société, il employa deux hommes du peuple, le parfumeur Pierre La Bruyère et son fils, qui était conseiller au Châtelet. On lisait au récipiendaire le manifeste qui contenait tous les principes de la sainte ligue, dont le but était de conserver le culte de Dieu dans toute sa pureté, de repousser toute autre religion que la religion catholique, et d'être fidèle au roi, s'il persévérait à défendre le catholicisme. Le ligueur devait sacrifier tout pour faire triompher le principe qu'il défendait, ses biens, son honneur et sa vie ; il s'engageait encore à poursuivre sans relâche tous les hérétiques déserteurs de la vraie foi. Après qu'on avait bien développé ces engagements, on faisait prêter cette formule de serment au récipiendaire :

« Je jure à Dieu le créateur, touchant cet évangile et » sous peine d'anathème et de damnation éternelle, que

» j'entre dans cette association catholique selon la forme
» du traité qui m'a été lu présentement, justement,
» loyalement et sincèrement, soit pour y commander, ou
» y obéir et servir; et promets, sur ma vie et mon hon-
» neur, de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de
» mon sang, sans y contrevenir ou m'en retirer pour
» quelque mandement, prétexte, excuse, ni occasion que
» ce soit. »

Si les catholiques prenaient une position décidée, les protestants cherchaient, de leur côté, à se rallier et se fortifier. Condé, pouvant peu compter sur son gouvernement de Picardie, l'échangea contre Saint-Jean-d'Angely et Cognac; le roi de Navarre, persuadé qu'il avait peu à attendre des catholiques, au milieu desquels il serait toujours un fidèle de mauvais aloi, passa publiquement dans le protestantisme et s'approcha de La Rochelle, où il désirait se montrer. Cette ville, chef-lieu du protestantisme républicain, ennemie de tous les princes, de quelque couleur qu'ils fussent, ne voulut point le recevoir. « Il fit repentance publique d'avoir été par menace ré-
» duit à la religion romaine; et pleurs et contenance
» que lui et sa sœur montrèrent en public, lui rendirent
» les Rochelais plus confidants qu'auparavant. Il partit
» de là le 4 juillet, pour commencer la visite de son
» gouvernement (1). »

La cour, pressée par le roi de Navarre et le prince de Condé d'accomplir entièrement le traité de pacification, se voyait placée entre les deux formidables associations et devait absolument se décider pour l'une ou pour l'au-

(1) D'Aubigné, liv. IV, p. 219.

tre, car toutes les forces vitales de la nation étaient passées dans l'un ou l'autre camp. Le parti catholique, le plus puissant, mit sur pied en peu de mois vingt-six mille soldats fantassins et cinq mille cavaliers; il avait son trésor, qu'il tâchait de cacher aux yeux du roi, pour que le monarque ne pût s'en saisir. Ce qui donnait le plus de force à la ligue catholique, c'était le concert, l'organisation régulière et l'obéissance. Quoiqu'elle n'eût pas nommé de chef, elle reconnaissait pour son supérieur tacite le duc de Guise, qui jouissait d'une immense popularité. Le duc Henri était un homme grand, beau, éloquent, plein d'ardeur et de zèle pour la religion; la blessure qu'il avait reçue au visage, ajoutait quelque chose de mâle à sa beauté, ce qui l'avait fait surnommer *le Balafre*. On répandit le bruit qu'il aspirait au trône, qu'un avocat de Lyon avait vu dans ses papiers une généalogie qui faisait descendre sa famille de Charlemagne; à cette généalogie était jointe, dit-on, un traité pour prouver que Hugues Capet était un usurpateur, et que la couronne devait revenir aux Guise.

Le parti protestant, flanqué des politiques, était décousu; il n'avait ni la même énergie, ni surtout la même union. Le duc d'Alençon, qu'il plaçait à la tête de ses premiers chefs, ayant obtenu ce qu'il désirait par une augmentation d'apanage, songeait à se rapprocher de la cour; toujours catholique au fond du cœur, il détestait les protestants ses associés. Condé, prince plein d'une grande raideur, qui ne pouvait convenir à un parti nombreux composé de seigneurs jaloux les uns des autres, déplaisait aux politiques par sa sévérité protestante. Le roi de Navarre, plus conciliant par caractère, se mon-

trait favorable aux catholiques, leur rendait des églises dans le Béarn; il avait même obtenu des Rochelais qu'on leur en remît une dans leurs murs, ce qui avait fait pousser dans les rues de cette ville sainte du protestantisme les cris déchirants d'idolâtrie! Damville, chef des politiques, quoique toujours attaché aux catholiques, se serait facilement consacré au service du roi, si le sire de Luynes n'eût livré à la ligue le Pont-Saint-Esprit.

Au milieu de ces préoccupations politiques, le roi s'abandonnait à une frivolité toujours croissante. Le 14 juillet, on le vit rentrer à Paris avec la reine-mère, non point suivi d'un cortège digne d'un souverain, mais avec une multitude de perroquets, de guenons et de petits chiens qu'il avait achetés à Dieppe. Le peuple, malheureux, témoin de ces dépenses frivoles et du luxe scandaleux et de mauvais goût des mignons, éclatait en murmures. « Ils étoient, dit L'Etoile, fort odieux au peuple, » tant par leurs façons hautaines et badines que par » leurs accoutrements efféminés et les dons immenses » qu'ils recevoient du roi. Ces beaux mignons portoient » les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par » dessus leurs petits bonnets de velours, comme font les » femmes; et leurs fraises de chemises de toile d'atour » empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir » leur tête dessus leur fraise, sembloit que c'étoit la tête » de saint Jean-Baptiste dans un plat. »

Les mignons mêlaient à ces folies puérides un air de faux braves et de spadassins, et multipliaient les assassinats. Jacques Violard, président du grand conseil, fut assassiné par les seigneurs de Richebourg; un écuyer du duc de Nemours fut tué par un inconnu; le baron

de Vitteaux, déjà coupable de plusieurs meurtres, exigea de l'un de ses hôtes son or et tous les chevaux de son écurie pour monter une troupe de brigands. Un conseiller au Parlement fut assassiné par un époux qu'il venait de déshonorer. La Noue échappa à peine aux couteaux de ses ennemis. Nous pourrions allonger cette liste d'une vingtaine de personnes de marque tuées en quelques semaines jusque dans l'antichambre du roi. Cela passait pour de la bravoure et de la galanterie.

Les fêtes se mêlaient à ces assassinats; des troupes de comédiens arrivaient d'Italie, jouaient les pièces les plus licencieuses. Plus les obscénités étaient grossières, plus la foule des courtisans se pressait pour les entendre. Une troupe de comédiens étant tombée entre les mains d'un parti de protestants, on se saisit d'eux comme de gens idolâtres et immoraux. Il faut observer que les comédiens de ce temps mêlaient la licence à la religion, et qu'ils se croyaient fort bons catholiques en se jouant de nos mystères et des principes les plus sacrés de la morale. Le roi ayant racheté de ses deniers la liberté de cette troupe, elle se rendit à Blois, y joua aux grands applaudissements de la cour, en présence du roi, qui se trouvait ordinairement à ces représentations, « habillé, dit L'Etoile, » en femme, ouvrant son pourpoint et découvrant sa » gorge, y portant un collier de perles et trois collets de » toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que le por- » toient les dames de la cour. »-Les Gelosi vinrent à Paris et attirèrent à leurs représentations un concours immense, « plus grand que les quatre meilleurs prédica- » teurs de France n'en avoient tous ensemble quand ils » prêchoient. » Le Parlement leur défendit de jouer

leurs comédies, « pour ce qu'elles n'enseignoient que » paillardises ; » et, sur la présentation qu'ils lui firent de lettres-patentes du roi, il leur interdit, sous peine de dix mille livres d'amende, d'en obtenir et d'en présenter jamais de pareilles. Le roi leur fit donner un ordre exprès de continuer leurs jeux indécents à l'hôtel de Bourbon. Ce n'était pas par de pareils actes qu'il était possible de dominer une dangereuse situation et de réduire les ennemis de la foi.

Aussi la ligue devenait toujours plus formidable pour la royauté. Tous les jours on répandait contre Henri III des couplets satiriques, des épigrammes latines, des libelles diffamatoires ; et le peuple, loin de repousser ces imputations, les regardait comme fondées et en gémissait. On représentait les Guise comme les seuls héritiers du trône de Charlemagne, comme les seuls enfants de bénédiction du Chef de l'Eglise, comme les vrais chevaliers chrétiens, qui étaient constamment demeurés soumis, dévoués et attachés au Saint-Siège.

Un mémoire adressé au souverain Pontife récapitulait tous les griefs de la France contre les Capétiens et prétendait qu'il fallait changer de dynastie, comme on avait fait à l'égard de la première race... « Et finalement, par » l'avis et permission de Sa Sainteté, le duc de Guise fera » enfermer le roi et la reine dans un monastère, comme » Pépin, son ancêtre, fit à Childéric. »

Le roi, sous les yeux duquel ce mémoire fut placé, le regarda d'abord comme une calomnie ; il sut ensuite qu'il avait été présenté dans plusieurs cours catholiques, et la honte attachée à son nom ne put le déterminer à changer de conduite. Il essayait de faire exécuter son

édit de pacification sans pouvoir y parvenir. Le parlement de Paris, loin de vouloir accepter ses tribunaux mi-partie, persiffla certains magistrats qu'il avait nommés et les contraignit à prendre la fuite.

Profitant de l'article du traité qui garantissait l'exercice du culte public aux protestants, les huguenots de Rouen ouvrirent une église ; le cardinal de Bourbon s'y rendit précédé de sa croix, suivi des chanoines, au moment où ils étaient assemblés, et, par sa présence seule, les mit en fuite. Lorsque le roi apprit ce succès, il s'écria : « Je voudrais qu'on pût les chasser aussi facilement d'ailleurs, dût-on leur jeter encore le bénitier à la tête. » Le culte public réformé étant interdit aux protestants à deux lieues de Paris, les huguenots, obligés de se rendre à Noisy-le-Sec pour assister au prêche, étaient poursuivis par le peuple à coups de pierres et d'épée.

La situation était intolérable ; il fallait trouver un remède aux maux qui affligeaient la société. Henri III, persuadé que les Etats-Généraux l'éclaireraient de leurs conseils, les convoqua à Blois vers la mi-novembre.

Le roi faisait appel à toute la nation, sans réserve d'opinion ni de religion ; mais comme les autorités étaient catholiques, les réformés purent très difficilement prendre part aux élections. Dans une protestation, ils affirmaient « que les prévôts et les baillis eurent soin de ne faire les convocations particulières qu'aux messes et paroisses des catholiques, et partout les réformés furent privés de leur droit aux élections (1). »

(1) D'Aubigné, pag. 245.

Cependant, bien qu'on n'ait exercé la moindre violence contre aucun parti, il est très probable que les protestants, se voyant en minorité, aimèrent mieux s'abstenir que d'éprouver un échec ostensible. Dans le Languedoc, où, unis aux politiques, ils avaient la majorité, ils s'abstinrent également, parce que leurs députés auraient été trop peu nombreux dans l'assemblée générale. Il ne vint aux Etats qu'un petit nombre de représentants des sénéchaussées du Midi.

Il se trouva à l'assemblée de Blois cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse et cent-cinquante du tiers-état : en tout trois cent vingt-six députés, entre les mains desquels la souveraineté allait être en quelque sorte remise ; car il n'y avait aucune constitution, aucune loi qui restreignît l'autorité des Etats. Aussi Henri III, redoutant leur puissance et leurs envahissements, les avait réunis dans une place forte munie d'une nombreuse garnison.

Le roi ouvrit les Etats le 6 décembre par un discours remarquable de bon sens, de modération et de noblesse.

« J'espère, dit-il, qu'en cette assemblée de tant de
 » gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouve-
 » ront les moyens pour mettre le royaume en repos,
 » pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés par
 » la licence des troubles, délivrer mon peuple d'oppres-
 » sion, et en somme donner remède aux maux dont le
 » corps de cet Etat est tellement ulcéré, qu'il n'a membre
 » sain ni entier... » Il rappela ensuite ce qu'il avait fait,
 et déclara vouloir suivre une voie de conciliation.

Les Etats du tiers et de la noblesse ne renfermaient aucun homme de talent ; ni de Thou, ni Pasquier, ni

Pibrac n'en faisaient partie. Le clergé, habitué aux délibérations, à l'ordre, à l'intelligence des affaires, montra le plus d'activité et conduisit le mieux les travaux.

On ne tarda pas à comprendre qu'en laissant les trois Etats délibérer sans rapports de l'un à l'autre, il ne pourrait se faire rien de suivi. Pour remédier à cet inconvénient, une commission de trente-six membres, douze du clergé, douze du tiers et douze de la noblesse, fut instituée de manière que les douze grands gouvernements de la France y étaient représentés par trois membres. Cette commission se réunissait tous les jours sous la présidence de l'archevêque de Lyon.

Dès le 10 décembre, l'archevêque fit connaître à la commission une pièce anonyme déposée sur son bureau, ayant pour but de donner force de loi à toutes les délibérations acceptées par les trois ordres : en sorte que le pouvoir royal ne devait intervenir que dans les questions controversées. Au fond de cette proposition il y avait une révolution ; car c'était priver la royauté de son pouvoir législatif et en faire l'instrument des Etats-Généraux. Le clergé et la noblesse acceptèrent cette proposition avec acclamation ; le tiers, qui se montra d'abord beaucoup plus froid, se laissa entraîner dans la séance du soir par les deux autres ordres.

Malgré la difficulté de proposer cette résolution au roi, la commission des trente-six, admise le 13 décembre en assemblée solennelle devant le monarque, entouré de la reine-mère, du cardinal de Bourbon, des ducs de Montpensier et de Guise, formula nettement sa pensée. L'archevêque de Lyon, son orateur, prit la parole pour justifier la résolution adoptée par les Etats ; il essaya de prouver

qu'elle n'affaiblissait en rien le pouvoir, et qu'elle lui donnerait au contraire plus d'autorité pour faire observer les lois, parce que le peuple, les sachant votées par ses délégués, les accepterait plus volontiers. Le roi avait mûri sa réponse « par une courte harangue, dit du Taix, si bien » digérée et si gentiment prononcée, qu'il étoit aisé à juger » qu'auparavant il avoit été bien averti de ce qu'on lui » devoit dire. Sur le premier point, il répondit qu'il ne » vouloit aucunement se lier de promesse, ni déroger à son » autorité pour la transférer aux Etats, et même ne » sachant ce que c'est qu'on pourroit lui demander sous » ces mots, de *l'honneur de Dieu, du repos public et du bien de son service*, mais que nous fussions assurés que » tout ainsi qu'il nous estimoit tous ses bons et loyaux » sujets; et qu'il n'avoit jamais douté de notre fidélité, » qu'il falloit aussi que nous eussions pour certain qu'il » nous seroit toujours bon roi, prêt à recevoir les bons » conseils et avis qu'il lui seroient donnés par une si honorable et vertueuse compagnie, et d'y satisfaire en » tout ce qui lui seroit possible. Et quant au second point, » combien qu'il n'eût que gens de bien et d'honneur en » son conseil et près de sa personne, si est-ce qu'il nous » accordoit de nous donner une liste d'iceux, pour choisir d'entre eux certain nombre qui reconnoïtroient des » affaires des Etats, et pour lui faire connoître quel » soupçon on pourroit avoir sur les autres, lesquels il » estimoit néanmoins gens de bien, si on ne lui faisoit paroître du contraire. Semblablement il nous accorda que notre nombre des trente-six fût admis en » son conseil, pour traiter, répondre, répliquer et résoudre lesdites affaires des Etats; combien est-il que

» je n'y suis tenu, et que ce soit une chose non accoutumée; mais c'est pour vous montrer que je ne veux en rien me départir de la bonté naturelle que doit avoir un généreux et humain prince envers ses sujets. Cela fait, il nous commanda à tous de nous hâter de dresser nos cahiers, à ce qu'on donnât plus tôt fin aux choses bien commencées; et sur ce, ayant tous mis le genou en terre, comme nous avons fait en entrant audit cabinet, nous nous retirâmes pour aller dîner (1). »

Persuadé qu'il ne suffisait pas d'ajourner la question pour la faire mourir, mais qu'il fallait amener l'assemblée sur un terrain brûlant, sur celui de la religion, le roi aborda cette grande affaire. Prévoyant les dispositions des députés, il avait déjà manifesté le désir de ramener toutes les religions à une seule. Le 2 décembre, « il tint un conseil de cabinet pour voir comme il auroit à se gouverner, pour faire que par ci-après il n'y eût qu'une religion en son royaume. » Il consulta à ce sujet le duc de Nevers, et l'entretint de l'appui qu'il pourrait trouver dans la ligue.

La noblesse, appelée à délibérer la première sur la question religieuse, demanda, d'après le conseil du duc de Nevers, l'unité de religion. Le clergé, avant de répondre, posa une question préjudicielle : fallait-il faire admettre comme règle de foi et de discipline les décrets du concile de Trente? Le haut clergé croyait qu'il fallait admettre purement et simplement le concile de Trente, et le faire proclamer comme loi de l'Etat; mais le bas clergé, les curés, les abbés, tout en admettant la partie

(1) Etats-Généraux.

dogmatique du concile de Trente, trouvait que la partie disciplinaire donnait trop de puissance aux évêques, et sut faire écarter la proposition. Il fut donc décidé « que, dès » le commencement du cahier, en traitant de l'honneur » de Dieu, on suppleroit le roi de remettre la sainte » Eglise catholique, apostolique et romaine en son en- » tier, défendre toute autre religion et exercice d'icelle; » et supprimer et révoquer tous édits tant de pacification » qu'autres, faits en faveur de la religion prétendue ré- » formée; ministres chassés, punis..... » Le tiers-état se prononça avec plus d'énergie encore pour le maintien de l'unité de religion en France. Sur la proposition des députés de Paris, il fut arrêté « que le roi seroit sup- » plié de réunir tous ses sujets à la religion catholique » romaine, par les meilleures et plus saintes voies et » moyens que faire se pourroit; et que tout autre exer- » cice de religion prétendue réformée fût ôté tant en » public qu'en particulier, les ministres dogmatiseurs, » diacres et surveillants, contraints à vider le royaume » dedans tel temps qu'il plaira au roi ordonner, nonob- » stant tous édits faits au contraire; et que le roi seroit » supplié de prendre en sa protection tous ceux de la re- » ligion autres que les dogmatiseurs, ministres, diacres » et surveillants, en attendant qu'ils se réduisent à la » religion catholique. »

Cet article, qui devait bientôt remettre les armes à la main aux huguenots, fut adopté à l'unanimité par les députés de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Champagne, du Languedoc, de l'Orléanais, de la Picardie et de la Provence. Les députés de la Bourgogne, de la Bretagne, de la Guyenne, du Lyonnais et du Dau-

phiné avaient proposé qu'on ajoutât ces mots à la résolution : « Que l'union de ladite religion se feroit par » voies douces et pacifiques, et sans guerre. » Cette restriction fut rejetée comme annulant la détermination de l'assemblée.

Cette résolution, acceptée par les trois Etats, fut reçue avec enthousiasme. Le prévôt des marchands, transporté d'un saint délire, entonna le *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. Les hommes plus prévoyants pensaient qu'il ne suffirait pas de décréter l'abolition du protestantisme sur le papier, ce qui était facile, mais que, pour rendre la résolution sérieuse, il fallait l'exécuter, ce qui présentait de grandes difficultés. Les huguenots se préparèrent à la résistance. Deux moyens étaient à leur disposition : l'un légal et par voie de représentation ; l'autre armé et par la révolte. Le premier devant précéder le second pour constater le prétendu droit, les huguenots protestèrent contre une assemblée où ils n'avaient pu se défendre, puisqu'ils n'avaient pas été admis à en faire partie. Le prince de Condé prit aussitôt cette devise : *Deo et victricibus armis*, déclarant ainsi que c'était à Dieu et aux armes, c'est-à-dire, selon lui, à la force, de décider la question qui se débattait entre lui et le gouvernement.

La guerre éclata aussitôt de toutes parts ; le roi de Navarre ayant appelé la noblesse de Guyenne aux armes, on vit bientôt une multitude de petits corps d'armée qui renouvelaient les luttes dont le moyen âge avait été témoin. Jean Favas s'emparait, au nom du roi de Navarre, des villes de Bazas, de la Réole et de plusieurs autres places ; Langoiran surprit Périgueux pendant que

le roi de Navarre assiégeait Marmande ; en même temps La Noue, d'Aubigné, Saint-Gelais soulevaient le Poitou.

Henri III n'avait pas été fâché de cette terrible levée de boucliers, parce qu'elle répondait au zèle des États qui, en décrétant l'abolition du protestantisme, avaient occasionné la guerre civile ; elle lui fournissait en même temps un prétexte pour obtenir des subsides abondants. Nicolai, président de la chambre des Comptes, présenta, le 31 décembre, un état des finances dans lequel il accusait cent millions de dettes. L'archevêque de Lyon ne put s'empêcher de dire en soupirant : « C'est une chose » piteuse de voir un roi si nécessaire et un peuple si » pauvre. » On demandait aux États le moyen de couvrir cette dette et de subvenir aux dépenses de la guerre. C'était toucher à la partie faible des États. Le clergé, habitué à voir tomber sur lui la plupart des charges publiques, crut qu'il pourrait éloigner la lourde part dont on voulait l'accabler, en rappelant les avances qu'il avait faites et en menaçant d'en réclamer le remboursement. Pour vaincre ces difficultés, le cardinal de Bourbon se présenta avec le chancelier dans la chambre du clergé et fit valoir « la pressante nécessité de contribuer à une » cause tant sainte qui est l'extirpation de l'hérésie. »

La noblesse offrit son sang, se chargea de fournir neuf mille chevaux et vingt mille hommes de pied, à condition que la solde serait payée par le clergé et le tiers.

Le tiers-état ne voulait rien donner, quoiqu'on lui représentât l'état des finances et les nécessités de la guerre. Le roi, tout courroucé de cette conduite, envoya Ville-

quier, son homme de confiance, à la salle du tiers pour faire entendre « que le roi trouvoit fort mauvais que » l'on s'occupât seulement à des disputes frivoles et » inutiles, et qu'on ne touchât point au principal, qui » étoit de faire des fonds audit seigneur pour servir à » ses urgentes affaires, exhortant qu'on eût à y pourvoir » et donner ordre. »

Vivement piqué de ce que les Etats n'agréaient pas ses mesures financières, le roi leur ordonna de hâter leurs cahiers pour pouvoir tenir, le 17 janvier, la séance royale de clôture, où il espérait emporter de haute lutte ou la paix ou des subsides.

Des nouvelles toujours plus alarmantes arrivant des provinces, des tentatives plus pressantes furent faites auprès de la noblesse pour la ramener à des idées pacifiques et de tolérance, et lui faire reconnaître le dernier traité de paix. Missery, député de l'Auxois, « au » nom, par le vouloir et consentement de toute l'assem- » blée, répondit que les Etats ont été rassemblés par le » roi pour le rétablissement de ce royaume, ce qui ne » pourra jamais être tant qu'il y aura diversité de reli- » gion ; donc est nécessaire que les Etats avisent celle » des deux qui ne doit pas être reçue. Et quant à l'édit, » il est nul et sans considération, fait contre les lois du » royaume, sans le vouloir des Etats, par un roi mineur » (âgé de 24 ans) violenté, qui n'a pu déroger par un » serment postérieur à un tout contraire prêté aupara- » vant. »

L'archevêque d'Embrun présenta un tableau pathétique de l'état du Dauphiné, et conjura tous les députés catholiques « de faire au roi des offres pour lesquels il

» eût moyen de mettre aux champs bonne et forte ar-
 » mée. « Eh! messieurs, disait-il, si vous étiez à la bou-
 » cherie, comme sont nos pauvres frères du Dauphiné,
 » vous voudriez bien qu'on eût compassion de vous... »
 Mais lorsqu'une aggravation d'impôt fut mise en délibé-
 ration, il n'y eut pas un député qui ne trouvât des mo-
 tifs pour diminuer, au contraire, les charges publiques.
 Le clergé lui-même, sans avoir fait le moindre examen
 de l'état du trésor, conclut que « le roi avoit assez de
 » quoi, sans mettre nouveaux impôts; mais qu'il falloit
 » qu'il fût ménager, mieux que par le passé, et que s'il
 » l'étoit, au lieu de douze millions six cent mille livres
 » de revenu, il s'en trouveroit vingt millions, qui seroit
 » un apparent secours et profit, sans aucune vexation du
 » peuple. » Le clergé conclut donc à la destruction du
 culte réformé, mais sans vouloir donner un denier pour
 soutenir la guerre, qui était une conséquence de l'avis
 proposé (1).

Le tiers-état, toujours le plus parcimonieux en fait
 de finances, chargea l'avocat Versoris, son orateur à la
 séance royale, de mettre dans sa harangue « que la réu-
 » nion de tous les sujets du roi à une religion catho-
 » lique et romaine, qu'on demandoit au roi, s'entendoit
 » par doux moyens et sans guerre; et lui représenter les
 » calamités et misères qui accompagnent les guerres ci-
 » viles. » On insista pour qu'il n'oublîât pas ces mots :
sans guerre, « et de rendre la paix en toute sorte (2). »

Dans la séance royale des trois ordres, les discours

(1) Journal de Taix, II, 317. Procès-verbal du clergé, II, 157.

(2) Procès-verbal du tiers, III, 311.

des orateurs de la noblesse, du clergé et du tiers ne présentent rien de remarquable. Notons seulement que Versoris ne tint pas compte de l'addition que le tiers l'avait chargé de mettre à son discours; il fut aussi positif que les autres ordres sur l'abolition de la réforme par tous les moyens possibles.

Henri III ayant encore besoin des Etats pour pourvoir aux dépenses de la guerre commencée selon leurs désirs et approuvée par eux, leur ordonna de rester jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé les moyens de les couvrir. Le duc de Nevers, après avoir offert d'engager tous les biens qu'il possédait dans les Pays-Bas, biens qui se montaient à cent mille francs de rente, parla avec indignation de la noblesse, « de ne pas aider cette si sainte entreprise de quelques moyens, puisque l'Eglise et le » Tiers-Etat se rendent si difficiles. » Il ajouta « qu'il » n'étoit pas vilain, et qu'il ne désiroit pas que la noblesse se rendit taillable, » mais que la guerre contre les huguenots était aussi sainte que les croisades, pour lesquelles la noblesse s'était imposé d'immenses sacrifices.

Un système financier extrêmement hardi fut mis en avant par Poncet, que nous avons vu présenter le gouvernement turc comme un modèle. Son système consistait à supprimer tous les impôts subsistants et à les remplacer par un impôt unique à asséoir sur chaque feu. Cet impôt devait être proportionnel à la fortune; le minimum était de douze deniers et le maximum de cinquante livres. Comme il y avait trois millions de feux, il présumait que son impôt rapporterait ainsi vingt-cinq millions; et comme cette somme paraissait énorme à

cette époque, il avouait publiquement un rendement de quinze millions. Le chancelier communiqua ce projet aux États, demanda deux millions comme préliminaire, et prescrivit aux orateurs royaux de soutenir les projets dans l'assemblée du tiers.

Le clergé, sachant qu'il avait été souvent dupe des manœuvres de la cour, et qu'il avait versé de l'argent pour payer les folies des mignons, offrit, pour être sûr de l'emploi de ses finances, de solder quatre mille hommes de pied et mille chevaux. Le roi fatigué commanda de hâter la rédaction des cahiers avant de se séparer. Le clergé et la noblesse désiraient constituer en permanence les trente-six membres, afin de surveiller la conduite des affaires de l'Etat. Henri III, qui avait besoin d'argent, ne consultant que l'intérêt du moment, se montra favorable à cette institution, dans l'espoir d'en tirer des subsides.

Le roi n'ayant pas réussi à obtenir de subside, proposa la vente de trois cent mille écus de rente des domaines de la couronne, ce qui pouvait produire douze millions; le tiers rejeta très énergiquement cette proposition, conduite qui ne peut s'expliquer que par le manque de confiance qu'il avait dans la cour. « On dit que le roi fut si » marri de cette résolution, que l'on vit quasi les larmes » lui couler des yeux, quand on lui fit entendre cette » opiniâtreté. — Voilà, dit-il, une trop énorme cruauté, » ils ne me veulent secourir du leur, ni me permettre » que je m'aide du mien (1). »

L'embarras du roi était extrême. Le tiers disait bien : « terminez le différend par des voies pacifiques, » mais

(1) De Taix.

il savait lui-même que c'était chose impossible. Les États avaient envoyé aux principaux chefs protestants des ambassadeurs, qui furent bien reçus par le roi de Navarre, dont l'esprit était extrêmement conciliant; mais ils ne furent pas reçus du prince de Condé, qui ne daigna pas même ouvrir les lettres des États. Damville leur refusa le titre d'États-Généraux, se contenta de les nommer une assemblée, et dit que vouloir ramener l'unité de religion en France c'était tenter l'impossible; qu'il voyait dans le Languedoc deux religions voisines en rapports habituels, sans qu'il en résultât d'inconvénients, etc. L'histoire en main, on constate l'impossibilité de cette union.

La cour ne savait comment sortir de cette situation. La reine-mère ayant proposé, le 9 février, d'accorder aux réformés l'exercice de leur culte, le cardinal de Bourbon s'écria, saisi d'indignation : « qu'il ne le falloit, et qu'il y » avoit plus d'intérêt que nul autre, pour y avoir deux » neveux; mais qu'il leur serviroit de bourreau s'ils res- » toient huguenots et rebelles (1). »

Les idées et les projets les plus contradictoires se succédaient sans cesse. A une tentative faite plus tard pour déterminer les États à demander la paix et la tolérance, le duc de Nevers rappela au roi qu'il avait le premier engagé les États à repousser toute pacification avec les huguenots; il le conjura de pousser vivement la guerre et que Dieu ferait le reste. Ce fut au milieu de ces tristes démêlés que les États se séparèrent. Il n'y eut pas de séance royale; seulement les députés se mirent sur le passage du roi au moment où il allait à la messe, et dé-

(1) Nevers, liv. 72, p. 200.

posèrent entre ses mains leurs cahiers comme on présente un simple placet.

Les deux grands partis étaient en présence, on les appelait à la guerre. Le protestantisme avait perdu sa première ardeur ; on ne voyait plus guère dans son sein que quelques vieux fanatiques pour s'émouvoir au mot d'idolâtrie catholique. La courte guerre que nous allons raconter ne présenta rien de remarquable ; il n'y eut ni grands faits d'armes, ni efforts héroïques ; les désastres des protestants furent partout les mêmes.

Monsieur, frère du roi, qui avait quitté le titre de duc d'Alençon pour prendre celui de duc d'Anjou, mis à la tête de l'armée catholique chargée d'opérer sur la Loire, enleva la forte place de La Charité, après vingt jours de siège. Quelques jours après, Issoire se rendit à discrétion.

Le duc de Mayenne, qui opérait en Poitou, emporta presque sans résistance Tonnay-Charente et Rochefort ; Marans fut évacué le 6 mai. Le cercle de forteresses qui environnait La Rochelle se retrécissait, et cependant la réforme ne montrait aucun capitaine capable de résister aux catholiques. La flotte protestante, composée d'une multitude de petits vaisseaux corsaires qui écumaient les côtes, fut presque entièrement écrasée par celle que la ville de Bordeaux avait équipée. La ville de Brouage capitula le 16 août.

Damville, chef des politiques et des protestants du Languedoc, commençait à causer de la défiance aux réformés, qui n'ignoraient point que la cour avait essayé de le gagner, que Catherine de Médicis lui promettait de seconder ses réclamations sur le marquisat de Saluces

et de mettre une armée royale sous son commandement et sous celui de Bellegarde. Damville, après avoir vanté la docilité des protestants, et déclaré que deux religions pouvaient exister en France, ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité de commander par la douceur aux protestants, qui méconnaurent son autorité. Il fut obligé d'armer contre eux. Il assiégeait Montpellier et poursuivait ses succès, quand on lui communiqua le traité de paix signé à Bergerac le 17 septembre.

Encore quelques efforts, et les huguenots étaient entièrement vaincus : ils étaient domptés en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, dans l'Île-de-France, la Picardie, le Lyonnais, la Provence, le Dauphiné ; il ne restait plus que le Languedoc et la Guyenne, auxquels se rattachaient la Saintonge et le Poitou. Le Languedoc allait être soumis ; le roi de Navarre faisait peu d'efforts en Guyenne ; La Rochelle était tellement resserrée, qu'un siège bien suivi devait l'emporter en peu de temps.

Mais Henri III, entièrement annihilé par les Guise, réellement chefs des catholiques, ainsi que le roi de Navarre et le prince de Condé l'étaient des protestants, craignait de trop affaiblir les réformés ; il se détermina à faire la paix, afin de maintenir également les deux partis et de donner à celui qui était le plus faible le temps et les moyens de rétablir ses affaires. La situation du roi était presque incroyable ; ce malheureux prince s'était vu forcé de recourir aux plus misérables expédients pour se procurer les ressources dont il avait besoin. On le voyait assister assidument aux processions, un cierge à la main, nu-pieds, revêtu des habits de pénitent, essayant ainsi de prouver qu'il était bon catholique sans pouvoir con-

vaincre personne. On tournait en ridicule ces actes d'une dévotion hypocrite, dans une multitude de pamphlets, de chansons, de libelles, dont nous allons donner une idée. Nous citons quelques couplets d'une chanson qui était chantée publiquement.

Le roi pour avoir de l'argent
 A fait le pauvre et l'indigent.
 Et l'hypocrite!
 Le grand pardon il a gagné,
 Au pain, à l'eau il a jeûné,
 Comme un ermite.
 Car il en a jà tant donné,
 Qu'on a dû lui dire arrêté :
 Allez en quête.

Par le traité de pacification négocié à Bergerac et publié par un édit à Poitiers, les protestants étaient mis, pour les charges, dignités, écoles et universités, sur le même pied que les catholiques; toutes les carrières, sans exception, leur étaient ouvertes. Sous le rapport religieux, ils avaient pleine et entière liberté pour le culte particulier; s'il y avait, pour le culte public, quelques restrictions réclamées par l'état des esprits, comme il eût été dangereux de voir des chapelles hérétiques à la cour et à Paris, il fut statué qu'elles y seraient interdites, même à une certaine distance, pour éloigner les graves inconvénients qu'on avait remarqués dans les concessions faites par les précédents édits. La religion catholique demeurerait toujours la religion de l'Etat. Les protestants furent obligés de se conformer à la police extérieure, relativement aux mariages, au chômage des fêtes et au paiement des dîmes. Cet édit était extrêmement

hardi; il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à la liberté absolue de tous les cultes, regardée comme le chef-d'œuvre de nos constitutions modernes, et en réalité cause de cette énervante indifférence destructive de toute croyance.

Non content d'établir des chambres mi-parties dans le ressort de chaque parlement, afin de donner aux protestants des garanties de justice particulière, » le roi en » outre bailloit en garde à ceux de la dite religion, pour » le temps et terme de six ans, les villes qui suivent, à » savoir, en Languedoc : Montpellier et Aigues-Mortes ; » en Dauphiné, Nions et Serre; en Provence, Seine-la- » Grand-Tour; en Guyenne, Périgueux, La Réole et le » Mas de Verdun (1). »

Dans l'espérance de rendre la paix complète, le roi, qui accordait non pas une amnistie pour toutes les condamnations prononcées à l'occasion de la religion, mais l'abolition des procès eux-mêmes, garantissait, dans un traité secret, la constitution des Rochelais, donnait des troupes et d'autres places de sûreté que celles consignées dans l'acte public, s'engageait à défendre en pays étrangers les protestants persécutés ou poursuivis pour cause de religion.

Le traité de pacification de Bergerac, conçu dans la pensée de rendre la vie au protestantisme expirant, était un acte d'une détestable politique pour le temps où il fut fait; le législateur ne doit accorder à la sédition et à l'erreur que ce que la prudence ne lui permet pas de refuser. Les articles secrets étaient d'ailleurs une abdication

(1) *Traité de Paix*, liv. II, p. 380.

de pouvoir. Malheur au monarque qui délaisse une partie de son autorité la plus essentielle !

§ IV. *Guerre des amoureux (1577-1580).*

Loin de se dissoudre par suite du nouveau traité, la Ligue y puisa une nouvelle force et rendit un immense service à la religion et à l'Etat : à la religion, qui eût été évidemment en péril si la Ligue n'eût servi à comprimer les tentatives des protestants, dont la volonté était d'amener notre patrie à la réforme par tous les moyens ; à l'Etat, dont on cherchait à dénaturer la constitution en en faisant une sorte de fédération, comme nous l'avons remarqué dans le cours de l'histoire.

Henri III, qui avait accepté le sixième édit de pacification, afin d'avoir le temps de se livrer à ses amusements frivoles, avait cependant un fond de capacité peu commun, et on voyait de temps en temps en lui quelques éclairs d'un génie qui aurait pu faire de cet homme un grand roi, s'il ne se fût laissé corrompre par l'amour du plaisir. Il ne manquait ni de goût, ni d'instruction ; il lisait tous les jours pendant une heure des ouvrages sérieux : Polybe, Tacite, les discours de Tite-Live et malheureusement aussi Machiavel. C'est, incontestablement, dans le livre *du Prince* qu'il avait puisé cette politique double, qui s'imagine que le grand art pour régner c'est de diviser. Il cherchait aussi à surexciter toutes les passions des grands de sa cour : la vanité, l'ambition, la corruption la plus hideuse y trouvaient leur aliment.

Les galanteries des courtisans produisirent la déplorable querelle des amoureux. Quelques jours après la con-

clusion de la paix de Bergerac, Henri III étant venu dîner à l'hôtel de Guise, où devait se célébrer un mariage, se rendit au bal « lui trentième, dit L'Estoile, » masqué en homme, avec trente princesses et dames » de la cour, vêtues de draps et toiles d'argent, et soie » blanche, enrichies de pierreries en grand nombre et » de grand prix. Les mascarades y apportèrent telle confusion pour la grande suite qu'elles avoient, que la » plupart de ceux de la noce furent contrains de sortir, » et les plus sages dames et demoiselles se retirèrent et » firent sagement; car la confusion du monde y apporta » tel désordre et vilenies, que si les murailles et tapisseries eussent pu parler, elles auroient dit beaucoup de » belles choses. »

Le duc d'Anjou fut le premier à dénoncer ces turpitudes à la France et à les couvrir de mépris. Dans quel dessein? Nous ne pouvons l'affirmer, quoiqu'on ait fréquemment assuré qu'il n'avait d'autre but que de déverser le mépris sur son frère et de le supplanter. Il eut même l'audace de faire habiller ses valets comme les mignons du roi, tandis que lui-même et ses amis étaient vêtus simplement. De là des querelles, des luttes entre les grands des deux partis, ce qui fit prendre au duc d'Anjou la résolution de quitter la cour. Afin d'empêcher un éclat dont les conséquences pouvaient être la guerre civile, le roi se détermina à faire arrêter le duc d'Anjou, avec ses principaux affidés. Comme on soupçonnait que le roi n'avait fait arrêter son frère que par rivalité d'amour incestueux pour la belle Marguerite, reine de Navarre, leur sœur, la reine-mère travailla à réconcilier Henri III avec le duc d'Anjou, et les mignons

entre eux. Il y eut en effet des entrevues, des embrassements publics ; mais la haine ne gisait pas moins au fond des cœurs, et la belle Marguerite, pour se venger et venger le duc son frère, procura à ce prince une échelle de cordes et le descendit, aidée de trois de ses femmes, par l'une des fenêtres du Louvre. Le duc d'Anjou se retira aussitôt dans ses terres, et de là passa dans les Pays-Bas, où il joua un certain rôle.

Les provinces espagnoles des Pays-Bas, après avoir essayé de secouer le joug de l'Espagne, étaient parvenues à se donner une sorte d'indépendance. Vaincues à Gembloux par le célèbre don Juan, le héros de Lépante, elles demandèrent un secours immédiat aux princes d'Allemagne, à la reine d'Angleterre et au duc d'Anjou.

Le duc d'Anjou, « prince, disait le roi de Navarre, » qui a si peu de courage, le cœur si double et si malin, » le corps si mal basti, » prince dont Marguerite de Valois, sa sœur, déclarait « que si l'infidélité était bannie » de la terre, il la pourrait repeupler, » fit passer une petite armée en Hainaut, arriva à Mons au commencement d'août (1578), et fit paraître un manifeste dans lequel il déclarait rejeter toute idée d'ambition personnelle et n'être mu que par le désir de secourir les Belges, qui succombaient sous le joug espagnol. Ce manifeste fut suivi d'un traité signé à Anvers le 13 août, par lequel le duc d'Anjou, proclamé le protecteur de la liberté belge, s'engageait à entretenir pendant trois mois, à ses frais, dix mille fantassins et deux mille chevaux pour la défense des Pays-Bas. Les Etats lui donnaient le Quesnoy, Landrecies et Bavay pour places de sûreté, lui ac-

cordaient toutes les conquêtes faites sur la droite de la Meuse, se conservant cependant à eux-mêmes la police et le gouvernement du pays, « et ils pensaient que le duc » serait content de ne pas s'y entremettre. »

Le duc d'Anjou attendait une armée du Palatinat pour agir contre les Espagnols ; mais cette armée, composée de protestants, se porta à de tels excès contre les choses saintes, que les Belges, catholiques sincères, la repoussèrent et armèrent contre le duc qu'ils avaient appelé.

Ce prince, après avoir pris d'assaut Binche, contraignit Maubeuge à lui ouvrir ses portes. Sentant sans doute l'impossibilité de continuer sa conquête et ne pouvant pas l'avouer, il prétexta, pour se retirer, la nécessité de suivre des affaires plus importantes, celles de son mariage avec la reine Elisabeth. Cette reine tant vantée manifestait un violent amour pour le prince français, et semblait disposée à l'épouser, quoique ses ministres la détournassent d'une alliance qu'ils regardaient comme incompatible avec les véritables intérêts de l'Angleterre ; mais une levée de boucliers des ennemis du repos public en France, suspendit les rêves dorés du prince français.

L'éloignement du duc d'Anjou et de son féroce conseiller Boissy d'Amboise, avait un moment fait espérer au roi Henri III qu'il allait enfin retrouver la tranquillité et le bonheur auprès de ses favoris ; mais le duc de Guise avait aussi ses courtisans, aussi brillants que ceux du roi et toujours prêts à mettre l'épée à la main. Comme ils couvraient de leur mépris les mignons, il s'ensuivit un combat à outrance, autorisé par le roi lui-même, entre Caylus, Maugiron et Livarot, contre d'Entragues,

Riberac et Schomberg. Schomberg et Maugiron demeurèrent sur le champ de bataille; Riberac et Caylus succombèrent à leurs blessures; Livarot en échappa après avoir été six semaines en danger : il fut tué en duel par le marquis de Maignelay; d'Entragues seul n'eut pas de blessures. On ne peut exprimer la douleur que Henri III éprouva de l'infortune de ses mignons.

« Or, pour célébrer la mémoire de Caylus et Maugiron, à cause des rares et détestables paillardises et blasphèmes estant en eux, Henri de Valois leur fait superbement élever un marbre blanc, posé sur une base à l'entour de laquelle estoient plusieurs descriptions, comme de personnages généreux, dont ceux du siècle sçavoient bien le contraire, et les catholiques estoient fort faschez qu'il souillast un lieu saint (l'église Saint-Paul, à Paris) des effigies de tels libertins et renieurs de Dieu (1). »

On ne peut s'empêcher de gémir lorsqu'on voit le roi du plus beau royaume du monde s'ensevelir dans de pareilles infamies, tandis que les autres Etats s'occupaient de choses dignes et sérieuses. A cette année se rapporte l'expédition de don Sébastien en Afrique. Ce prince, objet du plus vif amour des Portugais, et à la mort duquel ses sujets ne voulaient pas croire lorsqu'il eut succombé glorieusement en combattant contre le roi de Maroc, mérite la sympathie du monde. Camoëns, couché sur son lit de mort, ne vivant plus que des aumônes qu'un fidèle serviteur allait recueillir dans les rues de Lisbonne, s'écriait : « La patrie est perdue, mais du moins

(1) *Vie et mort de Henri de Valois.*

» je meurs avec elle. » Le Tasse, presque aussi infortuné que Camoëns, félicitait dans de beaux vers Vasco de Gama d'avoir chanté *pour le noble génie dont le vol glorieux avait dépassé celui des vaisseaux qui retrouvèrent les régions de l'aurore.*

A côté de ce grand roi, de ce navigateur fameux, de ces immortels poètes, qu'étaient Henri III, les duellistes Caylus, Maugiron et Livarot, auxquels on élevait des statues que n'avaient point don Sébastien dans les déserts de l'Afrique, Gama sur les bords de l'Indus, les chantres *de la Jérusalem et des Lusitades* sur les rives du Tibre et du Tage ?

Sans cesse environné de ses mignons, le roi croyait se relever en les comblant de faveurs ; afin de les distinguer encore davantage, il créa un nouvel ordre de chevalerie, celui du Saint-Esprit, en mémoire de ce qu'il avait été élevé sur les trônes de Pologne et de France le jour de la Pentecôte. On a dit que l'origine de cet ordre n'était point franchement connue, qu'il en avait une plus mystérieuse indiquée dans l'entrelacement des chiffres qui, assurait-on, désignaient les mignons du roi et sa maîtresse, Marguerite sa sœur. Selon Brantôme, l'ordre ne devait pas se soutenir, parce qu'il *était allé en cuisine*, ayant été donné à Cambaut, premier maître d'hôtel du roi.

L'ordre du Saint-Esprit devait être composé de cent chevaliers-commandants qui devaient faire preuve de noblesse dans trois générations au moins. Le roi, grand-maître, et les officiers de l'ordre étaient compris parmi les cent. L'ordre avait pour but de former un corps à part, profondément attaché au roi. La profusion de la

décoration de Saint-Michel l'avait fait tomber dans un tel mépris, qu'on disait que le collier de Saint-Michel était un licol à toute bête. Les chevaliers du Saint-Esprit faisaient au roi le serment de se dévouer d'une manière spéciale à sa personne. Henri III voulut leur accorder des pensions sur les bénéfices et commanderies, mais le Pape et le clergé de France s'y opposèrent. Comme but politique, on savait que l'ordre du Saint-Esprit était destiné à opposer à la Ligue un corps toujours armé, constamment prêt à répondre à l'appel du roi. Il n'y avait là aucune pensée véritablement nationale; l'ordre devait succomber.

Telles étaient les graves occupations du roi, tandis que les deux grands partis qui divisaient la France se faisaient la guerre. C'était dans le midi une multitude de petits combats, et de prises et de reprises de villes. La reine-mère, désirant ramener la paix, ne voulut pas, pour vaincre les protestants, armer des chevaliers, ni se faire suivre de combattants; elle se fit accompagner par un essaim de jeunes filles, toutes distinguées par leur air enjoué, leur beauté et leur habileté en fait de galanterie. La reine Marguerite étant demeurée séparée de son mari, à cause de ses mauvaises mœurs, Catherine de Médicis s'achemina pour la reconduire à son époux; quand elle arriva à Bordeaux, le roi de Navarre se décida à lui dire « qu'elle vint, et que sa fille se comportant selon son devoir, tout le passé serait mis en oubli (1). »

La reine parcourut ensuite les provinces méridionales, grossissant sans cesse son cortège de courtisanes. Il

(1) *Mém. de Marguerite*, t. II, p. 339.

était extrêmement brillant lorsque Cathérine et Marguerite vinrent, au commencement de l'année 1579, à la cour de Navarre, tenue à Nérac; tout y changea alors; la cour du roi avait une brillante noblesse, des dames remarquables de beauté; elle devint tout aussi éclatante que celle de France. Mais les vices s'y développèrent vite; la reine Marguerite dérouta les esprits et fit rouiller les armes. Elle annonçait à tous les brillants chevaliers, et à son mari lui-même, qu'un cavalier était sans âme quand il était sans amour; et certes elle joignait l'exemple au précepte.

Le bon cardinal de Bourbon étant venu à la cour de Nérac, voulut employer son saint zèle à ramener au catholicisme ses neveux, et surtout le roi de Navarre, qui, uniquement occupé de plaisirs, ne voulait pas écouter les discussions religieuses; il savait que la Ligue avait le projet de le priver de ses droits et de les donner à son oncle; il lui dit en ricanant qu'il n'ignorait pas ces menées: « Mon oncle, on dit ici qu'il y en a qui vous » veulent faire roi; dites-leur qu'ils vous fassent pape, » ce sera chose qui vous sera plus propice, et si serez » plus grand qu'eux et tous les rois ensemble (1). »

Ce bruit, jeté comme une plaisanterie par Henri de Navarre, prenait cependant une certaine consistance. La ligue catholique, prévoyant le moment où la couronne de France pourrait passer au roi de Navarre, préparait d'avance les esprits à un changement de dynastie. La reine-mère avait eu quatre fils; aucun jusqu'alors n'avait donné d'héritier présomptif à la couronne, et ils étaient d'ail-

(1) L'Etoile.

leurs tellement épuisés, qu'on n'avait guère d'espoir qu'ils en donnassent jamais. Catherine avait un gendre à qui le trône revenait de droit, et c'est lui qu'on voulait en priver. « Elle racontoit douloureusement les entreprises des » Guizards autant qu'il en falloit pour donner jalousie » et crainte, prêchoit le bon naturel du roi son fils, lais- » sant couler comme ses dévotions (et quelques unes de » ses filles disoient sous main ses amours infâmes) lui » avoient amolli le courage. Il y avoit à craindre qu'il » s'étonnât aux affaires qu'on lui jetoit sur les bras, et » que toute la chrétienté prît des conclusions contre le » roi de Navarre pour lui ôter son droit de succession (1). »

Dans son entrevue à Nérac, la reine-mère sachant que le roi de Navarre s'était fait protestant, non par conviction mais par politique, tenta de le ramener au catholicisme par la considération des intérêts matériels. Elle se faisait même controversiste avec les ministres, apprenait le soir, en plaisantant avec ses dames d'honneur, quelque texte de l'Écriture qu'elle leur jetait à la face et qu'elle soutenait avec une arme toujours supérieure, celle de la bonne plaisanterie.

La reine-mère, en se faisant convertisseuse, ne négligeait pas de semer par ses dames la dissension entre les chefs du parti réformé, et parvenait à piquer quelques-uns de ces graves réformateurs qui semblaient si sévères en fait de principes religieux. Voici une anecdote qui mérite d'être citée. « Les trois cours du roi de Navarre et des deux reines semblaient n'être occupées que de fêtes; les danses se succédaient. L'amour avait aussi son rôle.

(1) D'Aubigné, liv. iv, p. 375.

La place de La Réole, l'une des plus importantes des huguenots dans cette province, avait pour gouverneur un vieux gentilhomme, nommé Ussac, regardé comme l'un des plus fermes piliers de la réforme ; mais l'amour entra dans son cœur. Anne d'Atrie, qui enseignait à la reine le langage de Canaan, captiva le vieux guerrier ; elle lui demanda de se convertir et de livrer la place entre les mains de la reine. Henri de Navarre instruit de cette intrigue au milieu d'un bal, s'éloigna doucement avec trois ou quatre autres, auxquels il dit à l'oreille : « Avertissez le plus secrètement que vous pourrez mes serveurs dont vous pourrez savoir le logis ; dans une heure je serai à cheval hors de la ville, avec ma cuirasse sous ma jupe de chasse. Que ceux qui m'aiment me suivent. » Il partit et se trouva à Fleurance à l'ouverture des portes ; il s'empara de cette place. A cette nouvelle la reine dit en riant. « Je vois bien que c'est la revanche de La Réole, et que le roi de Navarre a voulu faire chou pour chou ; mais le mien est mieux pommé (1). »

Des intrigues se nouèrent bientôt entre les deux cours. Celle de Paris plaisantait celle de Nérac ; Henri III dénonçait à sa sœur toutes les infidélités de son mari, dont elle se souciait fort peu, et dénonçait au roi de Navarre les amours réels ou prétendus de sa sœur Marguerite et de Turenne. Les belles dames de la cour de Nérac poussèrent leurs amants à se venger. De là la guerre des amoureux ; il ne faut pas y chercher ni un sentiment religieux, ni une pensée politique ; il n'y en eut pas ; on se battait, on prenait des villes, on se livrait au pillage

(1) *Econ. roy.*, t. 287.

comme on se livre au jeu et au plaisir, sans ordre, sans plan, pour ainsi dire sans chef. Voilà en quelques mots la physionomie de la petite guerre des amoureux. Une boutade du prince de Condé la fit éclater.

Le prince de Condé, mécontent du roi de Navarre, s'étant brouillé avec le vicomte de Turenne, trouvait insupportable le séjour du Midi, et réclamait son gouvernement de Picardie. Comme on lui répondait par des impossibilités, il résolut de s'en emparer de force et parvint à se rendre maître de La Fère. Le roi, loin d'en témoigner son mécontentement, se hâta de régler toutes les conditions du gouvernement de Picardie.

Cet exploit fit une vive impression à Nérac, où l'on murmurait tout haut contre les infractions à la dernière paix. Les dames poussaient leurs amants à la guerre. Elle fut résolue malgré les conseils de Condé et l'opposition des Rochelais.

Notre diplomatie européenne, quand elle joue le salut du monde, déploie moins d'intrigues qu'on n'en mit en jeu pour s'emparer de quelques bicoques. L'arme la plus à la mode était la corruption ; après avoir longtemps marchandé comme de véritables maquignons, le roi de Navarre et les gouverneurs des places finissaient par s'entendre, ou du moins le feignaient ; car, sur soixante forts que le Béarnais avait achetés, beaucoup lui avaient échappé parce que les vendeurs tendaient des embûches à ceux qui se présentaient pour recevoir les places, s'en emparaient, imposaient une rançon et avaient un double profit. Les huguenots réussirent à Cahors, ville donnée en douaire à la reine de Navarre, à qui elle n'avait pas encore été livrée. Au milieu de la nuit du 5 mai, par un

orage épouvantable, trois portes de la ville furent enfoncées par les pétards, sans que les éclats de la foudre permissent d'entendre le bruit de l'effraction. Henri de Navarre s'avança d'abord sans difficulté, mais bientôt les rues furent défendues par la garnison et par les citoyens qui élevaient des barricades et convertissaient les maisons en citadelles. La mêlée devint si chaude, que plusieurs officiers proposèrent au roi de Navarre d'opérer la retraite, proposition qu'il repoussa, quoiqu'il fût lui-même tout couvert de sang. Enfin la garnison céda et sortit de la ville. Henri aurait voulu la poursuivre, mais son armée refusa de le suivre parce qu'elle était accablée de fatigue. Les troupes, trop affaiblies pour poursuivre les vaincus, retrouvèrent des forces pour le pillage, et Sully vante le bonheur qu'il eut de trouver un coffre en fer renfermant quatre mille écus d'or.

Henri III, forcé par les clameurs publiques de comprimer l'insurrection, envoya le maréchal Matignon pour reconquérir La Fère, place défendue par du Muy, qui opposa une résistance inattendue. La garnison, réduite à quarante gentilshommes et à trois cents soldats, ne capitula qu'à condition qu'elle serait libre de se retirer, et que la ville ne serait pas livrée au pillage.

Biron, opposé au roi de Navarre, s'avança jusque sous les murs de Nérac, lâcha quelques coups de canon contre les murs et se retira; Joyeuse arrêtait le vicomte de Turenne; Damville, devenu duc de Montmorency, était opposé à Châtillon, son petit-neveu; il le ménageait, de peur d'écraser le parti protestant, qui pouvait lui être utile à l'avenir.

Dans tout le pays, une multitude de petits comman-

dants, ne relevant que de leur épée, véritables chefs d'un brigandage organisé, étaient obligés de tolérer les désordres s'ils voulaient conserver leurs guerriers. Quelques gentilshommes s'étant emparés de Montaigne par surprise, voulurent s'y conduire en gens d'honneur et réprimer les excès ; tous leurs soldats disparurent, et ils se virent réduits à trente-six. Ils annoncèrent alors qu'ils toléreraient à l'avenir des courses sur les terres voisines, qu'ils laisseraient piller les églises des catholiques, enlever les meubles : en quelques jours ils réunirent quatorze cents hommes sous leurs drapeaux. Les désordres de cette soldatesque armée étaient tels, que tous ceux qui exerçaient quelque honnête industrie auraient rougi de s'y enrôler.

Pendant qu'échouait en France la levée de boucliers des huguenots, Condé ne pouvait recruter en Allemagne l'armée qu'il y voulait lever. Après avoir été dévalisé en Savoie, il rentra dans le Dauphiné, où son parti était entièrement vaincu ; il rejoignit en Languedoc Châtillon, qui n'était pas dans une situation brillante. Un effort énergique eût abattu le protestantisme ; mais Henri III en était incapable. Son frère, le duc d'Anjou, qui se croyait appelé à jouer un grand rôle dans les Pays-Bas, le pressait de faire la paix, afin qu'il pût réunir les bandes guerrières et les conduire contre les Espagnols. Des conférences furent ouvertes au château du Fleix, dans le Périgord. « Pour traiter la paix, » dit Sully, l'on avoit fait une espèce de trêve, mais qui ne s'étendoit que dans Coutras et une lieue et demie » à l'entour, la reine-mère n'ayant jamais voulu étendre » davantage ces limites, pour ce, disoit-elle, qu'elle étoit

» résolue de conclure la paix, ou en ôter du tout l'es-
» pérance, plus tôt qu'une trêve générale n'auroit été
» publiée aux lieux éloignés. Tellement que dans cet
» espace où résidoient ces quatre cours : de Catherine,
» de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre,
» l'on n'y voyoit et oyoit-on parler que de paix, d'a-
» mour, danses, ballets, courses de bagues et autres ga-
» lanteries ; mais sitôt que, sans passeport, l'on étoit
» hors de ces bornes, ils se prenoient prisonniers et se
» donnoient coups d'épée et de pistolets entre gens de
» différents partis, lesquels se rencontroient à la cam-
» pagne. »

Le roi de Navarre profita de la suspension d'armes pour s'emparer par surprise de Saint-Emilion, dont tous les habitants se renfermèrent « dans leurs maisons, sans » faire aucune défense ; alors on s'employa au pillage, » où les gens de guerre et surtout les voisins du lieu » s'employèrent comme braves Gascons (1). »

Enfin, le 26 novembre, fut signé un traité de paix qui ajoutait à celui de Bergerac de nouvelles garanties pour les réformés, à qui l'on accorda des villes de sûreté pour six ans ; Mende, Cahors, Montségur, Saint-Emilion et Montaigu, occupées par des voleurs ou des huguenots, devaient être remises au roi dans l'espace de trois mois. Turenne obtint La Réole, qui fut échangée contre les villes de Figeac et de Montségur. Si le traité de Fleix ne contient aucune disposition relative à quelques points religieux ou politiques, c'est parce que la religion et la politique avaient été étrangères à une guerre qui n'avait

(1) Sully, *Economies royales*.

d'autre cause que le besoin de mouvement désordonné et de pillage, caractère distinctif d'une grande partie de la population à cette époque.

§ V. *Anéantissement du pouvoir royal. — Mort du duc d'Anjou (1580-1584).*

La féodalité semblait anéantie depuis Louis XI, qui avait voulu donner à l'autorité royale une puissance absolue sur tous, grands et petits; mais le régime féodal vivait encore dans certains esprits, et le protestantisme en France n'était qu'une faction mécontente et jalouse de reconquérir le pouvoir que les puissants seigneurs avaient possédé par le passé. Toutes les forces de la nation s'étaient réunies en deux faisceaux extrêmement redoutables. Constituées en dehors du pouvoir royal, les ligues catholique et protestante tendaient à former dans l'Etat des souverainetés, qui se conduiraient, armeraient, combattraient sans se soumettre à l'action royale. Pour dominer une pareille situation, il eût fallu un homme actif, résolu, capable de se sacrifier au bien public; et l'indifférent, l'énergé Henri III s'occupait de plaisirs, faisait des pèlerinages tout aussi extraordinaires que tout le reste de sa conduite. Il fit avec la reine deux pèlerinages à pied de Paris à Chartres, l'un pendant les glaces de l'hiver, l'autre pendant les chaleurs brûlantes de l'été, afin d'avoir des enfants de Louise de Vaudemont, qu'il chérissait sincèrement. Une de ses grandes préoccupations, c'étaient ses favoris, auxquels il consacrait tout son temps, sa santé, son argent. Il en avait deux alors qu'il préférerait à tous ceux qu'il avait eus.

L'un était Anne de Joyeuse, seigneur d'Arques, âgé alors de dix-neuf ans, qu'il maria à sa belle-sœur, Marguerite de Vaudemont. « Le roi, dit L'Etoile, mena la » mariée au moustier, suivie de la reine, princesses et » dames, tant richement et pompeusement vêtues, qu'il » n'est mémoire en France d'avoir vu choses si somp- » tueuses. Les habillements du roi et du marié étoient » semblables, tout couverts de broderies et pierreries » qu'il n'étoit pas possible de les estimer. » Les fêtes du mariage coûtèrent la somme, énorme pour l'époque, d'un million deux cent mille écus.

Le second des favoris était Jean-Louis de Nogaret de Lavalette, connu plus tard sous le nom de duc d'Epéron, dont le roi voulut faire un personnage de premier ordre, parce qu'il devait épouser la plus jeune sœur de la reine. La châtellenie d'Epéron fut érigée en sa faveur en duché-pairie, et il dut avoir le pas sur tous les autres ducs et pairs, *après les princes et le duc de Joyeuse*. Quoique son mariage ne pût encore se célébrer, à cause de la jeunesse de la princesse, Lavalette reçut du roi un don de trois cent mille écus, formant la dot de cette princesse.

Pour remplir le trésor, épuisé par ces folles libéralités, on augmentait les impôts, on contractait de nouvelles dettes; les tailles, élevées à trente-deux millions, dépassèrent de vingt-trois millions celles du dernier règne; et l'armée ne recevait rien, ni pour solde, ni pour vivres. Il résulta de là que les gouverneurs de provinces se constituèrent en véritables souverains.

Plusieurs des gouverneurs des grandes provinces s'étaient tellement approprié leurs places, que le roi ne

pouvait pas les leur arracher. Vainement il avait essayé d'enlever le gouvernement du Languedoc à Damville, duc de Montmorency; le roi de Navarre possédait le même pouvoir sur la Guyenne, Guise sur la Champagne, Mayenne sur la Bourgogne et sur la Picardie, et Condé sur le Poitou, quoiqu'il n'en eût pas été nommé gouverneur, lui qui ne pouvait se faire remettre le gouvernement de la Picardie, qu'il avait obtenu du roi.

Cependant ces grands gouvernements étaient presque les seuls sur lesquels le roi exerçât encore quelque autorité, car beaucoup de districts, beaucoup de villes, beaucoup de châteaux forts avaient des chefs qui ne relevaient plus réellement de personne. Quand le monarque voulait rentrer en possession d'une charge de gouvernement de l'un de ces châteaux, de l'une de ces villes, que lui ou l'un de ces prédécesseurs avait achetés, il était obligé de la racheter comme s'il n'y avait eu aucun droit. Aussi, dans la ville, dans le district, dans le château, tout dépendait du petit souverain; les habitants suivaient son impulsion, le défendaient avec énergie, de peur de tomber entre les mains d'un guerrier farouche qui ne respectait rien quand il emportait une place ou parcourait une province.

Les grandes villes, et probablement la plupart des aggrégations d'habitants, avaient un pouvoir exorbitant; elles élisaient des magistrats qui possédaient autant d'autorité que les chefs des républiques antiques. Non-seulement ils gardaient l'ordre dans la ville, mais ils levaient les finances, organisaient la milice à leur gré, correspondaient avec les autres villes, avec les gouverneurs des provinces, pour traiter de la paix, de la guerre,

de la religion, pour s'allier à tel ou tel parti ; c'étaient, en un mot, de véritables républiques, qui consentaient à reconnaître le roi, à condition qu'il les gouvernerait à leur guise.

Ce qui donne une idée plus claire et plus nette de la fausse féodalité qui essayait alors de renaitre, c'est le droit de guerre rendu aux grands. Pendant les quatre années qui s'écoulèrent depuis la dernière paix jusqu'à la mort du duc d'Anjou, frère du roi, nous allons voir ce grand seigneur, la reine-mère, le roi de Navarre et le duc de Guise entreprendre des guerres lointaines, en dehors de l'action gouvernementale, contre les alliés du roi, sans que ces guerres aient rompu les relations amicales entre eux et le souverain. Henri semblait répondre que ces guerres ne le regardaient pas ; que ses vassaux étaient dans leur droit en faisant la guerre en leur nom.

Après la mort du roi Sébastien, divers prétendants se présentèrent pour occuper le trône de Portugal ; mais bientôt il n'y eut plus que deux compétiteurs, Philippe II, roi d'Espagne, et don Antonio de Crato. Les mignons de la reine, entendant vanter les richesses que le Portugal tirait des Indes, résolurent d'armer sans la participation du roi pour soutenir don Antonio.

Une flotte française, rassemblée et armée à Bordeaux, forte de cinquante-cinq vaisseaux, fut placée sous le commandement supérieur de Strozzi, parent de la reine-mère, illustre Florentin qui s'était attaché à la France après l'asservissement de sa patrie. Une multitude de gentilshommes accoururent pour prendre part à une guerre qui se présentait sous un aspect nouveau. Strozzi s'empara de l'île Saint-Michel, l'une des Açores, et y fit

proclamer don Antonio roi de Portugal. Ce prince déploya une pompe ridicule dans cette circonstance, voulut se former une garde et une cour, dépensa ainsi l'argent qu'il avait apporté de France et perdit une partie de ses guerriers. Cependant le marquis de Santa-Cruz étant arrivé avec une flotte bien mieux exercée que celle des Français, il fallut accepter une bataille qui dura cinq heures avec un acharnement extrême. Les Français perdirent leur amiral et leurs principaux chefs; plus de trois mille hommes périrent dans le combat, huit vaisseaux furent pris, d'autres coulés à fond; dix-huit seulement s'échappèrent, recueillirent le malheureux Antonio et le ramenèrent en France. Santa-Cruz, amiral espagnol, qui avait fait prisonniers vingt-huit seigneurs, cinquante gentilshommes et plus de deux cents simples soldats, les traita comme des corsaires, fit trancher la tête à tous les gentilshommes et fit pendre les autres.

Quoique cette première expédition eût été fatale, la reine-mère, ne la regardant pas comme décisive, fit équiper une nouvelle flotte à Dieppe, et la mit sous les ordres d'Aymar de Chastes. Elle débarqua deux mille cinq cents Français à Angra, dans l'île de Terceire, où Emmanuel de Sylva, qui y avait été laissé vice-roi, déployait un faste ridicule. Attaqué par des forces espagnoles supérieures, Aymar de Chastes fut contraint de capituler avec deux mille deux cents Français, qui eurent le bonheur d'être reconduits en France; ceux qui avaient été pris avant la capitulation furent envoyés aux galères.

Aux réclamations que Philippe II avait adressées à la cour de France, relativement à ces envois multipliés de

troupes, Henri III répondait qu'il ne pouvait en être responsable, puisque les corps agissaient d'après leur propre mouvement. Ce n'était pas seulement dans ces régions lointaines que les Français attaquaient Philippe II; le roi de Navarre avait failli s'immiscer dans les affaires de don Antonio et attaquer l'Espagne; les capitaines nommés par le gouvernement français au marquisat de Saluces prétendaient tenir les places qui leur étaient confiées, tantôt de l'Espagne, tantôt de la Savoie, tantôt de la France, selon que l'un de ces Etats leur offrait de plus grandes chances de succès.

Le duc de Guise pratiqua une intrigue avec quelques officiers protestants de Strasbourg qui s'étaient engagés à lui livrer cette forteresse. Henri III, jaloux des Guise et instruit du complot, en informa le sénat de Strasbourg pour qu'il surveillât avec soin tous ceux qui étaient chargés de la garde de la ville. Le complot échoua de la sorte.

La plus importante guerre particulière fut celle de Monsieur, frère du roi, dans les Pays-Bas. Nous avons vu qu'après être revenu en France il avait travaillé de tous ses efforts à la conclusion de la paix. La reine d'Angleterre témoigna alors le vœu empressé de recevoir ses hommages, et fixa l'époque du mariage à six semaines, ayant soin toutefois de mettre cette condition restrictive, que chacune des deux parties aurait la liberté d'y renoncer, si certaines affaires, résolues à leur satisfaction, arrivaient pour la célébration des noces. Les événements qui survinrent fournirent à la reine de nouveaux prétextes pour obtenir des délais.

Vivement pressés par le duc de Parme, nommé au

gouvernement des Pays-Bas après la mort de don Juan, les États adoptèrent, après un combat entre la terreur et le devoir, le projet du prince d'Orange, qui consistait à laisser à ce prince les provinces de Zélande et de Hollande, et de remettre les autres à François de Valois, duc d'Anjou, qui devait en même temps conserver la suzeraineté sur les deux premières provinces. Les États des Pays-Bas déclarèrent aussitôt que Philippe avait perdu tous ses droits sur cette contrée et dépêchèrent Saint-Aldegonde vers le duc d'Anjou. Lorsqu'on apprit son acceptation, la Belgique retentit de cris d'allégresse; les catholiques et les protestants oublièrent leurs antiques rivalités, leur haine invétérée, et s'unirent pour le triomphe de l'indépendance.

En France, une foule d'aventuriers de tout rang, de toute religion, de toute condition accoururent sous les étendards du prince. Rosny, depuis duc de Sully, flamand de naissance et plusieurs autres seigneurs voulurent quitter la cour de Nérac pour aller rejoindre le duc d'Anjou, qui franchit la frontière à la tête d'une armée de dix mille fantassins et de quatre mille cavaliers. Henri III, quoique étranger à un si grand déploiement de forces, envoya sur la frontière huit cents chevaux et quatre mille hommes de pied, « afin disait-on, d'empêcher que le duc n'entreprît rien contre son service, mais avec l'ordre cependant de le soutenir, si les deux armées venoient à s'affronter. » Le duc s'avança pour délivrer Cambrai, qui était vivement pressé par le duc de Parme. Quoique celui-ci eût remporté un petit avantage d'avant-garde, il ne voulut pas attendre l'armée française, leva le siège, et Monsieur entra dans la place aux acclamations de la multitude.

Le duc d'Anjou, croyant qu'il était d'une bonne politique de ne point délivrer entièrement les Belges, résolut de se rendre maître du château de Cambrai, confié à d'Inché, qui l'avait vaillamment défendu contre les Espagnols. Ce gouverneur reçut à dîner le duc d'Anjou avec ses principaux officiers, et laissa des soldats français entrer dans le château ; feignant d'être poussés par un sentiment de curiosité, ils se rendirent maîtres des postes, l'armée accourut, le duc déclara vouloir garder la place pour lui-même, et nomma d'Inché gouverneur de Château-Thierry.

Après ce succès, le duc d'Anjou suspendit les hostilités pour s'occuper de son projet de mariage avec Elisabeth. Quoique la reine lui eût fait présent de cent mille couronnes pour lui assurer la possession des Pays-Bas, cependant elle trouvait, dans les succès de ce prince, des motifs de retarder son union. Philippe II, dont la puissance était montée à son plus haut point par la réunion du Portugal et de l'Espagne, ne devait pas voir les victoires du duc sans former le dessein de se venger, non-seulement sur ce prince, mais encore sur ses alliés ; en épousant le duc d'Anjou, Elisabeth courait donc risque d'avoir la guerre avec un monarque extrêmement redoutable.

Pour la rassurer, le roi de France consentit à faire avec elle un traité d'alliance offensive, ce qui fit arrêter définitivement le mariage. A cette nouvelle, les chaires françaises retentirent d'anathèmes. La Ligue montra le péril qui menaçait la foi, du moment où l'héritier présomptif de la couronne montait sur le trône d'Angleterre en devenant l'époux du principal soutien du protestantisme. Les ministres anglicans criaient plus fort encore, et di-

saient que l'Eglise établie était en péril : les femmes de la reine se jetèrent à ses pieds et la conjurèrent de sauver le protestantisme anglican ; Elisabeth remit à l'avenir son mariage, et le prince français reprit le chemin des Pays-Bas, où il reçut le manteau de duc de Brabant, et fut ensuite couronné à Gand comte de Flandre.

Le duc avait, dans le prince d'Orange, un allié doué d'une grande supériorité sur lui, ce qui excitait une jalousie qui se manifestait au dehors et faillit devenir funeste aux Français. Une tentative d'assassinat fut exercée sur le prince d'Orange, crime qu'on eût attribué au duc d'Anjou, si l'assassin n'eût été saisi et reconnu pour Espagnol. Lorsque le prince fut rétabli de sa blessure, les forces hollandaises et françaises se mirent en mouvement, furent battues en divers petits combats par les Espagnols, qui avaient sur eux une supériorité marquée en fait d'habileté militaire ; heureusement pour les coalisés, les pluies d'automne contraignirent les Espagnols à prendre leurs quartiers d'hiver.

Le duc d'Anjou ayant reçu de puissants renforts conduits par le duc de Montpensier, par le maréchal de Biron et beaucoup de grands seigneurs, acquit une supériorité considérable sur son allié le prince d'Orange, et tenta de réaliser un projet proposé par de mauvais courtisans, celui de se mettre en possession absolue de toutes les places du prince où les Français avaient des garnisons. Le duc d'Anjou donna à tous ses officiers l'ordre d'occuper militairement les villes dont ils possédaient les forteresses, et résolut de s'emparer lui-même de l'importante place d'Anvers par une petite ruse.

Accompagné d'un corps considérable d'officiers, qui

étaient suivis de loin par leurs troupes, il leur avait prescrit de simuler une vive discussion, de prendre à témoin et pour juge le chef du poste, et de le poignarder aussitôt. Cela était à peine exécuté, que l'armée française arrive, se rend maîtresse de la porte et pénètre en partie dans la place ; mais au moment où les Suisses surviennent, la herse énorme suspendue au milieu de la porte tombe et empêche le reste des troupes d'entrer. Sans s'inquiéter s'ils sont suivis, ceux qui sont dans la ville pénètrent dans les rues, se livrent au pillage et à tous les excès d'une place prise d'assaut. Les bourgeois, reconnaissant qu'ils ont affaire à une petite poignée d'hommes dispersés, les attaquent avec vigueur, les poussent sur les remparts et les précipitent dans le fossé. Le duc, les voyant tenter ce saut périlleux, poussa de grands éclats de rire, croyant que c'étaient les bourgeois de la ville. Il changea de langage lorsqu'il sut que son armée était anéantie : quinze cents Français avaient été tués ; deux mille faits prisonniers demeurèrent aux mains du prince d'Orange, qui les protégea contre la fureur populaire.

Méprisé et abandonné après cette échauffourée, le duc d'Anjou se retira à Termonde, sans être sensible aux malheurs de ses compagnons d'armes. « Deux jours après » ce désastre, comme on discouroit de la mort du comte » de Saint-Aignan, brave officier et fort fidèle à son » service, lequel s'estoit noyé en ceste occasion : — Je » crois, dit-il, que qui auroit pu prendre le loisir de » contempler à ceste heure Saint-Aignan, on lui auroit » vu faire une plaisante grimace. Ce disoit-il, parce que » le comte avoit coutume d'en faire. »

De semblables tentatives avaient été faites avec succès

sur quelques villes. Dunkerque fut surpris, plusieurs de ses habitants périrent en voulant se défendre. A Dixmude la garnison mit le feu aux maisons, et tandis que les bourgeois travaillaient à l'éteindre, elle s'empara des ports. Dendermonde, Vilvorde, Berg, Saint-Vinox succombèrent de même ; les attaques contre Alost, Newport, Ostende et Bruges échouèrent. Favorisé d'abord dans ses marches et contre-marches par une forte gelée, le duc d'Anjou fut en grand danger par un dégel suivi de pluies longues et abondantes ; si le prince d'Orange avait voulu profiter de l'embarras où se trouvait le duc et de l'exaltation de la population, il aurait pu écraser un traître qui cachait la perfidie sous le voile de l'amitié. Le roi de France intervint. On signa à Dendermonde un traité (18 mars 1583) par lequel le duc d'Anjou rendait aux Etats les places dont il s'était emparé, laissant à leur solde deux mille cinq cents Suisses et trois mille Français ; chaque parti renvoya les prisonniers qu'il avait pris ; on jura une bonne amitié comme il peut y en avoir entre traîtres, et le prince rentra en France.

Notre patrie jouissait d'une apparence de paix, dont les partis constitués en dehors du gouvernement profitaient pour s'agiter de nouveau. Les Guise, reconnus chefs de la Ligue, répandaient des mémoires qui faisaient remonter leur famille jusqu'au plus grand roi de France, jusqu'à Charlemagne, et donnaient au peuple à tirer cette conclusion, que si la légitimité est un droit, celui de leur famille était supérieur à celui des Capétiens. Afin d'atténuer l'impression causée par ces écrits parmi le peuple, Duplessis-Mornay répondit de son côté que les Guise ne descendaient de Charlemagne que par les fem-

mes, et que la couronne de France ne tombant pas en quenouille, leurs droits étaient nuls. Mais cette question de l'exclusion des femmes avait été vivement contestée à l'avènement des Valois; elle pouvait l'être de nouveau et prendre des proportions d'autant plus considérables que les Guise étaient chéris du peuple, tandis que les Bourbons en étaient détestés.

Les Guise formaient au dehors des alliances avec Philippe II; ils payaient largement les agents qui pouvaient et voulaient les bien servir. Salcède, l'un de ces agents, après avoir été condamné comme faux monnayeur par le parlement de Rouen et ensuite gracié, rechercha la protection des Guise, et se vendit dans le dessein de soutenir les troupes de Philippe II dans les Pays-Bas contre le duc d'Anjou. Pour parvenir à son dessein, il leva un régiment, passa dans les Pays-Bas avant que le duc d'Anjou en fût sorti, et rejoignit ce prince qui le reçut sans défiance. Le prince d'Orange, retenu par une blessure, ayant été fort étonné de l'arrivée d'un régiment qui avait traversé l'armée espagnole sans avoir perdu un seul homme, soupçonna quelque trahison. Salcède, cédant à la peur de la question, avoua tout, fit connaître les forces réelles, les desseins des ligueurs et leurs relations avec Philippe II. Toutes ces révélations parurent assez graves pour envoyer Salcède à la cour de France, à qui l'on avait communiqué ses aveux.

Interrogé de nouveau, il se rétracta; puis, livré au supplice de la question, il dit tout ce qu'on voulut. Dans son extrême embarras devant des aveux, des rétractations et des contradictions, le roi interrogea de Thou sur ce qu'il fallait en faire. Ce magistrat lui répondit « que

» la vie d'un tel scélérat n'étoit pas assez de conséquence
» pour qu'on pût regarder son supplice comme une ven-
» geance proportionnée à ses crimes : il étoit donc d'avis
» de le laisser en vie pour intimider ses complices et
» pouvoir les convaincre au besoin. » Les autres disoient
» que si la conjuration étoit vraie, le supplice de Salcède
» épouvanteroit ses complices; que si elle étoit fausse, il
» falloit, par la mort du calomniateur, donner à l'inno-
» cence accusée la satisfaction qui lui étoit due. »

Ce dernier avis prévalut. Salcède fut condamné à être déchiré en morceaux, pour crime de lèse-majesté et pour avoir calomnieusement accusé des princes et des grands seigneurs. Le roi voulut assister lui-même à l'exécution de ce malheureux.

Le président de Thou, qui mourut quelques mois après l'exécution de ce coupable, est compté au nombre de nos plus illustres et de nos plus intègres magistrats. Il est vrai que le tableau de sa vie, toujours digne et pure, nous a été tracé par une main partiiale : c'est son fils l'historien, qui dissimule peut-être ce qu'il y aurait pu avoir de moins parfait. S'il mit une grande activité dans l'exercice de sa charge, s'il obligea les avocats à garder une complète discipline, si, de son temps, les prisons de la Conciergerie furent vides, il ne fut pas assez dévoué à l'Eglise et garda des préjugés injustes contre le Saint-Siège.

Cette opposition alla même jusqu'aux choses les plus évidemment scientifiques. Grégoire XIII avait réformé le calendrier pour ramener les équinoxes à leur véritable point; il s'opposa à cette réforme, qui est d'une telle exactitude, qu'il est difficile de s'approcher davantage

de la vérité. Le roi de France adopta la réforme malgré l'opposition du premier président de Thou. On compta le 5 octobre au lieu du 15 (1582).

Le calme régnait toujours en France; rien de sérieux ne s'y faisait. Nous devons rapporter des intrigues qui sont l'expression la plus évidente de la corruption de ce temps, et qui amenèrent une petite guerre. La reine Marguerite, s'ennuyant de la cour de Nérac depuis que la brillante noblesse l'avait quittée pour se rendre dans les Pays-Bas, retourna à la cour de France, où elle sema des jalousies et jeta des dissensions parmi les mignons. Tous ses vices furent alors mis au grand jour. Nous ne citerons qu'un passage de L'Etoile, qui nous en fait une peinture effrayante.

Après avoir demeuré dix-huit mois à la cour, le roi lui ordonna de retourner en Gascogne, auprès du roi de Navarre, son mari. « De fait partant ledit jour (8 août), » elle s'en alla coucher à Palaiseau, où le roi la fit suivre » par soixante archers de la garde, sous la conduite de » Larchaut, qui la vint chercher jusque dans son lit et » prendre prisonnières la dame de Duras et la demoiselle de Béthune, qu'on accusoit d'incontinence et d'avortement procuré. Furent aussi arrêtés Ladou, gentilhomme de sa maison, son écuyer, son secrétaire, son médecin et autres, jusqu'au nombre de dix, et tous menés à Montargis, où le roi les interrogea lui-même sur les déportements de sa sœur, même sur l'enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit eu depuis sa venue en cour, de la façon duquel étoit soupçonné le jeune Chauvallon, qui de fait, à cette occasion, s'étoit absenté de la cour. Mais Sa Majesté n'ayant rien pu découvrir,

» les remit tous en liberté, et licencia sa sœur pour continuer son voyage. »

Après avoir fait de semblables affronts à sa sœur et avoir dénoncé ses désordres à son époux, Henri III chercha à atténuer les torts de Marguerite, et pria le roi de Navarre de la reprendre. Quoique peu scrupuleux sur les mœurs, le Béarnais exigea une justification des accusations portées contre la reine, et envoya Duplessis-Mornay, qui résuma sa pensée en ces quelques mots : « Si la reine votre sœur, dit-il à Henri III, a mérité » l'affront que vous lui avez fait, le roi de Navarre vous » en demande justice tout entière ; sinon, sire, il s'assure, pour l'intérêt même de votre maison, que vous » lui ferez raison des auteurs d'une telle injure ! »

Henri III, fort embarrassé, et obligé de justifier sa sœur après l'avoir accusée lui-même, crut trouver un moyen de justification en disant que Jeanne d'Albret avait aussi été accusée sous le rapport des mœurs. Le roi de Navarre s'irrita d'une pareille accusation, et la guerre recommença avec plus d'activité. Nérac ayant été enveloppé par des troupes françaises, le roi de Navarre se montra moins sévère : il demanda « qu'on retirât les » troupes pour ôter occasion d'estimer qu'il reprît sa » femme par une voie moins convenable à l'amitié qui » se doit entre eux, et à l'honneur commun de l'un et de » l'autre (1). »

Philippe II, afin de profiter d'une lutte qui pouvait avoir d'heureux résultats pour ses possessions des Pays-Bas, essaya de gagner le roi de Navarre par des pro-

(1) Duplessis, II, 475.

messes, l'engagea à faire la guerre à Henri III, et lui promit, à cette condition, quatre cent mille écus avant de prendre les armes, et une somme égale chaque année pendant tout le temps que durerait la lutte. Mais la mort vint au secours du roi d'Espagne.

Le duc d'Anjou, rentré en France au mois de juin 1583, pour réclamer l'appui de son frère, avait promis à Henri III de faire, avec les Etats des Pays-Bas, un traité qui transmettrait la souveraineté de ces provinces à la France, dans le cas où il mourrait sans enfants. Il se rapprocha du Cambésis pour ouvrir des négociations à ce sujet, mais il fut repoussé, et par la Hollande irritée de sa perfidie dans la dernière guerre, et par les catholiques des Pays-Bas, qui le soupçonnaient trop favorable aux protestants. D'ailleurs les patriotes des Pays-Bas s'étaient persuadé qu'ils pourraient, sans l'appui de la France, se défendre contre la puissance formidable de l'Espagne. Leurs affaires déclinèrent si rapidement, qu'ils envoyèrent à Château-Thierry offrir au duc d'Anjou de se soumettre à toutes les conditions qu'il avait proposées sur la fin de l'année précédente. Mais le prince était alors atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Le 14 février, « jour de carême prenant, ils allèrent de compagnie, suivis de leurs mignons et favoris, » par les rues de Paris, à cheval et en masque, déguisés » en marchands, prêtres, avocats, et en toute sorte d'états, courant à bride avalée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâton et de perches, singulièrement ceux qu'ils rencontroient masqués comme eux, pour ce que le roi seul vouloit avoir ce jour privilégié d'aller par les rues en masque. Puis passèrent à

» la foire de Saint-Germain, prorogée jusqu'à ce jour,
» où ils firent mille insolences, et toute la nuit couru-
» rent, jusqu'au lendemain dix heures, par toutes bon-
» nes compagnies qu'ils surent être à Paris (1). »

Ces folies ruinèrent complètement la santé du prince, depuis longtemps minée. Il mourut à Château-Thierry, le 10 juin, à l'âge de trente ans. « J'eusse apposé en ce lieu, dit d'Aubigné, un tableau de ce temps, pour montrer la haine qu'il avoit acquise; mais j'ai eu crainte qu'on m'eût pris pour un certificateur des énormités. Bien pouvons-nous dire que, hormis les compagnons ou serfs de ses plaisirs, il mouroit ayant acquis autant d'ennemis qu'il y avoit de gens qui le connussent. »

§ VI. *Puissance de la Ligue. — Guerre des trois Henri (1584-1587).*

La mort du duc d'Anjou était un grand événement en France; elle compliquait toutes les situations intérieures et extérieures: ce qui n'était qu'une simple éventualité devenait presque une certitude. Le roi Henri de Navarre se trouvait l'héritier présomptif de la couronne de France, et il était presque certain que Henri III n'aurait point d'enfant; car sa santé était même si débile, qu'on croyait qu'il ne passerait pas l'année; son médecin assurait qu'il ne pouvait pas vivre un an sans être fou. Il s'était jeté tout-à-coup dans une dévotion exagérée; on le croyait disposé à renoncer à sa couronne par humilité, et il s'occupait plus de prières que du gouvernement, ce que blâmait la reine-mère.

(1) L'Etoile, pag. 272.

Arrivée à l'une de ces crises révolutionnaires où les partis se dessinent fortement et où les hommes font apprécier leurs caractères et leurs principes, la société fut témoin d'une révolution telle qu'il en survient d'ordinaire en pareilles circonstances. Pour bien juger les événements qui vont suivre, il est nécessaire de connaître la position prise par la cour, par le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, et par les deux grandes ligues catholique et protestante.

Henri III avait des éclairs de génie; mais toute la force de son intelligence s'étant affaiblie dans les plaisirs et les fêtes, il n'avait guère songé à s'occuper de la succession au trône, quoiqu'il eût été appelé à s'expliquer à ce sujet quelque temps avant la mort de son frère. Duplessis étant parvenu à le tirer un moment de ses fêtes et de ses plaisirs, pour l'occuper d'affaires sérieuses, lui développa tous les plans des ligueurs, les montra les alliés de l'étranger, non-seulement contre les protestants, mais encore contre le roi lui-même, et obtint ainsi une déclaration de Henri III en faveur du roi de Navarre, qu'il regardait comme le seul héritier de la couronne, si son frère et lui mouraient sans enfant mâle. Duplessis, rendant compte au roi de Navarre de ces dispositions, lui ajoutait des conseils sur la conduite à tenir : « Ces » amours si découvertes auxquelles vous donnez tant de » soin, ne semblent plus de saison. Il est temps, Sire, » que vous fassiez l'amour à toute la chrétienté, et particulièrement à la France, que par tous vos mouvements vous vous rendiez agréable à ses yeux. Et » croyez, Sire, que vous n'y aurez pas employé beaucoup de mois, vu ce que nous lisons en son visage, que

» vous n'en gagniez les bonnes grâces et n'en recueillez les faveurs honnêtes et légitimes qui se peuvent, pour en jouir à votre aise et contentement quand Dieu, le droit et l'ordre vous y appelleront (1). »

Après la mort de son frère, le roi persévéra toujours dans ses dispositions, et envoya le duc d'Épernon, qui était alors en faveur, pour en assurer le roi de Navarre et pour l'engager à changer de religion, afin d'éviter les oppositions que sa foi allait lui susciter.

Telle était l'opinion du roi; mais, avec la faiblesse de son caractère, il est évident qu'on ne pouvait entièrement compter sur lui, et qu'il fallait encore être maître de son entourage, qui avait la principale part à ses déterminations. Or cet entourage était divisé lui-même. Le duc d'Épernon, alors dans la plus haute faveur, était dévoué au roi de Navarre; Joyeuse inclinait pour les Guise. Ainsi la cour, qui aurait dû dominer les partis et les diriger, était flottante, incertaine, au pouvoir de celui qui aurait la force de s'en emparer : c'était une ombre d'autorité, rien que cela, mais une ombre qui, par son nom seul, avait de la puissance.

Le roi de Navarre fit tout-à-coup volte-face en politique. Auparavant il n'était pas éloigné d'admettre une espèce de république fédérative, préconisée par les protestants; lorsqu'il se vit sur les marches du trône, il ne se contenta pas de proclamer les droits fondamentaux et indestructibles de la succession au trône, il alla même jusqu'au despotisme le plus absolu, contestant aux États-Généraux leurs droits et leurs pouvoirs. On publiait en

(1) *Lettres de Duplessis*, pag. 578.

son nom des écrits où les maximes suivantes étaient mises en relief : « Que toute égalité dans la monarchie » en dérègle et démet les accords ; que les immodérés » accroissements des grands l'ébranlent jusque dans ses » fondements ; que, s'il étoit loisible à un peuple de n'en » durer la domination d'un prince hérétique, il lui seroit » loisible aussi de procéder à nouvelle élection de celui » qui seroit trouvé plus digne et agréable. »

Sachant que sa religion étoit un grand obstacle à son accession au trône, il mit en délibération s'il n'en changerait pas. Il avait abandonné le protestantisme par peur à la Saint-Barthélemy ; il étoit redevenu protestant par politique : pourquoi ne pas se faire de nouveau catholique, puisque ses intérêts le réclamaient ? Avec une conscience religieuse aussi élastique que la sienne, nous ne voyons pas pourquoi il ne le faisait pas. Henri de Navarre mit, en effet, en question s'il n'embrasserait pas aussitôt le catholicisme, comme le roi de France l'y engageait ; mais, avant de prendre une détermination, il résolut de consulter ses fidèles : ils se trouvèrent séparés d'avis. Quelques-uns l'engageaient à embrasser le catholicisme sans différer. D'Aubigné, qui étoit versé dans l'étude des classiques païens, et dont nous nous plaisons à citer le langage sévère, ne vouloit pas entendre parler de conversion ; il se montrait même si inflexible, si rigide dans ses observations, que, devenant un censeur importun, le roi de Navarre essayait de le discréditer en le peignant comme le complice de ses désordres. Rosny, depuis duc de Sully, étoit irrésolu : « Si le roi, disoit-il, par lâcheté, » fainéantise ou irrésolution, laisse mettre son Etat en » partage par les ligueurs et le roi d'Espagne, comme

» c'est le but qu'ils visent, cantonnez-vous si puissamment dans toutes ces provinces de delà la rivière de Loire, que vous puissiez en retenir la plus grande partie, qui servira un jour à conquérir le total (1). »

Le roi de Navarre, après avoir bien pesé les différentes opinions, persuadé qu'un troisième changement de religion serait certainement prématuré et lui nuirait plus politiquement qu'il ne lui servirait (car il prouverait qu'il n'avait aucune religion), résolut de demeurer protestant au moins provisoirement.

Quoique le Béarnais n'eût pas encore montré les grandes qualités militaires et politiques qui le distinguèrent dans la suite, avec son caractère liant il se faisait un grand nombre d'amis qui lui demeuraient profondément attachés.

Le protestantisme français, composé de toutes les rêveries politiques, en établissant la raison privée juge en dernier ressort de toutes les controverses religieuses, adoptait aussi l'éclectisme en matière de gouvernement, cherchant dans toutes les constitutions celle qui lui semblait le mieux répondre à ce qu'il appelait les besoins de la société. Les protestants trouvaient que les principes républicains étaient réellement les meilleurs. Les huguenots de France avaient divisé notre royaume en seize provinces, savoir : l'Île-de-France, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Berry, le Poitou, la Saintonge, la ville de La Rochelle, la Basse-Guyenne, le Haut-Languedoc uni à la Haute-Guyenne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, la Provence, enfin le Béarn.

(1) *Economies royales*, pag. 341.

Cette division, quoique nominale^{ment} religieuse, était aussi politique, car, dans les assemblées, on discutait toutes les questions gouvernementales. Si le parti réformé, organisé presque aussi complètement que les Provinces-Unies, reconnaissait encore le pouvoir royal, c'est qu'il se trouvait le plus faible; s'il consentait à faire pour un temps le sacrifice de ses prétendus droits, il espérait les revendiquer lorsqu'il serait assez puissant.

Le parti protestant avait, parmi la noblesse secondaire, des chefs distingués, dont le roi de Navarre faisait bon marché, soit en religion, soit en politique, tout en se servant d'eux comme d'instruments. Le prince de Condé, second chef du protestantisme français, avait moins de talent que le roi de Navarre et ne voulait pas admettre sa suprématie, ce qui excitait des tiraillements parmi les réformés.

La reine Elisabeth, quoiqu'elle crût que ses propres intérêts étaient intimement liés à ceux du roi de Navarre et du protestantisme français, ne s'aventurait point, de peur que si le duc de Guise venait à obtenir un succès décisif, elle ne fût obligée de soutenir une lutte qu'elle voulait éviter. Elle envoya des sommes considérables au Béarnais et lui promit un asile en Angleterre, s'il venait à ne pouvoir plus tenir en France.

La Ligue s'était soutenue mollement dans les dernières années, elle avait même un peu sommeillé; mais, à la mort du duc d'Anjou, la pensée qu'un hérétique pourrait monter sur le trône l'avait réveillée. Ce grand parti se composait des forces vitales de la nation, de la majeure partie de la noblesse, de tout le peuple, de la magistrature en corps, de la royauté, qui avait été obligée d'y

accéder. Ce parti se personnifiait surtout dans ses chefs, dont le principal était Henri, duc de Guise.

Le duc de Guise, que les Parisiens surnommaient avec amour le *Balafré*, était à leurs yeux et à ceux de presque toute la France le champion de l'Eglise et de l'honneur national. Il avait trente-quatre ans; sa brillante valeur, la justesse et la promptitude de son esprit, son éloquence entraînant le rendaient propre au rôle d'un puissant chef de parti. Son extérieur parlait à la multitude; sa taille était haute, ses traits réguliers, son regard doux quoique perçant, ses manières polies et insinuanes. « Tous ces princes lorrains, disait le maréchal de Retz, » avoient si bonne mine, qu'auprès d'eux les autres » princes paraissoient peuple. » Le duc de Mayenne, son frère, avait moins de hardiesse et de décision dans l'esprit. Henri de Guise donnait de préférence sa confiance au cardinal de Guise, son troisième frère, et à sa sœur Catherine, veuve du vieux duc de Montpensier. Leur mère, Anne d'Este, s'étant remariée à Jacques de Savoie, en eut deux enfants : le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin. Ces deux seigneurs se montrèrent entièrement dévoués au duc de Guise, leur frère maternel. Toute la maison des Guise marchait comme un seul homme, sous la direction du *Balafré*. Les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, petits-fils du grand duc de Guise; le duc de Mercœur, le cardinal de Vaudemont et le marquis de Muy, frère de la reine et petit-fils d'Antoine de Lorraine, étaient les principaux supports de cette puissante faction (1).

(1) Davila, tom. VIII, pag. 360. — Sismondi, tom. XX, pag. 122.

Le duc de Guise avait été le soutien de la royauté et des principes conservateurs, tandis que les chefs du protestantisme avaient sapé les fondements de l'ordre. Mais depuis que le roi de Navarre s'était fait le champion de l'absolutisme, depuis surtout que la cour de Henri III était devenue un cloaque de corruption, il réclamait, au nom de l'honneur national, au nom des mœurs, au nom de l'ordre, au nom de la richesse publique, contre le honteux gouvernement du roi. En voyant le peuple ruiné, la noblesse humiliée, la honte partout, il n'épargnait pas les sarcasmes contre le roi, moins encore contre les mignons.

Quel était le but réel que se proposaient les Guise? Était-ce réellement le bien de la religion et de la patrie, ou la religion n'était-elle qu'un instrument dont ils se servaient pour satisfaire leur ambition? Les huguenots, et surtout l'historien de Thou, les ont représentés comme des hommes qui se couvraient d'un masque pour arriver à la royauté. C'est, croyons-nous, une erreur. Ils déclarèrent eux-mêmes qu'ils n'aspiraient point au trône. Quand Duplessis-Mornay adressa un mémoire au roi sur la généalogie carlovingienne des Guise, le *Balafré* répondit, par un mémoire, qu'il savait ne descendre de Charlemagne que par les femmes, qui étaient exclues du trône par la loi fondamentale; que s'il avait voulu soutenir la légitimité de la succession de la ligne féminine, il n'aurait pas remonté si haut, puisqu'il descendait de Louis XII.

Les principes religieux des princes lorrains étaient sincères; ils avaient été élevés dans les pratiques et les doctrines d'un catholicisme pur. Ceux qui ont voulu sus-

pecter leur croyance ou les accuser d'indifférence au fond, n'ont jamais pu apporter une seule preuve positive. Certes, lorsque la vie est toujours uniforme, malgré les plus grands intérêts contraires, nous ne comprenons pas qu'on puisse l'accuser sans preuve.

Le duc de Guise joignait à une religion pure un caractère franc; il poursuivait le vice où il le rencontrait, se faisait le censeur impitoyable de la vie honteuse du roi, et mérita ainsi d'être plus détesté de ce monarque que des huguenots eux-mêmes.

En politique, les Guise croyaient qu'il y a des principes éternels de vérité, de justice, qui dominent toutes les conventions et les droits temporels, même consacrés par la plus longue succession des siècles. Ainsi la vérité religieuse, dominant toute autre vérité, leur semblait condamner et repousser tout ce qui pouvait la compromettre; l'honneur et la probité d'une nation leur paraissaient supérieurs aux droits d'une dynastie. Ils pensaient donc qu'en confiant le pouvoir souverain à une famille, la nation avait réservé certains droits, et que ces droits une fois violés, la nation rentrait dans la plénitude de son pouvoir. Cette théorie peut très bien être soutenue; elle paraît juste, mais elle se prête à des interprétations révolutionnaires telles, que les Etats les plus robustes ne pourraient guère avoir de stabilité, si elle était constamment enseignée aux masses. Il est vrai que ces grandes idées ne se retrouvent guère que dans ces crises formidables qui annoncent un besoin nouveau et impérieux.

Ce grand parti avait un allié très puissant dans Philippe II, l'un des plus grands rois d'Espagne. On a fait

peser sur lui une accusation extrêmement grave, celle d'avoir fait périr une multitude de personnes sans leur avoir fait faire leur procès. Nous n'avons certes pas à justifier ce prince, puisqu'il n'appartient pas à notre histoire; nous devons cependant remarquer que, dans son siècle, les casuistes, remontant à la souveraineté et la faisant résider dans le prince, en concluaient que le souverain, une fois convaincu de la culpabilité d'un criminel, pouvait, sans forme de procès, lui imposer une peine proportionnée à son crime. Leur raisonnement ne manquait pas de valeur. Ce qu'on peut faire par délégation, on peut le faire par soi-même, car personne ne peut déléguer une autorité qu'il ne possède point. Or, les juges n'étant que les délégués des souverains, exercent la justice en son nom; donc le souverain a primitivement le droit de condamner et de faire exécuter par les voies qu'il juge convenables. Cette doctrine, que Napoléon I^{er} a essayé de faire revivre, comme nous le verrons, est très exorbitante, en ce qu'elle laisse à l'arbitraire une entière carrière, et que si les formes judiciaires ne viennent protéger le coupable, il est abandonné à la merci d'un homme. Les souverains en ont tellement compris les dangers, qu'ils ont sagement abandonné aux tribunaux le soin de rendre la justice dans les temps ordinaires. Malgré cela, dans le siècle dont nous parlons, le droit primitif des rois et du peuple était reconnu, et c'est ce qui explique une partie des morts violentes qui ensanglantaient la société, aussi bien en France que dans les autres Etats et dans tous les partis. C'est l'interprétation arbitraire de cette doctrine qui multiplia les tentatives d'assassinat. Parry la suivait en Angleterre en vou-

lant tuer la reine; Gérard, franc-comtois, en tuant le prince d'Orange.

Telle était, en peu de mots, la situation des partis, leur valeur, les principes qui les dirigeaient. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue en suivant le récit de l'histoire que nous avons à parcourir.

Peu après la mort du prince d'Orange, les Pays-Bas, livrés sans défense à la merci des Espagnols, envoyèrent des députés en France pour se donner à Henri III, qui, après de vaines promesses, les abandonna. Notre patrie, par une destinée constante, manqua encore l'occasion de porter ses frontières jusqu'au Rhin. Le parti de la Ligue, fidèle à ses principes, paraissait lui-même opposé à ce projet : c'était à ses yeux une monstruosité, qu'un prince catholique se constituât le défenseur de l'hérésie. Il avait hautement blâmé le traité de 1579, qui plaçait sous la protection de la France, Genève, le vrai foyer de l'hérésie, l'école d'où les ministres huguenots se répandaient par toute la France. Il condamnait l'alliance qui venait de se former de nouveau entre Henri III et l'hérétique roi de Navarre : « Comment » étoit-il possible, disoit le duc de Guise, de croire le roi » de bonne foi dans le zèle qu'il affectoit pour la religion, » tandis qu'il s'engageoit à maintenir à grands frais la » Rome des protestants, la ville qui ne paroissoit occupée qu'à pervertir ses propres sujets? Quelle garantie » les sujets de Henri pouvoient-ils trouver dans ces propositions de flagellants qu'ils lui voyoient conduire la » rougeur sur le front, tandis qu'au milieu de ces actes » de dévotion il méditoit d'assurer son héritage à un

» hérétique relaps, tel que l'étoit son beau-frère (1)? »

Le premier soin des Guise devait être de pourvoir à la succession au trône, dans le cas où la couronne tomberait de la tête de Henri III, ou que, par ses crimes, ses alliances avec l'hérésie, par la protection qu'il lui accordait, il mériterait d'être déposé. C'était un besoin pressant et difficile. Dans le cas de nécessité, on s'arme de ce qu'on rencontre. Le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui existait encore et avait alors soixante-un ans, fut choisi par la Ligue pour héritier présomptif de la couronne. Le cardinal avait toujours été ferme dans la foi ; il n'avait d'ailleurs aucun des grands talents nécessaires pour dominer les circonstances difficiles où il se trouvait. Il est vrai qu'il était soutenu par les Guise, personnages capables de supporter le poids du plus vaste des empires.

Le roi, ayant eu quelque soupçon de ces projets, voulut interroger sur ce point le cardinal de Bourbon, qui lui avoua que si la mort venait à priver la France de son roi, la couronne lui appartiendrait plutôt qu'au roi de Navarre.

Henri III n'avait probablement vu qu'un simple jeu dans la réponse du vieillard, et ne s'était plus guère occupé de cela. Mais les Guise ne laissaient pas sommeiller cette affaire ; ils y voyaient une réponse péremptoire à l'accusation portée contre eux, de vouloir envahir le trône ; ils y trouvaient un moyen de fortifier leur parti. Comme il fallait pouvoir l'élever à la hauteur d'un grand

(1) Davila, liv. VII, pag. 362.

fait public, appuyé sur les plus grandes forces, Henri, duc de Guise, communiqua son projet à Philippe II. Il se tint, pour régler cette affaire, un congrès à Joinville, petite place du domaine des Guise, située sur les frontières de la Champagne. Le cardinal de Bourbon, la maison de Lorraine et le roi d'Espagne eurent leurs représentants dans ce congrès. Le 31 décembre 1584, ils signèrent un traité qui fait époque, comme premier acte diplomatique de la Ligue. Le but de l'alliance était nettement posé dans le préambule : « Pour la seule tuition, » défense et conservation de la religion catholique, res- » tauratiou d'icelle, et pour l'entière extirpation de tou- » tes sectes et hérésies de la France et des Pays-Bas, » ils s'engagent à faire déclarer le cardinal de Bourbon » successeur à la couronne, après la mort de Henri III, » comme prince catholique le plus proche du sang royal, » en excluant du tout, pour toujours et à jamais, tous » les princes du sang de France, étant à présent hérétiques et relaps, sans que nul puisse jamais régner qui » soit hérétique, ou qui permette, étant roi, impunité » publique aux hérétiques (1). »

Le cardinal promettait, par le traité, de respecter la convention de Cateau-Cambrésis, de rompre toutes relations avec le Grand-Turc, d'anéantir l'hérésie en France et d'empêcher la piraterie dans la mer des Indes. Philippe s'engageait à fournir aux ligueurs cinquante mille écus par mois pour les frais de la guerre, et, pour hâter l'entreprise, il promettait de verser six cent mille écus dans les six premiers mois.

(1) *Traité de paix*, II. — Davila, liv. VII.

La conclusion de ce traité, tenu secret, se manifesta par une grande agitation parmi les catholiques, par des réunions fréquentes sur tous les points, par l'achat et la fabrication des armes. Inquiété par des mouvements dont il ne connaissait point la cause, Henri III rendit, le 29 mars, un édit pour interdire toute prise d'armes sans son ordre, et pour prescrire aux gouverneurs de province de redoubler d'activité à disperser les rassemblements. Il augmenta sa garde de cinquante hommes; et comme tout lui semblait toujours dépendre plus ou moins de la belle tenue de ses mignons, il fit « un nouveau règlement en sa maison, même pour ceux qui, journellement, étoient près de sa personne pour le service ordinaire, lesquels il vêtit de velours noir, leur fit ôter les chapeaux qu'ils vouloient porter, et les astreignit à porter barettes ou bonnets de velours noir, et une chaîne d'or au col pendant qu'ils sont en quartier; et à ceux du conseil d'Etat et privé, entrant au conseil, fit prendre de grandes robes de velours violet (1). »

Tandis que Henri III s'amusait à de telles futilités, les ligueurs déployaient une activité infatigable et recrutaient tout ce qu'il y avait d'énergique dans toutes les classes de la société; les mécontents de la cour, tous ceux qui croyaient leur mérite méconnu, allaient à eux; toutes les provinces virent se former des comités directeurs, chargés d'amener des partisans à la cause catholique, de répandre les nouvelles défavorables au parti protestant, de grossir leurs projets. Le comité de Paris, le plus actif de tous, nous donnera une idée des autres. Ce comité était

(1) L'Etoile, pag. 285.

encore secret et ne tenait pas deux séances de suite dans le même lieu, mais alternativement à la Sorbonne, au collège de Forlet, qu'on nomma le berceau de la Ligue, au couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine, et dans les maisons des principaux conjurés. Maineville, qui avait assisté au congrès de Joinville pour le cardinal de Bourbon, en était le président. On voyait dans cette assemblée les bourgeois les plus ardents de Paris, qui s'emparèrent plus tard du gouvernement de la capitale sous le nom des Seize. Chacun d'eux avait une haute influence sur une corporation, la gouvernait et recrutait tous les jours de nouveaux membres. La Chapelle-Marteau se chargea de la cour des Comptes ; le président Le Maistre, du Parlement ; Bussy, Le Clerc et Michel, des procureurs attachés à cette cour ; Senault, des clerks du greffe ; Leleu, des huissiers ; le président de Neuilly, de la cour des aides ; Chaulier, des clerks de la même cour ; Roland, de tout l'hôtel des Monnaies ; La Bruyère, des conseillers au Châtelet ; le procureur Crucé, de tous les procureurs ; Bar et Michelet, des marinières de la rivière ; Toussaint, Pouart, Gilbert, Louchart, des potiers, des bouchers, des marchands de chevaux, enfin de tous les gens de métier. Charles Hottmann, trésorier de l'évêque de Paris, était en même temps le caissier de la Ligue. De Thou représente tous ces hommes comme des aventuriers ruinés, des banqueroutiers, des gens qui avaient besoin d'un désordre universel pour échapper à la justice. Quelques-uns, peut-être, appartenaient à cette classe ; mais ce qui les avait mis en évidence, c'était l'exaltation de leurs sentiments religieux et non leurs vices. De tout temps ils avaient professé une haine implacable contre

les huguenots. Ils avaient été les agents les plus actifs de la Saint-Barthélemy ; et, pour exciter le peuple, ils assuraient qu'il se préparait contre les catholiques une horrible trame, qui verserait vingt fois plus de sang que la Saint-Barthélemy (1).

Des comités formés sur ce modèle et ayant leurs correspondants avec lui, furent établis à Chartres, à Orléans, à Blois, à Tours et dans les principales villes. Ces comités correspondaient avec les campagnes et les inspiraient de leur esprit.

Dans les temps de troubles on agit sur les masses principalement par la peur. La reine d'Angleterre, dans les persécutions qu'elle exerçait contre les catholiques, s'abandonnait à des cruautés inouïes dans les siècles les plus féroces. Les Guise profitèrent habilement de ces circonstances ; ils donnèrent à ces faits une grande publicité par des écrits, par des émissaires chargés d'énormes tableaux. On les voyait au milieu des rues réunir la multitude, étaler à ses yeux les scènes les plus déchirantes, montrer les catholiques succombant sous le couteau des persécuteurs, déchirés par les dents des bêtes féroces, et des hommes expliquaient avec chaleur ces tableaux aux passants, chantaient des complaintes où se trouvaient toujours quelques couplets pour annoncer aux catholiques français que des supplices plus effroyables leur étaient réservés, s'ils laissaient les huguenots dominer en France.

Profondément émue de ces spectacles, la multitude courait aux églises, y entendait des orateurs chrétiens

(1) De Thou, liv. LXXX, pag. 719. — Davila, liv. VII, pag. 365.

exposant toute la noirceur de l'hérésie, rappelant tous les maux qu'elle avait causés à la France, montrant les ruines qui allaient couvrir le sol de la patrie, si jamais elle pouvait dominer. Les prédicateurs abandonnaient la forme scolastique et les longues citations pour recourir à ce que l'éloquence a de plus saisissant. Guillaume Rose, Jean Prevost, curé de Saint-Séverin; Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; le moine Ponces; D. Christin, de Nice, et l'Anglais Jean Lincester étaient à Paris les plus fameux prédicateurs de la Ligue. Il n'y avait pas une grande ville qui n'eût son orateur populaire. Les jésuites en fournirent plus que les autres ordres, parce qu'ils étaient catholiques plus ardents.

On se demande comment un gouvernement régulier en apparence a pu laisser se former une association aussi formidable sans la dissoudre. Cela ne doit pas nous surprendre, nous qui en avons vu plusieurs se former, se développer et amener des révolutions successives. Henri III, habitué à la politique machiavélique, aimait mieux employer les armes de la négociation que de recourir à des mesures rigoureuses. Il lui fallait d'ailleurs un prétexte plausible pour comprimer, et il n'en avait point. Voyant une grande agitation parmi les catholiques, il essayait de la calmer : en recourant à la force, il eût fait éclater l'orage. Une circonstance se présenta pour lui faire connaître toute la puissance de ses adversaires.

Les Hollandais étaient venus réclamer son appui et même se livrer à la France sans conditions : la Ligue poussa un cri d'indignation qui retentit d'un bout de la France à l'autre ; à l'entendre, le roi voulait livrer la France à l'hérésie. Dans cet état de détresse, le malheu-

reux Henri III conseilla aux Hollandais de recourir à l'appui de l'Angleterre.

La fermentation excitée parmi les catholiques détermina les principaux ligueurs à se rendre dans leurs gouvernements, afin d'être prêts à toutes les éventualités. La noblesse de Champagne se réunissait à Châlons-sur-Marne et reconnaissait le duc de Guise pour son chef ; le cardinal de Bourbon rassemblait près de Rouen la noblesse de Normandie et de Picardie ; le colonel Pffifer levait des Suisses dans les cantons catholiques, Bassompierre réunissait des reîtres en Allemagne. Dans son manifeste, qui parut le 1^{er} avril, le cardinal de Bourbon attribuait tous les malheurs de la France depuis vingt-quatre ans à la tolérance dont on avait usé envers le protestantisme, montrait les hérétiques sur les marches du trône, et déclarait que « ce royaume très chrétien ne » souffriroit jamais régner un hérétique, attendu que » les sujets ne sont tenus de reconnaître la domination » d'un prince dérogré de la foi catholique et relaps. »

Il faisait ensuite une peinture très vive de la politique de Henri III, le montrait gouverné par des gens de la plus basse condition, lié aux ennemis de la foi, épuisé dans les débauches ; il promettait une réforme complète des abus, s'engageait à ne tolérer que la religion catholique, à rendre au Parlement tous ses droits, à n'employer les deniers publics que selon leur destination et pour le plus grand bien de l'Etat.

A l'apparition de ce manifeste, de nature à produire une sensation prodigieuse, les chefs ligueurs des provinces se mirent en mouvement. De Vins s'empara de Marseille ; mais les bourgeois de cette ville commer-

çante, se disant que la guerre civile nuirait à leurs affaires, chassèrent les ligueurs et pendirent le consul Dariez qui s'était mis à leur tête. Le grand-prieur d'Angoulême, devenu ennemi des Guise, eut beaucoup de part à ce fait. « Le roi, dit L'Etoile, en eut tant de contentement, que, comme les députés qui lui apportèrent les premières nouvelles entrèrent en la salle où il étoit, il fendit aussitôt la presse, et s'approchant d'eux : — Mes amis, leur dit-il, je vous accorde tout ce que me sauriez demander, car ma libéralité ne suffira jamais pour récompenser votre fidélité (1). »

Si la Ligue n'eut pas un meilleur succès à Bordeaux, elle réussit complètement à Lyon, à Toul, à Verdun et dans la plupart des villes.

Henri III, tirailé par les deux partis qui essayaient de se l'attacher, ne sut se donner franchement à aucun des deux. Il répondit au manifeste du cardinal par une justification de sa conduite, dans une déclaration qui aurait dû être appuyée par la force des armes, et Henri III fit à peine quelques tentatives par ses principaux officiers contre les corps qui se formaient. Une fois en armes, les ligueurs semblaient en état de défier le roi et les protestants; car Mercœur, maître de la Bretagne, entra dans le Poitou, et le duc de Guise, à la tête de douze mille hommes et d'un parti de cavalerie, s'avancait sur Paris. Le roi, consterné, se hâta d'envoyer sa mère à Epernay, pour amuser le Balafre jusqu'à ce qu'un corps de dix mille Suisses qu'il attendait fût arrivé, et qu'il pût être secouru par le roi de Navarre avec lequel il entretenait des

(1) L'Etoile, pag. 291.

relations. Le duc de Guise, apercevant les pièges qu'on voulait lui tendre, déclara que la suspension d'armes ne durerait que quatre jours, et, pour barrer le passage aux troupes suisses stipendiées, il envoya de ce côté le duc de Mayenne avec des forces respectables.

La reine-mère, chargée des négociations, tendit des pièges aux chefs des ligueurs, leur déclara que son fils, l'ennemi irréconciliable de la réforme, était disposé à l'abattre, s'il en avait les moyens suffisants, et leur proposa de s'unir au roi pour obtenir de nouveaux impôts; habile moyen pour les discréditer aux yeux du peuple, à qui ils avaient promis la diminution des charges. Les ligueurs répondirent que, l'administration de l'armée et des finances appartenant au roi, ils demandaient seulement l'union des forces de la Ligue à celles du monarque pour la destruction de l'hérésie, et en outre la destitution de toutes charges et dignités de ceux qui ne professaient pas sincèrement le culte catholique. Afin qu'on ne pût les accuser de travailler à leur exaltation personnelle, les Guise offraient à ces conditions leur démission de tous leurs gouvernements et de toutes leurs charges. Pendant ces négociations les deux grands partis cherchaient à se fortifier au dedans et à s'appuyer au dehors.

Le roi de Navarre, chef du protestantisme, n'avait pas laissé sans réponse le manifeste du cardinal de Bourbon; il se justifiait du reproche qu'on lui adressait d'être l'oppresseur du catholicisme, en disant « qu'en la religion » il a toujours été instruit à ne forcer pas les consciences; » qu'en l'ardeur même des guerres civiles, lorsque tout » exercice étoit défendu par toute la France à ceux de sa

» religion, il a toujours laissé la religion catholique en son entier. »

Il attaquait ensuite les Guise, montrait leur fortune toujours croissante, et en concluait qu'ils n'avaient qu'un seul mobile, leur propre intérêt caché sous le masque de la religion. Ce premier écrit fut bientôt suivi d'un autre, qui était un premier pas fait vers le catholicisme ; le roi de Navarre repoussait avec vigueur les épithètes de relaps et d'hérétique, « puisqu'il est prêt et résolu de » recevoir instruction par un concile libre et légitime, » et régler la créance par ce qui y sera décidé sur les » différends de religion. »

Cependant la Ligue grandissait toujours, dirigeant principalement ses attaques contre le roi de Navarre qui, outré de dépit, envoyait défier le duc de Guise et demandait à vider la querelle « de sa personne à la sienne, un » à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou » moins, en tel nombre que ledit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur, » en lieu que ledit sieur de Guise voudra choisir, qui » soit de libre accès, ni suspect ni aux uns ni aux » autres (1). »

Le duc de Guise répondit avec beaucoup de raison qu'il n'avait aucune inimitié contre le roi de Navarre, que sa défaite ne ferait rien à la grande cause qu'il avait à soutenir, que ce n'était point par des combats singuliers qu'elle devait se vider.

Le roi de Navarre cherchait en même temps à former des alliances au dehors, en créant une ligue protestante

(1) Duplessis-Mornay, tom. III, pag. 89 et suiv.

composée de tous les princes ennemis de la Papauté. Ses ambassadeurs représentaient aux princes protestants d'Allemagne l'état déplorable du protestantisme en France, les conjurant de s'unir à lui pour ne point le laisser succomber. Il s'adressait surtout à la reine Elisabeth, et lui écrivait dans un style chevaleresque : « J'ai » besoin de mes amis, car il m'y va du tout, et n'ai plus » de temps à perdre. Mais je me tiens tant assuré de votre » secours, et sens me redoubler le courage. Je me figure » que je combats pour vous ; avec votre faveur toutes » choses me sont possibles, voire faciles à faire. (1). »

L'ambassadeur français montrait la cause d'Elisabeth liée à celle du roi de Navarre, parce qu'après en avoir fini avec les protestants de France, les Guise devaient porter leurs armes en Ecosse, y rétablir Marie Stuart sur le trône et de là passer en Angleterre. Elisabeth répondit à cet appel en envoyant des sommes considérables, qu'on employa à lever des troupes en Allemagne.

La ligue catholique française s'appuyait au dehors principalement sur Philippe II, qui, ayant des émissaires partout, en France, en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en Ecosse, était instruit de toutes les trames formées dans ces Etats. L'empereur Rodolphe II, son neveu, suivait toutes ses inspirations ; c'était encore un soutien des Guise. Le duc de Savoie, marié à la seconde fille de Philippe II, devint son lieutenant ; c'était un prince très utile au parti catholique, parce qu'il pouvait sans cesse inquiéter la Suisse protestante.

La Ligue, sentant qu'elle avait besoin d'un appui plus

(1) Duplessis-Mornay, tom. III, let. 15.

élevé, celui du Pape, chargea Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens et cardinal de Sainte-Praxède, de se rendre à Rome pour obtenir du souverain Pontife une approbation authentique. Grégoire XIII, qui occupait le siège pontifical, se montra indécis, irrésolu à l'égard d'une association en dehors du pouvoir royal; il mourut avant d'avoir pu se prononcer. Le duc de Nevers, l'un des champions de la Ligue, entreprit, contre la volonté des Guise, le voyage de Rome, afin de consulter le Saint-Siège et suivre ses conseils. Le siège apostolique était alors occupé par le célèbre Sixte V, pontife d'une profonde érudition, d'un zèle ardent pour tous les intérêts de la religion.

Ce grand Pape, qui rappelait les illustres pontifes du moyen âge, envisageait la question sous un point de vue beaucoup plus élevé que le commun des hommes. S'il mettait la cause de la religion au-dessus de toutes les autres, il la savait intimement liée à l'ordre politique, et il appréciait que c'était une grande faute de se séparer du roi, qu'il croyait sincèrement disposé en faveur du catholicisme. Le duc de Nevers rendit ainsi compte au duc de Bourbon du blâme de Sixte V contre la Ligue. « Je ne doute point, m'a-t-il dit, que l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne; je veux croire que celle de ses confédérés l'est aussi. Mais en quelle école avez-vous appris qu'il faille former des partis contre la volonté de votre prince légitime? Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses si avant qu'enfin, tout catholique qu'il est, le roi ne se voie réduit d'appeler les hérétiques à son secours pour se délivrer de la tyrannie des catholiques (1). »

(1) *Mém. Nevers*, pag. 686.

Sixte V avait condamné la Ligue parce qu'elle était alors en opposition avec le pouvoir royal ; mais il intervint le 7 juillet 1585 un traité signé à Nemours, destiné à les mettre d'accord. Catherine de Médicis, convaincue de l'absolue nécessité de traiter à quelque prix que ce fût, n'avait prolongé les négociations qu'afin d'avoir de meilleures conditions. Le traité contenait l'interdiction de tout autre culte que le culte catholique, l'expulsion de la France de tous les ministres évangéliques, et, six mois après, de tout huguenot qui ne se serait pas converti ; l'abolition de toute concession, charge, dignité, place de sûreté, la peine de mort contre tout huguenot qui rentrerait en France six mois après la publication de l'édit. Les Guise, ne s'en rapportant pas trop au serment du roi, exigèrent des places de sûreté.

Henri III porta lui-même l'édit au Parlement, qui, bien que n'étant pas très disposé en faveur de la Ligue, l'enregistra cependant sans opposition. Le peuple de Paris, croyant avoir retrouvé dans Henri un partisan zélé du catholicisme, poussait des cris de joie, des vivats auxquels Henri ne répondit point ; il ne rendit pas même le salut au prévôt des marchands, ni aux autres chefs de la magistrature municipale, ce que les Guise remarquèrent et firent remarquer. Il était donc évident que le roi ne cédait qu'à la nécessité, que, se trouvant dominé par les Guise et livré au mépris du peuple, il travaillerait à se relever de cette humiliation.

La guerre étant devenue une nécessité, parce qu'évidemment le parti protestant ne voudrait pas se soumettre et ne céderait qu'à la force, le roi fit venir au Louvre le premier et le second présidents du parlement de Paris,

le prévôt des marchands et le doyen de la cathédrale ; il les reçut en présence de quelques grands : « Je m'ap-
» plaudis, leur dit-il, d'avoir suivi vos conseils, en ré-
» voquant mon dernier édit en faveur des protestants,
» car je compte désormais sur la vigoureuse assistance
» de tous ceux qui ont voulu la guerre, et de vous en
» particulier. Cette guerre demande de nous de grands
» efforts ; il nous faut trois armées, l'une que je conser-
» verai auprès de moi, pour vous protéger et faire exé-
» cuter l'édit dans les provinces du centre ; la seconde
» en Guyenne, contre le roi de Navarre ; la troisième sur
» les frontières orientales, pour fermer l'entrée de la
» France aux Allemands. Mais la guerre ne se fait pas
» sans argent ; ainsi donc, Monsieur le premier prési-
» dent, avertissez vos collègues que, tant qu'elle durera,
» ils ne me fassent plus de remontrances pour le paie-
» ment de leurs gages, car ils demeureront supprimés.
» Et vous, Monsieur le prévôt des marchands, assemblez
» ce matin les bourgeois de ma bonne ville, et prévenez-
» les que, puisque j'ai cédé à leur désir en entreprenant
» cette guerre, qui me coûtera quatre cent mille écus par
» mois, non-seulement ils doivent s'attendre à la sup-
» pression des rentes de l'Hôtel-de-Ville, mais encore ils
» doivent s'arranger pour me trouver deux cent mille
» écus d'or. » Tout cela avait été dit avec un rire sarcas-
tique. Se tournant vers le cardinal de Guise, le roi dit d'un
ton sévère : « Vous voyez, Monsieur, que je m'arrange ;
» avec mes revenus et ce que je tirerai des particuliers,
» je fournirai au premier mois des dépenses ; c'est au
» clergé à faire le reste ; c'est lui qui a voulu la guerre,
» je la ferai avec ses revenus, et je puis, pour cette œuvre

» qu'il nomme sainte, les prendre en conscience, sans
» demander pour cela l'autorisation au Pape. » Le premier président et le prévôt des marchands hasardèrent quelques remontrances; le roi les interrompit en leur disant : « Il falloit donc vous contenter de la paix que je
» vous avois donnée; j'ai grand'peur qu'en voulant perdre le préche, nous ne hasardions fort la messe (1). »

Henri III envoyait en même temps une ambassade au roi de Navarre, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, lui promettant de faire assembler un concile national, où pleine justice serait rendue aux protestants; il le priait de lui remettre toutes les places de sûreté accordées aux réformés, et d'ordonner aux troupes qu'il avait mandées d'Allemagne de ne pas passer la frontière. Le roi de Navarre répondit qu'il se soumettrait aux décisions du concile national en matière religieuse, mais que, pour le moment, il ne pouvait abandonner ses places de sûreté. Le projet d'une entrevue entre lui et la reine-mère fut alors abandonné.

Le roi de Navarre, prévoyant que la division ne tarderait pas d'éclater entre le roi et le duc de Guise, et fondant ses espérances sur cette désunion, fit un manifesté dans lequel il montrait une extrême modération, rappelant tout ce qu'il avait fait pour le roi et tout ce que le roi lui avait promis; il essayait en même temps de se rattacher tous les catholiques qu'il savait hostiles aux Guise. Le duc de Montmorency, connu auparavant comme maréchal Damville, avait fait depuis longtemps de son gouvernement du Languedoc une sorte de souveraineté,

(1) De Thou, liv. xxxi, pag. 490.

et refusait d'obéir aux ordres du roi, quand ces ordres ne lui convenaient pas ; il se lia avec le Béarnais et employa contre la Ligue tous les catholiques qui lui étaient dévoués soit à la cour, soit dans le reste du royaume.

Ce fut dans ces circonstances que parut la bulle d'excommunication lancée contre le Béarnais et le prince de Condé par Sixte-Quint, qui, ayant désapprouvé la Ligue parce qu'il la regardait comme opposée aux droits du roi de France, devait condamner aussi la résistance du roi de Navarre contre son souverain légitime.

« Henri de Bourbon, jadis roi de Navarre, et Henri, »
 » aussi de Bourbon, jadis prince de Condé : le premier
 » revauté en la bourbe, chef et défenseur des hérétiques
 » et des rebelles, a pris les armes contre son roi
 » très chrétien et les autres catholiques, et a contraint
 » les citoyens et habitants catholiques, à force de menaces
 » et de coups, à recevoir son impiété ; — le second
 » s'est rendu auteur de séditions et guerres civiles, a
 » usé de toutes sortes de cruautés et inhumanités, en-
 » geance détestable, dégénéralant de la famille et sang de
 » Bourbon ; prononçons et déclarons Henri, jadis roi de
 » Navarre, et Henri, jadis prince de Condé, être hérétiques
 » relaps, non repentants, manifestes, publics, notoriés
 » et par ainsi coupables de lèse-majesté divine, et par ce
 » être privés, savoir, Henri, jadis roi de Navarre, et l'autre
 » Henri, de Condé, eux deux et tous leurs successeurs,
 » de tous et quelconques autres principautés, duchés,
 » seigneuries, fiefs, honneurs et offices royaux : les
 » déclarons indignes et incapables de les tenir. »

Cette bulle, qui proclamait d'une manière bien nette les

pouvoirs des papes longtemps contestés en France, mécontenta le roi Henri III, qui croyait voir le souverain Pontife s'arroger des droits sur le temporel des rois. Le Parlement, toujours susceptible à l'égard de ce qu'il regardait comme un envahissement de la puissance spirituelle, témoigna la plus vive opposition à l'acte pontifical.

Le roi de Navarre fit rédiger une réplique par le jurisconsulte François Hotmann, et fit afficher à Rome, dans les lieux les plus fréquentés, « un appel comme d'abus » au tribunal de la cour des pairs, à la tête desquels sa naissance l'avoit placé ; et à l'égard du crime d'hérésie qu'on lui imputoit à faux, il disoit qu'en cela, sauf le respect dû à Sa Sainteté, M. Sixte, soi-disant pape, avoit à tort et malicieusement menti (1). »

La bulle du Pape avait rendu plus profonde la scission entre les deux partis. On demandait partout la guerre. Le roi fut obligé de céder et de la commencer ; elle est connue dans l'histoire sous le nom de *guerre des trois Henri*, parce qu'elle était dirigée par Henri III, à la tête des politiques ; Henri de Guise, chef des catholiques, et Henri, roi de Navarre.

Le roi de France se proposait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, de mettre trois armées sur pied : l'une sur les frontières de l'est, pour empêcher les Allemands de pénétrer en France ; l'autre en Guyenne, pour lutter contre le roi de Navarre ; la troisième demeurait sous ses ordres immédiats, pour être conduite où le besoin se ferait sentir. Ce plan bien exécuté aurait pu amener en peu de temps la ruine des huguenots. Mais le roi ne voulait pas leur

(1) L'Etoile, pag. 400.

destruction ; il désirait les conserver comme parti et les opposer aux Guise ; il se proposa donc de diriger ce grand déploiement de forces de manière à faire peu de mal aux protestants.

Le duc de Guise, le capitaine le plus habile de la Ligue, fut placé avec un corps considérable sur la frontière de l'est, où il demeura en observation. Le duc de Mayenne fut dirigé sur la Guyenne, pour y agir de concert avec Matignon, du parti des politiques, sincèrement dévoué au roi et donné pour second à Mayenne, plus pour contrarier ses vues que pour le seconder. Il y eut une troisième armée en Saintonge, sous les ordres de Biron ; une quatrième en Provence, sous le commandement du duc d'Épernon, et une cinquième que le duc de Joyeuse devait conduire en Gascogne ; c'est ainsi que le roi dispersait les troupes, afin qu'elles ne fissent rien de sérieux.

Avant de commencer les hostilités, le roi rendit un édit qui réduisait à quinze jours le temps accordé aux protestants pour rentrer dans le sein de l'Église catholique ; il prescrivit en même temps de faire l'inventaire de tous leurs biens et de les vendre à l'encan. Le roi de Navarre y répondit par un édit daté de Bergerac, par lequel il déclarait que les biens de tous les bourgeois catholiques seraient mis en sequestre dans toutes les villes où l'édit du roi de France serait publié, et il confisquait la fortune de tous les gentilshommes qui prendraient les armes contre lui.

Les huguenots, considérant leur infériorité numérique, avaient résolu de se renfermer dans leurs principales places et d'y attendre leur ennemi ; mais le prince

de Condé, qui se tenait à Saint-Jean-d'Angely et dirigeait les protestants du Poitou et de la Saintonge, était jaloux du roi de Navarre et se croyait plus digne que lui d'être à la tête du parti protestant. Il remporta un faible avantage, ce qui lui donna l'audace d'entrer en campagne. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, averti que le duc de Mayenne se mettait en route, réunit des troupes pour prendre le prince de Condé entre deux feux ; il passa la Loire à Nantes et commença à presser les protestants. Son mouvement s'était opéré trop tôt, car le duc de Mayenne n'étant pas encore entré en campagne, il eut bientôt des forces infiniment supérieures contre lui, se vit contraint d'opérer sa retraite, perdit quelques hommes et une grande partie de son matériel. Ce mauvais succès découragea ses troupes ; il exalta au contraire le courage de Condé.

Ce prince résolut de s'emparer de Brouage, place située sur la mer, à six lieues au midi de La Rochelle, qu'elle inquiétait sans cesse ; elle pouvait même offrir une rade assurée à une flotte destinée à prendre les vaisseaux dirigés sur cette dernière villa. Quoique défendu par une bonne garnison sous les ordres du vaillant Saint-Luc, Brouage, pressé vivement, allait tomber, si une entreprise du prince de Condé ne l'eût sauvé. Condé, informé que le château d'Angers, l'une des plus fortes positions du parti de la Ligue, avait été pris par des aventuriers qui s'étaient présentés en nombre et avaient tué le commandant, voulut profiter de ce succès pour se rendre maître de la ville. Il se mit à la tête de la plus grande partie de ses troupes, laissa un faible corps autour de Brouage et se dirigea sur Angers. Le château

ayant été rendu avant son arrivée, il attaqua les faubourgs de la ville et fut repoussé avec des pertes considérables. Ses meilleurs officiers lui conseillaient d'opérer sa retraite tandis qu'il était encore temps ; mais il s'obstina à tenter encore une seconde attaque, qui ne réussit pas mieux que la première. Il se vit bientôt environné par l'armée royale, à Beaufort-en-Vallée, en face de la Loire qu'il ne pouvait traverser. D'après le conseil du vicomte de Rohan, son armée se sauva comme elle put, par petits pelotons. Condé s'échappa avec quelques amis, passa en Normandie, et se rendit à Guernesey, pour se mettre sous la protection de l'Angleterre ; les soldats abandonnèrent tout dans une forêt, bagages, chevaux, équipages, et tout cela tomba au pouvoir de l'armée royale, fort étonnée de ne pas rencontrer d'ennemis. Les gentilshommes dispersés eurent le bonheur, dans leur infortune, que pas un ne fut mis à mort ni fait prisonnier.

Le mauvais succès de Condé fut suivi de la levée du siège de Brouage et de la dispersion de la petite armée de Turenne. Le duc de Mayenne, qui se dirigeait sur le Poitou, n'ayant rencontré aucun obstacle, mit ses troupes en quartier d'hiver dans le Périgord, le Quercy et le Limousin.

Le roi de Navarre, loin d'être mécontent de ce mauvais succès de Condé, en témoigna de la joie, tourna ce prince en dérision, et espéra grandir dans le parti protestant, dans le sein duquel Condé tenait une si grande place. C'est à cette politique qu'on doit attribuer l'inaction du Béarnais, car il ne faisait aucune expédition, ménageait Matignon qui lui était opposé, et de son côté en était ménagé.

Le duc de Mayenne et le maréchal Matignon, qui recommencèrent leurs opérations militaires dès le mois de février 1586, suivaient la Garonne, pour emporter les places soumises au roi de Navarre, sans rencontrer d'obstacle, parce que le Béarnais, se sentant incapable de soutenir une longue résistance, s'était retiré à La Rochelle, abandonnant ses petites forteresses aux soins de quelques capitaines déterminés. Mayenne emporta Castets, Sainte-Bazelle et Monségur dans le mois de juillet. Tout le pays eût été bientôt soumis, si deux redoutables ennemis n'étaient venus désorganiser l'armée ; ces deux ennemis étaient le roi et la peste. Le roi, toujours fidèle à son principe de diviser ses armées, afin qu'elles n'eussent pas de trop grands succès, retira la plus grande partie des troupes du duc de Mayenne, pour en former de nouveaux corps. La peste exerçait de si grands ravages dans Saint-Jean-d'Angely, que des historiens assurent qu'il ne resta d'autre habitant dans la ville que le sonneur. Cette épidémie gagna l'armée et y emporta beaucoup de monde. Le duc de Mayenne, atteint lui-même de cette maladie, se retira à Paris.

Cependant le prince de Condé rentrait en France, et, pour effacer la honte de sa défaite, il attaqua l'arrière-garde de Saint-Luc, qui se retirait à Saintes, et lui tua beaucoup de monde ; il éprouva de son côté des pertes considérables, au nombre desquelles se trouvèrent deux des fils de d'Andelot ; un troisième en mourut de chagrin, et le quatrième venait de mourir de maladie. Ces quatre fils, dignes de leur père par leur courage, furent ensevelis dans une même tombe à Taillebourg.

Henri de Béarn, qui avait ranimé les espérances des

Rochelais, parvint, à l'aide de bateaux chargés de pierres et coulés à fond, à barrer l'entrée du port de Brouage; il s'occupa ensuite à fortifier la presqu'île de Marans, où le maréchal de Biron l'attaqua vainement. Les navires gênèrent ses opérations et développèrent bientôt des maladies contagieuses, ce qui l'engagea à conclure une suspension d'armes pour tout le pays limité par la Charente.

L'armée catholique en Provence, sous le commandement du grand-prieur de France, gouverneur de cette province, avait obtenu des succès remarquables, quand la sévérité du chef arma des assassins contre lui. Le parlement de Provence nomma, pour le remplacer provisoirement, le baron de Vins, chef des ligueurs provençaux, plus sévère encore que son prédécesseur, ce qui déterminina les catholiques modérés ou politiques à s'unir aux protestants.

De Vins, informé que le baron d'Allemagne, chef des protestants provençaux, et Lesdiguières, chef des rebelles du Dauphiné, avaient uni leurs forces, divisa son armée, en laissa une partie sous les murs d'un château-fort qu'il assiégeait, et alla avec le reste à la rencontre des coalisés: il fut battu et perdit plus de quinze cents hommes. Ses ennemis firent, de leur côté, une perte sensible dans la personne du baron d'Allemagne.

Lesdiguières annonça sa victoire à sa femme par cette lettre: « Ma mie, j'arrivai hier ici, j'en pars aujourd'hui. Les Provençaux ont été défaits. Adieu. »

Henri III, qui aimait à donner à ses favoris le commandement de ses principales armées, envoya d'Épernon en Provence et Joyeuse en Languedoc.

Quoique d'Épernon, ennemi de la Ligue, arrivât en

Provençe avec un esprit conciliateur, il éprouva une grande résistance, ce qui l'obligea à enlever de force les principales places des huguenots et à livrer les prisonniers qu'il faisait au parlement d'Aix, qui exerçait une grande sévérité. La terreur et la peste ayant rendu la tranquillité à la province, d'Epéron retourna à la cour. Tel fut aussi, en Languedoc, le succès du commandement de Joyeuse, qui, après avoir rétabli le calme, revint à la cour, donnant comme un triomphe la prise de quelques châteaux sur le duc de Montmorency.

Henri III, qui faisait la guerre à regret et n'avait cessé de négocier avec le Béarnais, le conjura de rentrer dans le sein de l'Eglise, lui proposa même de faire casser son mariage avec Marguerite, dont la vie était un scandale continuel, et lui demanda d'unir leurs forces pour écraser les Guise, leur ennemi commun. Le roi de Navarre persista toujours à demeurer attaché au protestantisme, jusqu'au moment où ce qu'il appelait un concile général, ou au moins national, aurait prononcé.

La conduite perfide du roi à l'égard du parti à la tête duquel il s'était placé, n'échappa pas aux chefs de la Ligue, qui poussèrent de nouveaux cris de détresse, firent retentir les chaires d'anathèmes contre la grande trahison, et obtinrent du Pape qu'il adresserait au roi des représentations sur sa conduite incertaine. Les principaux chefs de la Ligue, réunis pour arrêter la marche à suivre dans un moment où le roi les trahissait, convinrent que le duc de Guise occuperait Jametz, Sedan et le duché de Bouillon, où les protestants avaient des forces considérables. Le roi, irrité de cet acte de souve-

raineté de la part d'un sujet, voulait rompre ouvertement avec la Ligue; mais la reine-mère l'en détourna et l'engagea à continuer à marcher dans la voie de duplicité qui devait le perdre; elle chercha en même temps à persuader au duc de Guise que les avances faites au roi de Navarre avaient pour but de le faire tomber dans un piège. Le duc de Guise, qui connaissait Catherine de Médicis et la jugeait capable de tromper tout le monde, résolut, dans le doute si c'était le roi de Navarre qu'on voulait tromper, ou plutôt si ce n'était pas lui, d'attendre pour éclaircir ce mystère.

Catherine étant partie pour aller trouver le roi de Navarre et faire une bonne paix, fut précédée par le duc de Nevers, habile négociateur, qui, après avoir été un ardent zéléteur de la Ligue, en avait été détaché par le pape Sixte V. Dans une longue conférence qu'il eut avec le roi de Navarre, Nevers lui dit « que le sort de la » France étoit, après Dieu, remis en son arbitrage; qu'il » ne lui restoit qu'une chose pour étouffer la Ligue, » pour lever tout prétexte de la guerre civile, se faire » catholique; qu'étant de la race de saint Louis, il de- » voit aussi professer sa religion. »

La reine Catherine de Médicis, qui vint peu après rejoindre le roi de Navarre, appuya vivement sur ce point, et donna pour motif principal de conversion la politique et l'intérêt. A un motif de cette nature, sous lequel se cache la destruction de tout sentiment, je ne dirai pas de religion, mais d'honnêteté et de franchise, Henri répondit que le roi étoit si jeune; qu'il n'avoit pas d'espoir d'occuper le trône, que sa position à la tête du parti protestant étoit très avantageuse, et il repoussa avec sar-

casme toutes les propositions de Catherine de Médicis. « La reine s'amusa à lui faire sentir les incommodités » qu'il sentoit durant la guerre. — Je les porte patiemment, dit-il, puisque vous m'en avez chargé pour vous en décharger. Elle continua ce discours jusqu'à tant qu'elle vint à lui reprocher qu'il ne faisoit pas ce qu'il vouloit à La Rochelle : à quoi il répondit : — Pardonnez moi, Madame, car je n'y veux que ce que je vois. » M. de Nevers prit la parole, et lui dit qu'il ne savoit pas faire un impôt. — Il est vrai, dit-il, aussi n'avons nous point d'Italien parmi nous. »

Ce sarcasme sanglant tombait sur la foule des brillantes filles qui accompagnaient toujours la reine, pour jouer leur rôle dans la politique. Dans l'une des fêtes et des danses où elles arrivaient à gagner quelques seigneurs, à émousser ce qui était trop anguleux, la reine faillit être prise avec toutes ses filles d'honneur. Le capitaine La Berte proposa au roi de Navarre de la surprendre par trahison. « Voici en nos mains quatre cent mille » écus de rançon, aux dépens de ceux que nous pouvons » convaincre de plusieurs perfidies, notamment de la » Saint-Barthélemy. Ce prince, appuyé des siens, empêcha ce coup, de quoi peut-être il s'est repenti depuis (1). »

Henri III, à qui Sixte-Quint avait conseillé de se faire obéir de tous, catholiques et huguenots, frappait sur tous les partis, imposait de lourdes contributions à ceux qu'il jugeait ennemis de la paix. Il tint, le 16 juin, un lit de justice pour faire enregistrer vingt-sept édits bursaux,

(1) D'Aubigné, tom. III, pag. 25.

dont quelques-uns atteignaient si fortement les procureurs qu'ils cessèrent leurs fonctions dans toute la France; ce qui obligea le roi à céder pour ne pas laisser le royaume sans justice. Il frappa des coups aussi sur la ville de Paris, son implacable ennemie, lui demanda six cent mille écus le 10 janvier 1587, et peu après il annonça qu'il allait saisir cinq cent mille écus déposés à l'Hôtel-de-Ville, au lieu de songer à payer les quartiers de rentes à échoir le 30 juin. Le clergé avait aussi vu vendre une grande partie de ses biens.

Ces ressources exorbitantes, au lieu de servir à la guerre, « étoient dépensées en achat de singes, en perroquets » et autres animaux des pays nouvellement découverts; » quelquefois il s'en dégoûtoit et les donnoit tous; puis » la passion pour les animaux renaissoit, et il falloit en » trouver à quelque prix que ce fût. Il montrait encore » un goût pour les miniatures qui ornoient les anciens » missels; il achetoit à tous prix les livres de prières; » mais aussitôt il en découpoit les lettres enluminées et » les colloït aux murailles de ses chapelles, détruisant » ainsi les précieux monuments d'un art qu'il sembloit » aimer (1).»

Alors succombait l'infortunée Marie Stuart, que nous avons vue quitter la France avec tant de regrets. Quoiqu'elle ait cessé d'appartenir à notre pays, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de sa mort, après dix-huit ans de prison dans un pays qu'elle avait imprudemment choisi pour asile. Marie Stuart fut injustement condamnée à mort par la reine Elisabeth, sa parente; rien

(1) De Thou, liv. LXXXV, pag. 682.

de plus touchant que les derniers moments de cette reine, dans les veines de laquelle coulait la foi catholique avec le sang français. Après avoir passé sa dernière nuit avec la plus grande tranquillité d'âme, réglant ses affaires domestiques, écrivant son testament et trois lettres, l'une à son confesseur, l'autre à son cousin le duc de Guise, et la troisième au roi de France, mêlant à toutes ces actions les plus ferventes prières, elle se leva pour marcher à la mort, prit de sa main droite le crucifix sur l'autel et son livre de sa main gauche. Marie avait demandé de mourir avec une épée à la française, mais le bourreau et ses satellites lui firent mettre la tête sur le billot et l'abattirent au troisième coup avec un doloir.

La fermeté que Marie avait montrée dans ses derniers moments, la constance de sa foi, les longues souffrances de la prison, la firent regarder comme une sainte par un grand nombre de catholiques (1).

Elisabeth, délivrée par la mort cruelle de Marie Stuart des intrigues ourdies au nom de cette princesse, seconda tous les efforts des protestants de France, qui comptaient aussi sur l'appui de l'Allemagne. Cependant les protestants allemands faillirent leur manquer, car les princes protestants de ce pays détestaient autant les calvinistes que les catholiques, et ce fut avec peine que Théodore de Bèze parvint à les convaincre que la cause de la

(1) On mit sur sa tombe cette épitaphe.

« Ci-gît Marie, reine d'Ecosse, fille de roi, veuve d'un roi de France,
 » proche parente de la reine d'Angleterre et héritière de son trône....
 » Ci-gît, parmi les cendres de Marie, la majesté de tous les rois violée
 » et foulée aux pieds. Passant, je n'en dis davantage; ce monument,
 » tout muet qu'il est, parle assez et apprend aux rois leurs devoirs. »

réforme, quelles que pussent être les divergences intérieures, devait réunir toutes les communions protestantes contre l'ennemi commun, le catholicisme ; c'est ce qui prépara la grande invasion que nous allons voir se fonder devant les Guise, malgré les manœuvres coupables du roi.

Les Seize, fatigués enfin d'un roi qui se livrait à eux, puis les abandonnait, se préparaient à le faire descendre du trône. La Sorbonne, consultée sur un acte si décisif, établissait comme règle de conduite et comme principe de sûreté de conscience, que, lorsqu'un prince n'est point tel qu'il doit être, on peut lui ôter le gouvernement, comme on ôte l'administration au tuteur qu'on a pour suspect. On voit que, dans ces temps d'anarchie, on ne respectait pas plus la majesté des rois et le droit divin que sous nos monarchies constitutionnelles. Henri III laissait passer ces décisions, recevait l'ordre de la Jarretière et établissait les Feuillants à Paris, tant il y avait de légèreté dans son caractère.

Le roi souffrait cependant beaucoup de la nécessité où il se trouvait de subir ces outrages ; il répéta plusieurs fois ces paroles en se promenant : « Je me vengerai de mes ennemis. » Il se relevait souvent pendant la nuit pour aller s'asseoir sur le lit de sa mère, lui développer ses principes politiques, relatifs à la destruction des Guise, tout en feignant de les servir. Il envoya Epernon à Mouzon, où se trouvait Henri-le-Balafré, qui suivait de là ses entreprises sur Sedan et sur Jametz, et lui fit part de son projet de former deux armées, l'une pour opérer en Guyenne, l'autre pour arrêter la marche des Allemands. En remettant le commandement de celle-ci au duc de

Guisé, en lui donnant une marque de confiance, le roi espérait l'affaiblir, parce que, s'il était vaincu, la Ligue serait détruite; si au contraire il était vainqueur, il serait sans doute tellement affaibli, qu'en s'unissant au roi de Navarre, Henri pourrait facilement l'anéantir.

L'armée destinée à agir dans la Guyenne fut mise sous le commandement du duc de Joyeuse; c'était une sorte de disgrâce pour ce grand seigneur qui avait pendant longtemps joui de la faveur du prince. Joyeuse était frère du comte du Bouchage, qui, après la mort de sa femme, sœur du duc d'Épernon, se retira dans un monastère, où il devint célèbre sous le nom de frère Ange de Joyeuse. Le duc son frère se signala par une grande sévérité contre les réformés à La Motte-Saint-Clair, où il avait détruit deux régiments de huguenots, à Saint-Maixent, qui fut livré au pillage, et dans plusieurs autres places. Ces massacres, les maladies pestilentielles et la fuite des soldats chargés de butin avaient tellement affaibli son armée, que, craignant des revers, il se rendit à Paris, où il ne fut qu'un moment, parce qu'ayant été accusé de lâcheté, il voulut laver cette tache dans le sang des huguenots.

A la nouvelle que Joyeuse allait chercher le roi de Navarre pour le combattre, une foule de gens de guerre des deux partis se rendirent dans les deux armées pour prendre part à la bataille. Le comte de Soissons, quoique catholique, alla rejoindre le roi de Navarre; le prince de Conti, son frère, aussi catholique, promit de se rendre à l'armée allemande, qui se dirigeait sur la France. Le roi de Navarre avait avec lui ses deux cousins, Condé et Soissons; tous ses plus vieux capitaines, Turenne, La

Trémouille, Montgomery, Galerande, Salignac ; il comptait sous ses ordres deux mille cinq cents cavaliers et quatre mille fantassins mal équipés, mais tous vieillis dans la guerre civile.

Cette armée se posta sur les bords de la Loire, entre Tours et Saumur. Joyeuse, obligé de quitter un instant ses troupes, fortes de douze mille hommes, les mit sous le commandement de Lavardin, qui s'arrêta sous les murs de La Haie, sur la Creuse, où il se fortifia. Comme il eût été dangereux de l'attaquer dans cette position, deux plans furent mis en délibération par les huguenots. Les plus ardents pensaient que l'armée protestante devait hardiment traverser la France pour rejoindre les formidables bandes allemandes qui franchissaient les frontières ; les plus sages proposèrent au roi de Navarre de se replier au-delà de la Dordogne, où ses troupes devaient se renforcer d'une multitude de huguenots décidés, puisqu'ils étaient en majorité dans cette contrée ; il serait facile alors de remonter la Dordogne, de gagner la Haute-Bourgogne et de rejoindre les Allemands. On instruisit de ce plan le duc de Bouillon, qui conduisait l'armée allemande.

Pour barrer le chemin à l'armée protestante, Joyeuse résolut de s'emparer de Coutras, ville placée au confluent de l'Isle et de la Dronne, qui se jettent dans la Dordogne au-dessus de Libourne. Le roi de Navarre, instruit de ce dessein, mit plus de promptitude que son adversaire, occupa Coutras et posta son armée entre l'Isle et la Dronne. A cette vue, Joyeuse s'écria : « Les voilà pris entre deux rivières, il ne nous en échappera pas un. » S'il avait eu plus d'habileté, si ses troupes

eussent été plus aguerries, il est certain que les protestants pouvaient être écrasés. Le Béarnais, sentant tout le danger de sa position, mit en délibération s'il ne passerait pas la Dordogne, détermination qui présentait de grands inconvénients. C'était une retraite devant l'ennemi, c'était renoncer au projet de rejoindre l'armée allemande, c'était enfin s'exposer à perdre une grande partie de ses troupes; car la noblesse du Poitou n'avait suivi le roi de Navarre que dans l'espoir de se battre : par ces motifs, la bataille fut résolue.

Le roi de Navarre appuya sa gauche à la Dronne, sa droite à la garenne de Coutras, en avant de laquelle se trouvait un petit bois entouré de fossés; il garnit ce bois de huguenots, il jeta sur une hauteur les trois pièces de canon qu'il possédait, de manière à donner au milieu de l'armée catholique. Avant le combat, les protestants tonnèrent le verset 12 du psaume cxviii :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir...

Quelques catholiques assez rapprochés pour les entendre s'écrièrent : « Par la mort, ils ont peur, les poltrons, ils se confessent. » On raconte encore qu'au moment de livrer bataille, le roi de Navarre fut arrêté par un ministre qui le sommait de réparer le scandale qu'il avait donné en séduisant la fille d'un magistrat de La Rochelle, le menaçant de la malédiction du Ciel s'il refusait d'obéir. Henri promit que si Dieu lui donnait victoire il accorderait la satisfaction sollicitée. En marchant au combat, il s'écria en s'adressant à Condé et à Soissons : « Je ne vous dirai qu'une chose, c'est que

» vous êtes de la maison de Bourbon, et, vive Dieu, je
» vous montrerai que je suis votre aîné? »

Joyeuse disposait d'une formidable artillerie; mais elle avait été si mal placée, qu'aucun des coups ne portait sur l'ennemi, en sorte qu'il fallut du temps pour la mettre dans un lieu convenable. Au moment où elle allait lancer la foudre, les bataillons catholiques se jetèrent en avant avec une telle impétuosité, qu'elle devint inutile. Le premier choc fut terrible; les premiers corps huguenots furent culbutés et se replièrent sur la ligne de bataille, formée en arrière en demi-cercle. Henri avait placé ses arquebusiers sur six rangs, dont le premier était couché ventre à terre, tandis que les autres s'inclinaient à des hauteurs différentes, de sorte que cinq rangs pouvaient tirer à la fois. Afin que le coup portât plus sûrement, on avait donné l'ordre de ne tirer que lorsque l'ennemi serait à vingt pas.

La bataille avait commencé à neuf heures, et à dix heures toute résistance de la part des catholiques avait cessé; mais, durant cette heure de mêlée terrible, aucun ne songea à fuir, chaque chef combattit avec un courage indomptable. Henri de Navarre, attaqué par le baron de Fumel et Château-Renard, tua le premier; au moment où il allait crier au second : « Rends-toi, philistin, » un gendarme levait sa lance pour le tuer. Augustin Constant donna le coup de mort à ce gendarme et sauva son maître. Saint-Luc, repoussé vers Joyeuse, lui cria : « Général, que nous reste-t-il à faire? — A mourir, » dit Joyeuse. Au moment où ce général essayait de se rapprocher de son artillerie, il fut environné par une troupe de huguenots qui le tuèrent de sang-

froid, quoiqu'il se fût écrié : « Il y a cent mille écus à » gagner. » Saint-Luc, se voyant sur le point d'être frappé à son tour, s'élança sur Condé, le désarçonna, sauta aussitôt à terre, lui présenta la main pour le relever et se rendit à lui comme prisonnier, ce qui le sauva.

Le massacre avait été horrible. Les catholiques laissèrent sur le champ de bataille plus de trois cents gentils-hommes et trois mille soldats.

Le roi de Navarre, qui avait eu un grand nombre de blessés, ne compta guère que trente morts, au nombre desquels ne se trouvait aucun seigneur de marque. Le Béarnais remonta au château de Coutras, où l'on mit sous ses yeux un spectacle digne des cannibales. Ce qui prouve la barbarie de ces huguenots, c'est qu'ils avaient étendu le corps de Joyeuse sur une table, à côté de celle où le couvert du roi était mis. Henri eut des sentiments plus convenables ; il fit servir le souper dans une autre salles, rendit le corps de Joyeuse et de Saint-Sauveur, son frère, afin qu'il leur fût donné une honnête sépulture. Les soldats lui présentèrent cinquante-six enseignes, vingt-deux guidons et cornettes : c'étaient de brillants trophées de la victoire.

Ainsi le parti protestant, quelques heures auparavant à deux doigts de sa perte, n'avait plus d'ennemi devant lui ; il pouvait aller rejoindre la grande armée protestante et écraser les catholiques ; mais chacun avait ses petits intérêts à défendre. Selon Duplessis-Mornay, « il » fut bien dit d'un commun consentement, après la bataille de Coutras, qu'il falloit user de la victoire, et » reconnu par les plus sages que la plus belle utilité que » nous en pouvions retirer étoit la conjonction avec les

» étrangers, vers lesquels, toutes choses postposées, il
» falloit dresser son chemin. Mais il y eut peu de capi-
» taines et de troupes qui s'y pussent et voulussent ré-
» soudre. Ceux qui étoient venus de Guyenne avec
» M. de Turenne disoient qu'il y avoit trois mois qu'ils
» étoient en campagne sans avoir donné ordre ni à leurs
» gouvernements, ni à leurs maisons, ne pensant en
» être absents que trois semaines. Ceux de Poitou et de
» Saintonge, d'autre part, que monseigneur le prince
» avoit amenés, remontroient qu'ils étoient venus là à
» demi-équipages et à la hâte, seulement pour se trou-
» ver à la bataille. Ces motifs déterminèrent la plupart
» des guerriers à retourner dans leurs demeures. »

Mais ce ne fut pas le seul motif qui engagea le roi de Navarre à suspendre sa marche : « Il donna toutes
» ses paroles au vent et sa victoire à l'amour ; car, avec
» une troupe de cavalerie, il perça toute la Gascogne
» pour aller porter vingt-deux drapeaux d'ordonnance
» et quelques autres à la comtesse de Grammont (Cori-
» sandre d'Andouins ou de Guiche) alors en Béarn. »
« Maintes fois Henri IV, dit M. de Châteaubriand, joua
» sa couronne contre ses amours, et ce sont peut-être
» ses faiblesses, unies à sa vaillance et à ses malheurs,
» qui l'ont rendu si populaire. »

Sully, qui longtemps après flagella cette conduite, en fut si indigné sur le moment que, « ne prévoyant que
» finale destruction du surplus de ces troupes, sans faire
» semblant qu'il y eût intérêt à tout cela, au contraire,
» publiant qu'il avoit quitté le roi de Navarre et s'étoit
» donné au roi, s'en retourna chez lui (1). »

(1) *Mémoires de Sully*, pag. 404.

Duplessis-Mornay, qui en avait conçu un profond chagrin, recommanda aux envoyés du parti protestant auprès des cours étrangères d'atténuer les torts du Béarnais et de persuader que la dissolution de l'armée était une nécessité; mais, dans le secret de l'amitié, il blâmait très-sévèrement cette conduite.

Pendant la formidable armée allemande destinée à opérer contre la France, espérait s'indemniser de sa faible solde (car elle n'avait reçu que dix-neuf mille cinq cents écus du roi de Navarre et cent cinquante mille florins des alliés étrangers); elle se réunit dans l'Alsace au nombre de plus de quarante mille hommes bien équipés, dont quatre mille arquebusiers français et trois cornettes de cavalerie. Les Français, qui étaient commandés par le duc de Bouillon et le comte de Lamarck, son frère, auraient désiré que l'armée fût sous la direction du duc de Bouillon; mais les Allemands confièrent le commandement général à Fabien de Dohna, gentilhomme prussien, qui prit pour secrétaire et interprète Michel de la Huguerie, qu'on dit avoir été acheté par la Ligue.

Le plan de défense adopté par le roi et le duc de Guise reposait sur deux armées, dont l'une se réunirait dans le centre de la France, sous le commandement du roi, l'autre sur les frontières de Lorraine, sous le commandement du duc de Guise. Le duc, très mécontent de la conférence où ce plan avait été arrêté, revint persuadé que le roi le détestait encore plus que les Allemands, et qu'il se proposait de l'exposer aux dangers d'une défaite presque certaine.

Les ligueurs, pour parer au mauvais vouloir du roi,

résolurent de faire un pas de plus en prenant eux-mêmes les armes. Les villes liguées s'engagèrent à fournir une armée de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux, armée qui devait être à la disposition du roi, s'il voulait lui donner un chef vraiment catholique. La Ligue se réservait le droit de pourvoir elle-même à son commandement, si le chef laissait quelque doute sur son orthodoxie. Les troupes ne devaient faire aucun acte agressif, mais demeurer sur la défensive. Si cependant le roi venait à mourir sans enfant, elles devaient se réunir dans les quinze jours entre Paris et Orléans, « pour donner entièrement la force aux catholiques, qui, » le plus diligemment qu'ils pourront, feront assembler » les Etats, pour parvenir à l'élection d'un roi catholique et ordonner les lois du royaume, pour remettre » toutes choses au cours des anciennes lois fondamentales de la France (1). »

Dans les convulsions sociales, les questions les plus brûlantes et les plus révolutionnaires sont toujours agitées; on creuse jusqu'aux fondements de l'autorité. D'où procède-t-elle? Vient-elle du peuple? Le peuple peut-il en disposer à son gré? Redoutable problème qui ne s'étudie guère qu'au moment des grands dangers. Ce problème fut alors examiné avec une audace toujours croissante. Après avoir établi que l'hérésie est un crime qui fait perdre les droits au trône, les ligueurs s'engageaient à « employer leurs biens et leurs vies pour conserver cette monarchie française; qu'elle ne tombe en la domination de Henri de Bourbon, prince de Béarn,

(1) Cayet.

» hérétique, relaps et excommunié, ni de ses semblables
» et adhérents... résolu plutôt que l'hérétique n'y com-
» mande, ou que l'Etat ne soit démembré (1). »

Ces idées, répandues parmi le peuple, travaillaient les populations, tandis que le malheureux Henri III, traîné à la remorque des partis, voulait la ruine du pays, sous prétexte de le défendre contre l'étranger. Près de trente mille hommes furent mis sur pied. Fidèle à son principe, le roi se retira dans l'intérieur avec la presque totalité de l'armée, se contentant d'abandonner quelques régiments et quelques compagnies d'ordonnance au duc de Guise pour défendre les frontières. Le duc se rendit à Nancy, où il réunit à sa troupe l'armée lorraine et six cents chevaux albanais ou italiens qui lui furent envoyés par le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, ce qui forma un effectif d'environ quinze mille hommes.

Le duc de Guise étant hors d'état, avec une armée aussi faible, de combattre contre plus de quarante-six mille hommes, se borna à tomber sur tous les corps détachés, à disputer le passage des rivières. Il arrêta pendant deux jours l'armée ennemie devant la Moselle, près de Toul. Il opéra ensuite sa retraite avec une grande habileté. L'armée ennemie, qui se proposait de ravager toute la Lorraine, pressée sans cesse par son vaillant et redoutable adversaire, saccagea tout sur la route qu'elle suivit, mais le reste fut sauvé.

A leur entrée en Champagne, près de Joinville, les Allemands trouvèrent de considérables renforts qui leur étaient amenés par François de Châtillon, tandis que

(1) Cayet.

L'armée du duc de Guise, réduite à trois ou quatre mille hommes par la retraite de l'armée de Lorraine et des auxiliaires du duc de Parme, fut obligée de se tenir à une assez grande distance de son ennemi. Guise ne négligeait aucun moyen de défense et préparait partout la résistance. Le couvent de Clairvaux fut si bien défendu, qu'il ne put être emporté. Les Allemands, répandus dans les vignobles, s'étant gorgés de vin et de raisin, se désorganisaient et s'avançaient pêle-mêle sur la Loire, où ils apprirent la défaite de l'armée catholique à Coutras. On les engageait à traverser la haute Loire pour se rendre en Guyenne par le Bourbonnais. Ce pays étant pauvre et difficile, les Allemands aimèrent mieux se replier sur la basse Loire, et trouvèrent l'armée du roi entre Orléans et Gien, pour leur disputer le passage. Ils se dirigèrent alors sur Montargis, et comme ils n'étaient qu'à vingt lieues de Paris, ils voulurent pousser une pointe sur cette ville. Le duc de Guise, qui tenait à protéger sa bonne ville de Paris, couvrit la capitale, quoiqu'il n'eût que quinze cents chevaux et trois mille fantassins. Toutes les chaires de la capitale retentissaient des éloges du chef de la Ligue; on le proclamait le sauveur de la patrie, tandis que le roi était représenté comme un traître qui abandonnait son royaume sans défense à la merci des étrangers.

Les armées ennemies, ne voyant aucune troupe suffisamment organisée pour s'opposer à leurs ravages, s'étendirent au loin pour amasser plus de butin. C'est ce qu'attendait le duc de Guise. L'Albanais Fratta, qui avait été chargé de reconnaître leur position, releva sur une carte tous les postes occupés par les Allemands. Guise était

à table quand l'Albanais, son confident, vint lui dire que les Allemands étaient dispersés dans la campagne de Montargis, sans sentinelles, sans aucune précaution militaire, mettant de l'orgueil à mépriser leurs ennemis. Guise demeura un instant concentré en lui-même, médita un coup de main, puis, se relevant tout-à-coup, il ordonna de sonner le boute-selle. « Pourquoi donc, dit » Mayenne? — Pour aller au combat. — Réfléchissez » donc à ce que vous allez faire. — Les réflexions que » je n'ai pas faites en un quart d'heure, je ne les ferais » pas en un an. » Tous sautèrent alors à cheval, assurés d'être menés à la victoire, parce qu'ils étaient conduits par le duc de Guise. Les Allemands, endormis, furent vivement attaqués; le feu fut mis aux maisons qu'ils habitaient, et ils allaient être tous écrasés, quand le baron de Dohna rallia les fuyards : il leur fut ainsi permis de se retirer, grâce surtout à une grosse pluie qui sépara les combattants.

Cette victoire causa une vive allégresse dans toute la France. Les prédicateurs de la Ligue exaltèrent ce beau fait d'armes, proclamant que Guise avait enlevé plus de deux mille huit cents chevaux aux Allemands et fait prisonniers un grand nombre de soldats. Les politiques du parti du roi et les huguenots français, jaloux de cette victoire, essayaient de la rapetisser et assuraient que le duc de Guise n'avait surpris que les palefreniers allemands, que les drapeaux enlevés n'avaient pas d'armoiries.

Les Allemands, réveillés par cet échec, se rapprochèrent de la Loire pour la traverser; mais l'armée du roi était là pour les arrêter. Il leur arriva aussitôt un autre malheur : les Suisses qui étaient dans les rangs des pro-

testants, voyant dans leur prise d'armes la violation des capitulations faites avec François I^{er}, refusèrent de continuer à se battre contre Henri III. Le roi leur ayant fait de graves reproches, ils s'excusèrent sur leur ignorance ; Henri leur répondit : « Bien, désormais que vous » m'avez vu à la tête de mon armée, vous ne pouvez » plus avoir de doutes, et vos gouvernements me vengent », si vous continuez à combattre contre moi. » Ils voulaient se retirer : on les obligea de rester encore quelques jours. Guise donna une seconde et rude leçon aux étrangers avant leur départ. Il arrive à marche forcée au château d'Auneau, près de Chartres, fait filer ses troupes à travers les marais, tombe sur les Allemands plongés dans le vin, en fait un massacre horrible, enlève un riche butin et rentre à Etampes sans avoir éprouvé de perte.

Après une telle défaite, cette armée, dont l'arrivée avait fait trembler la France et qui avait fait naître les plus grandes espérances dans l'esprit des protestants, se retirait complètement démoralisée. Cette retraite fut désastreuse. Il n'y avait plus moyen de maintenir l'ordre, ni parmi les Allemands, ni parmi les Français, écrivait un officier au roi de Navarre. Beaucoup d'officiers français avaient quitté les rangs pour se retirer dans leurs manoirs, et il était difficile de pouvoir compter sur ceux qui restaient. On ne remarquait aucune ardeur pour le combat ; les chemins étaient couverts des bagages des Allemands aussi bien que des Français. Les chevaux harassés pouvaient à peine faire le service des cavaliers et des voitures. Les corps se donnaient bien un point de ralliement ; mais, pour y arriver, ils étaient sans guides,

ou dirigés par des hommes qui les conduisaient très mal ; quand on était parvenu à se rejoindre, on ne savait où se loger. Cette malheureuse armée, qui avait fait trembler la France, laissait souvent dans les bois et dans les maisons une partie de ses soldats exténués par la fatigue, par la faim et par les blessures. Plusieurs régiments, ayant perdu leurs officiers supérieurs, se débandaient, marchaient au hasard par petites troupes et attendaient le moment de s'échapper. Les armes étaient dans le plus triste état, incapables de servir. Beaucoup de guerriers étaient sans poudre. Au milieu de cette débandade générale, on aurait à peine trouvé deux cents bons arquebusiers ; les lansquenets, restant au nombre de deux mille environ, étaient désarmés.

Il y avait quelque chose de plus triste encore : c'était le sort des traînants. « Exténués par les fièvres et le flux » du sang, hors d'état de faire aucune résistance, ils » tomboient le long des chemins et périssoient sous les » coups des paysans ; on en vit dix-huit réfugiés dans » une grange et hors d'état de se mouvoir davantage, et » qui furent tous égorgés avec le même couteau par une » femme (1). »

Un corps de deux mille Suisses s'étant séparé du gros de l'armée pour rejoindre Lesdiguières en Dauphiné et de là rentrer en Suisse, fut attaqué par Lavalette et Ornano avec tant de bonheur, qu'il n'échappa pas soixante hommes ; de toute l'armée allemande, il n'en serait pas sorti de France un plus grand nombre, si Henri III l'avait voulu. Il signa avec les étrangers une convention

(1) Davila, liv. VIII, pag. 473.

qui leur permettait de quitter le territoire sans être inquiétés. Guise, obligé de respecter les Allemands jusqu'à la frontière, en écrasa une partie au-delà, entra dans le comté de Montbéliard et y brûla plus de trois cents villages. Toutes les bouches célébrèrent alors ses louanges ; des *Te Deum* furent chantés pour remercier Dieu de ses succès.

Le roi rentra à Paris le 23 décembre. « Il fut chanté, » dit L'Etoile, un second *Te Deum*, et furent faits feux » de joie, mais sans grande réjouissance. Cependant les » prédicateurs criaient que, sans la prouesse et constance » du duc de Guise, l'arche sainte seroit tombée entre les » mains des Philistins, et que l'hérésie eût triomphé de » la religion. Il n'y eut un prédicateur qui ne criât que » Saül en avait tué mille et David dix mille, dont le roi » fut fort mal content. Là-dessus la Sorbonne, c'est-à- » dire trente ou quarante pédans, maîtres ès-arts crottés, » qui, après grâces, traitent les sceptres et couronnes, fit » en leur collège, le 16 du présent mois, un résultat se- » cret qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes » qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'admi- » nistration au tuteur qu'on avoit pour suspect... Le roi, » en étant informé le 30 décembre, manda venir au » Louvre la cour de Parlement et la Faculté de théolo- » gie, et fit aux docteurs une âpre réprimande, en la pré- » sence de la cour, sur leur licence effrénée et insolente » de prêcher contre lui ; et s'adressant particulièrement » à Boucher, curé de Saint-Benoît, l'appela méchant et » plus méchant que Jean Voisle, son oncle, qui avoit été » indigne conseiller de sa cour. »

La Ligue, cependant, se fortifiait toujours. Philippe II

la pressait d'agir vivement contre un roi indolent, incapable de rien entreprendre de suivi. Sixte-Quint, tout en paraissant indifférent à son égard, approuvait son zèle catholique ; mais il en redoutait les conséquences politiques, car de son triomphe résultait l'affaiblissement du pouvoir et peut-être la destruction d'une grande nation, nécessaire pour contrebalancer la puissance sans cesse envahissante de la maison d'Espagne. Il recevait avec bienveillance l'envoyé de la Ligue, et avec plus de bienveillance encore l'ambassadeur du roi.

Les princes ou chefs de la Ligue, convaincus qu'il fallait marcher en avant, se réunirent à Nancy, pour délibérer avec plus de liberté, et arrêtèrent « des propositions » qui devoient être faites au roi, pour se joindre plus » ouvertement et à bon escient à la Ligue, et ôter autour » de soi, ainsi que les places, états et offices importants, » ceux qui lui seroient nommés. »

Les ligueurs demandaient la publication du concile de Trente en France, l'établissement de l'inquisition, la concession de places de sûreté à la Ligue, l'entretien d'une armée catholique en Lorraine aux dépens des hérétiques, dont on vendrait les biens.

Le roi reçut avec une apparente bienveillance les propositions des Guise, mais pour les enterrer ; il demanda du temps, afin de les examiner et de les mûrir. Peu importait au duc de Guise, le coup était porté ; la cause catholique était ouvertement posée, il s'en déclarait le chef. Si le roi refusait, il avait droit de marcher en avant ; s'il acceptait ses conditions, c'était abdiquer. Guise, qui cherchait à se fortifier par de nouvelles alliances, travailla à gagner le duc de Nevers, fervent ca-

tholique que nous avons vu passer dans le parti des politiques. Après avoir écrit au roi à la suite de la défaite de Coutras, comme d'une heureuse fortune qui avait abattu la Ligue, le duc de Nevers se rattacha peu après à ses soutiens et prépara la crise qui allait éclater.

La ligue protestante, qui n'avait pas su profiter de sa victoire à Coutras, cherchait à se réorganiser, à obtenir de nouvelles forces en Allemagne et des subsides de la reine d'Angleterre; mais un fâcheux événement vint encore jeter le trouble dans son sein. Le prince de Condé, qui s'était retiré à Saint-Jean-d'Angely à la suite de la bataille de Coutras, y mourut après deux jours de maladie, dans de violentes coliques auxquelles il était sujet. Les médecins ayant déclaré qu'il y avait des preuves non équivoques d'empoisonnement, Billaud, régisseur de la maison du prince, avoua le crime et accusa de complicité la princesse, épouse de Condé, qui n'échappa à la mort que parce qu'elle se déclara enceinte; Billaud fut écartelé. Charlotte de La Trémouille, femme du prince, accusée de l'empoisonnement, fut déclarée innocente, huit ans après, par arrêt du Parlement. Elle accoucha d'un fils, Henri II du nom, l'aïeul du grand Condé. « Cette race héroïque, dit Châteaubriand, était comme » une flamme toujours prête à s'éteindre; elle est enfin » évanouie. »

§ VII. *Barricades. — Massacre des Guise (1587-1588).*

La situation s'aggravait de plus en plus; la guerre des pamphlets continuait. Le duc d'Épernon, le seul favori du roi qui eût une haute capacité, était surtout l'objet

de ces libelles, parce qu'en le perdant dans l'opinion, on ôtait au roi le plus solide appui de sa politique. La Ligue fit un pas de plus, ce fut d'organiser l'émeute et de l'adjoindre à la guerre des écrits.

Les Seize avaient arrêté un premier projet, celui de soulever Paris, d'envelopper le Louvre et d'occuper les principales positions. Il fut observé que dans ce plan on livrait sans défense les habitations à dix mille vagabonds qui habitaient la capitale, qu'il serait bien plus simple de barricader les rues, de n'y laisser entrer que les hommes qui auraient le mot d'ordre. Quand les barricades seraient ainsi élevées, il serait facile de se porter sur le Louvre, de l'attaquer, tuer les protestants, les politiques et les *suspects*, au cri de *Vive la messe!* Tous les bons catholiques, entraînés par cet exemple, le renouvelleraient assurément dans les principales villes de France. Les ministres du roi devaient être immolés : le roi conservait son titre, mais à condition qu'il ne s'occuperait plus d'aucune affaire.

On informait de tous côtés le roi de ce qui se tramait contre lui ; mais, trompé par Villequier qui l'assurait de l'attachement du peuple, Henri ne voulait point ajouter foi à ces rapports.

Le duc de Guise, afin de mettre les Parisiens en état de tenir tête aux troupes, leur envoya des officiers expérimentés, qu'il fit entrer dans Paris sans que le roi eût pris aucune mesure pour les empêcher d'y arriver. Le duc d'Epemon, chargé spécialement au nom du roi de veiller sur la capitale, avait parmi ses domestiques des ligueurs qui s'engagèrent à le mettre à mort.

Nicolas Poulain, qui s'était fait ligueur pour trahir la

Ligue, se chargeait de mettre entre les mains du roi tous les chefs des conjurés. Mais Henri III, comme tous les hommes faibles, n'osait prendre de détermination.

Plus il était faible, plus les Seize montraient d'audace et organisaient une puissance formidable, sous prétexte de mettre plus d'ensemble dans les opérations. « La Chappelle déploya sous les yeux des Seize une grande carte de Paris et de ses faubourgs, qui fut aussitôt, au lieu de seize quartiers qu'il y avoit, séparée en cinq quartiers, et à chaque quartier établi un colonel (1). »

Le roi, malgré le péril de la situation, ne trouva rien de mieux que d'aller paisiblement à Saint-Germain conduire le duc d'Epéron, qui se rendait dans son gouvernement de Normandie, et rentra huit jours après dans Paris. Délivrés de leur plus redoutable surveillant, les Seize résolurent de hâter l'arrivée du duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'à Soissons. Madame de Montpensier se rendit chez le roi, lui présenta une demande en faveur du duc, afin qu'il pût venir se justifier des projets dont on l'accusait à tort. Après avoir essayé d'arrêter le duc de Guise par des négociations, le roi lui écrivit enfin une lettre contenant une défense expresse de venir dans la capitale. Mais la pénurie du trésor était telle, que Henri III n'ayant pas d'argent pour solder la dépense d'un courrier, se contenta de mettre la lettre à la poste. Soit qu'il ne l'ait pas reçue, comme il le déclara, soit qu'il n'ait pas voulu en tenir compte, le duc de Guise quitta Soissons et se dirigea sur Paris par une route détournée, afin de ne pas être rencontré par les envoyés du roi et

(1) Poulain, pag. 433.

de n'être pas accusé de rébellion. Tout fut disposé pour lui faire dans la capitale une de ces réceptions qui font pâlir toutes les entrées royales, malgré la pompe dont on les accompagne.

« Quoique Guise n'eût dans ce moment que sept cavaliers, entre gentilshommes et serviteurs, son cortège, comme une boule de neige qui descend de la montagne, grossissait à chaque pas ; chacun abandonnait sa maison ou sa boutique pour le suivre avec des applaudissements et des cris de joie. Il ne fut pas au milieu de la cité, qu'il avait autour de lui trente mille personnes, et la foule était si grande, que lui-même pouvait à peine avancer. Les cris du peuple retentissaient jusqu'au ciel. Jamais on n'avait autant crié : *vive le roi*, qu'on criait alors : *vive le duc de Guise*. L'un l'embrassait, un autre le remerciait, un autre se courbait devant lui ou baisait les plis de ses vêtements, et ceux qui ne pouvaient l'atteindre s'efforçaient du moins, en élevant les mains et par tous les mouvements de leur corps, de témoigner leur allégresse. On en vit plusieurs qui, le vénérant comme un saint, le touchaient de leurs chapelets qu'ils portaient ensuite à leur bouche ou à leurs yeux : de toutes les fenêtres, les femmes répandaient des fleurs et bénissaient son arrivée; l'une d'elles, abaissant son masque, lui cria : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Pour lui, le sourire sur les lèvres, montrant un visage riant, il répondit à chacun d'une manière affectueuse, ou par la parole, ou par le geste, ou par le regard. Il traversait la foule la tête découverte et n'omettait rien pour se concilier de plus en plus la bienveillance et les applaudissements du peuple. De cette manière, sans

s'arrêter à sa maison, il alla droit descendre à Saint-Eustache, au palais de la reine-mère. La reine, étonnée de son arrivée imprévue, parce que Bellièvre, qui l'avait précédé de trois lieues seulement, avait cru l'avoir dissuadé, le reçut toute tremblante, avec un visage pâle, ayant, contre son usage, perdu toute sa présence d'esprit. Le duc de Guise affecta de paraître humble, soumis et profondément affectueux. Les paroles de la reine furent ambiguës; elle lui dit qu'elle le voyait avec plaisir; mais que plus volontiers encore, elle l'aurait vu dans une autre occasion. Il répondit, affectant une certaine modestie, qu'il était bon serviteur du roi, et qu'informé des calomnies répandues contre son innocence et des trames ourdies contre la religion et les hommes de bien, il était venu ou pour empêcher le mal et se justifier, ou pour sacrifier sa vie pour la sainte Eglise et le salut de tous.

» La reine l'interrompant, tandis que le duc saluait selon l'usage les dames de la cour, appela son gentilhomme d'honneur Louis Davila; elle lui ordonna d'aller avertir le roi que le duc de Guise était arrivé et que bientôt elle le conduirait en personne au Louvre. Le roi, qui était dans son cabinet avec MM. de Villequier, de Bellièvre et l'abbé de Bène, fut si troublé, qu'il fut obligé de s'appuyer du bras sur la table, en couvrant son visage de la main. Après avoir interrogé Davila sur tout ce qu'il avait vu, il le renvoya à sa mère, le chargeant de lui dire en secret qu'elle tardât le plus qu'elle pourrait de lui amener le duc. L'abbé de Bène et le colonel des Suisses, Alphonse, depuis maréchal d'Ornano, qui était entré en ce moment dans le cabinet et en qui le roi avait

une grande confiance, lui conseillèrent de recevoir le duc de Guise dans ce cabinet même, et de l'y faire venir à l'instant, l'abbé ajoutant ce texte de l'Écriture : *percutiam pastorem, et dispergentur oves*. Mais Villequier, Bellièvre et le grand chancelier, qui survint aussi, furent d'une opinion contraire. Ils dirent qu'ils voyaient dans le peuple tant de fermentation, que peut-être, après un tel événement, il ne respecterait plus la majesté royale ou l'autorité des lois, et courrait à la vengeance, d'autant que rien n'était préparé pour la défense du palais ou pour contenir les forces de la cité, et que les Parisiens étaient trop redoutables pour qu'on dût les provoquer. Tandis que le roi balançait dans l'incertitude, la reine vint avec le duc de Guise. Elle avait traversé Paris dans sa chaise à porteurs, et le duc avait toujours marché à pied à côté d'elle, mais avec une telle suite, et au milieu d'une telle foule, que la ville entière semblait rassemblée dans la cour du Louvre et dans les rues voisines. Ils traversèrent cette foule entre deux haies de soldats que commandait Crillon, mestre de camp, militaire hardi, peu ami du duc de Guise. Crillon répondit à peine au salut que faisait Guise même au moindre soldat. On put remarquer à la pâleur du visage de Guise qu'il s'en apercevait; et cette pâleur augmenta ensuite quand il traversa les Suisses rangés en haie sous les armes, au pied de l'escalier, puis les archers dans la grande salle et les gentilshommes tous rassemblés dans les chambres pour l'attendre. La reine et Guise entrèrent dans la chambre du roi, lequel, tandis que Guise lui faisait une profonde révérence, lui dit d'un visage courroucé : « Je vous avais » fait avertir de ne pas venir ici. » Le duc, avec la même

contenance soumise qu'il avait affectée devant la reine, mais avec des paroles plus humbles, lui dit qu'il était venu pour se mettre sous la main de la justice, pour se disculper des calomnies dont l'avaient chargé ses ennemis; que, toutefois, il ne serait point venu, si on lui avait apporté de la part de Sa Majesté un commandement exprès de ne pas le faire. Le roi, se retournant vers Bellièvre, lui demanda d'une voix altérée s'il n'avait pas annoncé au duc de Guise qu'il ne devait pas venir, sous peine d'être tenu pour être l'auteur de tous les scandales et de tous les soulèvements des Parisiens. Bellièvre s'avança et voulut rendre compte de son message; mais, dès les premiers mots, le roi l'interrompit en lui disant : « Il suffit. » Puis se tournant vers le duc de Guise, il lui dit qu'il ne savait pas que personne l'eût calomnié, mais que, en supposant qu'il en fût ainsi, son innocence paraîtrait clairement, si sa venue ne faisait naître aucun mouvement, ne troublait point, comme il le prévoyait, la tranquillité publique. La reine, qui connaissait à fond le roi, comprit qu'il inclinait à prendre quelque résolution rigoureuse, et le tirant à part, elle lui dit en substance ce qu'elle avait remarqué du concours du peuple, ajoutant qu'il ne devait pas songer à prendre quelque parti violent, puisque le moment n'était pas favorable. La duchesse d'Uzès, qui était près d'elle, répéta la même chose au roi; et le duc de Guise, qui observait attentivement tout ce qui se passait, comprit cette hésitation. Aussi, pour ne pas donner au roi le temps de délibérer, il se plaignit de la fatigue du voyage, et, prenant congé en peu de paroles, il sortit escorté de la foule, mais sans être accompagné d'aucune personne de la cour;

et il rentra dans sa maison, rue Saint-Antoine (1). »

S'il en faut croire certains récits rapportés par Châteaubriand, quand on annonça à Sixte-Quint que le duc de Guise était entré presque seul dans Paris, il s'écria : *O l'imprudent !* Quand il eut appris que Henri III avait laissé échapper sa proie, il dit : *O le pauvre homme !* Ce mot caractérise la situation.

Le duc de Guise, sentant l'imprudence qu'il avait commise, se fit garder toute la nuit par les Parisiens et donna l'ordre aux principaux chefs de section de se réunir sur leurs places d'armes au moindre appel. Le lendemain il se rendit de nouveau au palais. Cette fois il était accompagné de quatre cents gentilshommes qui portaient des armes sous leurs vêtements. Il fit ainsi visite à la reine Louise de Vaudemont, et vit dans l'après-midi du même jour le roi dans le palais. Guise lui ayant reproché durement de ménager les hérétiques, tandis qu'il était facile de les écraser, Henri s'échauffa, répondit que, n'ayant pas d'argent, il ne pouvait payer les troupes ; que chacun savait que non-seulement lui, mais encore ses principaux favoris, les deux d'Épernon et La Valette, son frère, les détestaient ; que le plus grand mal venait de quinze mille étrangers qui agitaient Paris, qu'il saurait les en faire sortir. Il donna, en effet, sur-le-champ l'ordre de faire rechercher tous les étrangers. On sut les cacher si bien, qu'on n'en trouva pas un seul.

Le roi, toujours plus inquiet, donna ordre de faire entrer à Paris les troupes et les compagnies d'ordonnances cantonnées aux environs de la ville, petite armée forte

(1) Davila. — *Univers pittoresque, Annales de l'histoire de France.*

de six mille hommes, qui paraissait suffisante pour dompter tout mouvement insurrectionnel. Le peuple, réveillé par les fifres et les tambours, se leva pour les voir défilier et paraissait assez tranquille, quand un *rodomont de cour*, c'est l'expression de Pasquier, se croyant certain de la victoire, dit tout haut *qu'il n'y auroit femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse*. A ce bruit vint s'en mêler un autre non moins redoutable ; Guise fit habilement répandre la rumeur que le roi appelait des troupes pour faire périr vingt des principaux catholiques ; on faisait en même temps circuler une liste sur laquelle on voyait le duc de Guise, le président de Neuilly, le président Le Maistre, Bussy-Leclerc, La Chapelle-Marteau, Hottman, Rolland, Crucé, les principaux membres des Seize, les principaux curés de Paris et tous ceux qui avaient montré de la haine contre Henri. L'indignation devint générale et le cri : *aux armes!* retentit dans tous les quartiers. En un moment des chaînes sont tendues dans toutes les rues, le peuple se fait soldat, s'arme de tout ce qu'il rencontre, de pierres, de soliveaux, de meubles ; on apporte des tonneaux, on les remplit de terre et de fumier, on arrache des pavés pour former des barricades. Les élèves de l'Université, aussi turbulents alors que ceux de nos jours, donnent l'exemple et élèvent la première barricade. Brissac, qui se souvenait amèrement de ces paroles du roi : *Brissac n'est bon ni sur terre ni sur mer*, se mit à leur tête le premier ; il commanda le feu sur les troupes royales, et, en plaisantant, il cria aux gardes françaises : *Dites au roi que Brissac a trouvé son élément, et qu'il est bon sur le pavé.*

Les troupes royales furent bientôt repoussées jusqu'au

guichet du Louvre. Le duc de Guise, qui n'avait point paru dans les premières heures, attendait dans son hôtel des nouvelles de l'insurrection pour se mettre à sa tête si elle était victorieuse, ou pour se ménager un moyen de retraite si elle était vaincue; il se montra dès qu'il apprit que l'insurrection était triomphante; il fut reçu aux cris de : *Vive Guise!* « Mais lui, baissant son grand chapeau, répondait : *Mes amis, c'est trop; criez: Vive le roi!* » Il y avait au poste du Marché-Neuf un corps de Suisses qui, après avoir eu trente hommes tués ou blessés, demanda grâce. Ces étrangers, pour obtenir leur pardon montraient leurs chapelets et disaient : *Nous bons catholiques.* Guise permit aux soldats du roi d'opérer leur retraite.

Le roi se trouvait dans une extrême anxiété au milieu de son conseil, qui délibérait et proposait des mesures insuffisantes. Les uns conseillaient au roi la résistance; mais comment résister, lorsque l'armée est vaincue? Les autres disaient au roi de se montrer au peuple et de le ramener par sa seule présence; mais le peuple était échauffé par les orateurs de la Ligue, qui disaient qu'il *falloit aller prendre frère Henri de Valois dans son Louvre.* Et en effet sept ou huit cents écoliers et trois ou quatre cents moines se proposaient d'assailir le palais du côté de Paris, tandis qu'une quinzaine de mille hommes menaçaient de l'investir du côté de la campagne. Il ne fallait plus alors songer qu'à un moyen d'évasion. Henri III, qui était perdu, s'échappa par une ruse de Catherine de Médicis, sa mère, qui se fit transporter à l'hôtel du duc de Guise. Il fallut deux heures pour y parvenir, car il était nécessaire d'ouvrir les barricades à chaque

pas et de les refermer. A son arrivée à l'hôtel du duc, Guise lui demanda la lieutenance générale du royaume pour lui-même, la convocation immédiate des Etats-Généraux, la déchéance du roi de Navarre et de ses descendants du droit de succession à la couronne de France, la privation de gouvernements pour Epernon, La Valette et les autres chefs suspectés par le peuple d'avoir des intelligences avec les huguenots. Pendant que la reine amusait le duc par de vaines discussions, Maineville vint dire à l'oreille du duc que le roi s'était enfui de Paris. « Madame, je suis trahi, s'écria-t-il : pendant que Votre » Majesté cherche à m'amuser ici, le roi est parti de son » palais avec l'intention de me faire la guerre. »

Le roi, n'ayant pas un moment à perdre, était sorti à pied, tenant une baguette à la main. Arrivé aux Tuileries, où étaient les écuries, *il monta à cheval avec ceux de sa suite* qui eurent moyen d'y monter : Duhalde *le botta*, et lui mettant son éperon à l'envers : « *C'est tout un*, dit le roi, je ne vais pas voir ma *maîtresse*. » Etant à cheval, il se retourna vers la *ville* et jura de n'y rentrer que par la *brèche*. Il ne devait plus voir Paris que des hauteurs de Saint-Cloud, sans pouvoir y rentrer jamais.

« Ainsi que le roi sortoit par la Porte-Neuve, dit Pal- » ma Cayet, quelque quarante arquebusiers, que l'on » avoit mis à la porte de Nesle, tirèrent vivement sur » lui et sur ceux de sa suite; le même peuple crioit du » bord de l'eau mille injures contre le roi; et même, » comme ils virent que quelques-uns passaient le bac » des Tuileries, pensant qu'il étoit dedans, ils en coupè- » rent la corde. »

« L'histoire vivante, dit M. de Châteaubriand, a rapetissé ces faits de l'histoire morte, autrefois si fameuse. Qu'est-ce, en effet, que la journée des barricades, que la Saint-Barthélemy même, auprès de ces grandes insurrections du 7 octobre 1789, du 10 août 1792, des massacres du 3 et du 4 septembre de la même année, de l'assassinat de Louis XVI, de sa sœur et de sa femme, et enfin de tout le règne de la Terreur? Et, comme je m'occupais de ces barricades qui chassèrent un roi de Paris, d'autres barricades faisaient disparaître en quelques heures trois générations de rois. L'histoire n'attend plus l'historien; elle trace une ligne, elle emporte un monde.

» Les peuples ne regardaient le duc de Guise que comme le chef d'une sainte ligue, accouru pour les débarrasser des édits bursaux, des mignons et des réformés; ils n'étendaient pas leurs vues plus loin: le duc de Guise leur paraissait d'une nature supérieure à la leur, un homme fait pour être leur maître en place et lieu de leur tyran. Si la Sorbonne, si les curés, si les moines prêchaient la désobéissance à Henri III et les principes du tyrannicide, c'est que l'Eglise romaine n'avait jamais admis le pouvoir absolu des rois; elle avait toujours soutenu qu'on les pouvait déposer en certain cas et pour certaine prévarication (1). » Mais remarquons qu'elle ne l'a fait que dans les plus grandes nécessités et pour la conservation des premiers intérêts des peuples.

Le roi s'étant retiré à Chartres, y avait été reçu avec beaucoup d'honneur, tandis que la reine-mère et la

(1) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

reine régnante étaient demeurées à Paris pour suivre le mouvement. Henri III fut bientôt environné des membres de son conseil, qui se trouva divisé sur la politique à suivre. Villeroy pensait que le monarque devait se rapprocher du parti catholique, réprimer les huguenots et donner quelque satisfaction aux Guise; c'était, à ses yeux, le seul moyen de se sauver et de sauver la France. D'Epéron, ennemi implacable des Guise, avait une opinion différente; il poussait le roi à la résistance. Henri III, comprenant que les conseils de son favori n'étaient pas désintéressés, et que c'était lui qui, par ses conseils et sa hauteur, l'avait jeté dans la situation fâcheuse où il se trouvait, l'écouta à peine. Le roi avait beaucoup perdu de sa confiance dans ses favoris. Il les voyait tous poussés par des intérêts personnels et presque aucun dévoué sincèrement à sa personne et à la France, ce qui le jetait dans une vive anxiété. Aussi ne s'arrêtait-il à aucun plan de conduite, lorsqu'il reçut la visite de quelques députations de Paris.

Maître de Paris après la fuite du roi, le duc de Guise se hâta d'en changer tous les magistrats qui étaient trop peu dévoués à la sainte Ligue. La nation était folle de lui, dit un historien de l'époque, « car c'est trop peu de dire amoureuse; » elle l'appelait un nouveau Gédéon, un nouveau Machabée; les nobles le nommaient *leur grand*. S'il eût voulu, il eût pu facilement faire prononcer la déchéance du roi, mais il aima mieux négocier et fit partir frère Ange de Joyeuse, qui organisa une procession de pénitents pour se rendre de Paris à Chartres. « A la tête paraissait un homme à grande barbe sale et » crasseuse, couvert d'un cilice et par-dessus un large

» bandrier, d'où pendoit un sabre recourbé. D'une
 » vieille trompette rouillée, il tiroit par intervalles des
 » sons aigus et discordants....

» Après eux venoit frère Ange de Joyeuse...

» Il représentoit le Sauveur montant au Calvaire...

» Il s'estoit laissé lier et peindre sur la figure des
 » gouttes de sang qui sembloient découler de la teste
 » couronnée d'épines. Il paraissoit ne traîner qu'avec
 » peine une longue croix de carton peint, et se laissoit
 » tomber par intervalles, poussant des gémisséments la-
 » mentables.

» Marie et Madeleine marchoient à ses côtés en san-
 » glotant. Quatre satellites qui suivoient, obligeoient le
 » prétendu Christ à se relever en le frappant à grands
 » coups de fouets. Cette burlesque procession entra dans
 » Chartres le 17 mai, à trois heures après midi; lors-
 » qu'elle passa devant Crillon, qui étoit à la tête des gar-
 » des, quoiqu'il fût allié à la maison de Joyeuse, il cria
 » aux bourreaux qui fouettoient frère Ange : Fouettez
 » tout de bon ; c'est un lâche qui a quitté la cour et en-
 » dossé le froc pour ne pas porter les armes (1). »

Les pèlerins ayant été bien reçus par le roi, qui le premier avait mis en honneur les processions de flagellants, les Parisiens résolurent à leur tour d'envoyer une députation au monarque, pour l'assurer des sentiments de fidélité de sa bonne ville de Paris. Henri III, au lieu de parler en maître, chercha à s'excuser : « Il n'y a au monde prince plus catholique, ni qui désire tant l'ex-

(1) De Thou, liv. xc, pag. 207. — L'Etoile, pag. 364. — D'Aubigné, liv. III, pag. 76.

» tirpation de l'hérésie que moi ; mes actions et ma vie
» l'ont assez témoigné à mon peuple ; je voudrais qu'il
» m'eût coûté un bras, et que le dernier hérétique fût
» en peinture en cette chambre. » Henri III, pensant se
sauver en manifestant ces sentiments cruels, engageait
ainsi son peuple à persécuter ceux qu'il protégeait sous
main. Ce jour-là un pédagogue nommé Mercier, fut ar-
raché de sa maison à Paris, poignardé et jeté dans la
rivière, sous prétexte que, quoiqu'il fit profession pu-
blique de catholicisme, il était secrètement huguenot.
Deux filles de Jacques Foucault, procureur au Parle-
ment, furent brûlées. Les juges avaient ordonné de les
mettre d'abord à mort ; mais le peuple se rua sur la
corde, la coupa avant qu'elles eussent expiré, et les jeta
sur le bûcher. La populace, enivrée de l'odeur de chair
humaine, se porta à la Conciergerie pour exiger une
nouvelle victime.

Les Seize, qui se faisaient alors appeler *Messieurs*,
commencèrent à entrer en négociations avec le monar-
que, qui fit donner à d'Épernon sa démission de son
gouvernement de Normandie, et l'engagea à se retirer
en Provence, auprès de La Valette, son frère, où il at-
tendrait de meilleurs jours.

Le roi, afin d'avoir un centre pour son gouverne-
ment, se rendit à Rouen, où il fut reçu avec de vifs
sentiments d'allégresse. Ce fut là qu'il rendit l'édit d'u-
nion entre le roi et la Ligue.

Après avoir fait une profession de foi conforme au
concile de Trente, juré haine aux hérétiques et donné
des garanties à la Ligue, le roi ajoutait : « Ordonnons et
» voulons que tous nos sujets unis jurent et promettent

» dès à présent et pour jamais, après qu'il aura plu à
» Dieu disposer de notre vie sans nous donner des en-
» fants, de ne recevoir à être roi, ni prêter obéissance à
» prince quelconque qui soit hérétique ou fauteur d'hé-
» résie.... Et, afin de rendre la présente union durable
» et éteindre du tout les étincelles qui pourroient rallu-
» mer le feu de nos troubles... disons et déclarons qu'il
» ne sera fait aucune recherche de toutes les intelli-
» gences et associations... que nos dits sujets catholiques
» pourroient avoir fait par ensemble...»

L'édit d'union, enregistré au parlement de Rouen le 19 juillet, et le 21 au parlement de Paris, fut reçu aux applaudissements de la multitude. Les conseillers revêtirent leurs robes rouges, afin de donner plus de solennité à cet acte important; le peuple fit des feux de joie pour célébrer son triomphe.

Il y avait un traité secret annexé à celui-ci; il concernait: 1° la publication du concile de Trente repoussée par les parlementaires et même par une partie du bas clergé, qui se voyait astreint à une discipline plus sévère qu'auparavant; 2° de nouvelles places de sûreté accordées aux Guise, le paiement de leurs garnisons et le maintien dans leur emploi des hommes les plus dévoués à la Ligue.

Le duc de Guise fut alors nommé lieutenant-général du royaume en attendant qu'il fût créé connétable, haute dignité militaire inamovible et presque indépendante. Les principaux ligueurs reçurent des récompenses; l'archevêque de Lyon fut appelé au conseil secret, Nevers au commandement de l'armée du Poitou, le duc de Mayenne à celui de l'armée du Dauphiné; le roi promit son crédit

au cardinal de Guise pour obtenir la légation d'Avignon.

La journée des barricades de Paris avait fait une vive impression sur les protestants du Midi, réduits alors à quelques forteresses et à des guérillas dont les chefs étaient divisés ; car le comte de Soissons, s'étant brouillé avec le Béarnais, quitta La Rochelle, se rendit à Mantes, fut mal reçu d'abord, parvint ensuite à se faire réconcilier par le légat pour la part qu'il avait prise à la bataille de Coutras, et rentra en faveur.

Les ligueurs commirent une faute en usant trop modérément de leur victoire : contents de faire retirer les gouvernements du Nord aux politiques, ils leur avaient laissé ceux du Midi, ce qui leur permit d'agir fortement sur ces contrées et de se rapprocher des protestants. Villeroi blâmait surtout le conseil d'avoir continué à d'Espèron le gouvernement de l'Angoumois et de la Provence. Ce favori de Henri III commanda à La Valette de faire une trêve avec Lesdiguières, et se prépara à se défendre à Angoulême, où il faillit être pris par quelques ligueurs.

Cette tentative contre l'un des favoris de Henri III fit une profonde sensation sur l'esprit du roi, qui en conçut un extrême ressentiment ; il résolut de profiter de la tenue des États-Généraux de Blois pour frapper un grand coup, si les ligueurs se montraient hostiles. Ses ministres étant dévoués la plupart à la Ligue, il leur donna congé, afin qu'ils se rendissent dans leurs terres pour vaquer à leurs affaires, et les remplaça par Montholon, Rose et Revol : ce changement excita peu l'attention publique, quoique aucun de ces personnages ne fût capable de s'opposer aux desseins du maître.

La Ligue se préparait, de son côté, et avait rédigé une profession de foi intitulée : *Articles pour proposer aux Etats et faire passer en loi fondamentale du royaume*. Elle était divisée en deux parties, l'une religieuse et l'autre politique. La première renfermait l'adoption du concile de Trente, l'incapacité de tout hérétique de succéder à la couronne ou de la conserver si, étant roi, il abandonnait l'Eglise ; l'interdiction de toute alliance avec les infidèles ou les hérétiques ; la nécessité pour les rois d'être sacrés avant d'exercer aucune des prérogatives royales.

La seconde déclarait l'autorité des rois soumise aux Etats-Généraux, à qui appartenait le droit de faire la paix ou la guerre, de voter les impôts, de sanctionner ou révoquer toutes les grâces accordées par la couronne, de nommer dans chaque province une chambre chargée de faire respecter les droits populaires ; enfin de nommer dans chaque bailliage des syndics dépendants des syndics provinciaux, relevant eux-mêmes d'un syndic général qui serait attaché à la cour.

Tout bon catholique, c'est-à-dire tout bon ligueur était invité à ne donner sa voix qu'à celui qui promettait de soutenir ces principes. Les élections furent entièrement conformes à ces règles.

Le 16 octobre se fit à Blois la séance d'ouverture, en présence de cent trente-quatre députés du clergé, quatre-vingt-seize de la noblesse et cent quatre-vingt-un du tiers-état. Parmi ces derniers, on remarquait La Chapelle-Marteau, le président Neuilly et Compans, qui appartenaient tous trois à la faction des Seize. Le duc de Guise, en sa qualité de grand-maître, était assis devant

le trône, auquel il tournait le dos, et en face des députés.

« Les députés étant entrés et la porte fermée, le duc de Guise, assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, la cape retroussée à la *bizarre*, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et d'un seul élancement de sa main les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler : JE vous vois ; ensuite il se leva, et, après avoir fait une révérence, suivi de deux cents gentils-hommes et capitaines des gardes, il alla quérir le roi, lequel entra plein de majesté, portant son grand ordre au cou. »

Henri III adressa à l'assemblée un discours pour réclamer sa coopération et la conjurer de l'aider à rétablir l'ordre dans le royaume. Pour preuve de son zèle religieux, il en appela au témoignage de plusieurs députés, *sur le bon pied et zèle dont il avoit marché à l'extirpation de l'hérésie*. Il affirma qu'il était disposé à se consacrer totalement au triomphe du catholicisme, et que rien n'était plus honorable que de succomber pour sa défense. Il avait soin en même temps de rappeler qu'il était prêt à poursuivre ceux qui voudraient se soustraire à son autorité.

Cette harangue, que le roi prononça avec beaucoup de force et de majesté, ne fut pas agréable aux ligueurs ; le duc de Guise changea de couleur et perdit contenance ; le cardinal, plus ému encore, anima le clergé et le détermina à aller adresser des remontrances à Sa Majesté. Le roi consentit à opérer des modifications à sa harangue

avant de la livrer à la publicité. Pendant que le roi modifiait son discours, il survint un orage accompagné d'une telle obscurité, qu'il fallut recourir à des flambeaux, ce qui fit dire que le roi venait d'écrire son testament et celui de la France, et qu'on avait allumé des torches funèbres pour voir rendre au roi son dernier soupir.

Nous ne dirons rien du discours du garde des sceaux Montholon, qui parla sur les assemblées de tous les peuples : Juifs, Grecs, Assyriens, Romains, Gaulois, Francs, passèrent successivement dans sa harangue. L'assemblée nomma ses présidents parmi les plus avancés ligueurs : le cardinal de Guise pour le clergé, Cossé-Brissac, le chef des barricades, pour la noblesse, et La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, pour le tiers. Les Etats-Généraux posèrent bientôt la redoutable question de leur autorité, et la placèrent au-dessus de tout, même au-dessus de celle du roi, à qui ils voulaient ôter *le veto suspensif*, et en présence duquel ils s'exprimaient avec la plus grande hardiesse. Ainsi Cossé-Brissac lui dit en face : « Sire, il ne faut plus dissimuler les injures » faites à l'honneur de Dieu, pour lesquelles venger seul » vous êtes roi. Vous pensez par là détourner tout le mal » qui est en France, et vous y courez de droit fil. Ne » voyez-vous pas que, depuis que l'hérétique n'est plus » puni en France, il s'en prend à votre Etat? Cette maxi- » me est toujours vraie que, où le crime de lèse-majesté » divine n'est pas puni, là le crime de lèse-majesté hu- » maine ne sera plus un crime. Jadis vos prédécesseurs » rois sont allés chasser les hérétiques et mécréants jus- » qu'en Afrique, jusqu'en Asie, jusqu'au bout du monde,

» et ont prospéré. Voulez-vous souffrir aujourd'hui au
» milieu de votre royaume, à votre porte et à vos yeux,
» la plus pestilente hérésie qui oncques ait été?...

» Pour le regard de votre police et de votre départe-
» ment civil envers les hommes, deux grosses fautes
» vous rendent comptable et sujet à l'ire de Dieu. L'une
» est que les évêchés et prélatures ecclésiastiques sont
» possédées par des femmes, par des hommes mariés,
» par des gens de guerre et même suspects d'hérésie.
» C'est une horreur qu'aujourd'hui le peuple est sans
» conduite de pasteur et de berger... L'autre, c'est qu'on
» vend les puissances de judicature, et quiconque vous
» donne ce conseil vous trahit... Enfin je vous avertis,
» Sire, que le plus grand fléau de ce royaume, après
» l'hérésie, a été l'Italien. Il a butiné et butine cruelle-
» ment toute la France. Vous le favorisez par trop ; il se
» rit de notre ruine et s'en agrandit. Il vous a déjà fait
» dépiter une partie de votre peuple et fera révolter le
» reste. Si vous ne le chassez bientôt, il sera chassé par
» fureur et sédition populaire, avec grandissime danger
» de tous ceux qui le favorisent... Longue patience mé-
» prisée est cause de rigueur sans pitié. »

La réponse du roi à un tel discours fut pleine de dignité ; il n'y eut ni récrimination, ni rappel de ce qui s'était fait dans le passé ; il dit simplement : « Vous avez
» ouï la teneur de mon édit et entendu la qualité d'i-
» celui, et la grandeur et dignité du serment que vous
» allez présentement rendre. Et puisque je vois vos justes
» désirs, tous conformes aux miens, je jurerai comme je
» jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'obser-
» vation de ce mien édit, tant que Dieu me donnera la

» vie ici-bas. Veux et ordonne qu'il soit observé à jamais
» dans mon royaume pour loi fondamentale (1). » Il appela ensuite tous les députés à jurer la fidèle observation de cet édit.

Quand acte de cette déclaration eut été dressé et signé par le roi et par les plus grands personnages de l'Etat, l'assemblée se sépara aux cris mille fois répétés de: *Vive le roi!*

L'assemblée poursuivit l'exécution de cette résolution sur ses propres membres; elle exclut de son sein Verzon, député de Bordeaux, parce qu'il avait été huguenot et qu'on n'avait pas de preuves certaines qu'il ne conservât plus dans son cœur d'attachement à l'hérésie. Le comte de Soissons, prince du sang, ayant été attaché au roi de Navarre, faillit pour ce seul fait, quoiqu'il eût toujours été catholique, et qu'il eût obtenu du Pape l'absolution de son péché, perdre son titre de prince et être dépouillé de son droit à la couronne.

Le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, étant hérétique relaps, les Etats demandèrent au roi de le déclarer indigne, lui et sa postérité, de la succession et de tous droits au royaume. Le roi, toujours double dans ses vues, désirait des délais, disant qu'il fallait de nouveau sommer le roi de Navarre de se convertir, et procéder seulement après son refus. Les trois Etats repoussèrent ce moyen dilatoire et déclarèrent « que les » trois ordres étoient jà résolus de ne rechercher le roi » de Navarre; que c'étoit un membre pourri; qu'étant » excommunié, il ne pouvoit être par eux en rien re- » connu (2). »

(1) *Etats de Blois*, liv. IV, pag. 107.

(2) *Procès-verbal du tiers*, pag. 178.

Après avoir inséré cette résolution au cahier général, l'assemblée procéda contre la mémoire du prince de Condé et contre ses descendants. Ceux qui étaient catholiques furent à peine épargnés de la flétrissure.

Le grand objet que poursuivait la cour, c'était l'obtention de fonds nécessaires pour acquitter les dettes et, disait-elle hypocritement, pour faire la guerre. Le roi cherchait à flatter les députés les plus influents, les appelait à des entretiens particuliers, se montrait alors le plus sage, le plus économe des hommes ; il accusait lui-même les fautes de son passé. Il avouait qu'il avait offensé, chargé les peuples ; mais que depuis longtemps il avait dit : *peccavi*, et désormais il supprimerait les places inutiles et ne ferait plus de dons inconsiderés. Ces cajoleries, ces discours flatteurs sont de tous les régimes ; nous les avons vu employer principalement sous nos rois constitutionnels ; ils réussissent rarement quand il y a une forte opposition : cette fois ils n'eurent pas de succès. La présentation de l'état des finances, dont les recettes se montaient à environ neuf millions d'écus d'or, constata que les revenus pourraient à peine suffire pour les dépenses ordinaires. Le roi fit la demande de deux millions d'écus d'or pour la guerre qu'il projetait. La commission nommée pour examiner l'état financier le déclara de tous points défectueux, montra que des recettes avaient été passées sous silence, d'autres portées à un chiffre bien moins élevé que le chiffre réel. Comme on accusa les agents du fisc de cette infidélité, les trois ordres demandèrent qu'il fût établi une chambre nommée par le roi et les Etats pour rechercher toutes les injustices commises contre le trésor. On pensait ainsi arriyer à diminuer les

tailles : « C'est là, dit un orateur du clergé, où il faut » frapper, sans nous arrêter à de petits articles de réfor- » mation, lesquels, quoiqu'ils fussent utiles, seroient in- » suffisants maintenant, vu l'état du royaume, qui tom- » doit de tous côtés, »

Les Etats, après avoir pris cette importante résolution, déclarèrent que la base de l'impôt, telle qu'elle avait été établie en 1576, serait de nouveau la seule règle, et, en conséquence, demandèrent l'abolition de tous les édits bursaux qui avaient été rendus postérieurement. On porta en corps cette résolution au roi, et elle fut défendue par les orateurs de chaque ordre. Celui du clergé fut riche en comparaisons ; « il dit qu'il ne falloit » pas écorcher la brebis ; que les conseillers du roi, ou » par malice ou par ignorance, l'avoient poussé en de » damnables et pernicieux desseins, avoient ruiné ses » sujets, et, comme un mauvais couturier, lui avoient » rogné et laissé sa robe trop courte, pour avoir de » grandes lanieres. » Le roi répondit qu'il avait besoin d'examiner cette requête, mais que *chacun seroit content.*

Pour arriver à la connaissance des mauvais agents du fisc, l'assemblée déclara que chacun de ses membres viendrait lui-même dénoncer tous ceux dont il connaissait l'injustice. Chacun déposa dans le sac du président un billet contenant les plaintes qu'il avait à former. Davinet, député de Rouen, ayant seul déposé un billet blanc, fut considéré comme un fauteur des mauvais agents, et on mit en délibération s'il ne serait pas chassé. Il s'excusa en disant que, ne connaissant aucun prévaricateur, il n'avait pu en dénoncer.

Vivement inquiet des dispositions des Etats et sentant l'impossibilité de revenir au budget de 1576, le roi fit de nouveau venir auprès de lui les députés les plus influents, leur adressa de longs discours sur la situation du trésor, sur les nécessités imposées par la guerre que l'on voulait faire aux hérétiques; il demandait instamment qu'on daignât seulement examiner les demandes qu'il faisait : ce seul examen devait nécessairement modifier la première opinion de l'assemblée, et il déclara que si l'assemblée persistait dans sa première résolution, c'en était fait de la royauté et de la nation. De nouvelles tentatives furent ensuite faites auprès de chacun des ordres, afin qu'ils daignassent accorder les fonds nécessaires pour l'entretien de la maison du roi, de la gendarmerie et de l'armée destinée à opérer contre les huguenots : il s'en rapporta à la probité des Etats pour le paiement des dettes et les gages de ses officiers.

Ces nouvelles propositions excitèrent une agitation extrêmement vive, que le duc de Guise tâcha de calmer. Le roi, en faisant un tableau des plus touchants de ces nécessités, l'accompagnait de magnifiques promesses ; il s'engageait « de vivre de tout autre façon qu'il n'avoit » fait du passé ; que tant s'en faut qu'il eût intention de » continuer ses dons immenses ; qu'il n'avoit pas un sol ; » que c'étoit une honte ; que, dans son conseil, on tiroit » la langue d'un pied de voir ces nécessités ; que les députés de ses plus importantes affaires demeureroient » faute d'avoir cent écus pour payer les courriers. » Il finit par montrer son habit déjà usé qu'il portait depuis trois mois, preuve qu'il n'était point dépensier.

Loin de paraître ému de la misère étalée par la

royauté, l'archevêque de Bourges eut l'audace de rappeler les paroles de l'empereur Adrien : « Si vous ne » voulez pas être juste, cessez donc de régner. » Le roi répondit vivement qu'il aimait profondément son peuple, puis il ajouta : « Je vous accorde vos requêtes. » « Alors chacun se mit à crier : *Vive le roi!* sans lui » donner le moyen de parachever; mais, le bruit fini, » il nous dit : « C'est à la charge que vous fassiez des » fonds et que vous donniez des moyens assurés pour » l'état de ma maison et le fonds de la guerre, suivant » vos promesses; ce qui lui fut accordé en grande joie » et allégresse (1). »

La réconciliation paraissant complète, un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. L'archevêque de Sens, chargé de faire un discours en cette circonstance, blâma vertement l'assemblée de n'avoir encore rien fait, à l'exception de l'abolition des tailles, et traça un tableau extrêmement vif des conseillers, des financiers du roi, qu'il nomma des *harpies corrompues*; il les fit tous paraître les uns après les autres. Quoiqu'il ne les nommât pas, chacun les reconnaissait. Ce passage de son discours fut souvent interrompu par les éclats de rire de l'assemblée.

D'après les conseils des financiers, trente-cinq trésoriers du roi protestèrent contre l'autorité que les Etats s'arrogeaient en matière de finances. Les députés, irrités, exigèrent que chaque trésorier lacérât lui-même sa protestation, et de plus les firent condamner à mille écus d'amende et à la prison.

(1) Bernard, pag. 146.

Cependant l'armée et le roi se trouvaient réduits à la dernière misère; les impôts les plus importants avaient été abolis; on ne songeait pas à les remplacer par d'autres, et le trésor était tellement vide que, le 7 décembre, le pourvoyeur du roi avait déclaré qu'il quitterait l'entretien et fourniture de sa table, et que ses chantres lui avaient aussi dit qu'ils quitteraient le service et ne chanteraient plus qu'ils n'eussent leurs gages. Pour obtenir quelques fonds, le roi fit venir Bernard et quelques autres députés influents : « Il juroit et promettoit ne vouloir ci-après rien mettre sur soi..... Que Dieu m'a-bème et me damne si j'y contreviens, s'écrioit-il..... » Comme ils sortoient d'auprès du roi, l'archevêque de Lyon leur dit en plaisantant : Eh bien ! messieurs, voici deux gentilshommes qui disent que la marmite du roi est renversée si vous ne mettez ordre de la faire bouillir (1). »

Convaincus de l'extrême pénurie du roi, les Etats arrêtèrent qu'un emprunt de cent vingt mille livres serait fait pour pourvoir aux besoins les plus pressants, somme que personne ne voulait avancer sans caution; et les membres les plus riches des Etats avaient une telle peine à la trouver, que rien n'était encore terminé le 22 décembre. Les Etats, cependant, se montraient toujours plus hostiles et voulaient même traduire en justice les ministres choisis par le roi immédiatement avant la réunion de l'assemblée.

Cependant le duc de Savoie, prince très habile, fort aimé de la Ligue, à cause de son catholicisme pur, sou-

(1) Bernard, pag. 150.

tenu aussi par Philippe II, roi d'Espagne, résolut de profiter de nos embarras intérieurs pour obtenir le marquisat de Saluces. Après s'en être ouvert au duc de Guise, qui repoussa ses demandes avec un patriotisme vraiment français, il recourut au roi lui-même, afin d'obtenir ce gouvernement, et livra au monarque la correspondance du duc de Guise; il y joignit les intrigues du protestant Lesdiguières avec les capitaines français commandants des places du marquisat; enfin il se donna comme le seul homme capable d'arrêter les tentatives de l'hérésie et de contenir la Ligue. Henri III ayant repoussé ses demandes, Charles-Emmanuel recourut à la force armée et emporta toutes les places que la France possédait au-delà des Alpes. Nos soldats rentrèrent en Dauphiné, abandonnant le marquisat que nous possédions depuis quatre-vingt-seize ans. La noblesse française témoigna beaucoup d'indignation de cet acte audacieux, et déposa aux pieds du roi une demande pour punir sévèrement le duc de Savoie, s'il ne rendait immédiatement les places usurpées. Il était facile de demander la guerre; mais il était plus difficile de la faire; car toutes les armées françaises étaient désorganisées, et les succès de nos troupes contre les huguenots s'étaient bornés à la prise de Mâuléon et Montaigu. Le roi de Navarre étant lui-même sans ressources pécuniaires, convoqua une assemblée générale des réformés à La Rochelle, assemblée qui ne produisit aucun résultat.

Les Etats, qui devaient remédier à tout, aggravèrent donc le mal; ils poussaient à la guerre, blâmaient l'inertie du monarque et lui refusaient les moyens d'agir. Ils votaient sans cesse des dépenses et point de revenus.

C'est ce qui arrive dans tous les moments de grandes crises. Nous l'avons vu de notre temps. C'est ainsi qu'on creuse l'abîme où la fortune de la nation va se perdre. Le duc de Guise voulait une réforme financière sérieuse ; mais il était loin de se laisser entraîner par l'excès populaire ; il tâchait d'amener les Etats à des mesures raisonnables, sans pouvoir y parvenir. Cependant le roi faisait tomber sur lui la responsabilité de toutes les mesures adoptées. Il croyait « qu'on ne résolvait rien aux » Etats que premier on n'eût pris langue du duc de » Guise ; les principaux le visitoient soir et matin, et il » n'étoit pas de jour qu'il n'envoyât courriers à un tas » de mutins à Paris. (1) »

Le roi affectait en même temps une dévotion extraordinaire ; il ne se proposait rien moins, disait-il, que de convertir son palais en un couvent de capucins. Il avait même fait faire au-dessus de son appartement des cellules pour ces religieux, dans l'ordre desquels il voulait entrer. Il paraissait à peine s'occuper de politique au milieu de la situation la plus compliquée, et, au lieu de diriger l'Etat, il écrivait pour commander des *parements et autres ornements d'église aux capucins*. Le duc de Guise suivait d'un œil incertain toutes ces actions, tous ces projets ; il disait à la princesse de Lorraine que le roi était trop *poltron* pour consommer un grand crime sur sa personne, et il affirmait à la reine-mère *qu'il n'oseroit*. Cette princesse jouait probablement alors un double jeu ; en même temps qu'elle poussait le roi au crime, elle avertissait le duc.

(1) Pasquier, tom. XIII, pag. 370.

Le roi, après avoir machiné et arrêté toutes les circonstances de l'assassinat, affecta la plus grande insouciance au dehors, et marqua pour chaque jour une occupation qui l'éloignait du château : c'étaient des pèlerinages, des actes de dévotion, ce qui désespérait ses partisans, trompés eux-mêmes. En vain on lui rapportait les propos, les démarches, les actions des Guise, il ne paraissait pas y croire. Les avertissements cependant venaient de bien haut, car on assure que le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, prévenait le roi de se mettre en mesure ; et Henri III relate dans sa déclaration publique que Mayenne, ennemi des mesures violentes contre le roi, faillit se battre avec le duc de Guise pour le châtier de ses projets coupables ; et il devait, après la mort de ce dernier, devenir lui-même le chef du mouvement révolutionnaire.

La duchesse d'Aumale, alliée du duc de Guise, avait promis, dès l'origine de la Ligue, de lui faire connaître tout ce qui pourrait se tramer contre sa personne, et elle tint parole : malheureusement ses confidences étaient mal placées ; Villequier, son confident, la trahissait. Le 10 novembre 1588, il écrivit à la reine-mère une lettre où il l'avertissait des trames du duc de Guise. La reine se hâta de prier son fils de descendre chez elle pour ce qu'elle avait *chose à lui dire qui importoit à sa vie et à son Etat*. Le roi descendit avec Miron et l'un de ses familiers ; lui et la reine se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre pour causer. Les deux témoins placés à l'autre bout du cabinet, entendirent ces paroles de la reine-mère : « Monsieur mon fils, il s'en faut despêcher ; » c'est trop longtemps attendre, mais donnez si bon ordre

» que vous ne soyez plus trompé, comme vous le fûtes
» aux barricades de Paris. » Plusieurs historiens ont révoqué ce fait en doute, parce que l'on suppose que la reine voulait toujours suivre son système de contrepoids, afin de régner par la division ; mais le récit de Miron n'est guère contestable.

Le duc de Guise, informé de la conférence qui venait de se tenir, en fut fortement ému, et se promena pendant plus de deux heures, dans une agitation visible, sur l'une des terrasses du château de Blois.

Trois jours avant l'assassinat, le duc de Guise réunit à souper le cardinal son frère et plusieurs des principaux agents de la Ligue ; il leur parla des projets vagues du roi, forma le dessein d'aller à Orléans, et, comme s'il était assuré qu'il dût périr dans peu de jours, il donna ses instructions sur ce qu'il y aurait à faire quand il ne serait plus.

L'archevêque de Lyon rassura le duc de Guise, repoussa toute idée de retraite comme pouvant compromettre la grande entreprise dont le succès était assuré, puisque la majorité des Etats était favorable, ou plutôt livrée corps et âme au duc. Quelques membres paraissaient tremblants à la pensée des grands événements qui allaient se passer : Maudreville ne doutait point des projets funestes du roi, mais c'était un motif de plus à ses yeux de se mettre en force devant lui et de l'épouvanter.

Le duc de Guise, persuadé par les paroles de Maudreville, sentait cependant le découragement entrer dans son âme, et il disait : « Mes affaires sont réduites en tels termes, que, quand je verrois entrer la mort par la fe-

» nêtre, je ne voudrais pas sortir par la porte pour fuir. »

Le roi délibérait, de son côté, au milieu des secrétaires d'Etat, auxquels s'étaient adjoints les seigneurs de Rienx et Alphonse d'Ornano. « Il y a longtemps, leur dit-il, » que je suis sous la tutelle des messieurs de Guise; j'ai » eu dix mille arguments de me défier d'eux, mais je » n'en ai jamais eu autant que depuis l'ouverture des » Etats. Je suis résolu d'en tirer raison, non par la voie » ordinaire de justice, car M. de Guise a tant de pouvoir » dans ce lieu, que si je lui faisais faire son procès, lui- » même le feroit à ses juges. Je suis résolu de le faire » tuer présentement dans ma chambre; il est temps que » je sois seul; qui a compagnon, a maistre (1). »

Tous les membres du conseil, à l'exception d'un seul qui voulait la voie légale et de justice, partagèrent l'avis du roi, parce que, selon eux, dans un crime de lèse-majesté, le châtement devait précéder le jugement. Le roi confirma ce sentiment, parce que « mettre *Guizard* en » prison, ce seroit mettre dans un filet un sanglier qui » seroit plus puissant que les cordes. »

On délibéra ensuite sur le jour. Après avoir dit qu'il ferait tuer Guise le dimanche d'avant la Saint-Thomas, l'exécution fut retardée jusqu'au mercredi suivant, jour même de Saint-Thomas, et enfin réalisée le 23 décembre, l'avant-veille de Noël.

Le 22 au soir, comme le duc de Guise déployait sa serviette pour le souper, il y trouva un billet avec ces mots : « Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous jouer un mauvais tour. » Il prit son crayon et écri-

(1) Pasquier.

vit au bas : *On n'oseroit*, et jeta le billet sous la table. Le même jour le duc d'Elbeuf lui annonça que le lendemain on attenterait à sa vie : « Je vois bien, mon cousin, ré- » pondit le Balafré, que vous avez regardé votre almanach, car tous les almanachs de ceste année sont farcis » de telles menaces. » Le duc était devenu à son tour imprudent, il semblait qu'une sorte de fatalité le poussait à la mort.

Le cardinal de Guise, informé que le roi se proposait de faire le lendemain une promenade de dévotion, conjura son frère de se rendre à Orléans, se chargeant de se saisir du roi et de le mener à Paris, où il serait facile, au milieu d'un peuple voué à la maison de Lorraine, de le déposer comme incapable et de le confiner dans un château, avec une pension de deux cent mille écus. Le Balafré arrivait ainsi à la couronne. La reine-mère rêvait une déposition, non en faveur du duc de Guise, mais du prince de Lorraine qui avait épousé sa fille bien-aimée, et elle voulait enchaîner le roi, non pas avec des cordes, ni avec de l'or, mais avec des filles, belles, jeunes, gracieuses, au milieu desquelles il aurait constamment vécu comme dans un sérail.

Le 22 au soir, le roi feignit de faire tous ses préparatifs pour la course de dévotion du lendemain; il fit avertir le cardinal de Lorraine de venir le voir à six heures du matin, avant son départ, et commanda à tous les grands officiers de sa maison et à ses séides de se trouver dans sa chambre à la même heure.

A neuf heures du soir, le roi manda Larchant, capitaine des gardes du corps, et lui enjoignit de se tenir le lendemain matin, à sept heures, sur le passage du duc

de Guise, quand celui-ci viendrait au conseil, de lui demander le paiement des appointements de ses soldats, et aussitôt que le duc serait entré, de fermer la porte de manière à ne laisser pénétrer personne; il prescrivit en même temps à Larchant de mettre vingt archers à l'escalier du vieux cabinet d'où l'on descendait à la galerie des cerfs.

Le roi, après avoir arrêté toutes ces mesures, rentra dans son cabinet avec de Termes, et lui dit à minuit : « Allez-vous coucher, mon fils, et dites à Duhalde qu'il » ne faille m'éveiller à quatre heures, et vous trouverez » ici à pareille heure. » Le roi prit son bougeoir et s'en alla dormir avec la reine.

Le duc de Guise, dit Miron, veillait avec Charlotte de Beaune, jeune beauté, légère, arrachant tous les secrets par la coquetterie et les livrant à la reine-mère. Elle prévint le duc des trames qui se préparaient pour le lendemain et le conjura de fuir à Orléans. Le duc, plus ami de ses caresses que de ses conseils, resta avec elle jusqu'à quatre heures du matin, et rentra seulement chez lui à cette heure. Il trouva cinq billets qui l'avertissaient de se précautionner contre les projets du roi : il se contenta de les plier et de les mettre sous son chevet. Comme son médecin le blâmait de son indifférence, il lui répondit : « Ce ne seroit jamais fini, dormons, et vous, allez vous » coucher (1). »

A la même heure, Duhalde, valet de chambre du roi, allait heurter à la porte de la chambre de la reine. « Qui est là ? » s'écria la dame de Pioland, la première femme

(1) Miron.

de chambre de la princesse. « C'est Duhalde, répondit » celui-ci; dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort » et la reine aussi, répliqua la dame de Pioland. — Eveil- » lez-le, dit Duhalde, ou je heurterai si fort que je les » éveillerai tous deux. »

Le roi ne dormait pas; il avait été toute la nuit livré à ses projets de vengeance. Il se rendit aussitôt dans son cabinet, où il trouva de Termes et Duhalde. Il prit les clefs des cellules préparées pour de prétendus capucins, et il enferma Duhalde dans l'une; il conduisit ainsi successivement et renferma quarante-cinq gentilshommes de la chambre, afin de ne pas éveiller de trop grands soupçons par leur présence.

Le cabinet du roi avait été tellement disposé depuis peu, que l'entrée ordinaire en avait été obstruée et qu'on n'y arrivait que par un corridor, sorte de boyau long et étroit. Quand les membres du conseil dévoués au roi furent arrivés, Henri sortit pour délivrer ses prisonniers renfermés dans les cellules, et les plaça silencieusement dans la chambre voisine, où se tenait le conseil. Après ces précautions, il se rendit dans cette salle et déclara qu'il avait enfin résolu de se défaire des Guise pour prévenir leurs complots. Le maréchal d'Aumont hésitait, parce que le roi, le 4 décembre, avait juré, en présence du Saint-Sacrement, réconciliation entière avec le duc de Guise. « Mon cousin, avait dit le roi, croyez-vous que » j'aie l'âme si meschante que de vous vouloir mal? au » contraire, je déclare qu'il n'y a personne en mon » royaume que j'aime mieux que vous et à qui je suis » plus tenu, comme je le ferai paroître par bons effets » d'icy peu de temps. » — « Cet athéiste de Henri de

» Valois cacheta la trahison avec une cire du corps de
» nostre seigneur Jésus-Christ (1). »

On calma le maréchal d'Aumont en lui disant que le duc de Guise avait le premier manqué à ses engagements. Le roi passa de la chambre du conseil dans l'appartement où se trouvaient les gentilshommes de ses gardes et leur dit : « Le duc de Guise est résolu de faire le dernier effort sur ma personne, pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité, qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. Ne voulez-vous pas me servir et me venger ? »

Ils répondirent d'une voix unanime qu'ils étaient prêts à tuer le rebelle, et Sariae, gentilhomme gascon, frappant de la main sur la poitrine du roi, lui dit : *Cap de Diou, sire, iou lou bous rendis mort.*

Henri les pria de modérer leur zèle, pour ne pas éveiller la reine-mère alors retenue malade dans un appartement situé au-dessous de celui où se passait cette scène. « — Voyons, dit ensuite le roi, qui de vous a des poignards ? » Huit d'entre eux avaient cette arme des assassins. Celui de Sariae venait d'Ecosse. Ces huit gentilshommes furent choisis pour demeurer dans la chambre et porter les premiers coups. Le roi leur adjoignit un autre garde nommé Loignac, armé seulement d'une épée. Douze autres, placés dans le cabinet où le roi devait demander le duc, reçurent l'ordre de le tuer ou d'achever de le tuer quand il lèverait la portière de velours pour entrer dans le cabinet. Le reste des gardes prit

(1) *Vie et mort de Henri de Valois.*

poste à la montée du cabinet des cerfs. Personne ne dut entrer ni sortir que par l'ordre exprès du roi. Le maréchal d'Aumont s'assit au conseil pour s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, quand le duc serait tué.

Quand le roi eut tout disposé avec le plus grand sang-froid, comme un général sur un champ de bataille, il se retira seul dans un appartement donnant sur le jardin. Il se trouva alors livré à la plus violente agitation; il allait, venait, se reportait à la salle des meurtriers pour leur faire de nouvelles recommandations, et les engageait à prendre des précautions pour ne pas recevoir de blessures : « Il est grand, puissant, disait-il; s'il vous en » dommageait, j'en serais marry. » Bientôt on lui apprit que le cardinal de Guise venait d'entrer au conseil, mais que son frère n'était point venu, ce qui lui causa la plus vive inquiétude.

Le duc de Guise, qui avait passé la plus grande partie de la nuit dans le plaisir, réparait ses forces épuisées, en attendant qu'il tombât sous le fer des meurtriers. A huit heures sonnante, ses valets l'avertirent que le roi allait partir. Il se hâta de se lever, revêtit un pourpoint de satin gris et sortit pour se rendre au conseil.

Quand le duc de Guise arriva sur la terrasse du château, il fut accosté par un gentilhomme d'Auvergne, qui le conjura de ne pas passer outre : « Mon ami, lui » répondit le duc, il y a longtemps que je suis guéri de » toute appréhension. » Quatre ou cinq pas plus loin, le sire d'Aubencourt voulut l'arrêter et l'empêcher d'aller à la mort; il le traita de sot. Les avertissements ne lui avaient pas manqué, car, le matin même de ce jour, il

avait reçu neuf billets pour le prévenir, et il avait dit en mettant le dernier dans sa poche : « Voilà le neuvième. » Il rencontra au pied de l'escalier le capitaine Larchant avec des hommes d'armes, ce qui dut le surprendre ; mais on leva vite ses inquiétudes, car Larchant se présentait comme un solliciteur et demandait qu'il daignât faire payer la solde à sa troupe.

Quand il parut dans la salle du conseil, il fut extrêmement étonné d'y voir le maréchal d'Aumont, puisqu'on ne devait y traiter que de matières de finances. Il se sentit mal : « J'ai froid, dit-il, le cœur me fait mal ; » qu'on fasse du feu ; » et quelques gouttes de sang lui tombèrent du nez ; des larmes mêmes roulèrent dans ses yeux. Il laissa en même temps tomber comme par mégarde son mouchoir de poche et mit le pied dessus, puis le donna à un valet pour le porter à son secrétaire et lui en rapporter un autre. On crut que c'était un moyen d'avertir ses amis du danger qu'il courait.

Le roi, informé de l'arrivée du duc de Guise, envoya Revol l'inviter à passer dans son cabinet pour y traiter avec lui d'affaires particulières. L'huissier de la chambre ayant refusé passage à Revol, il rentra tout effaré dans l'appartement du roi : « Mon Dieu ! qu'avez-vous ? lui » dit Henri, qu'y a-t-il ? que vous êtes paslé ! Vous me » gasterez tout ; frottez vos joues, frottez vos joues, Re- » vol. » Le roi alla lui-même commander à l'huissier de laisser passer Revol.

On s'occupait d'affaires de finances quand Revol entra et dit au duc de Guise : « Monsieur, le roi vous de- » mande, il est en son vieux cabinet. » Le duc de Guise se lève plein de gaité, place quelques fruits secs dans son

drageoir, en jette d'autres en disant : « Qui en veut ? » Il tourne son manteau comme il le faisait quand il était en belle humeur, puis il relève ce manteau sur son bras gauche : « Adieu, messieurs, » dit-il, et il va frapper à la porte de la chambre du roi. L'huissier l'ouvre et la ferme aussitôt avec force. Guise salua les gardes qui étaient dans la chambre, et en fut suivi comme par honneur. L'un d'eux lui marcha sur le pied : c'était peut-être le dernier avertissement qu'on lui donnait; il ne le comprit point. Quand il fut engagé dans le corridor étroit qui menait à la chambre du roi, il passa la main sur sa barbe et se retourna pour regarder les gentilshommes qui le suivaient. Montlhéry l'ainé, appuyé alors sur la cheminée, persuadé que le duc voulait retourner et se mettre sur la défensive, se précipita sur lui, le saisit par le bras gauche et lui enfonça un poignard dans le sein : « Traître, tu en mourras ! » Efranat lui saisit les jambes pour le renverser, Sainte-Malines lui porta un grand coup de poignard de la gorge dans la poitrine, Loignac lui enfonça son épée dans les reins.

Le duc ne répondit à ces coups que par ces mots : « Eh! mes amis! eh! mes amis! » Quand il se sentit frappé par derrière du stylet de Sariae, il s'écria à haute voix : « Miséricorde ! » Quoiqu'il eût les jambes saisies et son épée embarrassée, il était cependant si puissant, qu'il entraînait les sicaires d'un bout de la chambre à l'autre; il était effrayant de le voir marcher les bras étendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, comme s'il eût été déjà mort.

Le cardinal de Guise, assis au conseil avec l'archevêque de Lyon, ayant entendu la voix de son frère qui

criait merci à Dieu : « On assassine mon frère ! » dit-il, et il se leva. Mais le maréchal d'Aumont l'arrêta et porta la main sur son épée : « Ne bougez pas, morbleu, mon- » sieur, le roi a affaire avec vous. » Il joignit ses mains avec l'archevêque de Lyon ; celui-ci se contenta de répondre : « Notre vie est entre les mains de Dieu et du » roi. » On enferma le cardinal et l'archevêque dans les cellules des capucins, d'où ils furent transférés à la tour des Moulins.

Le roi, informé de l'exécution de l'assassinat, sortit de son cabinet pour aller voir le cadavre, lui donna un coup de pied au visage, comme le duc en avait donné un à Coligny à la Saint-Barthélemy. Le roi, contemplant le Lorrain, en était encore effrayé : « Mon Dieu, » qu'il est grand ! il paraît encore plus grand mort que » vivant ! » Il le poussa de nouveau du pied et dit à Loignac : « Te semble-t-il qu'il est mort, Loignac ? » Alors Loignac, le prenant par la tête : « Je crois que oui, car » il a la couleur d'un mort, Sire. » — « Ainsi Henri de » Valois, traître, couard, poltron, fait mourir ce ma- » gnanime prince... Et croy que si M. de Guise eût seu- » lement respiré lorsqu'il le poussa du pied, il fust » tombé de frayeur auprès de lui (1). »

Les courtisans, peu d'heures auparavant rampants devant le duc, abondaient alors en plaisanteries, le nommaient le *beau roi de Paris*. Beaulieu, l'un des secrétaires d'Etat, eut ordre de le fouiller. Il lui trouva autour du bras une petite clef attachée à des chaînons d'or ; dans les poches de son haut-de-chausse, une bourse

(1) *Vie et mort de Henri III.*

contenant douze écus d'or, et un billet où se lisaient ces mots, écrits de la main du duc : « Pour entretenir la » guerre en France, il faut sept cent mille livres par » mois. » On lui enleva un cœur de diamant qu'il portait sur lui; on lui ôta son épée, ses pendants d'oreilles et des anneaux fort précieux. Beaulieu s'aperçut, durant la recherche, que le duc respirait encore : « Monsieur, » lui dit-il, pendant qu'il vous reste un peu de vie, dé- » mandez pardon à Dieu et au roi. » Le prince lorrain poussa un long et profond soupir sans pouvoir dire un mot, et expira. On le couvrit d'un manteau gris et on plaça dessus deux pailles en croix.

Il y a, dans un pamphlet du temps, une anecdote qui nous paraît assez vraisemblable, parce qu'elle est conforme au caractère du roi : c'est que ce malheureux prince aurait fait amener les principaux seigneurs catholiques en présence du cadavre et leur aurait adressé ces paroles : « Messieurs, voilà votre roi de Paris ha- » billé comme il le mérite... » — « Cela faict, l'on a amené » le jeune prince de Ginville (Joinville), auquel sembla- » blement le roi montre le corps mort estendu sur la » place, dudict sieur de Guise; laquelle veüe saisit telle- » ment le cœur du jeune prince, qu'il cuisda tomber » pasmé sur le corps de son père, quand le roy le retint : » et à l'instant le jeune prince, ne pouvant baiser son » père pour lui dire le dernier adieu, commence à vomir » une infinité de paroles injurieuses contre les massa- » creurs de son père, occasion que le roi commandast que » l'on le mist à la mort, ce qui eust été exécuté si Char- » les, Monsieur, présent, qui ayme naturellement ledict » prince de Ginville, ne se fût jeté à genoux devant le roi,

» le priant de lui vouloir donner en garde ledict prince, à
» la charge de le représenter quand il en seroit requis. »

Deux heures après cet assassinat, le cadavre de la victime fut remis au grand prévôt de France, Richelieu, l'aïeul du fameux cardinal.

La haine du roi n'était pas satisfaite; il voulait frapper le cardinal de Guise, prince plein de capacité, de résolution, et supérieur peut-être à son frère, au service duquel il avait mis ses talents. Le lendemain du massacre du duc, quatre archers, au salaire de cent écus chacun (on a remarqué que les septembriseurs n'avaient reçu que cinq francs), entrèrent dans la tour des Moulins et se présentèrent pour exécuter un nouveau crime. Le cardinal, sans faire la moindre résistance, se couvrit la tête, se mit à genoux et dit à ces bourreaux : « Faites votre commission. » Il fut tué à coups de hallebarde.

La fureur du roi ne fut pas satisfaite par ces actes; il voulut exercer un acte vraiment sauvage sur les corps des deux grandes victimes. Une version raconte que les deux cadavres furent jetés dans de la chaux vive; mais la narration de Miron paraît bien plus authentique; il dit que, dans un appartement placé au-dessous de celui du roi, qui pouvait entendre les coups de hache, l'exécuteur des hautes œuvres coupa les cadavres en morceaux, puis les brûla l'un après l'autre, et qu'on recueillit ensuite les cendres pour les jeter dans la Loire.

Le grand-prévôt de France reçut l'ordre d'arrêter le président des États, le prévôt des marchands de Paris et quelques autres membres influents. Il fit arrêter le cardinal de Bourbon, la duchesse de Nevers, le duc de Nemours, son fils; le prince de Joinville, le duc d'Elbœuf

et l'archevêque de Lyon. Les autres seigneurs de la Ligue qui se trouvaient alors à Blois, parvinrent à s'échapper au milieu de la consternation générale, augmentée encore par les éléments, car il tombait des torrents de pluie qui rendaient les communications très difficiles.

Après une pareille mesure, la prudence commandait au roi de faire revenir son armée de Poitou et de s'emparer de Paris, ou au moins d'Orléans; mais il semblait que le malheureux souverain eût perdu le reste de son énergie dans le sang des deux illustres Lorrains. Un instant après le meurtre du duc, il descendit chez sa mère et lui dit : « Madame, je suis maintenant seul roi » de France; je n'ai plus de compagnon. » Elle lui répondit : « Que pensez-vous avoir fait? Avez-vous » donné ordre de l'assurance des villes? C'est bien coupé, » mon fils; mais il faut coudre. » Catherine était mourante, elle expira le 5 janvier 1589, « à Blois, où elle » estoit adorée et révérée comme la Junon de la cour. » Elle n'eust pas plus tôt rendu le dernier soupir, » qu'on n'en fist pas plus de compte que d'une chèvre » morte (1). »

Quelques écrivains ont essayé de justifier Henri III en disant qu'il avait agi selon les principes de l'ancienne monarchie d'alors; que toute justice émanant du roi, le roi était le souverain juge; qu'étant le pouvoir constituant et aussi le pouvoir exécutif, faisant la loi et l'appliquant, portant le glaive et la main de justice, ayant droit de prononcer l'arrêt et de frapper, un meurtre de sa part pouvait être inique, mais qu'il était légal. Une

(1) L'Etoile.

pareille doctrine serait le renversement de toute équité, consacrerait les assassinats légaux. Henri III commit un crime horrible en cette circonstance. Il méritait un châ-timent ; il le subit.

§ VIII. *Conséquences du massacre des Guise. — Mort de Henri III (1588-1589).*

Le roi avait cru se délivrer de ses plus grands ennemis et redevenir roi par la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, et c'est alors qu'il cessa absolument de l'être. Un héraut dépêché par Henri III aux Parisiens pour les informer de cet événement, fut renvoyé ignominieusement et sans réponse. Il est impossible d'exprimer l'effet que la nouvelle de l'assassinat des Guise produisit sur la capitale. Elle y arriva le 24 décembre au soir, veille de Noël, et causa d'abord une telle stupéur, que les bourgeois s'appelaient les uns les autres, fermant leurs boutiques, se précipitant vers l'hôtel de Guise, où se trouvait la duchesse sur le point d'accoucher. La ville lui offrit d'être la marraine de son enfant. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, surnommée la Sainte-Veuve, étant alors retenue au lit par une grave maladie, permit à quelques chefs du peuple d'entrer dans sa chambre ; elle leur donna des conseils et les invita à rappeler de la Chartreuse, où il était allé faire ses dévotions, le duc d'Aumale, pour le nommer gouverneur de Paris. Un service solennel fut célébré à Notre-Dame, pour le duc et le cardinal de Guise. Dans les maisons, sur tous les passages, on voyait les portraits ou les images en cire de ces deux illustres personnages, percés

de longs poignards. Sans cesse passaient et repassaient des processions où hommes et femmes, garçons et filles, marchaient pêle-mêle et demi-nus d'église en église.

Ce qui toucha le plus fut une procession générale d'enfants des deux sexes, au nombre de plus de cent mille, portant tous des cierges qu'ils éteignaient et foulaient aux pieds en disant : « Dieu permette qu'en bref » la race des Valois soit entièrement éteinte! » Certains prédicateurs excitaient l'indignation du peuple contre le roi par les discours les plus violents : « Ce teigneux, dit le docteur Boucher, est toujours coiffé à la turque » d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme » en communiant. »

Lincestre, curé de Saint-Gervais, déclara publiquement que Henri III, le parjure et l'assassin, avait cessé d'être roi de France; il exigea que tous ses auditeurs fissent serment « d'employer jusqu'à la dernière goutte » de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, » pour venger la mort des deux princes lorrains mas- » sacrés par le tyran dans le château de Blois, à la face » des Etats. » L'assemblée tout entière se leva par un mouvement spontané et étendit la main pour dire : *Nous le jurons*. Précisément en face de la chaire se trouvait Achille de Harlay, qui avait témoigné le plus vif attachement au roi et avait dit le jour des barricades, en s'adressant au duc de Guise : « C'est grand pitié, Monsieur, quand le valet chasse le maître. » Le prédicateur, qui se souvenait de ces paroles, l'apostropha : « Levez la main, M. le président, levez-la bien haut, » encore plus haut, afin que tout le monde la voie. » Il obéit.

Ce même Lincestre déclara, le mercredi des Cendres, qu'il prêcherait « la vie, gestes et faits abominables de » ce perfide tyran Henri de Valois... Il tira de sa poche » un des chandeliers du roi, auquel il y avoit des satyres » gravés, lesquels il affirmoit être les démons du roi, et » que ce tyran les adoroit pour ses dieux. »

Des gravures étaient étalées, où l'on représentait tous les vices réels ou supposés de Henri. Sur l'une on peignait la Loire roulant une multitude de cadavres ; on y lisait : *Figure des cruautés que Henri de Valois avoit exécutées contre les gens de bien qui ne trouvoient bons ses mauvais déportements.* Une autre montrait une main armée de fleurs de lis qui saisissait une religieuse par les cheveux. L'inscription portait : *Figure de la vierge religieuse violée à Poissy par Henri de Valois.* Une autre figurait une main qui s'étendait avec peine à travers un grillage pour atteindre une croix enrichie de diamants, reposant sur un coussin en velours ; on y lisait cette explication : *Pourtrait du sacrilège fait par Henri de Valois en la Sainte-Chapelle à Paris.*

Ces discours, cette agitation ayant besoin d'être justifiés par des déclarations des grands corps de l'Etat, le nouveau prévôt de Paris réunit la Sorbonne et la très sainte Faculté de théologie, assemblée au collège de Sorbonne, pour connaître quels étaient les droits du peuple vis-à-vis du roi. « Premièrement, dit la Sorbonne, » le peuple de ce royaume est délié et délivré du ser- » ment de fidélité et obéissance prêté audit Henri. En » après le même peuple peut licitement et en assurée de » conscience être armé et uni, et recueillir denier et » contribuer pour la défense et conservation de l'Eglise

» catholique, apostolique et romaine, contre les conseils
» pleins de toute méchanceté et efforts dudit roi et de ses
» adhérents quels qu'ils soient, depuis qu'il a violé la
» foi publique au préjudice de la religion catholique, et
» l'édit de la sainte Union, ainsi que la naturelle liberté
» de convocation des trois ordres de ce royaume. »

Le parlement de Paris, en se montrant ennemi acharné du protestantisme, s'était en même temps opposé à la publication du concile de Trente et avait donné peu de preuves de zèle en faveur de la Ligue. Il était mu par une seule idée, rendre la royauté supérieure à tous les grands, et, s'il était possible, le Parlement supérieur au roi, dont il contrôlait et faisait exécuter les lois. Le Parlement, ne voulant pas entrer dans la voie d'insurrection que lui avait tracée la Faculté de théologie, le gouverneur de la Bastille, Bussy-Leclerc, entra dans la grande chambre, la poitrine chargée d'une cuirasse, tenant un pistolet à la main et suivi de gardes : « J'ai » bien du regret, dit-il, de devoir mener en prison des » personnes aussi respectables que celles qui sont sur » cette liste, mais il faut suivre mes ordres. » Il commença aussitôt l'appel par le président Achille de Harlay. « De » qui sont ces ordres? demanda le président. — Obéissez » et suivez-moi, ou vous pourriez vous en trouver mal. » De Harlay ne répliqua plus, et suivit silencieusement le terrible commissaire ; les présidents Pothier et de Thou marchèrent à sa suite avec cinquante à soixante conseillers. Le Parlement ainsi épuré confirma le décret de la Sorbonne qui proclamait la déchéance du roi (30 janvier 1589). Sur la demande de la duchesse douairière de Guise, qui lui présenta requête, le Parlement rendit

aussi un arrêt contre le roi, comme si ce prince eût été un simple particulier.

Il y a à remarquer, sur cet arrêt, qu'il fait revivre le pouvoir souverain de la cour des pairs, même sur le roi, et sur le roi légitime. Bien plus, ce n'est plus l'ancienne cour des pairs, c'est le Parlement qui se donne ce titre. Nous le verrons marcher plus d'une fois dans cette voie et finir par acquérir une prépondérance immense.

Le duc de Mayenne se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit l'assassinat de ses frères; pressé par sa sœur, il se rendit à Paris et reçut du comité de l'Union le titre de *Lieutenant de l'Etat et couronne de France*. Paris n'était plus, comme aux temps féodaux, un simple chef-lieu de province; c'était une grande capitale qui donnait le mouvement à tout et dont la volonté était comptée en fait comme celle de la France. Les provinces se hâtèrent de suivre l'exemple de la capitale. Bientôt toute l'Ile-de-France, à l'exception du château de Vincennes, fut rangée sous l'autorité de la sainte Ligue. Il en fut de même de la Normandie, excepté les deux villes de Caen et de Coutances. La Picardie se déclara entièrement pour la Ligue. Les grandes villes du Midi adoptèrent le même parti avec une telle chaleur, que le premier président de Toulouse et l'avocat-général, ayant essayé de s'opposer à la déchéance de Henri III, furent massacrés par le peuple avec des circonstances atroces. La Champagne, la Bourgogne, la Provence, toutes les provinces du centre accomplirent successivement leur révolution. Afin d'assurer le triomphe du catholicisme, les gouverneurs généraux trop peu zélés pour la foi furent remplacés par des hommes dévoués à la Ligue.

Il fallait à un aussi vaste Etat un gouvernement général, si on ne voulait le voir tomber en dissolution. A peine nommé lieutenant-général de l'Etat royal et couronne de France, le duc de Mayenne remit le plus grand ordre dans les finances et établit un conseil de gouvernement de quarante membres, composé, des trois évêques de Meaux, de Senlis et d'Agen, de six curés de Paris, de sept gentilshommes et de vingt-deux bourgeois de Paris, ce qui, avec lui-même pour président et un secrétaire, formait le nombre de quarante. Non content de faire circuler ce rôle dans chacun des quartiers de Paris et de l'y faire approuver, Mayenne se fit encore autoriser à y ajouter quinze conseillers pris parmi des hommes qui avaient manié de grandes affaires ; il put aussi y appeler, quand il lui conviendrait, les présidents, avocats et procureurs-généraux du Parlement, les évêques et les députés des trois ordres, s'assurant de cette manière une majorité d'hommes d'Etat, toutes les fois qu'il s'agirait d'affaires au-dessus de la portée des simples bourgeois. Le conseil d'Union proclama tout d'abord la diminution d'un quart sur les tailles et crues dans tout le royaume ; il confirma le gouvernement de Paris au duc d'Aumale ; il convoqua les Etats-Généraux à Paris pour le 15 juillet suivant ; enfin il ratifia la nomination du duc de Mayenne dans sa haute dignité de lieutenant-général du royaume, en lui conférant avec ce titre l'ensemble des prérogatives royales (1).

Cette grande révolution s'était opérée en quelques mois. Henri III, penché sur le lit de mort de sa mère,

(1) Cayet, pag. 345.

avait à peine eu le temps de verser ensuite une larme sur sa tombe. Il avait tenté de se rattacher les États-Généraux ; il les flattait pour obtenir d'eux une sorte de justification de son attentat, et leur présenta sur les crimes d'Etat une loi qui enveloppait comme coupables les ligueurs et les huguenots. Les États ayant déclaré qu'ils n'étaient pas venus pour faire des lois, mais pour présenter au roi les doléances du peuple, Henri III vit alors qu'il ne pouvait rien en tirer, et résolut de les dissoudre. Il tint, le 16 janvier 1589 la séance de clôture, reçut avec bienveillance le cahier général, promit d'y faire droit, puis congédia les députés en leur recommandant « de faire entendre à tous combien il avoit d'affection » et de volonté au bien et soulagement de ses sujets, et » l'obligation qu'ils avoient de lui demeurer loyaux et » fidèles (1). »

Après la retraite des États-Généraux, le roi se trouva dans un grand isolement et dans une extrême incertitude. Tout lui faisait peur. Il n'avait gardé que huit prisonniers parmi ceux qui avaient été emprisonnés le 23 décembre : le duc de Bourbon, le prince de Joinville, devenu duc de Guise, les ducs d'Elbœuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, son gendre, et un abbé nommé Cornac. Il essayait de faire faire le procès aux Guise, mais on ne trouvait aucune preuve qui permît de les condamner. L'archevêque de Lyon, qui avait été très avancé dans la confiance du duc, refusa constamment de répondre, déclarant ne relever que d'une commission nommée par

(1) Bernard, pag. 293.

la cour de Rome. Ne se croyant pas sûr de pouvoir garder ces prisonniers à Blois, le roi résolut de les faire transporter à Amboise, sous la garde de Duguast, l'assassin du cardinal de Guise. Au moment du transport, le duc de Nemours étant parvenu à s'échapper, Henri voulut lui-même accompagner les autres prisonniers à Amboise. Triste nécessité que celle d'un roi obligé de faire le métier d'archer!

Cependant quelques séides du roi ayant remarqué un grand changement dans la conduite de ce malheureux prince à leur égard, et voyant rejaillir sur eux l'horreur que lui causait son crime, résolurent de se séparer de lui. Loignac alla communiquer ses craintes à Duguast, gouverneur du château d'Amboise, et lui proposa de faire leur paix avec la Ligue, en lui rendant les prisonniers. Duguast, après avoir repoussé Loignac, qui se retira en Gascogne, où il fut tué peu après, se rendit alors indépendant et donna au cardinal de Bourbon le titre de Majesté, ce qui épouvanta tellement Henri III, que malgré sa pénurie, il lui compta trente mille écus pour les trois princes et vint en personne les chercher. Il lui laissa quatre autres prisonniers pour faire son profit de leur rançon et le confirma dans le gouvernement d'Amboise.

Au milieu de son anxiété, le roi reçut des secours de celui dont il en attendait le moins. Le duc d'Épernon, qu'il avait disgracié, lui envoya sous les ordres du comte de Brienne, son beau-frère, quinze cents arquebusiers à cheval, six cents fantassins et six-vingts gentilshommes bien montés. Avec ce faible corps le roi songea à établir son gouvernement dans quelque ville importante. Après

avoir manqué Orléans, il se retira à Tours, y appela les membres fugitifs du parlement de Paris, de la cour des Comptes et de la Chambre des aides.

Quoiqu'il eût un gouvernement constitué, Henri n'en était pas moins convaincu qu'abandonné à lui-même, il lui serait impossible de se soutenir; il tourna ses regards vers la cour de Rome, afin de se réconcilier avec elle et avec le parti catholique.

Sixte-Quint, profondément affligé de l'assassinat du cardinal de Guise, que Henri lui représentait comme un conspirateur, voulut, avant de s'occuper de ses rapports avec le roi, qu'on remit en liberté les prélats détenus, et menaça d'excommunication le monarque, s'il n'obtempérait pas à ses ordres.

Après avoir inutilement cherché à se réconcilier avec le duc de Mayenne, en lui offrant des conditions qui l'auraient rendu plus puissant que lui-même, Henri III se résolut à demander l'appui du roi de Navarre, dont le parti paraissait alors presque entièrement abattu, car il ne lui restait guère que La Rochelle et quelques petits châteaux-forts.

Diane, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, pour essayer une réconciliation entre les deux monarques, eut une entrevue avec le roi de Navarre, qui accueillit avec empressement ces ouvertures et chargea Duplessis-Mornay de rédiger en son nom un manifeste adressé aux trois Etats de France. Dans cet écrit il rappelait que les Etats de Blois n'avaient pas été de véritables Etats-Généraux, et faisait un chaleureux appel à la réconciliation et à la concorde, indépendamment de la religion.

Les deux rois, afin de réunir les troupes royales et protestantes sous le même drapeau, conclurent alors, par l'intermédiaire de Duplessis-Mornay, un traité par lequel ils essayèrent de donner satisfaction aux catholiques, en convenant que les protestants ne feraient aucun exercice public de leur culte dans l'armée. Le Béarnais s'engageait « à servir le roi avec toute fidélité et affection, de toutes ses forces et moyens dépendant tant de son particulier que de tout son parti, contre ceux qui violent l'autorité de Sa Majesté et troublent son Etat (1). » Il n'avait demandé, en échange de ces engagements, qu'une place de sûreté sur la Loire, pour repasser ce fleuve à son gré. Saumur lui fut livré.

Afin de régler toutes les conditions de l'union, Henri III et le roi de Navarre eurent une entrevue dans le palais du Plessis, l'habitation favorite de Louis XI; mais on n'y voyait plus ni chausse-trappes, ni broches, ni grilles de fer, ni gibet; il n'y avait qu'un grand nombre de capitaines français qui s'embrassaient, heureux d'oublier les dissensions qui les avaient divisés.

Le roi de Navarre nous donne lui-même les détails de cette entrevue, dans une lettre qu'il écrivit à Duplessis-Mornay. « Monsieur, la glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que si j'y allois j'étois mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel, par sa bonté, ne m'a pas seulement préservé, mais fait paroître au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement non pareil, en criant : *Vivent les rois*, de quoi j'étois bien marry. Il y a eu mille

(1) Duplessis-Mornay, tom. iv, p. 351.

» particularités que l'on peut dire bien remarquables.
» Envoyez-moi mon bagage, et faites avancer toutes nos
» troupes. Le duc de Mayenne avoit assiégé Château-
» Renault; sachant ma venue, il a levé le siège sans
» sonner que la sourdine, et s'en est allé à Montoire et
» Lavardin. Demain vous saurez plus de nouvelles. »

La réconciliation une fois consommée, le roi de Navarre quitta Tours pour prendre des mesures concertées avec Henri III. Mayenne, informé de cette absence, accourut pour s'emparer de Tours et du roi, qui, conduit par des traîtres, eût été pris, si un meunier ne l'eût arrêté, en lui disant : « Sire, où allez-vous ? voilà des cavaliers de la Ligue. » Mayenne allait bientôt emporter la place, si le roi de Navarre ne fût accouru à la tête de forces respectables pour la protéger.

Henri III s'occupa ensuite d'un grand plan d'attaque, et réunit une grande armée pour aller frapper la Ligue au cœur. Sancy, ambassadeur du roi en Suisse, promit aux cantons de Berne et de Genève que le roi de France les aiderait à conquérir une partie du Piémont, s'ils voulaient lui fournir des troupes et de l'argent pour soumettre la Ligue. Les Suisses, qui n'étaient pas très habiles politiques, acceptèrent ces promesses que n'appuyait aucune garantie. Cent mille écus furent envoyés de la part du roi. Sancy, après avoir formé une armée de douze mille Suisses, de mille lansquenets, de trois mille fantassins français et de quelques cavaliers allemands, entra en France, s'arrêta à Langres, ville dévouée au roi, puis s'avança par Châtillon-sur-Saône, où il fut rejoint par le duc de Longueville et La Noue, avec plus de douze cents chevaux et de deux mille arquebu-

siers ; il arriva enfin à Conflans où se trouvaient les rois de France et de Navarre, qui avaient traversé le pays depuis Tours, emportant les places faibles et passant à côté des forteresses trop difficiles à prendre.

Le pont de Poissy, sur la Seine, fut livré après une faible résistance. Pontoise se défendit avec grand courage, et capitula le 25 juillet. Par sa jonction avec les troupes de Sancy, le roi, se voyant à la tête de la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, alla établir, avec ses quarante mille hommes, son quartier-général à Saint-Cloud. Lorsqu'il vit Paris, il s'écria : « C'est le » cœur de la Ligue; c'est droit au cœur qu'il faut frap- » per. Ce seroit grand dommage de ruiner une si belle » et bonne ville; toutefois, il faut que j'aie raison des » rebelles qui sont dedans et qui m'en ont ignominieuse- » ment chassé. Dans peu de jours il n'y aura plus ni » murs, ni maisons, mais les ruines de Paris. Paris, tête » trop grosse pour le corps, tu as besoin d'une saignée » pour te guérir. »

La terreur était si grande dans Paris, qu'un assaut suffisait pour l'enlever; la mort de Henri III pouvait seule sauver la capitale.

Un homme, ou plutôt un monstre, se présenta pour faire une abominable immolation. Jacques Clément, entraîné non pas comme le disent certains auteurs par un infâme paiement de la part de la duchesse de Montpensier, sœur du malheureux duc de Guise, mais dominé par une exaltation fanatique, échauffé par les discours des ligueurs, fut persuadé qu'il ferait un acte héroïque en tuant le roi, et consulta son supérieur. Repoussé par celui-ci, il s'adressa à la duchesse de Montpensier, qui le

détermina en lui parlant de la gloire éternelle attachée au nom de Judith.

Jacques Clément quitta Paris le 31 juillet au soir, fut arrêté aux avant-postes et traité avec une extrême bonté, parce qu'il avait une lettre du président de Harlay, alors prisonnier à Paris et dévoué au roi. Comme il était trop tard pour introduire Clément chez le roi, La Guesle, qui faisait l'office d'auditeur du camp, le retint jusqu'au lendemain, remarqua qu'il soupa très bien et qu'il se servait d'un couteau à manche noir, dont la lame était très effilée. Il dormit parfaitement. On assure qu'une personne étant entrée dans sa chambre sans l'éveiller, vit son bréviaire ouvert à la leçon de l'Écriture qui rapporte le meurtre d'Holopherne.

Le lendemain mardi, 1^{er} août, Le Guesle le conduisit au roi. « Il était environ huit heures du matin, dit L'Étoile, quand le roi fut averti qu'un moine de Paris vouloit lui parler. Ayant entendu que ses gardes faisoient quelque difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça et dit qu'on le fit entrer, et que si on le rebutoit on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le jacobin entra, ayant un couteau tout nud dans sa manche, et ayant fait la révérence au roi, qui venoit de se lever et n'avoit encore ses chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne et lui dit qu'outre le contenu de ces lettres, il étoit chargé de dire en secret à Sa Majesté quelque chose d'important. Lors le roi commanda à ceux qui étoient près de lui de se retirer, et commença à lire la lettre que le moine lui avoit apportée, pour l'entendre après en secret. Lequel moine voyant le roi attentif à lire, tira de sa manche son

couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le couteau dans le trou ; lequel le roi ayant retiré à grande force, en donna un coup de pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : « Ha ! le méchant moine, il m'a tué ; qu'on » le tue. » Auquel cri étant vivement accourus les gardes et autres, ceux qui se trouvèrent le plus près massacrèrent cet assassin jacobin aux pieds du roi. »

Le roi ordonna de dresser un autel vis-à-vis son lit et prescrivit à son chapelain de dire la messe. Au moment de l'élévation, Henri prononça ces paroles : « Seigneur » Dieu, si tu connais que ma vie soit utile et profitable à » mon peuple et à mon État, conserve-moi et me pro- » longe mes jours, sinon prends mon corps et sauve mon » âme : ta volonté soit faite. »

Le roi de Navarre étant arrivé presque aussitôt, Henri III lui tendit la main et lui dit : « Mon frère, vous » voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité ; il » faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent » autant. » Après avoir déclaré que Henri, roi de Navarre, était son héritier légitime, et commandé aux seigneurs présents de le reconnaître, il ajouta :

« Je ne regrette point d'avoir peu vécu, puisque je » meurs en Dieu ; je sais que la dernière heure de ma vie » sera la première de ma félicité. Mais je plains ceux » qui me survivent. Mes bons et fidèles serviteurs, je » vous conjure tous par l'inviolable fidélité que vous » devez à votre patrie, et par les cendres de vos pères, » que vous demeuriez fermes et constants défenseurs » de la liberté commune et que ne déposiez les armes » que vous n'ayez entièrement nettoyé le royaume des

» perturbateurs du repos public : d'autant que la di-
 » vision seule sape les fondements de cette monarchie,
 » avisez d'être unis et conjoints en une mesme volonté.
 » Je sais, et j'en puis répondre, que le roi de Navarre,
 » mon beau-frère, légitime successeur de cette couronne,
 » est assez instruit à lui de bien régner, pour bien com-
 » mander choses raisonnables ; et je me promets que vous
 » n'ignorez pas la juste obéissance que vous lui devez.
 » Remettez les différends de la religion à la convocation
 » des Etats-Généraux du royaume, et apprenez de moi
 » que la piété est un devoir de l'homme envers Dieu,
 » sur lequel le bras de chair n'a pas de puissance. Adieu,
 » mes amis, convertissez vos pleurs en oraisons, et priez
 » pour moi. » Henri III mourut le 2 août, deux heures
 après minuit, en prononçant des paroles de pardon.

Les dernières paroles de Henri III, que nous venons
 de citer, feraient croire à sa bonne foi. Il est vrai que des
 ennemis lui prêtent un discours ignoble, digne d'un ré-
 prouvé ; mais ce discours, où il invoque Satan comme
 son père, l'enfer comme sa demeure éternelle, a trop l'air
 d'une œuvre inventée pour couvrir sa mémoire d'op-
 probre. Elle est bien assez chargée sans que l'on y ajoute
 encore par la calomnie.

Jetons un coup d'œil sur l'effet produit par la mort de
 Henri III dans les différents partis. « Les nouvelles de cette
 » prompte mort furent incontinent semées par tout le
 » camp ; et d'Epéron de se contrister et pleurer comme
 » un veau, et Messieurs de la garde de se regarder les
 » uns les autres les bras croisés, et les politiques qui
 » avoient fait saler leurs estats pour les mieux conserver,
 » demeurer étonnés ; et les Suisses de boire, et ceux qui

» pensent succéder à la couronne de rire en cœur, de
 » faire bonne mine à mauvais jeu : maudissant les li-
 » gueurs et encore plus le pauvre jacobin, qui, tout mort,
 » est tiré à quatre chevaux et par après brûlé. Je vous
 » laisse à penser le mal qu'il endurait, étant ainsi traité
 » après sa mort. »

Quand madame de Montpensier reçut la nouvelle de la mort de Henri III, elle bondit de joie, sauta au cou du messenger. « Ah! mon ami, soyez le bien venu. Est-il » vrai au moins? ce méchant, ce perfide, ce tyran, est-il » mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie » que d'une chose, c'est qu'il n'ait pas su, avant de » mourir que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle courut » chez sa mère, monta en carrosse avec elle et distribua » des écharpes vertes, couleur qu'on portoit à la mort » des fous. « Bonne nouvelle, mes amis, bonne nou- » velle! le tyran est mort. Il n'y a plus de Henri de » Valois en France. » Madame de Nemours adressa elle-même un discours sur la circonstance à la foule réunie autour d'elle.

La joie était extrême à Paris; on allumait des feux, on anathématisait le roi et on canonisait Jacques Clément; on publia ses actes comme ceux d'un martyr (1).

La joie de la capitale fut partagée par toute la France.

(1) On fit son portrait, que chacun voulait avoir; on lisait au bas ces quatre vers grotesques :

Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
 Dans le bourg de Saint-Cloud une lettre présente
 A Henri de Valois, ☸ vertueusement
 Un couteau fort pointu dans l'estomac lui plante.

On fit des prières solennelles d'actions de grâces. Le parlement de Toulouse ordonna que tous les ans il y aurait une procession pour célébrer l'anniversaire de l'assassinat du roi.

Tirons le voile sur ces scènes désolantes ; nous apprécierons mieux au début du règne suivant les effets de la mort de Henri III. En lui finissait la branche des Valois, qui devait céder la place aux Bourbons.

LIVRE IV.

**INSTITUTIONS POLITIQUES , LÉGISLATION , HAUTE ADMINISTRATION ,
FINANCES , ART MILITAIRE , MARINE ; ÉDUCATION , LETTRES ,
SCIENCES , ARTS , AGRICULTURE , COMMERCE , MŒURS
ET COUTUMES SOUS LES VALOIS.**

Les matières que nous annonçons dans ce livre ont déjà été traitées, du moins en partie, dans l'exposé que nous avons fait des règnes des Valois. Cependant, parce que ces grandes questions, dispersées dans le cours de cette histoire, n'ont pu être saisies dans leurs rapports, nous croyons devoir les résumer et les compléter ici. La religion, qui a une si large part dans le mouvement du monde, mériterait une page à part; mais nous croyons en avoir suffisamment parlé dans les articles qui lui sont spécialement consacrés.

CHAPITRE PREMIER.

Institutions politiques, législation, haute administration
sous les Valois.

La monarchie, clef de voûte de toutes les institutions politiques de la France, base fondamentale de toute autorité parmi les descendants des nobles francs, avait eu un beau rôle à remplir sous le régime féodal. Placée au sommet de cette multitude de souverainetés qui dépendaient l'une de l'autre et reconnaissaient également toutes la royauté comme le pouvoir suprême, elle avait plutôt une véritable puissance de pondération qu'une puissance d'action. En dehors des terres dont il était le seigneur, le roi n'avait qu'un pouvoir d'inspection et de contrôle; l'action n'intervenait que quand la loi de la féodalité avait été violée.

Ce rôle ne pouvait longtemps convenir à la royauté, qui, comme toute espèce de puissance, tend, par son propre poids, à absorber le plus d'autorité possible. Quand la dynastie des Capétiens se trouva suffisamment affermie, les rois, qui d'abord s'étaient faits tout petits devant les grands, pour se faire pardonner l'usurpation de l'autorité souveraine, cherchèrent à s'agrandir, et parvinrent à réunir tous les pouvoirs. Philippe de Valois et Jean, son fils, imbus des idées de chevalerie, s'occupèrent

moins d'étendre leur autorité que de la faire briller avec éclat; mais Charles V, comme régent et comme roi, travailla à centraliser certaines parties de la fortune publique. Dans ces temps calamiteux, l'argent était d'une nécessité première; Charles voulut renforcer encore l'œuvre financière de Philippe-le-Bel; il régularisa la gabelle, les aides, la taille, fixa à un taux invariable le prix de la monnaie, fit de sages réglemens sur l'administration du domaine royal. En 1378, Charles V créa trois receveurs du domaine et quatre conseillers qui devinrent la chambre du trésor. Il sut habilement profiter d'une disposition des Etats-Généraux de 1357, pour étendre son autorité financière sur toutes les provinces. Ces Etats ayant élu des hommes pour percevoir les impôts dans les provinces et les centraliser ensuite, le roi conserva ces hommes comme officiers royaux, et ils continuèrent en faveur de la royauté une œuvre commencée pour la nation. Afin de ne pas abandonner la royauté au caprice aventureux des grands et du peuple, Charles V créa des compagnies d'ordonnance ou de cavalerie, et commença ainsi un nouveau système d'armée permanente. Enfin, pour laisser le moins longtemps possible la nation livrée aux crises d'une minorité, il fixa la majorité des rois à quatorze ans.

La régence de l'infortuné Charles VI porta une rude atteinte au principe de la monarchie française. Après avoir usurpé une notable partie du pouvoir royal, une multitude de grands seigneurs méconnurent la loi salique et reconnurent pour souverain de la France le roi d'Angleterre, n'ayant pas honte de rendre notre patrie vassale de l'étranger.

Charles VII, après avoir reconquis sa couronne, travailla avec soin à régulariser son pouvoir sur toutes les provinces ; pour cela, il rétablit le parlement de Toulouse, il institua celui de Grenoble, il constitua définitivement le grand-conseil et la cour des aides. La tentative d'une armée régulière et permanente, faite par Charles V, reçut son accomplissement sous Charles VII, dont les ordonnances de 1445 et de 1448 créèrent les compagnies de gens d'armes et la milice des francs-archers. Dès-lors la royauté est au-dessus de tous les pouvoirs du temps, et la féodalité touche à sa ruine. Il ne fallait qu'un homme habile pour la consommer ; cet homme se rencontra.

Louis XI fut le véritable vainqueur de la féodalité : comme ce fut la grande préoccupation de sa vie, en exposant son règne, nous avons fait ressortir tout ce qu'il fit pour ramener tout à l'unité et centraliser l'autorité. Les seigneurs se virent dépouillés du pouvoir souverain et furent heureux de se réfugier dans le rôle de courtisans. Il serait excessivement long de rapporter ce qui concerne cette transformation : les *contrôleurs généraux*, les témoins et les acteurs de l'autorité royale sur toute la France étaient secondés par les *chevaucheurs du roi et autres tenant postes*, puissant moyen de relier la circonférence au centre.

Louis XI avait pris de si fortes mesures pour assurer l'autorité souveraine, que son successeur, même durant sa minorité, vit sa puissance respectée. S'il y eut des troubles, ce ne fut pas pour restreindre l'autorité royale, mais pour en dépouiller la régente, la dame de Beaujeu, et la transporter dans d'autres mains.

Si Charles VIII et Louis XII eurent un pouvoir illimité, en définitive ce pouvoir devint absolu sous François I^{er} et Henri II; car le prétendu contrepoids du Parlement ne se fait point sentir alors : sous un prince fort, les parlements ont toujours été très obséquieux. François I^{er} porta le pouvoir royal presque à son apogée; il n'y eut que Louis XIV pour l'élever plus haut encore. François I^{er}, après avoir écarté toute résistance, fit des actes qui s'étendirent sur toutes les parties de ses États; ainsi il substitua la langue française à la langue latine pour la rédaction des actes publics; il créa les rentes sur l'hôtel de ville, ce qu'on peut regarder comme le commencement du crédit public; il réorganisa la cavalerie des gens d'armes et forma une nouvelle infanterie; enfin c'est sous son règne que la marine militaire apparaît. Nous citons seulement ces faits, parce qu'ils sont une preuve que la nation est ramenée à l'unité.

Henri II marcha dans la voie que lui avait tracée son père, et fortifia encore l'autorité royale en créant des tribunaux intermédiaires entre les bailliages et les parlements; en constituant la chambre des monnaies, déclarée chambre souveraine; enfin, en régularisant les actes de l'état civil.

Le monde en travail vit éclore les idées religieuses les plus désordonnées et les plus dangereuses. Ces idées avaient leur réaction sur la politique et faisaient concevoir aux huguenots l'espoir d'une organisation républicaine et fédérative. Il eût fallu un pouvoir fort, capable d'imposer aux intriguants et de les réduire à l'obéissance; mais, malheureusement alors, la couronne tomba successivement sur trois princes auxquels il fallut donner

une régence. Les partis s'agitèrent plus violemment, et il en résulta un grand affaiblissement de la royauté, qui se vit à deux doigts de sa ruine par les tentatives des protestants, bien plus que par celles de la Ligue.

L'action de la royauté se manifeste surtout par les lois : c'est dans les lois, en effet, qu'on reconnaît la direction donnée aux affaires générales. Toutefois, l'histoire de la législation nous écarterait trop de notre but. D'ailleurs nous avons fait connaître les lois les plus importantes, celles qui concernent l'Eglise, comme la pragmatique sanction, le concordat, aussi bien que celles qui ont trait aux intérêts de la nation. Cependant nous devons observer que, peu avant l'avènement de la branche des Valois au trône, il se fit un changement dans le nom des actes législatifs. Un changement de nom est souvent peu de chose ; mais il a aussi quelquefois sa signification et il cache une pensée profonde. Le nom nouveau donné aux lois fut celui d'*ordonnance*. C'était un ordre donné à la nation d'exécuter la volonté du souverain. La première loi qui ait reçu le nom d'*ordonnance* est celle du despote Philippe-le-Bel, rendue au parlement de Pentecôte, en 1287, touchant les bourgeois ; elle commence par ces mots : *C'est l'ordonnance faite par la cour de notre seigneur roi et de son commandement*.

L'*ordonnance*, pour être mise à exécution, n'avait pas besoin de toutes les formalités qui étaient prescrites pour l'édit, ce qui fut fréquemment un motif pour refuser d'y obéir. Les monarques faibles, afin d'assurer l'obéissance à leurs ordonnances, prescrivaient aux seigneurs le serment de les observer. C'est ainsi que le roi Charles VI ayant rendu, le 7 janvier 1400, une ordonnance relative

aux affaires de justice et de finance, et, craignant qu'elle ne fût violée par les plus puissants seigneurs, en fit jurer la stricte observation aux princes du sang, aux grands officiers réunis en conseil, aux membres du Parlement, de la chambre des Comptes, etc.

L'édit était un acte législatif spécial, qui avait besoin, pour avoir force de loi, d'être enregistré ; formalité qui lui donnait une date certaine. L'édit, aussi bien que l'ordonnance, était adressé *à tous présents et à venir*. Quoique la royauté se fût rendue absolue, elle consentit cependant, dans les grandes nécessités, à appeler les Etats-Généraux pour les consulter et en obtenir des subsides.

La première apparition des Etats-Généraux avait eu lieu sous Philippe-le-Bel, qui jugeait nécessaire de s'appuyer sur eux pour lutter contre le pape Boniface VIII. Triste origine, comme on le voit. La branche des Valois fut celle qui vit les plus nombreuses convocations des Etats-Généraux. Nous avons rapporté avec étendue, dans le cours de l'histoire, les actes des principales de ces assemblées.

Les Etats ont été le plus souvent convoqués dans les moments de trouble et d'agitation, et ils disparaissent quand le pouvoir est fort. Ainsi il n'y en eut point sous le règne de François I^{er} ; Henri II ne réunit qu'une seule fois un simulacre d'Etats pour leur imposer ses volontés.

En suivant les délibérations des principales assemblées des Etats, telles que nous les avons données dans le cours de l'histoire, on ne peut s'empêcher de remarquer que la plupart des députés n'ayant aucune connaissance, ou au moins qu'une connaissance insuffisante des affaires

gouvernementales, les ont presque toujours envisagées sous un point de vue trop étroit, n'ont point assez compris les nécessités où se trouvait le gouvernement, et ne lui ont pas, conséquemment, fourni un appui suffisant. Sans doute les Etats ont rendu quelquefois d'éminents services ; mais aussi le plus souvent ils ont fait une opposition inintelligente et ont embarrassé la marche déjà difficile d'une vaste administration.

Si les monarques n'eurent recours que passagèrement aux Etats-Généraux, ils durent toujours avoir auprès d'eux des hommes capables, exercés au maniement des grandes affaires. Toutefois, il serait très difficile de déterminer l'époque où furent créés les ministères, avec des pouvoirs bien spécifiés, comme ils le sont aujourd'hui. Sous le règne de Louis-le-Gros, nous voyons un nommé Algrin qui prend le titre de *secrétaire du roi* et qui, en cette qualité, contresigne tous les actes qui émanent de l'autorité royale. En 1309, Philippe-le-Bel établit des *clercs du secret*, qu'il charge de l'expédition de ses affaires particulières.

Pendant longtemps les fonctions de ministre du roi furent peu estimées, parce qu'elles incombaient presque toujours sur des hommes d'un rang peu élevé, qui étaient plus habitués au travail que ces hauts et puissants barons dont la vie se passait dans les luttes, dans les parades et les tournois. Charles VIII tenta de relever les fonctions ministérielles, et, en 1484, il déclara qu'à l'avenir les ministres seraient les égaux des barons, et que, par le seul fait de leurs fonctions, ils seraient de droit promus à la chevalerie.

Quoique Louis XII et François I^{er} aient fait faire un

grand pas à l'administration, cependant la distinction des différents ministères ne fut pas encore formellement établie; et le dernier de ces deux monarques, au moment de son départ pour son expédition d'Italie, ne donna aucune qualification officielle au comte de Vendôme en lui confiant la direction des affaires de la guerre.

En 1547, Henri II fixa à quatre le nombre des secrétaires d'Etat et leur donna le titre de *conseillers et secrétaires de ses commandements*, fonctions qui furent érigées en titre d'offices de la couronne. Ces ministres n'avaient point de département déterminé; ils se partageaient ou on leur partageait les affaires, selon la nécessité ou le bon plaisir. Le même homme avait souvent à s'occuper de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la maison du roi.

Ce fut seulement pendant le règne de Charles IX que l'on comprit la nécessité de centraliser les opérations administratives relatives à telle ou telle branche du gouvernement; et, pour s'assurer que les affaires seraient mieux conduites, on choisit pour les gérer des hommes qui eussent des spécialités. Villeroi fut le premier qui reçut les fonctions de ministre de la guerre; encore n'embrassa-t-il point tout ce qui est du ressort de ce département : les détails de l'administration demeurèrent entre les mains des ministres des autres départements. Quant à Villeroi, il dressait les plans de campagne, ceux des places fortes, dirigeait les dispositions qui concernaient l'armement, l'habillement, le casernement, le campement des troupes.

Villeroi prit tant d'ascendant sur les affaires de la

guerre, qu'il en eut enfin la direction absolue. On raconte que Charles IX étant un jour au jeu de paume, vit avancer Villeroy un papier à la main; il lui défendit d'approcher, et, comme le ministre insistait vivement, le roi lui cria : *Eh bien! signez pour moi, mon père, signez.* Villeroy signa et ne se donna plus la peine de présenter les actes à la signature du monarque; on prétend que les affaires n'en allèrent pas plus mal.

En 1588, Henri III rendit un édit pour déterminer plus exactement les attributions des différents ministères. Il partagea tous les services de l'Etat en quatre grands départements : la guerre, les affaires étrangères, la marine et le commerce, enfin la maison du roi et les affaires intérieures du royaume.

CHAPITRE II.

Des finances sous les Valois.

La science financière, comme les autres, n'est point le fruit d'un moment d'étude; elle suppose une longue expérience. Les peuples qui ont peu de grandes relations commerciales, ne connaissent ordinairement que les plus simples opérations financières; ce n'est que quand les rapports internationaux se multiplient, quand les affaires sont nombreuses, que les finances enfantent de savantes combinaisons. Il ne faut donc pas s'attendre à

trouver sous les Valois de ces habiles financiers dont la science se montre féconde en si étonnants résultats. Toutes les combinaisons financières supposent nécessairement trois choses : des hommes qui conçoivent les opérations et les dirigent ; une source de productions financières, et l'emploi des revenus qui en résultent.

I. Des agents chargés sous les Valois de concevoir et de diriger les opérations financières.

Pendant longtemps les rois de France n'avaient pas de ministre spécialement et exclusivement chargé de diriger l'administration des finances ; mais l'accroissement rapide des revenus de la couronne en fit sentir la nécessité. Le sénéchal, dont les pouvoirs sur les affaires de l'Etat étaient si étendues, renferma pendant longtemps dans ses attributions le soin de la fortune publique (1). On ne peut préciser à quelle époque le sénéchal cessa de gérer les finances et en remit le soin à un administrateur spécial, connu sous le nom de *surintendant des finances*. Celui qui apparaît le premier revêtu de cette haute charge, fut le célèbre Enguerrand de Marigny, grand chambellan de Philippe-le-Bel.

« Mais si on commençait à attacher un grand intérêt au maniement des revenus de l'Etat, on n'en était pas moins dans une ignorance profonde sur tout ce qui était relatif à la science des finances. Sauf les ecclésiastiques et un petit nombre de commerçants, personne en France ne connaissait le calcul. De là vinrent la réputation d'ha-

(1) Bailly, *Hist. financière*. — Bresson, *Hist. financ.*, tom. I, p. 46.

bileté et le funeste crédit que se firent les Lombards, qui, plus instruits que leurs contemporains, avaient d'ailleurs l'avantage de posséder à un très haut degré le génie de la fiscalité. Sans communauté de sentiments avec le pays, sans principes et naturellement avides, ils devinrent les conseillers ordinaires du surintendant des finances, dans l'art de pressurer les peuples au moyen des impôts. De leur intervention dans la création et l'exploitation des charges publiques, date le ruineux usage de mettre les contributions tantôt en ferme, tantôt en régie. Presque toujours c'était aux Lombards qu'on s'adressait pour ce double objet; et, comme fermiers ou receveurs, ils avaient toujours l'art de concilier les intérêts de leur fortune avec ceux du trésor. Très souvent, à la vérité, les exactions et les concussions de tout genre auxquelles ils se livraient, réduisaient les contribuables à la misère et les poussaient à la révolte. L'insurrection armée des Flamands, en 1302, et la désastreuse bataille de Courtray, n'eurent pas d'autres causes. On peut en dire autant de tous ces soulèvements et de toutes ces exécutions populaires qui se reproduisent si fréquemment dans notre histoire pendant le **xiii^e**, le **xiv^e** et le **xv^e** siècle, et qui firent répandre tant de sang, soit du côté des agresseurs, soit du côté de ceux qui essayèrent de réprimer ces désordres.

» La résistance des peuples à l'établissement ou à la perception des impôts conduisit les rois de France à faire intervenir directement le pays dans l'examen et l'octroi des subsides extraordinaires. C'est ainsi que, dès l'année 1313, Enguerrand de Marigny, en sa qualité de surintendant des finances, exposa, dans une assemblée

des trois ordres, les besoins du trésor, et exhorta les nobles, les prélats, les bourgeois et les syndics ou députés des communes, à donner au roi les secours exigés par l'intérêt public. En 1338, une autre assemblée décida, en présence de Philippe VI, « que les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple sans l'octroi des trois Etats, et qu'ils en prêteront le serment à leur sacre. » Sous le règne de Jean, en 1355, les Etats-Généraux vont plus loin et s'ingèrent dans l'administration et l'emploi des deniers publics : ils s'attribuent le choix et la nomination des préposés à la perception de l'aide, et choisissent parmi eux des commissaires qui sont envoyés, sous le nom d'*élus*, dans les différentes provinces. L'assemblée désigne encore, parmi les membres des trois ordres, trois *généraux* ou *superintendants des aides*. Ces hauts fonctionnaires, à l'institution desquels on peut rapporter la création de la *cour des aides*, sont appelés à connaître des difficultés qui pourraient s'élever dans les rentrées ou les moyens de contrainte ; et leurs sentences, lorsqu'elles sont rendues à l'unanimité, doivent être exécutées sans appel *comme arrêt de Parlement*. On avait soin, pour qu'ils n'eussent aucune responsabilité de perception ni de comptabilité, de placer sous leurs ordres deux *receveurs généraux* (1). Mais là ne s'arrêtent point les mesures de prévoyance et de contrôle des Etats de 1355. D'après une résolution prise par cette assemblée, les deniers de l'aide sont uniquement affectés au paiement des troupes et aux frais

(1) *Ordonn. du Louvre*, tom. III, pag. 22 et suiv., et tom. XVII, pag. 3 et 10.

de la guerre, et il n'est laissé au pouvoir d'aucune autorité d'en détourner quelque partie pour l'appliquer à une autre destination. L'emploi et la répartition des produits sont uniquement réservés aux commissaires et aux élus des États-Généraux ; et ces commissaires, ainsi que les receveurs qui leur sont subordonnés, doivent prêter le serment de ne pas obéir aux lettres ou mandements contraires que l'importunité pourrait surprendre même au monarque (1). »

C'étaient là des innovations extrêmement hardies, de nature à produire une grande perturbation dans la gestion des affaires publiques. Pour réaliser cette pensée et lui donner une existence permanente, il eût fallu des hommes doués d'une haute intelligence, non-seulement financière, mais encore politique ; car, sans celle-ci, on peut bien augmenter les trésors de l'Etat par l'épargne, mais on affaiblit les grands pouvoirs, on rend impossibles les grandes combinaisons politiques, qui ne réussissent, la plupart du temps, que par des dépenses très considérables dont on n'aperçoit pas d'abord les résultats. On reconnut bientôt que les hommes nommés par les États manquaient de cette intelligence, et qu'en l'absence des assemblées de la nation, ils étaient très faibles. Puisant leurs forces et leur principal pouvoir dans les États-Généraux, ils étaient sans appui quand ces États se séparaient.

Charles V modifia complètement la mesure dont nous venons de parler. En retirant aux communes le droit d'intervenir dans le choix des agents de finances et de

(1) *Univers pittoresque ; Dict. de l'Hist. de France*, art. finances.

recouvrement, il remplaça les commissaires des Etats par deux *élus royaux* destinés à surveiller dans chaque évêché l'adjudication des droits affermés, l'assiette des tailles sur la paroisse et la direction des deniers reçus, et juger en dernier ressort les contestations en matière d'impôt. Comme chacun des élus devait avoir son département, on divisa la France en quatre parties, ce qui fut l'origine des *généralités*, comme les élus royaux et ceux des Etats avaient été la source de la *cour des aides*. Les contrées sur lesquelles les élus exercèrent leur action, furent appelées *pays d'élection*. Les autres provinces, connues sous le nom de *pays d'Etat*, continuèrent à nommer les agents chargés de recouvrer l'impôt voté par les assemblées provinciales.

Les finances échappaient alors à la connaissance du public, et un profond secret était gardé sur tout ce qui les concernait. Nous apprenons, par des lettres de Charles VI, que quand les rois, ses prédécesseurs, voulaient connaître la situation réelle des finances, ils se rendaient eux-mêmes à la cour des Comptes, au lieu de se faire apporter les registres où ils étaient consignés, « afin » d'obvier aux dommages et inconvénients qui se pouvoient ensuivre de la révélation et portation foraine » d'iceux escripts (1). » Le même mystère couvrit l'état financier du royaume jusqu'au xvii^e siècle ; car, aux Etats-Généraux de 1614 et de 1615, le tiers ayant fait entendre des murmures parce qu'on refusait de lui communiquer les comptes, le clergé blâma sévèrement ces murmures, et voici ses raisons : « Les finances sont le

(1) *Ordonn. du Louvre*, tom. ix, pag. 242.

» nerf de l'Etat; or, de même que les nerfs sont cachés
 » sous la peau, de même il faut *tenir secrète la force ou*
 » *la faiblesse des finances. Lorsque anciennement il s'a-*
 » *gissoit de dévoiler le très saint, il n'y avoit que le*
 » *grand-prêtre qui y entroit, les autres restoient dehors.*
 » *Les finances sont la manne renfermée dans le coffre*
 » *doré.* »

Le tiers, peu convaincu par ce raisonnement, répliqua « que, puisque Jésus-Christ avoit déclaré vouloir
 » manifester à tout le peuple ce que lui avoit enseigné
 » Dieu le Père, il paroissoit convenable aussi d'attendre
 » de la bonté du roi qu'il fit connaître à son peuple la
 » manière dont l'Etat étoit gouverné (1). »

Au commencement du xiv^e siècle, Philippe-le-Long rendit plusieurs ordonnances pour remédier aux dilapidations des finances et en assurer un emploi utile aux besoins de l'Etat. Il fut résolu que tous les revenus seraient centralisés et versés dans un seul trésor, à l'exception des revenus ordinaires, qui devaient être perçus dans les sénéchaussées et les bailliages. Chaque mois on devait, en plein conseil, donner un état sommaire de la situation du trésor; mais, chaque année, il devait être remis au roi un compte détaillé de toute la recette et la dépense. Il étoit défendu de tirer des deniers du trésor sans un ordre émané du roi. Afin que les trésoriers ne pussent abuser de leur charge, on vérifiait leur caisse et on examinait le compte chaque six mois. Toutes les recettes devaient le jour même, ou au plus tard le lendemain, être inscrites sur le registre, avec indication de

(1) *Procès-verbaux des Etats-Généraux* (manuscrits).

la date de la recette, son origine, le nom de celui qui a versé, et les diverses espèces de monnaies reçues. Les commissaires auxquels était confié l'emploi d'une imposition dans les provinces, devaient présenter les comptes aux agents institués pour les recevoir, et ils ne pouvaient recevoir aucune mission nouvelle avant de s'être libérés.

Quant aux parties du revenu public qu'on devait mettre à ferme, comme les domaines et les justices du roi, les droits de sceau, de greffe et de géôle, les adjudications devaient se faire par devant le receveur et non le bailli. Les adjudicataires, outre la charge de fournir une caution valable, devaient encore être bien famés. Les fonds de l'Etat devaient rester dans le trésor, et il était défendu, sous peine de corps et de bien, aux baillis, sénéchaux, receveurs et collecteurs, de les dépenser, prêter ou faire valoir, ni échanger. Après que les receveurs avaient acquitté les charges des fiefs, les pensions et les aumônes, ils devaient *envoyer l'excédant des recettes au trésor, secrètement, sans manquer le jour ni l'heure*. Afin que le secret sur tout cela fût parfaitement gardé, les trésoriers et les agents chargés de suivre et surveiller les comptes, devaient faire le serment de ne faire connaître qu'au roi seul l'importance des recettes (1).

Les règnes de Charles VI et de Charles VII, presque exclusivement occupés par les guerres, nous présentent peu de réglemens nouveaux en matière de finances. Tout ce que nous trouvons de cette époque n'est que l'application des principes posés antérieurement ; Char-

(1) *Ordonn. du Louvre*, tom. 1, pag. 550.

les VII voulut que les registres fussent tenus avec tant d'exactitude, qu'ils pussent lui être présentés quand il les demanderait. Ce monarque eut d'ailleurs un fameux financier pour ami et pour soutien dans ses besoins, c'est le célèbre Jacques Cœur, que nous avons fait connaître dans le cours de l'histoire.

Louis XI avait reçu de Dieu des qualités bien grandes; il semblait être fait pour tout organiser. Il employa toutes ses facultés à ramener la France à l'unité. Quant aux finances, il s'en servit comme d'un puissant auxiliaire pour la réalisation de ses desseins, mais il ne fit rien pour leur organisation, se contentant de suivre les systèmes établis par ses prédécesseurs. Charles VIII et Louis XII l'imitèrent sur ce point, et il ne sortit sous leur règne aucun règlement important relativement aux finances.

François I^{er} opéra plusieurs changements dans l'administration des finances. La centralisation, malgré les tentatives précédentes, n'était pas entièrement consommée; il tâcha de la réaliser par la création de deux officiers supérieurs de finances, auxquels les inférieurs répondaient. Ces deux officiers étaient l'un le *trésorier de l'épargne*, et l'autre le *trésorier des parties casuelles*.

Le trésorier de l'épargne avait pour fonctions de recevoir les comptes des receveurs généraux, de payer les dépenses de la maison du roi, de solder les troupes, en un mot d'acquitter les charges de l'Etat à l'aide des fonds qui étaient spécialement affectés à ces objets.

Le trésorier des parties casuelles était chargé des recettes extraordinaires, telles que le prix des offices, le produit des emprunts, et toutes les ressources imprévues. Ce trésorier n'avait que le maniement de la recette:

il versait ses fonds dans la caisse du trésorier de l'épargne.

Afin d'avoir une comptabilité claire et exacte, le trésorier de l'épargne était tenu d'avoir deux registres, l'un pour la recette et l'autre pour la dépense : ces deux registres devaient être tenus avec une telle exactitude, qu'à chaque heure on pût voir le véritable état des finances.

Trouvant que le nombre de receveurs, qui était alors de six, était trop faible, le roi le porta à seize, et leur donna le soin de recueillir indistinctement tous les produits « tant du domaine que des aides, tailles, équiva- » lents, gabelle, décimes de gens d'église, octrois, con- » tributions des villes et tous autres deniers d'imposi- » tions. » Cette mesure eut pour effet de confondre toutes les espèces de revenus et de les affecter indistinctement aux dépenses qu'il plaisait au roi, ce qui était contraire aux principes antérieurement reçus. Car beaucoup d'impôts, ayant une destination particulière, avaient été établis pour satisfaire à des besoins spéciaux. La somme du revenu public, quelle qu'en fut la nature et la destination primitive, vint se perdre dans le trésor du roi.

Les Etats-Généraux, quand ils s'assemblaient, portaient un soin tout particulier à maintenir la distinction entre le domaine du roi et les revenus de la nation. Mais François I^{er}, qui ne permettait pas aux Etats-Généraux d'intervenir, ne les convoquait pas : il se servit du Parlement, qui déjà se constituait le représentant de la nation. Le Parlement avait ses idées arrêtées sur l'union intime

(1) *Ordonn.* 26 janv. 1520.

entre le roi et la nation ; il ne concevait pas ces distinctions qui ont été posées dans la suite. Le roi et la nation ne faisant qu'un seul et même corps, il était inutile de faire des distinctions entre les revenus publics ; d'ailleurs, les affectations particulières et indéfinies des différentes espèces de revenus à tel ou tel service public, ne pouvaient que gêner la marche du gouvernement. Une caisse unique où se puisaient toutes les dépenses était à ses yeux quelque chose de plus simple et de plus régulier.

Le Parlement ne contraria en rien les vues de François I^{er} sur ce point ; et nous ne pouvons l'en blâmer sous certain rapport. Il est incontestable que, quand il n'y a qu'une caisse et que le revenu public est consacré à chaque service selon ses besoins réels, il y a plus de simplicité et de facilité dans la marche des affaires.

François I^{er} comprit bien vite qu'il ne pouvait laisser le trésorier de l'épargne sans contrôle ; il lui donna pour surveillant un *intendant de finances*, chargé de tenir registre-contrôle des dépenses. « De cette institution utile sortirent, sous le règne suivant, les intendants de finances, qui furent établis dans les provinces, et peu après, les *surintendants* d'abord, puis les *contrôleurs généraux*, qui, sous ce titre, eurent ensuite le gouvernement des finances du royaume (1). »

L'organisation que nous venons de faire connaître, bien que sage, n'eut pas une longue durée sous le règne de François I^{er}. Ce monarque, prodigue et ami des dépenses excessives, ne vivant que d'expédients, mit les charges de finances à l'encan, vendit les places de tréso-

(1) Bailly, *Histoire financière*, tom. 1, ch. ix, pag. 216 et 217.

riers, d'élus, de receveurs, de grenetiers, de contrôleurs, etc.; et comme cela ne suffisait point pour combler le vide causé par ses dépenses habituelles, il confia à de nouveaux trésoriers receveurs, le soin d'agir avec plus de rigueur sur les particuliers. Les contribuables souffrirent beaucoup de la dislocation d'un service public savamment organisé. Le trésor y gagnait-il réellement? Nous en doutons.

Les derniers Valois, pressés par la misère, multiplièrent les combinaisons administratives des finances. Un besoin se faisait sentir pour la transformation des agents primitifs. Institués pour aller dans les provinces asseoir l'impôt, en diriger les recouvrements et l'emploi, les généraux des aides finirent par rester à Paris et se constituèrent en une chambre ou une cour spéciale sur toutes les questions contentieuses en matière d'impôt. Cependant on ne pouvait laisser sans contrôle à des agents subalternes le soin de tout ce qui concerne les impôts. Henri II institua, dans ce but, des *commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi*. Ces commissaires, au nombre de dix-sept, chiffre correspondant à celui des généralités alors existantes, devaient parcourir les provinces soumises à leurs soins, veiller à l'entretien et à la sûreté des routes, diriger les différentes opérations, préparer des réglemens convenables sur chaque matière; s'assurer que les tailles étaient établies avec équité sur les paroisses, et qu'il y avait une juste répartition entre les taillables, enfin veiller à la complète rentrée des impositions dans le trésor public. Cette combinaison était heureuse et produisit des effets sensibles; plus tard, ce système reçut de grandes améliorations.

Henri II conçut une autre combinaison moins heureuse qu'il inventa pour remédier à un mal réel. Les receveurs des finances étant toujours en retard pour la présentation des comptes, il créa deux receveurs qui devaient exercer successivement chacun pendant une année. Pendant son année de repos, le receveur établissait et rendait définitivement ses comptes, préparant la gestion de l'année suivante. Celui qui n'avait pas parfaitement réglé ses comptes pendant l'année de repos, ne rentrait pas en exercice. C'était un moyen d'activer la recette et de contrôler, par la pratique, les opérations des différents agents. Il dut y avoir au fond de cela une grande source de vexations pour les contribuables, qui maudirent cette combinaison du fisc. Il est présumable que le principal mobile qui détermina la royauté à tenter ce nouveau mode de perception fut l'espoir de retirer de grandes ressources de la vente de ces nouvelles charges.

II. Sources du revenu public.

Les principales sources du revenu de l'État étaient le domaine, la taille, les aides, la gabelle, les traites ou douanes, les péages, le fouage et les emprunts.

1° *Domaine*. Le premier de tous les revenus de la couronne était celui du domaine; c'était là, originairement, toute la fortune du roi, dont la vie se passait dans les fermes, où il mangeait avec sa suite les fruits de ses métairies. « L'administration de tous les biens fonds, dit Sismondi, pouvait être compliquée; cependant elle n'exigeait ni écritures, ni correspondance; les biens de la terre étaient perçus et employés en nature, et quand les greniers étaient vides, les comptes étaient soldés. »

Les grands cherchant à s'emparer des biens du domaine, il fallut prendre des mesures de rigueur pour les sauvegarder : on finit par les rendre inaliénables. La première ordonnance royale révoquant toute aliénation du domaine royal, fut portée par Philippe-le-Long, en 1318. Quoique admise en principe, l'inaliénabilité fut si peu respectée, que nous voyons, sous les règnes suivants, les rois céder, vendre, donner des parties du domaine. Ce fut en 1568 que le chancelier de L'Hospital fit rendre une ordonnance pour déclarer non-seulement le domaine royal inaliénable, mais encore imprescriptible, en sorte qu'on pouvait toujours inquiéter ceux qui s'étaient emparés du domaine de l'Etat. Il n'y avait d'exception qu'en faveur des petits domaines, des édifices particuliers susceptibles de réparation, et les terres vaines et vagues qu'on pouvait céder à titre d'inféodation et de propriété incommutable. Les autres parties du domaine pouvaient être cédées dans de grandes nécessités à titre d'engagement, avec la clause expresse de rachat.

2° *Taille*. La taille ne fut dans l'origine qu'une imposition temporaire que le souverain imposa à son vassal pour des besoins passagers. On croit qu'on donna ce nom à cette espèce d'impôt, parce qu'on *taillait* ou coupait une certaine partie des revenus du vassal. Plusieurs érudits croient que la taille dut son origine à l'exemption du service militaire, exemption que les vassaux, pour avoir le temps de vaquer à leurs affaires, sollicitèrent et obtinrent moyennant finances.

La taille se régularisa et on spécifia quand elle était due. Ainsi, dans l'Artois, on ne la devait que dans deux

circonstances : quand le fils du seigneur recevait l'ordre de la chevalerie, et quand le suzerain mariait l'une de ses filles. Pour l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Loudunois et la Normandie, il y avait un troisième cas, la nécessité de pourvoir à la rançon du roi fait prisonnier.

Nous ne pouvons suivre ici la taille telle qu'elle fut établie, soit en faveur des seigneurs de différentes provinces, soit en faveur de l'évêque ; ce que nous devons étudier, c'est la taille comme source de revenu public.

Les rois, qui, comme premiers suzerains, avaient le droit de taille sur tous les vassaux de leurs États, tout en usant de ce droit pour eux-mêmes, le modéraient quand les seigneurs en abusaient. La taille, d'abord temporaire et destinée à pourvoir à des besoins passagers, devint permanente quand les nécessités se multiplièrent.

Le roi Charles VII, en 1445, rendit la taille perpétuelle, comme une indemnité du profit qu'il tirait du changement des monnaies. Cette espèce de revenu s'élevait à un million huit cent mille livres, somme considérable pour l'époque. Louis XI augmenta cette somme de près de trois millions, et en leva pour quatre millions six cent mille livres. Charles VII augmenta encore la taille. Mais Louis XII, qu'on nomme avec raison le Père du peuple, réduisit en cinq ans les tailles de moitié. François I^{er} porta les tailles à neuf millions ; elles s'élevèrent sous Henri II à près de trente-deux millions.

La taille royale était de deux sortes, l'une *personnelle* et l'autre *réelle*. La taille personnelle, affectant la personne, n'était assise que sur les roturiers non revêtus de charges qui élevaient au rang de la noblesse. La taille

réelle affectait les seuls biens de roture ; les biens des nobles et ceux de l'Eglise en étaient exempts ; mais les biens de roture, lors même qu'ils passaient entre les mains des nobles ou du clergé, en demeuraient chargés.

3° *Subsides*. Les subsides étaient un secours que les sujets accordaient bénévolement à leur souverain. Philippe-Auguste fut le premier qui demanda un subside aux barons et aux gens d'Eglise, pour la croisade qu'il entreprit, de concert avec Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Les monarques, dans la suite, sollicitèrent de nombreux subsides, et la plupart des Etats-Généraux ne furent convoqués que pour en obtenir. Assez souvent ces subsides ne furent accordés que conditionnellement. Ainsi les Parisiens consentirent à accorder à Philippe-de-Valois un subside pour un an, à condition : 1° que le roi renoncerait, tant pour lui que pour la reine et ses enfants, au droit de prise dans Paris sur les biens des habitants ; 2° que les habitants seraient dispensés d'envoyer cette année l'arrière-ban à la guerre ; 3° que, pendant la durée de l'impôt, les biens que les Parisiens possédaient dans tout le royaume seraient exempts de toute subvention.

Les subsides accordés par les Etats furent levés sous la forme d'impôt, et finirent par devenir perpétuels. En 1439, sous le règne de Charles VII, les trois ordres acceptèrent l'établissement d'un subside perpétuel pour l'entretien d'une armée permanente ; l'année suivante, l'Eglise consentit à payer un décime sur tous ses biens.

Quand les subsides furent convertis en de véritables impôts, les Etats-Généraux réclamèrent contre le chiffre auquel on les élevait ; mais ils n'en contestèrent pas la

légitimité. Lorsque les Etats-Généraux ne furent convoqués qu'à de longs intervalles, les parlements se donnèrent la mission de modérateurs. Nous les avons vus et nous les verrons souvent réclamer avec énergie contre l'établissement de nouveaux impôts. Sous ce point de vue, ils rendirent de véritables services à la nation.

4° *Aide*. L'aide était une *assistance* pécuniaire, si l'on peut se servir de ce mot, qui était donnée par le vassal à son seigneur. Les rois de France, comme suzerains supérieurs, demandèrent aussi des *aides* qu'ils convertirent en impôts. Les aides furent souvent passagers, et on donna principalement ce nom aux secours extraordinaires accordés par les Etats, par le clergé, par les grands corps de la monarchie.

Pour surveiller l'emploi des aides, il fut établi une cour spéciale à cet effet, cour qui dut son existence à la demande des Etats sous le roi Jean. Jusqu'en 1388, la cour des aides avait été chargée d'un double service, celui de l'administration des finances et celui du jugement des procès auxquels cette administration donnait lieu : à cette époque, le gouvernement scinda les aides en deux ordres : l'un fut chargé de la gestion des affaires financières, et l'autre, composé de conseillers, reçut le soin de rendre la justice.

Pendant les années du règne de Charles VI, où la France fut livrée à l'anarchie, la cour des aides ne paraît point. Quand il y eut un peu d'ordre rétabli, elle fonctionna de nouveau. Après la proclamation de Henri VI, roi d'Angleterre, en qualité de roi de France, la cour des aides se divisa aussi bien que le Parlement; une partie demeura à Paris, et l'autre se constitua auprès de Char-

les VII, en sorte qu'il y eut deux cours des aides. Lorsque Charles VII redevint maître de la capitale, les deux cours furent réunies de manière à n'en former qu'une seule. Tout le rôle de cette cour se borna à juger les causes en matière d'impôt.

La cour des aides, supprimée un moment par Louis XI, fut rétablie deux ans après et vit ses membres portés à onze. François I^{er} augmenta encore ce nombre, et, à la mort de Henri II, elle se trouvait ainsi composée : un premier président, trois autres présidents, vingt conseillers, deux avocats généraux, un procureur général, un greffier, un receveur et payeur des gages, un receveur des amendes, un premier huissier secondé par quatre huissiers ordinaires.

Quand Henri III se sépara de la Ligue, les deux puissances rivales se disputèrent la cour des aides, parce qu'il leur semblait qu'à cette cour seule était attaché le droit de percevoir les impôts. Ayant été retenue à Paris par les ligueurs, elle fut annulée par le roi, qui attribua au Parlement la connaissance de toutes les causes relatives aux impôts. Henri IV la rétablit, et elle subsista jusqu'en 1789 ; elle fut alors définitivement abolie.

Les membres de la cour des aides n'étaient justiciables que d'elle-même. Elle possédait, aussi bien que le Parlement, le droit de remontrances.

5° *Gabelle*. L'impôt si connu sous le nom de gabelle s'appliqua d'abord à la plupart des impôts indirects. Dans la suite, il fut presque exclusivement réservé à l'impôt du sel ; c'est principalement sous ce rapport que nous voulons le considérer.

Philippe VI est regardé comme le premier organi-

sateur de la gabelle. Afin que l'impôt du sel fût payé par tout le monde, il établit des greniers à sel et confia la garde de ces greniers à des commissaires, qui reçurent plein pouvoir d'établir des greniers partout où ils le jugeraient convenable; de nommer des commis ou gabeloux pour garder les greniers et constater les contraventions; enfin de juger en dernier ressort tous les délits contre cette loi. Un règlement si vague, où le prix du sel n'est pas déterminé, où les délits ne sont pas spécifiés, où la pénalité n'est point marquée, un règlement qui laisse tout à l'arbitraire, mettait la nation entre les mains de commissaires flanqués de commis inintelligents, passionnés, avides de constater des contraventions, afin de se donner de l'importance aux yeux de leurs chefs.

Comme si cette loi n'eût pas été assez vexatoire, et comme s'il y eût eu à craindre qu'on ne devînt trop économe pour le sel, il fut statué que chaque famille en prendrait une quantité déterminée en proportion du nombre de ses membres.

Un mécontentement général se manifesta aussitôt. Les Etats du nord et du midi firent entendre de vives réclamations, « parce que la gabelle du sel étoit moult dé- » plaisante au peuple, et que, tant par icelle que pour » les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des ser- » gents et les commissaires envoyés par le royaume sur » plusieurs cas, ledit peuple se trouvoit moult aggravé. » Bientôt il y eut des mouvements insurrectionnels, dont nous avons raconté les circonstances dans le cours de l'histoire,

Sous les rois Philippe VI et Jean, son fils, la gabelle n'avait été que temporaire; Charles V la rendit perma-

nente, et porta à huit deniers la taxe qui s'accrut encore sous les règnes suivants. Sous Louis XI, l'impôt s'éleva à douze deniers.

Ce qui rendait cet impôt particulièrement plus odieux à certaines provinces, c'est qu'il n'était pas le même pour toutes les contrées. La Bourgogne, après son adjonction à la France, fut assez longtemps sans y être soumise. Les provinces de l'intérieur payaient, au commencement du xvi^e siècle, quarante-cinq livres le muid, tandis que celles qui étaient situées le long de l'Océan, où se trouvent les marais salants, ne payaient qu'un droit du quart de ce que coûtait le sel quand il était entièrement confectionné et livré au commerce. Bien plus, dans ces contrées, en acquittant ce droit, le commerce du sel devenait entièrement libre.

Annebaud et le cardinal de Tournon, ministres de François I^{er}, voulant faire cesser les plaintes, présentèrent un système spécieux, qui, selon eux, était de nature à augmenter les revenus du trésor et à diminuer l'impôt lui-même. Ils pensaient qu'en supprimant tous les greniers de sel, en accordant à ce produit la liberté du commerce et en se contentant de le vendre vingt-quatre francs par muid, toute gêne cesserait, et il n'y aurait plus lieu à aucune plainte. Tous ceux qui prenaient le sel aux fabriques royales, les seules qui eussent le droit d'en fournir, pouvaient en user, en abuser, le transporter, le vendre, comme ils le jugeaient à propos. C'était un avantage réel pour les provinces soumises à la gabelle; mais c'était une charge très lourde pour celles qui n'y avaient pas été assujetties. Les provinces de l'ouest s'étant soulevées, il fallut envoyer la force armée pour

les dompter. Nous avons raconté dans le cours de cette histoire les circonstances de cette guerre.

Quand les troubles furent complètement apaisés, il se fit, entre François I^{er} et les provinces insurgées, un compromis par lequel celles-ci s'engagèrent à payer 400,000 livres pour rentrer sous le régime détruit, qui était alors affermé 80,000 livres, et qui s'éleva à 100,000 livres quelques années plus tard. Ces provinces obtinrent même le rachat de toute imposition, moyennant une somme de 1,940,000 livres. Les provinces ainsi exemptes, furent le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, la Gascogne, le Périgord, la haute et basse Marche, le Limousin et les provinces de Guyenne.

La sévérité sembla redoubler alors dans les pays soumis à la gabelle. Nous lisons dans la Vie de Henri de Valois : « Les impositions qu'on met sur le sel sont tant » grandes, que c'est horreur de le dire ; car, encore que » les misérables villageois fussent ruinez par les guerres » recommencées tant de fois, néanmoins on contraint » jusques à une veuve qui n'a aucun moyen d'avoir du » pain pour ses pauvres enfants qui meurent de faim, à » prendre du sel par chacun quartier de l'année, ce qui » vaut plus une fois qu'elle ne peut gagner en toute une » année. Et, pour avoir paiement de ce, il est advenu » qu'en divers endroits on a vendu jusques à la poêle » dans laquelle on faisoit la bouillie aux pauvres inno- » cents, et, ayant emporté la paille sur laquelle cou- » choient les misérables enfants, on vendoit encore le » pain d'avoine qu'ils avoient, en tous moyens, pour » leur nourriture d'un jour ou deux. Et néanmoins ces » pauvres gens n'eussent sceu que faire du sel, car ils

» n'avoient à quoi l'employer. Horreur horriblement
» horrible, laquelle tombera sur Henry de Valois, qui
» n'en a été ignorant, d'autant qu'on lui a remontré
» assez de fois (1). »

Pendant les dernières années des Valois, les fermes du sel furent adjudgées à des prix si ruineux pour le trésor, qu'il y eut perte pour l'Etat, dans l'espace de six ans, d'une somme de quatre millions huit mille écus!

C'est là que finit, pour cette période, l'histoire de la gabelle, qui n'a cessé d'exister sous différentes formes.

6° *Traite ou douane*. Dès la plus haute antiquité, les peuples ont établi, sur les marchandises étrangères, des droits qui se percevaient dans un double but : augmenter les revenus du trésor, et protéger l'industrie nationale. Ce n'était pas cependant pour atteindre ce double but que, dès l'abord, les douanes furent établies ; on ne se proposa qu'une seule chose, faire arriver l'argent dans la caisse. C'est en 1394 que, pour la première fois, les douanes furent employées comme moyen protecteur par la ville de Florence. Les fabriques de draps de Florence, qui avaient été extrêmement florissantes, vinrent à perdre de leur activité, ce qu'on attribua à l'introduction des draps étrangers. Mais on ne put obtenir le but qu'on s'était proposé par les droits protecteurs ; car les fabriques, qui étaient au nombre de trois cents au commencement du xiv^e siècle, descendirent à cent cinquante au milieu du xv^e ; et, malgré la prohibition, les villes de Padoue, de Vérone, de Bergame et de Montpellier parvinrent à un haut degré de prospérité.

(1) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, tom. XII, 1^{re} série, pag. 458.

La France, comme les Etats naissants, ne chercha pas d'abord dans la douane une protection pour son industrie, qui alors était très peu avancée. Elle l'abandonna même aux grands seigneurs et aux évêques, qui l'employaient sur leurs terres pour se procurer de l'argent. C'est seulement au milieu du **xiii^e** siècle que parut la première ordonnance des rois de France contenant quelque précision en matière de douanes. Certaines marchandises ne purent franchir la frontière sans une autorisation spéciale. Des règles beaucoup plus sévères furent établies relativement à l'importation des marchandises étrangères : on constitua, aux principaux lieux de passage, des bureaux pour recevoir les droits d'importation ou de traite.

Les bureaux de la douane ayant été regardés comme insuffisants, il fut créé, en 1376, une compagnie de maîtres-visiteurs des ponts et passages ; des balances, placées aux principaux ponts, constataient la quantité des marchandises soumises à l'impôt, qui fut encore augmenté de ce qu'on nomme un droit de *haut-passage*.

Jusqu'alors il y avait eu beaucoup d'arbitraire dans les droits imposés ; mais, en 1539 et en 1572, on fit des règlements contenant des tarifs exacts sur l'impôt à prélever sur les marchandises importées et exportées.

Les douanes furent tantôt régies, tantôt affermées : c'est ce dernier mode qui prévalut depuis 1574, parce que les fermiers, étant intéressés à ce que rien ne passât sans payer les droits, se montraient beaucoup plus sévères que les employés du gouvernement. Pour arriver à une recette plus élevée, on augmenta le nombre des barrières où se payait l'impôt.

7° *Droit de péage*. Le droit de péage a quelque analogie avec celui des douanes. Lorsque les Francs entrèrent dans les Gaules, ils trouvèrent des droits de péage établis pour avoir la permission de passer sur certaines terres, sur des ponts, sur un bateau. Quand les Francs furent maîtres du pays, loin de détruire ce droit, ils le conservèrent au profit du roi, si le péage était sur ses domaines, ou au profit du seigneur, si le péage était sur ses terres. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la multitude des droits de péage existant au moyen âge; disons seulement que c'était une source assez considérable de revenus pour l'Etat.

8° *Fouage*. On nommait fouage un droit établi sur chaque ménage ou feu roturier; ce droit appartenait au roi dans ses domaines et au seigneur sur ses terres. Le roi finit enfin par en être le seul collecteur. Charles V le fixa, en 1370, à six francs dans les cités et à deux francs dans les campagnes. Avant de mourir, sentant combien cet impôt était pesant et vexatoire, il l'abolit et donna le conseil à ses successeurs de ne point le rétablir. Il cessa, en effet, d'exister dans les provinces soumises aux rois de France et fut remplacé par l'augmentation des tailles. Mais, dans la Normandie et la Bretagne, qui avaient un régime spécial, il fut conservé et subsista jusqu'au xviii^e siècle.

La plupart des impôts étaient affermés à des traitants qui réalisaient des bénéfices énormes; d'autres étaient soumis à la régie: tels étaient les postes, les messageries, les salpêtres et les poudres. Bailly, dans son histoire financière de la France, remarque que « le défaut d'une loi unique et uniforme, en maintenant la diversité des

conditions et la multiplicité des impôts, perpétuait, au préjudice des sujets, l'inégalité des charges, l'élévation des frais de perception, les concussions que la variété des tributs favorise, et atténuait les ressources que l'Etat était en droit d'attendre des sacrifices de la nation. »

Les impôts affermés étaient exigés avec une telle rigueur par des fermiers avides qui exagéraient leurs droits et commettaient les abus les plus étranges pour augmenter leurs revenus, que l'Etat dut avoir sans cesse l'œil ouvert sur ces excès, pour les réprimer et empêcher le soulèvement des peuples accablés sous un poids insupportable. Nous voyons, sous tous les règnes, des agents des traites et des fermiers poursuivis avec une grande sévérité, à cause des excès dont ils se rendaient coupables : malheureusement, dans les grandes circonstances, les riches fermiers achetaient les juges pour sauvegarder l'honneur de leur gestion et pour continuer à percevoir des revenus excessifs : les rois eux-mêmes firent plus d'une fois des transactions moyennant finances. Afin d'arrêter la corruption des juges, qui tendait à se généraliser, François I^{er} rendit une ordonnance par laquelle le péculat était puni de mort. Sous Henri III, une commission établie pour l'application de cette loi saisit plusieurs coupables, dont quelques-uns furent mis à mort. Leurs riches complices surent échapper à la vindicte des lois, moyennant une composition de 400,000 livres, que tous ceux qui avaient eu part au maniement des deniers publics à cette époque acquittèrent comme une faible compensation des vols commis par eux sur le malheureux peuple.

9° *Emprunts*. Malgré tous les moyens employés pour

combler les déficits et égaler les recettes aux dépenses, on y est rarement parvenu, et trop souvent on a été obligé de recourir aux emprunts, qui ont varié suivant les circonstances. Les plus fameux, sans contredit, étaient les rentes sur l'hôtel-de-ville. Les propriétaires qui avaient des fonds les portaient à l'hôtel-de-ville et recevaient une rente qui leur était exactement payée. La dette de la France varia beaucoup avec les circonstances. Souvent elle fut très peu élevée. Elle devint très forte sous les derniers Valois. Sous le règne de Henri III, la France devait quarante millions de livres, somme presque équivalente au quadruple de ses revenus.

Le taux de la rente variait suivant le temps. Philippe-Bel, qui donna le premier une sanction légale à certains prêts à intérêt, fixa l'intérêt à près de vingt pour cent. La découverte de l'Amérique ayant apporté une grande quantité de numéraire, la rente baissa à dix pour cent.

L'Eglise, toujours vigilante pour la défense des opprimés et des pauvres, fulmina ses anathèmes contre les usuriers et défendit le prêt à intérêt, à moins qu'il n'y eût pour le prêteur prévision fondée d'une perte d'intérêts ou de gain légitime. Les grands usuriers de cette époque étaient les Juifs, qui, souvent chassés de France, y revenaient toujours et se soumettaient aux mesures les plus sévères, bien assurés de tirer un grand profit de leurs opérations, quelque gênées qu'elles fussent.

III. *Emploi des finances sous les Valois.*

Le roi, maître absolu de dépenser les finances de l'E-

tat selon son bon plaisir, devait satisfaire aux besoins de grands services.

Le premier était assurément celui de sa maison. La dépense pour le service de la maison royale varia selon le goût des monarques. Si Charles VI se trouva quelquefois sans pouvoir satisfaire aux besoins de sa table, d'autres monarques eurent des cours extrêmement splendides. François I^{er} se distingua sous ce rapport.

Une grande source d'écoulement du revenu public, étaient les pensions, qui étaient plus ou moins fortes, suivant les services ou les faveurs que les rois accordaient.

Sous les fils de Philippe-le-Bel, il y eut de si grands abus, que Philippe de Valois, en arrivant au trône, révoqua toutes les pensions accordées aux officiers royaux, excepté celles qui avaient pour cause les maladies, les infirmités et les longs services. Il y eut fréquemment des révisions des pensions : sous Charles VI on prescrivit même une révision annuelle. François I^{er} donna un grand nombre de pensions, voulant par là attirer les grands à sa cour, où ils dépensaient une partie de leur fortune : reconnaissant lui-même les abus de cette sorte de libéralité, il défendit de payer aucune pension qui ne fût point spécialement approuvée par lui.

Les autres grands services qui absorbaient la majeure partie des finances; étaient les départements de la guerre et de la marine. On jugera des dépenses que ces services devaient coûter par ce que nous dirons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

De la guerre et de la marine.

Les longues guerres que nous avons décrites dans le cours de cette histoire, nous ont amené à donner tous les développements désirables sur l'art militaire. Nous avons parlé des différentes espèces de troupes de mercenaires, connues spécialement au moyen âge sous les noms de Brabançons, Cottereaux, Routiers, Grandes-Compagnies; nous avons fait connaître les conventions de nos rois avec la Suisse pour la levée des troupes. La réorganisation militaire sous Charles VII et ses successeurs, les armées permanentes, les nouvelles armes nécessitées par l'invention de la poudre, n'ont pas échappé à notre récit. Nous n'avons à ajouter à notre narration que peu de mots sur la solde des troupes.

Pour bien apprécier l'importance de la solde accordée aux troupes, il faut se rappeler que le sou valait environ un franc de notre monnaie.

C'est en 1324 qu'on trouve la première trace d'une solde fixe. On voit, par un état des dépenses, qu'il est alloué trois livres tournois par jour au connétable. Outre

le traitement, les rois accordaient des gratifications suivant le rang et les services (1).

En 1347, le traitement des maréchaux fut fixé à 500 livres, qu'ils ne devaient toucher que pendant l'exercice de leurs fonctions. La solde fut augmentée au commencement du xv^e siècle. Le canonnier recevait vingt livres par mois pour lui et son valet.

La paie du soldat ne fut assurée que sous Charles VII : ce fut dans ce dessein qu'on créa des impôts particuliers et qu'on augmenta ceux qui existaient. Sous les règnes suivants la solde fut augmentée et varia si fort, qu'il serait fastidieux de suivre les changements qui se succédèrent.

La marine française, créée pour les croisades et retombée ensuite presque à néant, se forma de nouveau sous Philippe de Valois, parce qu'on voulait entreprendre une nouvelle expédition en Terre-Sainte. La belle flotte qu'il avait créée vint malheureusement périr à la funeste bataille de l'Ecluse. Le roi Jean releva notre marine dans le dessein de tenter une descente en Angleterre, ce qui avait causé quelque inquiétude à nos voisins d'outre-Manche ; mais le projet du roi ne put se réaliser. Charles V, ayant réuni sa flotte à celle de l'Espagne, insulta les côtes d'Angleterre et brûla plusieurs villes. Sous Charles VI on conçut un vaste armement maritime

(1) Philippe de Valois, en 1440, distribua en gratifications :

Au roi de Bohême, comte de Luxembourg.	3,000 liv.
Au connétable	1,500
A Guy de Clermont, maréchal de France	374
A Matthieu, de Trie.	200
A Robert Bertrand, de Briquebec	200

pour châtier notre radicale ennemie ; nous avons vu comment, par la faute des princes du sang, ce dessein échoua après avoir coûté des dépenses ruineuses. Cependant une partie de cette flotte eut le bonheur de prendre cinq vaisseaux à la flotte anglaise.

Si Charles VII et Louis XI, occupés exclusivement sur terre, négligèrent la marine, Charles VIII et Louis XII, à cause de leurs expéditions en Italie, y donnèrent une attention toute spéciale, et eurent des succès et aussi des revers dans les luttes qu'ils eurent à soutenir contre les flottes espagnoles.

François I^{er}, voulant poursuivre les desseins de ses prédécesseurs en Italie, s'occupa sérieusement de sa flotte, dont il confia le commandement au vice-amiral Lafayette et au célèbre marin génois André Doria. Nous avons raconté les services immenses qu'ils rendirent à la France dans ses jours de désastres.

En 1549, François I^{er} réunit au Hâvre une flotte de cent cinquante bâtiments de guerre, à l'aide de laquelle il espérait reprendre Boulogne. Ses efforts furent infructueux : l'ennemi demeura à couvert derrière les rochers, malgré les tentatives de descente en Angleterre et le ravage des côtes de cette île.

Sous Henri II notre marine fut assez puissante pour battre les Anglais et nous faciliter le recouvrement de Boulogne et de Calais. Sous François II notre flotte ne parut pas. Sous Charles IX, quoiqu'elle fût très faible, elle barra le passage à Montgommery qui portait des secours aux protestants rochelais. Catherine de Médicis, pendant le règne de Henri III, réunit soixante vaisseaux chargés de six mille soldats, pour soutenir don Antonio,

proclamé roi de Portugal ; mais, atteints par ceux d'Espagne, huit vaisseaux périrent avec deux mille hommes.

Notre marine était placée sous le commandement supérieur d'un grand-amiral, qui non-seulement avait des lieutenants et officiers de robes longues pour exercer en son nom la juridiction contentieuse, mais encore présentait aux places de judicature des amiraux. Le roi donnait les provisions, nommait à tous les grades de la marine militaire. Les congés, passeports, commissions des officiers des vaisseaux de commerce ou de guerre devaient être délivrés à l'amirauté.

Le grand-amiral n'avait pas de traitement, mais il avait le dixième dans les prises maritimes, toutes les amendes prononcées dans les sièges particuliers des amirautés, et la moitié de celles qu'imposaient les sièges généraux, ce qui était la source d'un beau revenu.

CHAPITRE IV.

De la justice sous les Valois.

Sous les Valois la justice demeure ce que nous l'avons vue en faisant l'histoire du Parlement ; nous n'avons à dire ici qu'un mot du caractère des magistrats et des peines appliquées par les tribunaux.

I. *Du caractère des magistrats.*

Les magistrats catholiques avaient les mœurs les plus graves. Pendant plusieurs siècles, ils refusèrent de recevoir des présents, des visites, des lettres, des messages relativement aux procès : les réglemens leur défendaient de manger et de boire avec les plaideurs, de leur parler ailleurs qu'à l'audience ; le commerce leur était interdit, et ils ne devaient point paraître à la cour sans un ordre exprès du roi. La justice fut d'abord gratuite ; les conseillers recevaient cinq *sous parisis* par jour, le premier président mille livres par an, les trois autres présidents cinq cents livres ; on y ajoutait un manteau d'hiver et un manteau d'été. Après trente ans d'exercice on avait droit à la continuation d'un si modique traitement. Quand ces magistrats n'étaient point de service, ne recevant point de traitement, ils retournaient donner des leçons dans les écoles de droit. La dépense totale occasionnée par le Parlement vers le xiv^e siècle se monta à environ onze mille livres, monnaie de ce temps ; aussi le corps était si pauvre, qu'il manquait d'argent pour acheter les choses les plus nécessaires. Ainsi, sous Charles VI, il ne put acheter du parchemin pour écrire la description de quelques fêtes données à Paris.

L'étude, pendant toute la vie du magistrat, entraît dans ses devoirs. En 1545, Henri de Mesmes, fils du président de ce nom, fut envoyé à Toulouse pour *estudier en lois*, sous la direction d'un vieillard à cheveux blancs, qui avait voyagé par tout le monde. « Nous estions debout » à quatre heures et, ayant prié Dieu, allions à cinq

» heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos
» escritaires et nos chandeliers à la main. »

En voyage, pendant les repas, on faisait des lectures, et les personnages les plus éminents se faisaient souvent lecteurs. Le chancelier d'Aguesseau raconte que son père menait presque toujours ses enfants avec lui dans ses fréquents voyages. Le carrosse devenait une salle d'étude et de classe où ils travaillaient sous les yeux de leur père. Après avoir récité la prière des voyageurs, on expliquait le grec et le latin.

Quand le Parlement perdait un de ses membres distingué par de hautes vertus, il en consacrait le souvenir par quelque monument. C'est ainsi que, non content d'aller en corps aux obsèques du président de Thou, il déclara qu'il en pleurerait la perte aussi longtemps que la justice régnerait dans ses tribunaux. La vie de de Thou avait été si sévère, que la présidente, sa femme, ne voulut pas se servir d'une chaise à porteurs ni d'un carrosse, comme c'était l'usage de son temps, mais elle continua à voyager montée sur la croupe d'un cheval, derrière un domestique.

Encore un trait pour peindre la simplicité des mœurs de ces anciens magistrats. L'aïeul du grand Lamoignon, quand il allait en voyage, mettait son fils, le président Lamoignon, dans le panier d'un âne, et Bullion, qui fut surintendant des finances, dans l'autre panier ; afin d'égaliser le poids, on mettait un pain du côté du plus léger de ces enfants. L'illustre président Le Maistre stipulait dans ses baux de ferme qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année et au temps des vendanges, ses fermiers seraient tenus de lui amener une charrette couverte, avec de la

bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir Marie Sapi, sa femme, et sa fille Geneviève, comme aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour monture de leurs chambrières, pendant que lui, premier président, marcherait devant sur sa mule, accompagné de son clerc qui irait à ses côtés.

Il ne faut pas être surpris qu'avec de pareilles mœurs les parlements aient eu autant d'autorité sur la nation.

II. *Des peines auxquelles les coupables étaient condamnés.*

Jusqu'au **xiii^e** siècle, notre législation pénale fut nulle; les magistrats appliquaient la peine qu'ils voulaient. Saint Louis, persuadé qu'un tel arbitraire était mille fois plus fâcheux que la législation la plus sévère, voulut rédiger un code pénal, afin que les coupables connussent le châtement qui leur serait réservé, s'ils commettaient tel crime. Ce code était d'une extrême rigueur : on pendait les faux-monnayeurs, les meurtriers, les traîtres, les ravisseurs, les voleurs de grand chemin et ceux qui enlevaient des chevaux ou des juments; on traînait leurs cadavres par les rues, on détruisait leurs maisons, leurs biens étaient confisqués. La peine du voleur dans une église était la perte des yeux; celle des hérétiques, des sorciers, des magiciens, était le feu; on perçait avec un fer rouge la langue du blasphémateur.

Puisqu'il nous est impossible d'entrer dans le détail des dispositions du code pénal, formé d'une multitude d'ordonnances, nous devons au moins rappeler que les peines étaient capitales, ou afflictives, ou infamantes, ou seulement correctives. Les dernières consistaient dans l'admonestation et la condamnation à une aumône.

Les peines infamantes étaient le blâme, l'amende pécuniaire et l'amende honorable; les peines afflictives étaient le bannissement à temps ou perpétuel, le pilori ou carcan, la prison. La justice criminelle étant abandonnée au bon plaisir des seigneurs, la prison n'était quelquefois qu'un fossé humide creusé près du château, ou le bas-fond privé d'air et de lumière de la demeure seigneuriale. Le pilori était un poteau revêtu des armes du seigneur, contre lequel on hissait le condamné; une planche percée recevait sa tête, une autre supportait ses pieds; ses mains, attachées au pilori, demeuraient immobiles. Quelquefois le pilori était mobile, et on le tournait pour montrer le patient à tous les assistants.

La peine capitale était la mort donnée par le glaive pour les nobles, par la potence pour les roturiers.

Le plus fameux gibet était celui de Montfaucon, près de Paris. Montfaucon présente une éminence peu sensible entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple. Sur la cime était un massif de maçonnerie qui s'élevait au-dessus du sol de quinze à dix-huit pieds; sur ce massif, long de quarante-deux pieds sur quarante de largeur, se dressaient seize piliers d'énormes pierres sur lesquelles étaient placées horizontalement de grosses poutres auxquelles pendaient des chaînes. A ces chaînes étaient suspendus les cadavres des suppliciés. Les corps y demeuraient attachés jusqu'à ce que toutes les chaînes eussent un occupant. Aussi voyait-on une cinquantaine de cadavres, les uns sanglants, les autres en pourriture, quelques-uns desséchés, plusieurs n'étant qu'un squelette, ou même quelques ossements; car les oiseaux voraces venaient souvent se repaître là de chair humaine. Ce

spectacle, quelque horrible qu'il nous paraisse, était cependant souvent environné de curieux, et telle était la grossièreté des mœurs, que même on se livrait à des plaisirs infâmes, à des orgies, au pied de ce gibet.

CHAPITRE V.

De l'agriculture et du commerce.

L'agriculture avait fait de grands progrès à dater du x^e siècle. Les moines, comme nous l'avons vu, en se faisant défricheurs et cultivateurs, donnaient l'exemple d'une bonne culture et montraient comment on pouvait se procurer un sol très riche. On multiplia les plantes et les arbres; on en apporta d'Orient, au temps des croisades, pour enrichir notre agriculture. Aussi certains auteurs prétendent que jamais notre sol ne fut mieux cultivé que dans la grande époque du moyen âge. Si l'on en juge par les disettes, on doit le croire. Tandis que, dans le cours du x^e siècle, il y avait eu dix années de grande famine, six dans le xi^e, il n'y eut que deux années de disette dans le xii^e, point dans le xiii^e, et quatre dans le xiv^e, où la famine fut occasionnée principalement par les guerres.

Le xv^e siècle, agité par les guerres civiles des règnes de Charles VI et de Charles VII, vit de grandes famines,

parce que les moissons étaient souvent détruites par tous les partis. Celle de 1420 se fit fortement sentir. « On » entendoit continuellement dans la ville, dit le *Journal* » *d'un bourgeois de Paris*, de piteux plains, piteux crys, » piteuses lamentations, et de petits enfants crier : *Je me* » *meurs de faim*. On voyoit dans Paris ici dix, là vingt » enfants, garçons ou filles, qui mouroient de faim et de » froid. Le silence de la nuit étoit interrompu par ces » cris lugubres : *Hélas ! je meurs de faim*. Les pauvres » gens, femmes et enfants, mangeoient avidement ce » que les *pourceaux ne daignoient manger*, des trognons » de chou sans les cuire, les herbes des champs sans pain » et sans sel. »

La cause de cette disette venait du triste abandon des campagnes et des ravages causés par les bandes. Il y eut plus tard des famines locales qui ne vinrent pas de l'intempérie des saisons, mais de ces guerres malheureuses de citoyens contre citoyens. Paris surtout souffrit de ces disettes, et, en 1477, on dit qu'il mourut à Paris 45,000 personnes, dont la moitié de faim. Les loups entraient dans la capitale pour enlever les chiens, les enfants et même les hommes.

Quand la tranquillité fut rendue à la France, l'agriculture, devenue l'objet de soins particuliers, fit disparaître les grandes famines. Le xvi^e siècle ne compte guère que 1529 et l'année suivante parmi les époques de disette causée par l'intempérie des saisons.

En somme, au moyen âge, l'agriculture fit de très grands progrès et devint à peu près l'occupation exclusive de tous les habitants de la campagne.

Le commerce avait aussi marché; comme nous l'avons

vu (1), il était presque exclusivement entre les mains des Juifs et des Lombards. Philippe de Valois, dans le dessein de favoriser les manufactures qui commençaient à s'établir à Arras, Amiens, Cambrai et dans plusieurs autres villes, réduisit d'un quart les dettes dont les Lombards et les Juifs étaient créanciers, et il pensa que ceux-ci auraient encore un bénéfice dans leurs opérations usuraires; il accorda aussi quatre mois pour s'acquitter; il alla plus loin quelques années après : il défendit de leur payer aucune dette, sous peine d'une amende du double. C'était évidemment une injustice. Le roi Jean marcha dans la même voie, tout en portant une sérieuse attention à l'industrie; car il rendit une ordonnance en 252 articles sur la police du royaume, les gages des serviteurs, le salaire des ouvriers, le bénéfice des artisans, marchands, commerçants, etc.

Charles V, absorbé par les soins de la guerre contre les Anglais, ne put guère s'occuper du commerce. Cependant il y eut vers cette époque une tentative hardie de la part de quelques navigateurs de Dieppe et de Rouen, qui parcoururent les côtes d'Afrique jusqu'au Sénégal et y fondèrent d'utiles établissements. Dès 1465, nos navigateurs-commerçants remontaient la rivière de Gambie, pénétraient dans la Sierra-Leone, sur la côte Malaguette, où ils construisirent les forts ou les villes nommées Petit-Paris, Petit-Dieppe. Le commerce français prit une assez grande extension dans ces contrées. Après avoir navigué sur le Sénégal et la Gambie, nos négociants faisaient porter leurs marchandises jusqu'au Niger, les embarquaient

(1) Tome v, page 146.

de nouveau, et échangeaient dans la Nigritie, dans les royaumes de Tombut et de Melli, les toiles, les couteaux, les eaux-de-vie, la verroterie, contre l'ivoire, les cuirs, la gomme, les plumes d'autruche, l'ambre gris, la poudre d'or, la cochenille. La Hollande et les Villes hanséatiques profitèrent des guerres civiles de la France, sous le règne de Charles VI et de Charles VII, pour amoindrir et enfin annihiler notre commerce sur ce point. Nos relations commerciales dans les échelles du Levant firent de notables progrès sous Charles VII. Nous en avons raconté le succès sous le règne de ce roi, parce qu'il était intimement lié à la cause de ce souverain, qui fut soutenu par Jacques Cœur, ce grand négociant dans lequel Charles trouva un ferme appui pour le soutenir dans ses malheurs. Quand Charles VII avait rendu la paix à une contrée, il tâchait d'y faire revivre les institutions commerciales détruites. C'est ainsi qu'il rétablit les foires de Brie et de Champagne interrompues par la guerre. En 1443, il institua trois foires à Lyon, et y donna pendant leur durée cours aux monnaies étrangères.

Louis XI favorisa le commerce intérieur en développant les foires françaises. Afin que celles de Lyon ne souffrissent point, il défendit aux négociants français de fréquenter celles de Genève, spéculation indigne d'une aussi forte tête. Louis accueillit avec faveur des ouvriers florentins chassés à l'occasion de la querelle des Guelfes contre les Gibelins. Ils apportèrent en France l'industrie des soies, particulièrement cultivée par la ville de Reims depuis le ^{xii}^e siècle. Cette industrie trouva alors un grand protecteur dans Louis XI, qui établit à Tours des manufactures de soieries qu'il surveillait lui-même. Le duc de

Bretagne en fonda aussi à Vitré, en même temps qu'il montait à Rennes, à l'aide d'ouvriers de Reims, une manufacture de tapisseries.

Les règnes de Charles VIII et de Louis XII nous offrent peu de chose sous le rapport commercial. Sur la fin de ce dernier règne, comme le commerce des Indes et de l'Amérique enrichissait nos voisins, et qu'il était, pour ainsi dire, par ses merveilles, l'objet de tous les entretiens, quelques-uns de nos pêcheurs fréquentèrent le banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue.

François I^{er}, à cause de sa lutte contre Charles-Quint, ne put réaliser les projets qu'il avait conçus d'un grand établissement dans les Indes. Toutefois, il donna la liberté du commerce étranger, et sous son impulsion l'amiral Chabot découvrit le cap d'Hélan, la Floride, la Virginie, et alla jusqu'au Canada.

Henri II favorisa spécialement notre industrie des soieries et fit planter les premiers mûriers qui aient été cultivés en France. Charles IX, afin de protéger l'industrie française, défendit l'exportation des laines, des lins, des chanvres et interdit l'importation des draps, velours, satins, étoffes d'or et d'argent, harnais, armes, tapisseries, etc. Henri III fut trop livré à la frivolité et à l'intrigue pour s'occuper d'une affaire aussi sérieuse que celle du commerce et de l'industrie.

En terminant ce chapitre, nous devons dire un mot de la navigation intérieure. La France, sillonnée par de grands cours d'eau, présente de grandes facilités pour le transport des marchandises; aussi se forma-t-il de bonne heure des associations de navigation connues sous différents noms, tels que ceux de *Nautonniers* (nautæ), de

Marchands de l'eau et de Hanses. Les bourgeoisies de Paris, Nantes, Rouen, Orléans, Lyon, fournirent de semblables associations qui obtinrent des chartes, des privilèges et surent faire plier les seigneurs et les villes par où leurs vaisseaux passaient. La Hanse de Paris avait le droit d'arrêter les marchandises qui remontaient ou descendaient la Seine, et de les conserver pour la consommation de la capitale, en les payant à un prix convenable. Il y eut procès pour débouter Paris d'une prétention si exorbitante ; mais cette ville fit valoir le besoin impérieux qu'elle avait de grands approvisionnements et le danger de se trouver dans la disette, si les marchandises pouvaient parcourir librement la traversée de la capitale : Paris gagna son procès.

Les différentes associations hanséatiques fluviales françaises, après avoir payé des droits exorbitants aux villes et seigneurs sur les terres desquels passaient les vaisseaux, finirent par obtenir des réglemens convenables, et étendirent leur juridiction jusqu'aux affluents des fleuves sur lesquels la Hanse avait droit d'association. Ainsi le seigneur de Ronignac s'étant emparé d'un chargement échoué dans l'Allier, la Hanse de la Loire l'attaqua comme ayant droit sur cette rivière, l'un des affluents de la Loire, et le fit condamner à la restitution et aux dépens. Les Hanses, ayant eu à se plaindre des hommes de finance qui visitaient leurs bateaux trop fréquemment et les arrêtaient dans leur marche, obtinrent de la cour des Aides un ordre auxdits agents ainsi conçu : « N'ayez à l'avenir à visiter les bateaux des marchands de sel que lorsqu'ils descendront à terre pour vendre leur chargement. N'ayez, gourmands que vous êtes, à vous faire in-

viter à dîner ; et quand les bateaux des marchands navigueront au milieu de la rivière, allez avec une barque recevoir le péage ; si vous ne voulez aller au bateau, ne le forcez pas à venir vers vous, pourvu qu'en passant on vous jette l'argent dans un *navet*, *une pomme*, ou un *bâton fendu*. »

Les Hanses perdirent presque tous leurs privilèges au xvii^e siècle, quand la liberté de naviguer sur les fleuves fut accordée à tous ceux qui voulurent tenter ce moyen de transport.

CHAPITRE VI.

Education. — Lettres. — Sciences et Arts.

Jusqu'à l'établissement des universités, l'éducation fut donnée dans les châteaux, dans les maisons particulières ; il y avait peu d'écoles publiques, si ce n'est quelques écoles tenues par le clergé et placées par les évêques à l'entrée de l'église. Il n'en est plus ainsi à l'époque où nous sommes arrivés : c'est dans les grandes universités, dans les puissants collèges, qu'affluent les jeunes gens de toutes les conditions pour y recevoir l'éducation dont ils ont besoin ; et, il faut le dire, ils puisent dans ce mouvement, dans cette agitation d'une jeunesse turbulente, fière de ses privilèges, un besoin de mouvement inconnu auparavant. Nous ne doutons pas que ce ne soit à cette

nouvelle manière de former la jeunesse que nous devons cette hardiesse d'esprit que nous avons remarquée sous Charles VI, cette inquiétude qui se traduit par l'insurrection. Plus tard, cette éducation remua la froide Allemagne et produisit le mouvement de Luther.

La soif de la science était si grande, que partout on fondait des collèges, des institutions, où la jeunesse accourait en foule. Un homme dont la conscience était chargée, voulait l'alléger en dotant un collège; un chrétien pieux cherchait à plaire à Dieu en consacrant sa fortune à fonder, pour la jeunesse, une maison d'éducation; un évêque s'illustrait en donnant un collège à sa ville épiscopale. Les ordres religieux disputaient aux universités l'honneur d'enseigner. De là des luttes qui passaient des maîtres aux disciples. S'il y avait de grands abus dans ce mouvement désordonné, on ne peut nier qu'il sortit de là des âmes fortes, énergiques, des caractères décidés, qui poursuivaient un but sans se laisser détourner par ces petites considérations qui arrêtent nos pas.

Dans le chapitre suivant nous verrons le résultat de l'éducation sous le rapport des mœurs. Voyons-le ici sous le point de vue des lettres, des sciences et des arts; mais, auparavant, disons un mot sur ce qu'on nomme la Renaissance.

Il semble, à entendre certains écrivains, qu'avant la chute de Constantinople et la retraite des Grecs vers nos contrées, il n'y avait en Occident ni lettres, ni sciences, ni arts. Nous n'avons pas à revenir sur la fondation des académies, sur la forme vraiment didactique et sûre que la scolastique donna aux sciences, surtout à la théologie, sur les admirables mouvements des arts; tout cela

constate qu'avant la Renaissance il y avait une littérature, des beaux arts, des sciences. Mais quand les Grecs eurent apporté le goût de l'antiquité, par un étrange abus, au lieu de profiter de ce que le génie antique avait de bon, de s'en servir pour améliorer la forme, on ne vit plus qu'une chose : Rome, Athènes, leurs gouvernements, leurs religions, la forme de leurs phrases, de leurs édifices. Le monde redevint pour ainsi dire païen. Saint Vincent Ferrier, ému d'un pareil désordre, s'écriait : « L'or d'une vie sainte ne brille plus dans le monde; » cet éclat si vif dont l'enseignement évangélique arme » les âmes s'est effacé; et, dans l'interprétation de l'Écriture, il s'est introduit je ne sais quel vernis poétique, » je ne sais quelle manne philosophique, qui fait du prédicateur moins un disciple de l'Évangile qu'un adrateur de Cicéron ou d'Aristote. » Savonarole tonne aussi contre le paganisme : « Le banquet de l'Écriture » sainte dégoûte la délicatesse de nos âmes; qui nous » donnera l'éloquence d'un Cicéron, les chants sonores » des poètes, le doux langage de Platon, les subtiles » arguments d'Aristote? L'Écriture sainte est par trop » simple pour nous. » La Renaissance ne fut, en réalité, que le paganisme dans la science et dans l'art.

1° *Lettres*. Il y eut alors, comme à toutes les époques, une multitude d'écrivailleurs, de barbouilleurs de papier, dont le nom devait tomber avec l'écrit. Pour ce qui est de la littérature proprement dite, nous comptons un petit nombre de noms d'auteurs, prosateurs ou poètes dignes de mémoire. Nous ne parlons pas de quelques romans ridicules qui parurent alors, tels que le *Roman de la Rose*, ni des mystères joués sous Charles VI; ils peuvent amuser

un moment le lecteur par la naïveté grotesque et la rudesse du langage ; mais ce n'est point là de la littérature.

Avant François I^{er}, nous ne trouvons d'ouvrages en prose dignes d'être lus que les Chroniques de Froissart et celles de Commines. Comme nous avons caractérisé ces ouvrages dans notre préface, nous n'avons pas à en parler ici. La poésie ne jeta guère plus d'éclat. Bien que Alain Chartier, dont Marguerite d'Ecosse baisait la bouche, parce qu'il en était sorti beaucoup de vers magnifiques, ait été regardé dans son temps comme un grand poète, on ne peut cependant soutenir la lecture de ses ouvrages faibles d'invention, froids d'imagination, lourds et prolixes de narration. Boileau a marqué celui qui fit faire à la poésie un pas décisif, c'est Villon. Il est vrai que M. Villemain donne la préférence à Charles d'Orléans, le célèbre captif d'Azincourt, dont les chansons se font remarquer par de la facilité, de la grâce et de la naïveté. Mais Villon, qui s'abandonne franchement à toutes les émotions de son âme, a plus d'entrain, attache plus que les subtilités et les allégories souvent forcées du duc d'Orléans. Vers cette époque parut une comédie vivement applaudie, et dont le titre est devenu une grande signification ; cette comédie était l'*Avocat Pathelin*.

Marot fit faire un pas réel à la poésie, non-seulement par la forme rythmique, mais encore parce qu'il donna plus de netteté et de vivacité au langage. Le progrès, sous ce dernier point de vue, fut si grand, que La Bruyère a pu dire : « Il n'y a guère entre Marot et nous que la » différence de quelques mots. »

A l'époque de François I^{er}, il se fit un très grand travail sur la langue. En comparant la manière de faire

de nos écrivains avec celle des grands auteurs de Rome et d'Athènes, on comprenait facilement que nous leur étions infiniment inférieurs. Afin de les égaler, s'il était possible, on les prit pour modèles, on forma les phrases françaises sur celles de Cicéron, de Démosthène, de Tite-Live, de Thucydide. Il y avait, sans doute, du grotesque à voir les auteurs français, chrétiens, penser, dire, écrire comme les païens de Rome. Ces procédés de style des grands auteurs qui brillèrent du temps de Périclès et d'Auguste, transportés dans la poésie du temps, nous font aujourd'hui l'effet le plus ridicule quand nous lisons Ronsard, Du Bellay, Du Bartas, Dorat, Etienne Pasquier. Il faut cependant convenir que la langue y prit un caractère de noblesse, de dignité, qui lui était inconnu auparavant. La grande poésie, l'ode, parfois trop servile imitation de Pindare et d'Horace, prirent la place de la ballade et du rondeau, qui ne peuvent faire la gloire littéraire d'une nation.

La prose eut moins à souffrir de l'imitation, parce que notre prose peut se rapprocher plus facilement de celle des anciens que la poésie. D'ailleurs, deux hommes eurent une grande influence sur la forme de la prose ; ces deux hommes sont Montaigne et Rabelais ; celui-ci, par ses contes mordants, caustiques, cachant sous le voile de l'ironie la plus incisive la critique des hommes et des choses, montrait comment on peut aller droit au but tout en voilant suffisamment son jeu. Le lecteur comprend que nous parlons ici de la forme, de la marche de l'auteur, sans approuver ses sanglantes et trop souvent injustes satires, si contraires à la saine morale et aux lois de la charité.

Montaigne, plus philosophe, donnait dans des spéculations quelquefois profondes, mais que souvent la religion réproûve comme contraires à la foi. Sous le point de vue de la forme, son ouvrage était assurément très remarquable pour son temps. Ces deux écrivains avaient rendu plus facile la tâche des prosateurs ; cependant, quoique la difficulté à vaincre fût plus grande pour les poètes, ils s'élevèrent tout d'abord plus haut que les écrivains en prose : Corneille en fait foi. Mais nous devons réserver ces considérations pour une autre époque de notre histoire.

2° *Sciences.* Parmi les sciences spéculatives, celles qui préoccupaient le plus les esprits étaient la théologie et la philosophie. La plupart des grands esprits s'occupèrent des matières de religion. Nous les avons vus dans le cours de l'histoire, nous avons exposé leurs théories quand nous avons parlé du grand schisme d'Occident, et surtout de l'effroyable bouleversement causé par le protestantisme. C'est pourquoi nous n'avons pas à revenir sur ce sujet.

Les sciences philosophiques méritent de nous arrêter un instant. Après avoir été pendant plusieurs siècles la loi suprême en philosophie, Aristote se vit attaqué par des esprits qui pensèrent que nous pouvions avoir notre méthode et notre caractère. Pierre La Ramée fit sur ce point une tentative qui fut sans succès. Quelques hommes prétendirent substituer l'expérience aux formules de la logique. Jean Bodin essaya de suivre cette marche dans sa *République*. Quoique, après avoir discuté les différentes formes de gouvernement par les faits et selon l'expérience, il se déclare pour la monarchie royale, on voit

ependant qu'il incline, non point pour une monarchie absolue, mais pour une monarchie tempérée par les lois, d'où l'on a voulu trouver l'origine du régime constitutionnel.

Montaigne, dont nous avons parlé et qui, comme le dit avec vérité Pascal, « inspire une nonchalance de repentir » sans crainte et sans repentir, » eut pour élève en philosophie Pierre Charron; celui-ci est moins remarquable que son maître, quoiqu'il soit beaucoup plus hardi et qu'il ait cherché à systématiser les sophismes plus instinctifs que réfléchis de Montaigne. Donnant pour base de la sagesse le libre examen des choses communes et habituelles, il en tire des motifs de défiance et d'indifférence à l'égard de toutes les sciences, des doutes hardis sur la vertu et sur ses apparences, sur les fondements de toutes les religions, même du christianisme. « De notre temps, disait le P. Garasse, le diable, auteur de l'athéisme, a suscité deux esprits profanes, chrétiens en apparence, athéistes en effet, pour faire à l'imitation de Salomon une sagesse ou une sapience, l'un milanais (Cardan), l'autre parisien (Charron), qui l'a fait en sa langue maternelle; tous deux également pernicieux et grands ennemis de Jésus-Christ et de l'honnêteté des mœurs. »

A la même école appartient le célèbre La Boétie, dont le *Traité de la servitude volontaire* pourrait être placé en tête de l'histoire de la Convention. Il prétend juger de tout le niveau à la main. A son jugement, tout gouvernement est mauvais. Il place au nombre des tyrans tous les souverains, soit qu'ils aient l'autorité par droit de conquête, ou par droit de succession, ou par droit d'élection. « Les élus (agissent) comme s'ils avoient prins des tau-

» raux à dompter, les traitent ainsi ; les conquérants pensent en avoir droit comme de leur proie ; les successeurs d'en faire ainsi que de leurs naturels esclaves. »

Voilà, en dehors de la théologie catholique, ce que l'on nomme la philosophie du temps. Il est inutile de la juger : ses maximes la jugent elle-même, et l'on reconnaît la triste influence des auteurs anciens.

Les sciences mathématiques demeurèrent dans l'enfance. L'arithmétique et l'algèbre furent fort heureuses de rencontrer quelques traducteurs des livres anciens sur ces matières. Il y eut cependant un homme qui fit faire un assez grand pas à l'algèbre, ce fut de Viète, qui généralisa les algorithmes de l'algèbre, en apprenant à faire subir diverses transformations aux équations de tous les degrés ; il donna une méthode ingénieuse et nouvelle pour la solution des équations du troisième et du quatrième degré. La géométrie fit moins de progrès encore que l'algèbre : on se contenta de traduire les anciens ; il était, en effet, naturel d'étudier et de pouvoir appliquer ce qui était connu, avant de chercher à faire de nouvelles découvertes. La mécanique ne fut pas plus heureuse : on conserva par tradition les procédés qu'Archimède avait mis en usage ; à l'exception de l'horlogerie, nous ne connaissons pas de progrès sérieux en mécanique. Assurément l'horloge à roue, et ensuite sonnante (xii^e siècle), fut une belle invention dont nous comprenons chaque jour l'importance. L'astronomie fut également stationnaire, du moins jusqu'à Copernic, qui changea totalement le système planétaire et remit la terre à sa véritable place. Avant lui Jean Fernel avait le premier donné une mesure assez exacte de la terre.

La médecine, science d'observation par excellence, demeura à peu près dans l'état où nous l'avons montrée au tome v, pag. 122 de cette histoire. La chirurgie eut un homme remarquable, Guy de Chauliac, qui vécut au *xiii*^e siècle. Doué d'un esprit droit, ami de l'étude, praticien expérimenté, il composa un livre qui fut pendant trois siècles le code de la chirurgie. La dignité des chirurgiens fit descendre leur art jusqu'aux barbiers. Les médecins et les chirurgiens, trouvant au-dessous d'eux de faire certaines opérations désagréables qui pouvaient facilement être faites par d'autres, confièrent aux barbiers le soin d'ouvrir les abcès et de faire les saignées; ceux-ci en profitèrent pour supplanter leurs maîtres. C'est ainsi que la chirurgie tomba dans la plupart des localités entre les mains de l'ignorance. D'ailleurs, les médecins attaquèrent avec violence les chirurgiens, qui, de leur côté, se défendirent avec vivacité. Ceux-ci n'en perdirent pas moins quelques-uns de leurs privilèges, jusqu'à ce que les dispositions bienveillantes de François I^{er}, de Henri II et de Charles IX les eurent un peu relevés, malgré la résistance de l'Université, qui refusa de leur conférer les grades.

3^e *Arts*. Les beaux-arts avaient pris de magnifiques proportions aux *xi*^e, *xii*^e et *xiii*^e siècles. Au *xiv*^e, ils dégénérèrent. On se croit en progrès parce que les détails sont plus parfaits, que les statues ressemblent mieux à la nature : mais il est constant que l'ensemble est laid, que les proportions sont plus petites ou n'ont pas cette puissante harmonie que nous avons constatée dans les âges précédents. Le genre flamboyant remplace le gothique pur.

On s'est demandé ce qui avait pu affaiblir l'art en France ; il y avait assurément plusieurs causes : la première était l'affaiblissement de l'enthousiasme religieux. On ne trouvait plus cette multitude d'hommes prêts à sacrifier leur vie pour la gloire du Christ, ces ouvriers simples et dévoués qui travaillaient avec la patience des anges pour élever une maison à Dieu , contents qu'on leur fournît un peu de pain noir. Une seconde cause étaient les idées nouvelles : on ne se contentait plus de l'étude du christianisme, on se reportait bien plus volontiers à l'examen des théories des anciens. C'était déjà le paganisme qui faisait invasion et devait devenir maître par la Renaissance.

On sait que tel est le nom du mouvement donné aux arts par les artistes italiens venus en France pour perfectionner, assuraient-ils, un peuple encore dans l'enfance en fait d'architecture, de peinture et de sculpture ; et, les malheureux, ils venaient éteindre le feu sacré qui, pendant si longtemps, avait brillé au milieu de nos pères. Voyons ce qui se passa depuis Charles VIII jusqu'à Sully, sous l'impulsion des maîtres italiens.

Les architectes Joconde, Serlio, Vignoles ; les peintres Léonard de Vinci, maître Roux, Le Primatice, Nicolo de Modène ; les sculpteurs Paul Ponce, Trébatti, Benvenuto Cellini ; le graveur Matteo del Nazaro, voilà les maîtres qui vinrent, au commencement du xvi^e siècle, lancer nos artistes dans une voie nouvelle, celle d'Athènes et de Rome. A l'école nouvelle se formèrent Pierre Valence, Lescot, Bullant, Delorme, parmi les architectes ; Jean Juste, Michel Colomb, Jean Goujon, Jean Cousin, Pierre Bontemps, Richier de Saint-Mihiel.

parmi les sculpteurs ; Jean Cousin , Louis Dubreuil , Etienne Dupérac , Jacob Bunel , Clouet et Dumoutier , parmi les peintres ; Desmoles , les Pinaigrier , Cousin , Claude et Guillaume firent ces admirables verrières qui nous surprennent ; Bernard de Palissy , Léonard de Limoges , les Courtois , firent ces magnifiques émaux si recherchés aujourd'hui ; enfin Goudimel , le créateur de la musique religieuse de Rome , et Eustache du Caurroi eurent un nom illustre parmi les musiciens .

Pour caractériser le talent de ces divers artistes , il faudrait prendre la liste de leurs œuvres : citons les châteaux du Louvre , de Chambord et d'Anet , des Tuileries , d'Ecouen , la fontaine des Innocents . Nous ne trouvons pas à cette époque d'église remarquable élevée par des architectes de renom . Les architectes ne rêvaient que l'art païen et ne produisaient que du paganisme . Quelques maçons inconnus , qui avaient conservé traditionnellement le goût du gothique , élevèrent Saint-Eustache et Saint-Etienne-du-Mont , à Paris ; mais ces restes d'un grand art devaient s'effacer pour ne donner place qu'au plan grec .

Les peintres prirent le même caractère : Ulysse , la Prudence , les Muses , les travaux d'Hercule , Neptune , Jupiter , etc. , voilà leurs sujets . Les sculpteurs prirent leurs modèles dans Phidias , comme les architectes suivirent Vitruve .

La gravure sur bois remplaça , au commencement du xv^e siècle , la miniature ; sur la fin de ce siècle , la gravure sur acier nous vint de l'Italie . Pendant les troubles religieux de la France , la gravure produisit une multi-

tude de caricatures pour tourner en ridicule ceux que l'on détestait (1).

CHAPITRE VII.

Mœurs et coutumes.

Nous avons à exposer les mœurs de l'une des époques où elles furent le plus déplorable. On peut caractériser en trois mots l'ère des Valois, que nous venons de parcourir : luxe, cruauté, corruption.

Jusqu'à Philippe-le-Bel, les rois de la lignée de Hugues Capet avaient montré un grand éloignement pour le luxe, source des vices les plus criminels; mais les fils de Philippe-le-Bel, si remarquables par leur beauté, donnèrent au luxe des développements qui, avec la famille des Valois, prirent des proportions extravagantes.

Sous les deux premiers Valois, on ne portait plus la robe longue, pleine de gravité et de modestie; on lui avait substitué une espèce de pourpoint qui ne dépassait pas la ceinture, et des haut-de-chausses qu'on serrait d'une

(1) Voici le sujet de l'une de ces caricatures : Un huguenot, monté sur un âne, rencontre un meunier catholique, et lui dit de *demeurer*, qu'il *chevauche son frère*. — Non, répond le meunier, *vous êtes abusé : voici Calvin*, en prenant son âne par l'oreille où était écrit le nom de Calvin, et *Baise* (Théodore de Bèze) *icy derrière*, en levant la queue de son âne.

manière indécente; à ces haut-de-chausses, qui s'arrêtaient au milieu des cuisses, se rattachaient deux grands bas, l'un d'une couleur et l'autre d'une autre. La toque présentait la même diversité de couleurs. Jusqu'à Charles V, les *gentil-fames*, plus fidèles à la modestie, conservèrent l'ancien costume; mais alors elles se revêtirent d'une tunique montante enveloppant la gorge, et sur la poitrine, à droite, l'écu de leur mari, et à gauche les armes de leur famille. Ce costume, plus masculin que féminin, chargé d'ornements, de colliers, de bracelets d'or et de pierres précieuses, serré par une ceinture de laquelle pendait une escarcelle, était complété par une petite canne à tête ciselée que la grande dame maniait courtoisement. Les veuves portaient des vêtements pareils à ceux dont nos religieuses sont revêtues : robe noire, une guimpe blanche, un petit bonnet qui emboîtait la tête et un voile noir.

Isabeau de Bavière développa encore un luxe qui déjà contrastait avec la misère publique. Les dames, ayant les épaules et la poitrine découvertes, avaient des robes serrées à la ceinture, qui s'étendaient ensuite en longueur et en largeur d'une manière étonnante; les manches elles-mêmes étaient si longues, qu'elles rasaient la terre. Sous Charles VII, les épaules n'offrant pas assez de développement, on en mit d'artificielles, auxquelles pendaient de longues manches déchiquetées.

Louis XI, en face de ce luxe, affecta une simplicité digne de la royauté, quand elle ne va pas jusqu'à l'inconvenance. Il s'opéra alors un changement dans les modes; les vêtements longs furent remis en honneur pour les hommes. A la cour et à la ville, on portait un

long surtout sans manches, qui descendait ordinairement jusqu'aux pieds; il était enrichi de fourrures et ouvert par le devant, laissant ainsi voir les vêtements de dessous, composés d'un pantalon serré et d'une veste plissée descendant jusqu'aux cuisses, avec des manches serrées qui se fermaient au poignet.

Depuis François I^r, les modes ne cessèrent de changer et de déployer un luxe révoltant; car l'argent, les broderies, les fourrures les plus recherchées, les bouffantes, les trouses, les tonnelets, etc., se succédèrent avec une étrange rapidité. « Les modes à Paris, disait le secrétaire de l'ambassade vénitienne, se succèdent de jour en jour, d'heure en heure; et si la forme des vêtements varie, la manière de les porter n'est pas moins bizarre. On a toujours le manteau sur une seule épaule, une manche du pourpoint tout ouverte et l'autre boutonnée. Ces changements de costumes, chez les jeunes gens, exigent des dépenses considérables. Un homme de la cour n'est pas estimé riche s'il n'a pas vingt-cinq à trente habillements de différentes façons, et s'il n'en change pas tous les jours. Les gens âgés portent des vêtements plus modestes et sortent en manteaux longs. »

Le luxe, ce compagnon de l'orgueil, développe presque toujours, dans un siècle où il devient excessif, les passions les plus désordonnées; la cruauté elle-même, qui lui semble cependant étrangère, en sort comme de sa source. Et en effet, quand on a sa personne en trop grande estime, on ne peut rien supporter chez les autres, et on cherche à châtier ceux qui prétendent nous égaler ou nous éclipser.

Dans les temps de la belle chevalerie, le guet-apens

était une chose presque inconnue ; mais il se développe, s'organise et gagne ensuite la plus haute noblesse. Pendant la captivité du roi Jean, il y avait eu des choses atroces, épouvantables. Ce Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fait reculer d'épouvante. Eh bien ! quelque horrible qu'elle soit, cette férocité est au-dessous de ce qui se passe sous Charles VI : l'assassinat de Clisson, l'assassinat plus horrible du duc d'Orléans, les fleuves de sang répandus par les Armagnacs et les Bourguignons révoltent la nature. La cruauté envahit bientôt jusqu'à la royauté : Louis XI devint perfide et employa pour le châtement des crimes des moyens inouïs. Lorsque la barbarie part de si haut, elle se propage.

Il semble qu'il soit impossible à la cruauté, à l'esprit de perfidie d'aller plus loin : les derniers des Valois surpassèrent encore ce que l'on avait vu jusques-là ; on entretenait des assassins à gages comme des domestiques, et tous ceux qui pouvaient les payer en avaient, et les assassins connus n'étaient point ou étaient rarement et légèrement punis. Charles IX, son frère le roi de Pologne (depuis Henri III), le roi de Navarre, le bâtard d'Angoulême, étant allés dîner à Nantouillet chez le prévôt de Paris, volèrent à celui-ci sa vaisselle. Il y avait alors quatre coupe-jarrets dans cet hôtel, qui, entendant ce tumulte, faillirent se précipiter sur le roi et ses compagnons pour les assassiner. Marguerite de Valois fit poignarder dans son lit Du Guast, favori de Henri III.

A côté des assassins à gages, on voyait de prétendus braves jusqu'à la folie. Ces hommes, exercés constamment aux armes, habitués à franchir les fossés d'un bond, à manier l'épée et la dague, étaient toujours

prêts à se battre : un ami remplaçait son ami dans cette espèce de devoir. Quelques-uns, pendant l'absence d'un ami, laissaient croître leur barbe, demeuraient immobiles sur le seuil de la porte; d'autres, sur l'ordre d'une femme, se précipitaient dans les rivières sans savoir nager, attaquaient les bêtes féroces ou se déchiquetaient la peau avec la pointe d'un poignard.

On jouait avec les symboles de la mort. Au milieu de ses joies folles, Henri III avait un long chapelet garni de têtes de mort, qu'il appelait le *fouet de ses grandes haquenées*; il y avait des têtes de mort peintes sur les rubans de ses souliers. Il eût voulu transformer le bois de Boulogne en cimetière, et il fût demeuré pour lui un lieu de plaisir. Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de Coconas et de La Mole, leurs amants décapités, les embrassèrent et les embaumèrent. Villequier tua sa femme parce qu'elle avait refusé de se prostituer à Henri III. Un jeune homme ayant séduit la sœur de Baleins, celui-ci fit rédiger par ses domestiques un jugement grotesque et exécuta lui-même l'arrêt bizarre. San Piétro étrangla sa femme et parut à la cour sans honte et sans crainte, donnant, pour sa justification, qu'il importait peu au roi et à la France qu'il fût mal avec sa femme. Il conserva l'estime et fut impuni. Les duels de deux, de trois, de quatre contre un pareil nombre, faisaient partie du savoir-vivre.

Nous n'entrons pas dans des détails plus circonstanciés, parce que les faits se sont pressés dans le cours de notre narration.

Ces crimes déplorables, ces mœurs farouches étaient

alliés aux vices les plus honteux, à une dégradation morale qui est la honte de l'humanité. Depuis Philippe de Valois jusqu'au dernier de sa race, on ne cessa de faire retentir le mot de réforme; et la réforme avait besoin de s'étendre à toutes les classes du corps social. Les princes de l'Eglise, ceux dont l'exemple a une telle influence sur la conduite des diocèses et des paroisses, avaient les premiers besoins de la plus grande réforme. C'est à peine si nous osons rapporter le tableau que saint Vincent Ferrier faisait des prélats de son temps : « Ils sont fiers, » vaniteux, amis du luxe, portés à l'usure; ils mesurent » leur foi à la taille des choses terrestres et la proportionnent à leurs revenus. Peu leur importe le soin de » leurs églises. On les voit rarement fréquenter ceux qui » donnent peu; ils n'ont ni amour de Dieu, ni modestie; » la messe et la prédication sont leur moindre souci. »

Quand les premiers chefs sont relâchés, ceux qui sont placés sous leurs ordres peuvent-ils être ardents? Aussi le relâchement pénétra dans tous les rangs de la cléricature; les religieux, à l'exception de quelques ordres en petit nombre, imitèrent les prêtres séculiers. Nous n'entrerons point dans le détail des vices du clergé, ils ont été exagérés : c'était, comme à toutes les époques, le corps le plus pur; mais, malgré cela, il n'était pas moins vrai de dire que l'Eglise avait besoin d'être réformée dans son chef et dans ses membres.

Il nous est pénible de dire que la vie religieuse, auparavant si vive, si active, tomba alors dans le dernier degré d'anéantissement; il n'y avait plus personne pour entretenir la poétique et ardente piété qui avait vivifié le peuple; à la place des chants religieux, des cantiques

divins, on entendit le graveleux chansonnier. Cependant, comme le peuple a besoin de religion, on se laissa entraîner à la plus grossière superstition, croyant remplacer ce culte pur qu'on négligeait de lui apprendre. Il ne faut donc pas être surpris qu'à cette époque les sorciers se soient multipliés, et que la sorcellerie fût une sorte de science pour les âmes tristement délaissées.

Il y eut quelques âmes d'élite pour protester contre la corruption générale ; mais notre France, avouons-le à notre honte, en présenta bien peu. Dans les Etats voisins, il y eut des saints : en Allemagne, Jean Tauler, Ruysbrock, Thomas à Kempis ; en Espagne, Vincent Ferrier ; dans les Hautes Alpes, Nicolas de Flue ; en Italie, Catherine de Sienne ; en Suède, sainte Brigitte ; mais, en France, nous n'avons rien à mettre à côté de ces éminents serviteurs de Dieu.

Les mœurs licencieuses du temps faisaient pousser avec plus de force le grand mot de réforme. Alors éclata cette épouvantable scission dans l'Eglise, qui ajouta aux calamités passées de nouvelles calamités, aux maux anciens de plus grands maux.

Cette réforme fut pour l'Eglise une secousse violente qui la réveilla et lui rendit toute son activité. Le concile de Trente proclamait ses canons, qui, en épurant la foi de toute superstition, posaient les bases d'une discipline forte et énergique ; et bientôt les synodes, les conciles provinciaux s'emparent des décrets de Trente, les appliquent aux différentes provinces ecclésiastiques et aux diocèses ; les ordres religieux anciens se réforment, de nouveaux se constituent, et parmi eux les Jésuites tiennent la première place, ces Jésuites qui ont fait tant de

bien et dont on a dit tant de mal. Sous l'action des pasteurs, la vie religieuse revit, des âmes d'élite donnent au monde les plus beaux et les plus grands spectacles.

Mais la corruption étant entrée jusque dans la moelle des grands, le changement ne s'opère pas en eux aussi vite, et ils se roulent longtemps encore dans la fange, essayant d'associer la religion avec les plaisirs les plus infâmes. Catherine de Médicis, qui joua un si grand rôle sous les derniers Valois, donna une grande importance aux femmes, qu'elle formait à l'art de plaire et de corrompre, et dont elle se servait dans les nécessités politiques pour prendre les hommes dont elle croyait avoir besoin pour l'exécution de ses desseins. On l'accusa d'avoir corrompu ses propres enfants. « Au lieu de teindre » cette royale jeunesse (Charles IX) en toute vertu, elle » laisse approcher de sa personne des maîtres de jurement et de blasphèmes, des moqueurs de toute religion; elle le fait solliciter par des pourvoyeurs, qu'elle » pose comme en sentinelle à l'entour de lui-même; » perd tellement toute honte, qu'elle lui sert de pourvoyeuse. »

Les mœurs de Henri III et de la cour ne ressemblent en rien à tout ce que nous avons vu dans le cours de notre histoire; c'est une espèce d'Héliogabale chrétien qu'on voit avec étonnement dans une société chrétienne. Sa vie n'est qu'un mélange d'actes de religion, de duels, de sottises; il vit avec des petits chiens et des perroquets, il s'habille en femme, il fait des processions, pratique des pénitences, puis il commande des duels, des assassinats, des combats à outrance.

« Henri III faisait joutes, ballets et tournois et force

» mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en
 » femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge ;
 » y portoit un collier de perles et trois collets de toile,
 » deux à fraise et un renversé, ainsi que lors le portoient
 » les dames de la cour. Dans un festin somptueux, il fit
 » un jour faire le service par des femmes habillées en
 » hommes; une autre fois, *les plus belles et honnêtes de la*
 » *cour, estant à moitié nues et ayant leurs cheveux es-*
 » *pars comme espousées, furent employées à faire le ser-*
 » *vice.*

» Au milieu des guerres civiles, Henri III couroit les
 » rues de Paris, fouilloit les monastères des environs
 » afin de prendre les petits chiens qui lui plaisoient.

» Les mignons faisoient pitié par leurs façons badines,
 » hautaines, efféminées; ils portoient les cheveux *lon-*
 » *guets, frisés et refrisés, remontant par dessus leurs*
 » *petits bonnets de velours, comme font les femmes, et*
 » *leurs fraises de chemise de toile d'atour, empesées et*
 » *longues de demi-pied, de façon que voir leurs testes*
 » *dessus leurs fraises, il sembloit que ce fust le chef de*
 » *saint Jean en un plat.* »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les mœurs
 si déplorables des Valois, dont la triste influence fut si
 grande sur la France : une telle race devait finir ; et elle
 finit en effet pour le bonheur du monde.

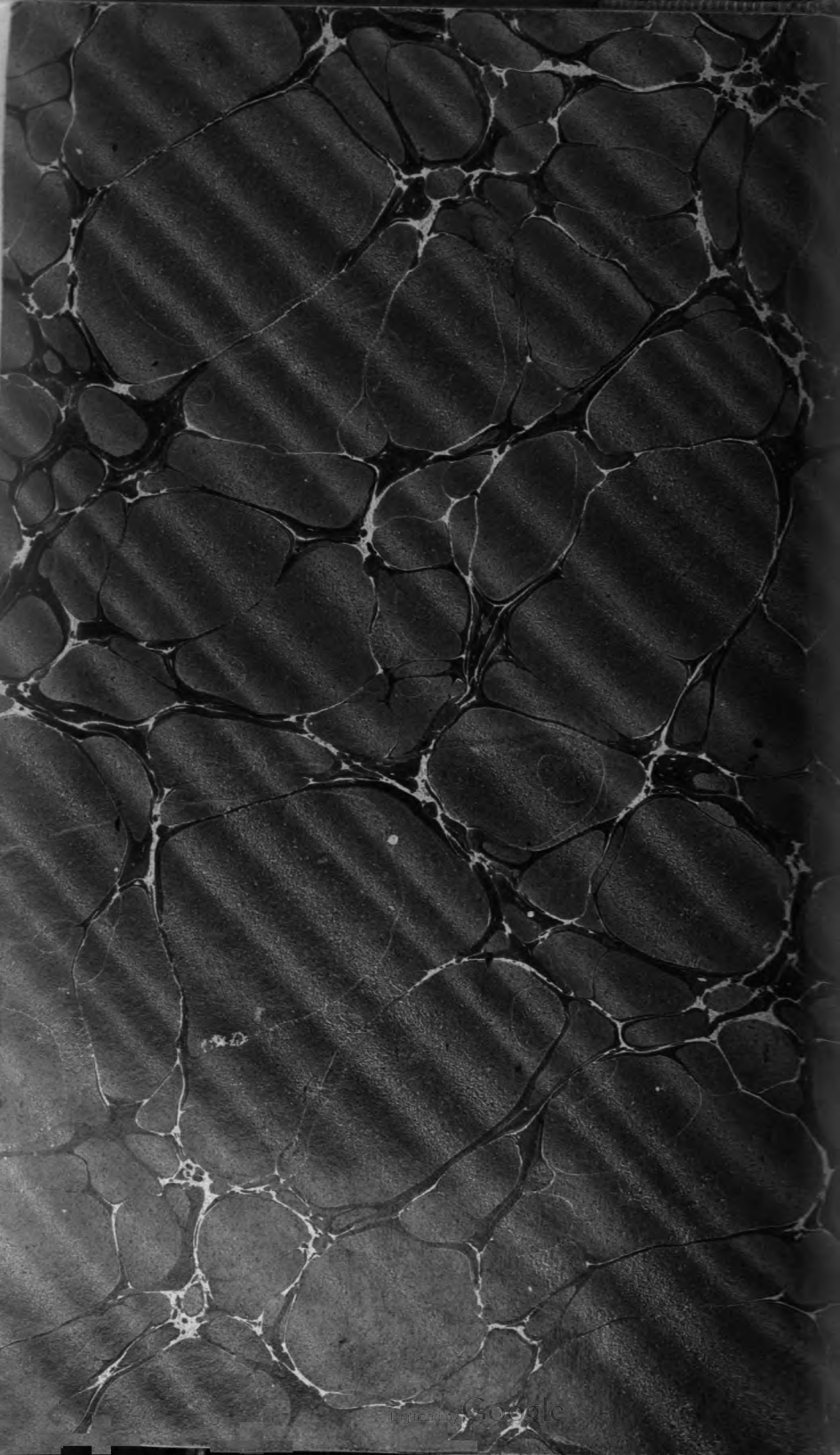
TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

IV^e ÉPOQUE, 3^e PÉRIODE, LIVRE II (suite).

	Pages
CHAP. III. — De la Réforme, son origine, sa valeur, son histoire en France sous François I ^{er} et Henri II	1
§ I ^{er} . — Etat de l'Eglise au commencement du xvi ^e siècle...	2
§ II. — Origine de la Réforme. — Biographie des principaux réformateurs.	13
§ III. — Principes fondamentaux et conséquences de la Réforme	31
§ IV. — Concile de Trente	41
§ V. — Jésuites. — Leur origine. — Leur établissement en France. — Préjugés contre eux. — Fondement de ces préjugés	47
§ VI. — Etablissement du protestantisme en France.....	53
CHAP. IV. — Règne de François II (1559-1560).....	70
CHAP. V. — Règne de Charles IX (1560-1574).....	114
§ I ^{er} . — Commencement de la régence de Catherine de Médicis (1560-1562).....	115
§ II. — Première guerre civile (1562-1567).....	143
§ III. — Seconde et troisième guerre civile (1567-1570)	193
§ IV. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Dernières années du règne de Charles IX (1570-1574).	222
VIII.	34

	Pages
CHAP. VI. — Règne de Henri III (1574-1589)	269
§ 1 ^{er} . — Régence de Catherine de Médicis (1574-1575).....	269
§ II. — Début du gouvernement du roi. — Ses folies (1575-1576)	277
§ III. — Sainte Ligue (1576-1577).....	289
§ IV. — Guerre des amoureux (1577-1580)	315
§ V. — Anéantissement du pouvoir royal. — Mort du duc d'An- jou (1580-1584)	329
§ VI. — Puissance de la Ligue. Guerre des trois Henri (1584- 1586).....	345
§ VII. — Barricades. — Massacre des Guise (1587-1588)....	399
§ VIII. — Conséquences du massacre des Guise. — Mort de Henri III (1588-1589).....	442
LIVRE IV. — Institutions politiques, législation, haute adminis- tration, finances, art militaire, marine; éducation, lettres, sciences, arts, agriculture, commerce, mœurs et coutumes sous les Valois	459
CHAP. 1^{er}. — Institutions politiques, législation, haute adminis- tration sous les Valois	460
CHAP. II. — Des finances sous les Valois	468
§ 1 ^{er} . — Des agents chargés de concevoir et de diriger les opé- rations financières	469
§ II. — Sources du revenu public	480
§ III. — Emploi des finances sous les Valois.....	493
CHAP. III. — De la guerre et de la marine	495
CHAP. IV. — De la justice sous les Valois	498
§ 1 ^{er} . — Du caractère des magistrats.....	499
§ II. — Des peines auxquelles les coupables sont condamnés..	501
CHAP. V. — De l'agriculture et du commerce	503
CHAP. VI. — Education, lettres, sciences et arts	509
CHAP. VII. — Mœurs et coutumes	520



BIBLIOTECA DE MONTSERRAT



13020100028247

BIBLIOTECA

DE

MONTSERRAT

Armario VIII D
Estante 8^o
Número 3

